Péchés et Guérison

Ibn Al-Qayyim

Authentification des hadiths basée sur les ouvrages de
Shaykh Al-Albânî





Au nom d'Allah le Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde
Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah le Très Haut, l'Immense

« Que disent les maîtres, les savants, les guides de la religion, qu'Allah les agrée tous, d'un homme souffrant d'un péché dont il sait que, s'il persiste à le commettre, ruinera sa vie ici-bas et dans l'au-delà ? Cet homme cherche pourtant par tous les moyens à se débarrasser de ce mal, mais le désir ardent de le commettre ne cesse d'augmenter. Quelle est donc la solution pour s'en débarrasser ? Et par quel moyen y parvenir ?

Qu'Allah fasse miséricorde à quiconque apporte son aide à une personne éprouvée. En effet, « Allah vient en aide à Son serviteur tant que celui-ci aide son frère. »[1]

Renseignez-nous, qu'Allah vous récompense. »

Le Shaykh, l'Imam, le savant, le Shaykh de l'Islam, le Mufti de toutes les musulmans, Shams Ad-Dîn, Abû ᶜAbdallah Mu̱hammad, fils de Abû Bakr, fils de Ayyûb, l'Imam de l'École de l'Amandier (*Al-Jawziyyah*) à Damas, qu'Allah l'agrée, a répondu à cette question en ces termes :

Louange à Allah. Il a authentiquement été rapporté, d'après Abû Hurayrah (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'est pas de mal qu'Allah ait fait descendre, sans avoir fait descendre également son remède.* »[2]

Jâbir Ibn ᶜAbd Allah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Toute maladie a son remède. Quand ce dernier est appliqué au mal, le malade guérit par la permission d'Allah.* »[3]

Usâmah Ibn Sharîk rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'est pas de maladie qu'Allah ait fait descendre, sans avoir fait descendre son remède. Certains le connaissent, d'autres l'ignorent.* »[4]

Sous une autre formulation, il est dit : « *Il n'est pas de maladie qu'Allah ait prédestinée, sans en avoir prescrit le remède, exception faite d'une seule maladie.* » Les Compagnons demandèrent : Quelle est-elle, ô messager d'Allah ? Il répondit : « *La vieillesse.* »[5]

Ces hadiths concernent les maladies spirituelles du cœur et de l'âme, les maladies physiques et leurs remèdes.

---

[1] Muslim (2699)
[2] Al-Bukhârî (5354)
[3] Muslim (2204)
[4] A̱hmad (4/278)
[5] *S̱ahîẖ Al-Jâmiᶜ* (7934)

Le Prophète (ﷺ) a décrit l'ignorance comme une maladie, et le fait de questionner les savants comme un remède à ce mal. Ainsi, Jâbir rapporte : Nous étions en voyage, et un homme parmi nous fut blessé à la tête par un rocher. Durant la nuit, cet homme se trouva en état d'impureté majeure suite à un rêve érotique. Il demanda à ses compagnons de route : « Suis-je en droit, dans ma situation, de pratiquer les ablutions sèches ? » Ceux-ci répondirent : « Nous ne voyons pas pourquoi il te serait autorisé d'y procéder, alors que tu peux te laver avec de l'eau. » L'homme accomplit donc son lavage rituel à l'eau, [la blessure s'infecta] et il en mourut. Lorsque nous nous rendîmes auprès du Prophète (ﷺ), nous l'informâmes de l'incident. Il dit alors : « *Ils l'ont tué ! Qu'Allah les fasse périr ! Pourquoi ne se sont-ils pas renseignés vu qu'ils ignoraient la réponse à sa question ? En effet, le remède de l'ignorant est le questionnement. Il aurait suffi à cet homme d'accomplir les ablutions sèches, de serrer un bandeau autour de sa blessure, de passer sa main dessus et de laver ensuite le reste de son corps.* »[1]

Le Prophète (ﷺ) a donc affirmé que l'ignorance est une maladie et que le questionnement est son remède.

Allah (ﷻ) nous a informés que le Coran est un remède. Ainsi Il dit :

وَلَوْ جَعَلْنَٰهُ قُرْءَانًا أَعْجَمِيًّا لَّقَالُوا۟ لَوْلَا فُصِّلَتْ ءَايَٰتُهُۥٓ ءَا۬عْجَمِىٌّ وَعَرَبِىٌّ قُلْ هُوَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ هُدًى وَشِفَآءٌ

« ***Si nous en avions fait un Coran en une langue autre que l'arabe, ils auraient dit : « Pourquoi ses versets n'ont-ils pas été exposés clairement ? Quoi ? Un [Coran] non-arabe et [un messager] arabe ? » Dis : Pour ceux qui croient, il est un guide et une guérison.*** »[2]

Il dit également :

وَنُنَزِّلُ مِنَ ٱلْقُرْءَانِ مَا هُوَ شِفَآءٌ وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ

« ***Ce que Nous révélons du Coran est une guérison et une miséricorde pour les croyants.*** »[3]

L'expression « *Ce que Nous révélons* » englobe tout le Coran et non une partie seulement. En effet, tout le Coran est une guérison, comme on a pu le constater dans le verset précédent. Ainsi, le Coran guérit le cœur des maladies que sont l'ignorance, le doute et l'incertitude. Aucun des remèdes qu'Allah a fait descendre du ciel n'est plus complet, plus bénéfique, plus important et plus efficace dans la lutte contre la maladie que le Coran.

---

[1] Hasan jusqu'à « *Il aurait suffi…* » *Sahîh Abî Dâwûd* (336)
[2] Sourate ***Fussilat*** v.44
[3] Sourate ***Al-Isrâ'*** v.82

Il est également rapporté dans les deux recueils authentiques, d'après Abû Saîd : Un groupe de compagnons du Prophète (ﷺ) en voyage firent halte dans un village. Ils demandèrent l'hospitalité à ses habitants, mais ces derniers refusèrent. Au même moment, le chef du village fut piqué par un scorpion. Les villageois usèrent de tous les moyens pour le soigner, sans que rien ne réussisse à apaiser feu de la morsure. L'un d'entre eux proposa : « Et si vous vous adressiez à ces voyageurs ? Peut-être ont-ils quelque remède ? » Ils se rendirent donc auprès du groupe de compagnons et leur dirent : « Notre chef a été piqué par un scorpion. Nous avons usé de tous les moyens pour le soigner, mais rien n'y fait. Auriez-vous quelque remède ? » Un des compagnons répondit : « Oui. Je pratique la *Ruqyah*. Mais nous vous avons demandé l'hospitalité et vous nous l'avez refusée. Je ne ferai donc rien tant que vous ne nous aurez promis un salaire en cas de guérison. » Ils se mirent alors d'accord pour un salaire de quelques moutons en cas de rétablissement. Le compagnon se rendit auprès du chef du village, et récita la sourate *Al-Fâtihah* tout en crachotant sur la blessure. Le malade fut alors rétabli en un clin d'œil, se leva et marcha comme si de rien n'était. Les villageois remirent alors les moutons qu'ils avaient promis aux compagnons. L'un d'eux dit « Partageons ! » Mais celui qui avait pratiqué la *Ruqyah* répliqua : « Nous ne ferons rien avant d'aller voir le Prophète (ﷺ), lui faire part de ce qui est arrivé et de voir ce qu'il nous enjoint. » À leur retour, ils se rendirent auprès du Prophète (ﷺ) et lui narrèrent l'événement. Le Prophète (ﷺ) demanda au compagnon en question : « *Comment as-tu su que sourate Al-Fâtihah pouvait faire office de Ruqyah* ? » Il dit ensuite : « *Vous avez bien fait. Partagez votre butin et n'oubliez pas ma part.* »[1]

Ce remède a donc agit sur le mal en question, au point de le faire disparaître complètement. La *Fâtihah* est pourtant le traitement le plus aisé à pratiquer. Si l'être humain traitait correctement les maladies à l'aide de la *Fâtihah*, il constaterait son étonnante efficacité dans la guérison.

D'ailleurs, je me souviens être tombé gravement malade à la Mecque. Il n'y avait ni médecin, ni médicament. Je pris donc le parti de me soigner à l'aide de la *Fâtihah*, et j'obtins d'étonnants résultats. J'indiquais ensuite ce traitement à toutes les personnes qui se plaignaient de maux divers, et beaucoup d'entre elles guérissaient rapidement.

Il y a cependant une chose qu'il convient de préciser, à savoir que les formules de rappel, les versets du Coran et les invocations dont on fait usage dans un but de traitement et de guérison, présentent intrinsèquement

[1] Al-Bukhârî (5417) et Muslim (2201).

des vertus curatives. Cependant, pour que le traitement soit efficace, la personne traitée doit être préparée à le recevoir, et le soignant doit être animé d'une haute ambition permettant au traitement en question de développer pleinement son efficacité. Ainsi, si la guérison tarde à venir, c'est en raison de la faible ambition du soignant, ou parce que le patient n'y était pas préparé, ou bien en raison d'un fort obstacle empêchant le traitement de faire son effet. C'est d'ailleurs le cas des médicaments destinés aux maladies somatiques : s'ils ne font pas leur effet, c'est soit parce que le corps du patient n'accepte pas ce traitement, soit parce qu'un fort obstacle fait barrage à son efficacité. Si le corps humain s'adapte au traitement, le rétablissement sera proportionnel à cette adaptation. Il en va de même pour le cœur. S'il accepte pleinement la *Ruqyah* et les formules incantatoires, et si le *Râqî* est doté d'une âme ambitieuse et d'une volonté influente, tout cela aura un effet positif sur la lutte contre le mal traité.

Similairement, en ce qui concerne les invocations, elles sont d'une efficacité sans pareille quand il s'agit d'empêcher un mal de se produire ou de faire en sorte qu'un bien se réalise. Néanmoins, elles peuvent ne pas se réaliser, soit en raison d'une faiblesse intrinsèque – comme dans le cas d'invocations qu'Allah n'aime pas, car elles transgressent les limites qu'Il a imposées – soit parce que le cœur n'est que trop peu concentré durant les invocations, et qu'il n'est pas totalement orienté vers Allah et voué à Lui à ce moment. Les invocations de ce genre sont alors comparables à un arc dont la corde serait très détendue : les flèches décochées ne peuvent atteindre leur cible en raison de la faiblesse du tir. Enfin, les invocations peuvent ne pas être exaucées en raison d'un obstacle empêchant leur réalisation, comme la consommation de biens illicites, l'injustice, l'accumulation des péchés dans le cœur, la perpétuelle insouciance, la désinvolture et la distraction.

Ainsi Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Invoquez Allah en étant convaincu qu'Il vous exaucera. Et sachez qu'Allah n'accepte pas l'invocation émanant d'un cœur distrait et inattentif.* »[1]

L'invocation est donc un traitement bénéfique sensé faire disparaître le mal en question, mais la distraction du cœur annihile son efficacité. Consommer des biens illicites anéantit également la force des invocations et l'affaiblit. Abû Hurayrah (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ô gens ! Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon. Allah a intimé aux croyants le même ordre que celui intimé aux Prophètes. Il a ainsi dit :*

---

1 *Sahîh At-Tirmidhî* (3479)

يَٰٓأَيُّهَا ٱلرُّسُلُ كُلُوا۟ مِنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَٱعْمَلُوا۟ صَٰلِحًا إِنِّى بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ

« ***Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et faites le bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites.*** »[1]

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقْنَٰكُمْ

« ***Ô vous les croyants! Mangez des nourritures licites que Nous vous avons attribuées.*** »[2]

Le Prophète mentionna ensuite le cas d'un homme engagé dans un long voyage, les cheveux hirsutes, le corps poussiéreux, les mains levées au ciel, invoquant Allah en ces termes : « Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! » Cependant, son alimentation est illicite, sa boisson est illicite, ses vêtements sont illicites, et il ne se nourrit que de biens illicites. Comment donc pourrait-il être exaucé ? »[3]

ᶜAbd Allah, le fils de l'Imâm Ahmad, rapporte dans *Az-Zuhd* d'après son père : « Une calamité toucha les Enfants d'Israël. Ils se rendirent [dans le désert pour prier Allah]. Allah (ﷻ) enjoignit alors à leur prophète d'informer son peuple de la chose suivante : « Vous vous rendez dans le désert alors que vos corps sont impurs. Ces mains, que vous levez vers Moi pour M'invoquer, ont injustement fait couler le sang et rempli vos demeures de biens illicites. Est-ce maintenant que vous M'implorez, alors que Ma colère contre vous a atteint son paroxysme ? Or, vos supplications ne feront que vous éloigner de Moi ! »[4]

Abû Dharr a dit : « Suffit d'invocation dans la bonté, ce qui suffit comme sel dans le plat. »[5]

1 – L'invocation est un remède

L'invocation est un remède des plus bénéfiques. Elle est l'ennemi du mal : elle le repousse, lutte contre lui, l'empêche, le fait disparaître ou l'amenuise, et elle est l'arme du croyant. ᶜAlî Ibn Abî Tâlib (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *L'invocation est l'arme du croyant, le pivot de la religion, et la lumière des cieux et de la terre.* »[6]

---

[1] Sourate ***Al-Mu'minûn*** v.51.
[2] Sourate ***Al-Baqarah*** v.172.
[3] Muslim (1015).
[4] *Az-Zuhd* (1/176), la chaîne de transmission comporte une faiblesse.
[5] *Az-Zuhd* (2/77).
[6] *Ad-Daᶜîfah* (179), la chaîne de transmission du hadith est faible.

L'invocation agit de trois manières face au mal : Si elle est plus forte que le mal, elle le repousse. Si elle est plus faible que le mal, celui-ci domine, atteint le serviteur, mais l'invocation peut l'atténuer, même si elle est faible. Et s'ils sont de force égale, ils s'empêchent l'un l'autre.

ᶜÂ'ishah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *La précaution n'empêche pas la prédestination. L'invocation est utile face à ce qui survient et ce qui ne se survient pas. Le mal peut descendre, voir l'invocation venir à sa rencontre, et qu'ils s'entrechoquent jusqu'au Jour de la Résurrection.* »[1]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah ﷺ) a dit : « *L'invocation est utile face à ce qui survient et ce qui ne se survient pas, alors invoquez, ô serviteurs d'Allah !* »[2]

Thawbân (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Rien ne repousse la prédestination si ce n'est l'invocation ; rien ne prolonge l'existence si ce n'est la bonté ; et on peut être privé de richesses en raison d'un péché qu'on commet.* »[3]

2 – L'insistance dans l'invocation

L'insistance dans l'invocation compte parmi les meilleurs remèdes.

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui ne demande pas Allah, Il se courrouce contre lui.* »[4]

Anas (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ne faiblissez pas dans l'invocation, car personne ne périt en invoquant.* »[5]

Al-Awzâᶜî rapporte d'après Az-Zuhrî, d'après ᶜUrwah, d'après ᶜÂ'ishah (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Allah aime ceux qui insistent dans l'invocation. »[6]

Dans *Az-Zuhd*, l'imam Ahmad rapporte d'après Qatâdah que Muwarriq a dit : « Je n'ai trouvé comme exemple pour illustrer la situation du croyant que celui d'un homme sur un bout de bois au milieu des flots qui invoque : « Seigneur ! Seigneur ! » afin qu'Allah le sauve. »[7]

---

1 *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (6/241), *Hasan* sans la mention de la confrontation qui comporte une faiblesse.
2 *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (3409).
3 *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (7687) *Hasan* sans la mention de la privation de subsistance qui comporte une faiblesse.
4 *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (2418).
5 *Ad-Daᶜîfah* (179), la chaîne de transmission du hadith est faible.
6 *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (1710) le hadith est inventé. Ce qui est authentique est qu'il s'agit d'une parole attribuée à Al-Awzâᶜî qui dit : « La meilleure des invocations consiste à insister et implorer Allah. », ainsi que l'a rapporté Al-ᶜUqaylî (4/452).
7 *Az-Zuhd* (2/273).

3 – L'empressement concernant l'exaucement

Parmi les erreurs qui empêchent tout effet de l'invocation figure l'empressement, le fait de trouver long l'exaucement, si bien qu'on se désole et qu'on renonce à l'invocation. Celui qui agit ainsi est comparable à celui qui sème ou plante, entretient, irrigue, et qui, trouvant long la pousse et la récolte, délaisse et néglige ce qu'il a semé.

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *On exauce celui qui invoque, tant qu'il ne se presse pas et dit : j'ai invoqué mais on ne m'a pas exaucé.* »[1]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *On exauce le serviteur tant qu'il n'invoque pas pour un péché ou une rupture des liens de parenté, et tant qu'il ne se presse pas.* – Ô Messager d'Allah ! Qu'est-ce que l'empressement ? – *Cela consiste à ce qu'il dise : « J'ai invoqué et invoqué, mais je n'ai pas constaté qu'on m'ait exaucé. » À ce moment, il se désole et renonce à l'invocation.* »[2]

Anas (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *L'homme ne cesse d'être dans le bien, tant qu'il ne s'empresse pas.* – Ô Messager d'Allah ! Comment s'empresse-t-il ? – *Il dit : j'ai invoqué mon Seigneur, mais Il ne m'a pas exaucé.* »[3]

4 – Les temps d'exaucement

Si on joint à l'invocation, la concentration et l'orientation totale du cœur vers l'objectif, et que cela correspond à un des six temps que sont : le dernier tiers de la nuit, au moment de l'appel à la prière, entre l'appel (*al-adhân*) et l'accomplissement de la prière (*al-iqâmah*), après les prières obligatoires, au moment où l'imam monte sur la chaire le vendredi jusqu'à ce que la prière soit accomplie, et la dernière heure après la prière du *ᶜAṣr*. Si, à ces moments, le cœur est empli de recueillement, et qu'on se met complètement entre les mains du Seigneur, avec humilité, imploration, aménité, en orientant son cœur [vers Allah], en état de pureté rituelle, en levant les mains vers Allah, et en débutant par des louanges et éloges adressés à Allah ; puis qu'on fait suivre cela de demandes d'éloges sur Muhammad, Son serviteur et Messager (ﷺ) ; puis qu'on s'introduit auprès d'Allah (ﷻ), qu'on insiste auprès de Lui dans la demande, qu'on Le flatte, et qu'on L'invoque avec espoir et crainte ; qu'on cherche l'intercession à

[1] Al-Bukhârî (5981).
[2] Muslim (2735).
[3] Ahmad (3/193).

travers Ses Noms, Ses Attributs, et Son Unicité, et qu'on présente en toute sincérité son invocation ; cette invocation sera sûrement acceptée, surtout si cela correspond aux invocations dont le Prophète (ﷺ) a informé qu'elles étaient source d'exaucement, ou qu'elles comportaient le Nom suprême d'Allah (ﷻ).

Parmi celles-ci, ce qu'on rapporte dans *As-Sunan*, d'après ᶜAbd Allah Ibn Buraydah, d'après son père, que le Messager d'Allah (ﷺ) entendit un homme dire : « Ô Allah, je Te demande, par le fait que j'atteste que Tu es Allah, nulle divinité digne d'adoration en dehors de Toi, l'Unique, Celui qui se dispense de toute chose, Celui qui n'a jamais enfanté et n'a pas été enfanté, et qui n'a aucun semblable. » et il dit : « *Il a invoqué Allah par Son Nom Suprême, par lequel Il accorde si on Lui demande par lui, et exauce si on L'invoque par lui.* »[1] et sous une formulation : « *Tu as invoqué Allah par Son Nom Suprême* »

On rapporte également de Anas Ibn Mâlik (ﷺ) qu'il était assis avec le Messager d'Allah (ﷺ) alors qu'un un homme accomplissait la prière. Puis, celui-ci invoqua en disant : « Ô Allah, je Te demande par le fait que la louange T'appartienne, nulle divinité digne d'adoration en dehors de Toi, Tu es le Bienfaiteur, Créateur des cieux et de la terre, ô Digne de glorification et de munificence, ô Toi le Vivant, le Souverain absolu. » Le Prophète (ﷺ) dit : « *Il a invoqué Allah par Son Nom Suprême, par lequel Il accorde si on Lui demande par lui, et exauce si on L'invoque par lui.* »[2]

Asmâ' Bint Yazîd (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le Nom Suprême d'Allah se trouve dans ces deux versets* :

وَإِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَاحِدٌ لَّا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَٰنُ الرَّحِيمُ ﴿١٦٣﴾

« ***Et votre divinité est une divinité unique. Pas de divinité digne d'adoration en dehors de Lui, le Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde.*** »[3]

et au début de sourate *Âl ᶜImrân* :

الٓمٓ ﴿١﴾ اللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ ﴿٢﴾

« ***Alif, Lâm, Mîm. Allah ! Pas de divinité digne d'adoration en dehors de Lui, le Vivant, le Souverain absolu.*** »[4] [5]

---

1 Sahîh At-Targhîb (1650).
2 Sahîh An-Nasâ'î (1299).
3 Sourate **Al-Baqarah** v.163.
4 Sourate **Âl ᶜImrân** v.1-2.
5 Sahîh Al-Jâmiᶜ (979).

Abû Hurayrah, Anas Ibn Mâlik et Rabîᶜah Ibn ᶜÂmir (ﷺ) rapportent que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Insistez à dire : ô Digne de glorification et de munificence !* »[1] c'est-à-dire attachez-vous à cette formulation, et prononcez-la continuellement.

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte : « *Lorsqu'une chose préoccupait le Prophète (ﷺ), il levait la tête vers le ciel, et lorsqu'il invoquait, il disait : ô Toi le Vivant, le Souverain absolu !* »[2]

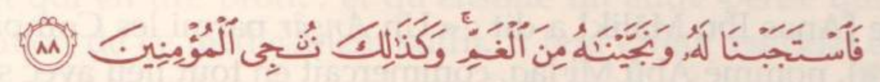
Anas Ibn Mâlik (ﷺ) rapporte : « Lorsqu'une chose devenait difficile au Prophète (ﷺ), il disait : *ô Toi le Vivant, le Souverain absolu ! Je cherche secours auprès de Ta miséricorde.* »[3]

Abû Umâmah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le Nom Suprême d'Allah se trouve dans trois sourates du Coran : Al-Baqarah, Âl ᶜImrân, et Ta-Ha.* »[4] Al-Qâsim dit : « Je l'ai cherché, et il s'agit de : *le Vivant, le Souverain absolu* »

Saᶜd Ibn Abî Waqqâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'invocation de Dhû-n-Nûn (Yûnus), lorsqu'il invoqua Allah depuis les entrailles de la baleine, était : « Il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi ! Gloire à Toi, j'étais du nombre des injustes. » Pas un musulman n'invoque ainsi sans qu'Allah ne l'exauce.* »[5]

Saᶜd (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Voulez-vous que je vous informe de ce qui, lorsqu'un mal frappe l'un de vous, et qu'il invoque par ceci, Allah le délivre de son affliction ?* »[6] Voulant signifier ainsi l'invocation de Yûnus.

Il rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Voulez-vous que je vous indique le Nom Suprême d'Allah ? Il s'agit de l'invocation de Yûnus.* – Ô Messager d'Allah ! Yûnus avait-il une particularité ? – *N'as-tu pas entendu la Parole d'Allah (ﷺ) :*



« ***Nous l'avons exaucé et sauvé de son angoisse. C'est ainsi que Nous sauvons les croyants*** »[7]

---

[1] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (1250).
[2] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (4356) la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[3] *Al-Kalim At-Tayyib* (119).
[4] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (979).
[5] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (3383).
[6] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (3383).
[7] Sourate ***Al-Anbiyâ'***, v.88.

Ainsi, tout musulman qui prononce cette invocation quarante fois pendant sa maladie puis en décède malgré tout, on lui accorde la récompense du martyr ; et s'il guérit, on lui pardonne ses péchés. »[1]

Ibn cAbbâs (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) disait dans la détresse : « *Point de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Immense, l'Indulgent. Point de divinité digne d'adoration qu'Allah, le Seigneur du Trône immense. Point de divinité digne d'adoration qu'Allah, le Seigneur des cieux, le Seigneur de la terre, le Seigneur du noble Trône* »[2]

cAlî Ibn Alî Ṯâlib (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) m'a appris à dire, lorsque j'étais frappé par une affliction : *Point de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Indulgent, le Magnanime. Gloire et pureté à Lui. Que s'étende la bénédiction du Seigneur du Trône immense. Louange à Allah le Seigneur des mondes.* »[3]

cAbd Allah Ibn Mascûd (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Personne n'est frappé par les soucis ou la tristesse et ne dit : « Ô Allah ! Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante. Mon toupet est dans Ta main. Ton jugement à mon sujet s'accomplit. Ton décret me concernant n'est que justice. Je Te demande – par tous les noms qui T'appartiennent, par lesquels Tu t'es nommé, ou que Tu as révélés dans Ton livre, ou que Tu as enseignés à une de Tes créatures, ou que Tu as gardés pour Toi dans la science de l'invisible – de faire que le coran soit une ondée pour mon cœur et une lumière pour ma poitrine, qu'il dissipe ma tristesse et fasse disparaître mes soucis. » sans qu'Allah ne dissipe ses soucis et sa tristesse, et ne remplace cela par de la joie.* – Ô Messager d'Allah ! Devons-nous l'apprendre ? – *Bien entendu, il convient à toute personne qui l'entend de l'apprendre.* »[4]

Ibn Mascûd (ﷺ) a dit : « Pas un prophète n'a été frappé d'affliction sans qu'il n'ait cherché secours dans la célébration de la gloire d'Allah. »

Ibn Abî Ad-Dunyâ mentionna dans le livre *Al-Mustajâbûn*[5], d'après Al-Ḫasan, que [Anas Ibn Mâlik] a dit : « Un *Ansâr* parmi les Compagnons du Prophète (ﷺ), nommé Abû Miclaq, commerçait en tout lieu avec ses biens et ceux d'autrui, et il était dévot et pieux. Un jour, il sortit, un brigand le rencontra, l'arme à la main, et il lui dit : « Pose ce que tu as, car je vais te tuer – Que veux-tu à ma vie ? Tu cherches l'argent. – L'argent est à moi, mais je veux ta vie. – Si tu refuses [de me laisser la vie sauve], laisse-moi

---

1 *Ad-Dacîfah* (5019) la chaîne de transmission du hadith est très faible.
2 Al-Bukhârî (5985) et Muslim (2730).
3 *Sahîh Al-Mawârid* (2371)
4 *As-Sahîhah* (198)
5 Au numéro 23, mais la chaîne de transmission de ce récit est faible.

accomplir quatre unités de prière. – Prie autant que tu veux. » Il accomplit ses ablutions, puis quatre unités de prière, et il dit lors de sa dernière prosternation : « Ô Toi l'Affectueux ! Ô Toi le Détenteur du Trône Sublime ! Ô Toi qui fais ce que Tu veux ! Je Te demande, par Ta puissance qui ne peut être vaincue, Ton royaume qui ne peut être pris, Ta lumière qui remplit les piliers de Ton Trône, de me protéger du mal de ce brigand ! Ô Sauveur, sauve-moi – par trois fois. » Surgit alors un cavalier, une lance à la main, posée entre les deux oreilles de son cheval. Lorsque le brigand l'aperçut, il se tourna vers lui, et le cavalier le frappa et le tua. Puis il se tourna vers l'homme et lui dit : « Lève-toi ! – Que mon père et ma mère soient donnés en rançon pour toi, qui es-tu ? Allah m'a secouru à travers toi aujourd'hui. – Je suis un ange du quatrième ciel. À ta première invocation, j'ai entendu les portes du ciel claquer ; puis à ta deuxième invocation, j'ai entendu un tumulte des gens du ciel ; puis, à ta troisième invocation, on m'a dit : « C'est là l'invocation d'un homme affligé » J'ai alors demandé à Allah de me confier de le tuer. » Al-Hasan dit : « Quiconque effectue ses ablutions, accomplit quatre unités, et adresse cette invocation, on l'exauce, qu'il soit affligé ou non. »

5 – Parmi les secrets de l'invocation

On remarque très souvent que des gens ont invoqué et qu'on les a exaucés. Étaient liés à cette invocation, le besoin de celui qui la prononce, son orientation totale vers Allah, une bonne action antérieure grâce à laquelle Allah exauce son invocation, par reconnaissance envers sa bonne action, que l'invocation corresponde à un temps d'exaucement, ou d'autres choses encore. Ainsi, l'invocation est exaucée, et certains peuvent penser que le secret réside dans la formulation de cette invocation, c'est pourquoi ils l'adoptent, mais dénuée de tout ce qui y était associé. À l'image de celui qui prend un médicament bénéfique, au moment opportun, et de manière correcte, et qui en tire profit ; et qu'ensuite un autre pense que la simple consommation de ce médicament suffit. Il fera erreur en cela, et c'est une chose en laquelle nombre de personnes font erreur. À l'exemple également de celui qui, par nécessité, invoque auprès d'une tombe et se voit exaucé, et qu'ensuite l'ignorant pense que le secret réside dans la tombe. Il ne sait pas que le secret réside dans la nécessité et la sincérité du recours à Allah. Et si cela se passe dans l'une des maisons d'Allah, cela est meilleur et plus aimé d'Allah.

6 – L'invocation est une arme

Les invocations et formules de recherche de secours sont semblables à une arme, et l'arme dépend de celui qui l'utilise et non uniquement de son efficacité. Si l'arme est parfaite, que le bras qui le tient est fort, et qu'il n'existe aucun obstacle, elle touchera l'ennemi. Mais si l'une de ces trois choses manque, l'effet escompté ne sera pas atteint. Ainsi, si l'invocation n'est pas intrinsèquement bonne, si celui qui invoque ne lie pas son cœur à sa langue au moment de l'invocation, ou qu'il existe un obstacle à l'exaucement, le résultat escompté ne surviendra pas.

7 – L'invocation et la prédestination

Il est une question connue qui est : si la chose pour laquelle on invoque est prédestinée, elle surviendra nécessairement, que le serviteur invoque pour cela ou non ; et si elle n'est pas prédestinée, elle ne surviendra pas, que le serviteur le demande ou non.

Certains ont pensé que cette question était valide, et ils ont délaissé l'invocation en disant qu'elle n'était d'aucune utilité ! En plus de leur excès d'ignorance et d'égarement, ils se contredisent, car l'étude attentive de leur voie implique de cesser toute cause. **On peut répondre à l'un d'eux** : si la satiété t'a été prédestinée et doit nécessairement survenir, que tu manges ou non ; et si elle ne t'est pas prédestinée, elle ne surviendra pas, que tu manges ou non. Si on t'a prédestiné d'avoir un enfant, il viendra nécessairement, que tu aies un rapport charnel avec ton épouse et ta servante ou non ; et si on ne te l'a pas prédestinée, il ne viendra pas ; il n'est donc aucunement nécessaire de se marier ou de prendre des esclaves. Et ainsi de suite. Un homme sensé ou un être humain peut-il dire une telle chose ? Plus encore, les animaux, par nature, mettent en œuvre les moyens qui assureront leur subsistance et leur survie ; les animaux sont donc plus sensés que ceux qui sont tel le bétail, voire plus égarés encore.

D'autres ont été plus rusés et ont dit : La pratique de l'invocation est une pure adoration pour laquelle Allah récompense celui qui invoque, sans que cela ait quelque conséquence sur ce que l'on recherche. Il n'existe aucune distinction pour ces finauds entre le fait d'invoquer et celui de s'en abstenir par le cœur et la langue, dans la survenue de ce qui est recherché. Pour eux, l'invocation est strictement semblable au silence.

D'autres encore ont été plus rusés encore et ont dit : l'invocation est un simple signe qu'Allah a établi pour satisfaire aux besoins. Ainsi, lorsqu'Allah accorde à quelqu'un d'invoquer, c'est là un signe pour lui

qu'on a répondu à son besoin. Cela est semblable au fait de voir un nuage noir et froid en hiver, cela indique qu'il pleuvra. Ils disent : il en est de même pour la relation entre les actes d'adoration et la récompense, ou la relation entre la mécréance et les péchés et le châtiment, ce ne sont que de simples signes qui indiquent la récompense ou le châtiment, et non que ce sont des causes. Et ainsi de suite pour eux, dans la relation entre la brisure et la casse, la brûlure et la combustion, l'assassinat et la mort, rien de cela n'est une cause, et il n'existe aucun lien entre la chose et ce qu'elle implique, si ce n'est une simple conjonction, et non un rapport de cause à conséquence ! Ils s'opposent en cela aux sens et à la raison, à la Législation et la saine nature, ainsi qu'à tous les groupes d'hommes sensés qui se rient d'eux pour cela.

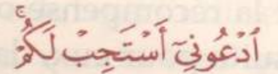
Ce qui est correct est qu'il existe une troisième possibilité, autre que celles mentionnées par celui qui interroge, et qui est que la chose prédestinée l'a été au travers de causes, parmi lesquelles figure l'invocation. La chose n'est donc pas prédestinée sans causes, mais au travers de causes, et lorsque le serviteur met en œuvre cette cause, la chose prédestinée survient ; et s'il ne met pas en œuvre cette cause, la chose reste néant. Ainsi, de la même manière que la satiété est prédestinée au travers de la nourriture et de la boisson, l'enfant au travers du rapport charnel, la récolte au travers de la semence, la mort des animaux par le sacrifice, l'entrée au Paradis ou en Enfer est prédestinée au travers d'œuvres. C'est là la vérité sur cette question, et c'est ce dont celui qui interroge a été privé

L'invocation compte donc parmi les moyens les plus puissants ; et si la survenue de ce qui est demandé est prédestinée au travers de l'invocation, il n'est pas juste de dire que l'invocation n'est d'aucune utilité. De même, qu'on ne peut pas dire qu'il n'est d'aucune utilité de manger, boire, ou d'accomplir tout mouvement ou acte. Aucune cause n'est plus utile que l'invocation, et rien ne permet mieux de parvenir à ce qui est recherché.

Puisque les Compagnons (ﷺ) étaient les hommes les plus savants de la Communauté concernant Allah et Son Messager (ﷺ), et les plus versés dans sa religion, ils connaissaient mieux que tout autre ce moyen, ses conditions et la bienséance qui convient. ʿUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (ﷺ) cherchait secours au travers de l'invocation contre ses ennemis, elle était la plus grande de ses armées, et il disait à ses compagnons : « La victoire ne vient pas du grand nombre, mais la victoire vient du ciel. » Et il disait : « Je ne me soucie pas de l'exaucement, mais je me soucie de l'invocation. Lorsqu'on vous inspire d'adresser une invocation, l'exaucement l'accompagne. » Un poète s'inspira de ce sens et dit en vers :

Si Tu ne voulais pas que je parvienne à ce que j'espère et demande
Des largesses que Tu possèdes, Tu ne m'aurais pas habitué à demander

Ainsi, celui auquel on inspire d'invoquer, on aura voulu l'exaucer, car Allah (ﷻ) dit :



« ***Invoquez-Moi, et Je vous exaucerai*** »[1]

وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ

« ***Et si Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque.*** »[2]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui ne demande pas Allah, Il se courrouce contre lui.* »[3] Cela montre que la satisfaction d'Allah réside dans le fait de L'invoquer et de Lui obéir ; et lorsque le Seigneur est satisfait, tout bien repose dans Son agrément, de même que tout malheur et fléau réside dans le fait de Le courroucer et Lui désobéir.

Dans *Az-Zuhd*, l'imam Ahmad mentionna le récit suivant : « Je suis Allah, il n'y a de divinité digne d'adoration que Moi. Si Je suis satisfait, Je bénis, et Ma bénédiction n'a pas de limite. Si je me courrouce, Je maudis, et Ma malédiction parvient jusqu'au septième enfant. »[4]

La raison, les Textes, la saine nature, et l'expérience des communautés, quelles que soient leur ethnie et leur religion, montrent que le fait de se rapprocher du Seigneur de l'univers, de rechercher Sa satisfaction, et de faire preuve de bienfaisance envers Ses créatures comptent parmi les plus grands moyens d'obtenir tout bien ; alors que leurs opposés comptent parmi les plus grandes causes de tout mal. On n'a pas obtenu de bienfaits d'Allah, et on n'a pas repoussé Son courroux par une chose meilleure que le fait de Lui obéir, de se rapprocher de Lui, et se faire preuve de bienfaisance envers Ses créatures.

Allah (ﷻ) a lié dans Son Livre la survenue du bien et du mal, en ce bas-monde et dans l'au-delà, à l'accomplissement d'œuvres, à la manière de la rétribution liée au respect d'une condition, d'un effet lié à un motif, d'une conséquence liée à une cause. **On trouve cela en plus de mille endroits**

[1] Sourate *Ghâfir,* v.60.
[2] Sourate *Al-Baqarah,* v.186.
[3] *Sahîh* Al-Jâmi^c (2418).
[4] C'est un récit des Gens du Livre et non un hadith.

dans le Coran. Parfois, la rétribution est liée à la Loi universelle, et l'Ordre religieux d'une manière adéquate, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَلَمَّا عَتَوْا عَن مَّا نُهُوا عَنْهُ قُلْنَا لَهُمْ كُونُوا قِرَدَةً خَاسِئِينَ ﴿١٦٦﴾

« ***Puis, lorsqu'ils se rebellèrent et refusèrent (par orgueil) d'abandonner ce qui leur avait été interdit, Nous leur dîmes : Soyez des singes abjects.*** »[1]

فَلَمَّا آسَفُونَا انتَقَمْنَا مِنْهُمْ فَأَغْرَقْنَاهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٥٥﴾

« ***Puis lorsqu'ils Nous mirent en colère, Nous Nous vengeâmes d'eux et les noyâmes tous*** »[2]

وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا جَزَاءً بِمَا كَسَبَا نَكَالًا مِّنَ اللَّهِ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٣٨﴾

« ***Le voleur et la voleuse, coupez-leur la main, en punition de ce qu'ils ont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Et Allah est Puissant et Sage*** »[3]

إِنَّ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُسْلِمَاتِ وَالْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ وَالْقَانِتِينَ وَالْقَانِتَاتِ وَالصَّادِقِينَ
وَالصَّادِقَاتِ وَالصَّابِرِينَ وَالصَّابِرَاتِ وَالْخَاشِعِينَ وَالْخَاشِعَاتِ وَالْمُتَصَدِّقِينَ وَالْمُتَصَدِّقَاتِ
وَالصَّائِمِينَ وَالصَّائِمَاتِ وَالْحَافِظِينَ فُرُوجَهُمْ وَالْحَافِظَاتِ وَالذَّاكِرِينَ اللَّهَ كَثِيرًا
وَالذَّاكِرَاتِ أَعَدَّ اللَّهُ لَهُم مَّغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا ﴿٣٥﴾

« ***Les soumis et soumises, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, ceux et celles qui endurent, se montrent humbles, donnent l'aumône, jeûnent, préservent leur chasteté et mentionnent souvent Allah : à tous Allah a préparé un pardon et une immense récompense.*** »[4]

Et les exemples similaires sont très nombreux. D'autres fois, Allah (ﷻ) lie cela à la manière de la condition et de la rétribution, comme dans Sa Parole :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ

[1] Sourate *Al-Acrâf,* v.166.
[2] Sourate *Az-Zukhruf,* v.55.
[3] Sourate *Al-Mâ'idah,* v.38.
[4] Sourate *Al-Ahzâb,* v.35.

« ***Ô vous les croyants ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner [entre le bien et le mal], effacera vos péchés et vous pardonnera*** »[1]

فَإِن تَابُوا۟ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ فَإِخْوَٰنُكُمْ فِى ٱلدِّينِ ۗ

« ***Mais s'ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent la Zakât, ils seront vos frères en religion*** »[2]

وَأَلَّوِ ٱسْتَقَٰمُوا۟ عَلَى ٱلطَّرِيقَةِ لَأَسْقَيْنَٰهُم مَّآءً غَدَقًا ﴿١٦﴾

« ***S'ils avaient suivi le droit chemin, Nous les aurions abreuvés d'une eau abondante*** »[3]

Parfois, Allah utilise la lettre (ل) qui introduit le but, comme dans Sa Parole :

لِّيَدَّبَّرُوٓا۟ ءَايَٰتِهِۦ وَلِيَتَذَكَّرَ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ

« ***Afin qu'ils méditent sur Ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent*** »[4]

لِّتَكُونُوا۟ شُهَدَآءَ عَلَى ٱلنَّاسِ وَيَكُونَ ٱلرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا ۗ

« ***Afin que vous soyez témoins contre les gens, comme le Messager sera témoin contre vous*** »[5]

D'autres fois, c'est la locution (كي) qui introduit également le but qui est usitée, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

كَىْ لَا يَكُونَ دُولَةًۢ بَيْنَ ٱلْأَغْنِيَآءِ مِنكُمْ ۚ

« ***Afin qu'il ne reste pas seulement parmi les riches d'entre vous*** »[6]

D'autres fois encore, c'est la lettre (ب) qui indique la conséquence qui est usitée, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيكُمْ

« ***Cela, à cause de vos actions et péchés antérieurs*** »[1]

---

1 Sourate *Al-Anfâl,* v.29.
2 Sourate *At-Tawbah,* v.11.
3 Sourate *Al-Jinn,* v.16.
4 Sourate *S̲âd,* v.29.
5 Sourate *Al-Baqarah,* v.143.
6 Sourate *Al-H̲ashr,* v.7.

إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ

« *C'est vers Allah que vous retournerez tous, et Il vous informera alors de ce que vous faisiez* »[2]

وَكَذَٰلِكَ نُوَلِّى بَعْضَ ٱلظَّٰلِمِينَ بَعْضًۢا بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿١٢٩﴾

« *Ainsi accordons-Nous à certains injustes l'autorité sur d'autres, à cause de ce qu'ils ont acquis* »[3]

ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ

« *Ceci pour n'avoir pas cru aux signes d'Allah* »[4]

D'autres fois, c'est un complément circonstanciel de but (مفعول لأجله), apparent ou éludé, qui est usité, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَإِن لَّمْ يَكُونَا رَجُلَيْنِ فَرَجُلٌ وَٱمْرَأَتَانِ مِمَّن تَرْضَوْنَ مِنَ ٱلشُّهَدَآءِ أَن تَضِلَّ إِحْدَىٰهُمَا فَتُذَكِّرَ إِحْدَىٰهُمَا ٱلْأُخْرَىٰ

« *Et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes parmi celles que vous agréez comme témoins, de sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler* »[5]

أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ

« *Afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : Vraiment, nous n'y avons pas fait attention* »[6]

أَن تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أُنزِلَ ٱلْكِتَٰبُ عَلَىٰ طَآئِفَتَيْنِ مِن قَبْلِنَا

« *Afin que vous ne disiez point : On n'a fait descendre le Livre que sur deux communautés avant nous* »[7]

C'est-à-dire par aversion du fait que vous puissiez dire ceci.

---

[1] Sourate *Âl ᶜImrân,* v.182.
[2] Sourate *Al-Mâ'idah,* v.105.
[3] Sourate *Al-Anᶜâm,* v.129.
[4] Sourate *Âl ᶜImrân,* v.112.
[5] Sourate *Al-Baqarah,* v.282.
[6] Sourate *Al-Aᶜrâf,* v.172.
[7] Sourate *Al-Anᶜâm,* v.156.

D'autres fois encore, c'est la lettre (ف) qui indique la conséquence qui est usitée, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَكَذَّبُوهُ فَعَقَرُوهَا فَدَمْدَمَ عَلَيْهِمْ رَبُّهُم بِذَنبِهِمْ فَسَوَّاهَا ﴿١٤﴾

« ***Mais ils le traitèrent de menteur et la tuèrent. Leur Seigneur les détruisit donc pour leur péché et étendit Son châtiment sur tous*** »[1]

فَعَصَوْا رَسُولَ رَبِّهِمْ فَأَخَذَهُمْ أَخْذَةً رَّابِيَةً ﴿١٠﴾

« ***Ils désobéirent au messager de leur Seigneur. Allah les saisit donc d'une façon extrêmement violente*** »[2]

فَكَذَّبُوهُمَا فَكَانُوا مِنَ الْمُهْلَكِينَ ﴿٤٨﴾

« ***Ils les traitèrent tous deux de menteurs et furent anéantis*** »[3]

Et d'autres versets semblables.

D'autres fois, c'est la particule (لما) qui indique la récompense qui est usitée, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَلَمَّا آسَفُونَا انتَقَمْنَا مِنْهُمْ فَأَغْرَقْنَاهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٥٥﴾

« ***Puis lorsqu'ils Nous mirent en colère, Nous Nous vengeâmes d'eux et les noyâmes tous*** »[4]

D'autres fois encore, c'est (إنّ) et ses dérivés qui sont usités, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

إِنَّهُمْ كَانُوا يُسَارِعُونَ فِي الْخَيْرَاتِ

« ***Ils s'empressaient de faire le bien*** »[5]

Et en mentionnant leurs opposés :

إِنَّهُمْ كَانُوا قَوْمَ سَوْءٍ فَأَغْرَقْنَاهُمْ أَجْمَعِينَ

« ***C'étaient des gens mauvais. Nous les avons tous noyés*** »[6]

---

1 Sourate *As-Shams,* v.14.
2 Sourate *Al-Hâqqah,* v.10.
3 Sourate *Al-Mu'minûn,* v.48.
4 Sourate *Az-Zukhruf,* v.55.
5 Sourate *Al-Anbiyâ',* v.90.
6 Sourate *Al-Anbiyâ',* v.77.

Parfois, c'est la particule (لولا) qui indique le lien entre ce qui précède et ce qui suit qui est usitée, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَلَوْلَا أَنَّهُۥ كَانَ مِنَ ٱلْمُسَبِّحِينَ ﴿١٤٣﴾ لَلَبِثَ فِى بَطْنِهِۦٓ إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ ﴿١٤٤﴾

« ***Et s'il n'avait pas auparavant glorifié Allah, il serait resté dans son ventre jusqu'au jour où les hommes sont ressuscités*** »[1]

D'autres fois, c'est la particule (لو) qui indique une condition qui est usitée, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَلَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا۟ مَا يُوعَظُونَ بِهِۦ لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَشَدَّ تَثْبِيتًا ﴿٦٦﴾

« ***S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été meilleur pour eux, et cela les aurait raffermis*** »[2]

En somme, le Coran, du début à la fin, est très clair dans la relation entre la rétribution et le bien et le mal, et le lien entre les Lois universelles et religieuses et leurs causes. Plus encore, les règles religieuses de ce bas-monde et de l'au-delà, et les bienfaits et méfaits qu'ils suscitent, dépendent eux aussi de causes et d'actes. Celui qui comprend cette question et la médite comme il se doit en tirera le plus grand des profits. Quant à celui qui se repose sur la prédestination par ignorance, impuissance, négligence, et perte, son [présumé] abandon à Allah ne sera qu'impuissance, et son impuissance sera abandon.

Le savant est uniquement celui qui repousse la prédestination par la prédestination, qui oppose la prédestination à la prédestination. Plus encore, il n'est possible de vivre qu'ainsi, car la faim, la soif, le froid, et tout ce qui est source de crainte et de danger fait partie de la prédestination, et tous les hommes essaient de repousser cette prédestination par la prédestination.

De même, celui auquel Allah (ﷻ) accorde la réussite et lui inspire la guidée en repoussant la prédestination du châtiment de l'au-delà par la prédestination du repentir, de la foi et des œuvres pieuses. C'est là le pendant de la prédestination effrayante en ce bas-monde, et ce qui est à l'opposé est semblable, car le Seigneur des deux Demeures est unique, et Sa sagesse est unique, elle ne s'oppose pas et ne s'invalide pas.

---

[1] Sourate *As-Sâffât*, v.143-144.
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v.66.

C'est là une des questions les plus élevées pour qui en connait la valeur et la considère comme il se doit, et c'est auprès d'Allah que nous recherchons l'aide. Reste tout de même deux points par lesquels l'homme complète son succès et sa réussite :

Le premier consiste à ce qu'il connaisse le détail des causes du mal et du bien, et qu'il soit clairvoyant à ce sujet face à ce qu'il voit dans le monde, ce que lui ou autrui ont expérimenté, et ce qu'il entend des communautés passées et contemporaines. Parmi ce qui est le plus bénéfique à ce sujet figure la méditation sur le Coran, car il en est garant de la manière la plus parfaite, et il indique clairement, et en détails, toutes les causes du bien et du mal. Puis vient la Sunna qui est l'équivalent du Coran et la deuxième révélation. Celui qui porte son attention vers eux, ils le dispenseront de toute autre chose. Le Coran et la Sunna te montrent le bien et le mal et leurs causes comme si tu les voyais de tes propres yeux.

Ensuite, si tu médites sur les récits des communautés et la Loi d'Allah concernant ceux qui Lui ont obéi et ceux qui Lui ont désobéi, cela correspondra à ce que tu auras appris du Coran et de la Sunna, et tu verras en détails ce dont Allah a informé et ce qu'Il a promis. Tu verras de Ses signes dans l'univers ce qui t'indiquera que le Coran est vérité, que le Messager est vérité, et qu'Allah réalisera nécessairement Sa promesse. L'Histoire est le détail de ce qu'Allah et Son Messager nous ont enseigné comme causes générales du bien et du mal.

8 – Illusions concernant l'invocation

Le deuxième consiste à prendre garde aux tergiversations de son âme concernant ces causes, et c'est là une chose des plus importantes. Le serviteur sait que le péché et la négligence comptent parmi les choses qui lui sont nécessairement néfastes en ce bas-monde et l'au-delà. Mais son âme tergiverse en se confiant parfois à la clémence et au pardon d'Allah, d'autres fois au fait de remettre à plus tard le repentir, d'autres fois encore en se repentant uniquement par la langue, ou encore par l'accomplissement d'actes recommandés, la science, la justification par la prédestination, la justification par les semblables, ou le suivi des dignitaires.

Nombre de gens pensent que quoi qu'ils fassent, puis disent : « Je demande pardon à Allah », les conséquences de ces péchés disparaissent, et que ceci remplace cela.

Un homme se prétendant savant me dit : Je commets des choses, puis je dis : « Gloire et louange à Allah » cent fois et tout cela est pardonné, comme il a été rapporté authentiquement du Prophète (ﷺ) : « *Quiconque dit dans la journée « Gloire et louange à Allah » cent fois, on lui expie ses péchés, même s'ils sont aussi importants que l'écume de la mer.* »[1]

Un autre, habitant de la Mecque, me dit : Si l'un de nous se rend coupable d'une chose, il accomplit ses ablutions, effectue sept circonvolution autour de le Kacbah, et cela lui est effacé !

Un autre encore me dit : Il est rapporté authentiquement que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Un serviteur commit un péché et dit : « Ô Seigneur ! J'ai commis un péché, alors pardonne-moi. » et Il lui pardonna. Après un temps, il commit un autre péché et dit : « Ô Seigneur ! J'ai commis un péché, alors pardonne-moi. » et Il lui pardonna. Après un temps, il commit un autre péché et dit : « Ô Seigneur ! J'ai commis un péché, alors pardonne-moi. » Allah (ﷻ) dit alors : Mon serviteur a su qu'il avait un Seigneur qui pardonnait le péché et châtiait pour cela. J'ai pardonné à Mon serviteur, qu'il fasse ce qu'il veut.* »[2] et moi je ne doute pas que j'ai un Seigneur qui pardonne le péché et châtie pour cela.

Cette catégorie de gens s'est attachée à des Textes mentionnant l'espoir, et ils se sont fiés à cela, en s'y accrochant de leurs deux mains. Ainsi, si on blâme l'un d'eux pour le fait d'avoir commis une faute ou de s'y affairer, il récite ce qu'il a mémorisé de la largesse de la miséricorde d'Allah, de Son pardon, et des Textes mentionnant l'espoir. Les ignorants font partie de cette catégorie de gens, et il existe à ce sujet des choses étonnantes et bizarres, comme la parole de l'un d'eux :

Multiplie les fautes autant que tu le peux
Puisque tu te diriges vers un Être généreux

ou la parole de cet autre : L'abstention de tout péché est un ignorance de la largesse du pardon d'Allah !

ou cet autre qui dit : Délaisser les péchés est une bravade et un mépris fait au pardon d'Allah !

Abû Muhammad Ibn Hazm a dit : « J'ai vu l'un d'eux dire dans ses invocations : Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre la préservation [vis-à-vis du péché]. »

[1] Al-Bukhârî (6042) et Muslim (2691).
[2] Al-Bukhârî (7068) et Muslim (2758).

Parmi ceux qui sont trompés à ce sujet, on trouve les adeptes du fatalisme (*Al-Jabr*) qui prétendent que l'homme ne commet aucun acte de lui-même et ne dispose d'aucun libre arbitre, mais qu'il est contraint à commettre des péchés.

Parmi ceux qui sont trompés à ce sujet, on trouve les adeptes de *Al-Irjâ'* qui prétendent que la foi consiste uniquement en la reconnaissance [du cœur], que les actes ne font pas partie de la foi, et que la foi du plus dépravé des hommes est semblable à la foi de Jibrîl et Mikâ'îl !

Parmi eux également, ceux qui sont trompés par l'amour des pauvres, des maîtres et des vertueux, la multiplication des visites rendues à leurs tombes et le fait de les implorer, de demander leur intercession, d'en faire des intercesseurs entre eux et Allah, d'invoquer Allah par le droit qu'ils possèderaient sur Allah, et leur sainteté auprès de Lui !

Parmi eux encore, ceux qui sont trompés par leurs ancêtres et prétendent qu'ils disposent d'un rang auprès d'Allah, et ainsi ne manqueront pas de les délivrer [de leurs péchés], à la manière de ce que l'on connaît dans la cour des rois qui délivrent de leurs fautes les enfants et proches de leurs notables. Ainsi, si l'un d'eux tombe en une chose abominable, son père et son grand-père l'en délivre, de par leur rang.

Parmi eux aussi, ceux qui sont trompés par le fait qu'Allah (ﷻ) n'a pas besoin de les châtier, que leur châtiment n'ajouterait rien à Son royaume, et que Sa miséricorde ne retirerait rien à Son royaume. Celui qui est trompé ainsi dit : « Je dois nécessairement bénéficier de Sa miséricorde, Lui qui est le plus riche des riches. Si un pauvre mendiant demandait une gorgée d'eau à celui dans la maison duquel coule une rivière, il ne l'en priverait pas ; et Allah est plus généreux et plus immense encore, le pardon ne Lui retire rien, et le châtiment n'ajoute rien à Son royaume.

D'aucuns sont trompés par une mauvaise compréhension du Coran et de la Sunna, ainsi ils se fient à cela, à la manière de celui qui se fie à la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَلَسَوْفَ يُعْطِيكَ رَبُّكَ فَتَرْضَىٰٓ ﴿٥﴾

« ***Ton Seigneur t'accordera assurément Ses bienfaits et tu seras alors satisfait*** »[1]

Ils disent alors : Il n'acceptera pas que quelqu'un de sa Communauté soit en Enfer. D'autres encore se fient à la Parole d'Allah (ﷻ) :

[1] Sourate *Ad-Duhâ*, v.5.

إِنَّ ٱللَّهَ يَغۡفِرُ ٱلذُّنُوبَ جَمِيعًا

« ***Allah pardonne tous les péchés*** »[1]

C'est là la pire des ignorances, car le polythéisme entre dans ce verset, et il est la source et l'origine des péchés, et il n'existe aucune divergence sur le fait que ce verset concerne ceux qui se repentent. Ainsi, Il pardonne le péché de toute personne qui se repent, quel que soit le péché. Si le verset concernait autre que celui qui se repent, tous les Textes faisant état d'une menace seraient invalidés, de même que les hadiths mentionnant qu'on sortira de l'Enfer des monothéistes par l'intercession.

Ceci n'est arrivé qu'en raison d'un manque de science et de compréhension, car Allah (ﷻ) a utilisé une formulation globale, ce qui indique qu'Il a voulu signifier ceux qui se repentent. Dans sourate *An-Nisâ'*, Il a spécifié et délimité cela en disant :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ

« ***Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, et Il pardonne en-deçà à qui Il veut*** »[2]

Allah (ﷻ) a donc informé du fait qu'Il ne pardonne pas le polythéisme, mais qu'Il pardonne en-deçà, et si cela concernait celui qui se repent, Il n'aurait pas fait la distinction entre le polythéisme et les autres péchés.

De même, le fourvoiement de certains ignorants devant la Parole d'Allah (ﷻ) :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلۡإِنسَٰنُ مَا غَرَّكَ بِرَبِّكَ ٱلۡكَرِيمِ ٦

« ***Ô homme ! Qu'est-ce qui t'a trompé au sujet de ton Seigneur, le Généreux*** »[3]

Ils disent : « Ce qui l'a trompé est Sa générosité ! » D'autres disent : « Il a enseigné sa justification à celui qui s'égare. » c'est là une ignorance épouvantable, car celui qui l'a trompé au sujet de son Seigneur est « le trompeur », Satan, ainsi que son âme incitatrice au mal, son ignorance et ses passions. Allah (ﷻ) a employé le terme *Al-Karîm* (le Généreux) qui désigne le maître, le puissant, l'immense, Celui qui est obéi, Celui au sujet duquel il ne faut pas être trompé, et dont il ne faut pas négliger le droit.

---

[1] Sourate ***Az-Zumar***, v.53.
[2] Sourate ***An-Nisâ'***, v.48.
[3] Sourate ***Al-Infitâr***, v.6.

Ainsi cet homme trompé a vu le trompeur là où il ne se trouvait pas, et il a été trompé par ce dont il ne convient pas.

Il en est de même concernant le fourvoiement de certains concernant la Parole d'Allah (ﷻ) à propos de l'Enfer :

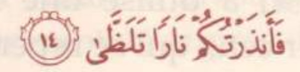
لَا يَصْلَىٰهَآ إِلَّا ٱلْأَشْقَى ﴿١٥﴾ ٱلَّذِى كَذَّبَ وَتَوَلَّىٰ ﴿١٦﴾

« *Où ne parviendra que le plus malheureux, qui ment et se détourne* »[1]



« *préparé pour les mécréants* »[2]

Cet homme trompé ne sait pas que Sa Parole :



« *Je vous ai avertis d'un Feu aux flammes intenses* »[3]

concerne un Feu spécifique parmi les degrés de l'Enfer. Et si cela concernait l'intégralité de l'Enfer, Allah (ﷻ) aurait dit : « Où n'entrera » alors qu'Il dit : « *Où ne parviendra que le plus malheureux* » car le fait de ne pas y parvenir ne signifie pas qu'on n'y entre pas. Le fait d'y parvenir est plus spécifique que l'entrée, et la négation d'un élément spécifique n'implique pas la négation de ce qui est plus général. Ensuite, si cet homme trompé avait médité le verset qui suit, il aurait su qu'il n'en fait pas partie, et qu'il n'est pas assuré qu'on l'en écartera. Quant à la Parole d'Allah (ﷻ) concernant l'Enfer : « *préparé pour les mécréants* », Il a dit concernant le Paradis : « *préparé pour les pieux* »[4] Le fait que l'Enfer soit préparé pour les mécréants n'interdit pas que les dépravés et oppresseurs y entrent ; de même que le fait que le Paradis soit préparé pour les pieux, n'interdit pas que n'y entre celui qui possède le plus petit grain de moutarde de foi et n'a jamais accompli aucun bien.

D'autres sont trompés par le fait de se fier aux jeûnes de *ᶜÂshûrâ'* et *ᶜArafah,* au point que l'un d'eux dise : « Le jeûne du jour de *ᶜÂshûrâ'* expie les péchés d'une année entière, et reste ensuite le jeûne du jour de *ᶜArafah* comme supplément dans la récompense. » Cet homme trompé ne sait pas que le jeûne du mois de Ramadan et l'accomplissement des cinq prières est plus éminent que les jeûnes de *ᶜArafah* et *ᶜÂshûrâ'*, et ils expient les péchés

[1] Sourate *Al-Layl,* v.15-16.
[2] Sourate *Al-Baqarah,* v.24.
[3] Sourate *Al-Layl,* v.14.
[4] Sourate *Âl ᶜImrân,* v.133.

Ainsi cet homme trompé a vu le trompeur là où il ne se trouvait pas, et il a été trompé par ce dont il ne convient pas.

Il en est de même concernant le fourvoiement de certains concernant la Parole d'Allah (ﷻ) à propos de l'Enfer :

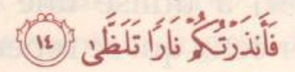


« ***Où ne parviendra que le plus malheureux, qui ment et se détourne*** »[1]



« ***préparé pour les mécréants*** »[2]

Cet homme trompé ne sait pas que Sa Parole :



« ***Je vous ai avertis d'un Feu aux flammes intenses*** »[3]

concerne un Feu spécifique parmi les degrés de l'Enfer. Et si cela concernait l'intégralité de l'Enfer, Allah (ﷻ) aurait dit : « Où n'entrera » alors qu'Il dit : « ***Où ne parviendra que le plus malheureux*** » car le fait de ne pas y parvenir ne signifie pas qu'on n'y entre pas. Le fait d'y parvenir est plus spécifique que l'entrée, et la négation d'un élément spécifique n'implique pas la négation de ce qui est plus général. Ensuite, si cet homme trompé avait médité le verset qui suit, il aurait su qu'il n'en fait pas partie, et qu'il n'est pas assuré qu'on l'en écartera. Quant à la Parole d'Allah (ﷻ) concernant l'Enfer : « ***préparé pour les mécréants*** », Il a dit concernant le Paradis : « ***préparé pour les pieux*** »[4] Le fait que l'Enfer soit préparé pour les mécréants n'interdit pas que les dépravés et oppresseurs y entrent ; de même que le fait que le Paradis soit préparé pour les pieux, n'interdit pas que n'y entre celui qui possède le plus petit grain de moutarde de foi et n'a jamais accompli aucun bien.

D'autres sont trompés par le fait de se fier aux jeûnes de *ᶜÂshûrâ'* et *ᶜArafah,* au point que l'un d'eux dise : « Le jeûne du jour de *ᶜÂshûrâ'* expie les péchés d'une année entière, et reste ensuite le jeûne du jour de *ᶜArafah* comme supplément dans la récompense. » Cet homme trompé ne sait pas que le jeûne du mois de Ramadan et l'accomplissement des cinq prières est plus éminent que les jeûnes de *ᶜArafah* et *ᶜÂshûrâ'*, et ils expient les péchés

[1] Sourate *Al-Layl,* v.15-16.
[2] Sourate *Al-Baqarah,* v.24.
[3] Sourate *Al-Layl,* v.14.
[4] Sourate *Âl ᶜImrân,* v.133.

commis entre eux seulement si on évite les péchés majeurs[1]. Ainsi, le jeûne d'un mois de Ramadan à l'autre, et d'une prière du vendredi à l'autre ne peuvent expier les péchés mineurs que si on délaisse les péchés majeurs, et c'est uniquement l'ensemble de ces deux choses qui permet l'expiation des péchés mineurs.

Comment le jeûne d'un jour surérogatoire pourrait-il expier tous les péchés majeurs sur lesquels le serviteur persiste, sans s'en repentir ? Cela n'est pas possible. Sans renier que les jeûnes de *ᶜArafah* et *ᶜÂshûrâ'* expient l'ensemble des péchés de manière globale, cela compte parmi les Textes mentionnant une promesse pour lesquels existent des conditions et obstacles. Ainsi, le fait de persister sur les péchés majeurs empêche l'expiation ; et si ce n'est pas le cas, l'absence de persistance sur les péchés majeurs et le jeûne s'entraident dans l'expiation générale. De la même manière que le jeûne du mois de Ramadan, l'accomplissement des cinq prières, et l'éloignement vis-à-vis des péchés majeurs s'entraident dans l'expiation des péchés mineurs. Et Allah (ﷻ) dit :

إِن تَجْتَنِبُوا كَبَائِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ

« ***Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous vous pardonnerons vos péchés*** »[2]

On constate donc que le fait qu'une chose soit une cause d'expiation n'interdit pas que cela soit associé à autre chose pour l'expiation. Ainsi, l'expiation à la réunion des deux causes est plus forte et plus complète qu'en l'existence d'une seule des deux, et plus les causes d'expiation se renforcent, plus celle-ci est complète.

D'autres encore se fient à la parole du Prophète (ﷺ) qui rapporte de son Seigneur : « *Je suis conforme à la bonne opinion que mon Serviteur a de Moi, qu'Il pense donc de Moi ce qu'Il veut.* »[3] Ce qui signifie : ce qu'il pense, Je le lui ferai. Nul doute que la bonne opinion doit être accompagnée par la bienfaisance, car le bienfaisant a une bonne opinion de son Seigneur dont il croit qu'Il le récompensera pour sa bienfaisance, ne manquera pas à Sa promesse, et acceptera son repentir.

---

[1] Référence est faite au hadith : « *Les cinq prières, d'un vendredi à l'autre, d'un jeûne de Ramadan à l'autre, expient les péchés commis entre temps, et ce tant qu'on s'écarte des péchés majeurs.* » (Muslim, 233)

[2] Sourate ***An-Nisâ',*** v.31.

[3] *Sa͟hî͟h Al-Jâmiᶜ* (4316).

Quant à celui qui mal agit, persiste sur les péchés majeurs, l'injustice et les transgressions, alors l'atrocité des péchés, de l'injustice, et de l'illicite l'empêche d'avoir une bonne opinion de son Seigneur. On peut constater cela en l'esclave en fuite, malfaisant, désobéissant à son maître qui n'a pas une bonne opinion de lui ; et la laideur de la malfaisance ne peut jamais être jointe à la bonne opinion. L'homme malfaisant est donc plongé dans le malheur en fonction de sa malfaisance, et l'homme qui a la meilleure opinion de son Seigneur est celui qui Lui est le plus obéissant. Comme l'a dit Al-Hasan Al-Basrî : « Le croyant a une bonne opinion de son Seigneur et agit en bien, alors que le dépravé a une mauvaise opinion de son Seigneur et agit en mal. »[1]

Comment pourrait avoir une bonne opinion de son Seigneur celui qui Le fuit, campe en ce qui attire Sa colère et Son courroux, s'expose à Sa malédiction, néglige Son droit et Ses ordres, et dédaigne Ses interdits qu'il commet et sur lesquels il persiste ? Comment pourrait avoir une bonne opinion de son Seigneur celui qui cherche à Le combattre, prend pour ennemis Ses alliés, et pour alliés Ses ennemis, renie Ses Attributs de perfection, a une mauvaise opinion de la manière dont Il s'est décrit et de la manière dont l'a décrit Son Messager, et pense, par ignorance, que le sens apparent de cela n'est qu'égarement et mécréance ? Comment pourrait avoir une bonne opinion de Lui, celui qui pense qu'Allah ne parle pas, n'ordonne pas, n'interdit pas, n'agrée pas, et ne se courrouce pas ?

Allah (ﷻ) dit à propos de celui qui doute du fait qu'Allah (ﷻ) connaisse certains actes :

وَذَٰلِكُمْ ظَنُّكُمُ ٱلَّذِى ظَنَنتُم بِرَبِّكُمْ أَرْدَىٰكُمْ فَأَصْبَحْتُم مِّنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٢٣﴾

« ***Et c'est cette mauvaise pensée que vous avez eue de votre Seigneur, qui causa votre perte, si bien que vous avez été du nombre des perdants*** »[2]

Leur croyance qu'Allah (ﷻ) ne connait que peu de ce qu'ils font fut une mauvaise opinion de leur Seigneur, et c'est cette mauvaise pensée qui causa leur perte. Cela concerne tous ceux qui renient les Attributs de perfection et majesté d'Allah, et qui Le décrivent d'une manière qui ne Lui convient pas. Si celui qui agit ainsi pense qu'Allah va le faire entrer au Paradis, il aura été trompé par son âme et Satan, et aura eu une mauvaise opinion de son Seigneur.

---

[1] *Az-Zuhd* (348).
[2] Sourate ***Fussilat***, v.23.

Médite sur cela et sur la nécessité absolue que cela représente !

Comment peuvent être réunis dans le cœur du serviteur la certitude du fait qu'il va rencontrer Allah qui entend ce qu'il dit, voit où il se trouve, sait ce qu'il fait en privé et en public, auquel n'échappe pas la moindre chose de sa situation, devant Lequel il se tiendra pour qu'on l'interroge sur tout ce qu'il a accompli, et qui malgré tout persiste en ce qui provoque Son courroux, néglige Ses ordres, dédaigne Ses droits, et garde pour autant une bonne opinion de sa personne. Est-ce là autre chose qu'une illusion de l'âme, une tromperie, et une fausse espérance ?

Abû Umâmah, Sahl Ibn Hunayf rapporte : « Je suis entré avec ᶜUrwah Ibn Az-Zubayr chez ᶜÂ'ishah (ﷺ) qui dit : « Si vous aviez vu le Messager d'Allah (ﷺ) lors d'une maladie, je possédais alors six ou sept dinars, et le Messager d'Allah (ﷺ) m'ordonna de les distribuer. Je fus occupé à soigner le Messager d'Allah (ﷺ) jusqu'à ce qu'Allah (ﷻ) le guérisse, puis il m'interrogea à ce sujet et dit : « *Qu'as-tu fait ? As-tu distribué les six dinars ?* – Non, par Allah, j'ai été occupé par ta maladie. » Il demanda alors qu'on les apporte, les mit dans sa main et dit : *Quelle serait l'opinion du Prophète d'Allah, s'il rencontrait Allah en possédant cela ?* – Et sous une autre formulation : *Quelle serait l'opinion de Muhammad vis-à-vis de son Seigneur s'il rencontrait Allah en possédant cela ?* »[1] Par Allah ! Que dire de l'opinion de ceux qui commettent des péchés majeurs et des oppresseurs vis-à-vis d'Allah, s'ils Le rencontrent en s'étant rendus coupables d'avoir oppressé les serviteurs d'Allah ?

S'ils tiraient un quelconque profit de leur parole : « Nous avons une bonne opinion de Toi » on ne châtierait ni oppresseur ni dépravé, alors le serviteur ferait ce qu'il veut, commettrait tout ce qu'Allah lui a interdit, et garderait une bonne opinion d'Allah, car le Feu ne le toucherait pas. Gloire à Allah, combien l'homme peut-il être trompé ! Ibrâhîm a dit à son peuple :

أَئِفْكًا ءَالِهَةً دُونَ ٱللَّهِ تُرِيدُونَ ﴿٨٦﴾ فَمَا ظَنُّكُم بِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٨٧﴾

« ***Cherchez-vous, dans votre égarement, des divinités en dehors d'Allah ? Que pensez-vous donc du Seigneur de l'univers ?*** »[2]

Ce qui signifie : Que pensez-vous qu'Il fera de vous si vous Le rencontrez en ayant adoré autre que Lui ?

---

[1] As-*Sahîhah* (1014).
[2] Sourate *As-Sâffât*, v.86-87.

Quiconque médite sur cela comme il se doit saura que la bonne opinion vis-à-vis d'Allah désigne le fait de bien agir, car le serviteur est amené à bien agir par la bonne opinion qu'il a de son Seigneur concernant le fait qu'Il le récompensera pour ses actes et les acceptera. Ce qui l'a amené à bien agir est la bonne opinion, ainsi plus il a une bonne opinion de son Seigneur, plus il agit en bien. Sinon, la bonne opinion tout en suivant ses passions n'est que sottise, ainsi Shaddâd Ibn Aws (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'homme avisé est celui qui soumet son âme et œuvre pour ce qui est après la mort, alors que le sot est celui qui laisse son âme suivre ses passions, et fonde de fausses espérances en Allah.* »[1]

En somme, la bonne opinion d'Allah (ﷻ) ne peut être qu'accompagnée d'une pratique des moyens menant au salut ; quant à la pratique de causes menant à la perte, elle ne résulte pas d'une bonne opinion.

On a dit qu'elle en résultait, et qu'elle était appuyée par la largesse du pardon, de la miséricorde, de la clémence et de la générosité d'Allah, et par le fait que Sa miséricorde a devancé Sa colère, que le châtiment ne Lui est d'aucun profit, et que la clémence ne Lui nuit en rien.

On a dit qu'il en était ainsi, qu'Allah était au-dessus de tout cela, et qu'Il était plus généreux, munificent et miséricordieux encore. Mais cela doit être compris dans le contexte approprié, car Allah est décrit par la sagesse, la puissance, la vengeance, la dureté du châtiment, et la punition de qui le mérite. Ainsi, si la bonne opinion de Lui consistait uniquement à se fier à Ses Noms et Attributs, le pieux et le dépravé, le croyant et le mécréant, Son allié et Son ennemi seraient égaux ; mais Ses Noms et Attributs ne sont d'aucune utilité au criminel, alors qu'il a encouru Sa colère et Son courroux, s'est exposé à Sa malédiction, est tombé dans Ses interdits, et violé Ses limites. La bonne opinion n'est profitable qu'à celui qui se repent, regrette, cesse, pratique de bonnes actions à la place des mauvaises, et se tourne, pour le reste de son existence, vers le bien et l'obéissance, puis, après cela, adopte une bonne opinion. C'est là la véritable bonne opinion d'Allah (ﷻ), alors que la première n'est que tromperie, et c'est auprès d'Allah que nous recherchons l'aide.

Ne trouve pas long ce chapitre, car chacun en a un grand besoin, et il existe un fossé entre la bonne opinion d'Allah et le fait d'être trompé en cela.

---

[1] *Ad-Daᶜîfah* (5319), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُواْ وَجَٰهَدُواْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ أُوْلَٰٓئِكَ يَرْجُونَ رَحْمَتَ ٱللَّهِ

« *Ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah* »[1]

Il a donc fait d'eux ceux qui espèrent en Allah, et non les oisifs et dépravés. Il dit également :

ثُمَّ إِنَّ رَبَّكَ لِلَّذِينَ هَاجَرُواْ مِنۢ بَعْدِ مَا فُتِنُواْ ثُمَّ جَٰهَدُواْ وَصَبَرُوٓاْ إِنَّ رَبَّكَ مِنۢ بَعْدِهَا لَغَفُورٞ رَّحِيمٞ ﴿١١٠﴾

« *Quant à ceux qui ont émigré après avoir subi des épreuves, puis ont lutté et ont enduré, ton Seigneur après cela, est Pardonneur et Miséricordieux* »[2]

Allah (ﷻ) a donc informé du fait qu'après tout cela, Il est pardonneur et miséricordieux envers ceux qui les accomplissent. Le savant met donc l'espoir à sa place, alors que l'ignorant trompé le comprend d'une manière erronée.

9 – Entre le pardon et l'ordre d'Allah

Nombre d'ignorants se fient à la miséricorde, l'indulgence et la générosité d'Allah, tout en négligeant Ses ordres et interdits. Ils oublient qu'Il est dur en châtiment, et qu'on ne peut repousser Sa punition du peuple criminel.

Celui qui se fie à l'indulgence d'Allah tout en persistant dans le péché est semblable à celui qui rejette [l'ordre d'Allah].

Ma^crûf [Al-Kurakhî] a dit : « Ton espoir en la miséricorde de Celui auquel tu n'obéis pas est une forme d'abandon et de sottise. »

Un savant a dit : « Celui qui coupe un de tes membres en ce bas-monde pour un vol d'une valeur de trois dirhams, tu n'es pas à l'abri que Son châtiment dans l'au-delà ne soit le même. »

On dit à Al-Hasan : « Nous te voyons pleurer longuement ! » Il répondit : « Je crains qu'Il ne me jette en Enfer sans faire aucun cas de moi. »[3]

---

[1] Sourate *Al-Baqarah,* v.218.
[2] Sourate *An-Nahl,* v.110.
[3] *Sifah As-Safwah* (2/117).

Il disait également : « Des gens ont été distraits par des espérances en le pardon jusqu'à quitter ce bas-monde sans se repentir. L'un d'eux dit : « C'est parce que j'ai une bonne opinion de mon Seigneur ! » Il ment, s'il avait une bonne opinion [de son Seigneur], il agirait en bien. »

Un homme demanda à Al-Hasan : « Ô Abû Sacîd ! Comment devons-nous agir face aux assises des gens qui nous apeurent au point que nos cœurs soient prêts à s'envoler ? » Il répondit : « Par Allah, que tu fréquentes des gens qui t'apeurent jusqu'à parvenir à la sécurité est meilleur pour toi que de fréquenter des gens qui te rassurent jusqu'à ce que tu sois rattraper par ce qui t'épouvantera. »[1]

Usâmah Ibn Zayd (ﷺ) rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Au Jour de la Résurrection, on amènera un homme qu'on jettera au feu. Ses entrailles pendront à l'extérieur de son ventre et il tournera autour d'elles comme l'âne tourne autour d'une meule. Les gens de l'Enfer se réuniront autour de lui et lui diront : « Ô untel ! Que t'est-il arrivé ? N'étais-tu pas de ceux qui ordonnaient le bien et interdisaient le mal ? » Il répondra : Je vous ordonnais le bien mais ne le pratiquais pas, et je vous interdisais le blâmable et m'y adonnais.*»[2]

Abû Râfic (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) passa par [le cimetière] *Al-Baqîc* et dit : « *Fi de toi ! Fi de toi !* » je pensais qu'il s'adressait à moi, mais il dit : *Non, mais c'est là la tombe d'untel, je l'ai envoyé en expédition contre telle tribu, mais il a subtilisé une cuirasse, et il est maintenant vêtu d'une cuirasse de feu similaire.* »[3]

Anas Ibn Mâlik (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lors de mon voyage nocturne, je suis passé devant des gens dont les lèvres étaient coupées par des ciseaux de feu. Je dis : Qui sont-ils ? On me dit : Ce sont des sermonnaires de ta Communauté en ce bas-monde, ils ordonnaient le bien aux gens et oubliaient leur propre personne, ne réfléchissaient-ils donc pas ?* »[4]

Il rapporte également que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lors de mon voyage nocturne, je suis passé devant des gens qui avaient des ongles en cuivre et qui se griffaient le visage et la poitrine. J'ai demandé : Qui sont-ils, ô Jibrîl ? Il me répondit : Ce sont ceux qui mangeaient la chair des gens et attentaient à leur honneur.* »[5]

---

1 *Az-Zuhd* (259).
2 Al-Bukhârî (3094) et Muslim (2989).
3 *Sahîh An-Nasâ'î* (861).
4 *Sahîh At-Targhîb* (2327).
5 *Sahîh At-Targhîb* (2839).

Il rapporte également que le Prophète (ﷺ) disait abondamment : « *Ô Toi qui retournes les cœurs, affermis mon cœur dans Ta religion.* » Nous dîmes : « Ô Messager d'Allah ! Nous avons cru en toi, et en ce que tu as apporté. Crains-tu pour nous ? » Il répondit : « *Oui, les cœurs sont entre deux des Doigts du Miséricordieux, Il les retourne comme Il veut.* »[1]

Il rapporte aussi que le Messager d'Allah (ﷺ) dit à Jibrîl (عليه السلام) : « *Pourquoi ne vois-je jamais Mîkâ'îl sourire ?* » Il répondit : « *Il n'a plus souri depuis que l'Enfer a été créé.* »[2]

Il rapporte également que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *On amènera l'homme qui jouissait des plus grands délices en ce bas-monde parmi les habitants de l'Enfer, on le plongera un instant en Enfer, et on lui demandera : « Ô fils d'Adam ! As-tu jamais vu aucun bien ? As-tu jamais connu aucun délice ? » Il répondra : « Non, par Allah, ô Seigneur ! » On amènera ensuite l'homme qui connaissait la plus grande infortune en ce bas-monde parmi les habitants du Paradis, on le plongera un instant au Paradis, et on lui demandera : « Ô fils d'Adam ! As-tu jamais vu aucun malheur ? As-tu jamais connu aucune infortune ? » Il répondra : « Non, par Allah, ô Seigneur ! Je n'ai jamais connu aucune infortune, et je n'ai jamais vu aucune difficulté.* »[3]

Al-Barâ' Ibn ᶜÂzib (رضي الله عنه) rapporte : « « Nous assistâmes en compagnie du Prophète (ﷺ) aux funérailles d'un homme parmi les *Ansâr*. Nous arrivâmes devant la tombe alors que le défunt n'avait pas encore été introduit dans son *lahd*. Le Prophète s'assit [en direction de la Qibla]. Nous nous assîmes autour de lui en observant un silence tel que des oiseaux auraient pu se poser sur nos têtes. Il se mit ensuite à tapoter la terre à l'aide d'un bâton qu'il tenait à la main. [Il se mit à regarder le ciel puis la terre. Il leva et baissa le regard à trois reprises]. Il dit alors : « *Cherchez refuge auprès d'Allah contre le châtiment de la tombe* ». Il nous répéta cette exhortation deux ou trois fois. [Ensuite, il dit : « *Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre le supplice de la tombe.*»], [trois fois].

Il dit ensuite : « *Lorsque le croyant arrive au terme de sa vie d'ici-bas et est sur le point de débuter sa vie dans l'au-delà, des anges aux visages blancs et rayonnants comme le soleil descendent du ciel vers lui. Ils apportent avec eux un linceul et du parfum venant du paradis. Ils s'assoient alors et sont tellement nombreux qu'ils emplissent son champ de vision. Par la suite l'Ange de la Mort, que la paix soit sur lui, arrive et s'assoit près de sa tête et dit : « Ô bonne âme* (et dans une version : « *Âme apaisée* »), *sors vers la miséricorde et l'agrément de ton Seigneur* ».

---

[1] Sahîh At-Tirmidhî (2140).
[2] As-Sahîhah (2511).
[3] Muslim (2807).

L'âme du croyant quitte alors le corps aussi facilement qu'une goutte d'eau ruissellerait du goulot d'une gourde, et l'Ange de la Mort s'en saisit. (Et dans une autre version : « *Quand son âme sort, tout ange se trouvant entre le ciel et la terre sollicite le pardon d'Allah pour elle, de même que tout ange se trouvant au ciel. Par ailleurs, toutes les portes du paradis lui sont ouvertes et les anges gardiens au niveau de chaque porte ne font qu'implorer Allah pour que cette âme procède à son ascension de leur côté.*») *Après s'en être saisie, les anges présents ne la lui laissent pas une seconde ; ils la prennent, la recouvrent du linceul précité et l'oignent du parfum du Paradis. [Telle est la parole d'Allah, Exalté soit-il,*

تَوَفَّتْهُ رُسُلُنَا وَهُمْ لَا يُفَرِّطُونَ

« ***...Nos messagers (les Anges) enlèvent son âme sans aucune négligence*** »[1].

L'âme exhale alors une odeur plus agréable encore que la meilleure odeur de musc existant sur terre.

Les anges procèdent ensuite à l'ascension de l'âme recueillie. À chaque fois que d'autres anges rencontrent le cortège, ils disent : « À qui appartient cette âme vertueuse ? ». Et les anges de répondre : « À untel fils d'untel » le désignant par le meilleur des noms par lequel il se faisait appeler dans la vie d'ici-bas.

Une fois arrivés au ciel inférieur, les anges sollicitent l'ouverture des portes célestes qui s'ouvrent alors. Cette âme est ensuite accompagnée de ciel en ciel par les anges les plus proches d'Allah. Une fois arrivés au septième ciel, Allah – Exalté et Glorifié soit-Il – ordonne que le nom de ce croyant soit inscrit dans les lieux les plus hauts du Paradis, conformément à la parole divine :

وَمَآ أَدْرَىٰكَ مَا عِلِّيُّونَ ﴿١٩﴾ كِتَٰبٌ مَّرْقُومٌ ﴿٢٠﴾ يَشْهَدُهُ ٱلْمُقَرَّبُونَ ﴿٢١﴾

« ***Et qui te dira ce qu'est Al-ᶜIllîyûn ? Un livre cacheté ! Les rapprochés d'Allah en témoignent*** »[2].

Son livre est alors inscrit parmi les ᶜIlliyûn. Puis, il sera dit : « Qu'il soit ramené vers la terre. En effet, [Je leur ai promis que] c'est de la terre que Je les ai créés, en elle Je les ramènerai, et d'elle Je les ferai surgir une autre fois ».

[Il retourne alors vers la terre et] l'âme du croyant est ramenée et introduite dans son corps. [Il entend à ce moment le bruit des sandales de ses compagnons s'éloignant de lui après l'enterrement][lui tournant le dos]. Après quoi, arrivent deux anges [grondant fort]. [Ils le réprimandent], le font s'asseoir et lui disent : « Qui est ton Seigneur ? » Il répond : « Allah est mon Seigneur » « Quelle est ta religion ? » Il répond : « Ma religion est l'Islam. » « Que dis-tu de cet homme qui vous a été envoyé ? » Il répond : « C'est bien l'envoyé d'Allah».

---

1 Sourate *Al-Anᶜâm,* v.61.

2 Sourate *Al-Mutaffifûn,* v.19-21.

« Quelles sont tes œuvres ? » Le défunt répond : « J'ai lu le livre d'Allah, j'y ai cru et je considère que c'est la vérité ». L'ange le gronde alors et lui dit : « Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton Prophète ? » Ce sera la dernière tentation que connaîtra le croyant. C'est à cela que fait allusion ce passage du Coran :

يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ

« ***Allah affermit les croyants par la parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà. Tandis qu'Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut.*** »[1]

Le croyant répond alors : « Mon Seigneur est Allah, ma religion est l'Islam et mon Prophète est Muhammad (ﷺ). »

Un appel du ciel retentit à ce moment : « Mon serviteur a dit vrai, étalez dans sa tombe des tapis provenant du Paradis, habillez-le des vêtements provenant du Paradis et ouvrez-lui une porte donnant sur le Paradis, d'où lui parviennent les parfums et la brise du Paradis. Sa tombe sera ensuite élargie jusqu'à perte de vue.

*C'est alors qu'un bel homme, exhalant une bonne odeur et portant de beaux vêtements, vient à lui [*Et dans une version : *un homme apparaît], et lui dit : « Je viens t'annoncer la bonne nouvelle, [Réjouis-toi d'un agrément de la part d'Allah et réjouis-toi de jardins aux délices permanents] voilà devant toi, le jour que l'on t'a promis.» « [Qu'Allah t'annonce une bonne nouvelle] Mais qui es-tu ? », lui demande le défunt, « Ton visage annonce d'emblée de bonnes choses. » Et l'homme de répondre : « Je suis tes bonnes œuvres. [Par Allah, je ne t'ai connu que prompt à obéir à Allah et réticent à lui désobéir, qu'Allah te récompense donc par le bien.]*

Par la suite, une porte du Paradis lui est ouverte de même qu'une porte de l'Enfer et on lui dit : « Regarde la place que tu aurais occupée en enfer si tu avais désobéi à Allah. En échange, Allah t'a assigné une place au Paradis ».

À la vue des délices du Paradis, le défunt s'écrie : « Ô Allah, précipite l'avènement de l'heure de la résurrection pour que je rejoigne ma famille et mes biens !». [On lui dira alors : « Repose-toi donc »]. »

Le Prophète (ﷺ) continua en ces termes :

« Quand le serviteur mécréant (et dans une version : *le pervers) arrive au terme de sa vie d'ici-bas et est sur le point de débuter sa vie dans l'au-delà, des anges [durs et rudes] aux visages noirs descendent du ciel. Ils apportent avec eux une robe de bure*[2] *[tissée de feu], s'assoient et sont tellement nombreux qu'ils emplissent le champ de vision du défunt. Ensuite, l'ange de la mort se présente à son chevet et dit : « Ô âme perverse ! Quitte ce corps et va vers la colère et le courroux d'Allah». L'âme, effrayée, se disperse alors dans le corps, mais l'ange de la mort la retire du corps comme on retirerait une baguette métallique [aux dents*

[1] Sourate *Ibrâhîm,* v.27.

[2] Tissu rêche, le plus souvent en laine.

nombreuses] d'une pelote de laine humide. [L'âme en s'arrachant du corps, coupe pèle mêle, veines et nerfs]. [Elle est alors maudite par tout ange se trouvant entre le ciel et la terre et par tout ange se trouvant au ciel. Les portes du ciel se ferment, les anges gardiens au niveau de chaque porte ne font qu'implorer Allah pour que cette âme ne procède pas à son ascension de leur côté].

L'ange de la mort la prend alors et les autres anges s'en emparent aussitôt. Elle exhale une puanteur semblable à celle que dégagerait le pire des cadavres en décomposition sur terre et l'enveloppent dans la robe de bure.

Ils procèdent à son ascension vers les cieux, et à chaque fois qu'ils rencontrent d'autres anges, ces derniers s'exclament : « À qui appartient cette âme perverse ? » Les anges qui l'accompagnent disent alors : « Elle est à untel fils d'untel » le désignant par le plus affreux de ses noms en ce bas monde. Atteignant le ciel inférieur et malgré les sollicitations des anges, on refuse d'ouvrir les portes pour cette âme.»

Le Prophète (ﷺ) lut alors ce verset :

لَا تُفَتَّحُ لَهُمْ أَبْوَٰبُ ٱلسَّمَآءِ وَلَا يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ حَتَّىٰ يَلِجَ ٱلْجَمَلُ فِى سَمِّ ٱلْخِيَاطِ

« ***...Les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils n'entreront au Paradis que quand le chameau pénétrera dans le chas de l'aiguille...*** »[1]

« Allah, Exalté soit-Il, ordonne alors que le nom de l'infidèle soit inscrit dans les lieux les plus bas de l'Enfer (Sijjîn), dans la terre la plus inférieure. [Puis il dira : « Ramenez mon serviteur sur terre. En effet, Je leur ai promis que c'est d'elle que Nous les avons créés et en elle Nous les retournerons et d'elle Nous les ferons sortir une fois encore]. Ensuite, son âme est jetée [du ciel] [pour retomber dans son corps].»

Le Prophète récita alors ce passage du Coran :

وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ أَوْ تَهْوِى بِهِ ٱلرِّيحُ فِى مَكَانٍ سَحِيقٍ

« ***... Quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond.*** »[2]

Son âme est introduite dans son corps [et le défunt entend à ce moment le bruit des sandales de ses compagnons s'éloignant de lui après l'enterrement].

Après quoi, arrivent deux anges [grondant fort, qui le réprimandent et] le font s'asseoir dans sa tombe. Ils se mettent à l'interroger : « Qui est ton Seigneur ? » [Il répond alors : « Ah ! Ah ! Je ne sais pas.» Ils lui disent ensuite : « Quelle est ta religion ? » Il répond alors : « Ah ! Ah ! Je ne sais pas »]. Ils disent ensuite : « Que

---

[1] Sourate *Al-Arâf*, v.40.
[2] Sourate *Al-Hajj*, v.31.

dis-tu de cet homme qui vous a été envoyé ? » Ne parvenant pas à se souvenir de son nom, les anges lui disent : « C'est Muhammad ! » Il dira alors : « Ah ! Ah ! Je ne sais pas. [J'ai entendu les gens dire cela ! » Les deux anges lui diront alors : « Tu n'as rien su], tu n'as rien lu »].

À ce moment-là, un appel retentira du ciel : « Mon serviteur a menti, étalez sous lui une couche de feu et ouvrez-lui une porte donnant sur l'Enfer ».

La chaleur et l'ardeur de l'Enfer lui parviendront. Il sera compressé par les parois de sa tombe au point que ses côtes se croiseront.

Un homme laid, très mal habillé, dégageant une odeur fétide s'approche alors de l'infidèle (et dans une version : *un homme lui apparaît) et lui dit : « Je viens t'annoncer la nouvelle qui t'angoisse, voilà le jour que l'on t'a promis ».*

Le défunt s'interroge alors : « [Qu'Allah t'annonce la mauvaise nouvelle !] Qui es-tu ? Ton visage annonce d'emblée de mauvaises choses ». « Je suis tes mauvaises œuvres. [Par Allah ! Je ne t'ai connu que réticent à obéir à Allah mais prompt à lui désobéir]. [Qu'Allah te récompense, alors, par le mal. » Ensuite, un être sourd, aveugle et muet est désigné pour le tourmenter. Il tient en main une barre de fer dont un seul coup peut réduire une montagne en poussière. Cette créature le frappera d'un grand coup qui le réduira en poussière. Après quoi, il sera ressuscité et frappé à nouveau. À chaque coup, le défunt poussera un cri que l'univers entier entendra, à part les humains et djinns. Par la suite, une porte de l'Enfer lui sera ouverte et une couche de l'Enfer lui sera préparée]. C'est alors que l'infidèle se mettra à crier : « Ô mon Dieu ! Fais en sorte que l'heure de la Résurrection n'arrive jamais ! »[1] »

Al-Barâ' Ibn ᶜÂzib (ﷺ) rapporte : « Nous étions avec le Messager d'Allah (ﷺ), lorsqu'il vit un groupe de gens et dit : « *Autour de quoi se sont-ils rassemblés ?* » On lui répondit : « Autour d'une tombe qu'ils creusent. » Le Messager d'Allah (ﷺ) fut effrayé, il devança ses Compagnons et se pressa jusqu'à parvenir à la tombe. Il tomba à genoux, je me suis mis face à lui pour voir ce qu'il faisait, et il pleura jusqu'à mouiller la terre de ses larmes, puis il se tourna vers nous et dit : *Ô mes frères ! C'est pour ce jour que vous devez vous préparer.* »[2]

Buraydah (ﷺ) rapporte : « Un jour, le Messager d'Allah (ﷺ) vint nous trouver, et appela par trois fois : « *Ô gens ! Savez-vous ce que je suis vis-à-vis de vous ? – Allah et Son Messager sont plus savants. – Je suis, vis-à-vis de vous, semblable à un peuple craignant l'arrivée d'un ennemi, envoyant un homme guetter pour eux, revenant vers eux pour les avertir, craignant que l'ennemi ne le*

---

1 *Ahkâm Al-Janâ'iz*, p.156-160. Pour ce hadith, nous avons choisi de proposer la formulation complétée et authentifiée par shaykh Al-Albânî.

2 As-*Sahîhah* (4/345).

rattrape avant qu'il ait pu avertir son peuple, et qui, arrivant à eux, tombe et dit : Ô gens, ils arrivent ! » – par trois fois. »[1]

Jâbir (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Tout ce qui enivre est illicite. Allah (ﷻ) a promis à celui qui consomme une chose enivrante de l'abreuver de « la boue de la folie »* – Qu'est-ce que « la boue de la folie » ? – *La sueur – ou le suc – des habitants de l'Enfer.* »[2]

Abû Dharr (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Je vois ce que vous ne voyez pas, j'entends ce que vous n'entendez pas, le ciel craque, et il a de quoi. Il n'y a pas un espace de quatre doigts sans qu'un ange ne s'y prosterne. Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup, vous ne trouveriez aucun plaisir avec les femmes sur vos couches, et vous graviriez les monts pour implorer Allah (ﷻ).* »[3] Abû Dharr dit : « Par Allah, j'aurais aimé n'être qu'un arbre sur lequel on s'appuie. »

Hudhayfah (ﷺ) rapporte : Nous étions avec le Messager d'Allah (ﷺ) lors de funérailles, et lorsque nous sommes arrivés à la tombe, le Prophète (ﷺ) s'assit au bord, y regarda plusieurs fois, puis dit : « *Le croyant est compressé dans la tombe au point que sa poitrine disparaisse, et on remplira de feu la tombe du mécréant.* »[4]

Abû Sa^cîd (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lorsque le corps du mort est prêt et que les hommes le portent sur leurs épaules, si le défunt était vertueux, celui-ci dira : « Hâtez mon enterrement ! [Hâtez mon enterrement !]. » Dans le cas contraire, il dira : « Malheur au défunt ! Où l'emmenez-vous ? » Sa voix sera entendue par toute chose, mis à part l'être humain qui – s'il l'entendait – serait foudroyé.* »[5]

Abû Umâmah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Au Jour de la Résurrection, le soleil se rapprochera jusqu'à une distance d'un mile, et sa température augmentera de tant de degrés, les têtes bouilliront comme des marmites, les gens sueront en fonction de leurs péchés, certains baigneront dans leur sueur jusqu'aux chevilles, d'autres jusqu'aux jambes, d'autres encore jusqu'aux hanches, et d'aucuns jusqu'à la bouche.* »[6]

---

[1] Al-Haythamî dans *Al-Majma^c* (2/188), la chaîne de transmission comporte une faiblesse, mais le sens du hadith est rapporté dans d'autres hadiths authentiques, voir *Sahîh Al-Jâmi^c* (7901).

[2] Muslim (2002).

[3] *Sahîh Al-Jâmi^c* (2449).

[4] Al-Haythamî dans *Al-Majma^c* (3/46), la chaîne de transmission du hadith est faible.

[5] Al-Bukhârî (1251).

[6] *Sahîh Al-Jâmi^c* (2933).

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Comment pourrais-je me réjouir, alors que [l'ange] chargé de la Trompe l'a déjà porté à sa bouche, et s'est penché afin d'être attentif au moment où on lui ordonnera de souffler.* » Les Compagnons dirent : « Que devons-nous dire ? » Il répondit : « *Dites : Allah nous suffit et quel bon protecteur, et c'est en Allah que nous plaçons notre confiance.* »[1]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui fait preuve de fatuité, ou marche en se pavanant rencontrera Allah courroucé contre lui.* »[2]

Il rapporte également que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ceux qui façonne des représentations seront châtiés au Jour de la Résurrection, et on leur dira : Faîtes vivre ce que vous avez créé.* »[3]

Il rapporte aussi que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque l'un de vous meurt, on lui présente sa place [dans l'au-delà] matin et soir : s'il compte parmi les habitants du Paradis, on lui montre sa place parmi eux, et s'il compte parmi les habitants de l'Enfer, on lui montre sa place parmi eux, en lui disant : Voilà ta place, jusqu'à ce qu'Allah te ressuscite au Jour de la Résurrection.* »[4]

Il rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque les habitants du Paradis seront entrés au Paradis, et les habitants de l'Enfer en Enfer, on fera venir la mort qu'on placera entre le Paradis et l'Enfer, puis on l'égorgera. Puis un héraut lancera : Ô habitants du Paradis ! Vous y êtes pour l'éternité et n'y mourrez jamais. Ô habitants de l'Enfer ! Vous y êtes pour l'éternité et n'y mourrez jamais ; [à ce moment] la joie des habitants du Paradis augmentera encore, et la tristesse des habitants de l'Enfer augmentera encore.* »[5]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque achète un habit à dix dirhams, dont l'un acquis illicitement, Allah n'acceptera pas sa prière, tant qu'il le porte.* »[6] Puis il introduisit ses doigts dans ses oreilles et dit : « J'aurais gardé le silence si je ne l'avais pas entendu du Prophète (ﷺ). »

ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Quiconque délaisse une seule fois la prière en raison de son ivresse, c'est comme s'il possédait ce bas-monde et tout ce qu'il contient, puis qu'on le lui retire. Quiconque délaisse la prière en raison de son ivresse quatre fois, Allah est en droit*

---

1 *Sahîh At-Tirmidhî* (2431).
2 As-*Sahîhah* (543).
3 Al-Bukhârî (5607) et Muslim (2108).
4 Al-Bukhârî (1313) et Muslim (2866).
5 Al-Bukhârî (6182) et Muslim (2850).
6 *Ad-Daᶜîfah* (844), la chaîne de transmission du hadith est faible.

de l'abreuver de l'abreuver de « la boue de la folie » – Qu'est-ce que « la boue de la folie » ? – *La sueur – ou le suc – des habitants de l'Enfer.* »[1]

Il rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui consomme de l'alcool une seule fois, Allah n'acceptera pas sa prière pendant quarante jours, et s'il se repent, Allah accepte son repentir. S'il recommence, Allah n'acceptera pas sa prière pendant quarante jours, et s'il se repent, Allah accepte son repentir.* » Et je ne sais, si à la troisième ou quatrième fois, il dit : « *S'il recommence, Allah est en droit de l'abreuver de « la boue de la folie » au Jour de la Résurrection.* »[2]

Abû Mûsâ (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui meurt alcoolique, Allah l'abreuvera de la rivière Al-Ghûṯah.* – Qu'est-ce la rivière Al-Ghûṯah ? – *Une rivière qui coule des sexes des prostituées, dont l'odeur dégoûtera les habitants de l'Enfer.* »[3]

Il rapporte également que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Au Jour de la Résurrection, les gens seront présentés par trois fois [à Allah], les deux premières feront l'objet de discussion et contestation, et à la troisième voleront les feuillets vers les mains [des gens], certains les prendront de la main droite, et d'autres de la main gauche.* »[4]

Ibn Mascûd (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Méfiez-vous des péchés mineurs que l'on néglige [à tort], car ils s'amassent [dans la balance des œuvres] jusqu'à causer la perte de leur auteur. Le Prophète (ﷺ) illustra ensuite ses propos en citant comme exemple le cas d'un groupe de voyageurs qui se seraient arrêtés sur une terre aride pour camper. Lorsque l'heure du souper arriva, les voyageurs se mirent à la recherche de brindilles de bois pour faire un feu. Chacun ramena une brindille dont ils formèrent un tas qu'ils allumèrent ensuite. Ils purent ainsi préparer leur souper qui fut cuit à point.* »[5]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *On jettera le pont au-dessus de l'Enfer et je serai le premier à le traverser. En ce jour, l'invocation des prophètes sera : « Ô Allah ! Sauve-les, sauve-les ! » Il y aura des crochets semblables aux épines de Sacdân*[6] *qui saisiront les gens en fonction de leurs actes : certains y plongeront en raison de leurs œuvres, d'autres y seront châtiés mais parviendront finalement à traverser. Lorsqu'Allah (ﷻ) terminera de juger entre les serviteurs, Il sortira qui Il voudra de l'Enfer et ordonnera aux anges de sortir de l'Enfer ceux qui n'associaient rien à Allah, parmi ceux à qui Il voudra*

---

1 *S̲ah̲îh̲ At-Targhîb* (2385).
2 *S̲ah̲îh̲ At-Targhîb* (2384).
3 *D̲acîf At-Targhîb* (1439), la chaîne de transmission du hadith est faible.
4 *D̲acîf At-Tirmidhî* (2425), la chaîne de transmission du hadith est faible.
5 *S̲ah̲îh̲ Al-Jâmic* (2687).
6 C'est une épine très dure répandue dans la région du Najd.

faire miséricorde, ceux qui disaient qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. Ils les reconnaîtront en Enfer grâce aux traces de la prosternation, car l'Enfer brûlera le corps des hommes, sauf les traces de la prosternation qu'Allah lui a interdit de brûler. Ils sortiront de l'Enfer carbonisés, on versera sur eux de l'eau de vie et ils grandiront comme pousse la plante irriguée par l'eau. »[1]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Parmi les premières personnes jugées au Jour de la Résurrection, on fera venir un homme mort au combat. [Allah] le fera venir et lui montrera les bienfaits dont Il l'a comblé et cet homme les reconnaîtra. [Allah] dira : « Qu'as-tu fait de ces bienfaits ? » Il répondra : « J'ai combattu pour Toi jusqu'au martyre. » [Allah] lui dira : « Tu mens, mais tu as combattu pour qu'on dise : il est courageux, et cela a été dit. » [Allah] ordonnera alors qu'on le traîne sur son visage et qu'on le jette en Enfer. Aussi un homme ayant appris et enseigné la science et lut le Coran. [Allah] le fera venir et lui montrera les bienfaits dont Il l'a comblé et cet homme les reconnaîtra. [Allah] dira : « Qu'as-tu fait de ces bienfaits ? » Il répondra : « J'ai appris pour Toi la science et je l'ai enseignée, et j'ai lu le Coran. » [Allah] lui dira : « Tu mens, mais [tu as appris et lu] pour qu'on dise : il est savant, et cela a été dit. » [Allah] ordonnera alors qu'on le traîne sur son visage et qu'on le jette en Enfer. Aussi un homme à qui Allah a accordé l'aisance et toutes formes de biens. [Allah] le fera venir et lui montrera les bienfaits dont Il l'a comblé et cet homme les reconnaîtra. [Allah] dira : « Qu'as-tu fait de ces bienfaits ? » Il répondra : « Je n'ai pas laissé une voie en laquelle Tu aimes que l'on dépense, sans dépenser pour Toi. » [Allah] lui dira : « Tu mens, mais [tu as dépensé] pour qu'on dise : il est généreux, et cela a été dit. » [Allah] ordonnera alors qu'on le traîne sur son visage et qu'on le jette en Enfer.*»[2] et sous une formulation : « *Ces trois hommes sont les premières créatures d'Allah sur lesquelles l'Enfer brûlera au Jour de la Résurrection.* »[3]

J'ai entendu Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah dire : « De la même manière que les meilleurs des hommes sont les prophètes, les pires des hommes sont les imposteurs qui cherchent à leur ressembler et prétendent qu'ils font partie d'eux, alors qu'il n'en est rien. Les meilleurs des hommes après eux sont les savants, les martyrs, ceux qui attestent de la vérité [du Message] et vouent le culte en toute exclusivité [à Allah]. Les pires des hommes sont ceux qui cherchent à leur ressembler et font croire qu'ils sont des leurs, alors qu'il n'en est rien. »[4]

---

1 Al-Bukhârî (6204).
2 Muslim (1905).
3 S̲ah̲îh̲ *At-Targhîb* (22).
4 Voir des propos en ce sens dans *Al-ʿAqîdah Al-Asfahâniyyah* (121), et *Al-Furqân* (7).

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui a commis une injustice envers son frère, en son sang ou ses biens, qu'il s'en libère aujourd'hui, avant le Jour où il n'y aura ni dinar ni dirham. S'il possède des bonnes actions, on lui en prendra pour les donner [à sa victime], sinon on prendra des péchés de cet autre et on les lui imputera, puis on le jettera en Enfer.* »[1]

Il rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui s'accapare injustement, ne serait-ce qu'un empan de terre, Allah mettra [un carcan de sept terres [à son cou] au Jour de la Résurrection.* »[2]

Il rapporte encore que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Le feu par lequel vous vous chauffez ne représente qu'un soixante-dixième de la chaleur du feu de l'Enfer.* » Les compagnons dirent : « Ô Messager d'Allah ! Le feu de ce monde aurait suffi. » Il dit : « *Le feu de l'Enfer lui est supérieur de soixante-neuf degrés. Chaque degré étant égal à la chaleur [du feu terrestre].* »[3]

Muᶜâdh (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) m'a adressé la recommandation suivante : *N'associe rien à Allah, même si on te tue ou te brûle ; ne désobéis pas à tes parents, même s'ils t'ordonnent de laisser ta famille et tes biens ; ne délaisse pas volontairement la prière obligatoire, car celui qui délaisse volontairement la prière s'est écarté de la protection d'Allah ; ne consomme pas d'alcool, car c'est la source de toute turpitude ; et prends garde au péché, car le péché entraîne le courroux d'Allah.* »[4]

Les hadiths à ce sujet sont beaucoup plus nombreux que ce que nous en avons mentionné, il ne convient donc pas à celui qui s'adresse un conseil sincère de les ignorer, de se lancer dans les péchés, et de s'attacher au câble de l'espoir et de la bonne opinion d'Allah (ﷻ).

Abû Al-Wafâ Ibn ᶜAqîl a dit : « Prends garde à cela et ne sois pas trompé, car on coupe la main pour une valeur de trois dirhams, on flagelle pour la consommation d'une tête d'aiguille d'alcool, une femme est entrée en Enfer pour avoir maltraité une chatte, et le manteau de celui qui l'avait volé dans le butin s'est enflammé, alors qu'il a été tué martyr. »

Ibn Shihâb rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Un homme est entré au Paradis en raison d'une mouche, et un homme est entré en Enfer en raison d'une mouche.* – De quelle manière, ô Messager d'Allah ? – *Deux hommes sont arrivés chez un peuple qui possédait une statue que personne ne pouvait dépasser sans lui faire une offrande. Ils dirent à l'un d'eux : « Fais une offrande. – Je n'ai*

---

1 Al-Bukhârî (6169).
2 Al-Bukhârî (3024).
3 Al-Bukhârî (3092) et Muslim (2843).
4 Sahîh At-Targhîb (570).

rien. – Fais une offrande, même une mouche. » Il fit offrande d'une mouche et ils le laissèrent partir, et ainsi il entra en Enfer. Ils dirent à l'autre : « Fais une offrande. – Je ne ferai d'offrande à personne en dehors d'Allah (ﷻ). » Ils le tuèrent et il entra au Paradis. »[1] Une seule parole peut plonger le serviteur en Enfer d'une distance plus grande que celle qui sépare l'Orient de l'Occident.

Certains de ceux qui sont trompés peuvent se fier à ce qu'ils voient de bienfaits d'Allah sur eux en ce bas-monde, auxquels Il ne met pas fin, et ainsi ils pensent que cela compte parmi l'amour d'Allah envers eux, et qu'Il leur accordera dans l'au-delà ce qui est meilleur encore ! C'est là un fourvoiement.

ʿUqbah Ibn ʿÂmir (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Si tu vois qu'Allah (ﷻ) accorde au serviteur ce qu'il aime des biens de ce monde, bien qu'il Lui désobéisse, sache que ce n'est qu'une manière de l'amener progressivement à sa perte.* »[2] Puis il récita la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَلَمَّا نَسُوا۟ مَا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَٰبَ كُلِّ شَىْءٍ حَتَّىٰٓ إِذَا فَرِحُوا۟ بِمَآ أُوتُوٓا۟ أَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً فَإِذَا
هُم مُّبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾

« ***Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes toutes les portes de l'abondance ; et lorsqu'ils se réjouirent de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudainement, et les voilà désespérés*** »[3]

Un pieux prédécesseur a dit : « Si tu vois qu'Allah continue à t'accorder des bienfaits, alors que tu Lui désobéis, prends garde, car ce n'est qu'une manière de t'amener progressivement à ta perte. » Allah (ﷻ) dit :

وَلَوْلَآ أَن يَكُونَ ٱلنَّاسُ أُمَّةً وَٰحِدَةً لَّجَعَلْنَا لِمَن يَكْفُرُ بِٱلرَّحْمَٰنِ لِبُيُوتِهِمْ سُقُفًا مِّن فِضَّةٍ وَمَعَارِجَ
عَلَيْهَا يَظْهَرُونَ ﴿٣٣﴾ وَلِبُيُوتِهِمْ أَبْوَٰبًا وَسُرُرًا عَلَيْهَا يَتَّكِـُٔونَ ﴿٣٤﴾ وَزُخْرُفًا وَإِن كُلُّ ذَٰلِكَ لَمَّا مَتَٰعُ
ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةُ عِندَ رَبِّكَ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٣٥﴾

« ***S'il n'était pas à craindre que les hommes ne forme qu'une seule communauté mécréante, Nous aurions pourvu les maisons de ceux qui ne croient pas au Miséricordieux de toits d'argent, avec des escaliers pour y accéder, de portes et de lits pour qu'ils puissent s'y reposer, et Nous aurions couvert le tout d'ornements dorés. Mais tout cela n'aurait été qu'une***

---

[1] *Az-Zuhd* (84).
[2] As-Sahîhah (413).
[3] Sourate *Al-Anʿâm*, v.44.

jouissance éphémère d'ici-bas, car, pour ton Seigneur, la vraie vie est celle qui est dans la vie future et qu'Il réserve à ceux qui Le craignent. »[1]

Allah (ﷻ) a réfuté ceux qui pensaient de cette manière par Sa Parole :

فَأَمَّا ٱلْإِنسَٰنُ إِذَا مَا ٱبْتَلَىٰهُ رَبُّهُۥ فَأَكْرَمَهُۥ وَنَعَّمَهُۥ فَيَقُولُ رَبِّىٓ أَكْرَمَنِ ﴿١٥﴾ وَأَمَّآ إِذَا مَا ٱبْتَلَىٰهُ فَقَدَرَ عَلَيْهِ رِزْقَهُۥ فَيَقُولُ رَبِّىٓ أَهَٰنَنِ ﴿١٦﴾ كَلَّا ۖ بَل لَّا تُكْرِمُونَ ٱلْيَتِيمَ ﴿١٧﴾

« ***Quant à l'homme, lorsque son Seigneur l'éprouve en l'honorant et en le comblant de bienfaits, il dit : « Mon Seigneur m'a honoré. » Mais lorsqu'Il l'éprouve en lui limitant sa subsistance, il dit : « Mon Seigneur m'a humilié. » Il n'en est pourtant pas ainsi !*** »[2]

Ce qui signifie : tout bienfait et toute largesse de subsistance que J'accorde n'est pas nécessairement un honneur que Je fais, de même toute épreuve ou difficulté que J'inflige n'est pas nécessairement un mépris, mais J'éprouve untel par les bienfaits, et J'honore cet autre par les difficultés. Ainsi, on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah accorde ce bas-monde à celui qu'Il aime et celui qu'Il n'aime pas, alors qu'Il n'accorde la foi qu'à celui qu'Il aime.* »[3]

Un pieux prédécesseur a dit « Combien sont amenés progressivement à la perte par les bienfaits dont ils jouissent. Combien sont éprouvés par les éloges qu'on leur adresse. Combien sont trompés par le fait que leurs péchés soient dissimulés. »[4]

10 – Critique de ceux qui se fourvoient

Parmi les hommes qui se fourvoient le plus figure celui qui est trompé par ce bas-monde et le préfère à l'au-delà, et s'en satisfait, au point que l'un d'eux dise : « Ce bas-monde est un paiement comptant, alors que l'au-delà est un paiement différé, et le paiement comptant est meilleur que le paiement différé. » Un autre dit : « Un grain comptant est meilleur qu'une perle promise. » Un autre encore dit : « Les délices de ce bas-monde sont certains, les délices de l'au-delà sujets au doute, et je ne laisse pas ce qui est certain pour ce qui est douteux. »

C'est là une des plus grandes tromperies et illusions de Satan, et les animaux sont plus sensés qu'eux, car lorsque les animaux craignent le méfait d'une chose, ils ne s'y risquent pas, même si on les frappe, alors

[1] Sourate *Az-Zukhruf,* v.33-35.
[2] Sourate *Al-Fajr,* v.15-17.
[3] As-Sahîhah (2714).
[4] *Az-Zuhd* (327).

qu'eux se risquent en ce qui les détruira, et ils sont entre l'attestation et le reniement. Ce genre d'individus, même s'ils croient en Allah, Son Messager, Sa rencontre et la rétribution, ils comptent parmi les plus malheureux des hommes, car ils commettent cela par science ; et s'ils ne croient pas en Allah et Son Messager, ils sont plus éloignés encore.

Quant aux propos de celui qui dit : « le paiement comptant est meilleur que le paiement différé », on peut y répondre que si la valeur du paiement comptant et du paiement différé sont équivalentes, le paiement comptant est meilleur, mais s'ils diffèrent et que la valeur du paiement différé est plus grande, ce dernier est meilleur. Que dire lorsqu'on sait que tout ce bas-monde, du début à la fin, est semblable à une seule respiration dans l'au-delà. Ainsi, Al-Mustawrid Ibn Shaddâd (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ce bas-monde est, au regard de l'au-delà, semblable au fait que l'un de vous trempe son doigt dans la mer, qu'il voit ce qu'il en retire ?* »[1] Ainsi, préférer ce qui est donné comptant à ce qui est différé figure parmi les plus grandes tromperies et les pires des ignorances. Si c'est là la valeur de l'ensemble de ce bas-monde face à l'au-delà, que dire du temps de l'existence humaine face à l'au-delà ?

Qu'est-il de prioritaire pour l'homme sensé ? Préférer ce bas-monde pour ce court instant, et ainsi se priver du bien éternel dans l'au-delà ? Ou délaisser une chose minime, méprisable et bientôt abandonnée, pour obtenir ce qui n'a pas de valeur estimable, ne peut être imaginé et dénombré, et qui est sans fin.

Quant aux propos de cet autre : « Je ne laisse pas ce qui est certain pour ce qui est douteux », on peut lui répondre : soit tu doutes de la promesse d'Allah, de Sa menace, et de la véracité de Ses messagers, soit tu en as la certitude. Si tu en as la certitude, tu ne délaisses qu'un grain de ce bas-monde, bientôt abandonné, pour une chose certaine, sur laquelle il n'y a aucun doute, et qui ne cessera jamais.

Et si tu doutes, reviens aux signes du Seigneur (ﷻ) qui indiquent Son existence, Sa puissance, Sa volonté, Son unicité, et la véracité de Ses messagers en ce dont ils ont informé à propos d'Allah (ﷻ). Adonne-toi à cela, considère et inspecte, jusqu'à ce que t'apparaisse clairement que ce que les prophètes ont apporté venant d'Allah est la vérité sur laquelle il n'existe aucun doute, et que le Créateur de cet univers, le Seigneur des cieux et de la terre s'élève et s'innocente de tout ce qui s'oppose à ce dont Ses messagers ont informé à Son propos.

---

[1] *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (5547).

Celui qui Lui impute autre que cela L'aura insulté et démenti, et il aura renié Sa seigneurie et Sa royauté ; car il est impossible, pour toute personne douée d'une saine nature, que le véritable Souverain soit incapable d'une chose, soit ignorant, ne sache rien, n'entende pas, ne voit pas, ne parle pas, n'ordonne pas, n'interdise pas, ne récompense pas, ne châtie pas, n'élève pas qui Il veut, n'avilisse pas qui Il veut, n'envoie pas Ses messagers aux différentes directions de Son royaume, ne se préoccupe pas de la situation de Ses sujets, mais les laisse sans but et les néglige ! C'est là une injure faite à la royauté de tout homme et ne convient pas, alors comment cela serait-il permis concernant le Souverain véritable ?

Si l'être humain médite sur sa condition, de la goute qu'il était jusqu'à son développement complet, il constatera que Celui qui s'est occupé de lui de la sorte, Celui qui l'a fait passer par tous ces états, et formé à travers ces étapes, il ne convient pas qu'on dise qu'Il l'ait négligé ou laissé sans but, qu'Il ne lui ait rien ordonné et interdit, qu'Il ne lui ait pas fait connaitre Ses droits sur lui, ne le récompense pas, et ne le châtie pas. Si l'homme méditait comme il se doit, tout ce qu'il voit et ne voit pas serait un signe de l'Unicité, de la prophétie, de la Résurrection, et du fait que le Coran est Sa Parole. Nous avons mentionné l'argumentation sur cette question dans l'ouvrage *Aymân Al-Qur'ân*[1], à propos de Sa Parole :

فَلَآ أُقْسِمُ بِمَا تُبْصِرُونَ ﴿٣٨﴾ وَمَا لَا تُبْصِرُونَ ﴿٣٩﴾ إِنَّهُۥ لَقَوْلُ رَسُولٍ كَرِيمٍ ﴿٤٠﴾

« ***Je jure par ce que vous voyez, ainsi que par ce que vous ne voyez pas. Ce Coran est la parole d'un illustre Messager*** »[2]

De même que nous avons mentionné un autre pan de cette argumentation à propos de Sa Parole :

وَفِىٓ أَنفُسِكُمْ ۚ أَفَلَا تُبْصِرُونَ ﴿٢١﴾

« ***Ainsi qu'en vous-mêmes, ne voyez-vous donc pas ?*** »[3]

L'être humain est, en lui-même, une preuve de l'existence de son Créateur, de Son unicité, de la véracité de Ses prophètes, et de l'affirmation de Ses attributs de perfection.

Il apparaît donc que celui qui agit ainsi est trompé des deux points de vue : que l'on considère qu'il croit et ait une pleine certitude [en la promesse d'Allah], ou qu'on considère qu'il la renie et en doute.

---

[1] *At-Tibyân fî Aqsâm Al-Qur'ân* (109).

[2] Sourate ***Al-Hâqqah,*** v.38-40.

[3] Sourate ***Ad-Dhâriyât,*** v.21.

Si tu demandes : Comment peut-on rassembler la croyance ferme, sur laquelle il n'existe aucun doute, en la résurrection, au Paradis et à l'Enfer, et le fait de s'en détourner ensuite dans les actes ? Est-il dans la nature humaine qu'un homme sache que demain il doit se présenter devant un roi pour qu'il le châtie durement, ou pour qu'il l'honore grandement, et qu'il passe la nuit insouciant et distrait, sans se rappeler son arrivée devant le roi, sans s'y préparer et prendre ses dispositions ?

On peut répondre : C'est là, par Allah, une question exacte qui se pose à la plupart des hommes, et l'association de ces deux choses compte par les choses les plus étonnantes. Ce manquement trouve plusieurs causes :

La première est la faiblesse de science et le manque de certitude, et celui qui pense que la science ne diffère pas [d'un individu à l'autre], son avis compte parmi les propos les plus pervertis et les plus faux. Ibrâhîm, l'ami privilégié d'Allah, a demandé à son Seigneur de faire revivre les morts, afin qu'il le voit de ses yeux, après qu'il ait su que le Seigneur en avait le pouvoir, ceci afin d'augmenter sa sérénité, et que ce qui était su devienne réalité. De même, le Prophète (ﷺ) à dit : « *Celui qui rapporte n'est pas comme celui qui a vu.* »[1]

Si, à la faiblesse de science, vient s'ajouter le fait de ne pas s'en rappeler, et son absence du cœur en de nombreux moments, ou la plupart du temps, en raison du fait qu'on se préoccupe de ce qui s'y oppose, et qu'on joint à cela les exigences de la nature, la domination des passions, l'emprise des désirs, le fourvoiement de l'âme, la tromperie de Satan, le fait de trouver lointaine la promesse, les espérances lointaines, la somnolence de l'insouciance, l'amour de ce bas-monde, les permissions tirés des fausses interprétations, l'accoutumance aux avantages ; ne retient la foi que Celui qui retient les cieux et la terre de disparaître.

C'est pour cette raison que les gens diffèrent dans la foi et les œuvres, jusqu'à parvenir au plus petit grain de foi dans le cœur. Mais l'ensemble de ces causes nait de la faiblesse de clairvoyance et de patience, c'est pourquoi Allah (ﷻ) a loué les adeptes de la patience et de la certitude, et qu'Il en a fait les imams de la religion, lorsqu'Il dit :

وَجَعَلْنَا مِنْهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا لَمَّا صَبَرُوا وَكَانُوا بِآيَاتِنَا يُوقِنُونَ ﴿٢٤﴾

« ***Nous avons élu parmi eux des imams qui guidaient par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets*** »[2]

---

[1] *Sharh At-Tahâwiyyah* (335).

[2] Sourate ***As-Sajdah***, v.24.

11 – La distinction entre la bonne opinion et le fourvoiement

La distinction entre la bonne opinion [d'Allah] et le fourvoiement est apparue clairement : ainsi, lorsque la bonne opinion amène à la pratique d'œuvres pieuses et y incite, elle est correcte ; mais si elle amène à l'oisiveté et la pratique des péchés, elle n'est que fourvoiement.

La bonne opinion [d'Allah] est l'espoir, ainsi celui dont l'espoir le guide à l'obéissance et l'empêche de tomber dans le péché, son espoir est correct ; mais celui dont l'oisiveté est l'espoir, et dont l'espoir n'est qu'oisiveté et négligence, c'est là un fourvoiement.

Si un homme possède une terre dont il espère que la récolte pourra lui apporter des bénéfices, mais qui néglige cette terre, sans la semer ni la cultiver, et garde malgré tout une bonne opinion en se disant que la récolte viendra sans culture, semence, arrosage et soins, les gens penseraient qu'il est le plus stupide des hommes. Il en est de même s'il garde une bonne opinion et un fort espoir d'avoir un enfant sans rapport charnel, ou de devenir l'homme le plus savant de son époque sans rechercher la science et s'y consacrer totalement, ou d'autres choses de ce genre.

C'est également le cas de celui qui garde une bonne opinion et un fort espoir d'obtenir les plus hauts degrés et délices éternels, sans pour autant obéir et se rapprocher d'Allah (ﷻ) en se conformant à Ses ordres et en s'éloignant de Ses interdits. Et c'est Allah qui accorde le succès. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَالَّذِينَ هَاجَرُوا وَجَاهَدُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ أُولَٰئِكَ يَرْجُونَ رَحْمَتَ اللَّهِ ۚ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ

« ***Ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux*** »[1]

Médite sur la manière dont Il a fait de leur espoir leur accomplissement de ces actes d'obéissance. Ceux qui se fourvoient disent : « Ceux qui sont négligents, dédaignent les droits d'Allah, délaissent Ses commandements, transgressent envers Ses serviteurs, et tombent dans Ses interdits, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah. »

La subtilité de cette question est que l'espoir et la bonne opinion vis-à-vis d'Allah ne peuvent survenir qu'en mettant en œuvre les moyens qu'impliquent la sagesse d'Allah dans Sa Législation, Sa prédestination, Sa rétribution, Sa générosité. L'homme doit les mettre en œuvre puis avoir

[1] Sourate *Al-Baqarah,* v.218.

une bonne opinion de son Seigneur, il doit espérer qu'Il ne le confiera pas à ces moyens, mais qu'ils lui permettront de parvenir à celui qui sera profitable, et qu'Il écarte de lui ce qui s'y oppose et annule leurs effets.

12 – Les implications de l'espoir

Il convient de savoir que celui qui espère une chose, son espoir implique trois choses : **la première** est l'amour de ce qu'il espère, **la deuxième** est la crainte de la perdre, et **la troisième** est son application à atteindre cette chose, autant que possible.

Quant à l'espoir qui n'est accompagné d'aucune de ces trois choses, il est de l'ordre des fausses espérances. L'espoir est une chose et les fausses espérances en sont une autre, car toute personne qui espère ressent de la crainte, et celui qui emprunte un chemin et ressent de la crainte presse le pas de peur de manquer ce qu'il recherche.

Abû Hurayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui craint [d'arriver trop tard], chemine de nuit ; et celui qui chemine de nuit parvient à destination. La marchandise d'Allah est précieuse, la marchandise d'Allah est le Paradis.* »[1]

De la même manière qu'Allah (ﷻ) a attribué l'espoir à ceux qui pratiquent des œuvres pieuses, Il leur a également attribué la crainte, ainsi on voit que l'espoir et la crainte utiles sont ceux qui sont accompagnés d'œuvres pieuses, comme Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱلَّذِينَ هُم مِّنْ خَشْيَةِ رَبِّهِم مُّشْفِقُونَ ﴿٥٧﴾ وَٱلَّذِينَ هُم بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ يُؤْمِنُونَ ﴿٥٨﴾ وَٱلَّذِينَ هُم بِرَبِّهِمْ لَا يُشْرِكُونَ
﴿٥٩﴾ وَٱلَّذِينَ يُؤْتُونَ مَآ ءَاتَوا۟ وَّقُلُوبُهُمْ وَجِلَةٌ أَنَّهُمْ إِلَىٰ رَبِّهِمْ رَٰجِعُونَ ﴿٦٠﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْخَيْرَٰتِ وَهُمْ لَهَا سَٰبِقُونَ ﴿٦١﴾

« ***Ceux qui tremblent par crainte de leur Seigneur, croient en Ses versets, ne Lui associent rien, donnent ce qu'ils peuvent et dont les cœurs tremblent de crainte à la pensée de retourner à leur Seigneur ; ceux-là s'empressent d'accomplir de bonnes actions et sont les premiers à les accomplir.*** »[2]

ʿÂ'ishah (رضي الله عنها) rapporte : « J'ai interrogé le Messager d'Allah (ﷺ) à propos de ce verset, et j'ai dit : S'agit-il de ceux qui consomment de l'alcool, tombent dans la fornication et volent ? Il répondit : *Non, ô fille du véridique ! Mais il s'agit de ceux qui jeûnent, accomplissent la prière, acquittent l'aumône, et craignent qu'on ne l'accepte pas d'eux, ce sont eux qui s'empressent d'accomplir de bonnes actions.* »[3]

---

1 As-*Sahîhah* (2335).
2 Sourate *Al-Mu'minûn*, v.57-61.
3 As-*Sahîhah* (162).

Allah (ﷻ) a décrit les bienheureux par la bienfaisance accompagnée de crainte[1], et Il a décrit les malheureux par la malfaisance accompagnée [d'illusion] de sécurité[2].

Celui qui médite sur la condition des Compagnons constatera qu'ils étaient au summum de la pratique d'œuvres pieuses tout en étant au summum de la crainte. Alors que nous avons, nous, réuni entre la négligence et [l'illusion de] sécurité.

Le véridique [Abû Bakr] (ﷺ) a dit : « J'aurais aimé être un poil sur le corps d'un croyant. »[3]

On rapporte également qu'il prenait sa langue et disait : « C'est elle qui me mènera à ma perte. »[4]

Il pleurait abondamment et disait : « Pleurez, et si vous ne pleurez pas, forcez-vous. »[5]

Lorsqu'il se levait pour accomplir la prière, il ressemblait à un bout de bois, en raison de sa crainte d'Allah (ﷻ)[6].

On apporta un jour un oiseau à Abû Bakr. Il le considéra un moment en le tournant et le retournant dans sa main puis dit : « Un animal n'est tué, ou un arbre abattu, qu'en raison de son manque de glorification d'Allah.

Lors de son agonie, il dit à ᶜÂ'ishah : « Ô ma fille ! J'ai pris des biens des musulmans cette tunique, cette écuelle pour traire, et ce servant, presse-toi de les apporter à Ibn Al-Khaṯṯâb. »[7]

Il dit également : « Par Allah ! J'aurais aimé être cet arbre dont on mange et que l'on coupe. »[8]

Qatâdah a dit : « On m'a rapporté que Abû Bakr a dit : J'aurais aimé être de l'herbe que les bêtes paissent. »

ᶜUmar récita sourate *At-Ṯûr*, jusqu'à parvenir au verset :

---

1 Comme dans Sa Parole : « ***Ceux qui respectent les liens qu'Allah a ordonné d'honorer, redoutent leur Seigneur et craignent un mauvais jugement (de leurs œuvres)*** » Sourate *Ar-Raᶜd*, v.21.

2 Comme dans Sa Parole : « ***Êtes-vous à l'abri qu'Il vous engloutisse sous terre, ou abatte sur vous une pluie de pierres, et vous ne trouverez alors aucun protecteur*** » Sourate *Al-Isrâ'*, v.68.

3 *Az-Zuhd* (513).

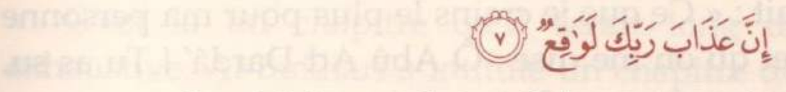
4 *Az-Zuhd* (561).

5 *Az-Zuhd* (558).

6 *Al-Muṣannaf* (2/264).

7 *Az-Zuhd* (567).

8 *Az-Zuhd* (580).



« *Le châtiment de ton Seigneur surviendra inévitablement* »[1]

Il pleura alors intensément au point de tomber malade et que les gens lui rendent visite.[2]

Il dit à son fils, lors de son agonie : « Malheur à toi ! Mets ma joue au sol, afin qu'Il me fasse, peut-être, miséricorde. » par trois fois, puis il rendit l'âme.[3]

Parfois, lors de sa récitation de nuit, il récitait un versait qui l'effrayait, et restait ensuite plusieurs jours chez lui, et les gens lui rendaient visite, pensant qu'il était malade.[4]

Sur son visage on pouvait distinguer deux sillons noirs causés par les larmes.[5]

Ibn cAbbâs (ﷺ) lui dit : « À travers toi, Allah a fait bâtir des villes, accordé des conquêtes et ceci, et cela. » Il répondit : « J'aurais aimé parvenir au salut, sans récompense ni péché. »[6]

On rapporte que lorsque cUthmân Ibn cAffân (ﷺ) se tenait devant une tombe, il pleurait jusqu'à ce que sa barbe ruisselle de larmes.[7]

Il dit : « Si j'étais entre le Paradis l'Enfer, sans savoir où on ordonnera de me faire entrer, je choisirais d'être une braise, avant de savoir vers lequel des deux je me dirige. »[8]

De même, cAlî Ibn Abî Tâlib était connu pour ses pleurs et sa crainte ; et les deux choses qu'il craignait plus encore étaient les fausses espérances et le suivi des passions. Il dit : « Les fausses espérances font oublier l'au-delà, et le suivi des passions empêche de parvenir à la vérité. Ce bas-monde s'en va, l'au-delà arrive, et tous deux ont des enfants, alors soyez des enfants de l'au-delà et ne soyez pas des enfants de ce bas-monde. Aujourd'hui on peut œuvrer sans jugement, alors que demain viendra le jugement sans qu'on ne puisse plus œuvrer. »[9]

---

1 Sourate *At-Tûr*, v.7.
2 *Az-Zuhd li Abî Dâwud* (46).
3 *Az-Zuhd li Abî Dâwud* (46).
4 *Az-Zuhd* (627).
5 *Az-Zuhd* (636).
6 *Az-Zuhd* (697).
7 At-Tirmidhî (2308).
8 *Az-Zuhd* (685).
9 *Az-Zuhd* (692).

Abû Ad-Dardâ' (ﷺ) disait : « Ce que je crains le plus pour ma personne au Jour de la Résurrection et qu'on me dise : Ô Abû Ad-Dardâ' ! Tu as su, mais qu'as-tu accompli de ce que tu as su ? »[1]

Il disait également : « Si vous saviez ce que vous rencontrerez après la mort, vous ne mangeriez rien avec désir, vous ne boiriez rien avec désir, vous n'entreriez dans aucune demeure pour vous y abriter du soleil, mais vous vous rendriez dans le désert en frappant vos poitrines, et vous pleureriez sur votre sort. J'aurais aimé être un arbre que l'on taille puis que l'on mange. »[2]

Le dessous de l'œil de Ibn ᶜAbbâs était semblable à un lacet pendant, et ce en raison des larmes.[3]

Abû Dharr disait : « Si seulement j'avais été un arbre que l'on taille, j'aurais aimé n'avoir jamais été créé. »[4]

On lui présenta une aumône, et il dit : « Nous avons une chèvre dont nous tirons du lait, des ânesses sur lesquelles nous transportons, un esclave affranchi à notre service, et une tunique supplémentaire, et je crains le jugement pour cela. »[5]

Une nuit, Tamîm Ad-Dârî récita sourate *Al-Jâthiyah,* et lorsqu'il parvint à ce verset :

أَمْ حَسِبَ ٱلَّذِينَ ٱجْتَرَحُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ أَن نَّجْعَلَهُمْ كَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ

« Ceux qui commettent de mauvaises actions pensent-ils que Nous allons les traiter comme ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres ? »[6]

Il se mit à le répéter et pleurer jusqu'au matin.[7]

Abû ᶜUbaydah ᶜÂmir Ibn Al-Jarrâh a dit : « J'aurais aimé être un bélier que ma famille sacrifie, qu'ils mangent ma chair, et boivent mon bouillon. »[8]

[1] *Az-Zuhd* (730).
[2] *Az-Zuhd* (730).
[3] *Zawâ'id Az-Zuhd* (783).
[4] *Az-Zuhd* (787).
[5] *Az-Zuhd* (786).
[6] Sourate ***Al-Jâthiyah,*** v.21.
[7] *Az-Zuhd li Abî Dâwud* (394).
[8] *Az-Zuhd* (1025).

C'est là un chapitre qu'il serait long de mentionner de manière exhaustive. Al-Bukhârî a intitulé un chapitre de son Sahîh : « La crainte du croyant de réduire à néant ses œuvres qu'il ne s'en aperçoive. »

Ibrâhîm At-Taymî a dit : « Je n'ai jamais rapporté mes actes à mes paroles sans penser être menteur. »[1]

Ibn Abî Malîkah rapporte : « J'ai rencontré trente Compagnons du Prophète (ﷺ), et tous craignaient l'hypocrisie pour eux-mêmes, aucun d'eux ne disait qu'il avait la foi de Jibrîl ou Mikâ'îl. »[2]

On rapporte que Al-Hasan a dit : « Seul un croyant Le craint, et seul un hypocrite peut s'en croire à l'abri. »

ᶜUmar Ibn Al-Khattâb demanda à Hudhayfah : « Je t'implore par Allah, le Messager d'Allah (ﷺ) m'a-t-il mentionné – c'est-à-dire parmi les hypocrites ? » Il répondit : « Non, et je ne témoignerai pour personne après toi. »[3]

J'ai entendu notre enseignant [Ibn Taymiyyah] dire : « Ce qu'il veut signifier n'est pas : je n'innocente personne de l'hypocrisie en dehors de toi, mais je ne m'ouvre pas cette porte, et qu'ainsi je témoigne en faveur de toute personne qui me demande si le Messager d'Allah (ﷺ) l'a mentionnée. »

En un sens proche, on trouve la parole du Prophète (ﷺ) adressée à celui qui lui demanda qu'il invoque afin qu'il soit parmi les soixante-dix milles qui entreront au Paradis sans jugement, lorsqu'il lui dit : *« ᶜUkâshah t'a devancé en cela. »*[4] Il ne voulait pas signifier que seul ᶜUkâshah le méritait parmi les Compagnons, mais s'il avait invoqué en sa faveur, un autre l'aurait demandé, puis un autre, et cette porte aurait été ouverte, et il est possible qu'une personne ne méritant pas d'en être le demande, il convenait donc de s'en abstenir, et Allah est plus savant.

---

[1] *Sifah As-Safwah* (2/673).
[2] *Jâmiᶜ Al-ᶜUlûm wa-l-Hikam* (407).
[3] *Majmaᶜ Az-Zawâ'id* (3/42).
[4] Al-Bukhârî (6175) et Muslim (216).

13 – Les méfaits des péchés et désobéissances

Revenons à ce dont nous traitions comme remède au mal qui, s'il persiste, ruine la vie du serviteur en ce bas-monde et dans l'au-delà. Il faut savoir que les péchés et désobéissances entrainent nécessairement des méfaits, et ces méfaits sur le cœur sont semblables aux méfaits du poison sur le corps, en fonction de leur degré de nuisance. Existe-t-il, en ce bas-monde et dans l'au-delà, un mal ou une maladie, sans que leurs causes ne soient les péchés et désobéissances ?

Qu'est-ce qui a fait sortir les parents (Adam et Eve) du Paradis, la Demeure des délices, de la joie et du bonheur, pour la Demeure des douleurs, tristesses et malheurs ?

Qu'est-ce qui a fait sortir Iblîs du royaume des cieux, a provoqué son bannissement et sa malédiction, a déformé son apparence en son for intérieur pour la plus immonde et la plus hideuse des apparences et des fors intérieurs ; a remplacé la proximité par l'éloignement, la miséricorde par la malédiction, la beauté par la laideur, le Paradis par un Feu flamboyant, la foi par la mécréance, le soutien de l'Allié et Digne de louange par la plus grande des inimitiés et dissensions ; la poésie de la célébration de la gloire, de la sainteté et de l'unicité par le vacarme de la mécréance, du polythéisme, du mensonge, du faux, et de la turpitude ; et l'habit de la foi par celui de la mécréance, de la perversion et de la désobéissance. Ainsi, il a été méprisé au plus haut point par Allah, il est tombé au plus bas à Ses yeux, la colère du Seigneur (ﷻ) s'est abattue sur lui, Il l'a égaré, Il l'a abhorré au plus haut point et l'a avili. Il est donc devenu le meneur de tout dépravé criminel, et il a accepté d'être ce meneur après avoir atteint un rang élevé dans l'adoration et la souveraineté. Je cherche protection auprès de Toi, ô Allah, contre le fait de m'opposer à Ton ordre et tomber dans Tes interdits.

Qu'est-ce qui a noyé tous les habitants de la terre, au point que l'eau dépasse le sommet des montagnes ?

Qu'est-ce qui a déchaîné la tempête contre le peuple de ᶜÂd, au point de les jeter sans vie au sol, comme s'ils étaient des troncs de palmiers morts, et qui a détruit tout ce qu'elle rencontrait parmi leurs demeures, leurs champs, leurs cultures, et leurs bêtes, au point qu'ils deviennent un exemple pour les communautés jusqu'au Jour de la Résurrection ?

Qu'est-ce qui a envoyé contre le peuple de Thamûd le Cri qui leur déchira le cœur et la poitrine, si bien qu'ils moururent jusqu'au dernier ?

Qu'est-ce qui a élevé la cité de Lûṯ au point que les anges entendent les aboiements de leurs chiens, puis Il la retourna sur eux, la mettant sens dessus dessous, les faisant ainsi tous périr, puis des pierres tombées du ciel se sont abattues sur eux, et ils ont subi un ensemble de châtiment qu'aucun autre peuple n'a subi. Il en est de même pour leurs semblables, et le châtiment n'est pas loin des injustes.

Qu'est-ce qui a envoyé un nuage au peuple de Shuᶜayb, et lorsqu'il parvint au-dessus d'eux, il fit pleuvoir sur eux un feu flamboyant.

Qu'est-ce qui a noyé Pharaon et son peuple dans la mer, puis leurs âmes ont été portées vers l'Enfer, ainsi les corps ont été noyés et les âmes consumées.

Qu'est-ce qui a englouti Qârûn, sa demeure, ses biens et sa famille ?

Qu'est-ce qui a entrainé à la perte les peuples après Nûḫ, en leur faisant subir différents châtiments et en les détruisant totalement ?

Qu'est-ce qui a amené à la perte le peuple de Yâ-Sîn, par le Cri qui les détruisit jusqu'au dernier ?

Qu'est-ce qui a envoyé aux Enfants d'Israël un peuple puissant qui entrait dans les demeures, tuait les hommes, faisait prisonnières les enfants et les femmes, brûlait les maisons, et pillait les biens. Puis, Il les envoya contre eux une seconde fois, et ils détruisirent et s'opposèrent à tout ce qu'ils pouvaient ?

Qu'est-ce qui a envoyé contre eux ces différents châtiments : parfois par la mort, l'esclavage, et la destruction des demeures ; d'autres fois par l'iniquité des rois ; d'aucuns par la transformation en singes et en porcs, et bien d'autres encore, car le Seigneur (ﷻ) a juré :

لَيَبْعَثَنَّ عَلَيْهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ مَن يَسُومُهُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ ۗ إِنَّ رَبَّكَ لَسَرِيعُ ٱلْعِقَابِ ۖ وَإِنَّهُۥ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ

« ***Il enverra contre eux celui qui leur imposera le pire châtiment jusqu'au Jour de la Résurrection. En vérité, ton Seigneur est prompt à punir mais Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux*** »[1]

ᶜAbd Ar-Raḫmân Ibn Jubayr rapporte, d'après son père : « Lorsque Chypre fut conquise, on sépara ses habitants, et les uns pleurèrent les autres. Je vis alors Abû Ad-Dardâ', assis seul, en pleurs, je lui dis : Ô Abû Ad-Dardâ' ! Qu'as-tu à pleurer en ce jour où Allah a honoré l'islam et ses adeptes ? Il répondit : Malheur à toi, ô Jubayr ! Comme les gens sont

[1] Sourate *Al-Aᶜrâf*, v.167.

méprisables pour Allah lorsqu'ils négligent Son ordre ! Alors qu'ils étaient un peuple puissant et dominant, détenant la royauté, ils ont négligé l'Ordre d'Allah et sont devenus tels que tu les vois. »[1]

Abû Al-Bukhtarî rapporte : « Un homme l'ayant entendu du Prophète (ﷺ) m'a transmis qu'il a dit : *Les gens ne périront pas jusqu'à ce qu'ils se donnent des excuses.* »[2]

Umm Salamah (ﷺ) rapporte qu'elle a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Lorsque les péchés apparaîtront dans ma Communauté, Allah les frappera tous d'un châtiment venant de Lui.* – Ô Messager d'Allah ! N'y aura-t-il pas parmi eux des gens pieux ? – *Certes.* – Et que leur arrivera-t-il ? – *Ils seront frappés par ce qui frappera les gens, puis ils iront vers le pardon et l'agrément d'Allah.* »[3]

Parmi *Al-Marâsil*[4] de Al-Hasan [Al-Basrî] on trouve que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Cette Communauté ne cessera d'être sous la protection d'Allah, tant que ses savants ne prendront pas parti pour ses gouverneurs, tant que ses pieux ne témoigneront pas de la piété de ses dépravés, et tant que les pires d'entre eux ne mépriseront pas les meilleurs d'entre eux. S'ils agissent ainsi, Allah lèvera Sa protection, et enverra contre eux leurs tyrans qui leur imposeront le pire des châtiments, puis Allah les frappera d'indigence et de pauvreté.* »[5]

Thawbân (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « L'homme est privé de richesses en raison d'un péché qu'il commet. »[6]

Il rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Peu s'en faut que les communautés se rassemblent contre vous de tous horizons, comme se rassemblent les gens autour de leur repas.* – Est-ce en raison de notre faible nombre ? – *Non, à ce moment, vous serez nombreux, mais vous serez comme l'écume du torrent et Allah retirera du cœur de votre ennemi la crainte de vous, et on jettera en vos cœurs la faiblesse.* – Quelle est cette faiblesse ? – *L'amour de ce bas-monde et la répugnance de la mort.* »[7]

---

1 *Az-Zuhd* (762).
2 *Sahîh Al-Jâmi*c (5231).
3 As-*Sahîhah* (1372).
4 NdT : Le hadith *Mursal* est le hadith qu'un successeur aux Compagnons (*Tâbi*c*î*) rapporte directement du Prophète (ﷺ) sans citer le Compagnon. Cette interruption de la chaîne en fait un hadith faible, à l'exception de certains, et ceux de Al-Hasan Al-Basrî sont célèbres.
5 Ibn Al-Mubârak dans *Az-Zuhd* (821), la chaîne de transmission du hadith est faible.
6 *Da*c*îf Al-Jâmi*c (3006), la chaîne de transmission du hadith est faible.
7 As-*Sahîhah* (958).

Anas (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lors de mon voyage nocturne, je suis passé devant des gens qui avaient des ongles en cuivre et qui se griffaient le visage et la poitrine. J'ai demandé : Qui sont-ils, ô Jibrîl ? Il me répondit : Ce sont ceux qui mangeaient la chair des gens et attentaient à leur honneur.* »[1]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *À la fin des temps, apparaîtront des gens qui tromperont les gens au travers de la religion, ils montreront aux gens une apparence plus douce que celle du mouton, leur langue sera plus douce que celle du sucre, mais ils ont des cœurs de loups. Allah (ﷺ) dit : Est-ce par Moi qu'ils trompent ? Est-ce Moi qu'ils bravent ? Je jure par moi, J'enverrai sur eux une épreuve qui laissera désemparé le savant parmi eux.* »[2]

ᶜAlî (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les gens verront une époque où ne subsistera de l'islam que le nom, et du Coran que les lettres, à ce moment leurs mosquées seront pleines mais vides de guidée, leurs savants sont les pires créatures à la surface de la terre, c'est d'eux qu'est apparue la tentation et c'est vers eux qu'elle reviendra.* »[3]

ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque la fornication et l'usure apparaissent en une ville, Allah permet sa destruction.* »[4]

Al-Hasan rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque les gens affichent la science mais négligent la mise en pratique, font mine de s'aimer par la parole alors que leur cœur se détestent, et que les liens de parenté sont rompus, Allah (ﷺ) les maudit, et les rend sourds et aveugles.* »[5]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) rapporte : « J'étais le dixième d'un groupe de *Muhâjirûn* auprès du Messager d'Allah (ﷺ) qui se tourna vers nous et dit : *Ô Muhâjirûn ! Je cherche protection auprès d'Allah contre le fait que vous connaissiez cinq choses : la turpitude n'est jamais apparue chez un peuple au point que ses membres l'affichent sans qu'ils ne soient éprouvés par des pestes et maladies que leurs prédécesseurs n'ont pas connues ; un peuple n'a jamais diminué dans la mesure et le poids sans être éprouvé par des années de disette, la rareté des provisions et l'iniquité des dirigeants ; un peuple n'a jamais délaissé l'acquittement de la Zakat sur leurs biens sans être privé de pluie, et n'eût été les animaux, il n'aurait jamais plu ; un peuple n'a jamais transgressé son pacte avec Allah et Son messager sans qu'on ne les mette sous la domination d'ennemis issus d'autres peuples qui s'accaparent une partie de ce qu'ils possèdent ; et leurs*

---

1 *Sahîh At-Targhîb* (2839).
2 *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3006), la chaîne de transmission du hadith est faible.
3 *Ghâyah Al-Marâm* (344), la chaîne de transmission du hadith est faible.
4 *Al-ᶜUqûbât* (9).
5 *Al-ᶜUqûbât* (10), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Anas (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lors de mon voyage nocturne, je suis passé devant des gens qui avaient des ongles en cuivre et qui se griffaient le visage et la poitrine. J'ai demandé : Qui sont-ils, ô Jibrîl ? Il me répondit : Ce sont ceux qui mangeaient la chair des gens et attentaient à leur honneur.* »[1]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *À la fin des temps, apparaîtront des gens qui tromperont les gens au travers de la religion, ils montreront aux gens une apparence plus douce que celle du mouton, leur langue sera plus douce que celle du sucre, mais ils ont des cœurs de loups. Allah (ﷺ) dit : Est-ce par Moi qu'ils trompent ? Est-ce Moi qu'ils bravent ? Je jure par moi, J'enverrai sur eux une épreuve qui laissera désemparé le savant parmi eux.* »[2]

ᶜAlî (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les gens verront une époque où ne subsistera de l'islam que le nom, et du Coran que les lettres, à ce moment leurs mosquées seront pleines mais vides de guidée, leurs savants sont les pires créatures à la surface de la terre, c'est d'eux qu'est apparue la tentation et c'est vers eux qu'elle reviendra.* »[3]

ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque la fornication et l'usure apparaissent en une ville, Allah permet sa destruction.* »[4]

Al-Hasan rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque les gens affichent la science mais négligent la mise en pratique, font mine de s'aimer par la parole alors que leur cœur se détestent, et que les liens de parenté sont rompus, Allah (ﷺ) les maudit, et les rend sourds et aveugles.* »[5]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) rapporte : « J'étais le dixième d'un groupe de *Muhâjirûn* auprès du Messager d'Allah (ﷺ) qui se tourna vers nous et dit : *Ô Muhâjirûn ! Je cherche protection auprès d'Allah contre le fait que vous connaissiez cinq choses : la turpitude n'est jamais apparue chez un peuple au point que ses membres l'affichent sans qu'ils ne soient éprouvés par des pestes et maladies que leurs prédécesseurs n'ont pas connues ; un peuple n'a jamais diminué dans la mesure et le poids sans être éprouvé par des années de disette, la rareté des provisions et l'iniquité des dirigeants ; un peuple n'a jamais délaissé l'acquittement de la Zakat sur leurs biens sans être privé de pluie, et n'eût été les animaux, il n'aurait jamais plu ; un peuple n'a jamais transgressé son pacte avec Allah et Son messager sans qu'on ne les mette sous la domination d'ennemis issus d'autres peuples qui s'accaparent une partie de ce qu'ils possèdent ; et leurs*

---

1 *Sahîh At-Targhîb* (2839).
2 *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3006), la chaîne de transmission du hadith est faible.
3 *Ghâyah Al-Marâm* (344), la chaîne de transmission du hadith est faible.
4 *Al-ᶜUqûbât* (9).
5 *Al-ᶜUqûbât* (10), la chaîne de transmission du hadith est faible.

dirigeants n'ont jamais abandonné la mise en pratique de ce qu'Allah (ﷻ) a révélé dans Son Livre sans qu'Allah ne suscite de dissensions entre eux. »[1]

ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Chez ceux qui vous ont précédé, si quelqu'un commettait une faute, on venait le pour le lui interdire et le mettre en garde. Mais au lendemain, il s'asseyait, mangeait et buvait avec lui comme s'il ne l'avait pas vu commettre de faute la veille. Lorsqu'Allah (ﷻ) vit cela, il envoya le cœur des uns contre celui des autres, ensuite Il les maudit par la langue de leurs prophètes Dâwud et ᶜIsâ fils de Maryam. Ceci pour leur désobéissance et transgression. Par Celui qui détient l'âme de Muhammad entre ses Mains, vous ordonnerez le bien et interdirez le mal, vous prendrez l'irresponsable par la main, et vous le contraindrez à se conformer à la vérité, sinon Allah enverra vos cœurs les uns contre les autres, ensuite Il vous maudira comme Il les a maudits.* »[2]

Ibrâhîm Ibn ᶜAmr As-Sanᶜânî a dit : « Allah (ﷻ) révéla à Yûshaᶜ Ibn Nûn : « Je vais faire périr quarante milles des meilleurs de ton peuple, et soixante milles des pires d'entre eux. – Ô seigneur ! Concernant les pires [cela est compréhensible], mais pourquoi les meilleurs ? – Ils ne se sont pas courroucés pour ce qui suscite Mon courroux, mais ils mangeaient et buvaient avec eux. »[3]

Ibn ᶜAbd Al-Barr rapporte de Abû Hizzân : « Allah (ﷻ) envoya deux anges vers une ville en leur disant : « Détruisez ceux qui s'y trouvent. » Ils y trouvèrent un homme priant dans une mosquée, et dirent : « Ô Seigneur ! En cette ville se trouve Ton serviteur untel qui prie. » Il répondit : Détruisez-la, et détruisez-le avec eux, car son visage n'a jamais pâli face à ce qui suscite Mon courroux. »[4]

Musᶜar rapporte : « On ordonna à un ange de détruire une ville, et il dit : « Ô Seigneur ! Untel, le dévot, s'y trouve. » Allah lui révéla alors : « Commence par lui, car son visage n'a jamais pâli face à ce qui suscite Mon courroux. »[5]

Wahb Ibn Munabbih a dit : « Lorsque Dâwud commit sa faute, il dit : Ô Seigneur, pardonne-moi ! – Je t'ai pardonné et en ai fait tomber l'opprobre sur les Enfants d'Israël. – Ô Seigneur, comment, alors que Tu es le Juste, l'Équitable et que Tu ne fais subir d'injustice à personne ; je commets une

---

[1] As-Sahîhah (106).
[2] *Dacîf Al-Jâmi*ᶜ (1822), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Al-ᶜUqûbât* (13), la chaîne de transmission du hadith est faible, et il s'agit d'un récit des Gens du Livre.
[4] *Al-ᶜUqûbât* (14), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[5] *Al-ᶜUqûbât* (16), la chaîne de transmission du hadith est faible.

faute et Tu en fais tomber l'opprobre sur d'autres ? » Allah lui révéla alors : Lorsque tu as commis cette faute, ils ne se sont pas pressés pour la réprouver. »[1]

Anas Ibn Mâlik rapporte qu'il est entré chez ᶜÂ'ishah (ﷺ) avec un homme qui lui dit : « Ô Mère des croyants ! Parle-nous de la secousse ! » Elle répondit : « Lorsque les gens déclareront licite la fornication, consommeront des alcools, et joueront des instruments de musique, Allah se courroucera au ciel et dira à la terre : « Secoue-les. S'ils se repentent et cessent, arrête, sinon dévaste-tout. – Ô Mère des croyants ! Cela sera-t-il un châtiment pour eux ? – Non, mais une exhortation, et une miséricorde pour les croyants, et un supplice, un châtiment et un courroux s'abattant sur les mécréants. » Anas dit : « Je n'ai pas entendu un hadith après la mort du Messager d'Allah (ﷺ) dont je sois plus heureux que ce hadith. »[2]

[Anas] rapporte : « La terre trembla du vivant du Messager d'Allah (ﷺ) qui posa sa main au sol et dit : « *Calme-toi, le moment n'est pas venu encore.* » Puis il se tourna vers ses Compagnons et dit : « *Votre Seigneur veut que vous L'imploriez, alors implorez-Le.* » Puis la terre trembla de nouveau sous le califat de ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb qui dit : « Ô gens ! Ce tremblement de terre n'est dû qu'à une chose que vous avez commise. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, si cela se reproduit, je n'habiterai plus avec vous. »[3]

On rapporte que la terre trembla sous le califat de ᶜUmar qui frappa de sa main au sol et dit : « Qu'as-tu ? Qu'as-tu ? S'il s'agit de la Résurrection, elle racontera son histoire, j'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : *Au Jour de la Résurrection, il n'y aura pas une coudée ni un empan de terre sans qu'il ne parle.* »[4]

S̲afiyyah (ﷺ) rapporte : « Il y eut un tremblement de terre sous le califat de ᶜUmar qui dit : Ô gens ! Qu'est-ce là ? Comme vous êtes prompts à innover ! Si cela se reproduit, je n'habiterai plus avec vous. »[5]

Kaᶜb a dit : « La terre ne tremble que si on y commet des péchés, alors elle tonne par crainte que le Seigneur (ﷺ) ne les voit. »[6]

---

[1] *Al-ᶜUqûbât* (15), la chaîne de transmission du hadith est faible, les récits concernant la faute de Dâwud sont mensongers, voir *Tafsîr Ibn Kathîr* (4/31).
[2] *Al-ᶜUqûbât* (17), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Al-ᶜUqûbât* (18), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] *Al-ᶜUqûbât* (19), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[5] *Al-ᶜUqûbât* (20).
[6] *Al-ᶜUqûbât* (21).

ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz écrivit aux gouverneurs des différentes contrées : « Ce tremblement est une chose par laquelle Allah (ﷻ) blâme les serviteurs, et j'ai écrit aux gouverneurs des différents contrées de sortir tel jour, de tel mois, et que celui qui possède quelque chose en fasse l'aumône, car Allah (ﷻ) dit :

قَدْ أَفْلَحَ مَن تَزَكَّىٰ ﴿١٤﴾ وَذَكَرَ ٱسْمَ رَبِّهِۦ فَصَلَّىٰ ﴿١٥﴾

« ***Heureux celui qui se purifie, mentionne le Nom de son Seigneur et accomplit la prière*** »[1]

et dites comme Âdam :

قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَآ أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٢٣﴾

« ***Ô Seigneur ! Nous nous sommes causés du tort, si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons du nombre des perdants.*** »[2]

et dites comme Nû<u>h</u> :

وَإِلَّا تَغْفِرْ لِى وَتَرْحَمْنِىٓ أَكُن مِّنَ ٱلْخَٰسِرِينَ

« ***Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants*** »[3]

Et dites comme Yûnus :

لَّآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنتَ سُبْحَٰنَكَ إِنِّى كُنتُ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ

« ***Il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi, gloire à Toi, j'étais du nombre des injustes.*** »[4] [5]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lorsque les gens seront avares du dinar et du dirham, pratiqueront [la vente] Al-ᶜÎnah, se satisferont de l'élevage, et délaisseront le djihad sur le sentier d'Allah, Allah les frappera d'un fléau qu'Il ne lèvera que lorsqu'ils reviendront à leur religion.* »[6]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte : « Je nous ai vus alors que personne ne méritait plus son dinar et son dirham que son frère musulman, et j'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : *Lorsque les gens seront avares du dinar et du dirham, pratiqueront [la vente] Al-ᶜÎnah, délaisseront le djihad sur le sentier*

[1] Sourate *Al-Aᶜlâ*, v.14-15.
[2] Sourate *Al-Aᶜrâf*, v.23.
[3] Sourate *Hûd*, v.47.
[4] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.87.
[5] *Al-ᶜUqûbât* (23).
[6] *<u>S</u>a<u>h</u>î<u>h</u> Al-Jâmiᶜ* (675).

d'Allah, et se satisferont de l'élevage, Allah fera descendre du ciel sur eux un fléau qu'Il ne lèvera que lorsqu'ils reviendront à leur religion. »

Al-Hasan a dit : « Par Allah, les troubles (*Al-Fitnah*) ne sont qu'un châtiment dont Allah frappe les gens. »[1]

Un prophète des Enfants d'Israël observa ce que leur faisait subir Bukhtanassar[2] et dit : « En raison de ce que nous avons commis, Tu nous as soumis à une personne qui ne Te reconnaît pas, et ne nous épargne pas. »[3]

Bukhtanassar dit à Dânyâl : « Pour quelle raison ai-je dominé ton peuple ? » Il répondit : « En raison de l'ampleur de ta faute, et de l'injustice de mon peuple envers lui-même. »[4]

ᶜAmmâr Ibn Yâsir et Hudhayfah (ﷺ) rapportent que le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsqu'Allah veut châtier les serviteurs, Il fait mourir les enfants, rend stériles les femmes, et le châtiment s'abat sans que personne ne soit épargné. »[5]

Mâlik Ibn Dînâr a dit : « J'ai lu dans la sagesse qu'Allah dit : Je suis Allah, le Roi des rois, les cœurs des rois sont dans Ma Main, celui qui M'obéit je fais [des rois] une miséricorde pour lui, et celui qui Me désobéit, je fais [des rois] un châtiment pour lui. Ne vous préoccupez pas d'insultez les rois, mais repentez-vous auprès de Moi, afin que Je les fasse penchez vers vous. »[6]

Parmi *Al-Marâsîl* de Al-Hasan, on trouve : « *Si Allah veut du bien à un peuple, Il confie leurs affaires aux hommes savants et généreux parmi eux ; et s'Il leur veut un mal, Il confie leurs affaires aux hommes sots et avares parmi eux.* »[7]

Qatâdah (ﷺ) rapporte : « Mûsâ a dit : « Ô Seigneur ! Tu es au ciel, et nous sommes sur terre, alors comment distinguer Ta colère de Ton agrément ? » Il répondit : Si Je mets à votre tête les meilleurs d'entre vous, c'est là un signe de Mon agrément envers vous ; et si Je mets à votre tête les pires d'entre vous, c'est un signe de Ma colère envers vous. »[8]

---

1 *Al-ᶜUqûbât* (25).
2 Ndt : Nabuchodonosor.
3 *Al-ᶜUqûbât* (25).
4 *Al-ᶜUqûbât* (28).
5 *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (1544), le hadith est inventé.
6 *Al-ᶜUqûbât* (30), la chaîne de transmission du hadith est faible.
7 *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (343), la chaîne de transmission du hadith est faible.
8 *Al-ᶜUqûbât* (31).

Al-Fu_d_ayl Ibn ᶜIyâ_d_ a dit : « Allah révéla à l'un de Ses prophètes : si celui qui Me reconnait Me désobéit, Je le soumets à celui qui ne Me reconnait pas. »[1]

Ibn ᶜUmar rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, l'Heure ne surviendra pas jusqu'à ce qu'Allah suscite des émirs menteurs, des gouverneurs dépravés, des auxiliaires traitres, des responsables injustes, et des savants pervers dont l'apparences est celle des moines, mais dont les cœurs sont plus fétides qu'un cadavre. Leurs passions divergents, et Allah suscitera une épreuve poussiéreuse et ténébreuse en laquelle ils se perdront. Par Celui qui détient l'âme de Mu_h_ammad dans Sa Main, l'islam sera défait nœud par nœud, jusqu'à ce qu'on ne dise plus que* « Allah, Allah ». *Vous ordonnerez le bien et interdirez le mal ou Allah vous soumettra aux pires d'entre vous qui vous feront subir des châtiments ; puis les meilleurs d'entre vous invoqueront mais on ne les exaucera pas. Par Allah, vous ordonnerez le bien et interdirez le mal ou Allah enverra contre vous celui qui ne fera pas miséricorde à vos jeunes et ne respectera pas vos ainés.* »[2]

Ibn ᶜAbbâs (ﷻ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Aucun peuple n'a fraudé dans la mesure et triché dans la pesée sans qu'Allah ne les prive de pluie ; aucun peuple n'a vu apparaître la fornication sans que la mort n'apparaisse parmi eux ; aucun peuple n'a vu apparaître l'usure sans qu'Allah ne les soumette aux armées ; aucun peuple n'a vu apparaître le crime sans qu'Allah ne les soumette à leur ennemi ; aucun peuple n'a vu apparaître la pratique du peuple de Lû_t_ sans que l'avilissement n'apparaisse parmi eux ; aucun peuple n'a délaissé le commandement du bien et l'interdiction du mal sans que leurs œuvres ne soient pas élevées, et leurs invocations non exaucées.* »[3]

ᶜÂ'ishah (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) est entré chez moi, et j'ai vu sur son visage qu'une chose l'avait contrarié. Il n'a rien dit jusqu'à accomplir ses ablutions, et sortir, je me suis alors collé au mur de l'appartement [pour entendre], il monta sur la chaire, loua Allah et Lui adressa des éloges, puis dit : *Ô gens ! Allah (ﷻ) vous dit : Ordonnez le bien et interdisez le mal avant que vous ne M'invoquiez et que Je ne vous exauce pas, Me demandiez secours et que Je ne vous secours pas, Me demandiez et que Je ne vous accorde pas.* »[4]

---

[1] *Al-ᶜUqûbât* (33).
[2] *Al-ᶜUqûbât* (34), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] As-*Sahîhah* (107).
[4] *Al-ᶜUqûbât* (36), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Al-cUmârî, le dévot, a dit : « Fait partie de la négligence vis-à-vis de ta personne et de ton détournement vis-à-vis d'Allah que tu passes devant ce qui suscites le courroux d'Allah, sans rien ordonner ou interdire à ce sujet, par peur de celui qui ne possède pour lui-même ni tort ni profit. »

Il dit également : « Celui qui délaisse le commandement du bien et l'interdiction du mal par peur des hommes, on lui retire l'obéissance, si bien que même s'il ordonne à son enfant ou à l'un de ses servants, il le dédaigne. »[1]

Abû Bakr As-Siddîq a dit : « Ô gens ! Vous récitez ce verset mais le comprenez mal :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ عَلَيۡكُمۡ أَنفُسَكُمۡۖ لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ إِذَا ٱهۡتَدَيۡتُمۡۚ

« Ô vous les croyants ! Vous n'êtes responsables que de vous-même ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous vous suivez la bonne voie » [2]

J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Si les gens voient un homme injuste et ne le prennent pas par la main* – et sous une autre formulation : *s'ils voient un mal et n'y mettent pas fin – peu s'en faut qu'Allah ne les frappe tous d'un châtiment émanant de Lui.* »[3]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Lorsque le péché est caché, il ne nuit qu'à celui qui le commet, mais s'il est public et qu'on n'y met pas fin, il nuit à tous. »[4]

cUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) a dit : « Peu s'en faut que les villes ne soient détruites alors qu'elles sont habitées ! – Comment seraient-elles détruites alors qu'elles sont habitées ? – Si les dépravés dominent les pieux, et que ce sont les hypocrites qui dirigent. »[5]

Hassân Ibn cAtiyyah rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Les pires de ma communauté domineront les meilleurs d'entre eux, au point que le croyant se cachera parmi eux comme l'hypocrite se cache aujourd'hui parmi nous. »[6]

---

[1] *Al-cUqûbât* (38).
[2] Sourate ***Al-Mâ'idah***, v.105.
[3] As-*Sahîhah* (1564).
[4] *Dacîf Al-Jâmic* (343), le hadith est inventé.
[5] *Al-cUqûbât* (44), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[6] *Al-cUqûbât* (45), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Viendra un temps où le cœur du croyant fondra à la manière du sel dans l'eau.* » On demanda : « Pourquoi, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « *En raison de ce qu'il voit comme mal auquel il ne peut mettre fin.* »[1]

Jarîr (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'y a pas un peuple où les péchés se répandent, alors que les gens sont plus puissants et plus nombreux que ceux qui les commettent, sans pour autant y mettre fin, sans qu'Allah ne les frappe tous d'un châtiment.* »[2]

Usâmah Ibn Zayd (ﷺ) rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Au Jour de la Résurrection, on amènera un homme qu'on jettera au feu. Ses entrailles pendront à l'extérieur de son ventre et il tournera autour d'elles comme l'âne tourne autour d'une meule. Les gens de l'Enfer se réuniront autour de lui et lui diront : « Ô untel ! Que t'est-il arrivé ? N'étais-tu pas de ceux qui ordonnaient le bien et interdisaient le mal ? » Il répondra : Je vous ordonnais le bien mais ne le pratiquait pas, et je vous interdisais le blâmable et m'y adonnais.* »[3]

Mâlik Ibn Dînâr rapporte : « Une maison d'un rabbin des Enfants d'Israël était remplie d'hommes et de femmes, il les exhortait et leur rappelait la Résurrection. Un jour, il vit un de ses fils faire des clins d'œil aux femmes et dit : « Doucement mon fils, doucement mon fils ! » Il tomba du lit, se brisa la moelle épinière, son épouse fit une fausse couche, et ses fils furent tués. Allah révéla à leur prophète : Informe untel, le rabbin : Je ne ferai jamais sortir de ta descendance aucun véridique. Ta colère pour Moi à uniquement consisté en ce que tu dises : doucement mon fils ?! »[4]

Ibn Masᶜûd (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Méfiez-vous des péchés mineurs que l'on néglige [à tort], car ils s'amassent [dans la balance des œuvres] jusqu'à causer la perte de leur auteur. Le Prophète (ﷺ) illustra ensuite ses propos en citant comme exemple le cas d'un groupe de voyageurs qui se seraient arrêtés sur une terre aride pour camper. Lorsque l'heure du souper arriva, les voyageurs se mirent à la recherche de brindilles de bois pour faire un feu. Chacun ramena une brindille dont ils formèrent un tas qu'ils allumèrent ensuite. Ils purent ainsi préparer leur souper qui fut cuit à point.* »[5]

---

[1] *Al-ᶜUqûbât* (46), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (5749).
[3] Al-Bukhârî (3094) et Muslim (2989).
[4] *Az-Zuhd* (524).
[5] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (2687).

Anas Ibn Mâlik (ﷺ) a dit : « Vous commettez des actes qui à vos yeux sont plus insignifiants qu'un cheveu, alors que nous les considérions à l'époque du Messager d'Allah (ﷺ) comme des actes menant à la perdition. »[1]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Une femme a été châtiée en raison d'une chatte qu'elle a emprisonnée jusqu'à ce qu'elle meurt, et ainsi elle est entrée en Enfer : elle ne lui donnait ni à manger ni à boire, et ne la laissait pas non plus sortir manger de petites bêtes.* »[2]

On demanda à Hudhayfah (ﷺ) : « Est-ce en un seul jour que les Enfants d'Israël ont délaissé leur religion ? » Il répondit : « Non, mais lorsqu'on leur ordonnait une chose, ils la délaissaient, et lorsqu'on leur interdisait une chose, ils la commettaient, au point de se défaire de leur religion comme l'homme enlève sa chemise. »[3]

C'est pourquoi un pieux prédécesseur a dit : « Les péchés amènent à la mécréance comme le baiser amène au coït, le chant à la fornication, le regard à l'amour fou, et la maladie à la mort. »[4]

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « Ô toi qui commets le péché, ne te pense pas à l'abri d'une mauvaise fin ; ce qui fait suite au péché est pire que le péché lorsque tu le commets ; ton manque de pudeur face à ceux qui sont à gauche et à droite, lorsque tu commets le péché, est pire que le péché lui-même ; ton rire alors que tu ne sais pas ce qu'Allah fera de toi est pire que le péché ; ta joie de pouvoir accomplir le péché est pire que le péché lui-même ; ta tristesse de ne pouvoir accomplir le péché est pire que le péché lui-même ; et le fait que tu t'effraies du vent qui fait bouger le rideau de ta porte, lorsque tu commets le péché, alors que ton cœur est insensible au regard d'Allah sur toi est pire que le péché. Malheur à toi, sais-tu quel fut le péché de Ayyûb pour lequel Il l'éprouva par la maladie et la perte de ses biens ? Un pauvre chercha secours auprès de lui contre un oppresseur qui le réprimait, mais il ne lui vint pas en aide, et n'empêcha l'oppresseur de commettre son injustice, ainsi Allah l'éprouva. »[5]

Al-Awzâᶜî rapporte : « J'ai entendu Bilâl Ibn Saᶜd dire : Ne considère pas la petitesse du péché, mais considère Celui auquel tu désobéis. »[6]

---

[1] Al-Bukhârî (6127).
[2] Al-Bukhârî (3295) et Muslim (2242).
[3] *Al-Hilyah* (1/279).
[4] Il s'agit de Abû Hafs An-Naysâbûrî, voir *Al-Hilyah* (10/244).
[5] *Al-Hilyah* (1/324), la chaîne de transmission est faible.
[6] *Al-Hilyah* (5/223).

Al-Fudayl Ibn ᶜIyâd a dit : « Plus le péché te semble petit, plus il est grand auprès d'Allah, et plus il te parait grand, plus il est petit auprès d'Allah. »[1]

On rapporte qu'Allah (ﷻ) révéla à Mûsâ : « Ô Mûsâ ! La première de Mes créatures qui mourut fut Iblîs, car il M'a désobéi, et Je considère celui qui Me désobéit parmi les morts. »[2]

Abû Hurayrah (ؓ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lorsque le croyant commet un péché, on inscrit un point noir dans son cœur. S'il se repent, cesse, et implore le pardon, son cœur est poli [de ce point], mais s'il persiste, cela continue jusqu'à recouvrir tout son cœur. C'est là la rouille mentionnée par Allah :*

كَلَّا ۖ بَلْ ۜ رَانَ عَلَىٰ قُلُوبِهِم مَّا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴿١٤﴾

« ***Non ! Une rouille recouvre plutôt leur cœur en raison de ce qu'ils commettaient*** »[3] [4]

Hudhayfah (ؓ) a dit : « Lorsque le croyant commet un péché, on inscrit un point noir dans son cœur jusqu'à devenir comme une brebis noire aux tâches rouges. »[5]

ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd (ؓ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ô membres de la tribu de Quraysh ! Vous êtes les plus dignes de cette chose tant que vous ne désobéissez pas à Allah, et si vous désobéissez à Allah, Il enverra vers vous des gens qui vous briseront comme on brise ce bâton.* » Puis il brisa son bâton qui était pourtant blanc et solide. »[6]

Wahb rapporte : « Le Seigneur (ﷻ) dit aux Enfants d'Israël : Si on M'obéit Je suis satisfait, et si Je suis satisfait Je bénis, et Ma bénédiction est sans fin. Si on Me désobéit, Je Me courrouce, et si Je Me courrouce Je maudis, et Ma malédiction parvient jusqu'au septième enfant. »[7]

ᶜÂmir rapporte : « ᶜÂ'ishah écrivit à Muᶜâwiyah : Si le serviteur désobéit à Allah, celui qui le louait le blâmera. »[8]

---

1 *As-Shuᶜab* (6751).
2 *At-Tawbah li Ibn Abî Ad-Dunyâ* (64).
3 Sourate ***Al-Mutaffifûn***, v.14
4 *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (1670).
5 *Al-Hilyah* (1/273).
6 As-*Sahîhah* (4/69).
7 *Az-Zuhd* (524), c'est un récit des Gens du Livre et non un hadith.
8 *Az-Zuhd* (289).

Abû Ad-Dardâ' a dit : « Que l'homme prenne garde à être maudit par le cœur des croyants, d'où il ne s'attendait pas. Sais-tu de quelle manière ? L'homme s'isole pour désobéir à Allah, mais Allah place Son aversion dans le cœur des croyants d'où il ne s'attendait pas. »[1]

L'imam Ahmad rapporte que lorsque Ibn Sirîn fut endetté, cela le préoccupa et il dit : « Je sais que ces soucis viennent d'un péché que j'ai commis il y a plus de quarante ans. »[2]

Il est un point subtil sur lequel les gens font erreur concernant le péché qui est qu'ils n'en voient pas de conséquences sur le moment, alors que les conséquences peuvent tarder et être oubliées, le serviteur pensant ainsi qu'il ne sera plus sali après cela comme il est dit :

Si un mur n'est pas couvert de poussière en s'effondrant
Il ne sera plus couvert de poussière par la suite

Gloire à Allah ! Combien ont péri à cause de cela ? Combien cela a-t-il fait disparaître de bienfaits ? Combien cela a-t-il provoqué de châtiments ? Combien sont nombreux ceux qui sont trompés par cela parmi les savants et les élites, sans parler des ignorants ! Cet homme trompé ne sait pas que le péché détruit, même après un long moment, de la même manière que le poison détruit.

Abû Ad-Dardâ' a dit : « Adorez Allah comme si vous Le voyiez, considérez-vous parmi les morts, sachez que ce qui est minime et vous suffit est meilleur que ce qui est considérable et vous amène à la transgression, et sachez que la bonté ne s'use pas et que le péché ne s'oublie pas. »[3]

Un dévot regarda un jeune homme et médita sur ses atours, on lui alors en rêve : « Tu en subiras les conséquences dans quarante ans. »[4]

De la même manière que le péché a des conséquences à long terme, il en a à court terme. Ainsi, Sulaymân At-Taymî a dit : « L'homme commet un péché en secret et se lève en en portant l'humiliation »

Yahyâ Ibn Mucâdh Ar-Râzî a dit : « Je m'étonne de l'homme doué de raison qui dit dans son invocation : « Ô Allah, ne réjouis pas l'ennemi à travers moi ! » puis qui réjouit lui-même tous ses ennemis. » On lui

---

[1] *Al-Hilyah* (1/215), la chaîne de transmission est faible.
[2] *Az-Zuhd* (282).
[3] *Az-Zuhd* (716).
[4] *Târîkh Dimashq* (6/54), il s'agit de Abû cAbd Allah Ahmad Ibn Yahyâ Al-Jallâ' don't on dit qu'il a oublié le Coran.

demanda : « De quelle manière ? » Il répondit : « Il désobéit à Allah, et il réjouit ainsi, au Jour de la Résurrection, tous ses ennemis. »

Dhû-n-Nûn a dit : « Celui qui trahit Allah en secret, Allah le dévoile en public »

14 – Les conséquences immondes des péchés

Les péchés ont des conséquences immondes, blâmables, néfastes au cœur et au corps, ici-bas et dans l'au-delà, que seul Allah connaît. Parmi ces conséquences :

1 – La privation de la science : La science est une lumière qu'Allah envoie dans le cœur, et la désobéissance éteint cette lumière. Quand As-Shâfi'î s'est assis devant Mâlik et qu'il s'est mis à réciter, l'imam Mâlik fut impressionné par sa grande perspicacité, l'étendue de son intelligence, et sa compréhension parfaite. Il lui dit alors : « Je vois qu'Allah a mis dans ton cœur une lumière, ne l'éteins pas par les ténèbres des péchés. »

L'imam As-Shâfi'î a dit :

Je me suis plaint à Waki' de la faiblesse de ma mémoire
Aussi, il m'a commandé de délaisser les péchés
Il m'a dit : sache que la science est une lumière
Et la lumière d'Allah n'est pas donnée à qui commet des péchés

2 – La privation des richesses, comme il est rapporté : « *L'homme est privé de richesses en raison d'un péché qu'il commet.* »[1] De la même façon que la crainte d'Allah amène ces richesses, délaisser cette crainte amène la pauvreté. Il n'y a pas meilleur pour obtenir les bienfaits d'Allah que de renoncer aux péchés.

3 – La solitude que le pécheur éprouve en son cœur vis à vis d'Allah. Et cette solitude ne vaut aucun plaisir et même si on réunissait tous les plaisirs, ils ne vaudraient pas cette douleur et cette solitude qu'éprouve le serviteur. Et ne peut ressentir cela que ce celui dont le cœur est vivant.

Et la blessure ne cause aucune douleur au mort

Ainsi, si on ne délaissait les péchés que par précaution pour ne pas que survienne cette solitude, il conviendrait à l'homme sensé de les délaisser.

Un homme s'est plaint à un sage de cette solitude qu'il éprouvait, et il lui dit :

---

[1] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3006), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Si ce sont les péchés qui provoquent ta solitude,
Délaisse-les si tu veux, et recouvre ton bien-être

Il n'y a pas plus amer pour le cœur que la solitude du péché en conséquence d'un péché. Qu'Allah nous vienne en aide.

4 – La solitude éprouvée vis-à-vis des gens, surtout des gens de bien dont [le pécheur] se sent éloigné. Plus cette solitude s'intensifie, plus il s'éloigne d'eux et de leur présence, il est privé de la bénédiction émanant de leur fréquentation, et se rapproche du parti de Satan, à mesure de son éloignement vis-à-vis du parti du Miséricordieux. Cette solitude s'intensifie jusqu'à s'ancrer, de sorte qu'il la ressente envers sa femme, ses enfants, et ses proches, et même envers lui-même au point de ne plus pouvoir se supporter.

Un pieux prédécesseur a dit : « Je désobéis à Allah et j'en vois les conséquences dans le comportement de ma monture et de mon épouse. »[1]

5 – Les difficultés dans toutes ses entreprises. Il n'entreprend rien sans trouver les portes fermées, ou que cela lui soit rendu difficile. Lorsqu'on craint Allah, Il facilite toute chose, mais si on ne Le craint pas, Il les rend difficiles. Par Allah, il est étonnant de voir comment toutes les portes du bien et des bienfaits sont fermées au serviteur (désobéissant) et combien il lui est difficile d'y parvenir, sans qu'il en connaisse pour autant les raisons ?

6 – Les ténèbres qu'il ressent réellement dans son cœur et qu'il perçoit comme une nuit obscure. Les ténèbres des péchés recouvrent son cœur comme l'obscurité recouvre sa vue. L'obéissance à Allah est lumière et la désobéissance ténèbres, et plus ces ténèbres s'épaississent plus le désarroi du serviteur augmente jusqu'à tomber dans les innovations, les égarements et les actes menant à la perdition, sans qu'il ne s'en rende compte. Il est comme l'aveugle qui sort seul dans la nuit noire sans personne pour le guider. Ces ténèbres s'intensifient jusqu'à apparaître dans le regard, puis sur tout le visage, et devenir une noirceur que tout le monde peut voir.

Ibn ᶜAbbâs a dit : « La bonne action est lueur sur le visage, lumière dans le cœur, élargissement des richesses, force du corps, et amour dans le cœur des hommes. La mauvaise action est noirceur sur le visage, ténèbres dans le cœur, faiblesse du corps, diminution de la subsistance, et haine dans le cœur des hommes. »

[1] *Al-Hilyah* (8/109).

7 – Les péchés affaiblissent le cœur et le corps. L'affaiblissement du cœur est une chose évidente, et il ne cesse de s'affaiblir jusqu'à ce que la vie le quitte complètement.

L'affaiblissement du corps s'explique par le fait que le croyant puise sa force du cœur, plus son cœur est fort, plus son corps l'est. Quant au dépravé, même s'il est fort physiquement, il est pris de faiblesse dès lors que le besoin s'en ressent. Sa force le trahit au moment où il en a le plus besoin.

Médite sur la manière dont la force des byzantins et perses les a trahis au moment où ils en avaient le plus besoin, et comment les croyants les ont vaincus grâce à la force de leur corps et de leur cœur.

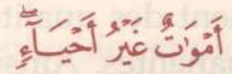
8 – La privation de l'obéissance à Allah. S'il n'y avait comme conséquence au péché que le fait qu'il empêche l'obéissance à Allah, ce serait suffisant. Le péché est un obstacle sur le chemin de l'obéissance, il obstrue son chemin une première fois, puis une deuxième, puis une troisième, et ainsi de suite. Ainsi, le péché empêche d'accomplir beaucoup d'actes d'obéissance, alors qu'un seul acte d'obéissance est meilleur que ce bas-monde et tout ce qu'il contient. Le pécheur est semblable à celui qui a mangé un aliment provoquant chez lui une longue maladie, l'empêchant de manger nombre de mets bien meilleurs (que celui qui l'a rendu malade). Qu'Allah nous vienne en aide.

9 – Les péchés écourtent l'existence et en anéantissent inévitablement la bénédiction. Ainsi, tout comme la bonté prolonge l'existence, la dépravation l'écourte.

Les gens ont divergé à ce sujet. Un premier groupe a été d'avis que l'écourtement de l'existence de l'homme désignait la disparition et l'anéantissement de la bénédiction de son existence. C'est là une vérité et c'est une des conséquences des péchés.

Un autre groupe a été d'avis que cet écourtement était réel, de la même manière que les richesses sont restreintes. Ainsi, Allah a établi plusieurs moyens d'obtenir la bénédiction des richesses qui les développe et les augmente, et de même il existe des moyens d'obtenir la bénédiction dans l'existence, qui l'augmente et la prolonge. Ils ont argumenté en disant que rien n'interdit que des causes prolongent l'existence, de même que d'autres l'écourtent. Les richesses et l'existence, le bonheur et le malheur, la santé et la maladie, la richesse et la pauvreté, même s'ils sont prédestinés par le Seigneur (ﷻ), Il prédestine ce qu'Il veut en fonction de causes dont Il a établi qu'elles entraînent des conséquences et implications.

Un autre groupe encore a été d'avis que la conséquence du péché dans l'anéantissement de l'existence désigne le fait que la vie réelle est celle du cœur, c'est pourquoi Allah (ﷻ) a désigné le mécréant comme étant mort et non vivant, comme Allah (ﷻ) dit :



« ***Ils sont morts, et non vivants*** »[1]

La vie réelle est donc celle du cœur, et l'existence de l'homme consiste en la durée de vie de son cœur, ainsi son existence n'est que le temps pendant lequel il vit par Allah, c'est là le temps de son existence. Ainsi, la bonté, la piété et l'obéissance augmentent ce temps qui est la réalité de son existence, et il n'y a pas d'existence en dehors de celle-ci.

En somme, si le serviteur se détourne d'Allah et se consacre aux péchés, il perd les jours de son existence réelle dont il trouvera les conséquences au Jour où il dira :

يَٰلَيْتَنِي قَدَّمْتُ لِحَيَاتِي

« ***Si seulement j'avais œuvré pour ma vie future !*** »[2]

Ainsi, il voit, ou non, ce qui comporte son intérêt, en ce bas-monde et dans l'au-delà. S'il ne le voit pas, il aura perdu toute son existence, sa vie aura été inutile ; alors que s'il le voit, son chemin se prolonge en raison d'obstacles, et ses moyens d'accomplir le bien se compliquent en fonction de sa préoccupation en des choses opposées à cela, et c'est là la réalité de l'écourtement de son existence.

Le secret de cette question est que sa vie n'a aucun sens s'il ne se tourne pas vers Son Seigneur pour jouir de Son amour et de Son rappel dans l'espoir d'obtenir Son agrément.

15 – Un péché en appelle un autre

10 – Les péchés sèment leurs propres graines et donnent naissance à leur semblables jusqu'à ce qu'il soit difficile au serviteur de s'en séparer et d'en sortir, comme l'a dit un pieux prédécesseur : « Fait partie du châtiment de la mauvaise action, qu'elle en appelle une autre ; et fait partie de la récompense de la bonne action qu'elle en appelle une autre. »

---

[1] Sourate *An-Nahl*, v.21

[2] Sourate *Al-Fajr*, v.24

Lorsque le serviteur accomplit une bonne action, une autre à ses côtés dit : « Accomplis-moi également ! » S'il le fait, une troisième le demande, et ainsi de suite. Ainsi, le profit se multiplie et les bonnes actions augmentent. Il en est de même pour les mauvaises actions, jusqu'à ce que les bonnes et les mauvaises actions deviennent des qualités intrinsèques, des habitudes ancrées, et des aptitudes permanentes. Ainsi, lorsque l'homme bienfaisant tarde à accomplir des actes d'obéissance, son âme est pleine de gêne, la terre, malgré son étendue, lui semble étroite, il se sent comme un poisson hors de l'eau ; et ce jusqu'à ce qu'il revienne à l'obéissance, et qu'ainsi son âme s'apaise et se réjouisse.

Aussi, lorsque le criminel laisse la transgression et se tourne vers l'obéissance, son âme est pleine de gêne, sa poitrine se serre, ses habitudes l'épuisent afin qu'ils recommencent, au point que beaucoup de pervers commettent des péchés sans y prendre aucun plaisir et sans besoin, mais uniquement pour ne pas souffrir du manque, comme l'a exprimé Hasan Ibn Hânî :

Un verre que j'ai bu par plaisir
Et un autre par lequel je me soigne

Ou comme l'a dit un autre :

(Je pensais) qu'elle était mon remède alors qu'elle était la source de mon mal,
Comme celui qui boit pour boire

Le serviteur ne cesse de se fatiguer dans l'obéissance, de s'y accoutumer, de l'aimer, et de lui donner priorité, jusqu'à ce qu'Allah, de par Sa miséricorde envers lui, ne lui envoie des anges qui l'y motivent, l'y incitent, et le font lever de sa couche et ses assises pour l'accomplir. À l'inverse, il ne cesse de s'accoutumer aux péchés, de les aimer et leur donner priorité, jusqu'à ce qu'Allah ne lui envoie un démon qui l'y incite. Le premier a été renforcé par l'armée de l'obéissance qui est devenue son plus grand soutien, et le deuxième a été renforcé par l'armée du mal qui l'a alors soutenu en ce qu'il commettait.

16 – Les péchés affaiblissent le cœur

11 – Une des conséquences qu'on peut craindre le plus pour le serviteur est que **les péchés affaiblissent la volonté du cœur**. La volonté de commettre des péchés se renforce alors que l'envie de se repentir diminue progressivement jusqu'à être totalement retirée du cœur. Même si une moitié de lui devait mourir, il ne reviendrait pas vers Allah. Certes, il demandera pardon avec sa langue et se repentira, mais son repentir est celui des menteurs. Aussi, son cœur est profondément lié au péché et y

persiste, résolu à recommencer dès que cela lui sera possible. Cela compte parmi les pires maladies et les plus proches de la perdition.

17 – Les péchés retirent du cœur sa répulsion pour eux

12 – Le cœur n'en ressent plus de répulsion pour le péché, au point de devenir une habitude. Il n'est plus gêné à l'idée que les autres puissent le voir et parler sur lui. Pour les grands pervers, c'est le summum de l'excitation, certains vont même jusqu'à se vanter de leurs péchés. Il les raconte à des gens qui ignorent complètement ce qu'il a fait et dit : « Ô untel ! J'ai fait telle et telle chose. » Ce genre d'individu ne sera pas pardonné, les voies et les portes du repentir leurs sont généralement fermées comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « *Toute ma communauté est épargnée à l'exception de ceux qui s'exhibent. Fait partie de l'exhibition le fait qu'Allah ait protégé (des yeux des gens) le serviteur (qui a péché dans la nuit) et qui au matin se dévoile en disant : « Ô untel ! J'ai fait ceci et cela. » Il se dévoile alors que son Seigneur l'avait caché.* »[1]

13 – Chaque type de péché est un héritage d'une des communautés qu'Allah a détruit. La sodomie est un héritage du peuple de Lûṯ (ﷺ) ; prendre plus que son dû et en donner moins est un héritage du peuple de Shu'ayb (ﷺ); chercher la grandeur sur la terre et causer la corruption est un héritage du peuple de Pharaon ; et l'orgueil, l'arrogance et la tyrannie sont un héritage du peuple de Hûd (ﷺ). Ainsi le pécheur s'apparente à ces peuples qui étaient les ennemis d'Allah.

Mâlik Ibn Dînâr a dit : « Allah a révélé à un des prophètes des Enfants d'Israël : Dis à ton peuple de ne pas entrer dans les maisons de Mes ennemis, de ne pas porter les habits de Mes ennemis, de ne pas chevaucher les montures de Mes ennemis, de ne pas manger la nourriture de Mes ennemis, sinon vous seriez Mes ennemis comme ils sont Mes ennemis »[2]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *J'ai été envoyé par l'épée à l'approche de l'Heure pour que l'on n'adore qu'Allah sans Lui donner d'associé. On a mis ma subsistance sous l'ombre de ma lance, et l'avilissement et la bassesse sur quiconque s'oppose à mon ordre. Celui qui imite à un peuple en fait partie.* »[3]

---

[1] Al-Bukhârî (5721), et Muslim (2290).
[2] *Az-Zuhd* (2/180).
[3] *Saḥîḥ Al-Jâmiᶜ* (2831).

18 – Les péchés sont une cause de mépris

14 – Le péché est une cause du mépris du Seigneur pour Son serviteur, et du fait qu'il chute à Ses yeux. Al-Hasan Al-Basrî a dit : « Ils sont devenus méprisables (à Ses yeux) ainsi ils Lui ont désobéi. S'ils avaient été honorables (à Ses yeux) Il les aurait protégés. » Et quand Allah décide d'avilir quelqu'un, personne ne peut l'honorer, comme Allah dit :

وَمَن يُهِنِ ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِن مُّكْرِمٍ

« *Celui qu'Allah avilit, nul ne peut l'honorer.* »[1]

Même si en apparence les gens le respectent par intérêt ou par peur, il est dans leur cœur le plus vil et le plus méprisable qui soit.

15 – Le serviteur ne cesse de commettre des péchés jusqu'à les minimiser, et les rendre insignifiant dans son cœur, et c'est là le signe de la perdition. Plus un péché devient insignifiant aux yeux du serviteur, plus il devient grand aux yeux d'Allah. Ibn Mascûd (ﷺ) a dit : « Le croyant voit ses péchés comme s'il se tenait au pied d'une montagne craignant qu'elle ne tombe sur lui, et le dépravé voit ses péchés comme une mouche qui se pose sur son nez, et qu'il chasse en agitant la main. »[2]

19 – Le malheur des péchés

16 – Les gens et les animaux subissent le malheur de ses péchés. Non seulement il en pâtit, mais il en fait pâtir les autres en raison du malheur des péchés et de l'injustice.

Abû Hurayrah (ﷺ) a dit : « Une outarde[3] meurt dans son nid à cause des méfaits de l'homme injuste. »

Mujâhid a dit : « Le bétail maudit les désobéissants parmi les fils d'Adam si l'année est difficile et sans pluie, et il dit : cela est dû au malheur des péchés du fils d'Adam. »

cIkrimah a dit : « Les animaux terrestres, les reptiles, jusqu'aux scorpions et hannetons disent : Les péchés des hommes nous ont privés de pluie. »

Il ne se contente pas des mauvaises conséquences de son péché, mais encourt également la malédiction des innocents.

---

[1] Sourate *Al-Hajj*, v.18
[2] Al-Bukhârî (5949), et Muslim (2744).
[3] Espèce d'oiseau au long cou.

20 – Les péchés amènent l'humiliation

17 – La désobéissance amène nécessairement l'humiliation. L'honneur, lui, est dans l'obéissance à Allah. Allah (ﷻ) dit :

مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلْعِزَّةَ فَلِلَّهِ ٱلْعِزَّةُ جَمِيعًا

« ***Celui qui veut la puissance, alors la puissance tout entière appartient à Allah*** »[1]

Autrement dit : il doit la rechercher dans l'obéissance à Allah, car il ne la trouvera que dans Son obéissance.

Un pieux prédécesseur invoquait Allah en ces termes : « Ô Allah ! Honore-moi par Ton obéissance, et ne m'humilie point par Ta désobéissance. »

Al-Hasan Al-Basrî a dit : « Qu'ils avancent au son des sabots d'une mule ou du pas souple d'un cheval, l'humiliation du péché ne quitte jamais leur cœur. Ainsi Allah humilie celui qui Lui désobéit. »

ᶜAbd Allah Ibn Al-Mubârak a dit :

J'ai constaté que les péchés tuent les cœurs
Et la persistance peut amener l'humiliation
L'abandon des péchés donne vie aux cœurs.
Et il est meilleur pour ton âme de leur résister
Qui d'autres pervertit la religion, si ce ne sont les rois
Les mauvais savants et les prêtres

21 – Les péchés altèrent la raison

18 – Les péchés altèrent la raison, car la raison a une lumière et la désobéissance éteint nécessairement cette lumière. Dénué de lumière, l'esprit est faible et diminué. Un pieux prédécesseur a dit : « Nul ne désobéit à Allah sans perdre la raison. » Cela est clair, s'il avait encore sa raison, elle l'aurait dissuadé de commettre ce péché alors qu'il est entre les Mains du Seigneur, sous Sa domination, qu'Il connaît ses moindres faits et gestes, chez lui et sur son propre tapis, et les anges sont témoins de cela et l'observent. L'exhortation du Coran l'en empêche, l'exhortation de la foi l'en empêche, l'exhortation de la mort l'en empêche, l'exhortation de l'Enfer l'en empêche. Et ce qu'il perd, à cause de son péché, comme bien de ce monde et de l'au-delà, est bien plus grand que la joie et le plaisir

[1] Sourate *Fâtir*, v.10

éphémère qu'il tire de son péché. Une personne sensée peut-elle négliger et mépriser tout cela ?

22 – Les péchés scellent le cœur

19 – Lorsque les péchés se multiplient, le cœur du pécheur est scellé, et il est parmi les insouciants comme l'a dit un pieux prédécesseur à propos de la Parole d'Allah (ﷻ) :

كَلَّا بَلْ رَانَ عَلَىٰ قُلُوبِهِم مَّا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴿١٤﴾

« ***Non ! Une rouille recouvre plutôt leur cœur en raison de ce qu'ils commettaient*** »[1] [2]

« Il s'agit du péché commis à la suite d'un péché. »

Al-Hasan a dit : « Il s'agit du péché commis à la suite d'un péché, jusqu'à l'aveuglement du cœur. »

Un autre a dit : « Lorsque leurs péchés et désobéissances se sont multipliés, ils ont cerné leur cœur. »

Ceci car le cœur rouille en raison des péchés. S'ils se multiplient, la rouille l'envahit jusqu'à être totalement couvert de rouille. Puis le cœur est fermé, scellé, couvert d'un voile et d'une enveloppe. S'il en arrive là, après la guidée et la clairvoyance, il chute et se retrouve sens dessus dessous. À ce moment, son ennemi s'empare de lui pour le mener où bon lui semble.

23 – Les péchés amènent la malédiction

20 – Les péchés font entrer le serviteur sous la malédiction du Messager d'Allah (ﷺ), qui a maudit certains actes, dont certains plus graves que d'autres, et donc plus à même de faire entrer celui qui les commet sous cette malédiction. Parmi ceux que le Prophète (ﷺ) a maudits :

- celle qui tatoue et celle qui se fait tatouer,
- celle qui fait des ajouts de cheveux et celle qui en porte,
- celle qui épile les sourcils et celle qui se les fait épiler,
- celle qui taille les dents et celle qui le lui demande,
- celui qui mange de l'usure, celui qui lui donne à manger, celui qui écrit le contrat et celui qui en témoigne,
- celui qui épouse une femme pour la rendre de nouveau licite à son premier mari, et celui qui lui demande d'agir ainsi,
- le voleur,

---

[1] Sourate *Al-Mutaffifûn*, v.14
[2] Sahîh *Al-Jâmi*c (1670).

- celui qui boit de l'alcool, le sert, le presse et le fait presser, le vend, l'achète, consomme son usufruit, le transporte, et celui vers qui il est porté,
- celui qui déplace les limites des terres,
- celui qui maudit ses parents,
- celui qui prend pour cible [par jeu] ce qui est doté d'une âme,
- les hommes efféminés et les hommasses,
- celui qui sacrifie pour autre qu'Allah,
- celui qui innove ou accorde refuge à un innovateur,
- ceux qui font des représentations,
- celui qui agit à la manière du peuple de Lûṭ,
- celui qui insulte ses parents,
- celui qui détourne un aveugle du chemin,
- celui qui sodomise un animal,
- celui qui marque une bête sur sa face,
- celui qui fait du mal à un musulman ou ruse contre lui,
- celles qui visitent fréquemment les tombes et en font des lieux de prière et d'illumination,
- celui qui débauche une femme ou un esclave,
- celui qui sodomise une femme,
- celle qui s'écarte de la couche de son mari, les anges la maudissent jusqu'au matin,
- celui qui s'attribue à autre que son père,
- celui qui pointe une lame vers son frère est maudit par les anges,
- celui qui insulte les Compagnons,
- Allah (ﷻ) a maudit dans Son Livre celui qui sème la corruption sur terre, celui qui rompt les liens de parenté, celui qui cherche à nuire à Allah et Son Messager (ﷺ),
- celui qui cache ce qu'Allah (ﷻ) a révélé de preuve et de guidée,
- celui qui calomnie les croyantes chastes et innocentes,
- celui qui considère la voie du mécréant meilleure que la voie du croyant musulman,
- le Messager d'Allah (ﷺ) a maudit l'homme qui s'habille comme une femme, et la femme qui s'habille comme un homme,
- le corrupteur, le corrompu, et l'intermédiaire en cela,

Et il a maudit pour d'autres choses encore. S'il n'y avait d'autre argument contre celui qui commet ces actes que son agrément à compter parmi ceux contre lesquels s'abat la malédiction d'Allah, de Son Messager, et de Ses anges, cela suffirait pour l'appeler à cesser.

24 – Les péchés privent de l'invocation du Messager et des anges

21 – Le pécheur est privé de l'invocation du Messager et des anges. Allah a ordonné à Son Prophète (ﷺ) d'implorer le pardon pour les croyants et croyantes en disant :

ٱلَّذِينَ يَحْمِلُونَ ٱلْعَرْشَ وَمَنْ حَوْلَهُۥ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَيُؤْمِنُونَ بِهِۦ وَيَسْتَغْفِرُونَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ رَبَّنَا وَسِعْتَ
كُلَّ شَىْءٍ رَّحْمَةً وَعِلْمًا فَٱغْفِرْ لِلَّذِينَ تَابُوا۟ وَٱتَّبَعُوا۟ سَبِيلَكَ وَقِهِمْ عَذَابَ ٱلْجَحِيمِ ﴿٧﴾ رَبَّنَا وَأَدْخِلْهُمْ
جَنَّٰتِ عَدْنٍ ٱلَّتِى وَعَدتَّهُمْ وَمَن صَلَحَ مِنْ ءَابَآئِهِمْ وَأَزْوَٰجِهِمْ وَذُرِّيَّٰتِهِمْ ۚ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ
﴿٨﴾ وَقِهِمُ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ۚ وَمَن تَقِ ٱلسَّيِّـَٔاتِ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ رَحِمْتَهُۥ ۚ وَذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٩﴾

« ***Ceux qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur et croient en Lui. Ils implorent le pardon en faveur des croyants : Seigneur ! Tu embrasses tout de Ta Miséricorde et de Ta Science, pardonne à ceux qui se repentent et suivent Ton chemin, et épargne-les du châtiment de l'Enfer. Seigneur ! Accorde-leur les jardins éternels que Tu leur as promis ainsi qu'aux vertueux parmi leurs pères, leurs épouses, et leurs enfants. Tu es certes le Puissant et le Sage. Et préserve-les [du châtiment] des mauvaises actions. Quiconque Tu préserves [du châtiment] des mauvaises actions ce jour-là, Tu lui auras certes fait miséricorde. Et c'est là l'immense succès.*** »[1]

C'est là l'invocation des anges en faveur des croyants qui se repentent, se conforment au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Messager (ﷺ), et ne suivent rien en dehors de cela. Ainsi, personne d'autre qu'eux ne peut espérer cette invocation, sans se parer des qualités de ceux pour lesquels on invoque. Qu'Allah nous vienne en aide.

25 – Les châtiments liés aux péchés

22 – Parmi les châtiments qu'entraînent les péchés, ce que rapporte Samurah Ibn Jundub (ﷺ) : « Le Prophète (ﷺ) demandait souvent à ses Compagnons : « *L'un de vous a-t-il fait un songe ?* » On lui racontait alors ce qu'Allah voulait qu'on lui raconte. Et il nous raconta un jour : *Deux visiteurs sont venus à moi cette nuit, et me dirent : En route. Je suis donc parti avec eux, et nous sommes arrivés près d'un homme allongé à côté duquel se tenait un homme debout tenant un rocher, ce dernier jetait le rocher sur la tête du premier qui se fracassait, alors que le rocher roulait d'un autre côté. L'homme debout suivait le rocher, le ramassait et ne revenait pas à sa place sans que la tête n'ait retrouvé sa*

[1] Sourate *Ghâfir*, v.7-9

forme initiale. Il revenait alors et recommençait ce qu'il avait fait la première fois. Je leur dis : Gloire à Allah ! Qu'est-ce là ? Ils me dirent : « En route, en route. »

Nous sommes donc repartis et nous sommes arrivés à un homme allongé sur le dos, tandis qu'un autre était debout à côté de lui avec un crochet en fer. Il se plaçait d'un côté de son visage et lui arrachait la bouche jusqu'à la nuque, le nez jusqu'à la nuque et l'œil jusqu'à la nuque. Puis il passait de l'autre côté et agissait de même que pour la première moitié du visage. Il n'en finissait pas de ce second côté que le premier avait retrouvé sa forme initiale. Puis, il y revenait et agissait de même que pour la première fois. Je dis : Gloire à Allah ! Qui sont ces deux-là ? Ils me dirent : « En route, en route. »

Nous sommes donc repartis et nous sommes arrivés devant une sorte de four – il me semble qu'il a dit : *Il montait de ce four des bruits confus et des voix –. Nous avons regardé à l'intérieur et nous y avons vu des hommes et des femmes nus, une flamme leur venait d'en dessous, et lorsque cette flamme les touchait, ils hurlaient. Je dis : Qui sont-ils ? Ils me dirent : « En route, en route. »*

Nous sommes donc repartis et nous sommes arrivés à un fleuve – il me semble qu'il dit qu'il était rouge comme le sang . *Il y avait dans ce fleuve un homme qui nageait et sur la rive un homme qui avait près de lui une multitude de pierres. Le nageur arrivait vers lui, ouvrait la bouche, et l'autre lui faisait avaler une pierre. Ensuite, le nageur repartait, puis il revenait vers lui. Chaque fois qu'il se représentait l'homme de la rive lui ouvrait la bouche et lui faisait avaler une pierre. Je leur dis : Qui sont ces deux-là ? Ils me dirent : « En route, en route. »*

Nous sommes donc repartis et nous sommes arrivés à un homme à l'aspect hideux, où à l'aspect le plus terrifiant que tu n'aies jamais vu. Il avait près de lui un feu qu'il attisait et autour duquel il tournait. Je leur dis : Qu'est-ce que cela ? Ils me dirent : « En route, en route. »

Nous sommes donc repartis et nous sommes arrivés dans un jardin à la végétation abondante et plein de toutes sortes de fleurs de printemps. Au milieu de ce jardin se tenait un homme très grand. Je pouvais à peine voir sa tête tellement il était haut dans le ciel. Il y avait autour de lui plus d'enfants que je n'en ai jamais vus. Je dis : Qui sont-ils ? Ils me dirent : « En route, en route. »

Nous sommes donc repartis et nous sommes arrivés à un grand arbre, je n'en n'avais jamais vu d'aussi haut, ni d'aussi beau. Ils me dirent : « Grimpe sur cet arbre. » Nous avons donc grimpé et sommes arrivés à une cité dont les constructions étaient de briques d'or et d'argent. Arrivés à la porte de la ville, nous demandâmes à entrer, et on nous ouvrit. Nous avons alors rencontré des hommes aux corps dont la moitié était d'une beauté jamais vue, et l'autre d'une laideur exceptionnelle. Les deux hommes leur dirent : « Allez vous jeter dans cette rivière. » C'était une rivière dont l'eau coulait, blanche comme le lait. Ils y plongèrent, puis revinrent à nous, et leur laideur avait disparu, et ils apparurent

dans une grande beauté. Ils me dirent : « Voici le jardin d'Eden, et là-bas se trouve ta demeure. »

Je levai les yeux et vis un palais comme un nuage blanc. Ils me dirent : « Voilà ta demeure. » Je leur dis : Que la bénédiction d'Allah soit sur vous ! Laissez-moi y entrer. Ils me dirent : « Maintenant, non, mais tu y entreras. » Je leur dis : Cette nuit, j'ai vu des choses étranges. Quelle est la signification de ce que j'ai vu ? Ils me dirent : Nous allons t'expliquer :

Le premier homme auprès de qui tu es passé et dont on fendait le crâne avec un rocher, est un homme qui apprenait le Coran et ne l'appliquait pas, et dormait lors de la prière obligatoire.

L'homme auprès duquel tu es passé, et à qui l'on arrachait la bouche jusqu'à la nuque, le nez jusqu'à la nuque et l'œil jusqu'à la nuque, est un homme qui sortait de chez lui porteur d'un mensonge qui se répandait pour atteindre des contrées éloignées.

Les hommes et les femmes nus dans cette construction ressemblant à un four, sont les fornicateurs et les fornicatrices.

Le nageur auquel on faisait avaler des pierres, est celui qui consomme de l'usure. L'homme à l'aspect hideux près du feu qu'il attisait et autour duquel il tournait, est Mâlik, le gardien de l'enfer.

L'homme très grand dans le jardin, est Ibrâhîm. Et les enfants autour de lui, sont tous les enfants morts sur la saine nature. – Et dans une formulation de Al-Barqânî : *Nés sur la saine nature.* » Un musulman dit : « Ô messager d'Allah, qu'en est-il des enfants des polythéistes ? Le messager d'Allah (ﷺ) répondit : « *[On y trouve également] les enfants des polythéistes.*

Quant aux hommes dont la moitié du corps était plaisante et l'autre hideuse, ce sont des gens qui ont mélangé les œuvres pieuses et les péchés, et Allah leur a pardonné. »[1]

26 – Les péchés sont causes de désordre

23 – Les péchés suscitent sur terre diverses corruptions de l'eau, de l'air, des cultures, des plantations et demeures. Allah (ﷻ) dit :

ظَهَرَ الْفَسَادُ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ بِمَا كَسَبَتْ أَيْدِي النَّاسِ لِيُذِيقَهُم بَعْضَ الَّذِي عَمِلُوا لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٤١﴾

« Le désordre est apparu sur terre et en mer à cause de ce que les gens ont commis [comme péchés], afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré, peut-être reviendront-ils (vers Lui). »[1]

---

[1] Al-Bukhârî (6640), et Muslim (2275).

Mujâhid a dit : « Lorsque le pouvoir est confié à l'injuste, il répand l'injustice et le désordre, et ainsi Allah retient la pluie, et les cultures et récoltes périssent, car Allah n'aime pas le désordre. » Puis il récita : « ***Le désordre est apparu sur terre et en mer à cause de ce que les gens ont commis [comme péchés], afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré, peut-être reviendront-ils (vers Lui).*** » Puis il dit : « Par Allah, cela ne désigne pas la mer que vous connaissez, mais toute ville située près d'un cours d'eau est cette mer. »[2]

ᶜIkrimah a dit : Le désordre est apparu sur terre et en mer. Je ne vous dis pas qu'il s'agit de la mer que vous connaissez, mais cela désigne toute ville située près d'un cours d'eau. »[3]

Qatâdah a dit : « La terre désigne les habitants des déserts, et la mer désigne les habitants des villes et des campagnes. »[4]

Allah a nommé l'eau douce « mer », lorsqu'Il dit :

وَمَا يَسْتَوِي ٱلْبَحْرَانِ هَٰذَا عَذْبٌ فُرَاتٌ سَآئِغٌ شَرَابُهُۥ وَهَٰذَا مِلْحٌ أُجَاجٌ

« ***Les deux « mers » ne sont pas semblables : celle-ci est douce et agréable à boire, et celle-là est salée et amère*** »[5]

alors qu'il n'existe pas sur terre de mer d'eau douce, mais uniquement de cours d'eau, alors que la mer salée, elle, stagne, ainsi Il a désigné les villes situées aux abords d'un cours d'eau par le nom donné à cette eau.

Ibn Zayd a dit : « ***Le désordre est apparu sur terre et en mer*** » désigne les péchés.[6]

Il a voulu signifier que les péchés sont la cause du désordre sur terre, mais s'il a voulu signifier que le désordre apparut désigne les péchés eux-mêmes, la particule (ل) dans la Parole d'Allah (ﷻ) : « ***afin qu'Allah leur fasse goûter (Li Yudhîqahum) une partie de ce qu'ils ont commis*** » introduit le châtiment et la cause.

Selon la première compréhension, le désordre désigne le mal et les souffrances qu'Allah suscite sur terre lorsque les serviteurs désobéissent. Ainsi, à chaque fois qu'ils désobéissent, Allah suscite une punition, comme

1 Sourate ***Ar-Rûm***, v.41
2 *Tafsîr At-Tabarî* (3/583).
3 *Tafsîr At-Tabarî* (18/510).
4 *Tafsîr At-Tabarî* (18/511).
5 Sourate ***Fâtir***, v.12
6 *Tafsîr At-Tabarî* (18/511).

l'a dit un pieux prédécesseur : « Chaque fois que vous péchez, Allah suscite, par Son Pouvoir, une punition. »[1]

Le plus apparent – et Allah est plus savant – est que le désordre désigne les péchés et ce qu'ils impliquent, comme l'indique la Parole d'Allah (ﷻ) : « ***afin qu'Allah leur fasse goûter (Li Yudhîqahum) une partie de ce qu'ils ont commis*** » C'est là notre situation, Il ne nous a fait gouter qu'une petite partie de nos actes, et s'Il nous avait fait gouter [le châtiment] pour tout ce que nous avons commis, Il n'aurait rien laissé à la surface de la terre.

24 – Les péchés provoquent effondrements, tremblements de terre, et ils en anéantissent la bénédiction. Le Messager d'Allah (ﷺ) est passé par les demeures de Thamûd[2], et il a interdit aux gens d'y entrer, si ce n'est en pleurant, de même que de boire leur eau, et de puiser de l'eau de leurs puits, au point qu'il a ordonné de donner aux chameaux la pâte pétrie avec leur eau, en raison de l'effet mauvais des péchés sur l'eau, de même que sur les récoltes et d'autres choses encore.

On rapporte dans un hadith : « On trouva dans les réserves de la tribu de Umayyah du blé dont les grains étaient aussi gros qu'un noyau de datte, il se trouvait dans un ballot sur lequel était inscrit : Voilà ce qui poussait lorsque régnait la justice. »[3]

Nombre de ces fléaux ont été suscités par Allah en raison des péchés commis par les hommes. Un groupe d'anciens du désert m'ont rapporté qu'ils récoltaient d'accoutumée des fruits plus gros que ceux qu'on trouve actuellement, et qu'ils ne connaissaient pas nombre de fléaux qui les frappent qui ne sont apparus que très récemment.

25 – Les péchés ont des conséquences sur l'apparence des hommes. Ainsi on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah a créé Âdam, alors que sa taille au ciel était de soixante coudées, et les hommes n'ont cessé de rapetissé jusqu'aujourd'hui.* »[4] Et lorsqu'Allah voudra purifier la terre des injustes, dépravés et traîtres, il suscitera un de Ses serviteurs, issu de la famille de Son Prophète (ﷺ) qui remplira la terre de justice comme elle a été remplie d'iniquité. Le Messie tuera les juifs et chrétiens, établira la religion avec laquelle Allah a envoyé Son Messager, la terre fera sortir ses bénédictions, et elle redeviendra comme elle était, au point qu'un groupe de gens pourra manger une grenade et s'abriter sous ses épluchures, une grappe de raisins

[1] *Al-ᶜUqûbât* (38).
[2] Al-Bukhârî (433), et Muslim (2981).
[3] *Al-Musnad* (2/296), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] Al-Bukhârî (3148), et Muslim (2841).

représentera une charge de chameau, et la jeune chamelle suffira à sustenter un très grand nombre de gens.[1]

Ceci car, lorsque la terre sera purifiée des péchés, apparaîtront les effets de la bénédiction d'Allah qu'ont anéanti les péchés et la mécréance. Nul doute que les conséquences des châtiments qu'Allah a descendus ont persisté sur terre, cherchant des péchés semblables qui sont les conséquences de ces crimes pour lesquels les communautés ont été châtiées. Ces conséquences sur terre comptent parmi les conséquences des châtiments, de la même manière que ces péchés sont les conséquences de ces crimes. Ainsi, la sagesse d'Allah et Sa Loi universelle ont été en conformité au commencement et à la fin : le grand châtiment frappait pour le grand crime, et le châtiment moindre pour le crime moindre. C'est ainsi qu'Allah juge entre Ses créatures dans la demeure de la tombe (*Al-Barzakh*) et la demeure de la rétribution.

Médite sur la compagnie de Satan, sa situation et sa demeure. Lorsqu'il tient compagnie à l'homme et le domine, la bénédiction est retirée de son existence, de ses actes, de ses paroles, et de ses richesses. L'obéissance qu'on lui voue ayant ses conséquences, la bénédiction a été retirée de tout lieu où est apparue l'obéissance à Satan, il en est de même pour sa demeure, puisqu'il n'y a en la fournaise aucune âme, miséricorde et bénédiction.

27 – Les péchés éteignent la jalousie du cœur

26 – Les péchés éteignent dans le cœur le feu de la jalousie qui est, pour sa vie et sa rectitude, semblable à la chaleur naturelle pour la vie de l'ensemble du corps. La chaleur et le feu de la jalousie extraient du cœur ce qu'il comporte comme souillure et caractéristiques blâmables, de la même manière que la forge retire les scories de l'or, de l'argent et du fer. L'homme le plus noble, le plus appliqué, et celui dont la préoccupation est la plus élevée est celui dont la jalousie est la plus intense, envers lui-même, ses proches, et l'ensemble des gens. C'est pour cela que le Prophète (ﷺ) était l'homme qui éprouvait le plus de jalousie vis-à-vis de la Communauté, et Allah (ﷻ) plus encore que lui, comme cela est rapporté authentiquement : « *Vous vous étonnez de la jalousie de Sa*ᶜ*d ? Je suis plus jaloux que lui, et Allah plus que moi encore.* »[2]

---

[1] Muslim (2937).
[2] Al-Bukhârî (4923), et Muslim (1499).

Il dit également lors du sermon de l'éclipse : « *Ô Communauté de Muhammad ! Aucun d'entre vous n'est plus jaloux qu'Allah du fait que Son serviteur ou sa servante tombe dans la fornication.* »[1]

Il dit également : « *Aucun d'entre vous n'est plus jaloux qu'Allah, c'est pourquoi Il a interdit les turpitudes apparentes et cachées. Aucun d'entre nous n'aime plus le pardon qu'Allah, c'est pourquoi Il a envoyé les messagers en tant qu'annonciateurs et avertisseurs. Aucun d'entre vous n'aime plus les louanges qu'Allah, c'est pourquoi Il a fait Ses propres éloges.* »[2]

En ce hadith, il a lié, d'un côté la jalousie dont la source est la répugnance et le dégoût vis-à-vis des actes ignobles, et de l'autre côté l'amour du pardon qui implique la perfection de l'équité, de la miséricorde et de la bienfaisance. Malgré Sa jalousie intense, Allah aime que Son serviteur s'excuse auprès de Lui, et Il accepte les excuses de celui qui s'excuse auprès de Lui. Il ne châtie pas Ses serviteurs pour avoir commis ce envers quoi Il éprouve de la jalousie, jusqu'à leur pardonner, et c'est pourquoi Il a envoyé Ses messagers et révélé Ses Livres, comme un pardon et un avertissement.

C'est là le summum de la majesté, de la bienfaisance et de la perfection, car nombre d'hommes dont la jalousie est intense, celle-ci les conduit à répondre et châtier rapidement sans excuser, et sans pardonner à celui qui s'excuse, même s'il dispose d'un motif acceptable en cela ; mais l'intensité de sa jalousie ne les laisse pas accepter son excuse. De même, nombre de ceux qui acceptent les excuses y sont amenés par une faible jalousie, au point qu'ils élargissent la voie des excuses et en accordent à celui qui n'en dispose pas ; au point que nombre d'entre eux s'excusent en invoquant la prédestination. Aucun des deux n'est loué de manière globale. Ainsi, on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il est une forme de jalousie qu'Allah aime, et une autre qu'Il déteste, et celle qu'Il déteste est celle qui se manifeste en ce qui ne convient pas.* »[3]

Ce qui est louable est uniquement la réunion de la jalousie et du pardon : on doit ainsi éprouver de la jalousie en ce qui s'y prête, et pardonner en ce qui s'y prête, et celui qui agit ainsi est celui qui est loué en toute vérité. Puisqu'Allah réunit tous les Attributs de perfection, Il mérite la louange plus que tout autre, et personne ne peut être loué autant que ce qui Lui convient. Il est tel qu'Il s'est adressé louanges et éloges. Celui qui éprouve cette jalousie est semblable à son Seigneur en un de Ses Attributs,

[1] Al-Bukhârî (4923), et Muslim (901).
[2] Al-Bukhârî (4922), et Muslim (2760).
[3] *Sahîh Abû Dâwud* (2659).

et celui qui est semblable à son Seigneur en un de Ses Attributs, cet attribut le mène à Lui par ses rênes, il l'introduit auprès de son Seigneur, le rapproche de Lui et de Sa miséricorde, et fait qu'il soit aimé de Lui. Allah est Miséricordieux et Il aime les miséricordieux, Généreux et Il aime les généreux, Savant et Il aime les savants, Fort et Il aime le croyant fort qu'Il préfère au croyant faible, Pudique et Il aime les pudiques, Beau et Il aime ceux qui sont beaux, Unique et Il aime la prière du *Witr* [litt : Il aime ce qui est impair].

Si les péchés et désobéissances n'avaient pour toute implication que le fait qu'ils amènent celui qui les commet à être à l'opposé de ces attributs et l'empêchent de s'en parer, ce serait un châtiment suffisant. Car la pensée furtive devient insufflation qui devient volonté, qui grandit et devient détermination, qui se transforme en acte, puis en attribut permanent et en attitude ancrée ; et à ce moment il est très difficile d'en sortir, de même qu'il est difficile de sortir des attitudes qui sont siennes.

Ainsi, plus on côtoie les péchés, plus ils extraient du cœur la jalousie qu'on éprouve envers soi-même, sa famille, et l'ensemble des gens. Cela peut se développer dans le cœur au point de ne plus répugner ce qui est horrible, ni pour soi ni pour autrui, et lorsqu'on en arrive là, on a emprunté la porte de la perdition.

Beaucoup d'entre eux ne se contentent pas de ne pas éprouver de répugnance, mais embellissent les turpitudes et l'injustice aux yeux d'autrui, y appellent, y encouragent et tentent d'y parvenir. C'est pour cette raison que celui qui n'éprouve aucune jalousie (*Ad-Dayyûth*) compte parmi les plus ignobles des créatures d'Allah, et que le Paradis lui est interdit, de même pour celui qui permet l'injustice et la transgression à autrui, et embellit cela ! Vois ce qu'entraine le peu de jalousie.

Cela te montre que le fondement de la religion est la jalousie, et celui qui n'a pas de jalousie n'a pas de religion. Ceci car la jalousie protège le cœur et protège pour lui les membres, ainsi elle repousse le mal et les turpitudes. L'absence de jalousie fait mourir le cœur, et ainsi les membres meurent, et ils ne disposent plus d'aucune défense.

La jalousie dans le cœur est semblable à la force qui repousse et s'oppose à la maladie. Si la force disparaît, la maladie trouve un lieu approprié, sans aucune défense, et ainsi elle s'installe, et c'est la perdition. Il en est de même pour les cornes du buffle grâce auxquelles il se défend ainsi que ses petits, si elles sont cassées, son ennemi le convoite.

28 – Les péchés font disparaître la pudeur

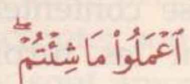
27 – Les péchés font disparaître la pudeur qui est pourtant l'essence de la vie du cœur et la source de tout bien. Sa disparition marque la disparition de tout bien. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *La pudeur n'est que bien.* »[1]

Il dit également : « *Parmi les préceptes que les gens ont retenus des premières prophéties : si tu n'as pas de pudeur, fais ce que tu veux.* »[2] Il en existe deux interprétations :

La première est qu'il s'agit d'un avertissement et d'une menace, le sens en est alors : celui qui n'éprouve aucune pudeur commet ce qu'il veut comme ignominies, car ce qui l'empêche d'y tomber est la pudeur ; donc, s'il n'y a pas de pudeur qui puisse dissuader de commettre des ignominies, on y tombe ; et c'est là l'interprétation de Abû ʿUbayd[3].

La deuxième est que si on n'est pas gêné d'accomplir cet acte devant Allah (ﷻ), on l'exécute, et ce qu'il convient de délaisser est uniquement ce qu'on est gêné d'accomplir devant Allah ; et c'est là l'interprétation de l'imam A<u>h</u>mad, selon ce que rapporte Ibn Hânî'.

Ainsi, selon la première interprétation, c'est une menace, comme la Parole d'Allah (ﷻ) :



« ***Faites ce que vous voulez*** »[4]

et selon la deuxième interprétation, c'est une permission et une autorisation.

Si on objecte : N'est-il pas possible de l'interpréter des deux manières ? **On peut répondre** : Non, pas même selon l'avis de celui qui considère l'ensemble des significations, en raison de l'opposition entre la permission et la menace. Mais le fait de considérer un sens implique de considérer l'autre.

Ce que nous voulons montrer est que les péchés affaiblissent la pudeur de l'homme, jusqu'à en être totalement dépourvu, au point de n'être pas touché par le fait que les gens connaissent sa mauvaise condition. Plus encore, nombre d'entre eux informent de leur situation et de l'ignominie

---

[1] Muslim (37).
[2] Al-Bukhârî (5769).
[3] *Gharîb Al-Hadîth* (2/330).
[4] Sourate *Fussilat*, v.40

qu'ils commettent. Ce qui l'amène à cela est l'absence de pudeur, et si l'homme parvient à cette situation, on ne peut plus espérer son amendement.

Lorsqu'Iblîs voit son visage apparaître
Il le salue et dit : j'ai été remplacé par qui ne réussira pas

Le terme Hayâ' (pudeur) est dérivé du terme Hayâh (vie), de même la pluie est nommée Hayâ car elle permet la vie de la terre, des plantations et des animaux. C'est pour cela également que la vie d'ici-bas et de l'au-delà est désignée par le terme Hayâ', car celui qui n'éprouve aucune pudeur est mort en cette vie et malheureux dans l'au-delà.

Il existe, entre les péchés d'une part, et le peu de pudeur et l'absence de jalousie d'autre part, une relation de réciprocité : chacune des deux parties sollicitant l'autre. Elles s'aliment mutuellement. Aussi, celui qui fait preuve de pudeur envers Allah alors qu'il est sur le point de commettre un péché, Allah sera gêné de le châtier le jour où il Le rencontrera. Par contre, celui qui n'éprouve aucune gêne à Lui désobéir, Il n'en éprouvera aucune à le châtier.

29 – Les péchés affaiblissent la vénération du Seigneur

28 – Les péchés affaiblissent dans le cœur la vénération du Seigneur. Sa vénération s'amenuise inévitablement que la personne le veuille ou non. Si le respect et la vénération d'Allah s'étaient établis dans le cœur du serviteur, il ne se serait pas risqué à Lui désobéir. Il a pu être trompé et se dire : « Je suis amené aux péchés par mon espoir et ma convoitise de Son pardon, et non la faiblesse de Sa vénération en mon cœur ! »

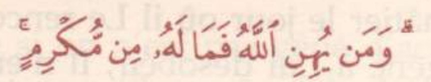
C'est là un sophisme de l'âme, car la vénération et la grandeur d'Allah dans le cœur du serviteur impliquent la vénération de Ses interdits qui s'interpose entre lui et les péchés. Ainsi, ceux qui se risquent à Lui désobéir n'ont pas estimé Allah comme il se doit ; et comment pourrait L'estimer comme il se doit, Le révérer, Le glorifier, et Le révérer celui qui méprise Ses commandements et interdits ? C'est là une chose des plus improbables, et une fausseté des plus évidentes.

Suffit comme châtiment au pécheur que cela détruise en son cœur la vénération d'Allah, et la glorification de Ses interdits, tout en l'amenant à négliger Son droit. Fait partie de ce châtiment qu'Allah fasse disparaître du cœur des gens le respect qu'ils éprouvent pour lui, qu'ils le méprisent et le négligent, de la même manière que lui a négligé et méprisé Son commandement. À mesure de son amour pour Allah, les gens aimeront le

serviteur ; à mesure de sa crainte d'Allah, les gens le craindront ; et à mesure de sa vénération d'Allah et de Ses interdits, les gens le respecteront.

Comment le serviteur peut-il bafouer les interdits d'Allah et espérer ensuite que les gens ne transgresseront pas vis-à-vis de lui ? Comment peut-il négliger le droit d'Allah, sans qu'Allah ne fasse en sorte que les gens le négligent ? Comment peut-il dédaigner la désobéissance à Allah, sans qu'ensuite les gens ne le dédaignent ?

Allah (ﷻ) a indiqué cela dans Son Livre en mentionnant les châtiments provoqués par les péchés, en faisant chuter leurs adeptes en raison de ce qu'ils ont commis, en couvrant leur cœur et en les scellant, en les oubliant comme ils L'ont oublié, en les méprisant comme ils ont méprisé Sa religion, et en les égarant comme ils ont négligé Son ordre. C'est pourquoi Allah (ﷻ) dit dans le verset où Il mentionne que les créatures se prosternent devant Lui :



« *Celui qu'Allah avilit, nul ne peut l'honorer.* »[1]

Ainsi, lorsqu'ils ont dédaigné de se prosterner devant Lui, Allah les a avilit, et personne n'a pu les honorer après qu'Allah les ait avilis, et qui pourrait honorer celui qu'Allah avilit ? Et qui pourrait avilir celui qu'Allah honore ?

30 – Les péchés font qu'Allah oublie Son serviteur

29 – Les péchés sont les causes par lesquelles Allah oublie Son serviteur, l'abandonne et le laisse seul avec son âme et son démon. Et c'est là la plus grande des perditions, de laquelle on ne peut espérer aucune délivrance. Allah dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَلْتَنظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِنَّ ٱللَّهَ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٨﴾

وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ نَسُوا۟ ٱللَّهَ فَأَنسَىٰهُمْ أَنفُسَهُمْ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿١٩﴾

« Ô vous les croyants, craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah sait parfaitement ce que vous faites. Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah; [Allah] leur a alors fait oublier leurs propres personnes; ceux-là sont les pervers. »[2]

---

[1] Sourate *Al-Hajj*, v.18
[2] Sourate *Al-Hashr*, v.18-19.

Il ordonne donc de Le craindre, et interdit à Ses serviteurs croyants d'imiter celui qui oublie Allah et cesse de Le craindre. Il informe qu'Il châtie celui qui cesse de Le craindre en lui faisant oublier sa propre personne, c'est-à-dire qu'Il lui fait oublier ce qui comporte son intérêt, le sauvera de Son châtiment, et l'amènera à la vie éternelle, et la perfection de la délectation, du bonheur et des délices. Allah lui fait oublier tout cela par rétribution pour ce qu'il a oublié de la vénération et de la crainte d'Allah, et le respect de Son ordre. Tu vois ainsi le pécheur négliger ce qui comporte son intérêt, Allah a détourné son cœur de Sa mention, il suit ses passions et transgresse les limites. Ce qui comporte son intérêt dans sa vie d'ici-bas et dans l'au-delà se disperse devant lui, et il néglige son bonheur éternel en préférant à cela la plus minime des délectations, qui n'est pourtant semblable qu'à un nuage d'été ou un spectre, comme il a été dit :

Semblables à un songe ou une ombre éphémère
Ils ne trompent pas l'homme avisé

Le plus grand des châtiments est que le serviteur oublie sa propre personne, la dédaigne et néglige sa part et son lot venant d'Allah, la vendant pour cette tromperie, ce dédain, ce prix le plus vil. Ainsi, Allah égare celui qui ne peut se passer de Lui et ne peut Lui trouver aucun substitut, pour celui dont on peut complètement se passer et trouver un substitut :

Tu peux trouver un substitut à toute chose que tu perds
Alors que rien ne remplace Allah, si tu Le perds

Allah (ﷻ) remplace toute chose, en dehors de Lui que rien ne peut remplacer. Allah permet de se dispenser de toute chose, alors que rien ne permet de se passer de Lui, Il accorde un refuge contre toute chose, alors que rien ne peut accorder refuge face à Lui, Il repousse toute chose, alors que rien ne peut Le repousser ; alors comment le serviteur pourrait-il se passer d'obéir, serait-ce le temps d'un clin d'œil, à Celui qui est ainsi ? Comment peut-il oublier Sa mention et négliger Son ordre au point d'oublier sa propre personne, la perdre et lui faire subir la pire des injustices ? Le serviteur ne fait subir à son Seigneur aucune injustice, mais uniquement à sa propre personne ; et le Seigneur ne lui a fait subir aucune injustice, mais c'est lui-même qui s'est montré injuste envers sa personne.

31 – Les péchés font sortir du cercle de la bienfaisance

30 – Les péchés font sortir le serviteur du cercle la bienfaisance (*Al-Ihsân*) et l'empêche d'obtenir la récompense des bienfaisants. Ceci car, si la bienfaisance survient dans le cœur, elle l'empêche de commettre des péchés. Celui qui adore Allah comme s'il Le voyait ne parvient [à ce degré]

qu'en raison de la domination de la mention d'Allah, de Son amour, de Sa crainte et de l'espoir en Lui sur son cœur, ainsi il agit comme s'il Le voyait, et cela s'oppose entre lui et sa volonté de commettre un péché, et plus encore du fait de le commettre. Ainsi, s'il sort du cercle de la bienfaisance, il perd la compagnie spécifique d'Allah, de même que la vie agréable et les délices parfaits [des bienfaisants].

Si Allah veut du bien au serviteur, Il le maintient dans le cercle de l'ensemble des croyants, mais s'il Lui désobéit en commettant des péchés qui le sortent du cercle de la foi, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « *On ne peut tomber dans la fornication en ayant une foi [complète], on ne peut consommer de l'alcool en ayant une foi [complète], on ne peut voler en ayant une foi [complète], on ne peut subtiliser un butin que les gens convoitent en ayant une foi [complète] ; alors prenez garde, et le repentir est offert par la suite.* »[1] il sort alors du cercle de la foi.

32 – Les péchés font manquer tout bien

31 – Celui auquel échappe l'élévation des croyants et la protection d'Allah – car Allah (ﷻ) défend ceux qui croient – **manque tout bien qu'Allah a lié à la foi dans Son Livre**. On en compte environ cent formes, chacune étant meilleure que ce bas-monde et ce qu'il contient. Parmi celles-ci :

1) La récompense immense :

وَسَوْفَ يُؤْتِ ٱللَّهُ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَجْرًا عَظِيمًا

« ***Et Allah accordera aux croyants une immense récompense*** »[2]

2) Une protection contre les maux de ce bas-monde et de l'au-delà :

إِنَّ ٱللَّهَ يُدَٰفِعُ عَنِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟

« ***Allah protège ceux qui croient.*** »[3]

3) La demande de pardon des anges et porteurs du Trône :

ٱلَّذِينَ يَحْمِلُونَ ٱلْعَرْشَ وَمَنْ حَوْلَهُۥ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَيُؤْمِنُونَ بِهِۦ وَيَسْتَغْفِرُونَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟

« ***Ceux qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur, croient en Lui et implorent le pardon pour ceux qui croient*** »[1]

---

[1] Al-Bukhârî (2475), et Muslim (57).
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v.146.
[3] Sourate *Al-Hajj*, v.38.

4) L'alliance d'Allah qui n'avilit pas Ses alliés :

اللَّهُ وَلِيُّ الَّذِينَ آمَنُوا

« ***Allah est l'allié de ceux qui croient*** »[2]

5) Allah ordonne aux anges de les affermir :

إِذْ يُوحِي رَبُّكَ إِلَى الْمَلَائِكَةِ أَنِّي مَعَكُمْ فَثَبِّتُوا الَّذِينَ آمَنُوا

« ***Et ton Seigneur révéla aux anges : Je suis avec vous : affermissez donc les croyants.*** »[3]

6) Des degrés élevés, un pardon et une subsistance abondante

لَهُمْ دَرَجَاتٌ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَمَغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

« ***À eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une subsistance abondante*** »[4]

7) La puissance :

وَلِلَّهِ الْعِزَّةُ وَلِرَسُولِهِ وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَلَٰكِنَّ الْمُنَافِقِينَ لَا يَعْلَمُونَ

« ***C'est à Allah qu'appartient la puissance, ainsi qu'à Son messager et aux croyants, mais les hypocrites ne le savent pas*** »[5]

8) La compagnie d'Allah qui accompagne les adeptes de la foi :

وَأَنَّ اللَّهَ مَعَ الْمُؤْمِنِينَ

« ***Allah est avec les croyants*** »[6]

9) L'élévation en ce bas-monde et dans l'au-delà :

يَرْفَعِ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا مِنْكُمْ وَالَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ دَرَجَاتٍ

« ***Allah élève en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir*** »[7]

10) L'octroi de deux parts de Sa miséricorde, d'une lumière avec laquelle ils cheminent, et d'un pardon de leurs péchés.

---

[1] Sourate *Ghâfir*, v.7.
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v.257.
[3] Sourate *Al-Anfâl*, v.12.
[4] Sourate *Al-Anfâl*, v.4.
[5] Sourate *Al-Munâfiqûn*, v.8.
[6] Sourate *Al-Anfâl*, v.19.
[7] Sourate *Al-Mujâdalah*, v.11.

11) L'affection qu'Allah leur accorde, ainsi Il les aime, et les fait aimer de Ses anges, Ses prophètes, et serviteurs pieux.

12) La préservation de toute peur au Jour où elle s'intensifiera :

فَمَنْ ءَامَنَ وَأَصْلَحَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ

« ***Ceux qui croient et se corrigent n'ont aucune crainte à avoir et ils ne seront point affligés*** »[1]

13) Ils sont ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits et dont on nous a ordonné de demander d'appartenir, chaque jour et nuit, dix-sept fois.

14) Le Coran est pour eux une guidée et une guérison :

قُلْ هُوَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ هُدًى وَشِفَآءٌ ۖ وَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ فِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرٌ وَهُوَ عَلَيْهِمْ عَمًى ۚ

أُو۟لَٰٓئِكَ يُنَادَوْنَ مِن مَّكَانٍۭ بَعِيدٍ

« ***Dis : Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. Et quant à ceux qui ne croient pas, il est une surdité dans leurs oreilles et ils sont frappés aveuglement en ce qui le concerne. Ceux-là sont comparables à celui qu'on appelle d'un endroit tellement lointain, qu'il ne peut ni entendre ni répondre*** »[2]

15) En somme, la foi est le moyen d'obtenir tout bien, et la cause de tout bien en ce bas-monde et dans l'au-delà est la foi ; alors que la cause de tout mal en ce bas-monde et dans l'au-delà est l'absence de foi. Comment le serviteur peut-il dédaigner une chose qui le fait sortir du cercle de la foi et s'interpose entre lui et celle-ci. Malgré tout, il ne sort pas du cercle de l'ensemble des musulmans, mais s'il persiste sur les péchés, on le menace de voir son cœur recouvert de rouille, et qu'ainsi il sorte totalement de l'islam. C'est pour cela que la crainte des pieux prédécesseurs était intense, comme l'a dit l'un d'eux : « Vous craignez les péchés, et moi je crains la mécréance. »

33 – Les péchés affaiblissent le cheminement du cœur vers Allah

32 – Les péchés affaiblissent le cheminement du cœur vers Allah et la Demeure de l'au-delà, voire obstruent totalement le chemin et le stoppent, l'empêchant de faire tout pas en direction d'Allah. Si cela ne le fait pas revenir en arrière, les péchés voilent tout de même l'objectif, stoppe le

---

[1] Sourate *Al-Ancām*, v.48.
[2] Sourate *Fuṣṣilat*, v.44.

cheminement, et détourne l'homme de son but. Le cœur chemine vers Allah par sa force, ainsi s'il tombe malade en raison des péchés, cette force qui le meut faiblit, et si elle disparaît totalement, il se coupe d'Allah d'une manière qu'il est difficile de rattraper. Qu'Allah nous vienne en aide.

Le péché fait mourir le cœur, lui cause une maladie alarmante, ou diminue sa force d'une manière inévitable, jusqu'à ce que sa force termine à l'un des huit choses contre lesquelles le Prophète (ﷺ) a cherché protection, et qui sont : « *Ô Allah ! Je cherche protection auprès de Toi contre les soucis et la tristesse, l'incapacité et la paresse, l'avarice et la lâcheté, le fardeau des dettes et l'oppression des hommes.* »[1] Chacune étant associée à une autre.

Ainsi, les soucis et la tristesse sont associés, car si le mal qui parvient au cœur concerne le futur, il l'anticipe et cela suscite les soucis ; et si cela concerne une chose passée, cela suscite la tristesse.

L'incapacité et la paresse sont associées, car si l'homme se détourne des moyens de parvenir au bien et au succès, et si cela est dû au fait qu'il n'en soit pas capable, c'est là l'incapacité ; et si cela est dû à l'absence de volonté, c'est là la paresse.

La lâcheté et l'avarice sont associées, car s'il n'accomplit pas ce dont il est physiquement capable, c'est là la lâcheté ; et si cela concerne ses biens c'est là l'avarice.

Le fardeau des dettes et l'oppression des hommes sont associés, car si autrui prend l'ascendant sur lui de plein droit, cela compte parmi le fardeau des dettes, et si cela survient en toute fausseté, cela compte parmi l'oppression des hommes.

En somme, les péchés comptent parmi les plus grands moyens de provoquer ces huit choses, de même que « *le fait d'être frappé par la dureté de l'épreuve, rattrapé par le malheur, subir une mauvaise prédestination, et de réjouir les ennemis* »[2] de même, qu'ils provoquent la disparition des bienfaits d'Allah, de Sa protection, et la soudaineté de Sa vengeance, et de l'ensemble des formes de Son courroux.

34 – Les péchés dissipent les bienfaits et attisent les malheurs

33 – Les péchés dissipent les bienfaits et attisent les malheurs. Le serviteur ne perd aucune richesse et ne subit aucun malheur sans que la cause profonde ne soit l'un de ses péchés, et l'épreuve ne se dissipe que par

[1] Al-Bukhârî (6008), et Muslim (2706).
[2] Muslim (2707).

le repentir, ainsi que l'a dit ᶜAlî Ibn Abî Ṯâlib (ﷺ) : « Le malheur ne survient qu'en raison d'un péché, et il ne disparaît que par le repentir. » Allah dit :

وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتْ أَيْدِيكُمْ وَيَعْفُوا۟ عَن كَثِيرٍ ﴿٣٠﴾

« ***Aucun malheur ne vous atteint si ce n'est en raison de ce que vous avez commis, et Il pardonne beaucoup*** »[1]

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ لَمْ يَكُ مُغَيِّرًا نِّعْمَةً أَنْعَمَهَا عَلَىٰ قَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا۟ مَا بِأَنفُسِهِمْ

« ***Ceci car Allah ne change pas un bienfait qu'Il a accordé à un peuple avant que celui-ci change ce qui est en lui-même*** »[2]

Allah (ﷻ) a informé du fait qu'Il ne change pas un bienfait qu'Il accorde à quelqu'un sans que celui-ci n'y mette fin de lui-même, en passant de l'obéissance à Allah à Sa désobéissance, de la reconnaissance au reniement, des causes de Son agrément aux causes de Son courroux. Ainsi, s'il change, Allah change ce qu'Il lui accordait, d'une rétribution similaire, et Allah n'est pas injuste envers les serviteurs.

S'il passe de la désobéissance à l'obéissance, Allah change le châtiment en bienfait, et l'humiliation en puissance, car Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا۟ مَا بِأَنفُسِهِمْ ۗ وَإِذَآ أَرَادَ ٱللَّهُ بِقَوْمٍ سُوٓءًا فَلَا مَرَدَّ لَهُۥ ۚ وَمَا لَهُم مِّن دُونِهِۦ مِن وَالٍ

« ***Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant qu'ils ne changent pas ce qui est en eux-mêmes. Et lorsqu'Allah veut infliger un mal à un peuple, nul ne peut le repousser : ils n'ont en dehors de Lui aucun protecteur*** »[3]

On rapporte que le Seigneur (ﷻ) a dit : « Par Ma puissance et Ma majesté, pas un de Mes serviteurs ne fait ce que J'aime puis passe à ce que Je déteste, sans que Je ne le fasse passer de ce qu'il aime à ce qu'il déteste. Pas un de Mes serviteurs ne fait ce que Je déteste puisse passe à ce que J'aime, sans que Je ne le fasse passer de ce qu'il déteste à ce qu'il aime. »

Et quelle belle parole que celle-ci :

Si tu vis un bienfait, préserve-le
Car les péchés font disparaître les bienfaits
Entoure-le de l'obéissance au Seigneur des hommes
Car le Seigneur des hommes est prompt en punitions
Prends garde à l'injustice, autant que tu le peux
Car l'injustice causée aux hommes est très nocive

---

[1] Sourate *As-Shûrâ*, v.30.
[2] Sourate *Al-Anfâl*, v.53.
[3] Sourate *Ar-Raᶜd*, v.11.

Voyage par ton cœur parmi les hommes
Afin de voir les vestiges de ceux qui ont commis l'injustice
Voici leurs demeures restées après eux
Témoignant contre eux sans porter d'accusation
Rien ne leur a été plus nocif
Que l'injustice, et c'est ce qui a blessé
Combien ont-ils abandonné de jardins
De palais, et d'autres biens encore engloutis
Ils sont parvenus en Enfer sans aucun bienfait
Et ce qu'ils ont possédé est désormais pour eux tel un songe

35 – Les péchés provoquent peur et épouvante dans le cœur

34 – Allah (ﷻ) jette l'épouvante et la peur dans le cœur du pécheur, ainsi tu ne le vois que craintif et épouvanté. Ceci car l'obéissance est la plus grande citadelle d'Allah, celui qui y pénètre est préservé des châtiments de ce bas-monde et de l'au-delà ; et celui qui en sort est cerné de tout côté par ce qui l'effraiera. Pour celui qui obéit à Allah, ses craintes se changeront en sécurité, et pour celui qui Lui désobéit, sa sécurité se transformera en crainte. Ainsi, tu vois le pécheur comme s'il était constamment entre les ailes d'un oiseau, si le vent fait bouger la porte, il dit : « On vient me prendre ! » et s'il entend des bruits de pas, il craint qu'on vienne lui annoncer sa perte. Il pense que tout cri est dirigé contre lui, que tout mal le vise. Celui qui craint Allah, Il le met à l'abri de toute chose, alors que celui qui ne craint pas Allah, Il lui fera craindre toute chose :

Allah a prédestiné aux gens depuis leur création
Que la crainte et le crime sont liés

35 – Les péchés provoquent une grande solitude dans le cœur, ainsi le pécheur se sent seul, éloigné de son Seigneur, des gens, et de sa propre âme, et plus les péchés se multiplient, plus sa solitude augmente.

La vie la plus amère est celle de ceux qui vivent esseulés et apeurés, et la meilleure des vies est celle de ceux qui vivent entourés. Si l'homme sensé médite et compare la délectation du péché et ce qu'il provoque en lui comme peur et solitude, il saura combien sa situation est mauvaise et combien il est trompé, puisqu'il vend ce qu'amène l'obéissance comme compagnie, sécurité et douceur, pour ce qu'implique le péché comme solitude, crainte et torts. Comme il a été dit :

Si ce sont les péchés qui provoquent ta solitude,
Délaisse-les si tu veux, et recouvre ton bien-être

Le secret de cette question est que l'obéissance amène la proximité vis-à-vis du Seigneur (ﷻ), et plus ce rapprochement augmente, plus cette proximité se renforce ; alors que le péché amène l'éloignement vis-à-vis du Seigneur, et plus l'éloignement augmente, plus la solitude se renforce.

C'est pour cette raison que l'homme ressent une distance entre lui et son ennemi, en raison de l'éloignement qui existe entre eux, même s'il le fréquente et vit à proximité ; alors qu'il ressent un rapprochement et une proximité envers celui qu'il aime, même s'il se trouve loin de lui.

Cet éloignement est causé par un voile, et plus ce voile est épais plus l'éloignement augmente. La négligence provoque l'éloignement, mais plus encore le péché, et plus encore la mécréance et le polythéisme. Plus une personne commet ces choses, plus sa solitude augmente, à mesure de ce qu'il en commet, ceci apparaît sur son visage et son cœur, ainsi elle s'éloigne et on s'éloigne d'elle.

36 – Les péchés détournent le cœur de la droiture

36 – Les péchés font passer le cœur de la santé et la droiture à la maladie et la débauche. Il ne cesse d'être malade et vicié, les aliments qui permettent sa vie et sa rectitude ne lui sont plus d'aucune utilité. Les péchés affectent le cœur comme la maladie affecte le corps. Ils sont à la fois sa maladie et son mal, et il n'y d'autre remède que de les délaisser.

Ceux qui se dirigent vers Allah sont unanimes sur le fait que les cœurs ne parviennent à la béatitude qu'en parvenant à leur Maître, et ils ne peuvent parvenir à leur Maître tant qu'ils ne sont pas sains. Et cela n'est possible qu'en transformant le mal en remède, donc en combattant ses passions qui sont la maladie et dont la guérison ne réside que dans leur refoulement. Et si cette maladie s'installe, elle est mortelle ou presque.

De la même manière que celui qui s'interdit les passions a pour demeure le Paradis, le cœur est sur terre un paradis, et aucun bienfait ne lui est comparable. La différence entre les deux est semblable à la différence entre les bienfaits de ce monde et ceux de l'au-delà. Mais ne peut le savoir que celui dont le cœur a connu les deux. Ne pense pas que la Parole d'Allah :


إِنَّ الْأَبْرَارَ لَفِي نَعِيمٍ ﴿١٣﴾ وَإِنَّ الْفُجَّارَ لَفِي جَحِيمٍ ﴿١٤﴾

« ***Les pieux seront dans un [jardin] de délice, et les pervers seront dans une fournaise*** »[1]

concerne uniquement les bienfaits et le châtiment de l'au-delà. Au contraire cela englobent trois phases : la vie terrestre, *Al-Barzakh* (le monde de la tombe), et l'au-delà. Les uns sont au milieu de bienfaits et les autres dans la fournaise. Le bonheur est-il autre chose que la joie du cœur ? Le châtiment est-il autre chose que le châtiment du cœur ? Quel supplice est plus terrible que la peur, l'angoisse, la tristesse, l'étroitesse de la poitrine, l'éloignement vis-à-vis d'Allah et de la Demeure de l'au-delà, de s'attacher autre qu'Allah, et de se détacher de Lui ; en étant touché d'une part de chacune de ces choses ?

Toute chose à laquelle il s'attache et qu'il aime en dehors d'Allah le conduit au pire des châtiments. Quiconque aime une chose en dehors d'Allah est châtié par cela trois fois : en ce bas monde, en la convoitant, puis après l'avoir obtenue, par la peur constante de la voir perdue ou ôtée, et d'autres supplices encore. Et s'il venait à la perdre, son supplice serait d'autant plus intense. Voici donc trois formes de châtiments sur terre.

Dans le monde de la tombe, le supplice est lié à la douleur de la séparation sans espoir de retour, avec de surcroît la torture d'être passé à côté de délices immenses pour avoir été préoccupé par ce qui y est opposé ; la douleur du voile existant entre lui et Allah ; et la douleur du malheur qui déchire le ventre. Regret, tristesse, remord et chagrin rongent l'âme comme les serpents et les vers rongent sa dépouille. Mais la torture de l'âme est, elle, perpétuelle et continue. Jusqu'à ce qu'Allah fasse revenir l'âme dans le corps, alors le châtiment franchit une nouvelle étape bien plus meurtrière et plus amère.

Comment comparer cela aux palpitations du cœur, d'extase, de joie et de réjouissance à la rencontre de Son Seigneur au terme d'une convoitise ardente, heureux de Son amour, et apaisé à Son évocation ?

Au point que l'un d'eux dise au moment de voir partir son âme : « Quel enchantement ! »

Et qu'un autre dise : « Si les gens du Paradis sont ainsi, ils sont dans le meilleur état qui soit ! »

Et qu'un autre encore dise : « Pauvres habitants de la terre, ils en sont sortis et n'ont pas goûté à la douceur de l'existence ni à ce qu'elle contient de meilleur. »

[1] Sourate *Al-Infiṭār*, v.13-14.

Un autre encore de dire : « Si les rois et princes connaissaient le bien-être dans lequel nous sommes, ils nous fouetteraient avec leurs épées pour l'obtenir. »

Un autre dit : « Il est sur terre un Paradis, celui qui n'y rentre pas, ne pénétrera pas dans le Paradis de l'au-delà. »

Ô toi qui as vendu ce qui est meilleur pour un vil prix, tu as été trompé et tu le réalises maintenant. Si tu ne connais pas la valeur de ta marchandise, interroge les connaisseurs. C'est à peine croyable, tu possèdes une marchandise qu'Allah désire acheter au prix d'un paradis éternel, l'ambassadeur ayant assuré l'acte de vente, en garantissant le prix de la part de l'acheteur n'est autre que le Messager (ﷺ), et toi tu l'as vendue par l'avilissement, comme il a été dit :

Si c'est ainsi que serviteur agit envers lui-même
Qui pourra l'honorer après cela

Et Allah dit :

وَمَن يُهِنِ ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِن مُّكْرِمٍ

« ***Celui qu'Allah avilit, nul ne peut l'honorer.*** »[1]

37 – Les péchés aveuglent la clairvoyance cœur

37 – Les péchés aveuglent la clairvoyance du cœur, recouvre sa lumière, obstrue les chemins de la science, et masquent les sources de la guidée. Quand As-Shâfi'î s'est assis devant Mâlik et qu'il fut stupéfait par lui, il lui dit: « Je vois qu'Allah a mis dans ton cœur une lumière, ne l'éteins pas par les ténèbres des péchés. »

Cette lumière ne cesse de s'affaiblir et de disparaître, et les ténèbres des péchés de se renforcer, jusqu'à ce que le cœur soit plongé dans une nuit noire, ainsi il tombe dans nombre de perditions sans les voir ! Il est semblable à un aveugle sortit de nuit sur un chemin comportant dangers et périls. Comme il est peu probable qu'il en sorte indemne, et comme il tombera vite dans le danger !

Puis ces ténèbres s'assombrissent et débordent du cœur vers les membres, le cœur est couvert de noir en fonction de l'intensité et de l'étendu de ces ténèbres. Après la mort, ces ténèbres apparaissent dans le monde de la tombe, et la tombe se remplit de ténèbres, comme l'a dit le

[1] Sourate *Al-Hajj*, v.18

Prophète (ﷺ) : « *Ces tombes sont remplies de ténèbres pour leurs habitants, et Allah les illumine à travers ma prière sur eux.* »[1]

Au Jour du Rassemblement, lorsque les gens seront ressuscités, ces ténèbres apparaîtront clairement sur le visage, et tout le monde pourra les voir, au point que le visage devienne aussi sombre la cendre. Malheur pour ce châtiment qui ne vaut pas tous les délices de ce bas-monde, de son commencement jusqu'à sa disparition, alors que dire de la part infime, misérable et difficile de l'homme, en un temps semblable à celui d'un songe ! Qu'Allah nous vienne en aide.

38 – Les péchés rabaissent et avilissent l'âme

38 – Les péchés rabaissent, brisent, enfouissent et avilissent l'âme au point qu'elle devienne la plus méprisable des choses ; de la même manière que l'obéissance la développent, la renforcent et la grandissent. Allah (ﷻ) dit :

قَدۡ أَفۡلَحَ مَن زَكَّىٰهَا ۝٩ وَقَدۡ خَابَ مَن دَسَّىٰهَا ۝١٠

« ***A réussi celui qui la purifie, et a perdu celui qui l'enfouit*** »[2]

Ce qui signifie que réussit celui qui la grandit et l'élève par l'obéissance à Allah, alors qu'a perdu celui qui l'avilit et la rabaisse par la désobéissance à Allah.

La base de l'enfouissement (*At-Tadsiyyah*) et la dissimulation (*Al-Ikhfâ'*), comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

أَمۡ يَدُسُّهُۥ فِي ٱلتُّرَابِۗ

« ***ou va-t-il l'enfouir dans la terre*** »[3]

Ainsi, le pécheur enfouit son âme dans le péché et dissimule le lieu où elle se trouve. Il se soustrait au regard des gens en raison du caractère mauvais de ce qu'il commet. Il s'est rabaissé devant son âme, devant Allah, et devant les gens. Ceci, alors que l'obéissance et la bonté grandissent, renforcent et élèvent l'âme, au point qu'elle devienne la plus noble, la plus grande, la plus pure, et la plus élevée des choses ; et malgré tout, elle reste la plus vile, la plus méprisable, et la plus petite des choses devant Allah (ﷻ), et c'est par cet abaissement qu'elle est parvenue à cette puissance, cet honneur et ce développement. Ainsi, rien n'avilit plus les âmes que la

[1] Muslim (956).
[2] Sourate *As-Shams*, v.9-10.
[3] Sourate *An-Nahl*, v.59.

désobéissance à Allah, et rien ne les grandit, ne les honore et ne les élève plus que l'obéissance à Allah.

39 – Les péchés sont la cause de la capture de Satan et de l'emprisonnement des désirs

39 – Le pécheur est constamment détenu par son démon et emprisonné par ses désirs et les liens de ses passions. Il est un captif, emprisonné et enchaîné. Il n'y a pas pire captif que celui fait prisonnier par son pire ennemi, il n'y a pas de prison plus étroite que la prison des passions, et il n'y a pas de chaîne plus dure que les chaînes des désirs. Comment cheminerait vers Allah et l'au-delà un cœur captif, emprisonné et enchaîné ? Comment pourrait-il accomplir un seul pas ?

Si le cœur est enchaîné, les fléaux le frappent de toute part, en fonction de ses chaînes. Le cœur est semblable à un oiseau, plus il s'élève plus il s'éloigne des fléaux, et il plus descend plus les fléaux lui tendent des pièges. Il est dit dans le hadith : « *Satan est un loup pour l'homme.* »[1] Ainsi, de la même manière que le mouton laissé sans protecteur parmi les loups est vite dévoré, il en est de même pour l'homme dénué de protection venant d'Allah, car son loup le guette inévitablement. Cette protection d'Allah ne survient que par la piété qui est une protection venant d'Allah, un jardin, une citadelle entre lui et son loup. De même, elle est une protection entre lui et les châtiments de ce bas-monde et de l'au-delà. Plus le mouton est proche du pâtre, plus il est en sécurité vis-à-vis du loup, et plus il s'en éloigne plus il est proche de la perdition, donc l'endroit le plus sûr pour le mouton est d'être à proximité du pâtre, et le loup n'attaque que le mouton éloigné du troupeau et du pâtre.

Le fondement de tout ceci est que plus le cœur est éloigné d'Allah, plus les fléaux le touchent rapidement, et plus il est proche d'Allah, plus les fléaux s'éloignent de lui. L'éloignement vis-à-vis d'Allah est de différents degrés, il en est de plus prononcés que d'autres : la négligence éloigne le cœur d'Allah, l'éloignement qu'entraine le péché est plus grand que celui de la négligence ; l'éloignement qu'entraine l'innovation est plus grand que celui du péché ; et l'éloignement qu'entrainent l'hypocrisie et le polythéisme est plus grand que tout cela encore.

[1] <u>D</u>aîf Al-Jâmi (1477) la chaîne de transmission du hadith est faible.

40 – Les péchés font chuter auprès d'Allah et des hommes

40 – Les péchés portent atteinte au prestige, au rang et à l'honorabilité auprès d'Allah et des gens. L'homme le plus noble auprès d'Allah est le plus pieux, et le plus proche de Lui est le plus obéissant, et le rang de l'homme auprès d'Allah est fonction de l'obéissance qu'il Lui voue. Ainsi, s'il Lui désobéit et s'oppose à Son ordre, il chute auprès de Lui, et Il le fait chuter aux yeux des gens ; et lorsqu'il ne dispose plus d'aucun prestige auprès des gens et qu'ils le dédaignent, ils se comportent envers lui en fonction de cela, et il vit parmi eux la pire des existences : sans renommée, inconsidéré, méprisable, insignifiant, sans joie ni bonheur, car la chute du prestige et de l'honneur provoque souci, angoisse et tristesse, sans aucune joie ni bonheur. Alors comment comparer cette souffrance avec la délectation du péché, si ce n'est avec l'ivresse du désir.

Parmi les plus grands bienfaits d'Allah sur le serviteur est qu'il élève sa mention et son rang parmi les hommes, c'est pourquoi Il a accordé à Ses prophètes et messagers ce qu'Il n'a accordé à aucun autre, comme Il dit :

وَاذْكُرْ عِبَادَنَا إِبْرَاهِيمَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ أُولِي الْأَيْدِي وَالْأَبْصَارِ ﴿٤٥﴾ إِنَّا أَخْلَصْنَاهُم بِخَالِصَةٍ ذِكْرَى الدَّارِ ﴿٤٦﴾

« *Et rappelle-toi Ibrâhîm, Ishâq et Yacqûb, Nos serviteurs puissants et clairvoyants. Nous avons fait d'eux l'objet d'une distinction particulière : le rappel de l'au-delà.* »[1]

Ce qui signifie : Nous leur avons accordé une spécificité qui est une mention noble dans cette Demeure qui est la mention honorable demandée par Ibrâhîm lorsqu'il dit

وَاجْعَل لِّي لِسَانَ صِدْقٍ فِي الْآخِرِينَ ﴿٨٤﴾

« *Fais que j'aie une mention honorable chez tous ceux qui me succéderont* »[2]

Et Allah (ﷻ) dit d'eux et de leur descendance :

وَوَهَبْنَا لَهُم مِّن رَّحْمَتِنَا وَجَعَلْنَا لَهُمْ لِسَانَ صِدْقٍ عَلِيًّا ﴿٥٠﴾

« *Et Nous leur accordâmes de Notre miséricorde, ainsi qu'une véracité reconnue* »[3]

Et Il dit à Son Prophète (ﷺ) :

---

[1] Sourate *Sâd*, v.45-46.
[2] Sourate *As-Shucarâ'*, v.84.
[3] Sourate *Maryam*, v.50.

وَرَفَعْنَا لَكَ ذِكْرَكَ ﴿٤﴾

« ***Nous avons élevé ta mention*** »[1]

Ainsi, les adeptes des Messagers obtiennent une part de cela, en fonction de leur part d'obéissance et de suivi ; et à l'inverse, tous ceux qui s'opposent à eux manquent cela, en fonction de leur opposition et de leur désobéissance.

41 – Les péchés retirent au pécheur les noms élogieux et le revêtent de noms vils

41 – Les péchés retirent au pécheur les noms élogieux et honorables, et le revêtent de noms vils et infâmes. Ils lui retirent les noms croyant, bonté, bienfaisant, pieux, obéissant, repentant, allié, vertueux, dévot, craintif, pénitent, bon, honnête, et autre ; et ils le revêtent des noms dépravé, pécheur, opposant, malfaisant, corrupteur, ignoble, celui sur qui s'abat la colère d'Allah, fornicateur, voleur, meurtrier, menteur, traître, inverti, irrespectueux [des liens de parenté] , déloyal, et autre. Ce sont là les noms de la perversion :

بِئْسَ ٱلِٱسْمُ ٱلْفُسُوقُ بَعْدَ ٱلْإِيمَٰنِ

« ***Quel mauvais mot que la perversion après la foi*** »[2]

qui provoquent la colère du Souverain, l'entrée en Enfer, et une existence d'humiliation et de déshonneur.

Il est d'autres noms qui amènent la satisfaction du Miséricordieux, l'entrée au Paradis, et l'honneur d'être désigné par eux parmi les hommes. Si le châtiment du péché ne consistait qu'en le fait de mériter ces noms et ce qu'ils impliquent, on trouverait en la raison ce qui l'interdirait ; et s'il n'y avait pour seule récompense à l'obéissance que le fait d'obtenir ces noms et ce qu'ils impliquent, on trouverait en la raison ce qui l'ordonnerait. Mais nul ne peut retenir ce qu'Il donne, et nul ne peut donner ce qu'Il retient ; nul ne peut rapprocher celui qu'Il éloigne, et nul ne peut éloigner celui qu'Il rapproche :

وَمَن يُهِنِ ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِن مُّكْرِمٍ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَفْعَلُ مَا يَشَآءُ

« ***Celui qu'Allah avilit, nul ne peut l'honorer. Allah fait ce qu'Il veut.*** »[3]

---

[1] Sourate *As-Sharh*, v.4.

[2] Sourate ***Al-Hujurât***, v.11.

[3] Sourate ***Al-Hajj***, v.18

42 – Les péchés provoquent un manque de raison

42 – Les péchés portent atteinte à l'esprit dans le manque de raison, on ne peut trouver deux personnes douées de raison, l'une obéissante à Allah et l'autre désobéissante, sans que la raison de celle qui obéit à Allah soit plus développée et complète, sa réflexion plus juste, son avis plus exact, et la justesse l'accompagne. C'est pour cette raison que le Coran s'adresse aux doués de raison et d'intelligence, comme la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَٱتَّقُونِ يَٰٓأُوْلِي ٱلۡأَلۡبَٰبِ

« ***Craignez-Moi donc, ô vous qui êtes doués d'intelligence !*** »[1]

فَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ يَٰٓأُوْلِي ٱلۡأَلۡبَٰبِ لَعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ

« ***Craignez Allah, ô vous qui raisonnez, afin que vous réussissiez*** »[2]

وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُوْلُواْ ٱلۡأَلۡبَٰبِ

« ***Mais seuls les doués d'intelligence s'en rappellent*** »[3]

Et les versets semblables sont très nombreux.

Comment pourrait être doué d'une raison développée celui qui désobéit à Celui dont il est sous la domination et dans Sa demeure, et qui sait qu'Il le voit et sait ce qu'il fait ? Il lui désobéit sous Son regard, sans se dissimuler, et il utilise Ses bienfaits pour commettre ce qui suscite Son courroux, appelant sur lui à chaque instant Sa colère, Sa malédiction, son éloignement et son détournement vis-à-vis de Lui, son bannissement, Son délaissement, Son abandon à son ennemi, sa chute à Ses yeux, sa privation de l'essence de Sa satisfaction et de Son amour, de la réjouissance de sa proximité vis-à-vis de Lui, de la contemplation de Son Visage parmi le groupe de Ses alliés, et nombre de bienfaits encore accordés aux obéissants, et nombre de châtiments encore accordés aux pécheurs.

Quelle raison peut avoir celui qui préfère la délectation d'un instant, d'un jour ou d'une vie, pour ensuite disparaître comme si elle n'avait été qu'un songe, aux délices éternels et la réussite immense ? Plus encore, il préfère cela au bonheur de ce bas-monde et de l'au-delà. Sans la raison qui n'est qu'un argument contre lui, il serait au rang des fous ; et la situation de

---

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.197.
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.100.
[3] Sourate *Al-Baqarah*, v.269.

ces derniers peut être meilleure, et de conclusion plus sûre encore que la sienne. Ceci de ce point de vue.

Quant aux effets des péchés dans le manque de raison existentielle, sans le manque commun aux deux, celui qui obéit à Allah verrait le manque de raison du pécheur, mais le fléau touche les deux, et la folie est de différents types.

Comme cela est étonnant ! Si la raison était saine, elle saurait que le chemin pour parvenir à la délectation, au bonheur, à la joie et la bonne vie ne réside que dans la satisfaction de Celui dont tous les bienfaits résident dans Sa satisfaction, et dont toute souffrance et châtiment résident dans Sa colère et Son courroux. En Sa satisfaction réside la réjouissance, le bonheur, la vie du cœur, la délectation des âmes, la bonne vie, les délices de l'existence, et les plus grands bienfaits qui, si on en comparait le poids d'une fourmi aux délices de ce bas-monde, il n'y aurait pas même équivalence. Plus encore, si le cœur en obtient la plus petite part, il ne se satisfait pas de ce bas-monde et de ce qu'il contient en échange. Malgré tout, il se délecte de sa part de ce bas-monde plus que ne le font ceux qui vivent dans le luxe. Sa délectation de sa part minime de ce bas-monde n'est pas troublée par ce qui se mêle à la délectation de ceux qui vivent dans l'opulence comme souci, angoisse, tristesse et opposition. Au contraire, il est parvenu aux deux délectations, et il attend deux autres délectations plus grandes encore. Quant à ce qui le frappe pendant cette attente comme souffrances, il en est comme Allah (ﷻ) dit :

إِن تَكُونُوا۟ تَأْلَمُونَ فَإِنَّهُمْ يَأْلَمُونَ كَمَا تَأْلَمُونَ ۖ وَتَرْجُونَ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا يَرْجُونَ

« ***Si vous souffrez, eux aussi souffrent de la même manière, mais vous espérez d'Allah ce qu'ils n'espèrent pas. Allah sait tout et Il est Sage.*** »[1]

Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah ! Comme est grand le manque de raison de celui qui vend une perle pour une fiente, du musc pour du crottin, et la compagnie de ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux, pour celle de ceux qui ont encouru la colère et la malédiction d'Allah, et pour lesquels Il a préparé l'Enfer, et quelle mauvaise destination !

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v.104.

43 – Les péchés provoquent avec le Seigneur

43 – Les péchés provoquent la rupture entre l'homme et son Seigneur, et si cette rupture survient, il est coupé des moyens de parvenir au bien, alors qu'il se retrouve lié aux moyens de parvenir au mal. Quelle réussite, quel bien-être, et quelle vie pour celui qui est coupé des moyens de parvenir au bien ? Est rompu le lien entre lui et son Maître et Allié dont il ne peut se passer, serait-ce le temps d'un clin d'œil, dont il a nécessairement besoin, et auquel il ne peut trouver aucun substitut. À l'inverse, il se retrouve lié aux moyens de parvenir au mal et à son plus grand ennemi qui le prend pour allié, alors que son Allié se détache de lui. Personne ne sait ce que cette rupture et ce lien comportent comme formes de souffrance et de châtiment.

Un pieux prédécesseur a dit : J'ai observé que l'homme était jeté entre Allah (ﷻ) et Satan. Si Allah se détourne de lui, Satan le prend pour allié, et si Allah le prend pour allié, Satan n'a aucun pouvoir sur lui, ainsi Allah (ﷻ) dit :

وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ كَانَ مِنَ ٱلْجِنِّ فَفَسَقَ عَنْ أَمْرِ رَبِّهِۦٓ ۗ أَفَتَتَّخِذُونَهُۥ
وَذُرِّيَّتَهُۥٓ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِى وَهُمْ لَكُمْ عَدُوٌّۢ ۚ بِئْسَ لِلظَّٰلِمِينَ بَدَلًا ﴿٥٠﴾

« ***Et lorsque Nous dîmes aux anges : « Prosternez-vous devant Adam. » Ils se prosternèrent, sauf Iblîs qui faisait partie des djinns et se révolta contre l'ordre de son Seigneur. Le prendrez-vous, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi alors qu'ils vous sont ennemis ? Quel bien mauvais échange pour les injustes !*** »[1]

Allah (ﷻ) dit à Ses serviteurs : J'ai honoré votre père, J'ai élevé son rang, Je l'ai favorisé par rapport à d'autre, et J'ai ordonné à tous Mes anges de se prosterner devant lui, par révérence et honneur pour lui. Ils M'ont obéi, mais Mon ennemi et le sien a refusé et a désobéi à Mon ordre, sortant ainsi de Mon obéissance. Alors comment pouvez-vous après cela le prendre, lui et sa descendance, comme alliés en dehors de Moi, et lui obéir tout en Me désobéissant, en le prenant pour allié en opposition à ce qui suscite Ma Satisfaction, alors qu'il est le plus grand de vos ennemis ? Vous avez pris comme allié Mon ennemi, alors que Je vous ai ordonné d'en faire votre ennemi.

---

[1] Sourate *Al-Kahf*, v.50.

Celui qui prend pour allié les ennemis du Souverain est, auprès de Lui, semblable aux ennemis, car l'amour et l'obéissance ne se réalisent totalement que par l'inimitié vouée aux ennemis de Celui auquel on obéit, et l'alliance offerte à Ses alliés. Quant au fait de prendre pour alliés les ennemis du Souverain, pour ensuite prétendre que tu Le prends pour allié, cela n'est pas possible. Ceci, si l'ennemi du Souverain n'est pas votre ennemi, alors que dire s'il s'agit de votre véritable ennemi, et que l'inimitié qui existe entre vous est plus grande que celle entre le mouton et le loup ? Comment l'homme sensé peut-il prendre pour alliés son ennemi et l'ennemi de Celui qui est son seul Maître ? Allah (ﷻ) a mentionné l'abomination de cette alliance en disant : « ***alors qu'ils vous sont ennemis*** » de la même manière qu'Il en a mentionné l'abomination en disant : « ***il se révolta contre l'ordre de son Seigneur*** » Ce qui montre que son inimitié envers son Seigneur et envers nous appellent toutes deux à le prendre pour ennemi, alors comment le prendre pour allié après cela ? Quel est cet échange ? Et quel mauvais échange pour les injustes !

Ces propos semblent également comporter une forme de blâme subtil et étonnant qui est : J'ai pris Iblîs pour ennemi car il ne s'est pas prosterné avec les anges devant votre père Âdam, Je l'ai donc pris pour ennemi pour vous, et le résultat de cette inimitié est que vous avez conclu avec lui une conciliation !

44 – Les péchés anéantissent la bénédiction dans la religion et ce bas monde

44 – Les péchés anéantissent la bénédiction de l'existence, des richesses, de la science, de l'œuvre et de l'obéissance. En somme, ils anéantissent la religion et ce bas-monde, ainsi on ne trouve pas moins de bénédiction dans l'existence, la religion et la vie d'ici-bas que pour celui qui désobéit à Allah, et la bénédiction n'a été anéantie sur terre qu'en raison des péchés des hommes. Allah (ﷻ) dit :

وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ ٱلْقُرَىٰٓ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟ لَفَتَحْنَا عَلَيْهِم بَرَكَـٰتٍ مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ

« ***Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre*** »[1]

وَأَلَّوِ ٱسْتَقَـٰمُوا۟ عَلَى ٱلطَّرِيقَةِ لَأَسْقَيْنَـٰهُم مَّآءً غَدَقًا ﴿١٦﴾ لِّنَفْتِنَهُمْ فِيهِ

« ***S'ils avaient suivi le droit chemin, Nous les aurions abreuvés d'une eau abondante, Afin de les éprouver.*** »[1]

[1] Sourate *Al-A*c*râf*, v.96.

Et le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *L'homme est privé de richesses en raison d'un péché qu'il commet.* »[2]

Il est également dit dans le hadith : « *L'esprit sain a insufflé en mon cœur : personne ne meurt avant d'avoir totalement obtenu les richesses qu'on lui a attribuées, alors craignez Allah et demandez de la meilleure façon, car on ne peut obtenir ce qui est auprès d'Allah qu'en Lui obéissant, et c'est Allah qui a établi joie et bonheur dans la satisfaction et la certitude, et souci et tristesse dans le doute et la colère.* »[3]

Nous avons déjà cité le récit mentionné par l'imam Ahmad dans *Az-Zuhd* : « Je suis Allah, il n'y a de divinité digne d'adoration que Moi. Si Je suis satisfait, Je bénis, et Ma bénédiction n'a pas limite. Si je me courrouce, Je maudis, et Ma malédiction parvient jusqu'au septième enfant. »[4] Ainsi, l'étendue des richesses et des œuvres ne dépend pas de leur nombre, pas même que la longueur de l'existence ne dépend du nombre des mois et années, mais l'étendue des richesses dépend de la bénédiction en cela.

Il a précédé que l'existence de l'homme est en fait la durée de sa vie, et il n'y a pas de vie pour celui qui se détourne d'Allah et se préoccupe d'autre que Lui, et plus encore la vie des bêtes est meilleure que celle de celui qui agit ainsi ; car la vie de l'homme n'est que la vie de son cœur et de son âme, et il n'y a de vie pour son âme que dans la connaissance de son Créateur, l'amour et l'adoration qui Lui sont vouées à Lui seul, le retour vers Lui, la sérénité dans Sa mention, la recherche de Sa proximité. Celui qui manque cette vie manque tout bien, quels que soient les substituts qu'on lui accorde en ce bas-monde. Plus encore, ce bas-monde, dans son ensemble, ne peut être un substitut à cette vie, car l'homme peut trouver un substitut à toute chose qu'il perd, alors que rien ne remplace Allah, s'il Le perd.

Comment substituer Celui qui est le Riche par essence par celui qui est pauvre par essence, Celui qui est le Capable par essence par celui qui est incapable par essence, Celui qui est le Vivant qui ne meurt pas par celui qui est mort, le Créateur par la créature, Celui dont la richesse, la vie, la perfection, l'existence et la miséricorde comptent parmi les implications de Son essence par celui qui n'a aucune existence et ne possède rien par essence ?

---

1 Sourate *Al-Jinn*, v.16-17.

2 *Da^cîf Al-Jâmi^c* (3006), la chaîne de transmission du hadith est faible.

3 *Sahîh At-Targhîb* (1702).

4 C'est un récit des Gens du Livre et non un hadith.

La désobéissance à Allah est une cause d'anéantissement de la bénédiction des richesses et de l'existence car Satan en est le régisseur, de même que de leurs adeptes. Son pouvoir sur eux, et sa direction de tous les adeptes [des péchés] ainsi que de toute chose liée à Satan voit sa bénédiction anéantie. C'est pour cela qu'a été légiférée la mention du Nom d'Allah (ﷻ) au moment de manger, boire, s'habiller, enfourcher une bête, ou d'avoir un rapport charnel. Ceci en raison de ce que comporte le Nom d'Allah comme bénédiction, et la mention de Son Nom éloigne Satan et fait survenir la bénédiction. Rien ne peut s'y opposer, et toute chose qui n'est pas faite pour Allah est dénuée de bénédiction, car le Seigneur est seul à bénir, toute bénédiction émane de Lui, tout ce qui est lié à Lui est béni, Sa Maison sacrée est bénie, Son carquois[1] sur terre qu'est le *Shâm* est une terre bénie, Il l'a décrit par la bénédiction en sept endroits de Son Livre, Il est donc le Seul à bénir, et n'est béni que ce qui est lié à Lui, c'est-à-dire à Sa seigneurie et Sa création. Tout ce qu'Il a éloigné de Lui comme individus, propos et œuvres ne comportent aucune bénédiction et aucun bien, et tout ce qui en est proche comporte la bénédiction, en fonction de la proximité vis-à-vis de Lui.

L'opposé de la bénédiction est la malédiction, ainsi ce qu'Allah a maudit comme terre, individu ou œuvre est ce qui est le plus éloigné du bien et de la bénédiction, et tout ce qui y est lié ne comporte aucune bénédiction. Allah a maudit Son ennemi Iblîs et en a fait la créature la plus éloignée de Lui, ainsi tout ce qui vient de sa direction comporte une part de malédiction, fonction du lien et de la proximité vis-à-vis de lui.

C'est la raison pour laquelle les péchés ont les plus grandes conséquences dans l'anéantissement de la bénédiction de l'existence, des richesses, de la science et des œuvres. Tout temps en lequel on désobéit à Allah, tous biens par lesquels on désobéit à Allah, ou tout corps, prestige, science ou acte est au désavantage de celui qui commet ce péché et non à son avantage ; ainsi il n'a pour lui, de son existence, ses biens, sa force, son prestige, sa science, et ses œuvres que ce par quoi il obéit à Allah.

Ainsi, parmi les gens, certains vivent une centaine d'années, alors que leur existence [réelle] ne dépasse pas dix ans. De même, d'autres possèdent des fortunes immenses d'or et d'argent, alors qu'en vérité la valeur de leurs biens ne dépasse pas mille dinars ; de même pour leur rang et leur science. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ce bas-monde est maudit, et ce qu'il*

[1] Ce qui est rapporté à ce sujet n'a aucun fondement comme l'a exposé Al-Albânî dans *Ad-Daᶜifah* (15).

contient est maudit, sauf la mention d'Allah et ce qu'Il aime, le savant et celui qui apprend. »[1]

Et dans un autre hadith : « *Ce bas-monde est maudit, et ce qu'il contient est maudit, sauf ce qui est voué à Allah.* »[2] Voilà ce qui comporte exclusivement la bénédiction. Qu'Allah nous vienne en aide, et c'est en Lui que nous plaçons notre confiance.

45 – Les péchés sont cause d'avilissement, d'humiliation et de servilité

45 – Les péchés font tomber le pécheur parmi ceux qui sont aux plus bas degrés, après qu'il ait été préparé pour être aux plus hauts degrés, car Allah a divisé Ses créatures en deux : ceux qui sont aux plus hauts degrés, et ceux qui sont aux plus bas degrés. Il a fait de ceux qui Lui obéissent ceux qui sont aux plus hauts degrés en ce bas-monde et dans l'au-delà ; et de ceux qui Lui désobéissent ceux qui sont aux plus bas degrés en ce bas-monde et dans l'au-delà. De même qu'Il a fait de ceux qui Lui désobéissent Ses créatures les plus nobles, et de ceux qui Lui désobéissent Ses créatures les plus viles ; et qu'Il a accordé la puissance aux uns, et l'humiliation et la servilité aux autres. ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *J'ai été envoyé par l'épée à l'approche de l'Heure pour que l'on n'adore qu'Allah sans Lui donner d'associé. On a mis ma subsistance sous l'ombre de ma lance, et l'avilissement et la bassesse sur quiconque s'oppose à mon ordre.* »[3]

Ainsi, chaque fois que le serviteur commet un péché, il descend à un degré plus bas, et il ne cesse de descendre jusqu'à compter parmi les membres des plus bas degrés ; et chaque fois qu'il obéit à Allah, il s'élève d'un degré, et il ne cesse de s'élever jusqu'à compter parmi les membres des plus hauts degrés. Au cours de son existence, l'homme peut rassembler l'élévation d'un côté et la descente de l'autre, et il comptera parmi les membres du côté pour lequel il aura plus œuvré. Ainsi, celui qui s'élève de cent degrés puis descend d'un degré n'est pas comme celui dont la situation est inverse.

On présente ici aux gens une grande erreur qui consiste à dire que l'homme peut chuter d'une distance plus grande que celle séparant l'Orient de l'Occident, et le ciel et la terre, et que son élévation de mille degrés n'équivaudrait pas à cette seule chute, comme il est rapporté du Prophète (ﷺ) : « *L'homme peut prononcer une parole à laquelle il ne prête aucune attention*

[1] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (3414).
[2] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3019), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (2831).

et être jeté pour cela en Enfer d'une distance plus grande que celle séparant l'Orient de l'Occident. »[1] Alors quelle élévation pourrait égaler cette descente ?

La descente est une chose en laquelle l'homme doit nécessairement tomber, mais il en est dont la descente est due à une insouciance, et lorsqu'ils s'en réveillent, ils reviennent au degré qui était le leur, ou à un degré plus élevé encore, en fonction de leur éveil.

Pour d'autres, la descente est due au fait de pratiquer une chose permise en laquelle ils ne cherchent pas à obéir à Allah, et lorsqu'ils reviennent à l'obéissance, ils reviennent au degré qui était le leur, tout comme ils peuvent ne pas y parvenir, ou encore s'élever plus haut, car ils peuvent revenir avec plus d'intérêt qu'ils n'en avaient, ou moins, ou d'une manière égale.

Pour d'autres encore, la descente est due à un péché, mineur ou majeur, et revenir au même degré demande un repentir et une pénitence sincères. On a divergé quant à savoir si, après son repentir, l'homme revenait au degré auquel il était, en se basant sur le fait que le repentir efface les conséquences du péché, et qu'il en est comme s'il n'avait jamais été ; ou si l'homme ne revenait pas au même degré, en se basant sur le fait que le repentir porte sur l'annulation du châtiment, quant au degré perdu, il n'y revient pas.

Certains ont dit que cela était établi par le fait qu'au moment où il a désobéi à Allah, le serviteur s'est détourné d'un autre acte pouvant l'élever, et d'une élévation par l'ensemble de ses actes passés, à la manière des gains qu'engrange un homme chaque jour de par l'ensemble des biens qu'il possède, et plus les biens augmentent, plus le profit augmente. Ainsi, au moment de la désobéissance, le serviteur a manqué une élévation et un gain de par l'ensemble de ses œuvres, et si les œuvres reprennent, l'élévation reprend après une descente, alors qu'avant ceci il s'élevait toujours plus haut, et il existe entre les deux situations un fossé immense.

D'autres ont dit que cela était similaire à deux hommes semblables grimpant chacun sur une échelle sans fin. L'un d'eux descend plus bas, ne serait-ce que d'un degré, puis reprend l'élévation. De cette manière, celui qui n'est pas descendu le devancera nécessairement.

[1] Al-Bukhârî (6112), et Muslim (2988).

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah (ﷺ) s'est prononcé de manière juste entre les deux groupes en disant : « Ce qui est correct est que certains de ceux qui se repentent reviennent à un degré plus élevé, d'autres à un degré semblable, et d'autres à un degré plus bas. »

Ceci en fonction de la force et de la perfection du repentir, et des conséquences du péché sur le serviteur, en terme d'humilité, de soumission, de pénitence, de peur d'Allah, de pleurs par crainte d'Allah. Ces choses peuvent se renforcer au point d'amener celui qui se repent à un degré plus élevé que celui qui était le sien, et au fait d'être, après son repentir, meilleur qu'avant cette faute. S'il en est ainsi, cette faute aura été une miséricorde pour qui l'a commise, car elle lui aura ôté le mal de la suffisance et l'aura débarrassé de sa confiance démesurée en lui et ses œuvres ; de même qu'elle aura posé la joue de son imploration, son humilité et de son dénuement sur le seuil de la porte de son Seigneur et Maître, en lui faisant connaître sa valeur, en lui faisant voir sa pauvreté et son besoin de la protection de son Seigneur et Maître, de même que l'indulgence et le pardon qu'Il lui accorde. Elle aura également extrait de son cœur l'impétuosité de l'obéissance, de même qu'elle l'empêchera de s'en infatuer et s'en enorgueillir, ou de considérer qu'il est meilleur qu'autrui. Elle l'aura placé devant son Seigneur à la place de ceux qui commettent des fautes et des péchés, tête baissée devant son Seigneur, gêné devant Lui, craintif et apeuré, méprisant ses actes d'obéissance, trouvant immense son péché, reconnaissant son manquement et sa bassesse, son Seigneur détenant seul la perfection, la louange et la réalisation [de Sa promesse]. Comme il a été dit :

Allah est le Seul à respecter Sa parole et mériter les louanges
Et les blâmes ne peuvent être adressés qu'à l'être humain

Ainsi il considère pour tout bienfait qui lui provient d'Allah, qu'il est trop important pour lui, ne le mérite pas et n'en est pas digne. Et pour tout fléau ou malheur qui le frappe, il considère qu'il le mérite, voire plus que cela, et que son Maître a été bon envers lui en ne le châtiant pas à mesure de son méfait, ni même de la moitié ou de la plus infime partie de celui-ci. Car ce qu'il mérite comme châtiment ne peut être supporté, pas même par les montagnes fermement ancrées, alors que dire de cet homme faible et incapable. Le fait de commettre un péché, aussi minime soit-il, face à l'Immense, le Grand, le Majestueux devant Lequel rien n'est plus immense, plus grand, plus majestueux et plus beau ; Celui qui accorde toutes formes de bienfaits, minimes et grands ; [commettre ce péché] compte parmi les plus ignobles, les laides et hideuses choses qui soient. Ne serait-ce qu'agir

de la sorte devant les puissants et dignitaires de ce monde est réprouvé par tout un chacun, croyant et mécréant.

Les hommes les plus vils et les moins honorables sont ceux devant lesquels on commet des actes vils, alors que dire devant le Maître et le Dieu des cieux et de la terre ? Si Sa miséricorde n'avait pas dominé Sa colère, et Son pardon devancé Son châtiment, la terre se serait retournée sur celui qui agit devant Lui d'une manière qui ne Lui convient pas. Sans Sa clémence et Son pardon, les cieux et la terre auraient été secoués par les péchés des hommes. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱللَّهَ يُمۡسِكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَ أَن تَزُولَاۚ وَلَئِن زَالَتَآ إِنۡ أَمۡسَكَهُمَا مِنۡ أَحَدٖ مِّنۢ بَعۡدِهِۦٓۚ إِنَّهُۥ كَانَ حَلِيمًا غَفُورٗا

« ***Allah retient les cieux et la terre pour qu'ils ne s'affaissent pas. Et s'ils s'affaissaient, nul autre après Lui ne pourra les retenir. Il est certes Clément et Pardonneur*** »[1]

Médite sur la conclusion de ce verset, par deux de Ses Noms que sont le Clément (*Al-Halîm*) et le Pardonneur (*Al-Ghafûr*). Comment, tu constates sous cela que sans sa clémence vis-à-vis des criminels, et Son pardon envers les pécheurs, les cieux et la terre ne se maintiendraient pas. Allah (ﷻ) a mentionné une mécréance de Ses serviteurs, et dit :

تَكَادُ ٱلسَّمَٰوَٰتُ يَتَفَطَّرۡنَ مِنۡهُ وَتَنشَقُّ ٱلۡأَرۡضُ وَتَخِرُّ ٱلۡجِبَالُ هَدًّا ٩٠

« ***Peu s'en faut qu'à ces mots les cieux ne se déchirent, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent*** »[2]

Allah (ﷻ) a expulsé les deux parents (Âdam et Hawâ) du Paradis en raison d'un seul péché commis, s'opposant ainsi à Son interdiction. Il a maudit Iblîs et l'a expulsé du Royaume des cieux et de la terre pour un seul péché commis, s'opposant ainsi à Son ordre. Et nous, les idiots, nous sommes comme il a été dit :

Nous faisons suivre les péchés par d'autres, et nous espérons
Atteindre les jardins des délices éternels
Alors que nous savons que les deux parents ont été expulsés
De leur plus haut degré pour un seul péché

En somme, après le repentir, l'homme peut être meilleur qu'il ne l'était avant la faute, et occuper un degré plus élevé. Cette faute peut également affaiblir son attention, faire faillir sa détermination, et rendre son cœur malade, si bien que le remède du repentir ne peut le faire revenir à la santé

---

[1] Sourate *Fâtir*, v.41.

[2] Sourate *Maryam*, v.90.

qui était la sienne, si bien qu'il ne revient pas au rang qu'il occupait. De même, la maladie peut disparaître et la santé revenir telle qu'elle était, si bien qu'il revient aux œuvres et au degré qui étaient les siens.

Tout ceci si sa descente est due à un péché, mais si elle est due à ce qui touche au fondement de sa foi comme les doutes, les soupçons et l'hypocrisie, c'est là une descente dont on ne peut espérer une élévation pour qui s'en voit atteint, que par le renouvellement total de son islam.

46 – Les péchés amènent les créatures à attaquer le pécheur

46 – Les péchés amènent les créatures à attaquer le pécheur, même celles qui ne l'attaquaient pas avant cela, ainsi les démons lui nuisent, le fourvoient, lui font des insufflations, l'effraient, l'attristent, lui font oublier ce dont la mention comporte son intérêt, et lui font se rappeler ce dont l'oubli comporte son intérêt. Les démons l'attaquent donc jusqu'à l'inciter à désobéir à Allah (ﷻ). Les démons parmi les hommes l'attaquent également et lui nuisent autant qu'ils le peuvent, en sa présence et son absence, de même que transgressent envers lui son épouse, son servant, ses enfants, ses voisins, et même les animaux.

Un pieux prédécesseur a dit : « Je désobéis à Allah et j'en vois les conséquences dans le comportement de mon épouse et ma monture. »

De même, il est attaqué par les gouverneurs qui lui infligent des châtiments sur lesquels, s'ils sont équitables, ils appliquent les peines légales légiférées par Allah. Son âme l'attaque également en se montrant forte et difficile, ainsi s'il veut qu'elle accomplisse le bien, elle ne lui obéit pas et ne se soumet pas à lui, et elle le conduit à ce qui comporte sa perdition, qu'il le veuille ou non. Ceci car l'obéissance est la citadelle du Seigneur (ﷻ) qui met en sécurité ceux qui y pénètrent.

S'il quitte la citadelle, il est attaqué par des brigands et autres, et à mesure qu'il se risque dans les désobéissances à Allah, il sera attaqué par ces fléaux et individus, sans que rien ne le protège. La mention et l'obéissance à Allah, l'aumône, l'orientation de l'ignorant, le commandement du bien, et l'interdiction du mal sont des protections pour l'homme, à l'image de la force qui repousse et combat la maladie, si la force chute, la maladie prend le dessus, et c'est la perdition ; c'est pourquoi l'homme a besoin d'une chose qui le protège.

Les choses qui amènent les mauvaises et les bonnes actions se combattent, et ce sont celles qui s'imposeront qui règneront, comme il a précédé. Plus le pan des bonnes actions se renforce, plus la protection est grande, ainsi qu'il a précédé, car Allah protège ceux qui ont la foi, et la foi se compose de paroles et d'actes, ainsi la protection est fonction de la force de la foi. Qu'Allah nous vienne en aide.

47 – Les péchés trahissent le pécheur lorsqu'il est dans le besoin

47 – Les péchés trahissent l'homme au moment où il est le plus dans le besoin, car chacun a besoin de connaître ce qui lui profite et ce qui lui nuit en ce bas-monde et dans l'au-delà, et l'homme le plus savant est celui qui connaît le plus cela en détail. Le plus fort et le plus avisé d'entre eux est celui qui domine son âme et sa volonté, l'utilise en ce qui lui profite et l'empêche de faire ce qui lui nuit.

En cela, les connaissances, les préoccupations et les rangs des hommes diffèrent. Le plus savant d'entre eux est celui qui connaît les causes du bonheur et du malheur, et le mieux guidé d'entre eux est celui qui préfère ceci à cela, de même que le plus sot d'entre eux est celui qui agit de manière inverse.

Les péchés trahissent l'homme au moment où il a le plus besoin d'obtenir cette science, et de préférer ce qui est noble, élevé et éternel, à ce qui est vil, bas et éphémère. Les péchés lui cachent la perfection de cette science, et l'empêchent de préférer ce qui est meilleur et plus utile pour lui dans les deux demeures.

S'il tombe en ce qui est réprouvable et a besoin de s'en défaire, son cœur, son âme et ses membres le trahissent, et il est semblable à un homme possédant une épée couverte de rouille et coincée dans son fourreau, si bien qu'il ne peut la dégainer. Un ennemi voulant le tuer se présente à lui, il porte la main à la poignée de son épée, essaie de la dégainer mais sans y parvenir, si bien que l'ennemi l'attaque et le vainc.

De même, le cœur est rouillé par les péchés, si bien qu'il est couvert par la maladie, et lorsqu'il a besoin de combattre l'ennemi, il ne trouve rien. L'homme ne combat, n'attaque et n'avance que par son cœur, et les membres ne font que suivre le cœur. Si celui qui les dirige n'a pas de force pour combattre, alors que dire des membres ?

Aussi, l'âme est infectée par les désirs et péchés, et elle faiblit – je veux parler de l'âme sereine – alors que l'âme incitatrice au mal se renforce, et plus l'une se renforce plus l'autre faiblit ; et c'est pourquoi c'est l'âme

incitatrice au mal qui règnera. Plus encore, l'âme sereine peut mourir, d'une mort dont on espèrera plus aucune vie. Ainsi, l'homme sera mort dans le monde de la tombe, et il ne sera pas non plus vivant dans l'au-delà, d'une vie qui lui sera profitable, mais sa vie ne lui servira qu'à ressentir les souffrances.

En somme, si l'homme tombe dans une difficulté, une affliction, ou une calamité, son cœur, sa langue et ses membres l'écartent de ce qui lui est le plus profitable. Son cœur n'est pas attiré vers la confiance en Allah (ﷻ), le repentir et le retour vers Lui, l'imploration, l'humiliation et la contrition devant Lui ; sa langue ne s'accorde pour Sa mention, et s'il Le mentionne par la langue, il ne réunit pas en cela entre son cœur et sa langue. Le cœur emprisonne la langue en ne choisissant pas d'invoquer, mais ni le cœur ni la langue ne s'abstienne de ce qui se dit [parmi les gens]. Pire encore, s'il mentionne ou invoque, c'est d'un cœur distrait, absent et inattentif, et s'il veut que ses membres l'aident à accomplir un acte d'obéissance, ils le rejettent et ne s'y soumettent pas.

Tout ceci est la conséquence des péchés et désobéissances, comme celui qui possède une armée qui le protège des ennemis mais qui néglige et affaiblit son armée, rompt la communication avec elle, et ensuite veut d'elle, lorsque l'ennemi attaque, qu'elle mette tout en œuvre pour le défendre sans aucune force.

Il est une chose plus effrayante, douloureuse et amère encore qui est que son cœur et sa langue le trahissent lors de l'agonie et du voyage vers Allah. Ainsi, il sera peut-être incapable de prononcer l'attestation de foi, comme ont pu le constater les gens pour nombre de mourants, au point qu'on dit à l'un d'eux : « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » Il répondit : « Ah, Ah, je n'y arrive pas ! »

On dit à un autre : « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah », il répondit : « Roi, tour, je t'ai battu » puis il mourut.

On dit à un autre encore : « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah », il répondit :

Si seulement je pouvais revoir celle qui, fatiguée de chercher,
Demanda : Quel est le chemin pour se rendre aux bains publics de Minjâb ?

Puis il décéda.

On dit à un autre : « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah », et il ne cessa de divaguer et chanter jusqu'à mourir.

On dit cela à un autre encore et il répondit : « Ce que tu me dis ne me sera d'aucune utilité, et je ne laisserai aucun péché sans l'accomplir ! » puis il mourut sans avoir attesté.

On dit cela à un autre et il répondit : « Cela ne me servira à rien, je n'ai pas connaissance d'avoir accompli une seule prière pour Allah. » et il mourut sans avoir attesté.

On dit cela à un autre encore et il répondit : « Je renie ce que tu dis. » et il mourut sans avoir attesté.

On dit cela à un autre et il répondit : « Chaque fois que je veux le dire, ma langue s'arrête. »

Un homme qui assista à l'agonie d'un mendiant m'a rapporté que ce dernier s'est mis à dire : « Pour Allah ! Un sou pour Allah ! Un sou pour Allah ! » jusqu'à mourir.

Un commerçant m'a informé d'un de ses proches, à l'agonie duquel il avait assisté. Les gens lui rappelaient : « il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » et lui disait : « C'est un lot à bon prix. C'est un bon achat… » jusqu'à décéder.

Gloire à Allah ! Combien les gens ont-ils assisté à ces leçons ! Et ce qui leur échappe de la situation des mourants est bien plus grand encore.

Si, lorsque l'homme dispose de toute sa raison et sa perception, Satan peut prendre le dessus sur lui et l'utiliser en ce qu'il veut de désobéissance à Allah, en écartant son cœur de la mention d'Allah, en empêchant sa langue de Le mentionner, et ses membres de Lui obéir, alors que dire lorsque sa force chute, et que son cœur et son âme sont occupés à ce qu'il éprouve comme souffrances liées au retrait de l'âme. À cet instant où Satan concentre toutes ses forces et son attention sur lui, et qu'il mobilise tout ce qu'il peut afin de saisir cette occasion, car c'est là la dernière des œuvres, c'est donc le moment où Satan concentre le plus de force sur lui, et la situation en laquelle l'homme est le plus faible, alors qui peut être préservé en ce moment ? Mais :

يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ﴿٢٧﴾

« ***Allah affermit les croyants par une parole ferme, en ce bas-monde et dans l'au-delà, tandis qu'Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut*** »[1]

[1] Sourate *Ibrâhîm*, v.27.

Comment pourrait-on accorder une bonne fin à celui dont Allah écarte le cœur de Sa mention et qui suit ses passions et transgresse les limites. Cela est loin de celui dont le cœur est éloigné d'Allah, distrait, adore ses passions, prisonnier de ses désirs, dont la langue est sèche de la mention d'Allah, dont les membres ne Lui vouent aucune obéissance, s'affairant plutôt à Lui désobéir. On est très loin d'accorder une bonne fin à celui qui agit de la sorte. Ceci, alors que la crainte d'une mauvaise fin a brisé le dos des pieux ; comme si les malfaisants et injustes avaient signé un pacte de sûreté !

أَمْ لَكُمْ أَيْمَٰنٌ عَلَيْنَا بَٰلِغَةٌ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّ لَكُمْ لَمَا تَحْكُمُونَ ﴿٣٩﴾ سَلْهُمْ أَيُّهُم بِذَٰلِكَ زَعِيمٌ ﴿٤٠﴾

« ***Ou bien avez-vous obtenu de Nous des serments valables jusqu'au Jour de la Résurrection, Nous engageant à vous accorder ce que vous avez décidé ? Demande-leur qui d'entre eux en est garant ?*** »[1]

Ainsi, on a dit :

Ô toi qui te penses en sûreté, alors que tu commets l'infamie
Possèdes-tu un pacte de sécurité ?
Tu rassembles la sécurité et le suivi des passions
Alors qu'une de ces deux choses amène l'homme à la perdition
Les bienfaisants empruntent le chemin des peurs
Mais c'est là un chemin que tu n'empruntes pas
Par sottise, tu as été négligent au moment des semences
Alors comment, lorsque les gens récoltent, en obtiendrais-tu quelque chose ?
Et le plus étonnant chez toi est que tu délaisses
La Demeure de l'au-delà pour une vie que bientôt tu abandonneras
Par Allah, comptes-tu parmi les sots
Ou ceux qui, dans la vente sont victimes d'une tromperie que bientôt tu saisiras

48 – Les péchés aveuglent le cœur et affaiblissent sa clairvoyance

48 – Les péchés aveuglent le cœur, et même s'ils ne l'aveuglent pas, ils affaiblissent nécessairement sa clairvoyance. Il a précédé qu'ils affaiblissaient inévitablement le cœur, et si le cœur est aveuglé et qu'il faiblit, il ne peut connaître la guidée et il est trop faible pour l'appliquer à lui-même et à autrui, et ce en fonction de la faiblesse de sa clairvoyance et de sa force.

Ceci car la perfection humaine gravite autour de deux choses : la distinction de la vérité du faux, et la préférence donnée au premier. Les degrés divers des gens auprès d'Allah (ﷻ), en ce bas-monde et dans l'au-

[1] Sourate *Al-Qalam*, v.39-40.

delà, sont fonction de leurs rangs en ces deux choses dont Allah (ﷻ) a fait l'éloge chez Ses prophètes dans Sa Parole :

وَٱذۡكُرۡ عِبَٰدَنَآ إِبۡرَٰهِيمَ وَإِسۡحَٰقَ وَيَعۡقُوبَ أُوْلِي ٱلۡأَيۡدِي وَٱلۡأَبۡصَٰرِ ﴿٤٥﴾

« *Et rappelle-toi Ibrâhîm, Isḫâq et Yacqûb, Nos serviteurs puissants et clairvoyants.* »[1]

« *Puissants* » (*Al-Aydî*) désignent ceux qui sont forts dans la réalisation de la vérité, et « *clairvoyants* » désignent ceux qui sont clairvoyants en leur religion. Ainsi, Il les a décrits par la perfection de la perception de la vérité et la perfection de sa réalisation. Les gens se divisent sur ce point en quatre catégories :

Ces derniers représentent la catégorie la plus noble auprès d'Allah.

La deuxième est celle de ceux qui sont à l'opposé, ceux qui ne sont dotés d'aucune clairvoyance dans la religion, et d'aucune force dans la réalisation de la vérité. Ce sont les plus nombreux des hommes, ceux qui ne s'intéressent qu'aux défauts d'autrui, à l'agitation, aux maladies du cœur, qui oppressent les gens, font monter les prix, et dont la compagnie n'amène qu'opprobre et scandale.

La troisième est celle de ceux qui sont dotés de clairvoyance et de connaissance de la vérité, mais qui sont faibles et n'ont pas la force de la réaliser et d'y appeler. C'est là la condition du croyant faible, et le croyant fort est meilleur et plus aimé d'Allah (ﷻ)[2].

La quatrième est celle de ceux qui sont dotés de force, d'intérêt et de détermination, mais ont une faible clairvoyance en la religion, pratiquement incapables de distinguer les alliés du Miséricordieux et les alliés de Satan, pensant que toute noirceur est une datte, et toute blancheur un morceau gras ; ils prennent la boursouflure pour un morceau gras, et le remède utile pour un poison.

Aucun d'eux ne convient à l'imamat dans la religion, à l'exception des premiers. Allah (ﷻ) dit :

وَجَعَلۡنَا مِنۡهُمۡ أَئِمَّةٗ يَهۡدُونَ بِأَمۡرِنَا لَمَّا صَبَرُواْۖ وَكَانُواْ بِـَٔايَٰتِنَا يُوقِنُونَ ﴿٢٤﴾

« *Nous avons élu parmi eux des guides spirituels qui dirigeaient par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets* »[3]

[1] Sourate *Ṣâd*, v.45-46.
[2] Muslim (2664).
[3] Sourate *As-Sajdah*, v.24.

Allah (ﷻ) a donc informé que c'est par la patience et la certitude qu'ils sont parvenus au rang de guides spirituels. Allah (ﷻ) a fait exception d'eux parmi les perdants, et Il a juré par le temps – pendant lequel perdants et gagnants œuvrent – que tous ceux en dehors d'eux comptent parmi les perdants. Allah (ﷻ) dit :

وَٱلْعَصْرِ ۝١ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَفِى خُسْرٍ ۝٢ إِلَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَتَوَاصَوْا۟ بِٱلْحَقِّ وَتَوَاصَوْا۟ بِٱلصَّبْرِ

« ***Par le Temps ! L'homme court à sa perte, sauf ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, se recommandent la vérité et se recommandent la patience.*** »[1]

Ainsi, il ne leur est pas suffisant de connaître la vérité et de patienter sur celle-ci, mais ils doivent se la recommander, guider vers celle-ci et y inciter.

Si, ceux en dehors d'eux sont perdants, il est connu que les péchés et désobéissances aveuglent la clairvoyance du cœur qui ne saisit plus la vérité comme il se doit ; sa force et sa détermination faiblissent, et ainsi il ne patiente plus sur celle-ci. Plus encore, les péchés peuvent se succéder sur le cœur jusqu'à ce que sa perception s'inverse de la même manière que son cheminement, ainsi il perçoit le faux comme étant la vérité, et la vérité comme étant le faux, le bien comme étant le mal et le mal comme étant le faux. Ainsi, il chute dans son cheminement et revient de son voyage vers Allah et l'au-delà pour l'immobilisme des âmes mensongères qui se suffisent de la vie d'ici-bas et se détournent d'Allah et de Ses signes, sans se préparer pour Sa rencontre. Si les péchés n'entrainaient pour châtiment que *celui-ci, cela suffirait pour les délaisser et s'en éloigner. Qu'Allah nous* vienne en aide.

De la même manière que l'obéissance à Allah illumine, éclaire, polit, renforce et affermit le cœur, au point qu'il devienne comme le miroir poli dans sa brillance et sa limpidité, et se remplisse de lumière. Lorsque Satan s'en approche il est atteint par sa lumière, comme le démon qui cherche à écouter au ciel est frappé par un météore transperçant. Satan est plus effrayé par ce cœur que le loup ne craint le lion, et celui qui le possède terrasse Satan qui tombe bien vite, puis les démons se rassemblent autour de lui et se disent : « Que lui est-il arrivé ? » Et on leur répond : « Il a été frappé par un être humain ; il a été atteint par le regard d'un homme. »

Un regard émanant d'un cœur libre et illuminé
Qui brule pratiquement Satan de par sa lumière

[1] Sourate *Al-ᶜAs̲r*, v.1-3.

Ce cœur est-il semblable au cœur dont tous les recoins sont ténèbres, dont les passions sont diverses, que Satan a pris comme lieu et demeure, et qui au matin le salue et lui dit : J'ai été remplacé par un compagnon qui ne réussira ni en cette vie ni dans l'au-delà !

Il est ton compagnon en cette vie et après la Résurrection
Tu es mon compagnon en tout lieu
Si tu es dans la Demeure du malheur
Toi et moi sommes ensemble dans le malheur et le déshonneur

Allah (ﷻ) dit :

وَمَن يَعْشُ عَن ذِكْرِ ٱلرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُۥ شَيْطَٰنًا فَهُوَ لَهُۥ قَرِينٌ ﴿٣٦﴾ وَإِنَّهُمْ لَيَصُدُّونَهُمْ عَنِ ٱلسَّبِيلِ وَيَحْسَبُونَ
أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٣٧﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَنَا قَالَ يَٰلَيْتَ بَيْنِى وَبَيْنَكَ بُعْدَ ٱلْمَشْرِقَيْنِ فَبِئْسَ ٱلْقَرِينُ ﴿٣٨﴾ وَلَن
يَنفَعَكُمُ ٱلْيَوْمَ إِذ ظَّلَمْتُمْ أَنَّكُمْ فِى ٱلْعَذَابِ مُشْتَرِكُونَ ﴿٣٩﴾

« ***Et quiconque se détourne du rappel du Miséricordieux, Nous lui assignons un démon qui devient son compagnon inséparable. [Les démons] obstruent le droit chemin et pensent être bien guidés. Jusqu'à [ce que l'homme] parvienne à Nous et dise [à son démon] : « Si seulement il y avait entre toi et moi la distance entre les deux orients [l'Est et l'Ouest] ! Quel mauvais compagnon tu es ! » Il ne vous profitera point ce jour-là que vous soyez associés dans le châtiment puisque vous avez été associés dans l'injustice.*** »[1]

Allah (ﷻ) informé du fait que celui qui se détourne et s'écarte de Son rappel qui est Son Livre qu'Il a révélé à Son Messager, sa clairvoyance se détournera de sa compréhension, de sa méditation, et de la connaissance de ce qu'Allah a voulu de lui. Allah lui assigne un démon, comme un châtiment pour s'être détourné de Son Livre, il est donc son compagnon qui ne le quitte jamais, qu'il soit résident ou voyageur, il est son maître et son clan, et quel mauvais maître et clan !

Comme deux frères allaités par le sein d'une même mère
Et qui, dans la nuit noire, auraient fait le serment de ne plus jamais se quitter

Puis Il a informé du fait que Satan obstrue à son compagnon le chemin menant à Allah et Son Paradis ; alors que cet égaré pense qu'il est sur la voie de la guidée. Ceci, jusqu'à ce qu'au Jour de la Résurrection, un des deux compagnons dise à l'autre : « Si seulement il y avait entre moi et toi la distance séparant les deux Orients. Quel mauvais compagnon tu fus pour moi en ce bas-monde, tu m'as égaré de la guidée après qu'elle me soit parvenue, tu m'as obstrué le chemin de la vérité et tu m'as fourvoyé,

1 Sourate *Az-Zukhruf*, v.36-39.

jusqu'à ce que je périsse ; et quel mauvais compagnon tu es pour moi aujourd'hui ! »

Et puisque, lorsque quelqu'un est associé au malheur, cela entraine une forme de réconfort et d'atténuation, Allah (ﷻ) a informé du fait que cela ne se produit pas pour ceux qui sont associés dans le châtiment. On n'éprouve aucun repos et aucune joie à voir son compagnon châtié avec soi, même si en ce bas-monde, lorsque les fléaux frappent tout le monde, il existe une forme de consolation, comme l'a dit Al-Khansâ' de son frère Sakhr :

Si ce n'était le grand nombre autour de moi
De ceux qui pleurent leurs frères, je me serais suicidée
Ils ne pleurent pas de semblables à mon frère
Mais de les voir pleurer ainsi allège mon chagrin
Ô Sakhr, je ne t'oublierai jamais
Jusqu'à quitter ce monde et parvenir à ma sépulture

Allah (ﷻ) a privé les habitants de l'Enfer de ce peu de consolation, ainsi Il dit : « ***Il ne vous profitera point ce jour-là que vous soyez associés dans le châtiment puisque vous avez été associés dans l'injustice.*** »

49 – Les péchés sont des renforts donnés à l'ennemi

49 –Les péchés sont des renforts donnés par l'homme à son ennemi, une armée par laquelle il le renforce contre lui, car Allah (ﷻ) a éprouvé l'homme en lui attribuant un ennemi qui ne le quitte pas, serait-ce le temps d'un clin d'œil, ne se détourne jamais de lui, et qui le voit, lui et son clan, d'où l'homme ne peut le voir. Il déploie tous les efforts pour s'opposer à lui en toute occasion, il n'abandonne pas une chose par laquelle il peut ruser contre lui et l'atteindre sans la pratiquer, et il utilise pour cela les enfants de son père [Satan], parmi les démons, les djinns, et d'autres parmi les démons humains. Il lui tend des guets-apens, lui provoque des calamités, et tend autour de lui des filets et pièges. Il dit à ses soutiens : « Devant vous se trouve votre ennemi et celui de votre père, qu'il ne vous échappe pas ! Qu'il n'obtienne pas le Paradis et la miséricorde, et vous l'Enfer et la malédiction. Vous savez ce qui m'est arrivé, ainsi qu'à vous, comme humiliation, malédiction, et éloignement de la miséricorde d'Allah, et cela est arrivé par sa faute et par sa cause, alors déployez tous vos efforts afin qu'ils nous soient associés dans ce malheur, puisque nous avons manqué d'être associés aux pieux d'entre eux au Paradis. » Allah (ﷻ) nous a informé de tout cela concernant notre ennemi, et Il nous a ordonné de nous préparer contre lui.

Puisqu'Allah savait que Âdam et sa descendance seraient éprouvés par cet ennemi, Il leur a soumis des troupes et armées pour l'affronter, mais Il a également attribué à leur ennemi des troupes et armées pour les affronter ; et Il a établi le champ de bataille en ce bas-monde, pour le temps de l'existence qui est, en comparaison de l'au-delà, tel un seul de ses souffles. Il a accordé aux croyants, au prix de leur personne et leurs biens, de leur offrir le Paradis, ils combattent sur le sentier d'Allah, tuent et sont tués, et Il a mentionné que c'est là une promesse établie dans les plus nobles de Ses Livres que sont la Thora, l'Évangile et le Coran. Il a aussi informé du fait que personne ne respecte son engagement plus que Lui, puis Il leur a ordonné de se réjouir de cette transaction dont on peut connaître la valeur en considérant qui est l'acquéreur, quel est le prix payé pour cette marchandise, et à qui s'applique ce contrat ? Existe-t-il une réussite plus grande que celle-ci ? Existe-t-il un commerce plus profitable que celui-ci ? Puis, Allah (ﷻ) a appuyé cela en disant :


يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ هَلْ أَدُلُّكُمْ عَلَىٰ تِجَٰرَةٍ تُنجِيكُم مِّنْ عَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿١٠﴾ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَتُجَٰهِدُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ بِأَمْوَٰلِكُمْ
وَأَنفُسِكُمْ ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١١﴾ يَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَيُدْخِلْكُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ وَمَسَٰكِنَ
طَيِّبَةً فِى جَنَّٰتِ عَدْنٍ ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١٢﴾ وَأُخْرَىٰ تُحِبُّونَهَا ۖ نَصْرٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَتْحٌ قَرِيبٌ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٣﴾

« ***Ô vous les croyants ! Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux ? Croyez en Allah et en Son messager et combattez avec vos biens et vos personnes sur le sentier d'Allah ; cela est meilleur pour vous, si vous saviez ! Il vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, et dans des demeures agréables dans les jardins d'Eden. Voilà l'immense succès. Et il vous accordera d'autres choses encore que vous aimez : un secours d'Allah et une victoire prochaine. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants.*** »[1]

Allah (ﷻ) n'a pas soumis cet ennemi à Son serviteur croyant – qui est pourtant la plus aimée de Ses créatures – pour l'unique raison que le djihad est la chose qu'Il aime le plus, et que ses adeptes sont ceux qui disposent auprès de Lui des plus hauts degrés, et qu'ils sont les plus proches de Lui. Allah (ﷻ) a établi cette guerre en ce qui est l'essence de Ses créatures, le cœur, qui est le lieu de Sa connaissance, de l'amour, la servitude, la sincérité, la confiance, et de la repentance qu'on Lui voue. Il lui a donc confié l'étendard de cette guerre, et l'a soutenu par une armée d'anges qui ne le quittent jamais :

لَهُۥ مُعَقِّبَٰتٌ مِّنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِۦ يَحْفَظُونَهُۥ مِنْ أَمْرِ ٱللَّهِ

[1] Sourate *As-Saff*, v.10-13.

« *L'homme a autour de lui des anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah* »[1]

Ils se relaient, et chaque fois qu'un groupe part, un autre arrive. Ils le renforcent, lui commandent le bien, l'y incitent, lui promettent la générosité d'Allah et le soutiennent, et lui disent : « Il n'est question que de patienter un instant, et tu te reposeras ensuite pour l'éternité. »

Puis, Allah (ﷻ) l'a soutenu par une autre armée en Sa révélation et Sa Parole, et ainsi Il a suscité Son Messager, lui a révélé Son Livre, ajoutant ainsi à sa force, ses soutiens, et son attirail ; et Il l'a renforcé par la raison qui est pour lui tel un ministre et gestionnaire, par la connaissance qui le conseille, par la foi qui le renforce, le soutien et le secours, et la certitude qui lui révèle la réalité des choses au point qu'il agit comme s'il voyait ce qu'Allah a promis à Ses alliés et Son parti pour avoir combattu Ses ennemis. Ainsi, la raison administre son armée, la connaissance met en place les techniques militaires qui conviennent, la foi l'affermit, le renforce et le fait patienter, et la certitude le fait avancer et lui fait voir les choses telles qu'elles sont réellement.

Puis, Allah (ﷻ) a soutenu celui qui prenait part à cette guerre par la force apparente et cachée, ainsi Il a fait de l'œil son avant-garde, de l'oreille son informateur, de la langue son traducteur, des deux mains et deux pieds ses soutiens, et Il a ordonné à Ses anges et aux porteurs du Trône de demander pour lui le pardon, la préservation contre les mauvaises actions, et l'entrée dans les jardins du Paradis. Allah (ﷻ) s'est chargé, Lui-même, de sa protection en disant : Voilà Mon parti, et les adeptes du Parti d'Allah sont ceux qui réussissent. Allah (ﷻ) dit :

أُوْلَٰٓئِكَ حِزۡبُ ٱللَّهِۚ أَلَآ إِنَّ حِزۡبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلۡمُفۡلِحُونَ

« *Ils sont le parti d'Allah. N'est-ce pas que les partisans d'Allah sont ceux qui réussissent ?* »[2]

Et ils sont les troupes d'Allah :



« *Et Nos troupes remporteront la victoire* »[3]

Allah (ﷻ) a décrit à Ses serviteurs le déroulement de cette guerre et de ce combat, et Il a rassemblé cela pour eux en quatre mots :

---

[1] Sourate *Ar-Ra*c*d*, v.11.
[2] Sourate *Al-Mujâdalah*, v.22.
[3] Sourate *As-Sâffât*, v.173.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱصْبِرُوا۟ وَصَابِرُوا۟ وَرَابِطُوا۟ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٢٠٠﴾

« ***Ô vous les croyants ! Patientez [dans l'obéissance], endurez [l'ennemi], soyez vigilants, et craignez Allah, afin que vous réussissiez !*** »[1]

Le djihad ne peut être complètement réalisé que par ces quatre choses, ainsi la patience n'est complète que par l'endurance face à l'ennemi – qui se réalise par le cœur et sa protection, afin que l'ennemi n'y pénètre pas – le combattre et l'arrêter , et si on endure l'ennemi, on a besoin d'une autre chose qui est la surveillance aux frontières de l'œil, de l'oreille, de la langue, du ventre, de la main et du pied, car l'ennemi pénètre par ces frontières et corrompt tout ce qu'il peut. La surveillance consiste donc à garder ces frontières et ne pas les laisser sans surveillance si bien que l'ennemi y trouve la voie libre et s'y engouffre.

Les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) sont les meilleurs des hommes, après les prophètes et les messagers, ils sont les plus protégés et préservés de Satan, mais ils ont délaissé la position qu'on leur a ordonné de garder lors de la bataille de *Uhud* ; et c'est ainsi que l'ennemi s'est introduit, et arriva ce qui arriva.

On peut rassembler ces trois choses et le pilier sur lequel elles reposent qu'est la crainte d'Allah (ﷻ), ainsi la patience, l'endurance et la surveillance ne sont utiles qu'accompagnées de crainte d'Allah, et la crainte d'Allah ne peut s'établir que sur le support de la patience.

Observe maintenant en toi la rencontre des deux armées, l'alignement des deux troupes, et la manière dont cela t'est parfois favorable et d'autres fois défavorable ? Le roi des mécréants s'est présenté avec ses troupes et armées, et il a trouvé le cœur en sa citadelle, assis sur le trône de son royaume, obéi de ses partisans, entouré par ses armées qui combattent pour lui et le protègent ; ainsi il ne pouvait être assailli que par la trahison de l'un des membres de sa cour et de son armée. [L'ennemi] demanda : « Quel est le membre de l'armée le plus proche de lui ? » On lui répondit : « L'âme. » Il dit alors à ses partisans : « Introduisez-vous en elle par le biais de sa volonté, voyez ce qu'elle aime, et attaquez-la par cela, faites-le lui désirer, gravez l'apparence de ce qu'elle aime en son éveil et son sommeil. Lorsqu'elle se sera établie et apaisée auprès de lui, lancez vers elle les crochets et harpons des désirs, ensuite tirez-la à vous, et lorsqu'elle aura trahi le cœur et qu'elle vous aura rejoint contre lui, vous prendrez possession des brèches de l'oreille, la langue, la bouche, la main, et du pied.

[1] Sourate *Âl ᶜImrân*, v.200.

Guettez donc incessamment ces brèches, et lorsque vous vous serez introduits par celles-ci auprès du cœur, il sera tué, capturé, ou totalement couvert de blessures. Ne délaissez donc pas ces brèches, ne laissez aucun escadron y entrer pour parvenir au cœur et vous en chasser ; et si vous n'y parvenez pas, essayez d'affaiblir cet escadron afin qu'il ne parvienne pas au cœur, et même s'il y parvient ce sera affaibli, sans que cela ne soit d'aucune utilité.

Si vous contrôlez ces brèches, empêchez la brèche de l'œil de porter un regard contemplatif, mais faites en sorte que son regard se porte sur les réjouissances et futilités. S'il s'élève au niveau du regard contemplatif, détruisez cela par le regard de l'insouciance et du désir, car cela est plus proche, plus attaché et plus facile à lui. Voyez bien la brèche de de l'œil, car c'est par elle que vous atteindrez votre objectif, je n'ai rien détérioré chez le fils d'Adam de semblable à l'œil, car c'est à travers lui que je sème dans le cœur la graine du désir, puis je l'arrose de l'eau des fausses espérances, puis je ne cesse de lui promettre et de lui donner de fausses espérances jusqu'à renforcer sa détermination, et je le mène alors par les rênes du désir à se défaire de sa protection.

Ne négligez donc pas cette brèche, détruisez-la autant que vous pouvez, et faites en sorte qu'il dédaigne cela en lui disant : « Quelle est la valeur d'un regard qui t'amène à la glorification du Créateur, et la méditation sur la perfection de Son œuvre ? La beauté de ces choses n'existe que pour amener celui qui les observe vers son Créateur, Allah n'a pas créé tes deux yeux en vain, et Il n'a pas créé ces formes pour les cacher au regard ! »

Si vous parvenez ainsi à dominer celui qui est doté de peu de science et dont la raison est viciée, dites-lui : Ces choses sont des formes d'apparition et de manifestation de la Vérité [Allah], appelez-le donc à affirmer que tout ne forme qu'un ! Et s'il n'accepte pas de le dire, alors faites en sorte qu'il croit en l'incarnation globale ou spécifique [d'Allah en Ses créatures]. Ne vous satisfaites de rien de moindre, ainsi il deviendra un frère des chrétiens, et vous lui commanderez alors la chasteté, le retirement, l'adoration, et l'ascétisme en ce bas-monde. Traquez-le, et chassez à travers lui les ignorants, car il compte désormais parmi mes plus proches partisans et mes meilleures troupes ; et plus encore c'est moi qui compte parmi ses troupes et partisans.

50 – Préserver l'ouïe de l'illicite

50 – Il vous faut ensuite empêcher que n'entre par l'oreille ce qui ruinera vos efforts, ainsi vous devez faire en sorte que n'y entre que le Faux, car il est facile à l'âme qui l'apprécie ; choisissez les termes les plus suaves et les plus captivants pour la raison, et mélangez-les à ce qui excite les âmes. Adressez-leur des paroles, et si vous voyez qu'ils les écoutent, poursuivez doucement par d'autres semblables, et chaque fois que vous rencontrerez une chose qu'il aime, mentionnez-la constamment.

Prenez garde à ce que n'entre par cette brèche quoi que ce soit de la Parole d'Allah, de Son Messager (ﷺ), ou de bons conseillers. Si vous n'y parvenez pas et quelque chose y entre, interposez-vous entre lui et la compréhension, la méditation, la réflexion, et l'exhortation à travers ces propos. Soit en lui proposant ce qui y est opposé, soit en faisant apparaître cela comme effrayant et immense, tout en lui faisant comprendre que les âmes ne peuvent y parvenir, que c'est un fardeau lourd pour elles, qu'elles ne doivent pas s'en préoccuper, et d'autres choses de ce genre. Soit encore en dépréciant cela, et en indiquant qu'il faut se préoccuper de ce qui est de plus élevé, de plus cher, et de plus rare pour les gens, et dont les adeptes sont plus nombreux ; quant à la vérité, elle est délaissée, celui qui la professe s'expose à l'inimitié ; il convient de préférer ce qui est de plus fructueux parmi les gens, et d'autres choses de ce genre. Vous devez donc lui apporter le Faux sous toutes ses formes, afin qu'il l'accepte et que cela lui soit facile ; en même temps que vous devez éloigner de lui la vérité sous toutes ses formes, afin qu'il la déteste et lui paraisse lourde. »

Si tu veux connaître cela, observe comment leurs frères parmi les démons et les hommes font du commandement du bien et de l'interdiction du mal des paroles excessives, une recherche des fautes des gens, d'exposition à un fléau insoutenable, une suscitation de troubles entre les gens, et d'autres propos semblables. De même, ils font de la conformation à la Sunna et la description du Seigneur par ce dont Il s'est décrit et ce dont Son Messager (ﷺ) l'a décrit un anthropomorphisme, une comparaison, et une recherche du comment ! Ils nomment « partialité » l'élévation d'Allah au-dessus de Sa création et Son établissement sur Son Trône, et Sa distinction totale vis-à-vis de Ses créatures ! Ils nomment « mouvement et déplacement » Sa descente au ciel de ce bas-monde et Sa Parole : « *Celui qui Me demande, Je lui accorde* »[1] ! Ils nomment « accidents » les actes qu'Il accomplit, et « symptômes » Ses Attributs d'Essence ! Puis ils parviennent à

[1] Al-Bukhârî (1094) et Muslim (758).

la négation de ce dont Il s'est décrit en reniant ces choses. Ainsi, ils font croire aux ingénus et à ceux dont la clairvoyance est faible que l'affirmation des Attributs mentionnés dans le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager (ﷺ) implique ces choses, et ils exposent ce reniement sous la forme d'une exemption [de toute imperfection] et d'une glorification ! La plupart des gens – faibles d'esprit – acceptent une chose sous un terme et la renient sous un autre. Allah (ﷻ) dit :

وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا شَيَٰطِينَ ٱلْإِنسِ وَٱلْجِنِّ يُوحِي بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ زُخْرُفَ ٱلْقَوْلِ غُرُورًا

« ***Ainsi avons-Nous attribué à chaque prophète un ennemi : des démons d'entre les hommes et les djinns qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des belles paroles.*** »[1]

Ainsi, Il a nommé cela « belles paroles » alors qu'il s'agit du Faux, car celui qui les prononce les embellit et les pare autant qu'il le peut, puis il les porte à l'oreille de celui qui est trompé, et ce dernier se laisse avoir. L'essentiel est que Satan se tient sur la brèche de l'oreille et qu'il y fait pénétrer ce qui nuit au serviteur et ne lui est d'aucune utilité ; de même qu'il empêche d'y entrer ce qui lui est profitable, et si cela y entre malgré lui, il corrompt cela.

51 – Préserver la langue de l'illicite

51 – Puis il dit : « Tenez-vous sur la brèche de la langue, car c'est là la plus grande brèche, et elle se tient au-devant du roi. Faites-lui prononcer des paroles qui lui nuiront et ne lui seront d'aucune utilité, et empêchez-la de prononcer ce qui lui sera profitable comme la mention d'Allah (ﷻ), la demande de Son pardon, la récitation de Son Livre, le conseil adressé à Ses serviteurs, la discussion concernant la science utile ; et attachez-vous à deux grandes choses concernant cette brèche, quelle que soit celle à laquelle vous parviendrez :

La première consiste à parler du Faux, car celui qui parle du Faux est un de vos frères, et un de vos plus grands soutiens et partisans.

La deuxième consiste à se taire sur la vérité, car celui qui se tait sur la vérité est un de vos frères, muet, de la même manière que le premier est un frère qui parle, et il se peut que le deuxième soit le plus utile de vos frères, n'avez-vous pas entendu cette parole sage : « Celui qui parle du Faux est un démon parlant, et celui qui se tait sur la vérité est un démon muet. »[2]

---

[1] Sourate *Al-Anʿâm*, v.112.

[2] Ce sont les propos de Abû ʿAlî Ad-Daqqâq (d.412), voir *Ar-Risâlah Al-Qushayriyyah* (p.57).

Il faut donc surveiller cette brèche afin qu'il ne parle pas de la vérité et ne se taise pas sur le Faux, il faut lui embellir le fait de parler du Faux, et il faut lui faire craindre de parler de la vérité, de toutes les manières. Sachez, mes enfants, que la brèche de la langue est celle qui a causé la perte des fils d'Adam et qui les a jetés sur leurs narines en Enfer. Combien d'hommes ai-je tué, capturé ou blessé par cette brèche !

Je vous adresse une recommandation, mémorisez-la : que l'un de vous parle par la voix de son frère humain, et qu'un autre se tienne sur la langue de celui qui écoute, et qu'il lui fasse aimer, révérer et s'étonner de ces propos, et qu'il demande à son frère de les lui répéter. Soutenez-vous de toutes les manières contre les hommes, introduisez-vous par tout moyen auprès d'eux, guettez-les sur tout chemin, n'avez-vous pas entendu le serment que j'ai fait à leur Seigneur lorsque j'ai dit :

قَالَ فَبِمَآ أَغْوَيْتَنِى لَأَقْعُدَنَّ لَهُمْ صِرَٰطَكَ ٱلْمُسْتَقِيمَ ﴿١٦﴾ ثُمَّ لَءَاتِيَنَّهُم مِّنۢ بَيْنِ أَيْدِيهِمْ وَمِنْ خَلْفِهِمْ وَعَنْ أَيْمَٰنِهِمْ وَعَن شَمَآئِلِهِمْ ۖ وَلَا تَجِدُ أَكْثَرَهُمْ شَٰكِرِينَ ﴿١٧﴾

« ***Puisque Tu m'as égaré, dit [Satan], je leur barrerai la route vers Ton droit chemin, puis je les attaquerai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.***»[1]

N'avez-vous pas vu que j'ai attaqué le fils d'Adam de toute part, et pas une voie ne subsiste sans que je ne l'attaque sur une autre, jusqu'à ce que j'obtienne de lui ce que je veux, ou en partie ? Leur Messager les a mis en garde contre cela et leur a dit : « *Satan attaque le fils d'Adam de tout côté, même par la voie de l'islam, en disant : Vas-tu embrasser l'islam en délaissant ta religion et la religion de tes ancêtres ? Si le fils d'Adam s'oppose à lui et embrasse l'islam, il l'attaque sur le front de l'émigration et dit : Vas-tu émigrer et délaisser ta terre et le ciel qui te couvre ? S'il s'oppose à lui et émigre, il l'attaque sur le front du djihad et lui dit : Vas-tu combattre pour qu'ensuite tu sois tué, qu'on partage tes biens et qu'on épouse ta femme ?* »[2]

Attaquez-les ainsi sur toutes les voies de bien, si l'un d'eux veut faire une aumône, attaquez-le sur la voie de l'aumône, et insufflez-lui : « Vas-tu donner cet argent et devenir comme ce mendiant ? », ou encore ce que vous m'avez entendu dire par la bouche de celui auquel un autre avait demandé l'aumône et qui lui répondit : « Ce sont nos biens, si nous vous en faisons l'aumône, nous deviendrons comme vous. » Attaquez-les par la voie du

---

[1] Sourate *Al-Acrâf*, v.16-17.
[2] *Sahîh Al-Jâmic* (1652).

pèlerinage, et dites : « Son chemin est périlleux et difficile, celui qui l'emprunte met en péril sa personne et ses biens. » Ainsi, attaquez-les par toutes les voies de bien, en les en faisant fuir, et en mentionnant leurs difficultés et dangers. Puis attaquez-les par les voies des péchés, en les embellissant aux yeux des fils d'Adam et en leur cœur, et aidez-vous au plus en cela des femmes, par leur entremise introduisez-vous auprès d'eux, quelles sont bonnes pour vous !

Puis, attachez-vous à la brèche des mains et des pieds, et empêchez de saisir ou de cheminer vers ce qui vous nuira.

Sachez que votre plus grand soutien à la surveillance de ces brèches consiste à établir un pacte avec l'âme incitatrice au mal ; ainsi aidez-la et cherchez son aide, accordez-lui et demandez qu'elle vous accorde, soyez à ses côtés dans la guerre contre l'âme sereine, efforcez-vous de la briser et de réduire à néant ses forces, et vous ne pourrez y parvenir qu'en la coupant de sa subsistance. Lorsqu'elle est coupée de sa subsistance, c'est celle de l'âme incitatrice au mal qui se renforce, et ses partisans vous obéiront. Faites-donc chuter le cœur de sa citadelle, isolez-le de son royaume, et mettez à sa place l'âme incitatrice au mal, car elle commande ce que vous désirez et aimez, et elle ne fera jamais ce que vous réprouvez, sans s'opposer à vous, quel que ce soit ce que vous lui indiquez. Au contraire, elle s'empressera de l'exécuter.

Si vous sentez que le cœur veut rejoindre son royaume, et que vous voulez vous prémunir contre cela, placez entre lui et l'âme un contrat de mariage, embellissez la mariée et faites-la lui apparaître sous la plus belle apparence qui soit, et dites-lui : Goute à cette liaison et à la jouissance de cette femme, comme tu as gouté à la guerre, et à l'amertume de la blessure et des coups ! Puis pèse entre la délectation de cette conciliation, et l'amertume de la guerre, alors posons les armes, car ce n'est pas une guerre d'un jour mais une guerre continue jusqu'à la mort, et tu es incapable de combattre continuellement.

Ô mes enfants, aidez-vous en cela de deux armées avec lesquelles vous ne serez jamais vaincus : **La première** est l'armée de l'insouciance ; ainsi vous devez détourner de toutes les manières le cœur des fils d'Adam d'Allah (ﷻ) et de la Demeure de l'au-delà. Rien n'est plus à même de vous faire parvenir à votre objectif, car si le cœur se détourne d'Allah (ﷻ) vous pourrez le dominer et le fourvoyer. **La deuxième** est l'armée des désirs. Embellissez-les en leur cœur, et faites-les paraître bons. Attaquez-les à l'aide de ces deux armées, car vous ne trouverez rien de plus efficace contre le fils d'Adam. Aidez-vous des désirs pour parvenir à l'insouciance, et

aidez-vous de l'insouciance pour parvenir aux désirs. Rapprochez les insouciants, puis aidez-vous d'eux contre celui qui mentionne Allah, un seul pourra vaincre cinq, car les insouciants sont accompagnés de démons si bien qu'ils sont au nombre de quatre, et le démon de celui qui mentionne Allah est avec eux. Si vous voyez un groupe réuni autour de ce qui vous nuit, comme la mention d'Allah, l'étude de Ses commandements, Ses interdits et Sa religion, et que vous ne pouvez les disperser, aidez-vous contre eux de leurs semblables parmi les hommes oisifs, rapprochez-les d'eux, à troublez-les à travers eux.

En somme, agissez comme il convient, introduisez-vous auprès de chaque fils d'Adam par le biais de sa volonté et de ses désirs, aidez-le en cela, soyez pour lui un soutien dans le fait d'y parvenir, et si Allah leur a ordonné de patienter sur vous, de vous endurer, et de vous surveiller sur les brèches, alors vous aussi patientez, endurez et surveillez les brèches, et saisissez votre chance lors du désir et de la colère, car vous ne chasserez pas le fils d'Adam en des situations meilleures que ces deux-ci.

Sachez que parmi eux, certains sont dominés par le pouvoir des désirs, alors que le pouvoir de la colère est faible et dominé, alors empruntez avec eux le chemin des désirs et laissez le chemin de la colère. Chez d'autres, c'est le pouvoir de la colère qui domine, mais ne délaissez pas pour autant la voie des désirs et ne délaissez pas cette brèche, car celui qui ne se contrôle pas lors de la colère ne se contrôlera pas lors du désir, alors joignez sa colère et son désir, mélangez l'un à l'autre, appelez-le aux désirs par la voie de la colère, et à la colère par la voie des désirs. Sachez que vous ne trouverez pas chez le fils d'Adam d'armes meilleures que ces deux-ci, j'ai fait sortir ses parents du Paradis par les désirs, et j'ai suscité l'inimitié entre leurs enfants par la colère, et c'est par elle que j'ai brisé leurs liens et fait couler leur sang, et c'est par elle qu'un des fils d'Adam a tué son frère.

Sachez que la colère est une braise dans le cœur du fils d'Adam, et que les désirs sont un feu qui s'élève depuis son cœur, et ce feu n'est éteint que par l'eau, la prière, la mention et la glorification d'Allah[1]. Prenez garde, lorsque le fils d'Adam se met en colère, de le laisser approcher des ablutions et de la prière, car cela éteindra le feu de la colère et des désirs, et c'est ce que leur a ordonné leur Prophète, lorsqu'il dit : « *La colère est une braise dans le cœur du fils d'Adam, ne voyez-vous pas le rougissement de ses yeux*

[1] Référence est faite au hadith : « Si vous voyez un embrasement, célébrez la grandeur d'Allah, car cela l'éteint. », mais la chaîne de transmission du hadith est faible, voir *Ad-Ḏaʿîfah* (2603).

et le gonflement de ses jugulaires ? Que celui qui ressent cela accomplisse ses ablutions. »[1] et il leur dit : « *Le feu n'est éteint que par l'eau.* »[2]

Allah leur a commandé de chercher aide contre vous dans la patience et la prière, alors interposez-vous entre eux et cela, faites-le leur oublier ; aidez-vous contre eux des désirs et de la colère. La meilleure des armes dont vous disposiez contre eux est l'insouciance et le suivi des passions ; alors que la meilleure des armes dont ils disposent contre vous, et la plus efficace de leurs citadelles est la mention d'Allah et l'opposition aux passions ; ainsi si vous voyez un homme s'opposer à ses passions, fuyez-le et ne vous en approchez pas. »

En somme, les péchés et désobéissances sont des armes que l'homme offre à ses ennemis, par lesquels il les aide contre lui-même, et ainsi ils le combattent avec ses armes, et il se tient avec eux contre sa propre personne, ce qui est le summum de l'ignorance.

Les ennemis ne peuvent causer autant de tort à l'ignorant
Que l'ignorant ne s'en cause à lui-même

Il est étonnant de constater que l'homme s'efforce d'avilir son âme, alors qu'il prétend l'honorer, il s'efforce de la priver de ce qui lui revient de plus élevé et de plus noble, alors qu'il prétend le lui accorder ; il s'efforce de l'humilier, de la rabaisser et de la salir, alors qu'il prétend l'élever et la grandir.

Un pieux prédécesseur a dit dans un de ses sermons : « N'est-ce pas que l'on peut avilir son âme alors qu'on prétend l'honorer, l'humilier alors qu'on prétend la respecter, la rabaisser alors qu'on prétend la grandir, la négliger alors qu'on prétend respecter son droit ? Suffit à l'homme pour ignorance que de se tenir avec son ennemi contre son âme, et de lui causer plus de tort que ne lui en causerait son ennemi. » Qu'Allah nous vienne en aide.

52 – Les péchés amènent l'oubli et le mépris de l'âme

52 – Les péchés font oublier à l'homme son âme, et lorsqu'il l'oublie, il la néglige, la corrompt et la perd. Si on demande : Comment l'homme peut-il oublier son âme ? S'il oublie son âme, de quoi se souviendra-t-il ? Et que signifie oublier son âme ? On peut répondre qu'effectivement l'homme oublie grandement son âme, et Allah (ﷻ) dit :

[1] *Da'îf At-Tirmidhî* (2191), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Ad-Da'îfah* (582), la chaîne de transmission du hadith est faible.

وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ نَسُوا۟ ٱللَّهَ فَأَنسَىٰهُمْ أَنفُسَهُمْ أُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَـٰسِقُونَ ﴿١٩﴾

« ***Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah. Allah leur a alors fait oublier leur propre personne. Ceux-là sont les pervers.*** »[1]

Lorsqu'ils ont oublié leur Seigneur, Il les a oubliés et leur a fait oublier leur propre personne, comme Allah (ﷻ) dit :

نَسُوا۟ ٱللَّهَ فَنَسِيَهُمْ

« ***Ils ont oublié Allah, c'est pourquoi Il les a oubliés*** »[2]

Allah (ﷻ) inflige à celui qui L'oublie deux châtiments : le premier est qu'Allah l'oublie, et le deuxième est qu'Il lui fait oublier sa personne. L'oubli d'Allah consiste en Son abandon de l'homme, Son délaissement, et Son égarement, ainsi la perte est plus proche de lui que la main n'est proche de la bouche. Quant au fait qu'Il fasse oublier son âme à l'homme, cela consiste en ce qu'Il lui fasse oublier de lui accorder ce qui lui revient de plus élevé, ce qui amènera bonheur, succès, rectitude, et ce qui le parfaira. Il lui fait oublier tout cela, et ainsi Il ne fait pas venir cela à l'esprit de l'homme, ne le fait pas s'en souvenir, ne dirige pas vers cela sa préoccupation et ne le lui fait pas convoiter ; cela ne lui vient donc pas à l'esprit pour qu'il puisse le convoiter et le choisir.

De même, Il lui fait oublier les défauts, imperfections et fautes de son âme, si bien qu'il ne lui vient pas à l'esprit de les faire disparaître et les amender. Aussi, Il lui fait oublier les maladies et souffrances de son âme et de son cœur, si bien qu'il ne lui vient pas à l'esprit de les soigner, qu'il ne tente pas de faire disparaître ces souffrances et maladies qui le conduisent à la corruption et la perte. Il est donc totalement meurtri par la maladie, et sa maladie le conduit à la destruction, sans même qu'il n'est idée de sa maladie et ne se soucie de la soigner. C'est un des pires châtiments, collectifs et individuels. Est-il un châtiment plus grande que celui qui néglige son âme et la perd, oublie ses intérêts, sa maladie et son remède, et les moyens de parvenir au bonheur, à la réussite, et à la vie éternelle dans les délices permanents !

Celui qui médite sur ce point constatera que la plupart des hommes ont, en réalité, oublié leur âme, l'ont perdue et privée d'Allah, ils l'ont vendue pour un vil dans une transaction où ils ont été trompés, mais cela ne leur apparaîtra qu'au moment de la mort, et de manière éclatante au Jour de la

[1] Sourate *Al-Hashr*, v.19.
[2] Sourate *At-Tawbah*, v.67.

Grande perte [la Résurrection], lorsque l'homme réalisera qu'il a été trompé dans le contrat qu'il a signé pour son âme en cette demeure, et le commerce qu'il en a fait pour l'au-delà, car tout homme commerce en cette vie pour l'au-delà.

Les perdants sont ceux qui pensent réaliser profits et gains, qui achètent la vie d'ici-bas, et ne se consacrent qu'à elle et ses délices, au prix de l'au-delà et de ce qu'elle comporte, qui consument leurs biens en ce bas-monde, s'en délectent, s'en satisfont, et s'en contentent, et dont l'effort ne consiste qu'à en obtenir d'avantage. Ils ont donc cédé, acheté, commercé, et vendu l'au-delà pour ce bas-monde, préféré un gain comptant à un profit à terme, une marchandise présente à une autre à venir, en disant : « C'est là la sagesse. » l'un d'eux a dit : « Prends ce que tu vois, et laisse ce dont tu as entendu parler. Comment vendrais-je une chose présente au prix comptant en cette vie, pour une chose absente, payable à terme en une Demeure autre que celle-ci ? » S'ajoute à cela la faiblesse de la foi, la force des désirs, l'amour de ce bas-monde, et l'imitation des semblables. Ainsi, la plupart des hommes sont en ce commerce perdant, dont Allah dit de ceux qui le pratiquent :

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشۡتَرَوُاْ ٱلۡحَيَوٰةَ ٱلدُّنۡيَا بِٱلۡأٓخِرَةِۖ فَلَا يُخَفَّفُ عَنۡهُمُ ٱلۡعَذَابُ وَلَا هُمۡ يُنصَرُونَ ﴿٨٦﴾

« ***Voilà ceux qui échangent la vie présente contre la vie future. Leur châtiment ne sera pas diminué et ils ne seront point secourus*** »[1]

فَمَا رَبِحَت تِّجَٰرَتُهُمۡ وَمَا كَانُواْ مُهۡتَدِينَ

« ***Leur négoce n'a pas été bénéfique, et ils ne sont pas bien guidés.*** »[2]

Au Jour de la Grande Perte, la tromperie de ce commerce leur apparaître, et les âmes en seront brisées de désespoir et regret. Quant à ceux qui gagneront, ce sont ceux qui auront vendu ce qui est éphémère pour ce qui est éternel, ce qui est vil pour ce qui est précieux, ce qui est méprisable pour ce qui est immense, et qui auront dit : « Quelle est la valeur de ce bas-monde, de son commencement à sa fin, pour que nous vendions pour lui notre part d'Allah et de l'au-delà ? » Alors que dire de ce qu'en obtient l'homme en ce temps court qui n'est en réalité semblable qu'à un somme, sans aucune valeur face à la Demeure éternelle. Allah (ﷻ) dit :

وَيَوۡمَ يَحۡشُرُهُمۡ كَأَن لَّمۡ يَلۡبَثُوٓاْ إِلَّا سَاعَةً مِّنَ ٱلنَّهَارِ يَتَعَارَفُونَ بَيۡنَهُمۡۚ

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.86.
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v.16.

« Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés [sur terre] qu'une heure du jour et ils se reconnaîtront mutuellement. »[1]

يَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلسَّاعَةِ أَيَّانَ مُرْسَىٰهَا ﴿٤٢﴾ فِيمَ أَنتَ مِن ذِكْرَىٰهَآ ﴿٤٣﴾ إِلَىٰ رَبِّكَ مُنتَهَىٰهَآ ﴿٤٤﴾ إِنَّمَآ أَنتَ مُنذِرُ مَن يَخْشَىٰهَا
﴿٤٥﴾ كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَهَا لَمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا عَشِيَّةً أَوْ ضُحَىٰهَا ﴿٤٦﴾

« Ils t'interrogent au sujet de l'Heure (du Jugement) : « Quand arrivera-t-elle ? » Qu'en sais-tu pour leur dire ? Sa date n'est connue que de ton Seigneur. Tu n'es qu'un avertisseur pour celui qui la redoute. Le jour où ils la verront, il leur semblera n'avoir demeuré sur terre qu'une soirée ou une matinée. »[2]

كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَ مَا يُوعَدُونَ لَمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا سَاعَةً مِّن نَّهَارٍۭ ۚ بَلَٰغٌ

« Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu'ils ne sont restés [sur terre] qu'une heure d'un jour. C'est un message clair. »[3]

قَٰلَ كَمْ لَبِثْتُمْ فِى ٱلْأَرْضِ عَدَدَ سِنِينَ ﴿١١٢﴾ قَالُوا۟ لَبِثْنَا يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ فَسْـَٔلِ ٱلْعَآدِّينَ ﴿١١٣﴾ قَٰلَ إِن لَّبِثْتُمْ
إِلَّا قَلِيلًا ۖ لَّوْ أَنَّكُمْ كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١١٤﴾

« Il leur demandera : « Combien d'années êtes-vous restés sur terre ? » Ils répondront : « Nous y avons demeuré une journée ou une partie d'un jour. Interroge donc ceux qui ont fait les comptes. » Il dira : « Vous n'y êtes restés que peu de temps, si vous saviez ! »[4]

يَوْمَ يُنفَخُ فِى ٱلصُّورِ ۚ وَنَحْشُرُ ٱلْمُجْرِمِينَ يَوْمَئِذٍ زُرْقًا ﴿١٠٢﴾ يَتَخَٰفَتُونَ بَيْنَهُمْ إِن لَّبِثْتُمْ إِلَّا عَشْرًا ﴿١٠٣﴾ نَّحْنُ أَعْلَمُ
بِمَا يَقُولُونَ إِذْ يَقُولُ أَمْثَلُهُمْ طَرِيقَةً إِن لَّبِثْتُمْ إِلَّا يَوْمًا ﴿١٠٤﴾

« Le jour où l'on soufflera dans la Trompe. Ce jour-là Nous rassemblerons les criminels, bleus (de peur) ! Ils chuchoteront entre eux : « Vous n'êtes restés sur terre que dix jours ! » Nous savons parfaitement ce qu'ils diront et le plus droit d'entre eux dira : « Vous n'êtes restés qu'un jour. » »[5]

Ce sera là la réalité de ce bas-monde lorsque surviendra le Jour de la Résurrection. Lorsqu'ils réalisent le peu de temps qu'ils y demeurent, et qu'ils auront une demeure autre que celle-ci, qui est la demeure véritable et

---

[1] Sourate *Yûnus*, v.45.

[2] Sourate *An-Nâzi^cât*, v.42-46.

[3] Sourate *Al-Aḫqâf*, v.35.

[4] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.112-114.

[5] Sourate *Ta-Ha*, v.102-104.

la demeure éternelle, ils constatent la grande tromperie qu'est la vente de la demeure éternelle pour la demeure éphémère, ainsi ils commercent à la manière des gens avisés et ne sont pas trompés par le commerce des sots. Au Jour de la Grande Perte leur apparaîtra le gain de leur commerce et la valeur de ce qu'ils ont acquis. Tout homme, en ce bas-monde, vend, achète et commerce, « *Tout homme se lève et fait commerce de son âme, certains l'affranchissent [de l'Enfer] et d'autres la perdent.* »[1]

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ ٱشْتَرَىٰ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَٰلَهُم بِأَنَّ لَهُمُ ٱلْجَنَّةَ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
فَيَقْتُلُونَ وَيُقْتَلُونَ وَعْدًا عَلَيْهِ حَقًّا فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ وَٱلْإِنجِيلِ وَٱلْقُرْءَانِ وَمَنْ أَوْفَىٰ بِعَهْدِهِۦ
مِنَ ٱللَّهِ فَٱسْتَبْشِرُوا۟ بِبَيْعِكُمُ ٱلَّذِى بَايَعْتُم بِهِۦ وَذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١١١﴾

« ***Allah a acheté aux croyants leur personne et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent sur le sentier d'Allah : ils tuent et se font tuer. C'est une promesse véridique qu'Il a fait dans la Thora, l'Evangile et le Coran. Et qui, mieux qu'Allah, tient sa promesse ? Réjouissez-vous du commerce que vous avez fait. Et c'est là l'immense succès.*** »[2]

C'est là le premier prix de ce commerce, alors commercez, ô vous qui êtes sans-le-sou, ô toi qui ne peux t'acquitter de ce prix, il en est un autre, alors si tu fais partie de ce commerce, acquitte-en le prix.

ٱلتَّٰٓئِبُونَ ٱلْعَٰبِدُونَ ٱلْحَٰمِدُونَ ٱلسَّٰٓئِحُونَ ٱلرَّٰكِعُونَ ٱلسَّٰجِدُونَ ٱلْءَامِرُونَ
بِٱلْمَعْرُوفِ وَٱلنَّاهُونَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَٱلْحَٰفِظُونَ لِحُدُودِ ٱللَّهِ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١١٢﴾

« ***[Ceux qui méritent cette promesse] sont ceux qui se repentent, adorent (Allah), Le louent, parcourent la terre, s'inclinent, se prosternent, ordonnent le bien et interdisent le mal, et observent les lois d'Allah. Et fais bonne annonce aux croyants.*** »[3]

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ هَلْ أَدُلُّكُمْ عَلَىٰ تِجَٰرَةٍ تُنجِيكُم مِّنْ عَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿١٠﴾ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَتُجَٰهِدُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ بِأَمْوَٰلِكُمْ
وَأَنفُسِكُمْ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١١﴾

« ***Ô vous les croyants ! Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux ? Croyez en Allah et en Son messager et***

---

[1] Muslim (223).

[2] Sourate *At-Tawbah*, v.111.

[3] Sourate *At-Tawbah*, v.112.

combattez avec vos biens et vos personnes sur le sentier d'Allah ; cela est meilleur pour vous, si vous saviez ! »[1]

En somme, les péchés font oublier à l'homme sa part de ce commerce profitable, en l'occupant par différents moyens par un commerce perdant, et c'est là un châtiment suffisant, qu'Allah nous vienne en aide.

53 – Les péchés font disparaître les bienfaits

53 – Les péchés font disparaître les bienfaits existants, et empêchent la survenue des bienfaits à venir ? On ne préserve pas mieux les bienfaits d'Allah existants et on ne provoque pas mieux la survenue des bienfaits manquants qu'en Lui obéissant, car on ne peut parvenir à ce qui est auprès de Lui qu'en Lui obéissant. Allah (ﷻ) a établi pour toute chose des causes amenant sa survenue ou sa disparition, ainsi Il a fait de l'obéissance qu'on Lui voue une cause de survenue de Ses bienfaits, et de la désobéissance qu'on Lui oppose une cause empêchant la survenue de Ses bienfaits. Si Allah (ﷻ) veut préserver les bienfaits de Son serviteur, Il lui inspire de les préserver en Lui obéissant à travers eux ; et s'Il veut les faire disparaître, Il l'abandonne jusqu'à ce qu'il Lui désobéisse à travers eux.

Il est étonnant de constater que l'homme sache cela, le voit en lui et d'autres, entende parler de ceux qui ont perdu les bienfaits d'Allah en Lui désobéissant, et persiste malgré tout dans la désobéissance à Allah, comme s'il faisait exception à la règle, et que cela frappait les gens mais pas lui. Est-il une ignorance plus grande que celle-ci ? Est-il une plus grande injustice envers l'âme que celle-ci ? Le jugement appartient à Allah, l'Élevé, le Grand.

54 – Les péchés éloignent les anges

54 – Les péchés éloignent de l'homme son allié, la créature qui lui est la plus profitable et la plus sincère, celui dont la proximité comporte le succès, et qui est l'ange chargé de lui. Au contraire, ils rapprochent de lui son ennemi, la créature qui cherche le plus à le tromper et qui lui est le plus nuisible, Satan ; car si l'homme désobéit à Allah, l'ange s'éloigne de lui à mesure de cette désobéissance, au point qu'en raison d'un seul mensonge, il s'éloigne de lui d'une distance immense. Il est rapporté : « *Si l'homme ment, l'ange s'éloigne de lui d'une distance d'un mile en raison de son odeur pestilentielle.* »[2] Si l'ange s'éloigne de la sorte en raison d'un seul mensonge, alors de combien s'éloigne-t-il pour ce qui est pire et plus vil encore ?

---

[1] Sourate *As-Saff*, v.10-11.
[2] *Ad-Da'ifah* (1818), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Un pieux prédécesseur a dit : « Lorsque le sexe pénètre le sexe, la terre hurle vers Allah, les anges fuient vers leur Seigneur et se plaignent de la gravité de ce qu'ils ont vu. »

Un autre pieux prédécesseur a dit : « Au matin, l'ange et le démon se pressent vers l'homme, s'il mentionne Allah, Le glorifie, Le loue et célèbre Son unicité, l'ange chasse le démon et dirige l'homme ; mais s'il débute sa journée autrement, l'ange s'éloigne de lui, et le démon le dirige. »

L'ange ne cesse de se rapprocher de l'homme jusqu'à le dominer, et ainsi les anges le prennent pour allié dans sa vie, au moment de sa mort, et à sa résurrection, comme Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَلَّا تَخَافُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ ﴿٣٠﴾ نَحْنُ أَوْلِيَاؤُكُمْ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ

« ***Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah », et qui se maintiennent dans la droiture, les anges au moment de la mort descendent sur eux. « N'ayez pas peur et ne soyez points affligés ; mais recevez la bonne annonce du Paradis qui vous était promis. Nous somme vos alliés dans la vie présente et dans l'au-delà*** »[1]

S'il est dirigé par l'ange, c'est par la créature la plus sincère, la plus utile et la meilleure pour lui, ainsi il l'affermira, lui enseignera, renforcera son cœur et le soutiendra. Allah (ﷻ) dit :

إِذْ يُوحِي رَبُّكَ إِلَى الْمَلَائِكَةِ أَنِّي مَعَكُمْ فَثَبِّتُوا الَّذِينَ آمَنُوا

« ***Et ton Seigneur révéla aux anges : Je suis avec vous, affermissez donc ceux qui ont cru.*** »[2]

Et l'ange lui dit au moment de la mort : « *Ne crains rien, ne t'attriste pas, et reçois la bonne annonce de ce qui te réjouit.* »[3] Il l'affermit donc d'une parole ferme au moment où il en a le plus besoin en ce bas-monde, au moment de sa mort, et dans la tombe lorsqu'il est interrogé. Rien n'est donc plus utile à l'homme que la compagnie de l'ange qui est son allié dans son éveil et son sommeil, dans sa vie, au moment de sa mort et dans sa tombe, sa compagnie dans la solitude, son compagnon l'isolement, celui qui lui parle en secret, combat son ennemi, le protège et le soutient contre lui, lui promet et lui annonce le bien, et l'encourage à croire en la vérité, ainsi qu'il est rapporté dans le récit attribué au Prophète (ﷺ) [*Marfûᶜ*] et au Compagnon

---

[1] Sourate ***Fussilat***, v.30-31.
[2] Sourate ***Al-Anfâl***, v.12.
[3] *Ahkâm Al-Janâ'iz*, (p.156-160).

[*Mawqûf*] : « L'ange et le démon disposent d'une voix dans le cœur du fils d'Adam, l'inspiration de l'ange consiste à encourager au bien et à la foi en la promesse [d'Allah], et l'insufflation du démon consiste à encourager au mal et à renier la vérité. »[1]

Si la proximité de l'ange s'accentue, il parlera par sa voix et lui inspirera des paroles justes, mais s'il s'éloigne et que le démon se rapproche de lui, c'est alors lui qui parlera de sa voix et lui inspirera des paroles mensongères et obscènes, et ce jusqu'à ce qu'on voit l'ange ou le démon parler par la voix de cet homme. Il est dit dans le hadith : « La quiétude parle de la voix de ᶜUmar. »[2] Un homme pouvait entendre une parole pieuse d'un homme pieux et dire : « C'est l'ange qui te l'a inspirée. » et il pouvait entendre le contraire et dire : « C'est le démon qui te l'a inspirée. » ainsi l'ange inspire la vérité dans le cœur et sur la langue, et le démon inspire le faux dans le cœur et sur la langue.

Les péchés éloignent donc l'homme de son allié dans la proximité, la compagnie et l'alliance duquel réside son succès, de même qu'ils le rapprochent de son ennemi dans la proximité et l'alliance duquel résident son malheur et sa perte. Si bien que l'ange défend l'homme et le protège lorsque l'insensé se montre obscène et vulgaire envers lui, comme il est rapporté : Deux hommes se disputèrent devant le Prophète (ﷺ), l'un se mit à insulter l'autre qui, lui, restait silencieux, puis il eut des propos par lesquels il répondit à son opposant, c'est alors que le Prophète (ﷺ) se leva. L'homme dit : « Ô Messager d'Allah ! Lorsque j'ai répondu à certains de ses propos, tu t'es levé ? » Il répondit : « *L'ange te défendait, mais lorsque tu lui as répondu, le démon est venu, et je ne m'assois pas avec le démon.* »[3] Lorsque le musulman invoque en faveur de son frère en son absence, l'ange dit *Âmîn* à son invocation et il dit : « Et toi de même. »[4] Lorsqu'il termine la récitation de *Al-Fâtihah,* l'ange dit *Âmîn* à son invocation[5]. Lorsque le croyant monothéiste qui suit la voie d'Allah et la Sunna de Son Messager (ﷺ) appelle à la prière, les anges porteurs du Trône, ainsi que ceux autour, demandent pardon pour lui[6]. Lorsqu'il dort en état de pureté rituelle, un ange passe la nuit contre lui, et chaque fois qu'il se lève la nuit, il demande pardon pour lui[7].

[1] *Sahîh At-Tirmidhî* (2988).
[2] *Al-Mishkât* (5989), il s'agit de propos attribués à ᶜAlî (ﷺ).
[3] *As-Sahîhah* (5/271).
[4] Muslim (2732).
[5] Al-Bukhârî (780) et Muslim (410).
[6] Voir sourate *Ghâfir,* v.7.
[7] Voir *Fath Al-Bârî* (11/109).

L'ange du croyant le protège et le défend, il lui enseigne, l'affermit, et lui donne du courage, il ne convient donc pas qu'il mal agisse à ses côtés, lui nuise avec excès et le chasse, car il est son hôte et son voisin ; et si le fait d'honorer l'hôte parmi les hommes, et la bonté envers le voisin comptent parmi les implications et conséquences de la foi, alors que dire du fait d'honorer le plus noble des hôtes et le meilleur des voisins ? Si l'homme nuit à l'ange en commettant différentes formes de péchés, d'injustices et de turpitudes, son Seigneur invoque contre lui et dit : « Qu'Allah ne te récompense pas par un bien. »[1] de la même manière qu'Il invoque en sa faveur si, au contraire, il l'honore par l'obéissance et la bienfaisance. Un Compagnon a dit : « Vous accompagnent ceux qui ne vous quittent jamais, alors soyez gênés devant eux et honorez-les. » Personne n'est plus blâmable que celui qui n'éprouve pas de pudeur envers le Généreux, le Vénérable, et ne Le respecte ni ne Le révère, et Allah (ﷻ) a indiqué cela dans Sa Parole :

وَإِنَّ عَلَيْكُمْ لَحَافِظِينَ ﴿١٠﴾ كِرَامًا كَاتِبِينَ ﴿١١﴾ يَعْلَمُونَ مَا تَفْعَلُونَ ﴿١٢﴾

« ***Alors que des anges gardiens veillent sur vous, de nobles anges qui inscrivent vos faits et gestes, et qui savent ce que vous faites.*** »[2]

Autrement dit : éprouvez de la gêne devant ces nobles gardiens, honorez-les, révérez-les afin qu'ils ne voient pas ce dont vous seriez gênés que vos semblables ne voient, et les anges sont également touchés par ce qui nuit à l'homme ; ainsi si l'homme subit un tort face à celui qui commet des turpitudes et désobéit devant lui, même s'il peut agir lui aussi de la sorte, alors que dire du tort causé aux nobles anges scribes ? Qu'Allah nous vienne en aide.

55 – Les péchés causent la perte

55 – Les péchés provoquent les causes de la perte de l'homme en cette vie et dans l'au-delà, car les péchés sont des maladies qui, lorsqu'elles s'imposent, tuent nécessairement. De la même manière que le corps n'est en bonne santé qu'à l'aide d'une nourriture qui préservera sa force, d'une évacuation qui le débarrassera des matières viciées et des humeurs viles qui, lorsqu'elles dominent le corps, l'altèrent, et d'une diète qui l'empêche de consommer ce qui lui nuit et dont il peut craindre le tort. Il en est de même pour le cœur dont la vie n'est parfaite qu'au moyen d'une nourriture de foi et d'œuvres pieuses qui préserveront sa force, d'une évacuation par le repentir sincère qui le débarrassera des matières viciées et des humeurs

---

[1] NdT : De toutes les éditions que nous avons pu consulter, aucune n'indique de Texte authentique étayant cette affirmation, et Allah est plus savant.
[2] Sourate *Al-Infiṭâr*, v.10-12.

voulut également brûler les maisons de ceux qui ne participaient pas à la prière en commun ; et d'autres châtiments encore liés aux différents crimes, et qui, par la sagesse d'Allah, correspondent aux implications de ces différents crimes et à leur répression.

Lorsque la dissuasion est naturelle et qu'il n'y a par nature aucun désir pour cela, [le Législateur] s'est contenté de le déclarer illicite et le blâmer, sans légiférer aucune peine légale, comme pour le fait de manger un crottin, de boire du sang, ou de consommer d'une bête morte non sacrifiée. Mais pour ce qui suscite par nature un désir, [le Législateur] a établi un châtiment correspondant au méfait et au désir naturel pour cela. Ainsi, puisque le désir pour la fornication compte parmi les désirs les plus forts, son châtiment suprême figure parmi les pires des exécutions, et son châtiment le moindre est la plus grande des formes de flagellation, en plus de l'exil. Et puisque que le crime d'homosexualité comporte ces deux choses, sa peine légale est l'exécution dans tous les cas. Comme le désir pour le vol est grand et que son méfait l'est également, on ampute la main. Médite sur Sa sagesse dans l'altération du membre par lequel l'homme a commis le crime. On coupe au brigand de grand chemin la main et le pied qu'il utilise pour cela, alors qu'on ne coupe pas la langue de celui qui porte de fausses accusations de fornication, car le méfait de cette amputation dépasserait celui du crime, alors on s'est contenté de faire souffrir l'ensemble de son corps par la flagellation.

Si on objecte : Pourquoi n'a-t-on donc pas amputé le sexe du fornicateur par lequel il est tombé dans le péché ? On peut répondre qu'on ne le fait pas, et ce pour plusieurs raisons. **La première** est que le méfait de cette amputation dépasse celui du crime, car cela empêche la descendance et expose à la mort. **La deuxième** est que le sexe est un membre caché, et que son amputation ne permet pas de parvenir à l'objectif visé par la peine légale qui est de dissuader et blâmer les criminels semblables, au contraire de l'amputation de la main. **La troisième** est que si on ampute une main, il lui en reste une autre en compensation, au contraire du sexe. **La quatrième** est que le plaisir de la fornication touche l'ensemble du corps, il est donc meilleur que le châtiment frappe l'ensemble du corps, plutôt que de limiter cela à un seul membre.

Les peines légales du Législateur ont donc été établies de la manière la plus parfaite, la plus en phase avec la raison, et la plus en adéquation avec l'intérêt général. **En somme**, les péchés amènent soit des châtiments légaux, soit des châtiments universels, ou Allah peut rassembler les deux, tout comme Il peut les lever pour celui qui se repent et agit en bien.

57 – Les châtiments légaux et universels

Les châtiments des péchés sont de deux types : légaux et universels ; si le châtiment légal est appliqué, il lève ou atténue le châtiment universel, et il est rare que le Seigneur (ﷻ) réunissent pour Son serviteur les deux châtiments, sauf si l'un seulement ne suffit pas à lever ce qu'implique le péché et à faire disparaître son mal. Si les châtiments légaux ne sont pas appliqués, surviennent alors les châtiments universels qui peuvent être plus ou moins durs que les châtiments légaux, mais qui frappent l'ensemble des gens, alors que les châtiments légaux ne concernent que des individus déterminés, car le Seigneur (ﷻ) ne châtie légalement que celui qui a commis le crime ou l'a provoqué.

Pour ce qui est des châtiments universels, ils frappent les masses et les individus, car lorsque le péché est caché, il ne nuit qu'à celui qui l'a commis, alors que lorsqu'il est affiché, il nuit à l'ensemble des gens. Lorsque les gens voient le mal mais qu'ils s'associent dans le fait de ne pas le réprouver, peu s'en faut qu'Allah ne les frappe tous de Son châtiment.

Il a précédé qu'Allah (ﷻ) a établi les peines légales en fonction du méfait du péché et du désir naturel pour ce dernier. Allah (ﷻ) a établi trois types de peines légales : l'exécution, l'amputation, et la flagellation. L'exécution concerne la mécréance, ce qui en découle et s'en rapproche, comme la fornication et l'homosexualité, car cela corrompt la religion, la descendance et le genre. L'imam Ahmad a dit : « Je ne connais pas, après le meurtre, de crime plus grand que la fornication. » Il argumenta par le hadith de ʿAbd Allah Ibn Masʿûd (رضي الله عنه) qui dit : « Ô Messager d'Allah ! Quel est le plus grand péché ? – *Que tu donnes un égal à Allah, alors que c'est Lui qui t'a créé.* – Et ensuite ? – *Que tu tues ton enfant de crainte qu'il ne partage ta nourriture.* – Et ensuite ? – *Que tu commettes l'adultère avec l'épouse de ton voisin.* »[1] Allah (ﷻ) révéla ce qui vint confirmer cela :

وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَٰهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ ۚ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾

*« **Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah, ne tuent pas la personne dont Allah a interdit [le meurtre], sauf de plein droit, et qui ne commettent pas la fornication. Quiconque agit ainsi, sera dans le péché.** »*[2]

[1] Al-Bukhârî (4702) et Muslim (86).
[2] Sourate *Al-Furqân*, v.68.

Le Prophète (ﷺ) a mentionné pour chaque type ce qui est de pire, afin que sa réponse corresponde à la question, car il a été interrogé sur le plus grand des péchés, et il a répondu en mentionnant ses plus grands types, et ce qui est de pire en chacun d'eux. La pire des formes de polythéisme consiste à ce que l'homme donne un égal à Allah ; la pire des formes de meurtre consiste à tuer son enfant par peur qu'il partage nourriture et boisson ; et la pire des formes de fornication consiste à commettre l'adultère avec la femme du voisin, car la gravité de la fornication est multipliée en fonction de ce qu'elle bafoue comme droits.

Ainsi, la fornication commise avec une femme mariée est d'un péché et châtiment pires qu'avec celle qui n'a pas d'époux, puisque cela comporte une violation du caractère sacré de l'époux, une corruption de sa couche, l'affiliation d'une descendance qui n'est pas la sienne, et d'autres torts encore ; son péché et crime est donc pire que la fornication commise avec celle qui n'a pas d'époux. Si son mari est un voisin, s'ajoute à cela la plus grande forme de tort causé au voisin, et c'est là la plus grande des calamités. Il est rapporté authentiquement que le Prophète (ﷺ) a dit : « *N'entrera pas au Paradis, celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses calamités.* »[1] et il n'y a pas de plus grande calamité que de forniquer avec la femme du voisin. La fornication avec cent femmes sans époux est moindre auprès d'Allah que l'adultère avec la femme du voisin.

Si le voisin est un frère ou un proche, s'ajoute à cela la rupture des liens de parenté, et ainsi le péché est multiplié. Si le voisin s'est absenté pour l'obéissance à Allah, comme la prière, la recherche de la science, et le djihad, le péché est multiplié, au point qu'au Jour de la Résurrection on arrêtera celui qui a commis l'adultère avec l'épouse d'un homme parti au combat, et on dira à ce dernier : « Prends ce que tu veux de ses bonnes actions. » Le Prophète (ﷺ) dit : « *Qu'en pensez-vous ?* »[2] C'est-à-dire, que pensez-vous du fait qu'on le laisse prendre autant de bonnes actions qu'il le désire, au vu du grand besoin d'une seule bonne action, au point que ni un père et son fils, ni deux compagnons et amis ne renonceront à un seul de leur droit l'un vis-à-vis de l'autre ?

Si, en plus, cette femme lui est interdite au mariage, s'ajoute à cela la rupture des liens de parenté ; si le fornicateur a déjà connu le mariage, le péché est plus grand encore ; s'il est âgé, le péché est plus grand encore, et il compte parmi les trois personnes auxquelles Allah ne parlera pas, qu'Il ne purifiera pas au Jour de la Résurrection, qui auront un châtiment

[1] Muslim (46).
[2] Muslim (1897).

douloureux[1]. Si, en plus, cela se déroule pendant un mois sacré, sur un territoire sacré, ou un moment éminent auprès d'Allah, comme les moments de prière ou d'exaucement, le péché est multiplié. Ainsi, médite les méfaits des péchés et la multiplication de leurs péchés et leurs châtiments. Qu'Allah nous vienne en aide.

58 – Le vol corrompt les biens

Allah (ﷻ) a légiféré l'amputation pour la corruption des biens, car il n'est pas possible de se prémunir contre le voleur qui dérobe subrepticement les biens, s'introduit dans les demeures, et franchit les enceintes ; il est semblable au chat et au serpent qui entre chez toi sans que tu ne t'en aperçoives. Le méfait du vol ne va pas jusqu'à celui du meurtre, on ne peut l'empêcher par la flagellation, alors la meilleure manière de s'en prémunir est de détacher le membre utilisé pour commettre ce crime.

La flagellation, elle, est appliquée pour ce qui corrompt la raison et anéantit l'honneur par l'accusation infondée d'adultère. Ainsi, les châtiments religieux d'Allah gravitent autour de ces trois types, de la même manière que les expiations gravitent autour de trois types que sont l'affranchissement – qui est la plus élevée, la nourriture offerte [aux pauvres], et le jeûne.

Allah (ﷻ) a divisé les péchés en trois types. **Le premier** demande l'application d'une peine légale, et pour lequel aucune expiation n'est requise, puisqu'on se suffit de la peine légale. **Le deuxième** n'entraîne pas l'application d'une peine légale, mais une expiation est légiférée, comme le coït lors d'une journée de jeûne du mois de Ramadan, le coït en état de sacralisation, *Ad-Dhihâr*, l'homicide involontaire, le parjure, et autre. Et **le troisième** qui n'entraine ni peine légale ni expiation, et qui se compose de deux catégories : la première concerne ce dont on s'abstient naturellement, comme le fait de manger des souillures, de boire de l'urine et du sang ; et la deuxième ce dont le méfait est moindre en comparaison du méfait que susciterait l'application d'une peine légale, comme le regard, le baiser, le toucher ou la conversation avec une femme étrangère, le vol d'un sou, et autre.

Les expiations sont légiférées en trois cas :

Le premier concerne ce qui est en principe licite mais en quoi survient ce qui l'interdit, et que l'on commet tout de même en cet état interdit, comme le coït en état de sacralisation ou de jeûne, ou encore le coït lors des

[1] Muslim (107).

périodes de règles et de lochies ; au contraire de la sodomie, c'est pourquoi le fait que certains jurisconsultes l'aient associé au coït en période de règles n'est pas valide, car elle n'est permise à aucun moment, et elle est semblable à l'homosexualité et la consommation d'alcool.

Le deuxième concerne ce qui a été établi pour Allah comme vœu pieux ou serment, ou encore ce qu'on s'est interdit pour Allah et qu'on veut par la suite se permettre ; Allah (ﷻ) a légiféré, pour se défaire de cela, une expiation (*Kaffârah*) qu'Il a nommée libération de serment (*Tahillah*) qui n'est pas, comme l'ont pensé certains jurisconsultes, une manière de porter atteinte au caractère sacré de la chose par le parjure, car le parjure peut être obligatoire, recommandé, ou permis, alors que l'expiation n'existe que pour se libérer de ce qui a été établi.

Le troisième concerne ce qui est une compensation pour une chose perdue, comme l'expiation suite à un homicide involontaire, même si aucun péché n'est commis ici, ou encore l'expiation pour la mort accidentelle d'un gibier. Cela compte parmi les formes compensatrices, alors que le premier compte parmi les formes répressives, et le deuxième parmi les formes libératrices de ce qu'interdisait le serment.

La peine légale (*Al-Hadd*) et la peine discrétionnaire (*At-Taczîr*)[1] ne sont jamais rassemblées pour un même péché, mais si une peine légale existe, on s'en suffit, sinon on se contente d'une peine discrétionnaire. De même la peine légale et l'expiation (*Al-Kaffârah*) ne sont jamais rassemblées pour un même péché, mais tout péché entrainant l'application d'une peine ne réclame aucune expiation, et ce qui conduit à l'acquittement d'une expiation n'entraine l'application d'aucune peine légale. Mais peut-on rassembler une peine discrétionnaire et une expiation pour un péché qui n'entraine l'application d'aucune peine légale ? On trouve deux avis sur la question, le premier est que cela est semblable au coït en état de sacralisation et de jeûne, ou en période de règles, en quel cas on impose l'acquittement d'une expiation. Le deuxième est que la peine discrétionnaire est obligatoire pour l'atteinte portée à travers le crime commis. On a également dit qu'il n'y avait pas de peine discrétionnaire en ce cas, qu'on se contentait de l'expiation qui compense et efface [le péché commis].

---

[1] *At-Taczîr* désigne dans la langue le blâme ; et dans la terminologie religieuse la sanction non définie qui doit être appliquée par respect du droit d'Allah (ﷻ) ou d'un homme, pour tout péché pour lequel aucune peine légale (*Hadd*) et aucune expiation (*Kaffârah*) n'ont été définies.

59 – Les châtiments universels du cœur et du corps

Concernant les châtiments universels, ils sont de deux types, l'un frappe les cœurs et les âmes, et l'autre les corps et les biens. Ceux qui frappent les cœurs sont de deux formes, la première consiste en des souffrances existentielles qui frappent le cœur, et la deuxième en une suppression des moyens qui assurent sa vie et sa rectitude, et s'ils disparaissent, ils laissent la place à leurs opposés. Le châtiment du cœur est le pire des deux châtiments, et il est également le fondement du châtiment du corps.

Ce châtiment se renforce et se développe jusqu'à se propager du cœur vers le corps, de la même manière que la souffrance du corps se propage au cœur, et lorsque l'âme quitte le corps, le jugement est liée à elle, et à ce moment apparaît le châtiment du cœur de manière apparente et claire, ce que l'on nomme « le châtiment de la tombe », et le fait qu'on l'attribue au monde de la tombe [*Al-Barzakh*] est semblable au fait qu'on attribue le châtiment du corps à ce bas-monde.

60 – Les châtiments corporels de cette vie et de l'au-delà

Les châtiments frappant le corps sont eux aussi de deux types, l'un en ce bas-monde et l'autre dans l'au-delà. Leur dureté et leur permanence sont fonction des méfaits qu'ils impliquent, dans la dureté ou la légèreté. Ainsi, il n'existe pas fondamentalement, en ce bas-monde et dans l'au-delà, de mal, si ce ne sont les péchés et leurs conséquences. Le « mal » est un terme désignant tout cela, et son origine se trouve dans le mal de l'âme et des actes qui sont les deux sources contre lesquels le Prophète (ﷺ) cherchait protection dans ses introductions, en disant : « *Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les maux de nos âmes et les méfaits de nos actes* »[1] Les méfaits de nos actes proviennent du mal de l'âme, donc tout le mal nait du mal de l'âme, car les actes mauvais n'en sont qu'une subdivision et conséquence.

On a divergé concernant le sens de sa parole « les méfaits de nos actes », cela signifie-t-il ce qui est mauvais de nos actes, désignant ainsi une variété parmi un genre, une partie d'un ensemble[2]. On a également dit que cela désignait les conséquences nuisibles, ainsi le sens serait : « Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les conséquences nuisibles de nos actes », et c'est là l'avis prépondérant. La recherche de protection (*Al-Isticâdhah*)

---

[1] *Sahîh Ibn Mâjah* (1548).

[2] NdT : En quel cas, la traduction plus exacte serait « nos actes mauvais ».

englobe tout le mal, car le mal de l'âme implique les actes mauvais qui impliquent les conséquences mauvaises. Ainsi, en mentionnant les maux des âmes, il indique ce que cela implique comme actes vils, et il s'est contenté de cette mention, car elle en est le fondement. Puis il a mentionné l'objectif et but du mal que sont les mauvaises actions qui nuisent à l'homme, à travers les châtiments et souffrances. Ainsi, cette recherche de protection englobe le fondement du mal, sa subdivision, son objectif et ses implications. Parmi les invocations des anges en faveur des croyants figure :

وَقِهِمُ ٱلسَّيِّـَٔاتِۚ وَمَن تَقِ ٱلسَّيِّـَٔاتِ يَوۡمَئِذٖ فَقَدۡ رَحِمۡتَهُۥۚ

« ***Et préserve-les des mauvaises actions. Et quiconque Tu préserves des mauvaises actions en ce jour, Tu lui auras fait miséricorde*** »[1]

Cela englobe la demande de leur protection contre les actes mauvais et leurs conséquences qui nuisent à qui les commet. Si Allah (ﷻ) les préserve des mauvaises actions, Il les aura préservés de la mauvaise rétribution, même si Sa Parole « ***Et quiconque Tu préserves des mauvaises actions en ce jour, Tu lui auras fait miséricorde*** » indique plus clairement les conséquences des actes dont on cherchera à se prémunir en ce jour. Si on objecte que [les anges] ont demandé à Allah (ﷻ) qu'Il préserve [Ses serviteurs] du châtiment de la Fournaise, et c'est là la demande de protection contre les conséquences mauvaises, ce qui indique que c'est bien contre les mauvaises actions elles-mêmes qu'ils ont demandé protection ; ainsi la demande des anges serait semblable à la recherche de protection du Prophète (ﷺ). On ne peut comprendre de cette manière le terme « ***en ce jour*** » car ce qui est recherché est la protection contre les méfaits des actes en ce jour, et ces méfaits sont eux-mêmes un mal ! On a également dit que la protection contre les mauvaises actions était de deux types ; **le premier** consiste en une protection contre le fait de les commettre ; **le deuxième** en une protection contre leur rétribution, par le pardon, ainsi le serviteur n'est pas châtié pour cela ; et le verset englobe ces deux choses.

Médite sur ce que comporte ce qu'on rapporte ici des anges comme louange de la foi et des actes pieux, de bienfaisance envers les croyants par la demande de pardon pour eux, en intercédant auprès d'Allah en faisant précéder leur demande de la mention de l'immensité de Sa science, et de l'étendue de Sa miséricorde. L'immensité de Sa science comprend Sa connaissance de leurs péchés, leurs causes, de leur incapacité à être préservés [du péché], de la domination de leur ennemi et de leur âme, de leurs passions et leur nature, et de ce qu'on a embelli pour eux de ce bas-

[1] Sourate *Ghâfir*, v.9.

monde et de ses parures. Il les connaît car c'est Lui qui les a créés de la terre, lorsqu'ils n'étaient que des fœtus dans le ventre de leur mère, Il a toujours su qu'ils Lui désobéiraient nécessairement, mais Il aime la clémence et le pardon ; et bien d'autres choses encore faisant partie de l'Immensité de Sa science que personne d'autre que Lui ne peur cerner.

L'étendue de Sa miséricorde comprend qu'aucun des croyants adeptes de Son unicité et de Son amour ne périsse, car Sa miséricorde est vaste, n'en sortent que les malheureux, et il n'y a pas plus malheureux que celui auquel ne suffit pas Sa miséricorde qui cerne toute chose.

Puis ils Lui ont demandé de pardonner aux repentants qui empruntent Son chemin[1], la voie qui mène à Lui, et qui est Son pardon, Son amour et Son obéissance. Ils se sont repentis de ce qu'Il réprouve, et ils ont suivi le chemin qu'Il aime.

Puis ils Lui ont demandé de les préserver du châtiment de la Fournaise, et qu'Il les fasse entrer avec les croyants – leurs ascendants, descendants et épouses – dans les jardins éternels qu'Il leur a promis.

Même si Allah ne manque pas à Sa promesse, Il l'a liée à certaines causes, parmi lesquelles l'invocation de Ses anges en leur faveur, afin qu'Il les y fasse entrer par Sa miséricorde. Ils y entrent donc par Sa miséricorde qui comprend le fait qu'Il leur accorde d'accomplir les actes qui permettent d'y entrer, mais également l'invocation des anges pour cela. Puis Allah (ﷻ) mentionne que les anges ont dit à la fin de cette invocation : « ***c'est Toi le Puissant, le Sage*** » Ce qui signifie que l'origine, la cause et la conclusion de cela provient de la perfection de Ton pouvoir et de Ta science, car la puissance est la perfection du pouvoir, et la sagesse, la perfection de la science. Par ces deux Attributs, Allah (ﷻ) décrète ce qu'Il veut, commande, interdit, récompense et châtie ; et ces deux Attributs sont la source de la Création et de l'Ordre.

En somme, les châtiments provoqués par les mauvaises actions se composent de châtiments légaux ; de châtiments universels qui frappent le cœur, le corps, ou les deux conjointement ; de châtiments dans la demeure de la tombe après la mort, et de châtiments au Jour de la Résurrection des corps. Le péché n'est donc jamais dénué de châtiment, mais en raison de son ignorance, l'homme ne réalise pas ce qu'il comporte comme châtiments, car il est semblable à l'homme ivre, drogué, et endormi qui ne

[1] « ***Pardonne à ceux qui se repentent et suivent Ton chemin et protège-les du châtiment de l'Enfer. Seigneur ! Fais-les entrer aux jardins d'Eden que Tu leur as promis, ainsi qu'aux vertueux parmi leurs ancêtres, leurs épouses et leurs descendants, car c'est Toi le Puissant, le Sage*** » Sourate *Ghâfir*, v.7-8.

ressent pas la douleur, mais qui, lorsqu'il s'éveille et dégrise, la ressent. Les châtiments sont liés aux péchés, comme la brûlure au feu, la brisure à la casse, la noyade à l'eau, la putréfaction du corps aux poisons, et les maladies aux causes qui les provoquent.

Le méfait peut survenir en même temps que le péché, tout comme il peut tarder, plus ou moins longtemps, de la même manière que la maladie peut survenir en même temps que ce qui la provoque, ou plus tard. L'homme fait souvent erreur à ce sujet, il commet un péché et n'en voit pas directement la conséquence, sans savoir que son acte agit progressivement, de la même manière que les poisons et choses nocives agissent flèche après flèche. Si l'homme fait suivre cela de remèdes, se vide [du mal] et se met à la diète [il pourra être sauvé], sinon il court à la perte. Ceci, s'il s'agit d'un seul péché qu'il ne fait pas suivre de ce qui annihilera ses effets, alors que dire du péché suivi d'un autre péché, chaque jour et chaque instant ? Qu'Allah nous vienne en aide.

61 – Les châtiments qu'Allah a liés aux péchés

Aie à l'esprit certains des châtiments qu'Allah (ﷻ) a liés aux péchés, permets à une partie de t'atteindre, et fais en sorte que cela amène l'âme à les fuir. Je vais t'exposer des voies suffisantes à l'homme de raison qui les déclare véridiques :

1 – Le scellement du cœur et de l'ouïe, l'obstruction de la vue, la fermeture du cœur, et leur recouvrement de voiles et de rouille, le renversement du cœur et de la vue, l'interposition entre l'homme et son cœur, le détournement du cœur de la mention du Seigneur, l'oubli par l'homme de sa personne, l'abandon de la volonté d'Allah de purifier le cœur, l'oppression et la gêne de la poitrine comme si l'homme s'élevait dans le ciel, le détournement du cœur de la vérité, l'ajout de maladie à sa maladie, le retournement et le culbutement du cœur, si bien qu'il demeure ainsi, comme l'a rapporté l'imam Ahmad de Hudhayfah Ibn Al-Yamân (ﷺ) : « Les cœurs sont de quatre types : un cœur lisse comportant une lampe luisante, celui du croyant ; un cœur rustre, celui du mécréant ; un cœur retourné, celui de l'hypocrite ; et un cœur nourrit de deux substances, celle de la foi et celle de l'hypocrisie, et ce cœur penche vers ce qui prédomine. »[1]

2 – Le découragement et l'arrêt dans l'obéissance.

---

[1] *Al-Hilyah* (1/276).

3 – La surdité du cœur l'empêchant d'entendre la vérité, son mutisme l'empêchant de la prononcer, son aveuglement l'empêchant de la voir, ainsi le cœur devient, face à la vérité qui ne lui est d'aucun profit, comme l'oreille du sourd face aux sons, l'œil de l'aveugle face aux couleurs, et la langue du muet devant la parole.

On constate ainsi l'aveuglement, la surdité, et le mutisme du cœur par son essence et sa substance, et celui des membres par leurs symptômes et leur rattachement :

فَإِنَّهَا لَا تَعْمَى ٱلْأَبْصَٰرُ وَلَٰكِن تَعْمَى ٱلْقُلُوبُ ٱلَّتِى فِى ٱلصُّدُورِ

« ***Ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais les cœurs dans les poitrines*** »[1]

Ce n'est pas une négation de l'aveuglement tangible de la vue, et comment pourrait-il en être ainsi, alors qu'Allah (ﷻ) dit :

لَّيْسَ عَلَى ٱلْأَعْمَىٰ حَرَجٌ

« ***Nul reproche adressé à l'aveugle, [pour les obligations qu'il ne peut remplir]*** »[2]

عَبَسَ وَتَوَلَّىٰٓ ﴿١﴾ أَن جَآءَهُ ٱلْأَعْمَىٰ ﴿٢﴾

« ***Il a froncé les sourcils et s'est détourné, parce que l'aveugle est venu à lui*** »[3]

Cela signifie que l'aveuglement total n'est en réalité que l'aveuglement du cœur, au point que pour Lui la cécité n'est pas considérée et qu'il est valide de la nier, en regard de Sa perfection et de Son pouvoir, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « *L'homme fort n'est pas celui qui terrasse les gens, mais celui qui se maîtrise dans la colère.* »[4] ou sa parole : « *Le pauvre n'est pas celui qui mendie et qu'on contente par une ou deux bouchées, mais le pauvre est celui qui ne demande pas aux gens et qu'on ne soupçonne pas [d'être dans le besoin], si bien qu'on ne lui accorde pas l'aumône.* »[5] Et les exemples similaires sont très nombreux. En somme, parmi les châtiments provoqués par les péchés est qu'ils rendent le cœur aveugle, sourd et muet.

---

1 Sourate *Ghâfir*, v.9.
2 Sourate *ᶜAbasa*, v.1-2.
3 Sourate *An-Nûr*, v.61.
4 Al-Bukhârî (5763) et Muslim (2609).
5 Al-Bukhârî (1409) et Muslim (1039).

4 – L'engloutissement du cœur, de la même qu'un lieu et ce qu'il contient peut être englouti, et on entraîne alors le cœur aux plus bas degrés, sans que l'homme ne s'en aperçoive. Le signe que le cœur a été englouti est qu'il ne cesse de tourner autour des bassesses, souillures et vilénies ; alors que le cœur qu'Allah a élevé et rapproché de Lui ne cesse de tourner autour du Trône.

5 – L'éloignement vis-à-vis de la bonté, du bien, des œuvres, paroles et comportements élevés. Un pieux prédécesseur a dit : « Ces cœurs déambulent, certains autour du Trône, et d'autres autour des lieux d'aisance. »[1]

6 – La transformation du cœur, comme on transforme une apparence, et ainsi le cœur devient semblable au cœur des animaux auxquels il ressemble dans son comportement, ses actes et sa nature. Certains cœurs sont transformés et empruntent le comportement du porc en raison de la forte ressemblance avec lui, d'autres celui du chien, de l'âne, du serpent, du scorpion ou d'autres encore. C'est là l'interprétation de Sufyân Ibn ᶜUyaynah concernant la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَمَا مِن دَابَّةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا طَائِرٍ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّا أُمَمٌ أَمْثَالُكُم

« ***Il n'est point d'animal sur terre ou d'oiseau qui étend ses ailes [dans les airs], qui ne soit une communauté, comme la vôtre*** »[2]

Il dit : certains empruntent le comportement des fauves féroces, d'autres celui des chiens, des porcs, et des ânes ; d'autres encore se parent de leurs vêtements comme le paon se parent de ses plumes ; d'autres sont stupides comme l'âne, d'autres s'enorgueillissent à la manière du coq, d'autres encore apprivoisent et son apprivoisés comme le pigeon, d'autres sont rancuniers comme le chameau, d'autres ne sont que bien comme le bétail, d'autres encore ressemblent à des loups, et d'aucuns ressemblent à des renards et rusent à leur manière.

Allah (ﷻ) a comparé les adeptes de l'ignorance et du fourvoiement parfois aux ânes[3], d'autres fois au chien[4], et d'autres fois encore au bétail[5]. Cette ressemblance se renforce intérieurement jusqu'à se manifester

---

[1] Sifah As-Safwah (2/295).

[2] Sourate *Al-Anᶜâm*, v.38.

[3] « ***Ceux à qui fut confiée la Thora, mais qui ne l'ont pas appliquée, sont comparables à un âne qui transporte des livres.*** » Sourate *Al-Jumuᶜah*, v.5.

[4] « ***... il pencha vers la [vie sur] terre et suivit ses passions. Il est comparable à un chien : si tu le chasses, il halète, et si tu le laisses, il halète aussi.*** » Sourate *Al-Aᶜrâf*, v.175-176.

[5] « ***Ceux-là sont comme le bétail, même plus égarés encore. Ainsi sont ceux qui vivent dans l'insouciance*** » Sourate *Al-Aᶜrâf*, v.179.

discrètement en apparence et être vue par les gens perspicaces, mais aussi par tout un chacun lorsqu'elle se manifeste dans les actes. Elle ne cesse de se renforcer jusqu'à ce qu'on honnisse cette apparence et que l'apparence [physique] de cet homme change, par la permission d'Allah, et c'est là la transformation totale. Allah (ﷻ) métamorphose cette apparence en celle d'un animal, comme Il l'a fait pour les juifs et leur semblables, et Il le fera pour un peuple de cette communauté, Il les transformera en singes et en porcs.

Gloire à Allah ! Combien de cœurs sont retournés sans que ceux qui les renferment ne le sachent ! Combien de cœurs sont transformés et engloutis ! Combien sont éprouvés par les éloges que leur adressent les gens ! Combien sont trompés par la dissimulation [de leurs actes] qu'Allah leur accorde ! Combien sont amenés progressivement à la perte par les bienfaits qu'Allah leur accorde ! Tout cela n'est que châtiment et humiliation, alors que l'ignorant le voit comme de la bonté !

7 – La ruse qu'Allah emploie contre celui qui ruse, la tromperie qu'Il déploie contre celui qui trompe, la moquerie qu'Il adresse à ceux qui se moquent, et le fourvoiement qu'Il afflige au cœur qui se détourne de la vérité.

8 – Le renversement du cœur, au point qu'il voit le faux comme étant la vérité, et la vérité comme étant le faux, le bien comme le mal et le mal comme le bien, il corrompt alors qu'il pense amender, il obstrue le sentier d'Allah alors qu'il pense y appeler, il achète l'égarement au prix de la guidée et pense être bien guidé, il suit ses passions et prétend obéir à son Maitre. Tout cela compte parmi les châtiments provoqués par les péchés commis par le cœur.

9 – Le voile interposé entre le cœur et le Seigneur en ce bas-monde, et le grand voile au Jour de la Résurrection, comme Allah (ﷻ) dit :

كَلَّاۖ بَلْۜ رَانَ عَلَىٰ قُلُوبِهِم مَّا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿١٤﴾ كَلَّآ إِنَّهُمْ عَن رَّبِّهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّمَحْجُوبُونَ ﴿١٥﴾

« ***Aucunement ! Mais ce sont plutôt les péchés qu'ils ont commis qui ont recouvert leur cœur. Ce jour-là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur.*** »[1]

[1] Comme cela a été rapporté authentiquement du Prophète (ﷺ) qui demanda : « *Savez-vous ce qu'est la vie pleine de gêne ?* – Allah et Son messager sont plus savants. – *Il s'agit du châtiment du mécréant dans la tombe….* », voir Sahîh At-Targhîb (3552).

Les péchés les ont empêchés de parcourir la distance entre eux et leur cœur, afin d'y parvenir, voir ce qui l'amende et le purifie, ce qui le corrompt et le conduit au malheur ; [tout comme ils les ont empêchés] de parcourir la distance entre leur cœur et leur Seigneur, afin que le cœur parvienne à Lui, Sa proximité et Sa bonté, et que l'œil et l'âme se réjouissent ; mais les péchés ont été un voile entre eux et leur cœur, et un voile entre eux et leur Seigneur et Créateur.

10 – Une vie pleine de gêne en ce bas-monde et dans la tombe, et le châtiment dans l'au-delà. Allah (ﷻ) dit :

وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُۥ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ أَعْمَىٰ ﴿١٢٤﴾

« ***Et celui qui se détourne de Mon Rappel, mènera une vie pleine de gêne, et au Jour de la Résurrection, Nous l'amènerons au rassemblement aveugle.***»[1]

La vie pleine de gêne a été interprétée par le châtiment de la tombe[2], et nul doute que cela fait partie de cette vie misérable, mais le verset a une portée plus générale. Même s'il est construit autour d'un terme indéfini dans une phrase affirmative, sa globalité est tirée de son sens, car Allah (ﷻ) a lié cette vie pleine de gêne au détournement vis-à-vis de Son Rappel, et celui qui s'en détourne mène une vie pleine de gêne en fonction de son détournement, même s'il se délecte en ce bas-monde de toutes formes de bienfaits. Il éprouve en son cœur une solitude, une humiliation et un malheur qui le fendent, de même que de fausses espérances. Le châtiment présent est ce qu'il vit, mais cela ne lui est caché que par l'ivresse des désirs, de la passion, de l'amour de ce bas-monde et du commandement. Même s'il ne joint pas à cela l'ivresse du vin, l'ivresse de ces choses est plus grande que celle du vin, car celui qui le consomme se réveille et dégrise, alors qu'on ne dégrise pas de l'ivresse des passions et de l'amour de ce bas-monde, sauf lorsque l'on compte parmi l'armée des morts.

Cette vie pleine de gêne frappe nécessairement celui qui se détourne du Rappel d'Allah qu'Il a révélé à Son Messager (ﷺ), que ce soit en cette vie, dans la tombe, ou au Jour de la Résurrection. L'œil ne se réjouit, le cœur ne se calme, et l'âme ne s'apaise qu'à travers Son Dieu et Être adoré en toute vérité, alors que tout ce qui est adoré en dehors de Lui est faux. Celui qui se réjouit par Allah réjouira tout le monde, et celui qui ne se réjouit pas par Allah, son cœur se brisera de malheur pour ce bas-monde. Allah n'a

[1] Sourate *T̲a-Ha*, v.124.
[2] Al-Bukhârî (1409) et Muslim (1039).

accordé de bonne vie qu'à celui qui croit et accomplit de bonnes œuvres, comme Il dit :

مَنْ عَمِلَ صَالِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُ حَيَاةً طَيِّبَةً وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿٩٧﴾

« ***Quiconque, homme ou femme, accomplit une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons en fonction des meilleures de leurs œuvres*** »[1]

Allah (ﷻ) a assuré aux adeptes de la foi et des bonnes œuvres une rétribution en ce bas-monde par une bonne vie, et par la meilleure des récompenses au Jour de la Résurrection. Ils obtiennent donc le meilleur des deux vies, et vivent dans les deux Demeures. Il en est de même dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا فِي هَٰذِهِ الدُّنْيَا حَسَنَةٌ وَلَدَارُ الْآخِرَةِ خَيْرٌ وَلَنِعْمَ دَارُ الْمُتَّقِينَ

« ***Ceux qui accomplissent de bonnes œuvres auront un bien ici-bas ; mais la récompense qui les attend dans la demeure de l'au-delà est certes meilleure. Combien agréable sera la demeure des pieux !*** »[2]

وَأَنِ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ يُمَتِّعْكُم مَّتَاعًا حَسَنًا إِلَىٰ أَجَلٍ مُّسَمًّى وَيُؤْتِ كُلَّ ذِي فَضْلٍ فَضْلَهُ

« ***Demandez pardon à votre Seigneur, et revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite.*** »[3]

Ainsi, les pieux et bienfaisants obtiennent les délices de ce bas-monde et de l'au-delà, et une bonne vie dans les deux Demeures, ceci car l'apaisement de son cœur, sa joie, son bonheur, sa délectation, son allégresse, sa sérénité, son épanouissement, sa lumière, son étendue, sa préservation vis-à-vis des désirs illicites et des fausses ambiguïtés représentent les réels bienfaits, sans aucune comparaison avec les délectations du corps. Un de ceux qui a gouté à cette délectation a dit : « Si les rois et fils de rois connaissaient notre [réelle] condition, ils nous frapperaient de leurs épées pour l'obtenir. »

Un autre dit : « Le cœur vit certains instants lors desquels je me dis : si les habitants du Paradis vivent cela, ils mènent une bonne vie. »

---

[1] Sourate *An-Nahl*, v.97.
[2] Sourate *An-Nahl*, v.30.
[3] Sourate *Hûd*, v.3.

Un autre dit : « Il est en ce bas-monde un paradis semblable au Paradis de l'au-delà, celui qui entre [dans le premier] entrera dans l'autre ; et celui qui n'y entre pas [en cette vie] n'entrera pas dans le Paradis de l'au-delà. »

Le Prophète (ﷺ) a mentionné ce Paradis lorsqu'il dit : « *Lorsque vous passez devant des jardins du Paradis, délectez-vous en.* – Que sont les jardins du Paradis ? – *Les assemblées de mention d'Allah.* »[1] Il dit également : « *L'espace entre ma maison et ma chaire est un des jardins du Paradis.* »[2] Ne pense pas que la Parole d'Allah (ﷻ) :

إِنَّ ٱلْأَبْرَارَ لَفِى نَعِيمٍ ﴿١٣﴾ وَإِنَّ ٱلْفُجَّارَ لَفِى جَحِيمٍ ﴿١٤﴾

« ***Les pieux baigneront dans des délices, et les pervers dans la Fournaise***»[3]

soit spécifique au seul Jour de la Résurrection, mais ils baignent dans des délices dans leurs trois Demeures, alors que les autres sont dans la fournaise dans leurs trois Demeures. Quel délice et bienfait est plus grand en cette vie que la bonté du cœur, l'intégrité de la poitrine, la connaissance et l'amour du Seigneur, et la conformation à ce que cela implique comme œuvres. La réelle existence est-elle autre que l'existence du cœur sain ? Allah (ﷻ) a fait les éloges de Son ami privilégié [Ibrâhîm (ﷺ)] pour l'intégrité de son cœur, lorsqu'Il dit :

وَإِنَّ مِن شِيعَتِهِۦ لَإِبْرَٰهِيمَ ﴿٨٣﴾ إِذْ جَآءَ رَبَّهُۥ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ ﴿٨٤﴾

« ***Du nombre de ses coreligionnaires fut Ibrâhîm, lorsqu'il vint à son Seigneur avec un cœur sain*** »[4]

Il dit en parlant de lui :

يَوْمَ لَا يَنفَعُ مَالٌ وَلَا بَنُونَ ﴿٨٨﴾ إِلَّا مَنْ أَتَى ٱللَّهَ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ ﴿٨٩﴾

« ***Le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf pour celui qui vient à Allah avec un cœur sain*** »[5]

Le cœur sain est celui qui est préservé du polythéisme, de la rancune, la rancœur, la jalousie, l'avarice, l'orgueil, l'amour de ce bas-monde et du commandement. Il est préservé de toute faute l'éloignant d'Allah, de toute ambiguïté s'opposant à ce dont Il informe, de tout désir s'opposant à Son ordre, de toute volonté concurrençant Sa volonté, et de toute chose le

[1] *As-Sahîhah* (2562).
[2] Al-Bukhârî (1137) et Muslim (1390).
[3] Sourate ***Al-Infitâr***, v.13-14.
[4] Sourate ***As-Sâffât***, v.83-84.
[5] Sourate ***As-Shuʿarâ'***, v.88-89.

coupant d'Allah. C'est là le cœur sain séjournant dans un paradis en ce bas-monde, dans la tombe, et au Jour de la Résurrection.

Il ne peut parvenir totalement à cette intégrité jusqu'à être préservé de cinq choses : d'un polythéisme contredisant l'Unicité, d'une innovation s'opposant à la Sunna, d'un désir enfreignant l'ordre [d'Allah], d'une insouciance dérogeant au rappel, et de passions contredisant le dénuement et la sincérité. Ces cinq choses opposent un voile devant Allah, et chacune comporte de nombreuses formes et d'innombrables cas. C'est pourquoi le besoin du serviteur, et plus encore la nécessité impérieuse pour lui, est grande de demander à Allah de le guider sur la voie droite. L'homme n'a pas de plus grand besoin que cette invocation, et rien ne lui est plus utile.

Ceci car la voie droite comporte des connaissances, des volontés, des actes et délaissements, apparents et cachés, qui se présentent à tout moment. L'homme peut connaître ou ignorer les détails de cette voie droite, ou encore il peut en ignorer plus qu'il n'en connait, tout comme il peut être capable ou non de mettre en pratique ce qu'il connaît ; mais c'est là la voie droite, même s'il est incapable de l'emprunter. Il peut désirer ce dont il est capable ou ne pas le désirer, par paresse et négligence, en raison de l'existence d'un obstacle, ou pour d'autres raisons encore. Il peut mettre en pratique ou non ce qu'il désire, tout comme il peut, en ce qu'il accomplit, respecter ou non les conditions de la sincérité [envers Allah], de même qu'il peut se conformer parfaitement ou non à la Sunna en ce qu'il accomplit avec sincérité ; et enfin, il peut persévérer sur ce qu'il accomplit en conformité avec la Sunna, ou son cœur peut en être écarté. Tout cela se réalise parmi les hommes, pour certains plus que d'autres.

La guidée vers cela ne figure pas dans la nature de l'homme, et s'il est confié à sa nature, il en est totalement coupé, et c'est là le renversement qu'Allah (ﷻ) a infligé aux hypocrites en raison de leurs péchés, Il les a fait revenir à leur nature et à l'ignorance et l'injustice sur lesquelles a été créée leur âme.

Le Seigneur (ﷻ) est sur une voie droite, en Son décret, Sa prédestination, Son ordre et Son interdiction, ainsi Il guide qui Il veut vers une voie droite, par Sa grâce et Sa miséricorde. Il suscite Sa guidée où il convient, et Il écarte qui Il veut de Sa voie droite, par Son équité et Sa sagesse, en raison de l'inadéquation de l'endroit. C'est là une implication de la voie droite sur laquelle Il est, et au Jour de la Résurrection, Il érigera pour Ses créatures une voie droite qui les mènera à Lui, Il est donc sur une voie droite. Il a également établi pour Ses serviteurs, par Son ordre, une voie droite par laquelle Il les appelle tous à Lui, et elle est une preuve

émanant de Lui et une manifestation de Son équité. Il guide qui Il veut à l'emprunter, comme un bienfait et une grâce émanant de Lui. Par cette équité et cet objectif, Il ne sort pas de la voie droite sur laquelle Il est, et au Jour de Sa rencontre, Il érigera pour Ses créatures une voie droite les menant à Son Paradis. Il en détournera ceux qui en avaient été détournés en ce bas-monde, et établira sur celle-ci ceux qui cheminaient sur cette voie ici-bas, Il fera de la lumière qui était dans le cœur de ceux qui ont cru en Lui, Son Prophète et ce qu'il a apporté, une lumière apparente cheminant devant eux et à leur droite dans les ténèbres du Rassemblement, et Il préservera leur lumière jusqu'à ce qu'ils traversent, de la même manière qu'Il a préservé leur foi jusqu'à Le rencontrer. À l'inverse, Il éteindra la lumière des hypocrites, au moment où ils en auront le plus besoin, de la même manière qu'Il l'a éteint dans leur cœur en ce bas-monde. Il suscitera les œuvres des pécheurs des deux côtés du Pont, sous la forme de crochets et d'épines qui les happeront, de la même manière qu'ils les ont empêchés de cheminer sur la voie droite en ce bas-monde. Il suscitera pour les croyants un Bassin duquel ils s'abreuveront de la même manière qu'ils s'abreuvaient de Sa Législation en cette vie, et on privera de s'y abreuver celui qui était privé du fait de s'abreuver de Sa Législation ici-bas.

Regarde vers l'au-delà comme si tu le voyais de tes yeux, et médite sur la sagesse d'Allah (ﷻ) dans les deux Demeures, tu verras alors, d'une certitude emprunte d'aucun doute, que la vie d'ici-bas est le champ de labour de l'au-delà, son annonce et son échantillon, et le degré de bonheur ou malheur des gens dans l'au-delà dépend de leur degré, en cette vie, dans la foi et la pratique des œuvres pieuses, ou inversement ; et c'est Allah qui accorde le succès. Ainsi, parmi les plus grands châtiments qu'entraînent les péchés est qu'ils font sortir de la voie droite, en ce bas-monde et dans l'au-delà.

62 – Les châtiments diffèrent en fonction des péchés

Puisque les péchés diffèrent dans leurs degrés et leurs méfaits, leurs châtiments diffèrent en ce bas-monde et dans l'au-delà. Nous en mentionnerons ici, avec l'aide et la permission d'Allah, un ensemble concis et global. Ainsi, nous disons :

Leur fondement est de deux types : le délaissement d'un commandement, et l'accomplissement d'un interdit, et ce sont là les deux péchés par lesquels Allah (ﷻ) a éprouvé les pères des djinns et des hommes. Ces deux types se décomposent entre ce qui est apparent et visible sur les membres, et ce qui est caché et se situe dans le cœur ; mais également entre ce qui est lié au droit d'Allah ou au droit de Ses créatures,

même si tout droit de Ses serviteurs englobe Son droit, mais on a nommé cela « droit des serviteurs », car il est obligatoire de le respecter s'ils le demandent, et cela n'est pas obligatoire s'ils y renoncent.

Ensuite, les péchés se décomposent en quatre catégories : les péchés ayant trait à la royauté, à Satan, aux bêtes sauvages et aux animaux.

Les péchés ayant trait à la royauté consistent à commettre à s'adonner à ce qui ne convient pas des attributs de royauté, comme la grandeur, l'orgueil, l'omnipotence, la domination, l'élévation, la réduction à l'esclavage des créatures, et d'autres. En fait également partie l'association au Seigneur (ﷻ) qui est de deux types : l'association en Ses Noms et Attributs et le fait d'adopter une autre divinité en dehors de Lui ; et l'association dans la relation à Lui, même si cette dernière n'implique pas l'entrée en Enfer, mais qu'elle invalide l'œuvre en laquelle on a associé à Allah (ﷻ). Cette catégorie est la plus grande des formes de péchés, dont fait partie le fait de parler d'Allah sans science en ce qui concerne Sa création et Son ordre. Celui qui compte parmi les adeptes de ces péchés aura contesté Allah dans Sa Seigneurie et Son Royaume, et il Lui aura attribué un égal. C'est là le plus grand des péchés auprès d'Allah, et aucune œuvre n'est utile pour qui le commet.

Les péchés ayant trait à Satan sont ceux qui induisent une ressemblance avec lui dans la jalousie, la transgression, la tromperie, la rancœur, l'imposture, la ruse, le commandement et l'embellissement de la désobéissance à Allah, l'interdiction et l'éloignement du fait de Lui obéir, l'innovation dans Sa religion, et l'appel aux innovations et à l'égarement. Cette catégorie suit la première dans le méfait, même s'il reste moindre.

Les péchés ayant trait aux bêtes féroces sont les péchés de transgression, de violence, d'effusion de sang, d'assaut des faibles et impuissants, dont découlent différentes formes de torts causés à l'homme, ainsi qu'un enhardissement à commettre injustice et transgression.

Quant aux péchés ayant trait aux animaux, ils sont semblables à la voracité, l'avidité à satisfaire ses désirs du ventre et du sexe, d'où découlent la fornication, le vol, l'accaparement des biens des orphelins, l'avarice, la pingrerie, la lâcheté, la frayeur, l'inquiétude, et autre. Cette catégorie regroupe l'essentiel des péchés des hommes, en raison de leur incapacité à tomber dans les péchés ayant trait à la royauté et aux bêtes féroces, et par elle ils entrent dans les autres catégories, elle les y amène par les rênes, d'abord aux péchés ayant trait aux bêtes féroces, puis ceux ayant trait à Satan, puis à la contestation de la Seigneurie, puis à l'association dans l'Unicité. Celui qui médite cela comme il se doit constatera que les péchés

constituent un couloir menant au polythéisme, à la mécréance, et la contestation à Allah de Sa Seigneurie.

63 – Les péchés majeurs et mineurs

Le Coran, la Sunna, l'unanimité des Compagnons, de leurs successeurs et des imams après eux indiquent que les péchés peuvent être majeurs ou mineurs. Allah (ﷻ) dit :

ٱلَّذِينَ يَجۡتَنِبُونَ كَبَٰٓئِرَ ٱلۡإِثۡمِ وَٱلۡفَوَٰحِشَ إِلَّا ٱللَّمَمَۚ

« ***Ceux qui évitent les plus grands péchés ainsi que les turpitudes et qui ne commettent que des fautes légères*** »[1]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les cinq prières, d'un vendredi à l'autre, d'un jeûne de Ramadan à l'autre, expient les péchés commis entre temps, et ce tant qu'on s'écarte des péchés majeurs.* »[2] Ces actes expiatoires sont de trois degrés :

Le premier concerne les actes qui ne peuvent expier les péchés majeurs, en raison de leur faiblesse, la faiblesse de la sincérité et du respect de leurs conditions, à l'image du remède faible qui ne peut lutter contre la maladie, si dans sa quantité ni dans sa nature.

Le deuxième concerne les actes capables de lutter contre les péchés mineurs, mais ne peuvent s'élever jusqu'à l'expiation de quoi que ce soit des péchés majeurs.

Le troisième concerne les actes capables d'expier les péchés mineurs, et qui gardent une force capable d'expier certains péchés majeurs.

Médite sur cela, car cela te permettra de lever de nombreux problèmes.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Voulez-vous que je vous informe des plus grands péchés majeurs ?* – Bien sûr, ô Messager d'Allah ! – *L'association à Allah, la désobéissance aux parents, et le faux témoignage.* »[3]

Il dit également : « *Éloignez-vous des sept péchés mortels.* – Quels sont-ils, ô Messager d'Allah ? – *L'association à Allah, la sorcellerie, l'assassinat d'une personne dont Allah a interdit [le meurtre], si ce n'est de plein droit, l'accaparement des biens des orphelins, la consommation de l'usure, la fuite au combat, et l'accusation de fornication portée contre des croyantes chastes et innocentes.* »[4]

---

[1] Sourate *An-Najm*, v.32.

[2] Muslim (233).

[3] Al-Bukhârî (5631) et Muslim (87).

[4] Al-Bukhârî (6465) et Muslim (89).

Ibn Mas^cûd (﵁) demanda au Prophète (ﷺ) : « Quel est le plus grand péché ? – *Que tu donnes un égal à Allah, alors que c'est Lui qui t'a créé.* – Et ensuite ? – *Que tu tues ton enfant de crainte qu'il ne partage ta nourriture.* – Et ensuite ? – *Que tu commettes l'adultère avec l'épouse de ton voisin.* »[1] Allah (ﷻ) révéla ce qui vint confirmer cela :

وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَٰهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ ۚ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾

« ***Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah, ne tuent pas la personne dont Allah a interdit [le meurtre], sauf de plein droit, et qui ne commettent pas la fornication. Quiconque agit ainsi, sera dans le péché.*** »[2]

On a divergé en deux avis concernant les péchés majeurs quant à savoir s'ils étaient d'un nombre déterminé ? Ensuite, ceux qui ont été d'avis qu'ils étaient d'un nombre déterminé ont divergé sur leur nombre : pour ^cAbd Allah Ibn Mas^cûd ils sont au nombre de quatre, pour ^cAbd Allah Ibn ^cUmar sept, pour ^cAbd Allah Ibn ^cAmr Ibn Al-^cÂs̱ neuf, pour d'autres onze, et pour d'autres encore soixante-dix.

Abû Ṯâlib Al-Makkî a dit : « J'ai rassemblé les propos des Compagnons [à ce sujet], et j'ai constaté que quatre concernent le cœur : l'association à Allah, la persistance dans le péché, le désespoir de la miséricorde d'Allah, et la sécurité éprouvée devant la ruse d'Allah ; quatre concernent la langue : le faux témoignage, la calomnie des femmes chastes, le faux serment, et la sorcellerie ; trois concernent le ventre : la consommation de vin, des biens de l'orphelin, et de l'usure ; deux concernent le sexe : la fornication et l'homosexualité ; deux concernent les mains : le meurtre et le vol ; un concerne les jambes : la fuite lors du combat ; et un concerne l'ensemble du corps : la désobéissance aux parents. »

Parmi ceux qui ne leur ont pas donné de nombre déterminé, certains disent que tout ce qu'Allah (ﷻ) a interdit dans le Coran constitue un péché majeur, et tout ce que le Messager (ﷺ) a interdit constitue un péché mineur.

Pour d'autres, toute interdiction accompagnée d'une menace de malédiction, de colère ou de châtiment constitue un péché majeur, et ce qui n'est pas accompagné de cela constitue un péché mineur.

---

[1] Al-Bukhârî (4477) et Muslim (86).
[2] Sourate *Al-Furqân*, v.68.

Ibn Masᶜûd (ﷺ) demanda au Prophète (ﷺ) : « Quel est le plus grand péché ? – *Que tu donnes un égal à Allah, alors que c'est Lui qui t'a créé.* – Et ensuite ? – *Que tu tues ton enfant de crainte qu'il ne partage ta nourriture.* – Et ensuite ? – *Que tu commettes l'adultère avec l'épouse de ton voisin.* »[1] Allah (ﷻ) révéla ce qui vint confirmer cela :

وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَٰهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ ۚ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾

« ***Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah, ne tuent pas la personne dont Allah a interdit [le meurtre], sauf de plein droit, et qui ne commettent pas la fornication. Quiconque agit ainsi, sera dans le péché.*** »[2]

On a divergé en deux avis concernant les péchés majeurs quant à savoir s'ils étaient d'un nombre déterminé ? Ensuite, ceux qui ont été d'avis qu'ils étaient d'un nombre déterminé ont divergé sur leur nombre : pour ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd ils sont au nombre de quatre, pour ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar sept, pour ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr Ibn Al-ᶜÂs̱ neuf, pour d'autres onze, et pour d'autres encore soixante-dix.

Abû Ṯâlib Al-Makkî a dit : « J'ai rassemblé les propos des Compagnons [à ce sujet], et j'ai constaté que quatre concernent le cœur : l'association à Allah, la persistance dans le péché, le désespoir de la miséricorde d'Allah, et la sécurité éprouvée devant la ruse d'Allah ; quatre concernent la langue : le faux témoignage, la calomnie des femmes chastes, le faux serment, et la sorcellerie ; trois concernent le ventre : la consommation de vin, des biens de l'orphelin, et de l'usure ; deux concernent le sexe : la fornication et l'homosexualité ; deux concernent les mains : le meurtre et le vol ; un concerne les jambes : la fuite lors du combat ; et un concerne l'ensemble du corps : la désobéissance aux parents. »

Parmi ceux qui ne leur ont pas donné de nombre déterminé, certains disent que tout ce qu'Allah (ﷻ) a interdit dans le Coran constitue un péché majeur, et tout ce que le Messager (ﷺ) a interdit constitue un péché mineur.

Pour d'autres, toute interdiction accompagnée d'une menace de malédiction, de colère ou de châtiment constitue un péché majeur, et ce qui n'est pas accompagné de cela constitue un péché mineur.

---

1 Al-Bukhârî (4477) et Muslim (86).
2 Sourate *Al-Furqân*, v.68.

Pour d'autres encore, tout ce qui entraîne l'application d'une peine légale en ce bas-monde ou un châtiment dans l'au-delà constitue un péché majeur, et ce qui n'entraine rien de cela constitue un péché mineur.

On a également dit que tout ce qui est illicite dans l'ensemble des législations constitue un péché majeur, et ce qui est illicite pour une législation mais pas pour une autre constitue un péché mineur.

Pour d'autres, tout ce qu'Allah et Son Messager ont maudit constitue un péché majeur.

Et pour d'autres encore, les péchés majeurs sont ceux mentionnés au début de sourate *An-Nisâ'*, jusqu'à Sa Parole :

إِن تَجْتَنِبُوا۟ كَبَآئِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُم مُّدْخَلًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾

« ***Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous vous pardonnerons vos péchés, et Nous vous ferons entrer en un lieu honorable (le Paradis).*** »[1]

Quant à ceux qui n'ont pas distingués de péchés majeurs et mineurs, ils ont dit que tous les péchés, au regard de ce qu'ils constituent comme outrage, désobéissance et opposition à l'ordre d'Allah (ﷻ), sont des péchés majeurs. La considération de Celui au commandement duquel on a désobéi, et dont on a bravé les interdits implique que tous les péchés soient majeurs, car tous sont semblables dans ce méfait.

Ils ont dit : ceci est illustré par le fait que les péchés ne nuisent pas et n'ont aucune incidence sur Allah, donc pour Lui aucun n'est plus grand que l'autre. Ne reste alors que la désobéissance et l'opposition, et il n'y a en cela aucune différence entre un péché et un autre.

Cela est également indiqué par le fait que le méfait des péchés n'est qu'une conséquence de l'outrage et de l'atteinte faits au droit du Seigneur (ﷻ). Ainsi, si un homme consomme de l'alcool ou a un rapport charnel illicite, sans croire que cela est illicite, il aura joint l'ignorance et le méfait d'avoir commis un acte illicite ; mais si commet ce même acte celui qui croit en son caractère illicite, il sera tombé dans un des deux méfaits, et c'est lui qui mérite le châtiment, et non le premier. Cela indique que le méfait du péché est une conséquence de l'outrage et de l'atteinte.

[1] Sourate ***An-Nisâ'***, v.31.

Aussi, le péché implique un mépris de l'ordre et de l'interdiction de Celui qui est obéi, et une violation de Ses interdits, et il n'y a en cela aucune distinction entre un péché et un autre. Le serviteur ne doit donc pas considérer la grandeur ou petitesse intrinsèque du péché, mais il doit considérer le rang de Celui auquel il désobéit, et la violation de Son caractère sacré dans la désobéissance, il n'y a donc aucune distinction en ce cas entre un péché et un autre. Si un souverain obéi et éminent ordonne à un de ses sujets de se rendre pour une mission importante vers une contrée lointaine, et qu'il ordonne à un autre de réaliser une chose à côté de la demeure, et que tous deux lui désobéissent, ils seront égaux dans l'aversion et la perte d'estime qu'il aura pour eux.

Ainsi, le péché de celui qui délaisse l'accomplissement du pèlerinage alors qu'il habite à la Mecque, et celui qui n'assiste pas à la prière du vendredi alors qu'il est voisin de la mosquée est pire auprès d'Allah que la désobéissance de celui qui délaisse cela alors qu'il réside loin, car l'obligation s'appliquant au premier est plus grande. Si un homme détient deux cent dirhams et n'en acquitte pas la Zakat, et qu'un autre détient deux cent millions et n'en acquitte pas la zakat, ils ne sont pas égaux dans le refus d'accomplir l'obligation qui pèse sur chacun d'eux, mais leur similarité dans le châtiment n'est pas improbable, si tous deux persistent dans le refus d'acquitter la Zakat sur leurs biens, qu'ils soient minimes ou importants.

64 – Le but de la création d'Allah

On peut exposer clairement cette question en disant qu'Allah (ﷻ) a envoyé Ses Messagers, révélé Ses Livres, et créé les cieux et la terre, afin d'être connu, adoré, et unifié, et que la religion, l'obéissance et le prêche Lui soient totalement voués, comme Allah (ﷻ) dit :

وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾

« *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent* »[1]

وَمَا خَلَقْنَا السَّمَٰوَٰتِ وَالْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا إِلَّا بِالْحَقِّ

« *Et Nous n'avons créé les cieux et la terre, et ce qui est entre eux, qu'en toute vérité* »[2]

[1] Sourate *Ad-Dhâriyât*, v.56.
[2] Sourate *Al-Hijr*, v.85.

ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ سَبْعَ سَمَٰوَٰتٍ وَمِنَ ٱلْأَرْضِ مِثْلَهُنَّ يَتَنَزَّلُ ٱلْأَمْرُ بَيْنَهُنَّ لِتَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ ٱللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَىْءٍ عِلْمًۢا ﴿١٢﴾

« ***Allah est Celui qui a créé sept cieux et autant de terres. Entre eux, Ses ordres descendent, afin que vous sachiez qu'Allah est capable de toute chose et qu'Allah englobe toute chose de Sa science.*** »[1]

جَعَلَ ٱللَّهُ ٱلْكَعْبَةَ ٱلْبَيْتَ ٱلْحَرَامَ قِيَٰمًا لِّلنَّاسِ وَٱلشَّهْرَ ٱلْحَرَامَ وَٱلْهَدْىَ وَٱلْقَلَٰٓئِدَ ذَٰلِكَ لِتَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ وَأَنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٩٧﴾

« ***Allah a fait de la Kacbah, la Maison sacrée, un lieu où les gens (L'adore). (Il a institué) le mois sacré, les offrandes et les animaux de sacrifice, afin que vous sachiez qu'Allah connaît tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, et qu'Allah sait tout.*** »[2]

Allah (ﷻ) a donc mentionné que le but de la création et du commandement est qu'Il soit connu par Ses Noms et Attributs, adoré Seul sans qu'on Lui associe quoi que ce soit, et afin que les gens établissent la justice qui est l'équité sur laquelle ont été fondés les cieux et la terre, comme Allah (ﷻ) dit :

لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَأَنزَلْنَا مَعَهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْمِيزَانَ لِيَقُومَ ٱلنَّاسُ بِٱلْقِسْطِ

« ***Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice.*** »[3]

Il a mentionné qu'Il a envoyé ses Messagers et révélé Ses Livres afin que les gens établissent la justice qui est l'équité, et parmi les plus grandes formes de justice figure l'Unicité qui est le fondement et le pivot de l'équité, alors que le polythéisme est injustice, comme Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ

« ***Le polythéisme est, certes, la plus grande des injustices*** »[4]

Le polythéisme est donc la plus grande iniquité, et l'Unicité la plus grande justice. Ainsi, ce qui est le plus opposé à ce but constitue le plus grand des péchés, et la distinction dans le degré est fonction de

---

[1] Sourate ***At-Talâq***, v.12.
[2] Sourate ***Al-Mâ'idah***, v.97.
[3] Sourate ***Al-Hadîd***, v.25.
[4] Sourate ***Luqmân***, v.13.

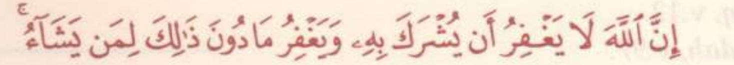
l'opposition ; et ce qui est le plus en conformité avec ce but constitue la plus impérative des obligations et la plus grande des impositions.

Médite comme il se doit sur ce principe, et considère le détail de cette question à travers lui, tu connaîtras ainsi la sagesse du plus grand des sages et des savants, en ce qu'Il a imposé et interdit à Ses serviteurs, ainsi que la distinction entre les degrés des actes d'obéissance et de désobéissance. Puisque l'association à Allah est intrinsèquement opposée à ce but, elle constitue le plus grand de tous les péchés, et Allah a interdit le Paradis à tout polythéiste, Il a rendu licite aux adeptes du monothéisme son sang, ses biens et sa famille, et le fait de les réduire à l'esclavage, en raison de l'abandon de son devoir d'adoration. Allah (ﷻ) a refusé d'accepter quelconque acte d'un polythéiste, aucune intercession en sa faveur, de répondre à son invocation dans l'au-delà, et de pardonner ses fautes. Le polythéiste est le plus grand des ignorants car il donne un égal à Allah parmi Ses créatures, et c'est là la plus grande ignorance et la plus grande injustice ; et le polythéiste ne nuit nullement à Allah, mais il se cause du tort à lui-même.

65 – Les intermédiaires déclenchent la colère d'Allah

Apparaît une question qui est que le polythéisme cherche uniquement à glorifier le Seigneur (ﷻ) auprès duquel, en raison de Son éminence, on ne peut s'introduire que par l'entremise d'intermédiaires et intercesseurs, à la manière des rois. Le polythéiste ne cherche donc pas à mépriser la Seigneurie, mais à la révérer ! Il dit : « Je n'adore ces intermédiaires que pour qu'ils me rapprochent, me guident et m'introduisent auprès de Lui, c'est là le but, ils ne sont que des intermédiaires et intercesseurs. » Pourquoi donc, cela provoque-t-il le courroux et la colère d'Allah (ﷻ), entrainant l'éternité en Enfer, le versement du sang de qui agit de la sorte, et le caractère licites de sa famille et ses biens ?

Cela est lié à une autre question qui est : est-il permis qu'Allah (ﷻ) légifère à Ses serviteurs de se rapprocher de Lui au travers d'intermédiaires et intercesseurs – car l'interdiction de la chose ne peut être tirée que de la Législation – ou cela n'est-il qu'une perversion de la nature et de la raison qui ne peut être indiquée par une Législation [divine] ? Au contraire, les législations sont venues attester de l'infamie, au regard de la nature et de la raison, de ce qui est plus infâme que tout, mais pourquoi, parmi tous les péchés, Allah (ﷻ) ne le pardonne-t-il pas ? Comme Allah (ﷻ) dit :



« ***Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé et Il pardonne, pour une chose moindre, à qui Il veut*** »[1]

Médite cette question. Concentre ton cœur et ton esprit sur la réponse et ne la néglige pas, car c'est par elle qu'on distingue les polythéistes des monothéistes, ceux qui connaissent Allah de ceux qui L'ignorent, et les habitants du Paradis des habitants de l'Enfer.

Nous disons donc – qu'Allah nous accorde succès et assistance, et c'est de Lui que nous recherchons secours et réussite, car celui qu'Allah guide, personne ne pourra l'égarer, et celui qu'Allah égare nul ne pourra le guider, tout comme personne ne peut retenir ce qu'Il donne, et nul ne peut donner ce qu'Il retient :

Le polythéisme est de deux types : un polythéisme lié à l'Essence de l'Être adoré, Ses Noms, Attributs et Actes ; et un polythéisme dans l'adoration qu'on Lui voue et la relation à Lui, même si celui qui le pratique croit qu'Allah n'a aucun associé dans Son essence, Ses Attributs et Ses Actes.

Le premier polythéisme est de deux types : le premier est le polythéisme de reniement, qui est la pire des formes de polythéisme, à l'image de Pharaon qui dit :

وَمَا رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ

« ***Qu'est-ce que le Seigneur de l'univers ?*** »[2]

Allah (ﷻ) mentionna que ce dernier dit à Hâman :

وَقَالَ فِرْعَوْنُ يَٰهَٰمَٰنُ ٱبْنِ لِى صَرْحًا لَّعَلِّىٓ أَبْلُغُ ٱلْأَسْبَٰبَ ﴿٣٦﴾ أَسْبَٰبَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ فَأَطَّلِعَ إِلَىٰٓ إِلَٰهِ مُوسَىٰ وَإِنِّى لَأَظُنُّهُۥ كَٰذِبًا

« ***Et Pharaon dit : Ô Hâmân, bâtis-moi une tour, peut-être atteindrais-je les voies. Les voies des cieux, et apercevrais-je le Dieu de Mûsâ. Mais je pense plutôt que c'est un menteur.*** »[3]

Le polythéisme et la négation sont corrélatifs, ainsi tout polythéiste est négateur, et tout négateur est polythéiste ; mais le polythéisme n'implique pas le fondement de la négation, le polythéiste peut reconnaître le Créateur et Ses Attributs, mais renier le droit du monothéisme.

---

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v.48.
[2] Sourate *As-Shuʿarâ'*, v.23.
[3] Sourate *Ghâfir*, v.36-37.

Le fondement du polythéisme et le principe sur lequel il se base est la négation qui est de trois types : **1)** couper l'œuvre de Son Artisan et Créateur ; **2)** nier la perfection d'Allah en reniant Ses Noms, Attributs et Actes ; **3)** nier, dans la relation à Lui, ce que le serviteur doit respecter comme réalité du monothéisme.

C'est là le polythéisme d'une partie des panthéistes qui disent qu'il n'existe pas de Créateur et de créature, et qu'ils ne forment pas deux choses distinctes, mais Allah et la création ne font qu'un. C'est également le polythéisme des irréligieux qui prétendent la préexistence et l'éternité de l'univers qui n'a jamais été néant mais n'a cessé d'être, et pour eux tous les évènements dépendent de causes et moyens qui impliquent leur existence, et qu'ils nomment la raison et l'âme. C'est aussi le polythéisme de ceux qui renient les Noms, Attributs et Actes du Seigneur parmi les extrémistes des Jahmites et Qaramites, qui ne Lui reconnaissent aucun Nom et Attribut, et ont considéré les créatures comme étant plus parfaites que Lui, puisque la perfection de l'essence nait de ses noms et attributs.

66 – Le polythéisme des chrétiens qui professent la trinité

Le deuxième type est celui de ceux qui ont adopté une autre divinité en dehors d'Allah, sans pour autant renier Ses Noms, Ses Attributs et Sa Seigneurie, à l'exemple du polythéisme des chrétiens qui en ont fait le troisième de trois, et qui ont fait du Messie une divinité, ainsi que de sa mère.

C'est également le polythéisme des mazdéens qui attribuent les évènements bons à la lumière et les évènements mauvais aux ténèbres. C'est aussi le polythéisme des Qadarites qui prétendent que ce sont les êtres qui créent leurs actes, et qu'ils surviennent sans la décision, la puissance et la volonté d'Allah, et c'est pourquoi ils sont semblables aux mazdéens[1].

C'est aussi le polythéisme de celui qui débattit avec Ibrâhîm à propos de son Seigneur :

إِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّىَ ٱلَّذِى يُحْىِۦ وَيُمِيتُ قَالَ أَنَا۠ أُحْىِۦ وَأُمِيتُ

« ***Ibrâhîm dit : « Mon Seigneur est Celui qui donne la vie et la mort », il répondit : Moi aussi, je donne la vie et la mort.*** »[2]

[1] Il est rapporté, avec une chaîne de transmission authentique, que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les Qadarites sont les mazdéens de cette Communauté.* », voir *Dhilâl Al-Jannah* (328-329).

[2] Sourate ***Al-Baqarah***, v.258.

Il fit de lui-même un égal à Allah (ﷻ), il prétendait donner la vie et la mort, comme Allah donne la vie et la mort. Ibrâhîm lui signifia que ses propos impliquaient qu'il puisse faire venir le soleil d'une direction autre que celle établit par Allah.

C'est encore le polythéisme de ceux qui associent [à Allah] les astres et prétendent qu'ils administrent cet univers, à la manière des polythéistes sabéens et d'autres. C'est aussi le polythéisme des adorateurs du soleil, du feu, et autre.

Parmi eux, certains prétendent que ce qu'ils adorent est la véritable divinité ; d'autres prétendent que c'est la plus grande des divinités ; et d'autres encore que c'est une divinité parmi d'autres, et que s'ils lui vouent exclusivement adoration, dévotion et abandon, elle se tournera vers eux et prendra soin d'eux ! D'aucuns prétendent que la divinité moindre qu'ils adorent les rapproche de l'être adoré au-dessus d'elle, et ainsi de suite, jusqu'à ce que ces divinités les rapprochent d'Allah (ﷻ), ainsi les divinités sont parfois nombreuses, et d'autres fois non !

67 – Le polythéisme dans l'adoration

Quant au polythéisme dans l'adoration, c'est la moindre des formes de polythéisme car il émane de celui qui croit qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, que rien ne peut nuire, profiter, accorder ou retenir en dehors d'Allah, qu'il n'y a pas d'autre Dieu et Seigneur en dehors de Lui, mais qui n'œuvre pas exclusivement pour Allah dans ses actes et sa servitude. Parfois il œuvre pour lui-même, d'autres fois pour la recherche de ce bas-monde, et d'autres fois encore pour obtenir élévation, rang et honneur auprès des créatures. Ainsi, une part de ses œuvres est vouée à Allah, une autre part à sa personne et ses passions, une autre encore à Satan, et une autre aux créatures !

C'est la condition de la plupart des hommes, et c'est le polythéisme à propos duquel le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le polythéisme dans cette Communauté est plus subtil que le mouvement d'une fourmi.* – Comment pouvons-nous en être préservés, ô Messager d'Allah ? – *Dis : Ô Allah ! Je cherche protection auprès de Toi contre le fait de T'associer quelque chose que je sais, et je Te demande pardon pour ce que je ne sais pas.* »[1] Ainsi, toute ostentation constitue une forme de polythéisme, comme Allah (ﷻ) dit :

---

[1] *Sahîh Al-Jâmi^c* (3731).

قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰٓ إِلَىَّ أَنَّمَآ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا ﴿١١٠﴾

« ***Dis : Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique ! Que celui qui espère rencontrer son Seigneur accomplisse une œuvre pieuse et n'associe rien dans l'adoration de son Seigneur.*** »[1]

C'est-à-dire que de la même manière qu'Il est une divinité unique et qu'il n'y a pas de réelle divinité en dehors de Lui, l'adoration ne doit être vouée qu'à Lui seul ; ainsi, puisqu'Il s'est singularisé par la divinité, il doit être spécifié dans la servitude.

L'œuvre pieuse est celle qui est dénuée d'ostentation, et est délimitée par la Sunna. ʿUmar Ibn Al-Khaṯṯāb (ﷺ) invoquait en disant : « Ô Allah, fais que toutes mes œuvres soient pieuses, qu'elles Te soient vouées exclusivement, et n'en accorde rien à personne. »[2]

Ce polythéisme dans l'adoration annule la récompense de l'œuvre, peut susciter un châtiment s'il s'agit d'un acte obligatoire, et ramène celui qui le commet au rang de celui qui n'a pas accompli l'acte, ainsi il est châtié pour avoir délaissé un commandement, car Allah (ﷻ) a ordonné qu'on Lui voue une adoration exclusive, ainsi Il dit :

وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ حُنَفَآءَ وَيُقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ۚ وَذَٰلِكَ دِينُ ٱلْقَيِّمَةِ ﴿٥﴾

« ***Il ne leur a pourtant été ordonné que d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif*** »[3]

Ainsi, celui qui ne voue pas un culte exclusif à Allah n'aura pas accompli ce qu'on lui a commandé, mais il aura fait une chose autre, et cela n'est pas valide et n'est pas accepté de lui. Allah (ﷻ) dit : « *Je suis Celui qui se passe le plus qu'on lui associe quoi que ce soit. Celui qui œuvre et associe autre que Moi en cela, cet acte sera pour celui auquel il M'a associé, et Je m'en exempte.* »[4]

Ce polythéisme se décompose entre ce qui est pardonné et ce qui ne l'est pas, ce qui est majeur et mineur. Le premier type se divise entre ce qui est grand et plus grand encore, et rien n'en est pardonné, à l'exemple de l'association à Allah dans l'amour et la vénération. Aimer une créature

---

[1] Sourate ***Al-Kahf***, v.110.
[2] *Az-Zuhd*, p.118.
[3] Sourate ***Al-Bayyinah***, v.5.
[4] Muslim (2985).

comme on aime Allah fait partie du polythéisme qu'Allah ne pardonne pas, et c'est le polythéisme à propos duquel Allah (ﷻ) dit :

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

« ***Parmi les gens, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Et l'amour des croyants pour Allah est plus fort [que celui de ces gens pour leurs idoles].*** »[1]

Les adeptes de ce polythéisme diront à leurs divinités lorsque l'Enfer les aura réunis :

تَٱللَّهِ إِن كُنَّا لَفِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٩٧﴾ إِذْ نُسَوِّيكُم بِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٨﴾

« ***Par Allah ! Nous étions vraiment dans un égarement évident, lorsque nous faisions de vous les égaux du Seigneur de l'univers !*** »[2]

Il est connu qu'ils n'en ont pas fait des égaux à Allah dans la création, l'attribution de la subsistance, le fait de donner la vie et la mort, la royauté, et la puissance ; mais uniquement dans l'amour, la déification, la soumission et la sujétion, ce qui est le summum de l'ignorance et de l'injustice. Comment faire de la terre un égal au Seigneur des seigneurs ? Comment faire de l'esclave un égal au Seigneur des hommes ? Comment faire de celui qui est par essence pauvre, faible, impuissant, indigent, et dont l'essence n'est que néant, un égal à Celui qui est par essence riche, puissant, et dont la richesse, le pouvoir, le royaume, l'existence, la bienfaisance, la science, la miséricorde, et la perfection totale font partie des implications de Son essence.

Est-il une injustice plus abominable que celle-ci ? Est-il un jugement plus inique que celui qui consiste à se détourner de Lui pour les créatures ? Comme Allah (ﷻ) dit :

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ ٱلظُّلُمَٰتِ وَٱلنُّورَ ۖ ثُمَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ

« ***Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur*** »[3]

Ainsi le polythéiste donne pour égal à Celui qui a créé les cieux et la terre et établi les ténèbres et la lumière, celui qui ne détient, ni pour lui ni pour autrui, le poids d'un atome des cieux et de la terre. Malheur à lui pour cette correspondance qui comporte la plus grande et la plus immonde des iniquités.

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.165.
[2] Sourate *As-Shuᶜarâ'*, v.97-98.
[3] Sourate *Al-Anᶜâm*, v.1.

68 – L'association à Allah dans les actes

Cette forme de polythéisme est suivie par **l'association à Allah (ﷻ) dans les actes, paroles, volontés et intentions**. L'association dans les actes est semblable au fait de se prosterner, d'accomplir des circonvolutions, et de se raser la tête par servitude et soumission pour d'autre que Lui, ou encore d'embrasser d'autres pierres que la pierre noire qui est Sa « Main droite »[1] sur terre, d'embrasser, de toucher et de se prosterner pour les tombes.

Le Prophète (ﷺ) a maudit celui qui fait des tombes des prophètes et pieux des lieux de culte en lesquels il prie Allah, alors que dire de celui qui adore les tombes et les idoles en dehors d'Allah ?

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens, ils ont fait des tombes de leurs prophètes des lieux de culte.* »[2]

Il dit également : « *Parmi les pires hommes saisis vivants par l'Heure, figureront ceux qui font des tombes des lieux de culte.* »[3]

« *Ceux avant vous faisaient des tombes des lieux de culte. Ne faites donc pas des tombes des lieux de culte, car je vous l'interdis.* »[4]

« *Qu'Allah maudisse celles qui visitent fréquemment les tombes, et ceux qui en font des lieux de culte et d'illuminations.* »[5]

« *La colère d'Allah s'est intensifiée concernant un peuple qui a fait des tombes de ses prophètes des lieux de culte.* »[6]

« *Lorsqu'un homme pieux mourrait parmi ceux d'avant vous, ils bâtissaient un lieu de culte sur sa tombe, et y inscrivaient ces représentations. Ce sont les pires des hommes auprès d'Allah au Jour de la Résurrection.* »[7]

« *Ô Allah ! Ne fais pas de ma tombe une idole adorée.* »[8]

---

[1] On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit Muslim : « La pierre noire est la Main droite d'Allah sur terre, avec laquelle Il serre la main à Ses serviteurs. », mais la chaîne de transmission n'est pas authentique, voir *Ad-Da'îfah* (223).
[2] Al-Bukhârî (1265) et Muslim (529).
[3] *Fath Al-Bârî* (13/14).
[4] Muslim (532).
[5] Ahmad (2030), sous cette forme, la chaîne de transmission du hadith est faible, mais séparément les deux interdictions sont rapportées de manière authentique.
[6] *Mishkât Al-Masâbih* (715).
[7] Al-Bukhârî (434) et Muslim (528).
[8] *Mishkât Al-Masâbih* (715).

Le Prophète (ﷺ) a préservé le monothéisme de la plus grande manière qui soit, au point qu'il a interdit la prière surérogatoire accomplie pour Allah (ﷻ) au lever et au coucher du soleil, afin que cela ne soit pas un prétexte pour ressembler aux adorateurs du soleil qui se prosternent pour lui à ces deux moments. Il a empêché ce moyen en interdisant la prière après l'accomplissement des prières du *ᶜAsr* et du *Subh*, en raison du lien existant entre ces deux temps et les deux moments pendant lesquels les polythéistes se prosternent devant le soleil.

Quant au fait de se prosterner pour autre qu'Allah, il dit : « *Il ne convient de se prosterner que pour Allah.* »[1] et le Prophète (ﷺ) ne dit « *il ne convient* » que pour signifier la plus haute interdiction religieuse, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَمَا يَنۢبَغِي لِلرَّحۡمَٰنِ أَن يَتَّخِذَ وَلَدًا ﴿٩٢﴾

« ***Il ne convient nullement au Miséricordieux d'avoir un enfant !*** »[2]

وَمَا عَلَّمۡنَٰهُ ٱلشِّعۡرَ وَمَا يَنۢبَغِي لَهُۥٓ

« ***Nous ne lui avons pas enseigné la poésie ; cela ne lui convient pas.*** »[3]

وَمَا تَنَزَّلَتۡ بِهِ ٱلشَّيَٰطِينُ ﴿٢١٠﴾ وَمَا يَنۢبَغِي لَهُمۡ وَمَا يَسۡتَطِيعُونَ ﴿٢١١﴾

« ***Ce ne sont point les diables qui sont descendus avec ce Coran, cela ne leur convient pas et ils n'auraient pu le faire*** »[4]

قَالُواْ سُبۡحَٰنَكَ مَا كَانَ يَنۢبَغِي لَنَآ أَن نَّتَّخِذَ مِن دُونِكَ مِنۡ أَوۡلِيَآءَ

« ***[Les anges dirent] : Gloire et pureté à Toi ! Il ne nous convenait nullement de prendre d'alliés en dehors de Toi*** »[5]

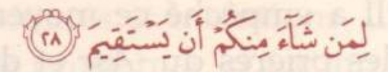
69 – L'association à Allah dans les paroles

Figure parmi les formes d'association à Allah (ﷻ), **le polythéisme dans les propos**, comme le serment par autre que Lui, ainsi que l'a dit le Prophète (ﷺ) : « *Celui qui jure par autre qu'Allah aura associé.* »[6] de même, le fait de dire à une créature : « [Qu'advienne] ce qu'Allah et toi avez voulu », ainsi qu'il est rapporté authentiquement du Prophète (ﷺ) auquel un homme

---

1 *Al-Irwâ'* (1998).
2 Sourate ***Maryam***, v.92.
3 Sourate ***Ya-Sin***, v.69.
4 Sourate ***As-Shuᶜarâ'***, v.210.
5 Sourate ***Al-Furqân***, v.18.
6 *Mishkât Al-Masâbih* (3353).

dit : « [Qu'advienne] ce qu'Allah et toi avez voulu. » Il lui répondit : « *Fais-tu de moi un égal à Allah ? Dis : [Qu'advienne] ce qu'Allah seul a voulu.* »[1] Ceci, alors qu'Allah (ﷻ) a accordé une volonté au serviteur, comme cela apparaît dans Sa Parole :



« ***Pour celui d'entre vous qui souhaite suivre le droit chemin*** »

Alors que dire de celui qui dit : « je me fie à Allah et toi » ; « je dépends d'Allah et toi » ; « je n'ai qu'Allah et toi » ; « cela vient d'Allah et toi » ; « cela provient de la bénédiction d'Allah et de la tienne » ; « j'ai Allah dans les cieux et toi sur terre » ; « par Allah et la vie d'untel » ; « c'est un vœu pieux pour Allah et untel » ; « je me repens à Allah et untel » ; « j'espère en Allah et untel » ; et d'autres choses semblables.

Compare ces propos à ceux de celui qui a dit : « [Qu'advienne] ce qu'Allah et toi avez voulu » puis vois ce qui est le plus ignoble ; tu constateras que le premier mérite plus que le Prophète (ﷺ) lui adresse cette parole, car si le second a fait de lui un égal à Allah, le premier qui n'a jamais approché le Messager d'Allah (ﷺ) en quoi que ce soit, et peut même compter parmi ses ennemis, en a fait un égal au Seigneur de l'univers.

La prosternation, l'adoration, la confiance, la résipiscence, la piété, la crainte, le repentir, le vœu pieux, le serment, la célébration de la gloire, de la grandeur, de l'unicité et de la louange d'Allah, la demande de pardon, le rasage de la tête par soumission et adoration, la circonvolution autour de la Maison [sacrée], et l'invocation, tout cela est le droit exclusif d'Allah, il n'est pas valide et il ne convient pas que cela soit voué à autre que Lui, qu'il s'agisse d'un ange rapproché ou d'un prophète envoyé. On amena un homme qui avait commis un péché au Prophète (ﷺ), et lorsqu'il fut devant lui, il dit : « Ô Allah, je me repens devant Toi, et je ne me repens pas devant Muhammad. » Le Prophète (ﷺ) dit alors : « *Il a reconnu Son droit à Celui qui le mérite.* »[2]

70 – L'association à Allah dans volontés et intentions

Quant à l'association à Allah (ﷻ) dans les volontés et intentions, c'est un océan sans rivage, et peu en sont épargnés. Celui qui vise, à travers son acte, autre que la Face d'Allah, ou porte une intention autre que le fait de se rapprocher de Lui et d'obtenir Sa rétribution, aura associé dans son intention et sa volonté.

---

1 *As-Sahîhah* (1/266).

2 *Ad-Da'îfah* (3862), la chaîne de transmission du hadith est faible.

La sincérité (*Al-Ikhlâs*) consiste à ne viser qu'Allah à travers ses propos, ses actes, ses volontés et ses intentions, et c'est la voie de droiture d'Ibrâhîm qu'Allah a commandé à tous Ses serviteurs, et desquels Il n'accepte aucune autre voie. Elle est la réalité de l'islam :

وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٨٥﴾

« ***Et quiconque désire une religion autre que l'islam, il ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants*** »[1]

C'est la religion d'Ibrâhîm dont ne s'écarte que le plus grand des sots.

71 – L'essence du polythéisme

Après avoir pris connaissance de cette introduction, s'entrouvrira devant toi la réponse à la question mentionnée, ainsi nous disons, et c'est d'Allah seul dont nous recherchons la justesse.

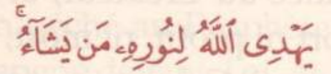
L'essence du polythéisme consiste en l'imitation du Créateur et l'assimilation de la créature à Lui, c'est là le véritable anthropomorphisme, et non l'affirmation des Attributs de perfection par lesquels Allah s'est décrit, et par lesquels L'a décrit le Messager d'Allah (ﷺ). Inverse donc celui dont Allah retourne le cœur, dont Il aveugle la clairvoyance, qu'il rend confus, si bien qu'il considère le monothéisme comme étant de l'anthropomorphisme, et l'anthropomorphisme comme une forme de vénération et d'obéissance. Ainsi, le mécréant assimile la créature au Créateur en ce qui constitue une spécificité divine, comme le pouvoir de nuire ou de profiter, d'accorder ou de priver, ce qui implique de lier l'invocation, la crainte, l'espoir et la confiance à Allah seul. Celui qui lie cela à une créature l'aura assimilée au Créateur, et il aura assimilé celui qui ne détient pour lui-même ni tort ni profit, ni mort, ni vie, ni résurrection – plus encore que toute autre chose – à Celui qui possède tout le commandement, détient les rênes de toute chose en Ses Mains, et vers lequel tout revient, ainsi ce qu'Il veut survient, et ce qu'Il ne veut pas ne survient pas, personne ne peut retenir ce qu'Il accorde, et nul ne peut donner ce qu'Il retient, s'Il ouvre à Son serviteur la porte de Sa miséricorde, personne ne peut la refermer, et s'Il la maintient fermée, nul ne peut l'ouvrir. L'assimilation de cette créature incapable et indigente par essence, à Celui qui est puissant et riche par essence compte parmi les pires formes d'anthropomorphisme.

---

1 Sourate *Âl ᶜImrân*, v.85.

Parmi les spécificités divines figure la perfection totale de tous les points de vue, qui n'est entachée d'aucune imperfection de quelque point de vue que ce soit, ce qui implique que l'adoration Lui soit vouée à Lui seul, de même que la glorification, la vénération, la crainte, l'invocation, l'espoir, la résipiscence, le repentir, la confiance, la recherche d'aide, le summum de la soumission de même que le summum de l'amour. La raison, la législation, et la saine nature impliquent que tout cela ne soit voué qu'à Allah et à personne d'autre, ainsi celui qui en voue quoi que ce soit à autre que Lui l'aura assimilé à Celui qui n'a ni semblable, ni pareil, ni égal, et c'est là le plus ignoble et le plus faux des anthropomorphismes. En raison de la gravité de la chose et du fait qu'elle englobe le summum de l'iniquité, Allah (ﷻ) a indiqué à Ses serviteurs qu'Il ne le pardonnait pas, bien qu'Il se soit imposé la miséricorde.

Parmi les spécificités divines figure la servitude établie sur deux pivots essentiels que sont le summum de l'amour et le summum de la soumission ; c'est là la complétude de la servitude, et les différents rangs des hommes en cela sont fonction de leur différence concernant ces deux fondements. Celui qui donne son amour, sa soumission, et sa sujétion à autre que Lui aura assimilé cet autre en ce qui est le droit exclusif d'Allah. Il est impossible que cela ait été établi par une législation [divine], et l'infamie de la chose perdure en toute nature saine et en toute raison, mais les démons ont transformé la saine nature et la raison de la plupart des gens, ils les ont corrompues et les en ont écartés. Quant à ceux pour lesquels Allah a écrit la meilleure des récompenses, ils ont perduré sur la nature première, Allah leur a envoyé Ses messagers, et leur a révélé Ses Livres en conformité avec leur saine nature et leur raison, et ainsi ils ont fait croître lumière sur lumière :



« *Allah guide vers Sa lumière qui Il veut* »[1]

Sachant cela, la prosternation compte également parmi les spécificités divines, ainsi celui qui se prosterne pour autre qu'Allah aura assimilé une créature à Lui. De même, la confiance, ainsi celui qui place sa confiance en un autre qu'Allah aura assimilé une créature à Lui. Aussi, le repentir, ainsi celui qui se repent auprès d'un autre qu'Allah aura assimilé une créature à Lui. Également le serment par un nom, par glorification et vénération, ainsi celui qui prête serment par le nom d'une créature l'aura assimilée à Allah. Ceci, concernant de l'assimilation.

[1] Sourate *An-Nûr*, v.35.

Quant à l'imitation d'Allah, elle concerne [par exemple] celui qui s'enorgueillit, appelle les gens à exagérer sur sa personne dans la louange, la glorification, la soumission, l'espoir, l'attachement du cœur par la crainte, l'espoir, l'orientation et la recherche d'aide. Celui qui agit ainsi aura imité Allah, et Lui aura disputé Sa seigneurie et divinité, et il mérite qu'Allah l'avilisse et l'humilie au plus haut point, et qu'Il le mette sous les pieds de Ses créatures. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah* (ﷻ) *dit : La grandeur est Mon izâr, et l'orgueil Mon ridâ', celui qui Me dispute l'un des deux, Je le châtie.* »[1]

Si celui qui façonne des représentations de sa main compte parmi ceux qui auront le pire châtiment au Jour de la Résurrection, en raison de sa seule imitation dans l'œuvre, alors que dire de celui qui imite Allah en la Seigneurie et la divinité ? Comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « *Ceux qui façonnent des représentations auront le pire châtiment au Jour de la Résurrection, on leur dira : Faîtes vivre ce que vous avez créé.* »[2] Il dit également : « *Allah* (ﷻ) *a dit : Qui est plus injuste que celui qui cherche à façonner une créature comme Moi ? Qu'ils créent donc une petite fourmi, graine, ou un cheveu.* »[3]

En somme, c'est là la condition de celui qui cherche à L'imiter dans la création d'une représentation, alors que dire de la condition de celui qui L'imite en ce qui Lui est spécifique dans Sa seigneurie et divinité ? De même, celui qui cherche à L'imiter en un nom qui ne convient qu'à Allah, comme le Roi des rois, le souverain suprême, et autre. Il est rapporté authentiquement que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le plus ignoble des noms auprès d'Allah est celui d'un homme qui s'est nommé « roi des rois », alors qu'il n'y a de Roi véritable qu'Allah.* »[4] C'est là l'aversion et la colère d'Allah qui s'abat sur celui qui cherche à Lui ressembler en un nom qui ne convient qu'à Lui, car Il est le seul Roi des rois, et le seul Souverain suprême, Celui qui Seul administre et règne sur tous les souverains.

72 – La mauvaise opinion d'Allah compte parmi les pires péchés

Si cela est clair, il est un principe éminent qui dévoile le secret de la question et qui est que **la mauvaise opinion d'Allah compte parmi les pires des péchés**. Celui qui a une mauvaise opinion d'Allah suppose à Son sujet le contraire de Sa sainte perfection, et ce qui contredit Ses Noms et Attributs ; c'est pourquoi Allah a menacé ceux qui ont une mauvaise opinion de Lui d'une manière qu'Il n'a utilisée pour personne d'autre, ainsi Il dit :

---

[1] Muslim (2620).
[2] Al-Bukhârî (5607) et Muslim (2108).
[3] Al-Bukhârî (7120) et Muslim (2111).
[4] Al-Bukhârî (5253) et Muslim (2143).

عَلَيْهِمْ دَائِرَةُ السَّوْءِ وَغَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ وَلَعَنَهُمْ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَهَنَّمَ وَسَاءَتْ مَصِيرًا

« ***Qu'un mauvais sort s'abatte sur eux. Allah est en colère contre eux, Il les a maudits et leur a préparé l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !*** »[1]

Et Il dit à propos de ceux qui renient un de Ses Attributs :

وَذَٰلِكُمْ ظَنُّكُمُ الَّذِي ظَنَنتُم بِرَبِّكُمْ أَرْدَاكُمْ فَأَصْبَحْتُم مِّنَ الْخَاسِرِينَ ﴿٢٣﴾

« ***Et c'est cette mauvaise pensée que vous avez eue de votre Seigneur, qui a causé votre perte, de sorte que vous êtes devenus du nombre des perdants*** »[2]

Allah (ﷻ) dit de Son ami intime Ibrâhîm qu'il dit à son peuple :

مَاذَا تَعْبُدُونَ ﴿٨٥﴾ أَئِفْكًا آلِهَةً دُونَ اللَّهِ تُرِيدُونَ ﴿٨٦﴾ فَمَا ظَنُّكُم بِرَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٨٧﴾

« ***Qu'adorez-vous ? Cherchez-vous, dans votre égarement, des divinités en dehors d'Allah ? Que pensez-vous donc du Seigneur de l'univers ?*** »[3]

C'est-à-dire : que pensez-vous du fait qu'Il vous rétribue pour cela, lorsque vous Le rencontrerez, alors que vous avez adoré autre que Lui ? Que pensez-vous de Lui, au point d'adorer autre que Lui ? Quelle imperfection voyez-vous en Ses Noms, Ses Attributs et Sa Seigneurie, si bien que cela vous conduise vouer servitude à d'autre ? Si vous pensiez de Lui ce qui Lui convient, qu'Il est Omniscient, Omnipotent, qu'Il se passe de toute chose et que toute chose à besoin de Lui, qu'Il juge Ses créatures avec équité, qu'Il les administre seul et que personne ne L'assiste en cela, qu'Il connaît les détails de toute chose, que rien ne Lui échappe, qu'Il suffit à Ses créatures, qu'Il n'a besoin d'aucun soutien, qu'Il est le Miséricordieux par essence, et qu'Il n'a pas besoin, en Sa miséricorde, qu'on vienne L'apitoyer, au contraire des rois et autres souverains qui ont besoin qu'on leur fasse connaître la condition et les besoins de leurs administrés, qui ont besoin d'aide pour répondre à leurs besoins, mais aussi de personnes pour les implorer et les apitoyer par une intercession ; ainsi ils ont nécessairement besoin d'intermédiaires, en raison de leur indigence, leur faiblesse, leur incapacité, et leur faible science.

Quant à l'Omnipotent, Celui qui se passe de toute chose par essence, l'Omniscient, le Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde, dont la miséricorde englobe toute chose, le fait d'introduire des intermédiaires entre Lui et Ses créatures est une imperfection au regard de Sa Seigneurie,

[1] Sourate *Al-Fath*, v.6.
[2] Sourate *Fussilat*, v.23.
[3] Sourate *As-Sâffât*, v.85-87.

Sa Divinité, et Son Unicité, et c'est aussi une mauvaise opinion de Lui. Il est impossible qu'Il ait légiféré cela à Ses serviteurs, la raison et la saine nature se refusent à le permettre, et l'abomination de la chose est ancrée plus que toute autre chose dans la raison saine. Cela est établi par le fait que le serviteur glorifie celui qu'il adore, le déifie, et s'humilie devant Lui. Seul le Seigneur (ﷻ) mérite la complétude de la glorification, la vénération, la déification, la soumission et l'humiliation, c'est là Son droit exclusif. C'est donc une injustice des plus ignobles que d'accorder Son droit à d'autre, ou de le partager entre Lui et d'autres, surtout si celui qu'on Lui associe est Son serviteur et sujet, comme Allah (ﷻ) dit :

ضَرَبَ لَكُم مَّثَلًا مِّنْ أَنفُسِكُمْ هَل لَّكُم مِّن مَّا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُم مِّن شُرَكَاءَ فِي مَا رَزَقْنَاكُمْ فَأَنتُمْ
فِيهِ سَوَاءٌ تَخَافُونَهُمْ كَخِيفَتِكُمْ أَنفُسَكُمْ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٢٨﴾

« Il vous a cité un exemple à partir de vous-mêmes : Seriez-vous disposés à associer vos propres esclaves dans les biens que Nous vous avons octroyés, de manière à en faire vos égaux et à les craindre comme vous vous craignez vous-mêmes? C'est ainsi que Nous détaillons les signes pour des gens qui raisonnent. »[1]

C'est-à-dire : si vous méprisez qu'un de vos esclaves vous soit associé dans la subsistance, alors comment pouvez-vous Me donner des associés parmi Mes serviteurs en ce qui M'est spécifique et qui est la déité qui ne convient à aucun autre que Moi ? Celui qui prétend cela ne M'aura pas estimé et glorifié à Ma juste valeur, et il ne M'aura pas spécifié en ce qui M'est réservé à Moi seul, en dehors de Mes créatures. Ainsi, celui qui adore autre qu'Allah ne L'aura pas estimé à Sa juste valeur :

يَا أَيُّهَا النَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَاسْتَمِعُوا لَهُ إِنَّ الَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ لَن يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ
اجْتَمَعُوا لَهُ وَإِن يَسْلُبْهُمُ الذُّبَابُ شَيْئًا لَّا يَسْتَنقِذُوهُ مِنْهُ ضَعُفَ الطَّالِبُ وَالْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾ مَا
قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ إِنَّ اللَّهَ لَقَوِيٌّ عَزِيزٌ ﴿٧٤﴾

« Ô vous les hommes ! Un exemple vous est cité, écoutez-le : Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, même s'ils s'unissaient pour cela. Si la mouche leur prenait quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont aussi faibles l'un que l'autre ! Ils n'ont pas estimé à Allah Sa juste valeur ! Allah est Fort et Puissant. »[2]

---

[1] Sourate *Ar-Rûm*, v.28.

[2] Sourate *Al-Hajj*, v.73-74.

N'aura pas estimé Allah à sa juste valeur celui qui adore en dehors de Lui ce qui ne peut créer le plus insignifiant et le plus petit des animaux, et si la mouche lui prend quelque chose, il ne peut le récupérer. Allah (ﷻ) dit :

وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ وَٱلسَّمَـٰوَٰتُ مَطْوِيَّـٰتٌۢ بِيَمِينِهِۦ ۚ سُبْحَـٰنَهُۥ وَتَعَـٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٦٧﴾

« ***Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur, alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans sa Main droite. Gloire et pureté à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent.*** »[1]

N'aura pas estimé à Sa juste valeur Celui dont c'est là la condition et la grandeur, celui qui Lui associe dans l'adoration ce qui n'en possède rien, mais qui est la plus impuissante et la plus faible des choses. N'aura pas estimé à sa juste valeur le Fort et le Puissant celui qui Lui associe le faible et vil.

De même que ne l'aura pas estimé à Sa juste valeur celui qui dit : « Il n'a pas envoyé à Ses créatures de messager et n'a pas révélé de livre », Lui attribue ce qui ne Lui convient pas, et pense qu'Il a négligé Ses créatures, les a perdus, laissés sans obligation, et qu'Il les a créés par jeu et futilité.

Ne L'aura pas estimé à Sa juste valeur celui qui renie les réalités de Ses Noms magnifiques et Ses Attributs élevés, en reniant Son ouïe, Sa vue, Sa volonté, Son choix, Son élévation au-dessus de Ses créatures, Sa Parole et Sa conversation avec qui Il veut parmi Ses créatures comme Il le veut ; ou qui renie la globalité de Son pouvoir et son lien avec les actes de Ses serviteurs, dans l'obéissance et la désobéissance, ou qui les exclut de Son pouvoir, Sa volonté et Sa création, pensant que les serviteurs créent pour eux-mêmes ce qu'ils veulent, en dehors de la volonté du Seigneur, et qu'ainsi survienne dans Son royaume ce qu'Il ne désire pas, ou qu'Il veuille une chose et qu'elle n'arrive pas ! Qu'Allah soit élevé très au-dessus des propos des semblables aux mazdéens.

Ne L'aura pas estimé à Sa juste valeur celui qui dit : « Il châtie Son serviteur pour ce qu'il n'a pas commis, Il n'a aucun pouvoir et aucune incidence sur lui, mais tout n'est qu'acte du Seigneur (ﷻ), ainsi Il châtie Son serviteur pour l'acte qu'Il a accompli et auquel Il a contraint le serviteur, et Sa contrainte à commettre un acte est pire que la contrainte exercée par une créature sur une autre. » S'il est établi dans la saine nature et la raison que si le maître contraint son esclave à accomplir un acte ou l'oriente vers celui-

[1] Sourate *Az-Zumar*, v.67.

ci, puis le châtie, cet agissement est une abomination ; alors que dire du plus grand des justes, des sages et des miséricordieux ? Comment pourrait-Il contraindre l'homme à commettre un acte sur lequel il n'aurait aucun agissement, aucune incidence, qui surviendrait sans sa volonté et ne compterait aucunement parmi ses actes, puis Il le condamnerait pour cela au châtiment éternel ? Qu'Allah soit élevé très au-dessus de cela. Leurs propos sont pires que ceux des semblables aux mazdéens, et ces deux groupes n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur.

N'aura pas estimé Allah à Sa juste valeur celui qui ne Le préserve pas de tout puits, lieu nauséabond, lieu d'aisance, et tout endroit d'où on s'écarte de Sa mention, mais prétend qu'Il est en tout lieu, tout en exceptant qu'Il soit élevé sur Son Trône :

إِلَيۡهِ يَصۡعَدُ ٱلۡكَلِمُ ٱلطَّيِّبُ وَٱلۡعَمَلُ ٱلصَّٰلِحُ يَرۡفَعُهُۥۚ

« ***Vers Lui monte la bonne parole et Il élève les bonnes actions.*** »[1]

Les anges et l'âme montent vers Lui et redescendent :

يُدَبِّرُ ٱلۡأَمۡرَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ إِلَى ٱلۡأَرۡضِ ثُمَّ يَعۡرُجُ إِلَيۡهِ

« ***C'est Lui qui administre toutes les créatures, du ciel vers la terre ; ensuite Son Ordre remonte vers Lui*** »[2]

[Cet homme] prétend qu'Il ne Lui convient pas d'être établi sur le siège de la royauté, puis il prétend qu'Il se trouve en tout lieu en lequel l'homme, et même les animaux, répugnent se trouver.

N'aura pas estimé Allah à Sa juste valeur celui qui renie l'essence de Son amour, Sa miséricorde, Sa bienveillance, Sa satisfaction, Sa colère et Son aversion ; de même celui qui renie l'essence de Sa sagesse que constituent les objectifs louables recherchés à travers Ses actes ; celui qui renie l'essence de Ses actes et ne Lui attribue pas d'acte volontaire mais prétend que Ses actes sont détachés de Lui ; celui qui renie l'essence de Son amour, Sa venue, Son établissement sur Son Trône, Sa conversation avec Mûsâ sur le flanc du mont *At-Ṯûr*, Sa venue au Jour de la Résurrection afin de juger par Lui-même entre Ses serviteurs, et d'autres actes et attributs de perfection qu'ils renient, prétendant ainsi estimer Allah à Sa juste valeur.

N'aura pas estimé Allah à Sa juste valeur celui qui Lui attribue une compagne et un enfant, ou qui prétend qu'Il s'incarne en Ses serviteurs, ou encore qu'Il est l'essence de cette existence.

---

[1] Sourate ***Fâṯir***, v.10.
[2] Sourate ***As-Sajdah***, v.5.

N'aura pas estimé Allah à Sa juste valeur celui qui dit qu'Il a élevé les ennemis du Messager d'Allah (ﷺ) et des membres de sa famille, et leur mention, en leur attribuant la royauté, le califat et la puissance ; et qu'Il a rabaissé les alliés de Son Messager, les membres de sa famille, et qu'Il les a méprisés, humiliés et frappés d'opprobre où qu'ils soient. Cela comporte le summum du dénigrement du Seigneur, qu'Il soit élevé très au-dessus des propos des Rafidites. Ces propos sont tirés de ceux des juifs et chrétiens à propos du Seigneur de l'univers qui prétendent qu'Allah a suscité un roi inique qui a prétendu la prophétie, mentit sur Allah, et est resté un long moment à mentir sur Lui à tout instant en disant : « Allah dit ceci, Il ordonne cela, Il interdit ceci » abrogeant les législations de Ses prophètes et messagers, rendant licites le sang, les biens et les femmes de leurs adeptes, et en disant : « Allah m'a permis cela ! » Et le Seigneur (ﷻ) l'a soutenu, aidé, élevé, raffermi, exaucé, lui a donné pouvoir sur ses opposants, en établissant les preuves de sa véracité, ainsi personne ne s'opposait à lui sans qu'il ne le domine, établissant sa véracité par sa parole, ses actes et prescriptions, suscitant ainsi les preuves de sa véracité l'une après l'autre.

Il est connu que cela comporte le plus grand dénigrement et la plus grande insulte faite au Seigneur (ﷻ), Sa science, Sa sagesse, Sa miséricorde, et Sa seigneurie, qu'Allah soit élevé très au-dessus des propos des irréligieux. Compare leurs propos à ceux de leurs frères Rafidites et tu verras que leurs propos sont tels que l'a dit le poète :

Comme deux frères allaités par le sein d'une même mère
Et qui, dans la nuit noire, auraient fait le serment de ne plus jamais se quitter

N'aura pas estimé Allah à Sa juste valeur celui qui dit : « Il peut châtier Ses alliés et ceux qui ne Lui ont jamais désobéi, ou alors le temps d'un clin d'œil, et les faire entrer dans la Géhenne ; et qu'Il peut accorder les délices à Ses ennemis et ceux qui n'ont jamais cru en Lui, ou alors le temps d'un clin d'œil, et les faire entrer dans le Demeure des délices ; et que ces deux choses sont pour Lui semblables. Même si ce qui nous a été rapporté de Lui s'oppose à cela, nous l'interdisons en raison de ce qui a été rapporté, et non parce que cela s'opposerait à Sa sagesse et Son équité. » Allah (ﷻ) a désavoué de la manière la plus forte qui soit dans Son Livre celui qui Lui attribue cela, et considère son jugement comme le pire qui soit, ainsi Allah (ﷻ) dit :

وَمَا خَلَقْنَا ٱلسَّمَآءَ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا بَٰطِلًا ذَٰلِكَ ظَنُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَوَيْلٌ لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿٢٧﴾ أَمْ نَجْعَلُ
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ كَٱلْمُفْسِدِينَ فِى ٱلْأَرْضِ أَمْ نَجْعَلُ ٱلْمُتَّقِينَ كَٱلْفُجَّارِ ﴿٢٨﴾

« *Nous n'avons pas créé le ciel et la terre et ce qui existe entre eux en vain, contrairement à ce que pensent ceux qui ont mécru. Malheur à ceux qui ont mécru pour le feu [qui les attend] ! Traiterons-Nous ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres comme ceux qui commettent du désordre sur terre ? Ou traiterons-Nous les pieux comme les pervers ?* »[1]

أَمْ حَسِبَ ٱلَّذِينَ ٱجْتَرَحُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ أَن نَّجْعَلَهُمْ كَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَوَآءً مَّحْيَاهُمْ وَمَمَاتُهُمْ سَآءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿٢١﴾ وَخَلَقَ ٱللَّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ وَلِتُجْزَىٰ كُلُّ نَفْسٍۭ بِمَا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

« *Ceux qui commettent des mauvaises actions pensent-ils que Nous allons les traiter comme ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, dans leur vie et dans leur mort ? Comme ils jugent mal ! Allah a créé les cieux et la terre en toute vérité, et afin que chaque âme soit rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et ils ne seront pas lésés.* »[2]

أَفَنَجْعَلُ ٱلْمُسْلِمِينَ كَٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٣٥﴾ مَا لَكُمْ كَيْفَ تَحْكُمُونَ ﴿٣٦﴾

« *Traiterons-Nous ceux qui sont soumis à Allah comme les criminels ? Comment jugez-vous donc ?* »[3]

N'aura pas estimé Allah à sa juste valeur celui qui prétend qu'Il ne donne pas la vie et la mort, qu'Il ne ressuscitera pas ceux qui sont dans les tombes, et qu'Il ne rassemblera pas Ses créatures en un Jour où Il rétribuera le bienfaisant pour sa bienfaisance, et le malfaisant pour sa malfaisance, où Il prendra le droit de l'opprimé à celui qui lui a causé une injustice, où Il honorera ceux qui ont enduré les difficultés en cette vie pour Lui, en ce qui comporte Sa satisfaction, par la plus grande de Ses grâces, où Il exposera à Ses créatures ce sur quoi ils divergent, et où Il montrera à ceux qui ont mécru qu'ils étaient menteurs.

N'aura pas estimé Allah à sa juste valeur celui qui méprise Son ordre et Lui désobéit, Son interdit et le commet, Son droit et le néglige, Sa mention et s'en détourne, qui préfère ses passions à la recherche de Sa satisfaction, et pour qui l'obéissance vouée aux créatures est plus importante que celle qu'il Lui voue ; Allah n'obtient que l'excédent de son cœur, ses paroles et ses actes, alors qu'un autre a priorité en cela, puisqu'il est plus important pour lui. Il minimise le regard et la connaissance d'Allah sur lui, alors qu'il est dans Sa poigne et que son toupet est dans Sa main ; et il révère le regard et la connaissance des créatures sur lui, de tout son cœur et ses membres. Il est gêné devant les gens et n'est pas gêné devant Allah, il craint les gens et

[1] Sourate *Ṣâd*, v.27-28.
[2] Sourate *Al-Jâthiyah*, v.21-22.
[3] Sourate *Al-Qalam*, v.35-36.

« ***Nous n'avons pas créé le ciel et la terre et ce qui existe entre eux en vain, contrairement à ce que pensent ceux qui ont mécru. Malheur à ceux qui ont mécru pour le feu [qui les attend] ! Traiterons-Nous ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres comme ceux qui commettent du désordre sur terre ? Ou traiterons-Nous les pieux comme les pervers ?*** »[1]

أم حسب الذين اجترحوا السيئات أن نجعلهم كالذين آمنوا وعملوا الصالحات سواء محياهم ومماتهم ساء ما
يحكمون ﴿٢١﴾ وخلق الله السماوات والأرض بالحق ولتجزى كل نفس بما كسبت وهم لا يظلمون

« ***Ceux qui commettent des mauvaises actions pensent-ils que Nous allons les traiter comme ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, dans leur vie et dans leur mort ? Comme ils jugent mal ! Allah a créé les cieux et la terre en toute vérité, et afin que chaque âme soit rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et ils ne seront pas lésés.*** »[2]

أفنجعل المسلمين كالمجرمين ﴿٣٥﴾ ما لكم كيف تحكمون ﴿٣٦﴾

« ***Traiterons-Nous ceux qui sont soumis à Allah comme les criminels ? Comment jugez-vous donc ?*** »[3]

N'aura pas estimé Allah à sa juste valeur celui qui prétend qu'Il ne donne pas la vie et la mort, qu'Il ne ressuscitera pas ceux qui sont dans les tombes, et qu'Il ne rassemblera pas Ses créatures en un Jour où Il rétribuera le bienfaisant pour sa bienfaisance, et le malfaisant pour sa malfaisance, où Il prendra le droit de l'opprimé à celui qui lui a causé une injustice, où Il honorera ceux qui ont enduré les difficultés en cette vie pour Lui, en ce qui comporte Sa satisfaction, par la plus grande de Ses grâces, où Il exposera à Ses créatures ce sur quoi ils divergent, et où Il montrera à ceux qui ont mécru qu'ils étaient menteurs.

N'aura pas estimé Allah à sa juste valeur celui qui méprise Son ordre et Lui désobéit, Son interdit et le commet, Son droit et le néglige, Sa mention et s'en détourne, qui préfère ses passions à la recherche de Sa satisfaction, et pour qui l'obéissance vouée aux créatures est plus importante que celle qu'il Lui voue ; Allah n'obtient que l'excédent de son cœur, ses paroles et ses actes, alors qu'un autre a priorité en cela, puisqu'il est plus important pour lui. Il minimise le regard et la connaissance d'Allah sur lui, alors qu'il est dans Sa poigne et que son toupet est dans Sa main ; et il révère le regard et la connaissance des créatures sur lui, de tout son cœur et ses membres. Il est gêné devant les gens et n'est pas gêné devant Allah, il craint les gens et

---

[1] Sourate *S̲âd*, v.27-28.
[2] Sourate ***Al-Jâthiyah***, v.21-22.
[3] Sourate ***Al-Qalam***, v.35-36.

ne craint pas Allah, il se comporte vis-à-vis des gens aussi bien qu'il le peut, et il se comporte vis-à-vis d'Allah de la manière la plus vile et méprisable qu'il puisse. S'il se met au service de celui qu'il aime parmi les gens, il le fait avec application, effort, et sincérité, en lui vouant totalement son cœur et ses membres, et en lui donnant priorité sur nombre de ses intérêts ; et s'il veut respecter un droit de son Seigneur – si la prédestination l'y aide – il le fait d'une manière que les gens n'accepteraient pas, et il Lui accorde de ses biens ce qu'il serait gêné de donner à une autre personne. Celui qui agit ainsi a-t-il estimé Allah à Sa juste valeur ?

A-t-il estimé Allah à sa juste valeur celui qui associe à Allah Son ennemi en ce qui est Son droit exclusif comme vénération, glorification, obéissance, humiliation, soumission, peur et espoir ? S'il Lui associait en cela la plus proche de Ses créatures, ce serait une insolence et une atteinte à Son droit exclusif, un mépris, et une association entre Lui et d'autre en ce qui ne convient qu'à Lui ; alors que dire lorsqu'il Lui associe la plus éloignée de Ses créatures, la plus méprisable et la plus abhorrée de Lui, et qui est Son véritable ennemi ? Ceci, car on n'a adoré en dehors d'Allah que Satan, comme Allah (ﷻ) dit :

﴿ أَلَمْ أَعْهَدْ إِلَيْكُمْ يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ أَن لَّا تَعْبُدُوا۟ ٱلشَّيْطَٰنَ إِنَّهُۥ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٦٠﴾ وَأَنِ ٱعْبُدُونِى هَٰذَا صِرَٰطٌ مُّسْتَقِيمٌ ﴿٦١﴾

« ***Ne vous ai-Je pas ordonné, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan, car il est pour vous un ennemi déclaré ? Et ne vous ai-Je pas ordonné de M'adorer ? Voilà un chemin bien droit.*** »[1]

Et lorsque les polythéistes ont prétendu adorer les anges, leurs adorations ont été vouées aux démons, alors même qu'ils pensaient adorer les anges, comme, Allah (ﷻ) dit :

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ يَقُولُ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ أَهَٰٓؤُلَآءِ إِيَّاكُمْ كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ﴿٤٠﴾ قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ أَنتَ وَلِيُّنَا مِن دُونِهِم بَلْ كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ٱلْجِنَّ أَكْثَرُهُم بِهِم مُّؤْمِنُونَ ﴿٤١﴾

« ***Et le jour où Il les rassemblera tous et dira ensuite aux anges : « Est-ce vous que ces gens-là adoraient ? » Ils diront : « Gloire à Toi ! C'est Toi notre allié et non pas eux. Ils adoraient plutôt les djinns, en qui la plupart d'entre eux croyaient.*** » »[2]

---

[1] Sourate *Yâ-Sîn*, v.60-61.
[2] Sourate *Saba'*, v.40-41.

Satan appelle donc le polythéiste à l'adorer, en lui faisant croire qu'il est un ange. De la même manière, les adorateurs du soleil, de la lune et des astres prétendent qu'ils adorent l'esprit de ces astres qui leur parlent et répondent à leurs besoins. Ainsi, lorsque le soleil se lève, Satan s'y joint, les mécréants se prosternent devant le soleil, mais leur prosternation lui est vouée, de même au coucher. Aussi, celui qui adore le Messie et sa mère ne les adore pas réellement, mais il adore Satan, car il prétend adorer celui qui lui a ordonné de l'adorer avec sa mère, a agréé et commandé cela, et celui qui l'a fait est Satan le maudit, et non le serviteur et messager d'Allah. Tout ceci a été révélé dans Sa Parole : « ***Ne vous ai-Je pas ordonné, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan, car il est pour vous un ennemi déclaré ? Et ne vous ai-Je pas ordonné de M'adorer ? Voilà un chemin bien droit.*** »[1]

Ainsi, aucun homme n'a adoré autre qu'Allah, quel que soit cet être adoré, sans que cette adoration ne soit vouée à Satan. L'adorateur jouit de l'être adoré dans la réalisation de son objectif, et l'être adoré jouit de l'adorateur dans la vénération qu'il lui voue et dans l'association à Allah qu'il lui octroie qui représente le summum de la satisfaction de Satan, c'est pourquoi Allah (ﷻ) dit :

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا يَٰمَعْشَرَ ٱلْجِنِّ قَدِ ٱسْتَكْثَرْتُم مِّنَ ٱلْإِنسِ

« ***Et le jour où on les rassemblera tous, [on dira] : Ô djinns ! Vous avez abusé des humains.*** »[2]

C'est-à-dire dans leur fourvoiement et égarement

وَقَالَ أَوْلِيَآؤُهُم مِّنَ ٱلْإِنسِ رَبَّنَا ٱسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا بِبَعْضٍ وَبَلَغْنَآ أَجَلَنَا ٱلَّذِىٓ أَجَّلْتَ لَنَا ۚ قَالَ ٱلنَّارُ مَثْوَىٰكُمْ

خَٰلِدِينَ فِيهَآ إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٢٨﴾

« ***Et leurs alliés parmi les humains diront : « Seigneur ! Nous avons tiré profit les uns des autres, et nous voilà au terme que Tu nous as fixé. » Il leur dira : « L'Enfer est votre demeure. [Vous y resterez] éternellement, sauf si Allah en décide autrement. » Vraiment, ton Seigneur est Sage et Il sait tout.*** »[3]

Ceci est une allusion concise à la raison pour laquelle le polythéisme est le plus grand des péchés majeurs auprès d'Allah, qu'il n'est pas pardonné sans repentir, qu'il entraîne l'éternité dans le châtiment, et que son caractère illicite et son abomination ne sont pas uniquement dus à son interdiction, mais il est impossible qu'Allah (ﷻ) légifère pour Ses serviteurs

---

[1] Sourate *Yâ-Sîn*, v.60-61.

[2] Sourate *Al-An^câm*, v.128.

[3] Sourate *Al-An^câm*, v.128.

une adoration pour autre que Lui, de même qu'il est impossible qu'Il contredise les Attributs de Sa perfection et les caractéristiques de Sa majesté. Comment penser que Celui à qui appartient seul la seigneurie, la divinité, la grandeur, et la majesté permette qu'on Lui associe en cela, ou qu'Il l'agrée ? Qu'Allah soit élevé très au-dessus de cela.

73 – Le polythéisme et l'orgueil s'opposent à l'obéissance

Puisque le polythéisme est ce qui s'oppose le plus à la raison pour laquelle Allah (ﷻ) a créé les créatures et établi les commandements, il est le plus grand des péchés majeurs auprès d'Allah. Il en est de même pour l'orgueil et ses conséquences, ainsi qu'il a précédé, car Allah a créé les créatures et révélé les Livres afin que l'obéissance Lui soit vouée à Lui seul, et le polythéisme et l'orgueil contredisent cela. Et c'est pourquoi Allah a interdit le Paradis aux adeptes du polythéisme et de l'orgueil, ainsi celui qui possède dans le cœur le poids d'une petite fourmi d'orgueil n'y entrera pas.

74 – Parler sur Allah sans science

Suit cela dans le méfait, le fait de parler sur Allah sans science, concernant Ses Noms, Ses Attributs, et Ses Actes, de Le décrire d'une manière contraire à celle dont Il s'est décrit ou dont Son Messager (ﷺ) L'a décrit. C'est là la chose la plus opposée et la plus contraire à la sagesse de Celui qui possède la perfection dans la création et l'ordre. C'est également une atteinte faite à l'essence de la Seigneurie et aux spécificités du Seigneur.

Si cela est fait avec science, c'est un entêtement pire que le polythéisme, et de plus grand péché auprès d'Allah. Le polythéiste qui reconnaît les Attributs du Seigneur est meilleur que celui qui renie et rejette les Attributs de Sa perfection ! De la même manière que celui qui reconnait la royauté d'un roi, ne renie ni sa royauté ni les attributs octroyés par la royauté, mais qui lui donne un associé en certaines choses qui le rapprochent de lui, est meilleur que celui qui renie les attributs du roi et ce qui fait de lui un roi. C'est une chose établie dans toutes les natures et raisons saines.

Que dire alors du dénigrement et du reniement concernant les Attributs de perfection, par l'adoration d'un intermédiaire entre l'Être adoré en toute vérité et le serviteur, duquel il tente de se rapprocher par l'adoration de cet intermédiaire, en le glorifiant et le vénérant. La maladie de la négation (*At-Taʿṭīl*) est une maladie incurable n'ayant aucun remède. C'est pourquoi Allah (ﷻ) a mentionné du leader des négateurs, Pharaon, qu'il renia ce

dont Mûsâ l'informa lorsqu'il lui dit que son Seigneur était au-dessus des cieux :

وَقَالَ فِرْعَوْنُ يَٰهَٰمَٰنُ ٱبْنِ لِى صَرْحًا لَّعَلِّىٓ أَبْلُغُ ٱلْأَسْبَٰبَ ﴿٣٦﴾ أَسْبَٰبَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ فَأَطَّلِعَ إِلَىٰٓ إِلَٰهِ مُوسَىٰ وَإِنِّى لَأَظُنُّهُۥ كَٰذِبًا

« ***Et Pharaon dit : Ô Hâmân, bâtis-moi une tour : peut-être atteindrais-je les voies. Les voies des cieux, et apercevrais-je le Dieu de Mûsâ. Mais je pense plutôt que c'est un menteur.*** »[1]

Shaykh Abû Al-Hasan [Al-Ashcarî] a argumenté contre les négateurs par ce verset dans ses ouvrages[2], et nous avons mentionné ses propos en d'autres endroits[3].

Le fait de parler sur Allah sans science et le polythéisme sont corrélatifs. Puisque les innovations qui égarent sont une ignorance des Attributs d'Allah, et un reniement de ce dont Il a informé, ainsi que Son Messager, à Son sujet, par obstination et ignorance, elles comptent parmi les plus grands péchés majeurs, même si elles sont en-deçà de la mécréance. Elles sont plus aimées de Satan que les péchés majeurs, comme l'a dit un pieux prédécesseur : « L'innovation est plus aimée de Satan que le péché, car on se repent du péché, alors qu'on ne se repent pas de l'innovation. »[4] Iblîs a dit : « J'ai amené le fils d'Adam à la perte par les péchés, et ils m'ont conduit à la perte par la demande de pardon et la parole « il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » Lorsque j'ai vu cela, j'ai propagé parmi eux les passions, ainsi ils commettent des péchés et ne se repentent pas, car ils pensent bien agir. »[5]

Il est connu que le pécheur ne cause de tort qu'à sa personne, alors que l'innovateur cause du tort à autre. L'épreuve de l'innovateur concerne un fondement de la religion, alors que celle du pécheur nait des passions. L'innovateur obstrue aux gens la voie droite d'Allah, alors que pour le pécheur il n'en est rien. L'innovateur dénigre les Attributs et la Perfection du Seigneur, alors que pour le pécheur il n'en est rien. L'innovateur s'oppose à ce qu'a apporté le Messager (ﷺ), alors que pour le pécheur il n'en est rien. L'innovateur obstrue aux gens le chemin de l'au-delà, alors que le pécheur chemine lentement en raison de ses péchés.

---

[1] Sourate *Ghâfir*, v.36-37.

[2] Voir *Al-Ibânah can Usûl Ad-Diyânah*, p.7-8.

[3] Voir *Ijtimâc Al-Juyûsh Al-Islâmiyyah*, p.286-299.

[4] Ce sont les propos de Sufyân At-Thawrî, voir *Al-Hilyah* (7/26).

[5] *Az-Zawâ'id* (10/207), la chaîne de transmission de ce récit est faible.

75 – L'injustice compte parmi les plus grands péchés

Puisque l'injustice et la transgression contredisent l'équité sur laquelle ont été établis les cieux et la terre, et qu'Allah a suscité Ses Messagers et révélé Ses Livres afin que les gens établissent la justice, l'injustice compte parmi les plus grands péchés majeurs auprès d'Allah. Son degré d'importance dépend de son méfait, ainsi le meurtre de son jeune enfant qui n'a commis aucun péché – alors qu'Allah (ﷻ) a créé les cœurs sur l'amour, la miséricorde, et la bienveillance envers lui, en accordant aux parents une supériorité claire en cela, ainsi le fait de le tuer de peur qu'il ne partage la nourriture, la boisson et les biens – compte parmi les plus abominables et pires injustices. De même, l'assassinat des parents qui sont la cause de l'existence de l'enfant, ou le meurtre d'un proche. Les degrés de gravité du meurtre dépendent de son infamie et du mérite du meurtrier à rester en vie et être conseillé. C'est pour cette raison que celui qui aura le pire châtiment au Jour de la Résurrection sera celui qui aura tué un prophète, ou aura été tué par un prophète[1]. Ensuite, viendra celui qui aura tué un imam ou un savant qui ordonne aux gens l'équité, les appelle à Allah, et les conseille dans leur religion.

Allah (ﷻ) a établi pour rétribution de l'homicide volontaire d'un croyant l'éternité en Enfer, la colère du Contraignant, Sa malédiction, et la préparation d'un châtiment immense. C'est ce qu'entraine l'homicide volontaire d'un croyant, tant qu'aucun obstacle ne s'y oppose. Nulle divergence sur le fait que l'islam volontaire après l'homicide est un obstacle à la réalisation de cette rétribution. **Mais le repentir du musulman l'empêche-t-il, après que l'homicide soit survenu ?** Les savants passé et contemporains ont deux avis sur la question, et tous deux sont rapportés de l'imam A<u>h</u>mad.

Ceux qui ont été d'avis que le repentir n'empêchait pas la réalisation du châtiment ont considéré que cela était un droit de la victime qu'elle n'avait pas obtenu en cette vie qu'elle a quitté en raison de l'injustice [du meurtrier], ainsi la victime doit nécessairement obtenir son droit dans la Demeure de justice. Quant à ce qu'obtient l'héritier, c'est uniquement le droit qu'Allah (ﷻ) lui a accordé de réclamer ou de pardonner, et la victime n'en tire aucun profit, et quelle réparation pour l'injustice qu'elle a subi obtiendrait-elle à travers l'obtention par l'héritier de son droit ? C'est là l'avis le plus juste sur cette question : le droit de la victime ne disparaît pas

---

[1] Voir *As-Sa<u>h</u>î<u>h</u>ah* (281).

par l'obtention par l'héritier de son droit. Ce sont deux avis des compagnons de Ahmad, As-Shâfi'î et d'autres.

Un autre groupe a considéré que le droit de la victime cessait après le repentir et l'obtention par l'héritier de son droit, car le repentir annihile ce qui le précède, et on a appliqué une peine légale pour le crime commis. Les adeptes de cet avis ont dit : si le repentir efface les conséquences de la mécréance et de la sorcellerie, qui sont d'un péché plus grand que le meurtre, alors comment pourrait-il ne pas effacer les conséquences du meurtre ? Allah (ﷻ) a accepté le repentir de mécréants qui ont combattu Ses alliés, et Il les a mis parmi les meilleurs de Ses serviteurs ; Il a également appelé au repentir ceux qui ont incendié et éprouvé dans leur religion Ses alliés, lorsqu'Il dit :

قُلْ يَٰعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ أَسْرَفُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا۟ مِن رَّحْمَةِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ جَمِيعًا

« ***Dis : Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés.*** »[1]

Ceci concerne celui qui se repent, et englobe la mécréance et ce qui est moindre. Comment le serviteur pourrait-il se repentir de péchés et être châtié pour cela par la suite ? Il est connu que cela n'a aucun fondement dans la Législation et la rétribution d'Allah. Par le repentir, ce pécheur se livre, et comme il n'est pas possible de le livrer à la victime, le Législateur a établi son tuteur à sa place, et Il a considéré le fait que le meurtrier se livre à lui comme le fait qu'il livre ses biens à l'héritier.

La vérité sur la question est que le meurtre est lié à trois droits : le droit d'Allah, de la victime, et de son tuteur. Si le meurtrier se livre volontairement au tuteur, en regrettant ce qu'il a fait, en craignant Allah, et en se repentant sincèrement, le droit d'Allah cesse par le repentir ; de même que le droit du tuteur par [l'application du talion], la conciliation ou l'indulgence. Reste le droit de la victime qu'Allah compensera au Jour de la Résurrection pour Son serviteur bienfaisant, Il établira la concorde entre la victime et le meurtrier, et ainsi ni le droit de l'un ni le repentir de l'autre n'est annihilé.

Quant à la question des biens, elle est sujette à divergence. Un groupe a été d'avis que si [le meurtrier] acquittait à l'héritier ce qu'il doit, il se libérait de sa responsabilité dans l'au-delà, de la même manière qu'il s'en libère ici-bas. Un autre groupe a été d'avis que la revendication de celui

[1] Sourate *Az-Zumar*, v.53

qu'il a opprimé en s'accaparant ses biens demeurait au Jour de la Résurrection, et le fait que son héritier les perçoivent ne lui en rend rien, car il a été empêché d'en jouir tout au long de sa vie, et il est mort sans en avoir joui ; c'est là une injustice qui n'a pas été réparée pour lui, mais uniquement pour un autre. Ils en ont tiré que si les biens passent d'une personne à une autre et que les héritiers sont multiples, la revendication concerne l'ensemble, car c'est un droit dont il doit s'acquitter envers chacun d'eux puisqu'il est héritier. C'est l'avis d'un groupe des compagnons de Mâlik et Ahmad.

Notre enseignant [Ibn Taymiyyah] a tranché entre les deux groupes en disant que si celui qui laisse l'héritage peut prendre ses biens et ce qu'il revendique mais ne le fait pas jusqu'à mourir, la revendication passe à l'héritier dans l'au-delà, de la même manière qu'ici-bas ; mais s'il ne peut le réclamer et le prendre, mais que [l'autre partie] s'y oppose en toute injustice et transgression, il demandera son droit dans l'au-delà.

Ce développement compte parmi les propos les meilleurs, car si l'oppresseur dépense les biens de celui qui laisse un héritage, et que ce dernier ne peut les récupérer, ils deviennent semblables à un de ses esclaves qui aurait été tué, sa maison brûlée par autrui, sa nourriture et sa boisson consommées par un tiers. Ce type de biens est détruit pour le légateur et non pour l'héritier, ainsi le droit de revendication revient à celui dont la propriété a été détruite.

Reste à dire que les biens, qu'il s'agisse de biens fonciers, de terres ou d'objets demeurent après le décès, ils sont la propriété de l'héritier, et le spoliateur doit s'en acquitter auprès de lui à tout moment. S'il ne restitue pas ces biens, l'héritier a le droit de les réclamer auprès d'Allah, de la même manière qu'il a le droit de les réclamer en ce bas-monde.

C'est une question complexe dont on ne peut s'extirper qu'en disant que la revendication revient aux deux, de la même manière que si un bien partagé entre un groupe de personnes est spolié, chacun d'eux a le droit d'en revendiquer son droit ; ou encore si on s'accapare un don pieux inaliénable (*Waqf*) destiné à plusieurs personnes et qu'on les prive tous de leur droit, chacun d'eux pourra revendiquer ce droit au Jour de la Résurrection, sans que l'un d'eux soit prioritaire sur l'autre en cela. Et Allah est plus savant.

76 – Le méfait du meurtre et le péché du meurtrier

Le méfait du meurtre étant celui-ci, Allah (ﷻ) dit :

مِنْ أَجْلِ ذَٰلِكَ كَتَبْنَا عَلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَنَّهُۥ مَن قَتَلَ نَفْسًۢا بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِى ٱلْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ ٱلنَّاسَ جَمِيعًا وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَآ أَحْيَا ٱلنَّاسَ جَمِيعًا

« ***C'est pourquoi Nous avons prescrit aux Enfants d'Israël que celui qui tue une personne non coupable d'un meurtre ou d'un désordre sur terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et celui qui préserve la vie, c'est comme s'il faisait préservait la vie de tous les hommes.*** »[1]

La compréhension de ce verset a posé problème à nombre de gens qui ont dit : « Il est connu que le péché de celui qui tue cent personnes est plus grand que celui qui n'en tue qu'une seule. » Leur erreur provient du fait qu'ils ont pensé que la comparaison portait sur la proportion du péché et le châtiment, alors que la formulation n'indique pas cela, et la comparaison d'une chose à une autre n'implique pas qu'elle emprunte l'ensemble de ses dispositions. Allah (ﷻ) dit :

كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَهَا لَمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا عَشِيَّةً أَوْ ضُحَىٰهَا ﴿٤٦﴾

« ***Le jour où ils verront [l'Heure], il leur semblera n'avoir demeuré [sur terre] qu'une soirée ou une matinée*** »[2]

Et Il dit également :

كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَ مَا يُوعَدُونَ لَمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا سَاعَةً مِّن نَّهَارٍۭ

« ***Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera n'avoir demeuré [sur terre] qu'un moment d'une journée.*** »[3]

Ce qui n'implique pas que leur séjour sur terre soit de cette durée. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui accomplit la prière du ᶜIshâ en congrégation est semblable à celui qui passe la moitié de la nuit en prière ; et celui qui accomplit la prière du Fajr en congrégation est semblable à celui qui passe toute la nuit en prière.* »[4] C'est-à-dire avec la prière du *ᶜIshâ'*, comme cela est mentionné sous une autre formulation[5]. Plus claire encore, sa parole : « *Celui qui jeûne le mois de Ramadan, puis le fait suivre de six jours [de jeûne] durant le mois de*

[1] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.32.
[2] Sourate *An-Nâziᶜât*, v.46.
[3] Sourate *Al-Ahqâf*, v.35.
[4] Muslim (656).
[5] At-Tirmidhî (221).

Shawwâl est semblable à celui qui jeûne toute l'année. »[1] ou encore : « *Celui qui récite ﴾ Dis : Il est Allah Unique ﴿ c'est comme s'il avait récité le tiers du Coran.* »[2]

Il est connu que la récompense de celui qui accomplit ces choses n'atteint pas celle de celui auquel il est comparé, et qu'ainsi leur valeur soit identique, et si c'était le cas, celui qui accomplit les prières du *ᶜIshâ'* et *Fajr* en congrégation n'aurait aucun intérêt à prier de nuit, si ce n'est d'obtenir fatigue et labeur. Et on n'a rien accordé de meilleur – après la foi – que la compréhension de ce qu'Allah (ﷻ) et Son Messager (ﷺ) ont visé ; et c'est là la grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut.

Si on demande : de quelle manière a-t-on comparé celui qui tue une seule personne et celui qui tue tous les hommes ? On peut répondre : de nombreuses manières :

La première : chacun d'eux a désobéi à l'ordre d'Allah et de Son Messager (ﷺ), s'exposant ainsi au châtiment, et chacun d'eux s'est exposé à la colère et la malédiction d'Allah, méritant ainsi l'éternité dans le feu de l'Enfer où Allah leur a préparé un châtiment immense. La seule distinction concerne le degré de châtiment, car le péché de celui qui tue un prophète, un gouverneur équitable, ou un savant qui ordonne aux gens la justice n'est pas semblable au péché de celui qui tue une personne qui ne possède pas ces caractéristiques.

La deuxième : il mérite tous deux leur mise à mort.

La troisième : ils sont semblables dans le crime consistant à verser un sang qu'Allah a interdit de verser, ainsi celui qui tue une personne sans droit, mais uniquement pour semer la corruption sur terre ou s'accaparer ses biens, se met à tuer toute personne qu'il dominera ou qu'il pourra assassiner, il transgresse donc envers le genre humain.

Aussi, dans le fait que celui qui tue une seule personne soit nommé meurtrier, pervers, injuste, et pécheur, de la même manière que celui qui tue tous les hommes.

Également, le fait qu'Allah est fait « *des croyants, dans leurs liens d'affection, de miséricorde et d'union, un seul corps, si un membre est souffrant, l'ensemble du corps subit la fièvre et l'insomnie.* »[3] Ainsi, si le meurtrier détruit un membre de ce corps, c'est comme s'il avait détruit l'ensemble du corps

---

[1] Muslim (204).
[2] Sahîh Al-Jâmiᶜ (2663).
[3] Al-Bukhârî (6009) et Muslim (2586).

et fait souffrir tous ses membres. Celui qui cause du tort à un croyant, c'est comme s'il causait du tort à l'ensemble des croyants, et le tort causé à l'ensemble des croyants est un tort causé à tous les gens, car Allah ne préserve les gens qu'en raison des croyants qui se trouvent parmi eux ; ainsi, nuire à celui qui préserve est une nuisance faite à celui qui est préservé à travers lui. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Personne n'est tué en toute injustice et sans aucun droit, sans que le premier fils d'Adam n'obtienne une part de son sang, car il est le premier à avoir commis un meurtre.* »[1] Cette menace n'a pas été rapportée concernant le premier homme à avoir forniqué, volé ou consommé de l'alcool, même si le premier polythéiste mérite plus cela que le premier meurtrier, car il est le premier à avoir associé, et c'est pourquoi le Prophète (ﷺ) vit ᶜAmr Ibn Lu<u>h</u>ay Al-Khuzâᶜî subir le pire châtiment en Enfer[2], car il est le premier à avoir transformé la religion de Ibrâhîm (ﷺ). Allah (ﷻ) dit :

وَلَا تَكُونُوٓاْ أَوَّلَ كَافِرِۭ بِهِۦ

« ***ne soyez pas les premiers à le rejeter*** »[3]

et qu'ainsi, ceux qui vous suivent vous imitent et que vous soit imputé leur péché, et il en est de même pour toute personne établissant une pratique mauvaise en laquelle elle est suivie. Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Au Jour de la Résurrection, la victime viendra en tenant la tête et le toupet de son meurtrier dans sa main, alors que le sang jaillira de ses veines, et il dira : Ô Seigneur ! Demande à cet homme pourquoi il m'a tué ?* » On mentionna à Ibn ᶜAbbâs le repentir, et il récita ce verset :

وَمَن يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُّتَعَمِّدًا فَجَزَآؤُهُۥ جَهَنَّمُ خَٰلِدًا فِيهَا

« ***Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution sera l'Enfer, où il demeurera éternellement.*** »[4]

Puis il dit : « Ce verset n'a été ni abrogé ni remplacé, alors comment pourrait-il se repentir ? »[5]

Nâfiᶜ rapporte : « ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar regarda un jour la *Kaᶜbah* et dit : Que ta majesté et ton caractère sacré sont grands, mais le caractère sacré du croyant est plus grand que toi encore auprès d'Allah. »[6]

[1] Al-Bukhârî (3335) et Muslim (1677).
[2] Al-Bukhârî (4623) et Muslim (2856).
[3] Sourate ***Al-Baqarah***, v.41.
[4] Sourate ***An-Nisâ'***, v.93.
[5] *<u>Sahîh</u> At-Tirmidhî* (3029).
[6] *<u>Sahîh</u> At-Targhîb* (2441).

Jundub (ﷺ) rapporte : « *La première chose qui putréfie chez l'homme est le ventre, ainsi que celui qui peut ne consommer que ce qui est bon le fasse, et que celui qui peut éviter que ne s'interpose entre lui et le Paradis une paume remplie de sang qu'il aura versé, qu'il le fasse.* »[1]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Le croyant ne cesse d'être dans l'aisance concernant sa religion, tant qu'il ne verse pas un sang qu'Allah a interdit de verser.* »[2]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) a dit : « Parmi les impasses pour lesquelles on ne trouve pas d'issue pour qui y tombe figure le fait de verser illégalement un sang qu'Allah a interdit de verser. »[3]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Insulter le musulman est une perversion, et le combattre une mécréance.* »[4]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ne redevenez pas mécréants après moi, l'un frappant le cou de l'autre.* »[5]

Il dit également : « *Celui qui tue une personne qui a conclu un pacte [avec les musulmans] ne sentira pas le parfum du Paradis, bien qu'on puisse le sentir à un distance de quarante années [de marche].* »[6] C'est là le châtiment de celui qui tue l'ennemi d'Allah pendant la durée du pacte qu'il a conclu, alors qu'il est en sécurité, alors que dire de celui qui tue Son serviteur croyant ? Si une femme est entrée en Enfer en raison d'une chatte qu'elle a emprisonnée jusqu'à ce qu'elle meurt de faim et de soif, et que le Prophète (ﷺ) vit en Enfer, la chatte griffant son visage et sa poitrine[7], alors que dire du châtiment de celui qui emprisonne un croyant jusqu'à trépas, sans qu'il n'ait commis aucun crime ? Ainsi on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *La disparition de ce bas-monde est, pour Allah, moindre que l'homicide d'un croyant sans aucun droit.* »[8]

---

1 Al-Bukhârî (6733).
2 Al-Bukhârî (6469).
3 Al-Bukhârî (6470).
4 Al-Bukhârî (5697) et Muslim (64).
5 Al-Bukhârî (6666) et Muslim (65).
6 Al-Bukhârî (6516).
7 Al-Bukhârî (2365) et Muslim (2242).
8 *Sahîh At-Targhîb* (2438).

77 – Le méfait de la fornication

Puisque le méfait de la fornication compte parmi les pires méfaits – et qu'elle s'oppose à l'intérêt de l'organisation du monde dans la préservation des lignées, de la chasteté, des interdits, et la protection contre ce qu'elle entraine comme inimitié et haine immense entre les gens par la perversion de l'épouse, de la fille, de la sœur et de la mère d'autrui, ce qui comporte la destruction du monde – [son méfait] suit celui du meurtre dans l'ordre de gravité, et c'est la raison pour laquelle Allah (ﷻ) les a liés dans Son Livre, de même que Son Messager dans sa Sunna, ainsi qu'il a précédé.

L'imam Ah̲mad a dit : « Je ne connais rien, après le meurtre, de plus grave que la fornication. » Allah (ﷻ) a insisté sur son caractère illicite lorsqu'Il dit :

وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَٰهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ ۚ وَمَن
يَفْعَلْ ذَٰلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾ يُضَاعَفْ لَهُ الْعَذَابُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَيَخْلُدْ فِيهِ مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَن تَابَ

« ***Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah, ne tuent pas la personne dont Allah a interdit [le meurtre], sauf de plein droit, et qui ne commettent pas la fornication. Quiconque agit ainsi, sera dans le péché. Le châtiment lui sera multiplié, au jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement humilié. Sauf celui qui se repent...*** »[1]

Allah (ﷻ) a lié la fornication, le polythéisme et le meurtre, et Il a établi comme rétribution à cela l'éternité d'un châtiment multiplié, tant que le serviteur ne lève pas ce que ces actes impliquent par le repentir, la foi, et les œuvres pieuses. Allah (ﷻ) dit :

وَلَا تَقْرَبُوا الزِّنَىٰ ۖ إِنَّهُ كَانَ فَاحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا ﴿٣٢﴾

« ***Et n'approchez point de la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin !*** »[2]

Allah (ﷻ) a mentionné la turpitude de l'acte en lui-même dont l'infamie est telle que son abomination est établie dans la raison, même pour de nombreux animaux, ainsi ᶜAmr Ibn Maymûn Al-Awdî rapporte : « Avant l'islam, j'ai vu un singe mâle forniquer avec une femelle, les singes se sont alors rassemblés autour d'eux pour les lapider à mort. »[3]

---

[1] Sourate *Al-Furqân*, v.68-70.
[2] Sourate *Al-Isrâ'*, v.32.
[3] Al-Bukhârî (3849).

Ensuite, Allah a mentionné que le terme de cet acte est un mauvais chemin, car c'est le chemin de la perdition, la ruine, de l'indigence en cette vie, et le chemin d'un châtiment humiliant et d'un supplice dans l'au-delà. Et puisque le fait d'épouser les femmes de ses pères compte parmi ce qui est de plus abominable, Allah (ﷻ) l'a blâmé plus encore en disant :

إِنَّهُۥ كَانَ فَٰحِشَةً وَمَقْتًا وَسَآءَ سَبِيلًا

« *C'est une turpitude, une abomination et un mauvais chemin !* »[1]

Allah (ﷻ) a lié la réussite du serviteur à la préservation de sa chasteté, et il n'existe aucun chemin vers la réussite sans cela, ainsi Il dit :

قَدْ أَفْلَحَ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١﴾ ٱلَّذِينَ هُمْ فِى صَلَاتِهِمْ خَٰشِعُونَ ﴿٢﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ عَنِ ٱللَّغْوِ مُعْرِضُونَ ﴿٣﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِلزَّكَوٰةِ فَٰعِلُونَ ﴿٤﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِفُرُوجِهِمْ حَٰفِظُونَ ﴿٥﴾ إِلَّا عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ﴿٦﴾ فَمَنِ ٱبْتَغَىٰ وَرَآءَ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْعَادُونَ ﴿٧﴾

« ***Les croyants ont certes réussi, ceux qui sont concentrés dans leur prière, se détournent des futilités, s'acquittent de la Zakat, sont chastes, sauf avec leurs épouses et leurs esclaves, car dans ce cas, ils ne sont pas à blâmer. Quant à ceux qui cherchent au-delà de ces limites, ce sont les transgresseurs.*** »[2]

Ceci englobe trois choses : celui qui n'est pas chaste ne compte pas parmi ceux qui réussissent mais parmi ceux qui sont blâmés et qui transgressent, ainsi il manque la réussite, mérite qu'on le désigne par la transgression, et tombe dans le blâme. Endurer la souffrance [de la résistance] aux passions est moindre que la plus petite part du châtiment qu'elles entraînent.

De même, Allah (ﷻ) a blâmé l'homme qui a été créé craintif, et ne patiente ni dans la facilité ni dans la difficulté, mais si un bien le touche, il s'en montre avare, et si un mal le touche il perd patience, sauf ceux qu'Il a excepté parmi ceux qui réussissent, et Il mentionna parmi eux :

وَٱلَّذِينَ هُمْ لِفُرُوجِهِمْ حَٰفِظُونَ ﴿٢٩﴾ إِلَّا عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ﴿٣٠﴾ فَمَنِ ٱبْتَغَىٰ وَرَآءَ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْعَادُونَ ﴿٣١﴾

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v.22.
[2] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.1-7.

« ***Ceux qui sont chastes, sauf avec leurs épouses et esclaves ; car dans ce cas, on ne peut rien leur reprocher, Mais ceux qui recherchent leur plaisir en dehors de cela, sont des transgresseurs.*** »[1]

Allah (ﷻ) a ordonné à Son Prophète (ﷺ) qu'il commande aux croyants de baisser leur regard et de rester chastes, et de les informer qu'Il voit leurs œuvres et en a connaissance :

يَعْلَمُ خَائِنَةَ الْأَعْيُنِ وَمَا تُخْفِي الصُّدُورُ ﴿١٩﴾

« ***Allah sait ce que voient les yeux furtivement, tout comme ce que les poitrines cachent*** »[2]

Et puisque le point de départ de ceci est le regard, Il a mentionné le fait de baisser le regard avant la préservation de la chasteté, car les conséquences partent du regard, de la même manière que la plupart des feux naissent de petites flammes. Un regard. Une pensée. Un pas. Une faute.

C'est pourquoi on dit que celui qui préserve ces quatre chose protège sa religion : son regard, ses pensées, ses paroles, ses pas. Il convient donc que le serviteur soit le gardien de ces quatre portes, qu'il dresse un poste de garde à ces entrées, car c'est par elles que pénètre l'ennemi, qu'il s'introduit dans les demeures et y renverse tout.

78 – Comment les péchés s'introduisent-ils ?

Les péchés s'introduisent le plus souvent par ces quatre portes, et nous mentionnerons pour chaque porte ce qui convient.

Concernant le regard, il est l'éclaireur et le messager des passions, et le fait de le préserver est le fondement de la chasteté, car celui qui regarde où bon lui semble conduit son âme aux sources de la perdition.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ne fais pas suivre un regard par un autre, car le premier est pour toi, et non le second.* »[3]

Il dit également : « *Le regard est une des flèches empoisonnées d'Iblîs, ainsi celui qui baisse le regard devant les atours d'une femme pour Allah, Allah suscite en son cœur une douceur jusqu'au Jour où il Le rencontrera.* »[4]

---

[1] Sourate *Al-Maᶜârij*, v.29-31.
[2] Sourate *Ghâfir*, v.19.
[3] S͟ah͟îh͟ At-Targhîb (1903).
[4] *D͟aᶜîf At-Targhîb* (1194), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

Il dit encore : « *Baissez le regard et restez chaste.* »[1] Il dit aussi : « *Prenez garde de vous asseoir sur les routes.* – Ô Messager d'Allah ! Nous n'avons pas d'autre endroit pour nous réunir et discuter. – *Si vous refusez, accordez à la route son droit.* – Quel est son droit ? – *Baisser le regard, s'abstenir de toute nuisance, répondre au salut, ordonner le bien et interdire le mal.* »[2]

Le regard est le fondement de tout fléau qui touche l'homme, car le regard suscite la pensée, qui suscite la réflexion, qui suscite le désir, qui suscite la volonté qui se renforce jusqu'à devenir détermination, et l'acte survient nécessairement, si aucun obstacle ne vient l'empêcher. C'est pourquoi on dit : « La patience sur le fait de baisser le regard est moindre que la patience sur la douleur de ce qui en découle. » Le poète dit :

Le regard est le fondement de tout fléau
La plupart des feux naissent de petites flammes
Combien de regards sont devenus dans le cœur
Telle une flèche [tendue] entre l'arc et la corde
Tant que l'homme ne cesse de jeter un œil
Au regard d'autrui, il est en danger
Réjouit son œil ce qui nuit à son âme
N'est pas bienvenue la réjouissance qui ensuite devient nuisance

Parmi les torts que causent le regard est qu'il suscite malheurs, soupirs, et chagrins, l'homme voit ce dont il est incapable et ce sur quoi il ne peut patienter, et cela compte parmi les plus grands châtiments : voir ce sur quoi tu ne peux patienter, en totalité ou en partie, et ce dont tu es incapable. Le poète dit :

Lorsqu'un jour tu as envoyé ton regard en éclaireur
Pour ton cœur, ce qu'il a vu t'a fatigué
Tu as vu ce que tu es incapable d'accomplir en totalité
Et ce sur quoi tu ne peux patienter en partie

Ce vers demande une explication, son sens est que tu vois ce sur quoi tu ne peux patienter et ce dont tu es incapable. Sa parole « *ce que tu es incapable d'accomplir en totalité* » est une négation de la capacité à accomplir cette chose en totalité qui ne convient que par la négation de cette chose pour tout un chacun. Combien de ceux qui ont laissé vaqué leurs regards n'ont pas cessé jusqu'à être avancé telle une victime devant eux, comme il a été dit :

Ô toi qui dont les regards n'ont pas cessé
Jusqu'à être avancé telle une victime parmi eux

---

[1] *Sahîh At-Targhîb* (2926).
[2] Al-Bukhârî (6229) et Muslim (2121).

J'ai moi aussi composé des vers à ce sujet :

Il s'ennuyait tellement d'être à l'abri [de la tentation, ou de l'épreuve]
Qu'il se mit à observer ces lieux qu'il croyait beaux, [où jadis s'y trouvait sa bien-aimée]
Son regard s'attarda tellement sur ce paysage,
Qu'on le retrouva gisant au sol, victime de ses douloureux souvenirs

Il est étonnant de constater que le regard de qui observe est une flèche qui n'atteint pas celui qui est regardé, mais elle occupe une place dans le cœur de celui qui observe. J'ai composé un poème à ce sujet :

Ô toi qui t'échine à décocher des flèches du regard
Tu es la victime de ce que tu décoches et n'atteints pas ta cible
Ô toi qui laisses vaquer ton regard, cherchant un remède à cela
Retiens ton émissaire, il ne t'apportera que ruine

Plus étonnant encore, le regard blesse le cœur et fait suivre la blessure par une autre, et ensuite la douleur de la blessure ne l'empêche pas de chercher à recommencer. J'ai également composé à ce sujet :

Tu ne cesses de faire suivre un regard par un autre
Après chaque élégant et élégante
Pensant que c'est le remède à ta blessure, alors qu'en vérité
Cela n'est que blessure sur blessure
Tu as sacrifié ton œil au regard et aux pleurs
Tu donnes ton cœur en sacrifice, et quel sacrifice

On a également dit : « Retenir le regard est moindre que les regrets perpétuels. »

79 – Les pensées sont une porte aux péchés

Concernant les pensées, leur cas est plus dur encore, car elles sont la base du bien et du mal, c'est d'elles que naissent les volontés, préoccupations et déterminations. Celui qui porte considération à ses pensées détiendra les rênes de son âme et dominera ses passions ; quant à celui qui est dominé par ses pensées, il sera plus dominé encore par ses passions et son âme ; et celui qui néglige ses pensée, elles le mèneront de force à la perdition.

Les pensées ne cessent de parvenir au cœur jusqu'à ce qu'il ait de vains espoirs :

وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَعْمَٰلُهُمْ كَسَرَابٍۭ بِقِيعَةٍ يَحْسَبُهُ ٱلظَّمْـَٔانُ مَآءً حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَهُۥ لَمْ يَجِدْهُ شَيْـًٔا وَوَجَدَ ٱللَّهَ
عِندَهُۥ فَوَفَّىٰهُ حِسَابَهُۥ ۗ وَٱللَّهُ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿٣٩﴾

« ***Quant à ceux qui ont mécru, leurs actions sont comme un mirage dans une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau. Puis lorsqu'il y parvient, il n'y trouve rien, mais il trouve Allah qui lui rend compte de toutes ses actions, car Allah fait rapidement les comptes.*** »[1]

L'homme à la préoccupation la plus vile et l'âme la plus méprisable est celui qui, face aux réalités, se satisfait des fausses espérances, les attire à lui, et s'en pare. Elles sont, par Allah, le capital des ruinés, la marchandise des oisifs, la subsistance de l'âme vide qui se satisfait de l'imagination plutôt que d'arriver au but, et des fausses espérances plutôt que des réalités, comme l'a dit le poète :

Un espoir qui, s'il s'avère réel, est le meilleur des espoirs
Sinon, nous avons vécu un moment de bonheur en cela

Les pensées sont les choses les plus nuisibles pour l'homme, elles font naître l'abattement, la paresse, la négligence, le remord, et le regret. Lorsque celui qui fonde de faux espoirs manque une chose de la réalité tangible, il transforme sa représentation en son cœur, l'embrasse et l'intègre, ainsi il se satisfait d'être parvenu à une représentation irréelle et imaginaire que son esprit s'est représentée ! Cela ne lui octroie rien, mais il est semblable à l'affamé et l'assoiffé qui construit, dans son imaginaire, la représentation de la nourriture et de la boisson, alors qu'il ne mange pas et ne boit pas ! Le fait de s'en satisfaire indique la médiocrité et la bassesse de l'âme, car l'honneur de l'âme, sa pureté et son élévation consiste à rejeter toute pensée qui n'a aucune réalité, ne pas vouloir y occuper son esprit et s'y accoutumer.

Ceci dit, les pensées sont de plusieurs types qui gravitent autour de quatre fondements :

1 – Des pensées qui permettent de parvenir à un intérêt mondain.

2 – Des pensées qui repoussent un méfait mondain.

3 – Des pensées qui permettent de parvenir à un intérêt dans l'au-delà.

4 – Des pensées qui repoussent un méfait dans l'au-delà.

Que le serviteur circonscrive ses pensées, réflexions et préoccupations à ces quatre types. Si elles se limitent à cela, il n'abandonnera pas à autrui ce qu'il peut en rassembler ; si elles se bousculent en raison du grand nombre de leurs liens connexes, il donnera priorité à ce qui est le plus important dont il craint la disparition, et il retardera ce qui n'est pas important et qu'il ne craint pas de voir disparaître. Reste deux autres catégories : **la première**

---

[1] Sourate *An-Nûr*, v.39.

concerne ce qui est important mais ne disparaît pas, et **la deuxième** ce qui n'est pas important mais disparaît. Chacune comporte ce qui appelle à lui donner priorité, mais c'est là que survient l'hésitation et l'incertitude, car si on donne priorité à ce qui est important, on peut craindre la disparation de ce qui est moindre, et si on donne priorité à ce qui est moindre, on manque de se préoccuper de ce qui plus important ; ceci lorsque deux choses se présentent, qu'on ne peut les rassembler, et qu'on ne peut parvenir à l'une qu'en manquant l'autre.

C'est le cadre de l'utilisation de la raison, la compréhension et la connaissance, et c'est à partir de là qu'on s'élève, réussit ou perd. La plupart de ceux que l'on voit révérer leur raison et connaissance donnent priorité à ce qui n'est pas important et ne disparaît pas sur ce qui est important et disparaît, personne n'échappe à cela, mais les uns sont plus touchés que d'autres.

La disposition à ce sujet revient au grand principe autour duquel gravitent la Législation et la prédestination, et vers lequel reviennent la création et l'ordre, qui consiste à donner priorité au plus grand et au plus élevé des deux intérêts, même si on manque l'intérêt moindre ; et de ne tomber que dans le moindre des deux méfaits afin de repousser le plus grand. Ainsi, on délaisse un intérêt pour en réaliser un autre plus grand, et on tombe dans un méfait pour en repousser un autre plus grave.

Les pensées et la réflexion de l'homme sensé ne dépassent pas cela, c'est ce qu'ont apporté les législations, et on ne peut atteindre les bienfaits de cette vie et de l'au-delà qu'ainsi. La plus élevée, noble et bénéfique des réflexions concerne ce qui se rapporte à Allah et l'au-delà. Ce qui concerne Allah est de plusieurs types :

Le premier concerne la réflexion sur Ses versets révélés et ce qui s'y rapporte, et la compréhension de ce qu'Il vise à travers eux. C'est pour cette raison qu'Allah les a révélés, non uniquement pour les réciter, mais la récitation n'est qu'un moyen [de parvenir à la compréhension]. Un pieux prédécesseur a dit : « Allah a révélé le Coran afin qu'on le mette en pratique, et les gens ont fait de sa récitation sa mise en pratique ! »

Le deuxième concerne la réflexion sur Ses signes visibles, leur considération, et leur utilisation comme preuve de Ses Noms, Ses Attributs, Sa sagesse, Sa bienfaisance, Sa bonté, Son existence. Allah (ﷻ) a désigné spécifiquement Ses serviteurs comme étant ceux qui réfléchissent et méditent sur Ses signes et leurs conséquences, et Il a blâmé ceux qui s'en détournent.

Le troisième concerne la réflexion sur Ses dons, Sa bienfaisance, Ses différentes formes de bienfaits, l'étendue de Sa miséricorde, Son pardon et Sa clémence.

Ces trois types de réflexion tirent du cœur la connaissance, l'amour, la crainte et l'espoir en Allah. La permanence de la réflexion en cela plonge totalement le cœur dans la connaissance et l'amour.

Le quatrième concerne la réflexion sur les vices et imperfections de l'âme et de la pratique. Cette réflexion est d'un bénéfice éminent, elle est la porte de tout bien, et elle agit sur le fait de briser l'âme incitatrice au mal, et lorsqu'elle est brisée, l'âme apaisée peut vivre, s'épanouir et dominer. Ainsi, le cœur vit, il impose son ordre dans son royaume, et il envoie ses émirs et armées vers ce qui comporte son intérêt.

Le cinquième concerne la réflexion sur l'obligation et la fonction du moment présent, et la concentration sur cela. L'homme doué de connaissance est celui qui vit avec son temps, et s'il le perd, il perd tout ce qui comporte son intérêt, car tous les bienfaits naissent du temps ; si on le perd, on ne peut le rattraper. As-Shâfi'î a dit : « J'ai fréquenté les mystiques, et je n'ai rien tiré d'eux, si ce n'est deux paroles. La première est : « Le temps est une épée, sois tu l'occupes, soit il te tranche. »[1] – et il mentionna ensuite l'autre parole qui est : « Si tu n'occupes pas ton âme dans la vérité, elle t'occupe dans le faux. »

Le temps de l'homme est en réalité son existence, il est la substance de sa vie éternelle dans les bienfaits permanents, ou la substance de sa vie misérable dans le châtiment éternel. Il passe plus vite que les nuages, ainsi ce qui, de son temps, est pour Allah et en Allah, constitue sa vie et son existence, alors que ce qui est autre n'est pas compté dans sa vie, et s'il y vit c'est à la manière du bétail. S'il passe son temps dans l'insouciance, les désirs, les fausses espérances, et que la meilleure chose qu'il y réalise est le sommeil et l'oisiveté, la mort est meilleure pour lui que la vie. De la même manière que l'homme – dans la prière – n'obtient de sa prière que ce qu'il accomplit avec concentration, il n'obtient de son existence que ce qui est pour Allah et en Allah.

Tout ce qui est autre que ces pensées et réflexions est soit une insufflation démoniaque, soit une fausse espérance et une tromperie, à la manière de ceux dont la raison est atteinte, parmi les alcooliques, drogués

[1] NdT : La phrase comporte un effet de style jouant sur les différentes acceptions du verbe *Qaṭaᶜa* qui signifie aussi bien trancher, que traverser, parcourir, cesser, occuper...

et fous. La condition de ces gens exprime, lorsque les réalités sont dévoilées :

Si mon rang parmi vous lors du Rassemblement
Sera celui qui j'ai vécu, j'aurais perdu mes jours
En des espérances dont mon âme a joui un temps
Mais que je vois aujourd'hui comme un amas de rêves

Sache que la survenue d'une pensée n'est pas nuisible, mais ce qui nuit est uniquement de la provoquer et de l'exprimer. La pensée est semblable à celui qui marche sur la route, si tu ne l'appelles pas et le laisse, il passera et s'éloignera de toi ; mais si tu l'appelles, et qu'il t'ensorcelle par ses propos, ses illusions et sa tromperie, ce qui est la chose la plus aisée pouvant survenir à l'âme frivole et oisive, et la chose la plus lourde pouvant toucher le cœur et l'âme noble, sereine et attachée au divin.

Allah (ﷻ) a établi en l'homme deux âmes : une âme incitatrice au mal, et une âme sereine. Elles s'opposent, et tout ce qui est léger pour l'une et lourd pour l'autre, et tout ce qui provoque une jouissance chez l'une provoque une souffrance chez l'autre. Rien n'est plus dur pour l'âme incitatrice au mal que l'œuvre pour Allah, la priorité donnée à Sa satisfaction sur ses passions, alors que rien ne lui est plus profitable ; et rien n'est plus dur pour l'âme sereine que l'œuvre pour autre qu'Allah et la satisfaction des passions, et rien ne lui est plus néfaste que cela. L'ange est avec l'une à la droite du cœur, et le démon avec l'autre à la gauche du cœur. La guerre perdure, et les armes ne sont déposées qu'au terme de l'existence en ce bas-monde. Tout le faux prend le parti du démon et de l'âme incitatrice au mal, et tout le bien prend le parti de l'ange et de l'âme sereine. La victoire va une fois à l'un et une fois à l'autre camp, mais la victoire repose dans la patience, ainsi celui qui patiente, endure, reste vigilant, et craint Allah, obtiendra une bonne fin en cette vie et dans l'au-delà.

Allah a établi une règle qu'Il ne modifiera jamais : la bonne fin réside dans la piété, et la bonne fin appartient aux pieux. Le cœur est une ardoise vide, et les pensées sont des burins avec lesquels on grave ; comment conviendrait-il à l'homme sensé de graver sur son ardoise mensonges, tromperies, illusions, fausses espérances, et mirages sans aucune réalité ? Quelle sagesse, science et guidée graver avec ces burins ? Graver cela sur l'ardoise de son cœur, est semblable au fait d'écrire la science bénéfique en un lieu rempli d'inscriptions sans aucune utilité. Si on ne vide pas le cœur des pensées viles, on ne peut y établir les pensées bénéfiques, car elles ne peuvent s'établir qu'en un lieu vide, comme il a été dit :

La passion pour elle est venue à moi avant que je ne connaisse les passions
Elle a donc trouvé un cœur vide et s'en est emparé

Il en est de même pour nombre des maîtres [mystiques] qui ont fondé leur mysticisme sur la préservation de leurs pensées, interdisant à toute pensée de pénétrer leur cœur, afin que le cœur soit vide et apte à y dévoiler et y faire apparaître les réalités célestes ! Ils ont préservé une chose et en ont écarté d'autres, ils ont empêché qu'une pensée vienne frapper à leur cœur qui est resté vide, ainsi Satan l'a trouvé vide et y a semé le faux sous différentes formes, leur faisant croire qu'il s'agissait des choses les plus élevées et les plus nobles. Il a remplacé par cela les pensées qui sont la substance de la science et de la guidée. Si le cœur est vide de ces pensées, Satan trouve un espace vide et l'occupe selon ce qui correspond à la condition de cet homme, et puisqu'il ne peut l'occuper par les pensées les plus basses, il l'occupe par la volonté de dépouillement de la volonté sans laquelle l'homme ne peut parvenir au succès et la réussite que si elle domine son cœur, et cette volonté est la volonté religieuse d'Allah qu'Il aime et agrée. Il doit consacrer son attention à le connaître en détails, le respecter, l'appliquer dans la création, y parvenir en entrant dans la création pour le réaliser. Satan les en a égarés en les appelant à délaisser et renier ceci, par la voie de l'ascétisme dans les pensées concernant ce bas-monde et ses causes.

Il leur a fait croire que leur perfection résidait dans le dépouillement et l'oisiveté, mais comme cela est bien loin ! La perfection ne réside que dans le fait de remplir le cœur et l'âme de pensées, volontés et réflexions sur ce qui comporte la satisfaction du Seigneur (ﷻ) concernant le serviteur et les hommes, et la réflexion sur les moyens d'y parvenir. Le plus parfait des hommes est celui qui a le plus de pensées, réflexions et volontés en cela, de même que le plus imparfait des hommes est celui qui a le plus de pensées, réflexions et volontés concernant la réalisation de ses passions, où qu'elles soient. Qu'Allah nous vienne en aide.

ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb était submergé de pensées en ce qui comporte l'agrément du Seigneur (ﷻ), même dans sa prière il organisait ses troupes[1], réunissant ainsi le djihad et la prière, et c'est un moyen de faire entrer plusieurs adorations en une seule. C'est là une porte précieuse et noble que ne franchit que l'homme au cœur subtil, maitrisant la science au plus haut point, si bien qu'il entre dans une adoration et qu'il y jouit de plusieurs adorations ; et c'est là la grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut.

---

1 Voir *Al-Fatḫ* (3/90).

80 – Les paroles sont une porte aux péchés

Quant aux paroles, leur préservation consiste à ce qu'aucune ne soit perdue, de sorte qu'on ne parle que de ce dont on espère un profit et un bienfait dans sa religion. Ainsi, lorsqu'on veut parler, on considère si cela comporte un profit et un bienfait ou non. Si cela ne comporte aucun profit, on s'en abstient, et si cela comporte un profit, on considère si ces propos en font manquer d'autres plus profitables, ainsi on ne perd pas ces autres pour celles-ci.

Si tu veux connaitre ce qui est dans le cœur, considère les mouvements de la langue, et cela te renseignera sur ce qui est dans le cœur, bon gré ou malgré. Yahyâ Ibn Mucâdh a dit : « Les cœurs sont semblables aux marmites qui débordent de ce qu'elles contiennent, et les langues en sont les cuillères. Observe donc celui qui parle, et sa langue te renseignera sur ce qui est en son cœur, sucré ou acide, doux ou amer, et d'autres choses encore. Les cuillérées de sa langue te renseigneront sur le goût de son cœur. »[1] Ainsi, de la même manière que tu goutes par la langue la nourriture contenue dans la marmite et que tu en saisis la réalité, tu goutes le cœur de l'homme à travers sa langue.

Anas (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *La foi du serviteur ne sera sur la voie droite que lorsque son cœur le sera ; et son cœur ne sera sur la voie droite que lorsque sa langue le sera.* »[2]

On interrogea le Prophète (ﷺ) sur ce qui faisait le plus entrer les gens en Enfer, et il répondit : « *La bouche et le sexe.* »[3]

Mucâdh interrogea le Prophète (ﷺ) concernant une œuvre qui le ferait entrer au Paradis et l'éloignerait de l'Enfer, et il l'informa du fondement, du pilier et du sommet de ceci, puis il dit : « *Veux-tu que je t'informe de ce qui comprend tout cela ?* » Il répondit : « Bien sûr, ô Messager d'Allah ! » Il saisit alors sa langue et dit : « *Préserve-toi de cela.* – Serons-nous châtier pour ce que nous disons ? – *Que ta mère te perde, ô Mucâdh ! Les gens sont-ils jetés en Enfer sur leur visage – ou leurs narines – pour autre chose que ce qu'a récolté leur langue ?* »[4]

---

1 *Al-Hilyah* (10/63).
2 *Sahîh At-Targhîb* (2554).
3 *As-Sahîhah* (977).
4 *Sahîh Al-Jâmi*c (5136).

Il étonnant de constater qu'il est facile à l'homme de se préserver de tout ce qui est illicite, de l'injustice, de la fornication, du vol, de la consommation d'alcool, du regard illicite et autre, mais qu'il lui est difficile de se préserver du mouvement de sa langue. Au point qu'on peut voir un homme connu pour pieux, ascète et dévot prononcer des paroles auxquelles il n'accorde aucune importance et qui provoquent le courroux d'Allah ; et par cette seule parole il chute d'une distance plus grande que celle qui sépare l'orient de l'occident[1]. Combien voit-on d'hommes s'abstenir des turpitudes et de l'injustice, alors que leur langue entaille l'honneur des vivants et des hommes, sans qu'ils ne prêtent attention à ce qu'ils disent.

Si tu veux connaitre cela, observe ce que rapporte Jundub Ibn ᶜAbd Allah (ﷺ) du Messager d'Allah (ﷺ) : « *Un homme dit : « Par Allah, Allah ne pardonnera pas à untel. » Allah (ﷻ) dit alors : Qui jure par Moi que Je ne pardonnerai pas à untel ? Je lui ai pardonné et j'ai anéanti toutes tes œuvres…* »[2] Ce dévot qui a adoré Allah autant qu'Allah a voulu, cette seule parole a anéanti toutes ses œuvres. Abû Hurayrah (ﷺ) rapporta un hadith similaire et dit : « Il a prononcé une parole qui a détruit sa vie d'ici-bas et dans l'au-delà. »

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'homme peut prononcer un parole à laquelle il ne prête aucune importance mais qui entraine la satisfaction d'Allah et l'élève en degrés auprès d'Allah ; et l'homme peut prononcer un parole à laquelle il ne prête aucune importance mais qui provoque le courroux d'Allah et le jette en Enfer.* »[3]

Il dit également : « *L'homme peut prononcer une parole, sans y réfléchir, et chuter par cela en Enfer d'une distance plus grande que celle qui sépare l'orient de l'occident.* »[4]

Bilâl Ibn Al-Hârith Al-Muzanî (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'un de vous peut prononcer une parole qui comporte l'agrément d'Allah, sans qu'il pense qu'elle atteigne ce point, et ainsi Allah lui écrit Sa satisfaction jusqu'au Jour où il Le rencontrera ; et l'un de vous peut prononcer une parole qui comporte le courroux d'Allah, sans qu'il pense qu'elle atteigne ce point, et ainsi Allah lui écrit Son courroux jusqu'au Jour où il Le rencontrera.* »[5]

---

1 Al-Bukhârî (6477) et Muslim (2988).
2 Muslim (2621).
3 Al-Bukhârî (6478).
4 Al-Bukhârî (6477) et Muslim (2988).
5 *As-Sahîhah* (888).

ᶜAlqamah a dit : « Combien de paroles le hadith de Bilâl Ibn Al-Hârith m'ont interdit de prononcer ! »

Anas (ﷺ) rapporte : « Un Compagnon décéda et un homme dit : « Reçois la bonne annonce du Paradis. » Le Messager d'Allah (ﷺ) dit alors : *« Qu'en sais-tu ? Il se peut qu'il ait prononcé une parole qui ne le concernait pas, ou qu'il se soit montré avare de ce qui n'amenuisait pas ses biens. »*[1]

Sous une autre formulation, il est dit : « Un jeune homme trouva le martyre au jour de la bataille d'Uhud. On trouva sur son ventre une pierre ficelée à lui, en raison de la faim. Sa mère essuya la terre de son visage et dit : « Reçois la bonne annonce du Paradis. » Le Prophète (ﷺ) dit : *« Qu'en sais-tu ? Peut-être parlait-il de ce qui ne le concernait pas, ou qu'il refusait d'accorder ce qui ne lui causait aucun tort. »*[2]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier dise ou bien ou se taise. »*[3] et sous une autre formulation : *« Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier, lorsqu'il assiste à un évènement, parle en bien ou se taise. »*[4]

On rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Fait partie du bon islam que chacun délaisse ce qui ne le concerne pas. »*[5]

Sufyân Ibn ᶜAbd Allah At-Thaqafî (ﷺ) rapporte : « J'ai demandé : Ô Messager d'Allah ! Adresse-moi au sujet de l'islam des propos sur lesquels ne j'interrogerai personne après toi. » – *Dis : « Je crois en Allah » puis tiens-toi sur la voie droite.* – Ô Messager d'Allah ! Que crains-tu le plus pour moi ? – Il prit alors sa langue et dit : *Ceci.* »[6]

Umm Habîbah, l'épouse du Prophète (ﷺ) rapporte qu'il a dit : *« Toute parole du fils d'Adam est à son encontre et non en sa faveur, sauf le commandement du bien, l'interdiction du mal, ou la mention d'Allah (ﷻ). »*[7]

Il est mentionné dans un autre hadith : *« Au matin, tous les membres du corps de l'être humain se soumettent à la langue en lui disant : crains Allah ! Car nous dépendons de toi : si tu restes sur la voie droite, nous y serons aussi, et si tu dévies, nous dévierons. »*[8]

---

[1] *Sahîh At-Targhîb* (2882).
[2] *Sahîh At-Targhîb* (2883).
[3] Al-Bukhârî (5673) et Muslim (48).
[4] Muslim (1468).
[5] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (5911).
[6] Muslim (38).
[7] *Daᶜîf At-Targhîb* (1720), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[8] *Sahîh At-Tirmidhî* (2407).

Un pieux prédécesseur faisait son examen de conscience en disant : « Un jour chaud, un jour froid. »

On vit un grand homme de science en songe, et on l'interrogea sur sa condition, et il répondit : « Je suis arrêté à une parole que j'ai prononcée, j'ai dit : « Comme les gens ont besoin de pluie ! » Et on m'a répondu : Qu'en sais-tu ? Je sais mieux ce qui comporte l'intérêt de Mes serviteurs. »[1]

Un Compagnon dit un jour à son servant : « Amène une nappe afin que nous nous amusions. » Puis il dit : « Je demande pardon à Allah ! Depuis que j'ai quitté le Messager d'Allah (ﷺ), pas une parole n'est sortie de moi sans qu'elle ne soit muselée et bridée, sauf celle-ci qui est sortie sans muselière et bride. »[2] ou des propos semblables.

Le plus petit mouvement des membres est celui de la langue, et il est le plus néfaste au serviteur.

Les savants passés et contemporains ont divergé en deux avis quant à savoir si tout ce que prononçait l'homme était inscrit, ou exclusivement le bien et le mal ; et l'avis prépondérant est le premier.

Un pieux prédécesseur a dit : « Toute parole du fils d'Adam est à son encontre et non en sa faveur, sauf ce qui compte parmi la mention d'Allah (ﷻ) et ce qu'Il agrée. »

Le véridique [Abû Bakr] prenait sa langue et disait : « C'est elle qui me mènera à ma perte. »[3]

La parole est ta prisonnière, mais lorsqu'elle sort de ta bouche, c'est toi qui devient son prisonnier, Allah est toujours au courant des moindres propos que la langue tient :

﴿مَّا يَلْفِظُ مِن قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ١٨﴾

« ***Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire*** »[4]

La langue comporte deux fléaux immenses, et si on est préservé de l'un, on ne peut être préservé de l'autre : le fléau de la parole et le fléau du silence, et chacun d'eux peut être de plus grand péché que l'autre à un moment donné. Celui qui tait la vérité est un démon muet, pécheur, fourbe, et flatteur, s'il ne craint pas pour sa personne ; et celui qui dit le faux est un

---

[1] Il s'agit de Al-Junayd, voir *At-Tadwîn* (1/264).
[2] *Al-Hilyah* (6/77-78).
[3] *Az-Zuhd* (561).
[4] Sourate *Qâf*, v.18.

démon parlant, pécheur. La plupart des hommes sont dévoyés dans leur parole et silence, et ils sont entre ceux deux catégories. Quant aux adeptes du juste milieu – les adeptes de la voie droite – ils empêchent leur langue de dire le faux, mais la laisse s'exprimer en ce qui leur sera utile dans l'au-delà. Tu ne vois aucun d'eux prononcer une parole perdue et inutile, et plus encore de parole qui lui nuirait dans l'au-delà. L'homme viendra au Jour de la Résurrection avec des bonnes actions semblables à des montagnes, mais sa langue aura détruit tout cela, et il viendra avec des mauvaises actions semblables à des montagnes, mais sa langue aura détruit tout cela par la multiplication de la mention d'Allah et de ce qui s'y rapporte.

81 – Les pas sont une porte aux péchés

Quant aux pas, leur préservation consiste à ne déplacer son pied que vers ce dont on espère la récompense, et si ces pas ne comportent pas de récompense supplémentaire, il est meilleur de rester assis. Il est possible de tirer de toute chose permise vers laquelle on se dirige une adoration en ayant l'intention de l'accomplir pour Allah, et ainsi ces pas deviendront une adoration.

Puisqu'on compte deux formes de faux-pas, du pied et de la langue, ils ont été rassemblés dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَعِبَادُ الرَّحْمَٰنِ الَّذِينَ يَمْشُونَ عَلَى الْأَرْضِ هَوْنًا وَإِذَا خَاطَبَهُمُ الْجَاهِلُونَ قَالُوا سَلَامًا ﴿٦٣﴾

« ***Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent sur terre en toute modestie, et qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent une parole de paix*** »

Il les a décrits par la droiture dans leurs propos et leur démarche, de la même manière qu'Il a rassemblé le regard et la pensée dans Sa Parole :

يَعْلَمُ خَائِنَةَ الْأَعْيُنِ وَمَا تُخْفِي الصُّدُورُ ﴿١٩﴾

« ***Allah sait ce que voient les yeux furtivement, tout comme ce que les poitrines cachent*** »[1]

[1] Sourate *Ghâfir*, v.19.

82 – L'interdiction des turpitudes

Tout ce que nous avons mentionné est une introduction à l'interdiction des turpitudes et à l'obligation de la chasteté.

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Les causes pour lesquelles les hommes entrent le plus en Enfer sont la bouche et le sexe.* »[1]

Il dit également : « *Il n'est pas permis de verser le sang du musulman, sauf pour ces trois cas : le fornicateur qui a déjà connu le mariage, le meurtrier en application du talion, et l'apostat qui quitte la Communauté.* »[2] Dans ce hadith, la fornication a été liée à la mécréance et au meurtre, à l'exemple du verset de sourate *Al-Furqân*[3] et du hadith de Ibn Masᶜûd.

Le Prophète (ﷺ) a commencé par ce qui survenait le plus fréquemment, puis ce qui suivait, ainsi la fornication survient plus que le meurtre, et le meurtre survient plus que l'apostasie. C'est également un cheminement depuis ce qui est grave vers ce qui est plus grave encore. Le méfait de la fornication s'oppose aux intérêts du monde, car lorsque la femme commet l'adultère, elle fait tomber l'opprobre sur sa famille, son époux et ses proches ; elle leur fait baisser la tête devant les gens si elle en tombe enceinte ; si elle tue son enfant, elle joint le meurtre à la fornication ; et si elle l'attribue à l'époux, elle fait entrer dans sa famille et la sienne un étranger qui n'est pas des leurs, qui hérite d'eux, les voit, s'isole avec eux, et s'attribue à eux alors qu'il n'est pas des leurs, et bien d'autres méfaits encore de son adultère.

Quant à la fornication de l'homme, elle implique également le mélange des lignées, la corruption d'une femme protégée, et son exposition à la destruction et la corruption. Ce péché majeur comporte la destruction de cette vie et de la religion, et si elle remplit les tombes dans le monde intermédiaire (*Al-Barzakh*), et l'Enfer dans l'au-delà, combien la fornication a-t-elle permis de choses illicites, privé de droits et causé d'injustices !

Parmi ses spécificités est qu'elle amène la pauvreté, réduit l'existence, noircit le visage, et provoque l'inimitié entre les gens. De même, elle disloque le cœur, le rend malade si elle ne le tue pas, provoque souci,

---

[1] *As-Sahîhah* (977).

[2] Al-Bukhârî (6484) et Muslim (1676).

[3] « ***Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah, ne tuent pas la personne dont Allah a interdit [le meurtre], sauf de plein droit, et qui ne commettent pas la fornication. Quiconque agit ainsi, sera dans le péché.*** » v.68. Quant au hadith de Ibn Masᶜûd, voir p.149-150.

tristesse et peur, éloigne de l'ange et rapproche du démon. Il n'est pas, après le meurtre, de méfait plus grand que celui de la fornication, et c'est pourquoi a été légiféré à son sujet l'exécution de la manière la plus horrible, abominable et difficile. Il est plus facile à un homme d'apprendre que son épouse ou qu'une femme dont il a la responsabilité a été tuée plutôt que d'apprendre qu'elle est tombée dans la fornication.

Sa^c^d Ibn ^c^Ubâdah (ﷺ) a dit : « Si je voyais un homme avec mon épouse, je le frapperais du plat de mon épée. » Ceci parvint au Messager d'Allah (ﷺ) qui dit : « *Vous vous étonnez de la jalousie de Sa^c^d ? Par Allah, je suis plus jaloux que lui, et Allah est plus jaloux que moi, et c'est en raison de la jalousie d'Allah qu'Il a interdit les turpitudes apparentes et cachées.* »[1]

Il dit également : « *Allah éprouve de la jalousie, le croyant éprouve de la jalousie, et la jalousie d'Allah réside dans le fait que le serviteur commette ce qu'Il lui a interdit.* »[2]

Il dit aussi : « *Personne n'est plus jaloux qu'Allah, et c'est pour cela qu'Il a interdit les turpitudes apparentes et cachées. Personne n'aime plus l'excuse qu'Allah, et c'est pourquoi Il a suscité les messagers en tant qu'annonciateur et avertisseur. Personne n'aime plus la louange qu'Allah, et c'est pourquoi Il a fait Ses éloges.* »[3]

Il dit dans son sermon lors de la prière de l'éclipse : « *Ô Communauté de Muhammad ! Personne n'est plus jaloux qu'Allah quant au fait que Son serviteur ou Sa servante tombe dans la fornication. Ô Communauté de Muhammad ! Par Allah, si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup.* » Puis il les mains et dit : « *Ô Allah, ai-je transmis ?* »[4] Il est, dans le fait qu'il ait mentionné spécifiquement ce péché majeur après la prière de l'éclipse, une raison admirable, pour celui qui le médite. L'apparition de la fornication est un signe de la destruction du monde, et c'est un signe de l'Heure, ainsi que le rapporte Anas Ibn Mâlik qui dit : « Je vais vous transmettre un hadith que personne ne vous transmettra après moi, j'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : *Fait partie des signes de l'Heure que la science disparaisse, qu'apparaisse l'ignorance, la consommation d'alcool, et la fornication, que le nombre d'hommes diminue et que le nombre de femmes augmente, jusqu'à ce qu'il y ait cinquante femmes pour un seul homme.* »[5]

[1] Al-Bukhârî (6454) et Muslim (2760).
[2] Al-Bukhârî (4925) et Muslim (2761).
[3] Al-Bukhârî (4358) et Muslim (2760).
[4] Al-Bukhârî (997) et Muslim (901).
[5] Al-Bukhârî (81) et Muslim (2671).

La Loi d'Allah (ﷻ) en Sa création établit que lorsque la fornication apparaît, Allah se met en colère et Sa colère s'intensifie, et celle-ci se manifeste nécessairement par un châtiment sur terre. ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd a dit : « L'usure et la fornication n'apparaissent pas dans une ville, sans qu'Allah ne permette sa destruction. »

Un rabbin des Enfants d'Israël vit son fils faire un clin d'œil à une femme, et il dit : « Doucement mon enfant ! » Le père tomba terrassé sur son lit, sa moelle épinière se brisa, sa femme fit une fausse couche, et on lui dit : « C'est ainsi que tu te mets en colère pour Moi ? Il n'y aura jamais aucun bien en ta descendance. »

Allah (ﷻ) a accordé trois spécificités à la peine légale pour fornication :

La première est que l'exécution est la plus abominable qui soit, et lorsque la peine est moindre, elle réunit le châtiment corporel qu'est la flagellation, et le châtiment affligé au cœur par le bannissement du pays une année.

La deuxième est qu'Il a interdit à Ses serviteurs d'être pris d'indulgence envers les fornicateurs, si bien que cela les empêche d'appliquer la sentence, car c'est par Sa clémence et Sa miséricorde envers eux qu'Allah a légiféré ce châtiment. Il est plus miséricordieux que vous envers eux, et Sa miséricorde ne l'a pas empêché d'ordonner ce châtiment. Ainsi, que ce que vous éprouvez d'indulgence ne vous empêche pas de respecter Son ordre. Même si cela s'applique à toutes les peines légales, cela a été mentionné spécifiquement pour la fornication, en raison du besoin impératif de le rappeler, car les gens n'éprouvent pas autant de rudesse et de dureté envers le fornicateur qu'envers le voleur, le diffamateur ou le consommateur d'alcool. Leur cœur éprouve plus de miséricorde envers le fornicateur qu'envers les autres criminels, et cela se manifeste clairement, et c'est la raison pour laquelle on leur a interdit que cette indulgence les amène à renoncer à l'application de la peine légale d'Allah.

La raison de cette miséricorde est que ce péché est aussi bien commis par les nobles que les gens moyens ou vils, le désir des âmes pour ceci est fort, ceux qui le commettent sont nombreux, sa raison principale est la passion amoureuse, et les cœurs éprouvent naturellement de la miséricorde pour l'amoureux. Nombre de gens considèrent que le fait de le secourir est une obéissance et adoration, même si sa maîtresse lui est interdite, et ils ne le réprouvent pas, car cela est établi chez ceux qu'Allah a voulu parmi les semblables au bétail.

On nous a rapporté nombre de ces choses, la plupart venant de personnes à la raison et la religion imparfaites, comme les servants et les femmes. Aussi, ce péché ne survient généralement qu'avec le consentement des deux parties, ainsi il ne comporte rien de la transgression, de l'injustice et de la brutalité que réprouvent les âmes, et c'est le désir qui a dominé le pécheur. Ainsi, on se figure ces choses qui suscitent une miséricorde qui empêche l'application de la sentence. Tout cela nait d'une faiblesse de foi, alors que la perfection de la foi consiste en ce que cela suscite une force qui permette l'application de l'ordre d'Allah, une miséricorde envers le condamné, et ainsi être en accord avec me Seigneur (ﷻ) en Son ordre et Sa miséricorde.

La troisième est qu'Allah a ordonné que leur peine soit exécutée en présence d'une assemblée de croyants, ainsi elle n'est pas appliquée sans que personne ne les voit, et cela est plus à même de faire parvenir à l'intérêt recherché dans l'application de la peine légale et à la sagesse de l'interdiction.

La peine du fornicateur qui a déjà connu le mariage dérive du châtiment qu'Allah (ﷻ) a infligé au peuple de Lûṯ, en lançant sur eux des pierres, en raison de l'association du fornicateur et de l'homosexuel dans la turpitude, et en chacun d'eux figure une perversion qui s'oppose à la sagesse d'Allah en Sa création et Son ordre. L'homosexualité comporte des méfaits qui ne peuvent être cernés et dénombrés. L'exécution du passif est meilleur pour lui que le fait qu'il soit sodomisé, car il se corrompt d'une manière dont on ne peut jamais espérer d'amendement, tout son bien disparaît, la terre aspire la sève de vie de son visage, et ensuite il n'éprouve plus aucune gêne vis-à-vis d'Allah et de Ses créatures, et la semence de l'actif agit en son cœur et son âme comme le poison dans le corps.

On a divergé en deux avis quant à savoir si le passif entrait au Paradis. J'ai entendu Shaykh Al-Islâm les mentionner. Ceux qui ont été d'avis qu'il n'entrait pas au Paradis, ont avancé plusieurs arguments, parmi lesquels le fait que le Prophète (ﷺ) ait dit : « L'enfant issu de la fornication n'entrera pas au Paradis. »[1] Si c'est là la condition de l'enfant issu de la fornication, alors qu'il n'a commis aucun péché en cela, mais il est source de tout mal et tout vice, et il est probable qu'aucun bien n'émane jamais de lui, car il a été créé à partir d'une semence illicite, et si l'Enfer est plus en droit de saisir le corps qui se nourrit d'illicite, alors que dire du corps créé à partir d'une semence illicite ?

---

[1] *Ad-Ḏaʿîfah* (1852), il s'agit d'un hadith inventé.

Ils ont également dit que le passif était pire, plus vil, débauché et impudent que l'enfant issu de la fornication, qu'il était plus fondé qu'on ne lui accorde pas de réaliser le bien, et qu'on dresse un obstacle entre lui et celui-ci. Chaque fois qu'il accomplit un bien, Allah lui prédestine ce qui le corrompra, tel un châtiment pour lui. Il est rare de voir celui qui est ainsi dans sa jeunesse sans qu'il ne soit pire à l'âge adulte, on ne lui accorde aucune science bénéfique, aucune œuvre pieuse, et aucun repentir sincère.

La vérité sur la question consiste à dire que si celui qui est éprouvé par cette calamité se repent et revient à Allah, qu'on lui accorde un repentir sincère et l'accomplissement d'œuvre pieuse, qu'il est à l'âge adulte meilleur que dans sa jeunesse, qu'il change ses mauvaises actions en bonnes actions, qu'il lave l'opprobre de ce péché par différentes formes d'obéissances et d'adorations, qu'il baisse le regard et préserve son sexe de l'illicite, qu'il est sincère dans sa relation à Allah ; il est pardonné, et il compte parmi les habitants du Paradis, car Allah pardonne tous les péchés. Si le repentir efface tous les péchés, y compris l'association à Allah, le meurtre de Ses prophètes et alliés, la sorcellerie, la mécréance, et autre, il ne peut ne pas effacer ce péché. La sagesse d'Allah s'est établie en toute vérité et grâce : « *Celui qui se repent d'un péché est semblable à celui qui n'en a pas commis.* »[1] Allah a assuré à celui qui se repent du polythéisme, du meurtre, et de la fornication qu'il changerait ses mauvaises actions en bonnes actions[2], et c'est là une disposition qui englobe toute personne qui se repent de tout péché. Allah (ﷻ) dit :

قُلْ يَٰعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ أَسْرَفُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا۟ مِن رَّحْمَةِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ جَمِيعًا ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٥٣﴾

« ***Dis : Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés. C'est Lui qui pardonne et fait miséricorde.*** »[3]

Aucun péché ne sort de cette globalité, mais cela ne concerne que ceux qui se repentent. Quant au passif qui est pire à l'âge adulte que dans sa jeunesse, on ne lui accorde pas de repentir sincère, d'œuvre pieuse, de rattraper ce qu'il a manqué, de faire vivre ce qui est mort, de changer ses mauvaises actions en bonnes actions, et il est improbable qu'au moment de

---

[1] *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (6803).

[2] Comme il apparaît dans Sa Parole : « ***Sauf ceux qui se repentent, croient et accomplissent de bonnes actions ; ceux-là, Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes actions. Allah pardonne et Il est Miséricordieux*** » Sourate *Al-Furqân*, v.70

[3] Sourate ***Az-Zumar***, v.53

la mort on lui accorde une fin qui le fasse entrer au Paradis, tel un châtiment pour ce qu'il a commis, car Allah châtie pour une mauvaise action par une autre, et le châtiment des mauvaises actions se multiplie les unes les autres, de la même manière qu'Il récompense pour une bonne action par une autre.

Observe l'état de nombre de mourants, tu constates qu'on dresse un obstacle entre eux et la bonne fin, tel un châtiment pour eux pour leurs mauvaises actions.

Al-Hâfidh Abû Muhammad ᶜAbd Al-Haqq Ibn ᶜAbd Ar-Rahmân Al-Ishbîlî (ﷺ) a dit : « Sache que la mauvaise fin – qu'Allah nous en préserve – a plusieurs causes, et elle a ses voies et ses portes dont les plus grandes consistent à s'adonner à ce bas-monde, se détourner de l'au-delà, se risquer à la désobéissance à Allah (ﷻ). Un homme peut être dominé par une catégorie de faute, une forme de péché, un aspect de détournement, et une part d'audace et de risque [à commettre ce péché], et qu'ensuite cela domine son cœur, capture sa raison, éteigne sa lumière, envoie sur elle ses voiles, si bien qu'aucun rappel ne lui soit bénéfique et qu'aucune exhortation ne lui fasse du bien, et la mort peut le surprendre dans cet état. Il entend l'appel au loin, sans en comprendre le but, sans savoir ce qu'il veut, même si le héraut répète et répète encore. »[1]

Il dit aussi : « On rapporte qu'un homme [du Calife] An-Nâsir vit la mort venir à lui, et son fils lui disait : « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » et lui répondait : « An-Nâsir est mon maître. » Son fils recommença et il répéta la même chose, puis il s'évanouit. Lorsqu'il se réveilla, il dit : « An-Nâsir est mon maître. » et c'était là son habitude, dès qu'on lui disait « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » il répondait : « An-Nâsir est mon maître. » Son fils lui dit alors : « Ô untel ! An-Nâsir ne te connaît que pour ton épée et le meurtre. » puis il mourut. »

ᶜAbd Al-Haqq dit : « On dit à un autre – que je connais – « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » et il répondit : « Telle maison, réparez-y ceci, et tel jardin faites-y ceci. »

Il dit encore : « Parmi ce dont Abû Tâhir As-Silafî m'a permis de rapporter de lui est que la mort se présenta à un homme, et on lui dit : « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » et il se mit à dire en perse : « *Dah yâzidah* » ce qui signifie dix pour onze. »[2]

---

[1] *Al-ᶜÂqibah*, p.178-180.

[2] Car cet homme était un contrôleur, et c'est le compte et la mesure qui dominaient sa vie.

On dit à un autre : « Dis : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » et il se mit à dire : « Où est le chemin menant aux bains publics de Minjâb ? » Il y a une histoire à cela qui est qu'un homme se tenait devant sa maison, et sa porte ressemblait à celle de ces bains publics. Une jeune fille de bel aspect passa et demanda : « Où est le chemin menant aux bains publics de Minjâb ? » Il lui dit : « C'est ici les bains publics de Minjâb. » Elle entra dans la maison, il entra derrière elle, et lorsqu'elle se vit chez lui et qu'elle constata qu'il l'avait trompée, elle lui fit croire qu'elle était enjouée et heureuse de se retrouver avec lui. Elle lui dit : « Nous devons avoir avec nous ce qui nous délectera et nous réjouira. » Il lui dit : « Je t'apporte sur le champ tout ce que tu veux et désire. » Il sortit et la laissa seule dans la maison sans fermer. Il prit ce qu'il voulait, revint et constat qu'elle était partie, sans l'avoir trompé en quoi que ce soit. L'homme se mit à réfléchir, et il ne cessa de penser à elle, il errait dans les rues et ruelles et disait :

Si seulement je pouvais revoir celle qui, fatiguée de chercher,
Demanda : « Quel est le chemin pour se rendre aux bains publics de Minjâb ?

Alors qu'un jour il disait cela, une jeune fille lui répondit d'en haut : Cornard !

Pourquoi, lorsque tu lui as mis la main dessus, n'as-tu pas rapidement
Bouclé la maison ou mis un cadenas sur la porte ?

Ce qui ne fit qu'augmenter son amour et son trouble, et il resta ainsi, jusqu'à ce que ce vers soit sa dernière parole en ce bas-monde.

Il dit aussi : « On rapporte qu'un individu s'éprit d'un homme, son amour pour lui s'intensifia, et il s'ancra en son cœur au point qu'il tombe malade et garde le lit. Cet homme rompit avec lui, et son aversion pour lui s'intensifia. Les intermédiaires ne cessèrent d'aller et venir entre eux, jusqu'à ce qu'il promette de lui rendre visite. Le malheureux en fut informé, il s'en réjouit, son bonheur s'intensifia, son chagrin se dissipa, et il attendit le rendez-vous qu'on lui avait fixé. Au jour convenu, leur intermédiaire vint le trouver et lui dit : « Il a parcouru avec moi une partie du chemin, puis il est reparti. Je l'ai rattrapé, lui ai parlé, et il m'a dit : « Il m'a mentionné et accablé, je n'emprunterai pas une voie douteuses, et je ne m'exposerai pas aux accusations. » J'ai insisté, mais il a refusé et il est parti. » Lorsque le malheureux entendit ceci, il tomba dans ses mains, revint à un état pire qu'il n'était, les signes de la mort apparurent sur lui, et il se mit à dire :

Je me soumets, ô répit du souffrant
Ô guérison du grand malade chétif
Mon cœur désire plus ta satisfaction
Que la miséricorde du Créateur Majestueux

Je lui dis : « Ô untel, crains Allah ! » Il répondit : « Il en est ainsi. » Je me suis alors levé, et je n'avais pas passé la porte de sa maison que j'entendais le tumulte de la mort. » Qu'Allah nous protège d'une conclusion mauvaise et d'une fin malheureuse. »[1]

Sufyân At-Thawrî pleura une nuit jusqu'au matin, on lui dit ensuite : « Tout ceci par peur des péchés ? » Il ramassa alors une brindille à terre et dit : « Les péchés sont plus infimes que ça, mais je pleure par peur d'une mauvaise fin. »[2] C'est là une grande sagacité que de craindre que les péchés ne trahissent au moment de la mort et qu'ils se dressent entre l'homme et une bonne fin.

On rapporte[3] que lorsque Abû Ad-Dardâ' agonisa, il s'évanouissait puis se réveillait et récitait :

وَنُقَلِّبُ أَفْئِدَتَهُمْ وَأَبْصَٰرَهُمْ كَمَا لَمْ يُؤْمِنُوا۟ بِهِۦٓ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَنَذَرُهُمْ فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١١٠﴾

« ***Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournons leur cœur et leur regard, et Nous les laissons marcher aveuglément dans leur transgression*** »[4]

C'est pour cette raison que les pieux prédécesseurs craignaient les péchés, afin qu'ils ne soient pas un voile entre eux et une bonne fin.

Il dit encore : « Sache que la mauvaise fin – qu'Allah nous en préserve – n'est pas pour celui qui suit la voie droite en apparence et qui amende son for intérieur – on n'a jamais entendu ni su cela, louange à Allah – mais elle concerne celui dont la croyance est corrompue, qui persiste sur les péchés majeurs, et se risque à de grands malheurs. Il peut être dominé par cela jusqu'à ce que la mort vienne à lui, avant qu'il ne se soit repenti, et qu'elle ne le prenne avant qu'il n'ait pu amender son for intérieur, le déracine avant qu'il ne revienne à Allah, et que Satan ne triomphe de lui lors de ce choc et ne l'arrache lors de cette surprise, qu'Allah nous en préserve. »[5]

Il dit aussi : « On rapporte qu'en Égypte se trouvait un homme qui était toujours à la mosquée pour *Al-Adhân*, *Al-Iqâmah* et la prière, et portait sur lui la beauté de l'obéissance et les lumières de l'adoration. Un jour, il gravit le minaret, comme à son habitude, pour accomplir l'appel à la prière, et sous le minaret se trouvait la maison d'un chrétien, il y regarda, vit la fille du maître de maison, fut tenté par elle, abandonna l'appel à la prière,

---

[1] *Al-ᶜÂqibah*, p.180.
[2] *Al-ᶜÂqibah*, p.175.
[3] *Az-Zuhd*, (1/65).
[4] Sourate ***Al-Anᶜâm***, v.110
[5] *Al-ᶜÂqibah*, p.181.

descendit vers elle, entra dans la maison, et elle lui dit : « Que veux-tu ? – Toi. – Pourquoi ? – Tu as subjugué ma conscience et pris mon cœur. – Je ne te répondrai jamais dans le doute. – Je t'épouserai. – Tu es musulman et je suis chrétienne, et mon père ne me mariera pas à toi. – Alors, je deviens chrétien ! – Si tu le fais, je le ferais aussi. » L'homme devint donc chrétien pour l'épouser, et il resta avec eux dans la maison. Au milieu de la journée, il monta sur le toit de la maison, en tomba, et mourut, sans avoir obtenu cette femme, et en ayant perdu sa religion ! »[1]

83 – L'homosexualité compte parmi les pires méfaits

Puisque l'homosexualité compte parmi les plus grands méfaits, son châtiment en cette vie et dans l'au-delà compte parmi les pires châtiments. On a divergé en trois avis quant à savoir si le châtiment était pire, moindre ou semblable à celui réservé à la fornication :

Abû Bakr As-Siddîq, cAlî Ibn Abî Tâlib, Khâlid Ibn Al-Walîd, cAbd Allah Ibn cAbbâs, Jâbir Ibn Zayd, cAbd Allah Ibn Mucammar, Az-Zuhrî, Rabîcah Ibn Abî cAbd Ar-Rahmân, Mâlik, Ishâq Ibn Râhawayh, l'imam Ahmad – dans le plus authentique des deux avis qu'on rapporte de lui – et As-Shâficî dans un de ses deux avis, ont été d'avis que son châtiment était pire que celui de la fornication et du meurtre, que l'auteur est connu le mariage ou non.

cAtâ' Ibn Abî Rabâh, Al-Hasan Al-Basrî, Sacîd Ibn Al-Musayyib, Ibrâhîm An-Nakhacî, Qatâdah, Al-Awzâcî, As-Shâficî – en ce qui est l'avis prépondérant de son école –, l'imam Ahmad en ce qui est le deuxième avis rapporté de lui, Abû Ishâq et Muhammad, ont été d'avis que le châtiment était le même que celui de la fornication.

Quant à Al-Hakam et Abû Hanîfah, ils ont été d'avis que le châtiment était moindre que celui de la fornication, et qu'il s'agissait d'une peine discrétionnaire. Ceci car c'est un péché pour lequel Allah et Son Messager n'ont pas établi de peine légale, c'est donc une peine discrétionnaire qui s'applique, comme pour la consommation de la bête morte, du sang, ou de la viande de porc. C'est également une pénétration en un endroit que la nature ne désire pas, et qu'au contraire on fuit par nature, même chez les animaux, il n'y a donc pas de peine légale, à l'exemple de la sodomie de l'âne ou autre. Aussi, on ne nomme pas son auteur « fornicateur » ni dans la langue, ni dans la terminologie religieuse, ni dans l'usage, cela n'entre donc pas dans le cadre des Textes établissant la peine légale des

---

[1] *Al-cÂqibah*, p.181.

fornicateurs. Nous constatons dans les principes de la Législation que si on trouve une répression naturelle à ce péché, on s'en contente et on ne trouve pas de peine légale ; mais si par nature on cherche à commettre ce péché, une peine légale est établie en fonction du besoin naturel qu'on en éprouve ; c'est pourquoi on a établi une peine légale pour la fornication, le vol, la consommation d'alcool, et non pour la consommation de la bête morte, du sang ou de la viande de porc. On peut rassembler cela en disant qu'il n'existe pas de peine légale pour la sodomie d'un animal ou [le coït avec une femme] morte, alors qu'Allah a établi naturellement une forte répugnance pour la sodomie d'un homme par un autre, de même que pour l'appel d'un homme à être sodomisé, au contraire de la fornication, car le désir nait en ce cas des deux parties. Si un genre jouit de son semblable, il n'existe pas de peine légale, de la même manière que si deux femmes s'adonnent au lesbianisme et qu'elles jouissent l'une de l'autre.

Les adeptes du premier avis – qui est celui de la majorité des savants – et sur lequel nombreux sont ceux qui ont rapporté une unanimité des Compagnons ont dit : il n'existe pas de méfait plus grand que celui-ci, il suit le méfait de la mécréance, et son méfait est peut-être plus grand que celui du meurtre, ainsi que nous allons le montrer, si Allah le veut. Allah n'a éprouvé par ce fléau aucun peuple avant celui de Lût, et Il leur a infligé un châtiment qu'Il n'a fait subir à aucun peuple en dehors d'eux, rassemblant pour eux différentes formes de châtiment : la destruction, le renversement sur eux de leurs demeures, l'engloutissement, et la lapidation par des pierres tombées du ciel. Il leur a infligé un châtiment qu'Il n'a affligé à aucun autre peuple, ceci en raison de la gravité du méfait de ce crime qui, lorsqu'il est commis, peu s'en faut que la terre ne tremble, et que les anges ne fuient les contrées des cieux et de la terre lorsqu'ils y assistent, de peur que le châtiment ne tombe sur ceux qui le commettent et qu'ils soient également touchés. La terre hurle en direction de son Seigneur, et peu s'en faut que les montagnes ne s'affaissent.

L'exécution du passif est meilleure pour lui que le fait qu'il soit sodomisé, car celui qui le sodomise le tue d'une manière dont on ne peut espérer aucune vie, au contraire de son exécution, car il est opprimé et peut espérer en bénéficier dans l'au-delà. La preuve de cela est qu'Allah (ﷻ) a accordé au tuteur de la victime d'un meurtre le choix de voir le meurtrier exécuté ou de lui pardonner, alors qu'Il a établi impérativement l'exécution de la peine légale pour l'homosexuel, ainsi que l'ont affirmé unanimement les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) et indiqué la Sunna authentique et claire du Messager d'Allah (ﷺ), qu'on ne peut contredire, mais avec laquelle ont agi en conformité ses Compagnons et califes bien guidés.

Il est rapporté authentiquement que Khâlid Ibn Al-Walîd trouva dans une tribu arabe un homme avec lequel on avait des rapports charnels comme avec une femme. Il écrivit à Abû Bakr As-Siddîq qui consulta les Compagnons (ﷺ) à ce sujet, et ᶜAlî qui était le plus sévère à ce sujet dit : « Une seule communauté a agi de la sorte, et vous savez ce qu'Allah a fait d'elle. Je suis d'avis qu'on l'immole. » Abû Bakr écrivit alors à Khâlid qui l'immola.[1]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « On doit chercher la plus haute construction de la ville, et en précipiter sur la tête l'homosexuel, puis le lapider. »[2] ᶜAbd Allah Ibn ᶜAbbâs tira cette sentence du châtiment d'Allah infligé au peuple de Lût, et Ibn ᶜAbbâs est celui qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Si quelqu'un agit à la manière du peuple de Lût, tuez l'actif et le passif.* »[3] L'imam Ahmad argumenta par ce hadith, et sa chaîne de transmission répond aux conditions de Al-Bukhârî.

Il est également authentifié que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Qu'Allah maudisse celui qui agit à la manière du peuple de Lût. Qu'Allah maudisse celui qui agit à la manière du peuple de Lût. Qu'Allah maudisse celui qui agit à la manière du peuple de Lût.* »[4] On n'a pas rapporté qu'il ait maudit le fornicateur par trois fois en un même hadith. Il a maudit plusieurs adeptes de péchés majeurs, mais sans jamais dépasser une seule malédiction, alors qu'il a répété et insisté par trois fois sur la malédiction de l'homosexualité. Les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) ont été unanimes sur son exécution, sans qu'aucun d'eux ne diverge en cela. Leurs propos ne diffèrent que sur la manière de l'exécuter. Certains ont pensé qu'il s'agissait là d'une divergence entre eux sur son exécution, mentionnant cela comme un sujet de litige entre les Compagnons, alors que c'est une question qui il existe une unanimité et non un litige.

Celui qui médite la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَلَا تَقْرَبُوا الزِّنَىٰٓ إِنَّهُۥ كَانَ فَٰحِشَةً وَسَآءَ سَبِيلًا ﴿٣٢﴾

« ***N'approchez point de la fornication. C'est une turpitude, une abomination et un mauvais chemin !*** »[5]

Ainsi que Sa Parole à propos de l'homosexualité :

أَتَأْتُونَ ٱلْفَٰحِشَةَ مَا سَبَقَكُم بِهَا مِنْ أَحَدٍ مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ

---

1 *Al-Muhallâ* (11/381).
2 Al-Bayhaqî (8/232).
3 *Sahîh At-Targhîb* (2422).
4 *Sahîh At-Targhîb* (2516).
5 Sourate *An-Nisâ'*, v.22.

« ***Vous livrez vous à la turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commis avant vous ?*** »[1]

constatera la différence entre les deux. Allah (ﷻ) a désigné la fornication de manière indéfinie, ce qui signifie que c'est une turpitude parmi d'autres, alors qu'Il a désigné l'homosexualité de manière définie, ce qui indique qu'elle rassemble l'ensemble des significations du terme « turpitude », de la même manière qu'on dit : « Zayd est un homme » et « Quel homme est Zayd ! » Ce qui signifie : Commettez-vous cette chose dont la turpitude est établie en tout un chacun, et qui est tellement apparente et totale qu'elle n'a pas besoin d'être mentionnée, et que ce nom ne peut être attribuée à autre chose, à l'exemple de la parole de Pharaon adressée à Mûsâ :

وَفَعَلْتَ فَعْلَتَكَ ٱلَّتِى فَعَلْتَ

« ***Puis tu as commis ton acte*** »[2]

C'est-à-dire l'acte abominable, clair et connu de tous. Puis Allah a appuyé la turpitude de cet acte en disant que personne ne l'avait jamais commis avant eux, en disant : « ***nul, parmi les mondes, ne l'a commis avant vous*** » Puis il accentua cela encore en mentionnant clairement ce que répugnent les cœurs, réprouvent les ouïes, et écœure toute nature au plus haut point :

إِنَّكُمْ لَتَأْتُونَ ٱلرِّجَالَ

« ***Vous avez des rapports avec les hommes*** »[3]

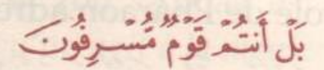
Puis Il a mentionné qu'ils pouvaient s'en passer, et que la seule chose qui les conduisait à cela était le désir, et non le besoin pour lequel l'homme penche vers la femme, afin d'assouvir ses besoins, gouter à la jouissance, susciter l'affection et la miséricorde pour laquelle la femme oublie ses parents et se souvient de son mari, obtenir une lignée qui est la préservation du genre humain qui est la meilleure des créatures, préserver la femme et assouvir son besoin, susciter le lien du mariage qui est le frère de la lignée, amener les femmes à prendre soin des hommes, extraire de leur union les créatures préférées d'Allah comme les prophètes, alliés et croyants, permettre au Prophète (ﷺ) de se vanter devant les prophètes du grand nombre de sa Communauté, et d'autres bienfaits du mariage. Le méfait de l'homosexualité s'oppose à tout cela, et elle suscite ce dont le méfait ne peut être cerné, et dont seul Allah connait le détail.

---

[1] Sourate *Al-A^c^râf*, v.80.
[2] Sourate *As-Shu^c^arâ'*, v.19.
[3] Sourate *Al-A^c^râf*, v.81.

Puis Allah a insisté sur la turpitude que cela représente en mentionnant que les homosexuels ont inversé la saine nature sur laquelle Allah a créé les hommes, et renversé la nature qu'Allah a établi chez les mâles, qui est le désir pour les femelles et non les mâles. Ils ont renversé l'ordre et inversé la saine nature en assouvissant leur désir charnel avec les hommes au lieu des femmes, et c'est pourquoi Allah (ﷻ) a renversé sur eux leurs demeures, les mettant sens dessus dessous ; de même pour leur cœur, ils ont été jeté tête première dans le châtiment.

Puis Allah a appuyé la turpitude de cet acte en déclarant leur transgression qui consiste à dépasser la limite, lorsqu'Il dit :



« *Vous êtes un peuple transgresseur* »[1]

Médite cela, a-t-on mentionné chose similaire ou proche concernant la fornication ?

Allah (ﷻ) a insisté encore sur cela en disant :

وَنَجَّيْنَٰهُ مِنَ ٱلْقَرْيَةِ ٱلَّتِي كَانَت تَّعْمَلُ ٱلْخَبَٰٓئِثَ

« ***Nous l'avons sauvé de la cité qui commettait des turpitudes*** »[2]

Il les a également nommés « corrupteurs » dans les propos de leur prophète :

رَبِّ ٱنصُرْنِي عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْمُفْسِدِينَ

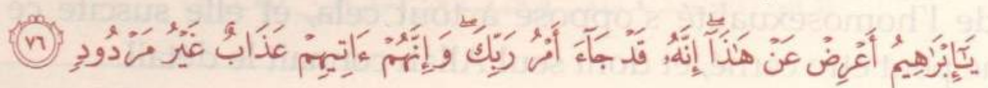
« ***Seigneur, donne-moi victoire sur ce peuple de corrupteurs !*** »[3]

Tout comme Il les a nommés « injustes » dans les propos des anges adressés à Ibrâhîm :

إِنَّا مُهْلِكُوٓاْ أَهْلِ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةِ إِنَّ أَهْلَهَا كَانُواْ ظَٰلِمِينَ

« ***Nous allons anéantir les habitants de cette cité, car ses habitants sont injustes.*** »[4]

Médite sur ceux qui ont subi pareils châtiments, qui ont été blâmés par Allah de la sorte ! Lorsque l'ami intime d'Allah Ibrâhîm débattit avec les anges après qu'ils l'eurent informé de leur destruction, on lui dit :



[1] Sourate *Al-Acrâf*, v.81.
[2] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.74.
[3] Sourate ***Al-cAnkabût***, v.30.
[4] Sourate ***Al-cAnkabût***, v.30.

« ***Ô Ibrâhîm, détourne-toi de cela, car l'ordre de Ton Seigneur est déjà venu, et un châtiment irrévocable va les atteindre*** »[1]

Médite sur la débauche des homosexuels et l'excès de leur révolte contre Allah lorsqu'ils vinrent trouver leur prophète Lûṯ en entendant qu'il avait reçu des invités à l'apparence la plus belle. Ils vinrent à lui en trottinant, et lorsqu'il les vit, il leur dit :

يَٰقَوْمِ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِى هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ

« ***Voici mes filles, elles sont plus pures pour vous*** »[2]

En rançon de ses invités, il leur donna ses filles en mariage, craignant le plus grand opprobre pour lui et ses invités, il dit ainsi :

يَٰقَوْمِ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِى هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ فِى ضَيْفِىٓ أَلَيْسَ مِنكُمْ رَجُلٌ رَّشِيدٌ ﴿٧٨﴾

« ***Ô mon peuple, voici mes filles, elles sont plus pures pour vous. Craignez Allah donc, et ne me déshonorez pas [en portant atteinte] à mes hôtes. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ?*** »[3]

Ils lui répondirent, mais à la manière d'un tyran intraitable :

لَقَدْ عَلِمْتَ مَا لَنَا فِى بَنَاتِكَ مِنْ حَقٍّ وَإِنَّكَ لَتَعْلَمُ مَا نُرِيدُ

« ***Tu sais très bien que nous n'avons pas envie de tes filles. Et en vérité, tu sais bien ce que nous voulons*** »[4]

Le prophète d'Allah souffla à la manière d'un tuberculeux, et sortit d'un cœur à l'affliction profonde :

لَوْ أَنَّ لِى بِكُمْ قُوَّةً أَوْ ءَاوِىٓ إِلَىٰ رُكْنٍ شَدِيدٍ

« ***Si seulement j'avais la force [de vous résister], ou si je trouvais un appui solide !*** »[5]

Les émissaires d'Allah le soulagèrent et lui dévoilèrent la réalité de la situation, en l'informant qu'ils ne pouvaient aucunement les atteindre, de même que lui. Ne les crains donc pas, ne te soucie pas d'eux et ne te tourmente pas. Ils lui dirent :

يَٰلُوطُ إِنَّا رُسُلُ رَبِّكَ لَن يَصِلُوٓا۟ إِلَيْكَ

---

[1] Sourate *Hûd*, v.76.
[2] Sourate *Hûd*, v.78.
[3] Sourate *Hûd*, v.78.
[4] Sourate *Hûd*, v.79.
[5] Sourate *Hûd*, v.80.

« ***Ô Lût, nous sommes les émissaires de ton Seigneur. Ceux-là ne pourront jamais t'atteindre*** »[1]

Ils lui annoncèrent ce qu'ils apportaient comme promesse pour lui et son peuple d'un châtiment juste :

فَأَسْرِ بِأَهْلِكَ بِقِطْعٍ مِّنَ ٱلَّيْلِ وَلَا يَلْتَفِتْ مِنكُمْ أَحَدٌ إِلَّا ٱمْرَأَتَكَ إِنَّهُۥ مُصِيبُهَا مَآ أَصَابَهُمْ إِنَّ
مَوْعِدَهُمُ ٱلصُّبْحُ أَلَيْسَ ٱلصُّبْحُ بِقَرِيبٍ

« ***Pars avec ta famille à un moment de la nuit. Et qu'aucun d'entre vous ne se retourne. Exception sera faite pour ta femme qui sera atteinte par ce qui frappera les autres. Ce qui les menace s'accomplira à l'aube. L'aube n'est-elle pas proche ?*** »[2]

Le prophète d'Allah trouva lointaine la promesse d'Allah de leur destruction, et il dit : « Je veux que cela aille plus vite. » et les anges lui répondirent : « *L'aube n'est-elle pas proche ?* » Par Allah, il ne s'est écoulé entre la destruction des ennemis d'Allah et le salut de Son prophète et de Ses alliés, que le temps séparant la fin de nuit de l'apparition de l'aube. Leurs maisons furent alors déracinées, élevées au ciel jusqu'à ce que les anges entendent les aboiements des chiens et les braiements des ânes, c'est alors que descendit l'ordre qui ne peut être repoussé émanant du Seigneur Majestueux, vers Son serviteur et messager Jibrîl, de la retourner sur eux, comme l'a mentionné la révélation claire. Allah (ﷻ) dit :

فَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا جَعَلْنَا عَٰلِيَهَا سَافِلَهَا وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهَا حِجَارَةً مِّن سِجِّيلٍ مَّنضُودٍ ﴿٨٢﴾

« ***Et, lorsque vint Notre ordre, Nous retournâmes [la cité], et fîmes pleuvoir sur elle des pierres d'argile se succédant les unes aux autres*** »[3]

Il fit d'eux un signe pour l'univers, une exhortation pour les pieux, un exemple, et des prédécesseurs pour les criminels qui agissent comme eux. Il mit leurs demeures sur un chemin emprunté :

إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّلْمُتَوَسِّمِينَ ﴿٧٥﴾ وَإِنَّهَا لَبِسَبِيلٍ مُّقِيمٍ ﴿٧٦﴾ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّلْمُؤْمِنِينَ ﴿٧٧﴾

« ***Voilà vraiment des preuves, pour ceux qui réfléchissent ! Elle [cette cité] se trouvait sur un chemin connu de tous. Voilà vraiment un signe pour les croyants !*** »[4]

---

[1] Sourate *Hûd*, v.81.
[2] Sourate *Hûd*, v.81.
[3] Sourate *Hûd*, v.82.
[4] Sourate *Al-Hijr*, v.75-77.

Il les saisit à l'improviste, alors qu'ils dormaient, Son châtiment les frappa alors qu'ils étaient plongés dans leur ivresse, ce qu'ils amassaient ne leur servit à rien, ces délices devinrent souffrances, et ils furent châtiés par cela.

Des désirs qui furent douceur pour leurs adeptes de leur vivant
Et qui devinrent des châtiments dans leur mort

Les délices ont disparu et ont été suivis par les regrets, les désirs ont cessé et ils ont laissé place aux malheurs, ils ont joui un temps et furent châtiés longuement, ils ont brouté un pâturage nocif et cela fut suivi d'un châtiment douloureux, l'ivresse de ce désir les a grisés, et ils ne s'en sont réveillés que dans la demeure des tourmentés. Cette insouciance les a endormis et ils ne s'en sont réveillés dans la demeure des voués à la perdition. Par Allah, ils ont éprouvé le plus grand regret au moment où le regret n'est plus d'aucune utilité, ils ont versé, pour ce qu'ils ont commis, des larmes de sang. Si tu voyais celui qui est au rang le plus élevé et le plus bas de ce groupe, le feu sortant des orifices de leur visage et de leur corps, alors qu'ils sont dans les couches de l'Enfer, qu'ils boivent à la place des breuvages délicieux des verres de pus, et qu'on leur dira, alors qu'on les traine sur leur visage : goutez ce que vous commettiez !

ٱصْلَوْهَا فَٱصْبِرُوٓا۟ أَوْ لَا تَصْبِرُوا۟ سَوَآءٌ عَلَيْكُمْ ۖ إِنَّمَا تُجْزَوْنَ مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾

« ***Entrez-y ! Que vous enduriez ou n'enduriez pas, cela ne changera rien pour vous : vous n'êtes rétribués que selon ce que vous faisiez.*** »[1]

Allah a réduit la distance du châtiment entre ce peuple et leurs frères dans la pratique, ainsi Il dit afin de leur faire craindre la survenue de la menace :

وَمَا هِىَ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ بِبَعِيدٍ

« ***Et [ces pierres] ne sont pas éloignées des injustes.*** »[2]

Le poète dit :

Ô vous qui copulez avec les hommes, recevez la bonne annonce
D'une rétribution au Jour du Rassemblement
Vous serez tous menés vers des jardins d'un rouge incandescent [l'enfer]
Vos frères ont déjà préparé votre demeure future
Et vous dises : venez vite à nous ! Une bonne nouvelle vous attend !
Nous sommes vos prédécesseurs et nous vous attendons
Le Contraignant nous rassemblera dans le feu immense de Son Enfer
Ne pensez pas que ceux avec qui vous avez copulé

[1] Sourate ***At-Ṯûr***, v.16.
[2] Sourate ***Hûd***, v.83.

Seront absents, mais vous les verrez en toute vérité
Chaque amant maudira alors son conjoint
Attristé par le malheur qui l'attend dans l'au-delà
Chacun d'eux sera châtié par son partenaire
Comme ils ont été associés dans la jouissance, ils le seront dans le péché

84 – Réfutation du troisième avis

Concernant la réponse à ceux qui ont considéré que le châtiment de cette turpitude était moindre que celui de la fornication. Pour ce qui est de leur parole : « C'est un péché pour lequel Allah n'a pas établi de peine légale. » On peut y répondre de plusieurs points de vue.

Le premier est que celui qui transmet d'Allah a établi pour l'auteur de ce péché une exécution inéluctable, et ce que le Messager d'Allah (ﷺ) légifère provient d'Allah. Si vous voulez signifier que cette peine légale n'est pas connue dans la Législation, cela est faux ; et si vous voulez signifier qu'elle n'est pas établie par un Texte du Coran, cela n'implique pas nécessairement l'inexistence de cette disposition, en raison de son établissement par la Sunna.

Le deuxième est que vous êtes contredits par la lapidation qui n'est établie que par la Sunna. Si vous objectez qu'elle a été établie par le Coran puis que sa formulation a été abrogée mais que la disposition a perduré. Nous répondons que vous êtes contredits par la peine légale appliquée à celui qui consomme de l'alcool.

Le troisième est que la négation d'une preuve précise n'implique pas la négation de la globalité de la preuve, ni même de ce qu'elle indique, alors que dire après que nous ayons montré que la preuve que vous reniez n'est pas absente ?

Quant à votre parole : « C'est une pénétration en un endroit que la nature ne désire pas, et qu'au contraire on fuit par nature, à l'exemple du coït d'une femme morte ou d'un animal. » Nous y répondons de plusieurs points de vue :

Le premier est que c'est une analogie d'une conception viciée rejetée par la Sunna du Messager d'Allah (ﷺ) et l'unanimité des Compagnons, ainsi qu'il a précédé.

Le deuxième est que la comparaison du coït avec le bel éphèbe, dont la tentation dépasse toute autre tentation, à celui d'une ânesse ou d'une femme morte compte parmi les analogies les plus fausses. Quelqu'un s'est-il un jour épris d'une ânesse, d'une vache ou d'une femme morte ? Cela a-t-

il captivé sa raison, capturé son cœur et pris le contrôle de sa réflexion et son âme ? Il n'y a pas de comparaison plus fausse.

Le troisième est que cela est invalidé par le coït avec la mère, la fille et la sœur, car la répugnance naturelle pour ceci existe, et la peine légale compte parmi les plus dures – selon un des deux avis – et il s'agit de l'exécution en tous les cas, que l'auteur est connu le mariage ou non. C'est un des deux avis de l'imam Ahmad, ainsi que de Ishâq Ibn Râhawayh, et d'un groupe de savants du hadith. Al-Barâ Ibn ᶜÂzib rapporte : « J'ai croisé mon oncle qui portait un étendard, et je lui ai demandé : Où te rends-tu ? Il répondit : Le Messager d'Allah (ﷺ) m'envoie vers un homme qui a eu un rapport charnel avec la femme de son père après sa mort, afin que je l'exécute et prenne ses biens. »[1]

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Tuez celui qui a un rapport charnel avec une femme qui lui est interdite au mariage.* »[2]

On présenta à Al-Hajjâj un homme qui viola sa sœur, et il dit : « Emprisonnez-le et interrogez le Compagnon du Messager d'Allah (ﷺ) qui se trouve là-bas. » Ils interrogèrent ᶜAbd Allah Ibn Abî Mutarrif qui rapporta que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Quiconque porte atteinte à l'honneur sacré des croyantes, coupez-le en deux d'un coup d'épée à la ceinture.* »[3] C'est une preuve de la permission d'exécuter un homme en le coupant en deux, mais aussi une preuve indépendante sur le sujet qui est que la peine encourue pour le coït avec une personne totalement interdite au mariage est l'exécution. La preuve en est que celui qui a un rapport charnel avec sa mère ou sa fille, de même avec une femme interdite au mariage ou une personne avec laquelle il est totalement interdit d'avoir un rapport charnel, la peine légale encourue est l'exécution, comme pour l'homosexuel.

La vérité est qu'il faut argumenter sur ces deux questions par un texte, et l'analogie vient attester de la validité de chacune d'elle. Les musulmans sont unanimes pour dire que celui qui fornique avec une femme qui lui est interdite au mariage doit subir une peine légale, mais ils ont divergé en deux avis sur la qualification de la peine : s'agit-il en tous les cas d'une exécution, ou cette peine est-elle semblable à celle du fornicateur ? As-Shâfiᶜî, Mâlik et Ahmad – dans l'un des deux avis rapportés de lui – ont été d'avis que la peine était celle du fornicateur. Alors que Ahmad, Ishâq, et un groupe de savants du hadith ont été d'avis que la peine consistait en l'exécution en tous les cas.

---

[1] *Sahîh Abû Dâwud* (4457).
[2] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (5878), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (5515), la chaîne de transmission du hadith est faible.

De même, ils ont tous été unanimes que s'il avait un rapport charnel avec elle, dans le cadre d'un mariage, mais tout en sachant qu'elle lui est interdite, il subit la peine légale, sauf pour Abû Hanîfah qui est d'avis que l'ambiguïté empêche l'application de la peine. Ces contradicteurs disent que s'il a un rapport charnel avec elle dans le cadre d'un mariage, le crime n'en est que plus grave, car il aura alors commis deux interdits immenses : celui du mariage, et celui du rapport charnel, alors comment pourrait-on alléger sa punition alors qu'il ajoute l'interdit du mariage à celui de la fornication ?

Concernant le coït avec la femme morte, les jurisconsultes ont deux avis que l'on retrouve dans l'école [jurisprudentielle] de Ahmad et d'autres. Un des deux avis est que la peine légale doit être appliquée, et c'est l'avis de Al-Awzâᶜî, car son acte est d'un crime et péché plus grand encore, puisqu'il a ajouté à sa turpitude la violation du caractère sacré de la morte.

85 – La disposition légale concernant la zoophilie

Quant au coït avec un animal, les jurisconsultes ont sur la question trois avis :

Le premier est que l'auteur doit être réprimandé mais qu'il ne subit pas de peine légale, et c'est l'avis de Mâlik, Abû Hanîfah, As-Shâfiᶜî dans l'un de ses deux avis, et Ishâq.

Le deuxième est que la disposition légale à son sujet est celle du fornicateur : il est flagellé s'il est vierge, et il est lapidé s'il a déjà connu le mariage, et c'est l'avis de Al-Hasan.

Le troisième est que la disposition légale à son sujet est celle de l'homosexuel, comme l'a indiqué Ahmad, et ainsi il y a deux avis sur sa peine : est-il exécuté en tous les cas, ou est-il semblable au fornicateur ? Ceux qui ont été d'avis que sa sentence était la mort ont donné pour preuve le hadith de Ibn ᶜAbbâs qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui a un rapport sexuel avec une bête, tuez-le ainsi que la bête.* »[1] Ceci car ce rapport est totalement interdit, ainsi la sentence est la mort, comme pour la sentence de l'homosexuel.

Ceux qui ont été d'avis qu'il n'existait pas de peine légale ont dit : le hadith en cela n'est pas authentique, et s'il était authentique nous l'adopterions, et il ne nous serait pas permis de nous y opposer.

[1] *Sahîh At-Targhîb* (2423).

Ismâcîl Ibn Sacîd As-Shâlanjî rapporte : « J'ai interrogé Ahmad concernant celui qui a un rapport sexuel avec un animal, il s'abstint de répondre, et le hadith de cAmr Ibn Abî cAmr à ce sujet n'est pas authentique. »

At-Tahâwî a dit : « La chaîne de transmission du hadith est faible. De plus, celui qui le rapporte est Ibn cAbbâs qui s'est prononcé sur la question en disant qu'aucune peine légale ne s'appliquait. Abû Dâwud a dit : cela affaiblit le hadith. »

Nul doute que le frein naturel au rapport sexuel avec un animal est plus fort que le frein naturel à l'homosexualité, et les deux choses ne sont pas semblables dans la nature humaine, et on ne peut comparer l'un à l'autre, ainsi qu'il a précédé.

86 – L'homosexualité et le lesbianisme

Quant à la comparaison entre le coït d'un homme avec un autre et les caresses de deux femmes, c'est une analogie erronée, car il n'y a pas de pénétration dans le deuxième cas qu'on ne peut comparer qu'aux caresses entre deux hommes, sans pénétration. Bien qu'il soit rapporté dans un hadith attribué au Prophète (ﷺ) : « *Si une femme a un rapport charnel avec une femme, elles sont toutes deux fornicatrices.* »[1] Mais cela n'entraine pas l'application d'une peine légale, puisqu'il n'y a pas pénétration, mais si on nomme cela « fornication » de manière globale, à l'exemple de la fornication de l'œil, de la main, du pied et de la bouche.

Ceci étant établi, les musulmans sont unanimes pour dire que la disposition légale de l'homosexualité avec l'esclave est similaire, et celui qui pense que l'homosexualité est permise avec son esclave, donne pour argument la Parole d'Allah (ﷻ) :

إِلَّا عَلَىٰٓ أَزۡوَٰجِهِمۡ أَوۡ مَا مَلَكَتۡ أَيۡمَٰنُهُمۡ فَإِنَّهُمۡ غَيۡرُ مَلُومِينَ ٣٠

« ***Sauf avec leurs épouses et esclaves, en quel cas ils ne sont pas blâmables*** »[2]

et compare cela à la servante esclave, il est mécréant, il doit se repentir à la manière de l'apostat, et s'il ne le fait pas, il est exécuté. L'homosexualité avec son esclave est semblable à l'homosexualité avec l'esclave d'autrui, dans le péché et la disposition légale.

---

[1] *Dacîf Al-Jâmic* (282), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] Sourate *Al-Macârij*, v.30.

87 – Le remède à l'homosexualité

Si on demande : malgré tout cela, existe-t-il un remède à ce mal gravissime ? Une *Ruqyah* pour cette sorcellerie mortelle ? Un moyen de repousser cette folie ? Un chemin menant à la réussite ? Est-il possible à celui qui est ivre de ses passions de se réveiller ? L'amoureux fou maitrise-t-il son cœur lorsque la passion est parvenue à ses tréfonds ? Le médecin a-t-il les moyens après cela de soigner son mal ?

Si quelqu'un le blâme, se délectera-t-il de son blâme, en se souvenant de son bien aimé ? Et si quelqu'un le désapprouve, cela l'incitera-t-il afin qu'il chemine vers son objectif, appelant celui qui voit sa condition en disant :

La passion m'a amené jusqu'à toi
Et elle ne me permet plus maintenant d'avancer ni de reculer
Tu ne cesses de m'humilier et je m'avilis plus encore
Car ceux qui ont peu de valeur à tes yeux ne méritent pas le respect
Tu te comportes comme mes ennemis et je me suis mis alors à les aimer
Car ton attitude et la leur à mon égard sont identiques
Les reproches qu'on me fait en raison de ma passion pour toi sont un vrai délice
Car ils sont un moyen de me rappeler de toi : multipliez donc les reproches !

Et c'est peut-être là le but de la première question pour laquelle on a interrogé, et le mal pour lequel on a demandé ce remède.

On a dit qu'effectivement [il existait un remède], et la réponse découle de [la parole du Prophète (ﷺ)] : « *Allah n'a pas fait descendre une maladie, sans lui attribuer un remède, connu de certains et ignoré d'autres.* »[1] On doit aborder le remède à ce mal de deux manières : la première consiste à supprimer son substrat, avant qu'il ne survienne ; et la deuxième à l'extraire après qu'il soit apparu. Ces deux choses sont aisées pour celui à qui Allah le facilite, et ardues pour celui auquel Il ne vient pas en aide, car les rênes de toutes choses sont dans Ses Mains. Concernant la manière d'empêcher ce mal de survenir, elle réside en deux choses :

La première consiste à baisser le regard, ainsi qu'il a précédé, car le regard est une des flèches empoisonnées d'Iblîs, et celui qui laisse vaquer son regard verra son malheur perdurer. Le fait de baisser le regard comporte de nombreux bienfaits, et cela représente une partie du remède efficace :

[1] *As-Sahîhah* (451).

Le premier est que c'est une conformation à l'ordre d'Allah qui représente le sommet de la réussite de l'homme, en cette vie et dans l'au-delà. L'homme ne dispose pas d'une chose meilleure, en cette vie et dans l'au-delà, que la conformation aux commandements de son Seigneur (ﷻ). Ceux qui ont été bienheureux en ce bas-monde et dans l'au-delà, ne l'ont été qu'en se conformant à Ses commandements, et ceux qui ont été malheureux, en ce bas-monde et dans l'au-delà, ne l'ont été qu'en négligeant Ses commandements.

Le deuxième est que cela empêche l'effet de la flèche empoisonnée – qui peut entrainer sa perte – de parvenir à son cœur.

Le troisième est que cela amène au cœur rapprochement et union avec Allah, car le fait de laisser vaquer le regard sépare et disloque le cœur, et l'éloigne d'Allah. Il n'y a pas pour le cœur de chose plus nuisible que de laisser vaquer le regard, car cela suscite une séparation entre l'homme et son Seigneur.

Le quatrième est que cela renforce et réjouit le cœur, de la même manière que le fait de laisser vaquer le regard l'affaiblit et l'attriste.

Le cinquième est que cela suscite une lumière dans le cœur, de la même manière que le fait de laisser vaquer le regard le plonge dans les ténèbres. C'est pour cette raison qu'Allah a mentionné le verset de la lumière après l'ordre de baisser le regard, ainsi Il dit :

قُل لِّلْمُؤْمِنِينَ يَغُضُّوا مِنْ أَبْصَارِهِمْ وَيَحْفَظُوا فُرُوجَهُمْ

« ***Dis aux croyants de baisser leur regard et de préserver leur chasteté.***»[1]

Puis Il dit à la suite :

اللَّهُ نُورُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ مَثَلُ نُورِهِ كَمِشْكَاةٍ فِيهَا مِصْبَاحٌ

« ***Allah est la Lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe*** »[2]

C'est-à-dire l'exemple de Sa lumière dans le cœur de Son serviteur croyant qui se conforme à Ses commandements et s'éloigne de Ses interdits. Et si le cœur s'illumine, les délégations du bien viennent à lui de toute part, de même que s'il s'assombrit viennent à lui les nuages des fléaux et du mal de toute part.

[1] Sourate *An-Nûr*, v.30.
[2] Sourate *An-Nûr*, v.35.

Le septième est que cela apporte au cœur fermeté, courage et force, ainsi Allah a lié le pouvoir de la clairvoyance à la preuve, et le pouvoir de l'autorité à la force, comme il a été dit : « Celui qui s'oppose à ses passions, Satan craint son ombre. »[1]

On constate l'inverse chez celui qui se conforme à ses passions, comme humiliation, rabaissement, mépris et bassesse de l'âme, qu'Allah suscite en celui qui Lui désobéit. Al-Hasan a dit : « Ils ont beau se pavaner sur leurs mules et parader à dos de cheval, l'avilissement du péché leur fait courber l'échine. En effet, Allah humilie toujours celui qui Lui désobéit. » Allah (ﷻ) a associé la puissance à Son obéissance, et l'humiliation à Sa désobéissance, ainsi Il dit :

وَلِلَّهِ ٱلۡعِزَّةُ وَلِرَسُولِهِۦ وَلِلۡمُؤۡمِنِينَ

« ***C'est à Allah qu'appartient la puissance, ainsi qu'à Son messager et aux croyants*** »[2]

وَلَا تَهِنُواْ وَلَا تَحۡزَنُواْ وَأَنتُمُ ٱلۡأَعۡلَوۡنَ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ١٣٩

« ***Ne fléchissez pas, ne vous affligez pas alors que vous êtes supérieurs, si vous êtes de vrais croyants*** »[3]

La foi se compose de paroles et d'actes, apparents et cachés. Allah dit :

مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلۡعِزَّةَ فَلِلَّهِ ٱلۡعِزَّةُ جَمِيعًاۚ إِلَيۡهِ يَصۡعَدُ ٱلۡكَلِمُ ٱلطَّيِّبُ وَٱلۡعَمَلُ ٱلصَّٰلِحُ يَرۡفَعُهُۥ

« ***Quiconque veut la puissance qu'il la cherche auprès d'Allah, car la puissance tout entière Lui appartient. Vers Lui monte la bonne parole et Il élève les œuvres pieuses.*** »[4]

C'est-à-dire que celui qui veut la puissance, qu'il la cherche dans l'obéissance et la mention d'Allah, à travers la bonne parole et les œuvres pieuses. On dit dans l'invocation du *Witr* : « *Celui que Tu prends comme allié ne sera jamais humilié, et celui que Tu prends comme ennemi ne sera jamais honoré.* »[5] Celui qui obéit à Allah, Il l'aura pris pour allié pour ce en quoi il Lui aura obéi, et il obtiendra une puissance fonction de son obéissance. Quant à celui qui Lui désobéit, Il l'aura pris pour ennemi pour ce quoi il Lui aura désobéi, et il obtiendra une humiliation fonction de sa désobéissance.

---

1 *Al-Hilyah* (4/60) ces propos sont attribués à Wahb Ibn Munabbih.
2 Sourate ***Al-Munâfiqûn***, v.8.
3 Sourate ***Âl ᶜImrân***, v.139.
4 Sourate ***Fâtir***, v.10.
5 *Al-Irwâ'* (429).

Le huitième est que cela obstrue l'entrée de Satan vers le cœur, car il entre par le regard, et traverse par lui jusqu'au cœur plus vite que le vent ne traverse un lieu désert. Il lui donne à voir une belle apparence de ce qui est observé, et l'embellit, il en fait une statue à laquelle le cœur s'adonne, puis il lui fait des promesses, le fait espérer, et allume dans le cœur le feu du désir, en y jetant le bois des péchés auxquels il ne serait pas parvenu sans cette représentation, ainsi le cœur s'embrase. C'est de cet embrasement que viennent ces souffles en lesquels il ressent la chaleur de l'Enfer, ainsi que ces soupirs et chagrins. Ceci car le cœur est cerné par le feu de toute part, et il se tient au milieu, tel la brebis au centre du four. C'est pour cette raison que le châtiment de ceux qui s'adonnent à leurs désirs pour les belles apparences illicites consiste en ce qu'on leur installe dans la tombe un four de feu, et qu'on y place leur âme jusqu'au Jour où leur corps sera ressuscité, ainsi qu'Allah l'a fait voir en rêve à Son Prophète (ﷺ), comme il est mentionné dans le hadith unanimement reconnu authentique[1].

Le neuvième est que cela vide le cœur pour la réflexion en ce qui comporte son intérêt, afin qu'il s'y adonne, alors que le fait de laisser vaquer son regard le lui fait oublier et se pose tel un obstacle, ainsi il se conforme à ses passions et oublie la mention de son Seigneur. Allah (ﷻ) dit :

وَلَا تُطِعْ مَنْ أَغْفَلْنَا قَلْبَهُۥ عَن ذِكْرِنَا وَٱتَّبَعَ هَوَىٰهُ وَكَانَ أَمْرُهُۥ فُرُطًا

« ***N'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre rappel, qui suit ses passions et dont le comportement dépasse les limites.*** »[2]

Le fait de laisser vaquer son regard implique ces trois choses, en fonction de ce qu'on en permettra.

Le dixième est qu'il existe entre l'œil et le cœur une ouverture et un chemin qui implique l'imbrication de l'un et l'autre, qui s'amende ou se corrompt en fonction de l'autre, ainsi si le cœur se corrompt, le regard se corrompt, et si le regard se corrompt, le cœur se corrompt ; et inversement pour l'amendement. Si le regard se dégrade et se corrompt, le cœur se corrompt et se dégrade, et il devient semblable à la décharge qui est le lieu où sont entreposées les souillures, impuretés et saletés, et il ne convient donc plus pour être le lieu de la connaissance, de l'amour et du retour vers Allah, du rapprochement vis-à-vis de Lui et de la joie de Sa proximité, mais c'est l'opposé qui s'y passera.

---

[1] Al-Bukhârî (6640) et Muslim (2275).
[2] Sourate *Al-Kahf*, v.28.

C'est là une indication de quelques profits du fait de baisser le regard qui t'en feront connaître d'autres encore.

La deuxième manière d'empêcher l'attachement du cœur consiste à l'occuper en ce qui va l'éloigner de ceci et s'y opposer. Il s'agit soit d'une peur angoissante, soit d'un amour obsédant. Si le cœur est vide de la peur vis-à-vis de ce dont la perte est plus néfaste que la survenue de ce qui est aimé, ou de la peur vis-à-vis de ce dont la survenue est plus néfaste que la perte de ce qui est aimé, ou de l'amour pour ce qui est plus utile et meilleur pour lui que ce qui est aimé, et dont la perte est plus néfaste que la perte de ce qui est aimé, il ne trouvera aucun échappatoire à l'amour des représentations.

L'explication de cela est que l'âme ne laisse une chose aimée que pour ce qui est plus aimé encore, ou la crainte d'une chose mauvaise dont la survenue lui est plus néfaste que la perte de la chose aimée. L'homme a besoin pour cela de deux choses qui, si elles viennent à manquer, ou l'une d'entre elles uniquement, il ne tirera pas profit de son âme :

La première est une clairvoyance correcte par laquelle il distingue les degrés de ce qui est aimé et détesté, donne priorité à la plus élevée de deux choses aimées, et endure le moindre de deux maux afin de se libérer du plus grand. C'est la spécificité de la raison, et on ne considère pas comme étant doué de raison celui qui agit contrairement à cela, et la condition des animaux peut être meilleure que la sienne.

La deuxième est une forte détermination et une patience par laquelle il peut accomplir cet acte ou le délaisser. Souvent l'homme connaît la valeur de la différence, mais la faiblesse de son âme, de sa volonté et de sa détermination l'empêchent de choisir ce qui est plus utile, ceci en raison de son avidité, sa convoitise, la bassesse de son âme, et la faiblesse de sa volonté. Celui qui est ainsi ne tire pas profit de son âme, et personne ne tire profit de lui. Allah (ﷻ) n'a accordé l'imamat qu'aux adeptes de la patience et de la certitude, ainsi Il dit – et c'est par Sa parole que se guident ceux qui sont bien guidés :

وَجَعَلْنَا مِنْهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا لَمَّا صَبَرُوا ۖ وَكَانُوا بِآيَاتِنَا يُوقِنُونَ ﴿٢٤﴾

« ***Nous avons élu parmi eux des dirigeants qui guidaient par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets*** »[1]

[1] Sourate *As-Sajdah*, v.24.

C'est celui qui agit ainsi qui tire profit de sa science, et dont les gens tirent profit ; et celui qui agit à l'opposé ne tire aucun profit de sa science, personne ne tire profit de lui. Il est également des gens qui tirent profit de leur science, mais dont les gens ne tirent pas profit. Le premier chemine, avec les gens, dans sa lumière ; celle du deuxième a été éteinte et il chemine dans les ténèbres avec ceux qui le suivent dans ses ténèbres ; et le troisième chemine seul dans sa lumière.

88 – L'amour sincère implique l'Unicité

Ayant pris connaissance de cette introduction, il est impossible que soient réunis dans le cœur l'amour de l'Être aimé suprême et la passion pour les belles apparences, mais ce sont deux opposés qui ne peuvent être rassemblés, et plus encore il est nécessaire que l'un expulse l'autre. Celui dont la force de l'amour est vouée totalement à l'Être aimé suprême – en dehors duquel l'amour de toute autre chose n'est que fausseté et châtiment pour qui l'éprouve – cela le détournera de l'amour de tout autre que Lui, et s'il aime autre chose c'est uniquement pour Lui, ou parce que cela est un moyen de parvenir à Son amour, ou que cela le coupe de ce qui s'oppose à Son amour et le diminue.

L'amour sincère implique donc l'Unicité de l'Être aimé, le fait qu'on ne Lui associe rien en Son amour. Si l'être aimé est une créature, elle méprise, jalouse et réprouve qu'on associe un autre à l'amour qu'on lui porte, et cela ne permet pas d'obtenir sa proximité, et elle considère mensongère cette prétention d'amour ; alors qu'elle ne mérite pas qu'on lui voue la force de l'amour. Alors que dire de l'Être aimé suprême auquel l'amour convient Seul, alors que l'amour pour tout autre n'est que châtiment et nocivité ? C'est la raison pour laquelle Allah (ﷻ) ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit dans l'amour, et qu'Il pardonne en deçà à qui Il veut.

L'amour des belles apparences fait perdre au serviteur l'amour de ce qui lui est plus utile, et plus encore il fait perdre l'amour de ce qui ne comporte ni rectitude, ni bienfait ni vie profitable, si ce n'est par Son amour seul. Il doit donc choisir un des deux amours, car ils ne peuvent ni se rassembler ni disparaître tous deux du cœur. Celui qui se détourne de l'amour d'Allah, de Sa mention, et du désir pour Sa rencontre, Allah l'éprouve par l'amour pour d'autres, et Il le châtie par cela en cette vie, dans la tombe et dans l'au-delà. Il le châtie ainsi par l'amour des idoles, des croix, des éphèbes, du feu, des femmes, des biens, des poètes, des amis, ou l'amour de ce qui est moindre encore et se situe au sommet de la bassesse et du mépris. L'homme est le serviteur de ce qu'il aime, quelle que soit cette chose, comme il a été dit :

Tu es la victime de tous ceux que tu aimes
Choisis donc pour passion celui que tu auras élu

Celui dont le dieu n'est pas son roi et son maître, son dieu sera ses passions, comme Allah (ﷻ) dit :

أَفَرَءَيْتَ مَنِ ٱتَّخَذَ إِلَٰهَهُۥ هَوَىٰهُ وَأَضَلَّهُ ٱللَّهُ عَلَىٰ عِلْمٍ وَخَتَمَ عَلَىٰ سَمْعِهِۦ وَقَلْبِهِۦ وَجَعَلَ عَلَىٰ بَصَرِهِۦ غِشَٰوَةً فَمَن يَهْدِيهِ مِنۢ بَعْدِ ٱللَّهِ ۚ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٢٣﴾

« ***Vois-tu celui qui prend ses passions pour divinité ? Et Allah l'égare sciemment, scelle son ouïe et son cœur, et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah ? Ne vous rappelez-vous donc pas ?*** »[1]

89 – L'adoration et l'amour

La servitude se caractérise par l'amour empreint de sujétion, et l'humiliation pour l'être aimé. Ainsi, celui qui aime une chose ou se soumet à elle, son cœur l'aura adoré. Plus encore, la servitude est le dernier degré de l'amour, qu'on nomme également l'amour servile (*At-Tatayyum*).

Le premier degré de l'amour est **le lien** (*Al-ᶜAlâqah*) nommé ainsi en raison de l'attachement entre le cœur de celui qui aime et celui de l'être aimé. Le poète dit :

Je me suis attaché à Laylâ qui possède des charmes
Alors que rien de ses seins n'est apparu à mes semblables

Et un autre dit :

Ô Umm Al-Walid ! T'es-tu attaché, alors que sur ta tête
Des cheveux blancs comme la neige ont fait leur apparition ?

Vient ensuite **le penchant** (*As-Sabâbah*) nommée ainsi en raison de l'épanchement du cœur vers l'être aimé, ainsi le poète dit :

Ceux qui aiment se plaignent du penchant,
Si seulement je supportais seul ce qu'ils vivent
Mon cœur obtiendrait toute la jouissance de l'amour
Ainsi aucun amoureux ne l'aurait éprouvé, ni avant ni après moi

Vient ensuite **l'attachement** (*Al-Gharâm*) qui consiste à ce que l'amour perdure dans le cœur sans jamais s'en détacher, et c'est pour cette raison qu'on a nommé le créancier *Gharîm*, car il ne quitte pas son débiteur. Allah (ﷻ) dit également :

إِنَّ عَذَابَهَا كَانَ غَرَامًا

[1] Sourate *Al-Jâthiyah*, v.23.

« ***Son châtiment est constant*** »[1]

Les contemporains se sont entichés pour l'utilisation de ce terme concernant l'amour, alors qu'on le trouve peu dans les poèmes des arabes.

Vient ensuite **l'amour fou** (*Al-ᶜIshq*) qui désigne l'excès dans l'amour, c'est pourquoi on ne peut décrire ainsi le Seigneur et on ne peut l'utiliser à Son sujet.

Vient ensuite **le désir** (*As-Shawq*) qui désigne le plus convoité des voyages du cœur vers l'être aimé. Le terme a été utilisé concernant le Seigneur (ﷻ) dans le hadith de ᶜAmmâr Ibn Yâsir qui accomplit une prière courte, on l'interrogea à ce sujet, et il dit : « J'y ai prononcé des invocations que le Prophète (ﷺ) prononçait : *Ô Allah ! Par Ta connaissance de l'Invisible et Ton pouvoir sur les créatures, laisse-moi en vie tant que Tu sais que la vie est meilleure pour moi [que la mort] et fais-moi mourir si Tu sais que la mort est meilleure pour moi [que la vie]. Ô Allah ! Permets-moi de te craindre en secret et en public, et de ne parler qu'en toute vérité dans les moments de satisfaction et de colère. Je Te demande la modération dans la richesse et la pauvreté. Je Te demande des bienfaits inépuisables. Je Te demande la réjouissance continue. Permets-moi de me satisfaire de Ton décret. Je Te demande une vie paisible après la mort. Accorde-moi le plaisir de contempler Ton Visage et le désir ardent de Te rencontrer sans subir aucun dommage qui me nuise, ni tentation qui m'égare. Ô Allah ! Embellis-nous par la foi et fais de nous des guides bien guidés.* »[2]

Et dans un autre récit, il est dit : « Le désir des pieux de Me rencontrer se prolonge, et Mon désir de les rencontrer est plus grand encore. »[3] C'est également la signification visée par le Prophète (ﷺ) dans sa parole : « *Celui qui aime la rencontre d'Allah, Allah aime sa rencontre.* »[4] Un homme doué de clairvoyance a dit à propos de la Parole d'Allah (ﷻ) :

مَن كَانَ يَرْجُواْ لِقَآءَ ٱللَّهِ فَإِنَّ أَجَلَ ٱللَّهِ لَآتٍ

« ***Pour celui qui espère la rencontre d'Allah, le terme fixé par Allah arrive.*** »[5]

---

[1] Sourate ***Al-Furqân***, v.65.
[2] *Sahîh An-Nasâ'î* (1304).
[3] *Al-Hilyah* (10/96), Al-Hâfidh Al-ᶜIrâqî dit : « ces propos n'ont aucun fondement. », voir *Takhrîj Al-Ihyâ'* (3/11).
[4] Al-Bukhârî (2443) et Muslim (2683).
[5] Sourate ***Al-ᶜAnkabût***, v.5.

Lorsqu'Allah connut le désir intense de Ses alliés pour Sa rencontre, et le fait que leur cœur ne pouvait être bien guidé sans Sa rencontre, Il leur fixa un terme et un rendez-vous pour Sa rencontre, afin que leur âme s'apaise.

La vie la plus agréable et la plus savoureuse est celle de ceux qui aiment, désirent et cherchent la proximité d'Allah. Leur vie est en réalité la bonne vie, il n'y a pour le cœur de vie plus agréable, savoureuse et douce que celle-ci. C'est là la bonne vie mentionnée dans Sa Parole :

مَنْ عَمِلَ صَٰلِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُۥ حَيَوٰةً طَيِّبَةً

« ***Quiconque, homme ou femme, accomplit une œuvre pieuse tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie.*** »[1]

Le sens visé ici n'est pas la vie partagée entre les croyants et les mécréants, les pieux et dépravés, comme bonne nourriture, vêtement, boisson et mariage. Il est même possible que les ennemis d'Allah en disposent beaucoup plus encore que Ses alliés. Allah (ﷻ) a assuré à toute personne qui accomplit une œuvre pieuse de lui faire vivre une bonne vie – et Il est véridique en Sa promesse et n'y manque jamais – et est-il une vie meilleure que celle de celui dont toutes les préoccupations se réunissent pour n'en former qu'une seule qui est l'agrément d'Allah ! Son cœur ne bifurque pas, mais il se dirige vers Allah, sa volonté et ses réflexions qui étaient dispersées se rassemblent, si bien que la mention de l'Être aimé suprême, Son amour, le désir de Sa rencontre et de se rapprocher de Lui le dominent. C'est autour de cela que gravitent ses préoccupations, volontés et objectifs, et même les pensées de son cœur. S'il garde le silence c'est par Allah, s'il parle c'est par Allah, et c'est par Lui qu'il écoute, regarde, saisit, marche, bouge, s'arrête, vit, meurt, et qu'il sera ressuscité, ainsi que le rapporte le Prophète (ﷺ) de son Seigneur (ﷻ) : « *Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi par une chose qui M'est plus aimée que ce que Je lui ai imposé. Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par les actes surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Et lorsque Je l'aime, Je deviens l'ouïe par laquelle il entend, le regard par lequel il voit, la main par laquelle il saisit, le pied par lequel il marche. (C'est par Moi qu'il entend, regarde, saisit et marche)*[2]*. S'il me demande, Je lui donne, et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je le lui accorde. Je n'ai pas hésité pour*

---

[1] Sourate *An-Nahl*, v.97.

[2] Ce qui apparaît entre parenthèses n'est pas rapporté par Al-Bukhârî. Shaykh Al-Albânî dit : « Je n'ai pas vu cet ajout chez Al-Bukhârî, ni même chez un autre compilateur. Al-Hâfidh l'a mentionné dans son commentaire du hadith, d'après At-Tûfî, mais sans l'attribuer ensuite à personne. », voir *As-Sahîhah* (4/191).

une chose que J'accomplis comme pour le fait de retirer l'âme de Mon serviteur croyant qui déteste la mort, et Je déteste lui causer du tort, mais il doit mourir. »[1]

Ce noble hadith divin – dont la compréhension du sens et de l'objectif est interdite à celui dont la nature est rude et le cœur opaque – délimite les causes de Son amour en deux choses : l'accomplissement de ce qu'Il a imposé, et le rapprochement vis-à-vis de Lui par les actes surérogatoires. Allah a mentionné que le fait d'accomplir ce qu'Il a imposé est la chose par laquelle on se rapproche de Lui qui Lui est la plus aimée, puis viennent les actes surérogatoires. Celui qui aime ne cesse d'accomplir des actes surérogatoires, jusqu'à être aimé d'Allah, et lorsqu'il est aimé d'Allah, l'amour d'Allah pour lui suscite un nouvel amour pour Allah supérieur au premier amour. Cet amour détourne son cœur de la réflexion et de la préoccupation en ce qui est autre que son Être aimé, il possède son essence, et il n'y reste plus aucune place pour autre que son Être aimé. La mention de son Être aimé, Son amour, et Sa perfection possèdent les rênes de son cœur et dominent son âme à la manière dont l'être aimé domine celui qui est sincère dans l'amour qu'il lui porte, et qui réunit pour lui toute la force de l'amour.

Nul doute que celui qui aime, lorsqu'il entend, entend par son Être aimé, de même qu'il voit, saisit, marche par Lui, ainsi Il est en son cœur, avec lui, et son compagnon. La lettre (ب)[2] signifie ici la compagnie, d'une compagnie incomparable qui ne peut être saisie par la seule information et connaissance de celle-ci. La question est donc une question d'état et non une pure question théorique. Si l'homme peut connaître cela dans l'amour d'une créature pour lequel il n'a pas été créé et qui n'est pas le fondement de sa nature, comme l'a dit un homme connaissant l'amour :

Ta silhouette est dans mon regard et ta mention dans ma bouche
Et ta demeure dans mon cœur, alors comment pourrais-tu disparaître ?

Et un autre dit :

Étonnamment je brûle pour eux
Et j'interroge à leur sujet ceux que je rencontre, alors qu'ils sont avec moi
Mes yeux les cherchent alors qu'ils sont dans mes pupilles
Et mon cœur les désire alors qu'ils sont dans ma poitrine

[1] Al-Bukhârî (6502).

[2] NdT: dont on pourrait dire qu'elle désigne en français, dans ce contexte, la préposition *par* : il voit *par* Lui, entend *par* Lui...

Et voici les propos d'un autre :

Si je dis que tu es absent, mon cœur ne me croit pas
Car tu es en lui, en secret, et ne t'absentes jamais
Et si je dis que tu n'as pas disparu, l'œil dit que c'est un mensonge
Je suis donc confus entre la véracité et le mensonge

Il n'y a donc rien de plus proche de celui qui aime que son être aimé, et l'amour peut même le dominer au point qu'il soit plus proche de lui que sa propre personne, si bien qu'il s'oublie mais n'oublie pas l'être aimé, comme il a été dit :

Je veux l'oublier à tout prix
Mais c'est comme si on me représentait Laylâ par tout moyen

Et un autre dit :

Il veut de son cœur qu'il vous oublie
Mais sa nature s'y refuse

Le hadith mentionne spécifiquement l'ouïe, la vue, le pied et la parole, car ce sont les outils de la perception et de l'action. L'ouïe et la vue amènent au cœur ce qui est recherché et réprouvé, et ils suscitent en lui l'amour et l'aversion, et ainsi il utilise la main et le pied. Si l'ouïe et la vue du serviteur sont pour Allah, il est préservé dans les outils de la perception, et il est préservé dans son amour et son aversion, et ainsi il est préservé en ce qu'il saisit et en ce vers quoi il marche.

Médite le fait qu'Il se soit suffi de la mention de l'ouïe, la vue, la main, et le pied, et pas de la langue, car si la perception de l'ouïe est parfois volontaire et d'autres fois involontaire, de même que la vue, parfois involontaire et improviste, de même que le mouvement de la main et du pied nécessaires au serviteur, alors que dire du mouvement de la langue qui ne survient que par volonté et choix, et dont le serviteur peut se passer, sauf en ce qu'on lui a ordonné ? De même, l'influence du cœur sur la langue est plus grande que sur tout autre membre, car elle est son traducteur et émissaire.

Médite sur la manière dont Allah (ﷻ) a établi que le serviteur agisse par Lui lorsqu'il écoute, voit, saisit et marche, lorsqu'Il dit : « *Je deviens l'ouïe par laquelle il entend, le regard par lequel il voit, la main par laquelle il saisit, le pied par lequel il marche.* » pour établir qu'Il est avec Son serviteur, et que Son serviteur agit par Lui dans ses perceptions par son ouïe et sa vue, et ses mouvements par ses mains et ses pieds.

Médite le fait qu'Il ait dit : « *C'est par Moi (بي/bî) qu'il entend, regarde, et saisit* » et non « C'est pour Moi (لي/lî) qu'il entend, regarde, et saisit » On

pourrait penser que la particule (لام) est plus à-propos dans ce contexte, car elle indique mieux l'objectif et le fait que ces choses soient pour Allah, ce qui est plus spécifique que le fait qu'elles surviennent par Lui. Mais c'est une illusion et une erreur, car la particule (ب) ne désigne pas uniquement la recherche d'aide, car les mouvements des pieux et dépravés, et leurs perceptions n'existent que par l'aide d'Allah. La particule (ب) désigne ici l'accompagnement, c'est-à-dire qu'il n'entend, ne voit, ne saisit et ne marche sans que Je ne sois son compagnon et ne sois avec lui. À l'exemple de Sa Parole dans l'autre hadith : « *Je suis avec Mon serviteur, tant qu'il Me mentionne et que ses lèvres ne cessent de bouger par Moi.* »[1] Cette compagnie est la compagnie spécifique mentionnée dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

لَا تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا

« ***Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous*** »[2]

ainsi que dans la parole du Prophète (ﷺ) : « *Que penses-tu de deux dont le troisième est Allah.* »[3] Mais aussi la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَإِنَّ ٱللَّهَ لَمَعَ ٱلْمُحْسِنِينَ

« ***Allah est avec les bienfaisants*** »[4]



إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوا۟ وَّٱلَّذِينَ هُم مُّحْسِنُونَ ﴿١٢٨﴾

« ***Allah est avec ceux qui Le craignent et ceux qui sont bienfaisants*** »[5]

وَٱصْبِرُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلصَّـٰبِرِينَ

« ***Et soyez patients, car Allah est avec les patients*** »[6]

كَلَّآ إِنَّ مَعِىَ رَبِّى سَيَهْدِينِ

« ***Non, mon Seigneur est avec moi, Il va me guider*** »[7]

Ainsi que la Parole d'Allah (ﷻ) à Mûsâ et Hârûn :

إِنَّنِى مَعَكُمَآ أَسْمَعُ وَأَرَىٰ

« ***Je suis avec vous, J'entends et Je vois*** »[1]

---

[1] *Sahîh At-Targhîb* (1490).

[2] Sourate *At-Tawbah*, v.40.

[3] Al-Bukhârî (3453) et Muslim (2381)

[4] Sourate *Al-ᶜAnkabût*, v.69.

[5] Sourate *An-Nahl*, v.128.

[6] Sourate *Al-Anfâl*, v.46.

[7] Sourate *As-Shuᶜarâ'*, v.62.

Cette particule (ب) est donc spécifique au sens de cette compagnie, à l'exception de la particule (لام), et la sincérité, la patience, la confiance en Allah, et l'établissement aux degrés de la servitude ne surviennent chez le serviteur qu'à travers cette particule (ب) et cette compagnie. Si le serviteur vit par Allah, les difficultés lui sont facilitées, ses peurs se transforment en sécurité. Par Allah, toute difficulté s'amenuise et toute chose lointaine se rapproche. Par Allah se dissipent toutes les préoccupations, angoisses et afflictions, il n'est donc ni souci ni angoisse ni affliction avec Allah, sauf à manquer le sens de cette particule (ب). Le cœur devient ainsi semblable au poisson qui, lorsqu'il sort de l'eau bondit et se retourne jusqu'à y retourner.

Lorsque le serviteur est en harmonie avec son Seigneur en ce qu'Il aime, survient l'harmonie du Seigneur envers Son serviteur en ses besoins et demandes. Ainsi, Il dit : « *S'il Me demande, Je lui donne, et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je le lui accorde* » Ce qui signifie : Tout comme il a été en accord avec Moi en ce que Je veux, en se conformant à Mes ordres et en se rapprochant de Moi à travers ce que J'aime, Je suis en accord avec lui en ses désirs et craintes, en ce qu'il Me demande d'accomplir, et en ce contre quoi il Me demande protection. Cette harmonie se renforce des deux côtés au point de provoquer cette hésitation du Seigneur concernant la mort de son serviteur, car il déteste la mort, et le Seigneur déteste ce que déteste Son serviteur, tout comme Il déteste lui causer du tort. De ce point de vue, cela implique qu'Il ne le fasse pas mourir, mais son intérêt est qu'il meurt, car Il ne le fait mourir que pour le faire vivre, tout comme Il ne le rend malade que pour lui redonner la santé, ne l'appauvrit que pour l'enrichir, ne le prive que pour lui accorder, et qu'Il ne l'a fait sortir du Paradis, dans les lombes de son père, que pour l'y faire revenir. C'est là celui qui aime réellement Allah, et non un autre. Plus encore, s'il y avait à la racine de chaque poil du serviteur un amour total pour Allah, une part de ce qu'Il mérite concernant son serviteur serait :

Déplace ton cœur où tu veux dans les airs
L'amour n'appartient qu'au premier être aimé
Combien l'enfant connait-il de demeures sur terre
Mais sa nostalgie ne va qu'à la première

[1] Sourate *T̲a-Ha*, v.46.

90 – L'amour servile

Vient ensuite l'amour servile (*At-Tatayyum*) qui est le dernier degré de l'amour et consiste à ce que l'être aimé asservisse celui qui l'aime. Ainsi, on dit de quelqu'un que l'amour l'a asservi (*Tayyamahu Al-Hubb*), mais également « *Taym Allah* » c'est-à-dire serviteur d'Allah. La réalité de la servitude consiste en l'humiliation et la soumission devant l'être adoré ; on dit d'un chemin qu'il est asservi (*Mu^cabbad*), c'est-à-dire fréquenté, aplani par les pas. Ainsi, l'amour et la soumission ont humilié l'homme devant son Être adoré, c'est pourquoi la meilleure condition et le meilleur rang de l'homme est la servitude, et il n'est pas de rang plus noble que celui-ci.

Allah (ﷻ) a mentionné la plus noble de Ses créatures et la plus aimée de Lui, le Messager d'Allah Muhammad (ﷺ), par la servitude dans les plus nobles des situations que sont l'appel à Allah, le défi à la prophétie, et le Voyage nocturne, ainsi Allah (ﷻ) dit :

وَأَنَّهُۥ لَمَّا قَامَ عَبْدُ ٱللَّهِ يَدْعُوهُ كَادُوا۟ يَكُونُونَ عَلَيْهِ لِبَدًا ﴿١٩﴾

« ***Lorsque le serviteur d'Allah se mis debout pour L'adorer et L'invoquer, ils faillirent s'amasser autour de lui pour l'écouter*** »[1]

وَإِن كُنتُمْ فِى رَيْبٍ مِّمَّا نَزَّلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا فَأْتُوا۟ بِسُورَةٍ مِّن مِّثْلِهِۦ

« ***Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, essayez de produire une sourate semblable à ceci (le Coran).*** »[2]

سُبْحَٰنَ ٱلَّذِىٓ أَسْرَىٰ بِعَبْدِهِۦ لَيْلًا مِّنَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ إِلَى ٱلْمَسْجِدِ ٱلْأَقْصَا ٱلَّذِى بَٰرَكْنَا حَوْلَهُۥ

« ***Gloire et Pureté à Celui qui fit voyager de nuit Son serviteur, de la Mosquée Sacrée à la Mosquée éloignée dont Nous avons béni les alentours.***»[3]

Et dans le hadith de l'intercession, il est mentionné : « *Allez trouver Muhammad, un serviteur auquel Allah a pardonné ses péchés passés et futurs.* »[4] Il est ainsi parvenu au rang de l'intercession par la perfection de sa servitude, et la perfection du pardon qu'Allah lui a accordé.

---

[1] Sourate ***Al-Jinn***, v.19.
[2] Sourate ***Al-Baqarah***, v.23.
[3] Sourate ***Al-Isrâ'***, v.1.
[4] Al-Bukhârî (4206) et Muslim (193).

Allah (ﷻ) a créé les créatures pour L'adorer, seul, sans Lui attribuer d'associé, ce qui représente la forme la plus parfaite de l'amour, de la soumission et de l'humiliation. C'est là l'essence de l'islam et de la religion d'Ibrâhîm dont ne se détourne que celui qui avilit son âme :

وَمَن يَرْغَبُ عَن مِّلَّةِ إِبْرَٰهِـۧمَ إِلَّا مَن سَفِهَ نَفْسَهُۥ ۚ وَلَقَدِ ٱصْطَفَيْنَٰهُ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ وَإِنَّهُۥ فِى ٱلْءَاخِرَةِ لَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٣٠﴾ إِذْ
قَالَ لَهُۥ رَبُّهُۥٓ أَسْلِمْ ۖ قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٣١﴾ وَوَصَّىٰ بِهَآ إِبْرَٰهِـۧمُ بَنِيهِ وَيَعْقُوبُ يَٰبَنِىَّ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰ لَكُمُ ٱلدِّينَ
فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿١٣٢﴾ أَمْ كُنتُمْ شُهَدَآءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ ٱلْمَوْتُ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعْبُدُونَ مِنۢ بَعْدِى
قَالُوا۟ نَعْبُدُ إِلَٰهَكَ وَإِلَٰهَ ءَابَآئِكَ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ إِلَٰهًا وَٰحِدًا وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٣﴾

« ***Ne se détourne de la religion d'Ibrâhîm, que celui qui a égaré son âme. Nous avons choisi Ibrâhîm en ce monde, et il est, dans l'au-delà, parmi les gens de bien. Lorsque son Seigneur lui dit : « Soumets-toi », il dit : « Je me soumets au Seigneur de l'univers. » Et c'est ce que Ibrâhîm recommanda à ses fils, de même que Yacqûb : « Ô mes fils ! Allah a choisi pour vous la religion, ne mourrez donc que soumis [à Allah] ! » Étiez-vous témoins quand la mort se présenta à Yacqûb et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après ma mort ? » - Ils répondirent : « Nous adorerons ton Dieu et le Dieu de tes pères, Ibrâhîm, Ismâcîl et Is<u>h</u>âq, un Dieu Unique et nous sommes soumis à Lui.*** » »[1]

C'est pour cette raison que le plus grand péché auprès d'Allah est le polythéisme, et Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit. Le fondement de l'association à Allah est l'association à Lui dans l'amour, comme Il dit :

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

« ***Parmi les gens, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Et l'amour des croyants pour Allah est plus fort [que celui de ces gens pour leurs idoles].*** »[2]

Allah (ﷻ) a donc mentionné qu'il est des gens qui Lui associent et Lui donnent un égal qu'ils aiment comme on aime Allah, mais que les croyants aiment plus Allah que ces gens n'aiment les égaux qu'ils Lui attribuent.

On a également dit que le sens du verset était qu'ils aimaient plus Allah que ne L'aiment ceux qui Lui attribuent des égaux, car, même s'ils aiment Allah, en Lui donnant des égaux dans l'amour, leur amour pour Allah faiblit, alors que du fait de l'exclusivité de l'amour qu'ils portent à Allah,

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.130-133.
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v.165.

l'amour des adeptes de l'Unicité d'Allah est plus fort que le leur. Et on ne peut comparer le Seigneur de l'univers et Lui donner des égaux qu'en leur accordant aussi un amour égal, comme il a été mentionné plus tôt.

Puisque la volonté d'Allah vis-à-vis de Ses créatures est qu'ils Lui vouent exclusivement cet amour, Il a désavoué de la manière la plus forte celui qui prend en dehors de Lui un allié ou un intercesseur, mentionnant parfois ces deux choses, et d'autres fois une seule d'entre elles, ainsi Il dit :

إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ مَا مِن شَفِيعٍ إِلَّا
مِنۢ بَعْدِ إِذْنِهِۦ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٣﴾

« ***Votre Seigneur est Allah qui créa les cieux et la terre en six jours, puis S'est élevé au-dessus du Trône, administrant toute chose. Il n'y a d'intercesseur qu'après qu'Il ait donné Sa permission. Tel est Allah votre Seigneur. N'adorez donc que Lui. Ne vous rappelez-vous donc pas ?*** »[1]

ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ مَا لَكُم مِّن دُونِهِۦ مِن
وَلِىٍّ وَلَا شَفِيعٍ أَفَلَا تَتَذَكَّرُونَ ﴿٤﴾

« ***Allah est Celui qui a créé en six jours les cieux et la terre, et tout ce qui est entre eux. Ensuite, Il S'est élevé au-dessus du Trône. Vous n'avez, en dehors de Lui, ni allié, ni intercesseur. Ne vous rappelez-vous donc pas ?*** »[2]

وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَّعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿٥١﴾

« ***Et avertis par ce Coran ceux qui craignent de rencontrer leur Seigneur qu'ils n'auront alors aucun allié ou intercesseur en dehors de Lui, afin qu'ils Le craignent*** »[3]

Et Il dit, en n'en mentionnant qu'une seule :

أَمِ ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ شُفَعَآءَ قُلْ أَوَلَوْ كَانُوا۟ لَا يَمْلِكُونَ شَيْـًٔا وَلَا يَعْقِلُونَ ﴿٤٣﴾ قُل لِّلَّهِ
ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعًا لَّهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٤٤﴾

« ***Ont-ils adopté, en dehors d'Allah, des intercesseurs ? Dis : Même s'ils ne détiennent rien et sont dépourvus de raison !? Dis : L'intercession toute entière appartient à Allah.*** »[4]

---

[1] Sourate *Yûnus*, v.3.
[2] Sourate *As-Sajdah*, v.4.
[3] Sourate *Al-An^câm*, v.51.
[4] Sourate *Az-Zumar*, v.43-44.

مِّن وَرَآئِهِمْ جَهَنَّمُ ۖ وَلَا يُغْنِي عَنْهُم مَّا كَسَبُوا شَيْـًٔا وَلَا مَا اتَّخَذُوا مِن دُونِ اللَّهِ أَوْلِيَآءَ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٠﴾

« Devant eux se trouvent l'Enfer. Ce qu'ils auront acquis ne leur servira à rien, ni ce qu'ils auront pris comme alliés en dehors d'Allah, et ils auront un immense châtiment »[1]

Si le serviteur prend pour seul allié son Seigneur, Il lui accorde des intercesseurs, et scelle l'union entre lui et Ses serviteurs croyants, ainsi ils deviennent alliés en Allah, à l'opposé de celui qui prend une créature pour alliée en dehors d'Allah. Ceci est une chose, et cela en est une autre. De même, l'intercession polythéiste caduque est une chose, et l'intercession véritable et établie, qui n'est acquise que par le monothéisme, en est une autre. C'est une question qui distingue les monothéistes des polythéistes, et Allah guide qui Il veut sur la voie droite.

En somme, on ne peut parvenir à l'essence de la servitude en associant à Allah dans l'amour ; au contraire de l'amour pour Allah qui est un corollaire et une implication de la servitude. Ainsi la foi n'est parfaite que par l'amour du Messager – et plus encore la priorité donnée à son amour sur celui de sa personne, ses parents et enfants – car l'aimer fait partie de l'amour d'Allah, de même pour tout amour en Allah et pour Allah, ainsi que l'a mentionné le Prophète (ﷺ) : « *Celui qui possède ces trois caractéristiques connaîtra la douceur de la foi* »[2] La formulation unanimement reconnue authentique mentionne : « *Ne connaîtra la douceur de la foi que celui qui possède trois caractéristiques : aimer Allah et Son Messager plus que toute chose, n'aimer autrui que pour Allah, détester revenir à la mécréance après qu'Allah l'en a sauvé de la même manière qu'on déteste être précipité dans le Feu.* »

Il dit également : « *Celui qui aime pour Allah, déteste pour Allah, donne pour Allah, et prive pour Allah, aura complété la foi.* »[3]

Et encore : « *Deux hommes ne s'aiment pas en Allah sans que le meilleure des deux ne soit celui qui aime le plus son compagnon.* »[4]

Ceci car cet amour fait partie des corollaires et implications de l'amour d'Allah, et plus il est fort, plus il en est de même pour son fondement.

---

[1] Sourate *Al-Jâthiyah*, v.10.
[2] Al-Bukhârî (16) et Muslim (43).
[3] Sahîh *At-Targhîb* (3029).
[4] Sahîh *At-Targhîb* (3014).

91 – Les quatre types d'amour

Il existe quatre types d'amour qu'il est obligatoire de distinguer, car ceux qui se sont égarés l'ont été en raison de l'absence de distinction en cela :

Le premier est l'amour d'Allah, qui ne suffit pas à lui seul pour sauver du châtiment d'Allah et obtenir Sa récompense, car les polythéistes, les adorateurs de la croix, les juifs, et autres aiment Allah.

Le deuxième est l'amour de ce qu'aime Allah, et c'est cet amour qui fait entrer en islam et sortir de la mécréance. L'homme le plus aimé d'Allah est celui dont cet amour est le plus fort et le plus intense.

Le troisième est l'amour pour Allah et en Allah, et c'est un corollaire de l'amour pour ce qu'Il aime, et on ne peut aimer réellement ce qu'Il aime, qu'en aimant en Lui et pour Lui.

Le quatrième est l'amour avec Allah, et c'est là l'amour polythéiste, et toute personne qui aime une chose avec Allah et non pour Lui, en raison de Lui, ou en Lui, aura fait de cette chose un égal à Allah, et c'est là un amour polythéiste.

Reste un cinquième type qui ne concerne pas notre sujet et qui est l'amour naturel qui correspond au penchant de l'homme pour ce qui concorde avec sa nature, comme l'amour de l'assoiffé pour l'eau, de l'affamé pour la nourriture, du sommeil, de l'épouse et de l'enfant. Cet amour n'est blâmé que s'il distrait de la mention d'Allah et détourne de Son amour, comme Allah (ﷻ) dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تُلْهِكُمْ أَمْوَٰلُكُمْ وَلَآ أَوْلَٰدُكُمْ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ

« *Ô vous les croyants ! Ne soyez pas distraits de la mention d'Allah par vos biens et vos enfants.* »[1]

رِجَالٌ لَّا تُلْهِيهِمْ تِجَٰرَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ

« *Des hommes que le commerce et la vente ne distraient pas de la mention d'Allah* »[2]

[1] Sourate *Al-Munâfiqûn*, v.9.
[2] Sourate *An-Nûr*, v.37.

92 – L'intimité recèle la perfection de l'amour

Vient ensuite l'intimité (*Al-Khullah*) qui recèle la perfection et le summum de l'amour, de sorte qu'il ne reste dans le cœur de celui qui aime plus aucune place pour autre que son Être aimé. C'est un rang qui n'accepte l'association d'aucune façon, et c'est un rang spécifique aux deux amis intimes – qu'Allah les couvre d'éloges et les salue : Ibrâhîm et Muhammad, ainsi que l'a dit le Prophète (ﷺ) : « *Allah m'a pris pour ami intime, de la même manière qu'Il a pris Ibrâhîm pour ami intime.* »[1]

Il dit également : « *Si je devais prendre un ami intime parmi les habitants de la terre, j'aurais pris Abû Bakr, mais votre compagnon est l'ami intime d'Allah.* »[2]

Ou encore : « *Je désavoue toute personne qui prétendrait que je suis son ami intime.* »[3]

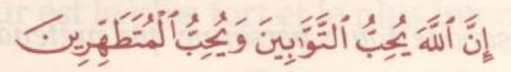
Lorsqu'Ibrâhîm (ﷺ) demanda un enfant et qu'on le lui accorda, son amour pour lui pénétra son cœur et en prit une part. L'Être aimé fut jaloux qu'il puisse y avoir dans le cœur de Son ami intime une place pour un autre, ainsi Il lui ordonna de le sacrifier. L'ordre survint en rêve, afin que la réalisation du commandement soit d'une plus grande épreuve encore. Le but n'était pas de sacrifier l'enfant, mais de le sacrifier dans son cœur, afin que le cœur soit exclusivement voué au Seigneur. Lorsque l'ami intime d'Allah se pressa de se conformer à l'ordre, et qu'il préféra l'amour d'Allah à l'amour de son enfant, l'objectif fut atteint, l'ordre du sacrifice de l'enfant fut levé, et on le remplaça par un bélier immense. Ceci car le Seigneur n'ordonne pas une chose pour ensuite l'invalider totalement, mais il doit rester une partie de cet ordre ou un substitut, de la même manière qu'Il maintint la législation de la rançon, de la recommandation d'effectuer une aumône avant de converser [avec le Prophète (ﷺ)], des cinq prières après avoir levé les cinquante, tout en maintenant leur récompense, et Il dit : « *La Parole ne change pas auprès de Moi, elles sont au nombre de cinq dans la pratique, et cinquante dans la récompense.* »[4]

---

[1] Muslim (532).
[2] Al-Bukhârî (3456) et Muslim (2383).
[3] Muslim (3383).
[4] Al-Bukhârî (7517) et Muslim (162).

92 – L'amour est général et l'intimité spécifique

Quant à ce que certaines personnes induites en erreur pensent du fait que l'amour est plus parfait que l'intimité, et qu'Ibrâhîm est l'ami intime d'Allah, et Muhammad le bien-aimé d'Allah, c'est une ignorance ! Ceci car l'amour est général, et l'intimité spécifique. L'intimité est le summum de l'amour, et le Prophète (ﷺ) a mentionné qu'Allah l'a pris pour ami intime, de la même manière qu'Il a pris Ibrâhîm pour ami intime, et il a nié qu'il puisse avoir un ami intime en dehors de son Seigneur, bien qu'il ait mentionné son amour pour ᶜÂ'ishah et son père, ᶜUmar Ibn Al-Khattâb, et d'autres. Aussi, Allah (ﷻ) dit :



« ***Allah aime ceux qui se repentent, et ceux qui se purifient*** »[1]

وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلصَّٰبِرِينَ

« ***Allah aime ceux qui patientent*** »[2]

وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ

« ***Allah aime ceux qui sont bienfaisants*** »[3]

إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُقْسِطِينَ

« ***Allah aime ceux qui sont équitables*** »[4]

De même, le jeune qui se repent est le bien-aimé d'Allah, alors que Son intimité est spécifique aux deux amis intimes. Cette prétention[5] ne nait que d'une faible science et compréhension d'Allah et de Son Messager.

93 – Le délaissement et l'avilissement pour l'Être aimé

Il a précédé que l'homme ne délaisse ce qu'il aime et désire que pour ce qu'il aime et désire, mais il délaisse ce qu'il aime le moins pour ce qu'il aime le plus ; de la même manière qu'il accomplit ce qu'il déteste pour susciter ce dont l'amour est plus fort que la répugnance pour ce qu'il

---

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.222.
[2] Sourate *Âl ᶜImrân*, v.146.
[3] Sourate *Âl ᶜImrân*, v.146.
[4] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.42.
[5] La prétention que l'amour est plus parfait que l'intimité.

accomplit, ou pour se défaire d'une chose dont le caractère détestable est plus grand pour lui que ce qu'il accomplit.

Il a précédé que la spécificité de la raison est de préférer la plus élevée de deux choses aimées, et la plus aisée de deux choses détestées ; et il a précédé que cela faisait partie de la perfection de la force de la foi et de l'aversion. Cela ne peut être réalisé qu'à travers deux choses : la force de la perception et le courage du cœur, car le manquement à cela et l'accomplissement de ce qui s'y oppose nait soit d'une faiblesse de perception, ainsi il ne perçoit pas les degrés de ce qui est aimé et détesté tels qu'ils sont ; soit d'une faiblesse d'âme et d'une impuissance du cœur, si bien qu'il ne s'accorde pas sur la priorité donnée à ce qu'il sait être meilleur. Si sa perception est correcte, que son âme a la force et son cœur le courage de choisir ce qui est le plus aimé et le moins détestable, on lui aura accordé les moyens de parvenir au succès.

Il est des gens dont le pouvoir de leur désir est plus fort que le pouvoir de leur raison et de leur foi, ainsi le fort domine le faible ; et d'autres dont le pouvoir de la foi et de la raison est plus fort que le pouvoir de leur désir. Nombre de malades se voient ordonner par le médecin de s'abstenir de ce qui leur nuit, mais leur âme et leurs passions veulent le consommer, alors ils préfèrent leurs passions à leur raison ; et les médecins les nomment : « les dénués de bienséance ». Il en est de même pour la plupart des malades du cœur qui préfèrent ce qui augmentent leur mal, en raison de leur désir pour cette chose.

Le fondement du mal réside dans la faiblesse de la perception, la faiblesse de l'âme et sa bassesse. À l'opposé, le fondement du bien réside dans la perfection de la perception, la force de l'âme, sa noblesse et son courage. L'amour et la volonté sont le fondement et la base de tout acte, alors que l'aversion et le dégout sont le fondement et la base de tout délaissement. Ces deux forces dans le cœur sont le fondement du bonheur ou malheur de l'homme. L'existence d'un acte volontaire ne peut survenir que par l'existence de sa cause dans l'amour et la volonté. Quant au fait de ne pas agir, cela peut parfois être dû à l'absence de ce qui implique et cause l'acte, et d'autres fois à l'existence d'une aversion et d'un dégout qui l'empêchent. C'est à cela que sont liés les ordres et interdits, et c'est ce qu'on nomme l'abstention (*Al-Kaff*), et c'est également à cela que sont liés la récompense et le châtiment.

Ainsi se dissipe l'ambiguïté au sujet du délaissement, quant à savoir s'il vise à « produire » des actes ou à empêcher leur existence La vérité est qu'il se compose de deux parties : le délaissement lié à l'absence d'une cause

vise à empêcher son existence, et celui qui est lié à une cause empêchant la survenue de l'acte vise à « produire » des actes.

94 – L'acte et le délaissement volontaires

L'acte et le délaissement volontaires sont choisis par celui [dont le cœur] est vivant, en fonction de la survenue d'un bienfait dont il jouira, ou la disparition d'un mal qui le guérira, ainsi on dit qu'on a guéri sa poitrine et son cœur. Le poète dit :

Elle est mon remède contre le mal qui me ronge, si seulement je pouvais l'obtenir
Hélas il n'est pas de remède qui puisse me guérir de l'amour que j'éprouve pour elle

C'est une chose que choisit l'homme sensé, et même l'animal sauvage, mais nombre de gens commettent en cela une erreur grossière, ainsi ils cherchent la jouissance en ce qui va leur causer une plus grande souffrance, ils font souffrir leur âme en pensant leur apporter jouissance ; et ils soignent leur cœur par ce qui va causer le plus grand mal ! C'est la condition de celui dont le regard se borne à la vie d'ici-bas, sans prendre en considération les conséquences, alors que la spécificité de la raison est de considérer les conséquences. L'homme le plus sensé est celui qui préfère sa jouissance et son repos dans la vie future et éternelle, à ceux éphémères de la vie présente. Le plus sot des hommes est celui qui vend les délices éternels, la bonne vie éternelle, et la jouissance suprême qui ne comporte ni désappointement ni aucune imperfection, pour une jouissance éphémère, mêlée de souffrances et de peurs, à la disparition rapide et la fin imminente.

Un savant[1] a dit : J'ai réfléchi sur ce vers quoi cheminent les hommes doués de raison, et j'ai constaté qu'ils cheminaient vers un seul objectif, même si leurs voies différaient dans la manière de l'atteindre. J'ai constaté que tous essayaient de repousser les soucis et angoisses, l'un par la nourriture et la boisson, un autre par le commerce et les biens, un autre encore par le mariage, d'aucuns en écoutant des instruments et voix mélodieuses, ou encore par la frivolité et le jeu ! Je me suis dit : c'est là l'objectif des hommes doués de raison, mais toutes les voies n'y mènent pas, et la plupart d'entre elles ne mènent qu'à son contraire, et je n'ai vu parmi toutes ces voies qu'une seule menant à cet objectif, celle qui consiste à se diriger vers Allah, n'adorer que Lui, et de préférer Son agrément à toute chose. Si celui qui emprunte cette voie manque une part de ce bas-monde, il obtient la part élevée avec laquelle n'existe nul manque. Si l'homme l'obtient, il obtient toute chose, et s'il la manque, il manque toute

[1] Il s'agit d'Ibn Hazm dont l'auteur a résumé les propos, voir *Al-Akhlâq wa-s-Sayr*, p.13-16.

chose ; et s'il obtient sa part de ce bas-monde, c'est de la manière la plus heureuse. Il n'est pour l'homme de voie meilleure et plus à même de le faire parvenir à sa délectation, son bonheur et son succès. Et c'est Allah qui accorde la réussite.

95 – On aime pour deux raisons

Ce qui est aimé l'est pour deux raisons : pour soi ou pour autre, et ce qui est aimé pour autre doit nécessairement parvenir à ce qui est aimé pour soi, afin d'empêcher tout enchainement impossible. Tout ce qui est autre que l'Être aimé en toute vérité est aimé pour autre, et rien n'est aimé pour soi en dehors d'Allah seul. Tout ce qui est aimé en dehors de Lui ne l'est qu'en conséquence de l'amour pour le Seigneur (ﷻ), comme l'amour pour Ses anges, Ses prophètes, et Ses alliés qui est une conséquence et un corollaire de l'amour d'Allah. L'amour porté à l'Être aimé implique l'amour de ce qu'Il aime, et **c'est une chose à laquelle il faut porter attention**, car cela marque une distinction entre l'amour pour autre bénéfique, et l'amour qui n'est d'aucune utilité et peut nuire.

Sache qu'on n'aime pour soi que Celui dont la perfection est un corolaire à Son essence, et dont la déité, la seigneurie et la suffisance sont des corolaires à Son essence. Tout ce qui est autre n'est détesté et réprouvé qu'en raison de son opposition à ce qu'Il aime. Cette aversion et ce dégout sont fonction de la force ou faiblesse de cette opposition, ainsi tout ce qui est plus opposé à ce qu'Il aime est plus détesté, qu'il s'agisse d'individus, de caractéristiques, d'actes, de volontés, ou autre. C'est là une balance équitable par laquelle on pèse la concordance et l'opposition au Seigneur, Son alliance ou Son désaveu. Si on voit un homme aimer ce que le Seigneur (ﷻ) déteste, et détester ce qu'Il aime, on sait qu'il s'oppose à Lui en fonction de cela ; et si on voit un homme aimer ce que le Seigneur aime, et détester ce qu'Il déteste, et plus une chose est aimée du Seigneur, plus il l'aime et la préfère, et plus une chose est détestée du Seigneur plus il la déteste et s'en éloigne, on sait qu'il s'allie en Seigneur en fonction de cela.

Attache-toi à ce fondement vis-à-vis de ta personne et d'autrui, car l'alliance désigne la concordance avec l'Allié, le Digne de louange en ce qui comporte Son amour et Son courroux, et elle ne réside pas dans la multiplication des jeûnes et prières, ni dans une rupture ou une gymnastique.

Ce qui est aimé pour autre est également de deux types : le premier concerne ce dont se délecte à percevoir et obtenir celui qui aime ; et le deuxième concerne ce qui le fait souffrir mais qu'il supporte afin que cela le fasse parvenir à ce qui est aimé, comme le fait de boire un remède répugnant. Allah (ﷻ) dit :

كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِتَالُ وَهُوَ كُرْهٌ لَّكُمْ وَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ وَعَسَىٰٓ أَن تُحِبُّوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢١٦﴾

« ***Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle est un bien pour vous. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous. Allah sait et vous ne savez pas*** »[1]

Allah (ﷻ) a mentionné que le combat est réprouvé, bien qu'il soit meilleur pour eux afin de parvenir à ce qui est de plus aimé et de plus bénéfique. Les âmes aiment le repos, la tranquillité et l'aisance, alors que c'est un mal pour elles car cela les amène à manquer cette chose aimée. L'homme sensé ne considère pas la délectation de ce qui est aimé en cette vie, si bien qu'il le choisit, ou la souffrance de ce qui est réprouvé, si bien qu'il s'en écarte, car cela peut être un mal pour lui. Plus encore, cela peut provoquer la plus grande des souffrances, et lui faire manquer la plus grande des délectations. Au contraire, les hommes sensés de ce bas-monde endurent les difficultés détestées pour ce qui les suit comme délectation, même si elles sont éphémères.

On peut distinguer quatre choses :

- Ce qui est détestable et mène à ce qui est détestable
- Ce qui est détestable et mène à ce qui est aimé
- Ce qui est aimé et mène à ce qui est aimé
- Ce qui est aimé et mène à ce qui est détestable

Ce qui est aimé et mène à ce qui est aimé réunit ce qui motive l'acte des deux points de vue. Ce qui est détestable et mène à ce qui est détestable réunit ce qui motive le délaissement de l'acte des deux points de vue. Reste les deux autres catégories que se disputent les deux motivations, et qui sont le champ de la tentation et de l'épreuve. L'âme choisit ce qui est le plus proche d'elle et qui est ce bas-monde ; la raison et la foi choisissent ce qui est plus utile et plus durable ; et le cœur est entre les deux hérauts, penchant tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre.

---

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.216.

C'est là le lieu de l'épreuve, religieuse et universelle. Le héraut de la raison et de la foi appelle à chaque instant : « viens au succès », et « c'est au matin que les gens se réjouissent d'avoir voyagé de nuit »[1], et au moment de la mort, l'homme louera la piété. Lorsque les ténèbres de la nuit de l'amour s'intensifient, et que le pouvoir du désir et de la volonté règne, il dit : Ô âme, patiente !

Il ne s'agit que d'un moment qui passera
Puis tout cela s'en ira et disparaîtra

96 – L'amour est le fondement de tout acte

Si l'amour est le fondement de tout acte, qu'il soit vérité ou fausseté, le fondement des actes religieux est l'amour d'Allah et de Son Messager, de la même manière que le fondement des propos religieux réside en la croyance en Allah et Son Messager. Toute volonté qui empêche la perfection de l'amour d'Allah et de Son Messager et dispute cet amour, ou tout ambiguïté qui empêche la perfection de la croyance, s'oppose au fondement de la foi ou l'affaiblit. Si elle se renforce jusqu'à contredire le fondement de l'amour et de la croyance, elle est une mécréance ou un polythéisme majeur ; et si elle ne le contredit pas, elle porte atteinte à sa perfection et suscite une faiblesse et une brèche dans la détermination et la recherche. Elle voile celui qui chemine, stoppe celui qui cherche, et renverse celui qui désire. Ainsi, l'alliance n'est valide qu'avec le désaveu, comme Allah (ﷻ) le mentionne de l'imam de ceux qui suivent la voie droite et qui L'aiment, qui dit à son peuple :

﴿أَفَرَءَيْتُم مَّا كُنتُمْ تَعْبُدُونَ ﴿٧٥﴾ أَنتُمْ وَءَابَآؤُكُمُ ٱلْأَقْدَمُونَ ﴿٧٦﴾ فَإِنَّهُمْ عَدُوٌّ لِّيٓ إِلَّا رَبَّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧٧﴾﴾.

« ***Avez-vous vu ce que vous adorez, vous et vos ancêtres ? Ils sont tous mes ennemis, sauf le Seigneur de l'univers*** »[2]

L'ami intime d'Allah n'a pu obtenir cette alliance et intimité qu'en réalisant ce désaveu, car il n'y a d'alliance que pour Allah, et il n'y a d'alliance pour Allah qu'accompagnée du désaveu de tout ce qui est adoré en dehors de Lui. Allah (ﷻ) dit :

﴿قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِيٓ إِبْرَٰهِيمَ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ إِذْ قَالُوا۟ لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَءَٰٓؤُا۟ مِنكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ
كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةُ وَٱلْبَغْضَآءُ أَبَدًا حَتَّىٰ تُؤْمِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَحْدَهُۥٓ

[1] C'est un proverbe que les arabes mentionnent pour désigner l'homme qui endure la difficulté afin de parvenir au repos.
[2] Sourate *As-Shu'arâ'*, v.75-77.

« *Vous avez eu un bel exemple à suivre en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple : Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions, et il y a entre vous et nous, inimitié et haine jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul.* »[1]

وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى فَإِنَّهُۥ سَيَهْدِينِ ﴿٢٧﴾
وَجَعَلَهَا كَلِمَةًۢ بَاقِيَةً فِى عَقِبِهِۦ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٢٨﴾

« *Et lorsqu'Ibrâhîm dit à son père et à son peuple : « Je désavoue ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui qui me guidera. » Et il en fit une parole qui devait se perpétuer après lui. Peut-être reviendront-ils ?* »[2]

C'est-à-dire qu'il a fait de cette alliance pour Allah et de ce désaveu de tout ce qui est adoré en dehors de Lui une parole qui s'est perpétuée après lui, que se transmettaient les prophètes et leurs adeptes, et il s'agit de la parole : « il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » C'est cette parole qu'a laissée en héritage l'imam de ceux qui suivent la voie droite à ses adeptes, jusqu'au Jour de la Résurrection.

Elle est la parole sur laquelle ont été établis la terre et les cieux, sur elle Allah a créé l'ensemble des créatures, fondé la religion, institué la Qibla, et que les épées du djihad ont été dégainées. Elle est le droit exclusif d'Allah sur l'ensemble des créatures, elle est la parole qui préserve le sang, les biens, et la descendance en cette vie, ainsi que du châtiment de la tombe et de l'Enfer. Elle est la parole répandue sans laquelle personne n'entre au Paradis, le câble sans lequel ne peut parvenir à Allah celui qui ne s'y attache pas, elle est la parole de l'islam, la clé de la Demeure de paix. Par elle, les gens se sont divisés entre malheureux et bienheureux, admis et rejeté. Par elle, les Demeures de la mécréance et de la foi se sont séparées, et les Demeures des délices et du malheur se sont distingués. Elle est le pilier qui supporte [les pratiques] obligatoires et surérogatoires, et « *celui dont la dernière parole est « il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » entrera au Paradis.* »[3]

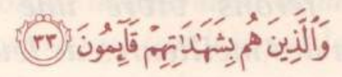
L'essence et la subtilité de cette parole réside dans la spécification du Seigneur – que Ses éloges, la sainteté de Ses Noms, et la bénédiction de Son Nom s'étendent, que Sa Majesté soit élevée, et il n'est nulle divinité digne d'adoration en dehors de Lui – dans l'amour, la vénération, la glorification, la peur, l'espoir, et ce que cela implique comme confiance, retour, désir et

---

1 Sourate *Al-Mumtahanah*, v.4.
2 Sourate *Az-Zukhruf*, v.26-28.
3 *Sahîh Al-Jâmi*c (6479).

crainte. On ne doit rien aimer en dehors de Lui, et tout ce qu'on aime en dehors de Lui n'est qu'une conséquence de l'amour qu'on Lui voue, et un moyen d'augmenter cet amour pour Lui. On ne craint que Lui, n'espère qu'en Lui, ne place sa confiance qu'en Lui, on ne désire que vers Lui, on ne fuit que de Lui, on ne jure que par Son Nom, on ne fait de vœu pieux que pour Lui, on ne se repent que devant Lui, on n'obéit qu'à Son ordre, on ne recherche qu'auprès de Lui, on ne cherche d'aide face aux difficultés qu'auprès de Lui, on ne cherche refuge qu'auprès de Lui, on ne se prosterne que pour Lui, on ne sacrifie qu'en Son Nom, et tout cela se résume en une phrase qui est : on n'adore que Lui, par toutes les formes d'adoration. C'est là la réalité de l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah.

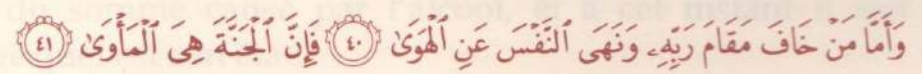
C'est la raison pour laquelle Allah a interdit l'Enfer à celui qui atteste en toute vérité qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et il est impossible qu'entre en Enfer celui qui applique et respecte la réalité de cette attestation, comme Allah (ﷻ) dit :



« *Ceux qui appliquent ce dont ils attestent* »[1]

Ainsi, ils respectent leur attestation, en apparence et dans leur for intérieur, en leur cœur et leur apparence. Il est des gens dont l'attestation est morte, et d'autres pour qui elle est en sommeil et qui, lorsqu'on la réveille reprend ses esprits. Chez d'autres, elle est allongée, et pour d'autres, elle est plus proche du redressement. Elle est dans le cœur au rang de l'âme dans le corps, ainsi on trouve une âme morte, une âme malade proche de la mort, une âme plus proche de la vie, et une âme en bonne santé qui réalise ce qui comporte l'intérêt du corps. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Je connais une parole qui – si elle est prononcée par le serviteur au moment de sa mort – dégagera un parfum suave que son âme saura reconnaître.* »[2]

La vie de l'âme est liée à la vie de cette parole en elle, tout comme la vie du corps est liée à la présence de l'âme en lui. Si celui qui meurt sur cette parole est au Paradis où il déambule dans l'aisance, celui qui vit sur la réalisation et le respect de cette parole, son âme déambule dans le sanctuaire du Paradis, dans la meilleure des vie. Allah (ﷻ) dit :



[1] Sourate *Al-Maᶜârij*, v.33.
[2] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (2492).

« ***Quant à celui qui redoutait de comparaître devant son Seigneur et préservait son âme des passions, le Paradis sera sa destination finale.*** »[1]

Ainsi le Paradis sera sa destination finale au Jour de la Rencontre. Quant au paradis de la connaissance, de la proximité vis-à-vis d'Allah, du désir de Sa rencontre, de la joie qu'Il procure, de Son agrément, c'est là le sanctuaire de l'âme en cette vie. Celui dont ce paradis est le sanctuaire ici-bas, le Paradis éternel sera sa destination finale au Jour de la Résurrection. Quant à celui qui est privé de ce paradis, il est plus privé encore de cet autre Paradis. Les pieux vivent dans les délices, même si l'existence leur est difficile et qu'ils sont dans la gêne en ce bas-monde ; alors que les dépravés sont dans la géhenne, même si ce bas-monde s'offre à eux. Allah (ﷻ) dit :

مَنْ عَمِلَ صَٰلِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُۥ حَيَوٰةً طَيِّبَةً ۖ وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ
مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٩٧﴾

« ***Quiconque, homme ou femme, accomplit une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons en fonction des meilleures de leurs œuvres*** »[2]

La bonne vie est le paradis de ce bas-monde. Allah (ﷻ) dit :

فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهْدِيَهُۥ يَشْرَحْ صَدْرَهُۥ لِلْإِسْلَٰمِ ۖ وَمَن يُرِدْ أَن يُضِلَّهُۥ يَجْعَلْ صَدْرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجًا

« ***Celui qu'Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'islam. Et celui qu'Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et pleine de gêne*** »[3]

Quel bienfait est plus grand que l'épanouissement de la poitrine ? Et quel châtiment est plus amer que l'oppression de la poitrine ? Allah (ﷻ) dit :

أَلَآ إِنَّ أَوْلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾
لَهُمُ ٱلْبُشْرَىٰ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۚ لَا تَبْدِيلَ لِكَلِمَٰتِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٦٤﴾

« ***Les alliés d'Allah, n'ont nulle crainte à avoir, et ils ne seront point affligés. Ceux qui croient et qui craignent [Allah]. Il y a pour eux une bonne nouvelle dans la vie d'ici-bas tout comme dans l'au-delà. Point de changement aux paroles d'Allah. Voilà l'immense succès !*** »[4]

---

[1] Sourate *An-Nâzicât*, v.40-41.
[2] Sourate *An-Nahl*, v.97.
[3] Sourate *Al-Ancâm*, v.125.
[4] Sourate *Yûnus*, v.62-64.

Le croyant sincère envers Allah compte parmi ceux qui vivent la meilleure des existences, ceux dont l'esprit jouit du plus de bienfaits, dont la poitrine est la plus épanouie, et dont le cœur est le plus heureux. C'est là un paradis en cette vie, avant le Paradis de l'au-delà. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque vous passez devant des jardins du Paradis, délectez-vous en.* – Que sont les jardins du Paradis ? – *Les assemblées de mention d'Allah.* »[1] Il dit également : « *L'espace entre ma maison et ma chaire est un des jardins du Paradis.* »[2] Il dit encore, lorsqu'on l'interrogea sur le fait qu'il jeûne plusieurs jours consécutifs sans rompre : « *Je ne suis pas semblable à vous, je demeure auprès de mon Seigneur qui me nourrit et m'abreuve.* »[3] Il mentionna donc que la nourriture qu'il trouvait auprès de son Seigneur tenait lieu de nourriture et boisson tangibles, et que ce qu'il obtenait lui était spécifique, sans que personne ne le partage avec lui. S'il s'abstient de nourriture et de boisson, il trouve une compensation qui remplace, tient lieu de cela, et l'en dispense. Ainsi il a été dit :

Elle possède des souvenirs de toi qui la détournent
De la boisson, et la distraient de la subsistance
Ton visage lui procure une lumière par laquelle elle s'éclaire
Et tes paroles la poursuivent
Si elle se plaint de la fatigue du voyage, je lui promets
La joie de la rencontre, ainsi elle vit sur cette promesse

Plus l'existence d'une chose est utile et nécessaire au serviteur, plus la souffrance de sa perte est intense, et plus son absence est utile, plus la souffrance causée par sa présence est intense. Rien n'est plus utile à l'homme que de se tourner vers Allah, de s'adonner à Sa mention, de se délecter de Son amour, et de choisir Son agrément. Plus encore, il n'a de vie, de délectation, de joie et de bonheur qu'en cela. Son absence est la chose la plus douloureuse et le châtiment le plus dur qui soit, et l'âme n'échappe au spectacle de ce châtiment et cette souffrance qu'en s'affairant et en se plongeant en d'autres choses. Elle se détourne du spectacle de ce qu'elle vit comme souffrance de la perte en se séparant de ce qui lui est de plus aimé et de plus utile. C'est là l'état de l'homme ivre qui se plonge dans l'ivresse qui a détruit sa maison, ses biens, sa famille, et ses enfants. En se plongeant dans l'ivresse, il ne ressent plus la douleur de ce manque et de ce malheur, jusqu'à ce qu'il se réveille, que son ivresse se dissipe et qu'il s'éveille du somme causé par l'alcool, et à cet instant il sait plus que quiconque quel est son état.

---

1 *As-Sahîhah* (2562).
2 Al-Bukhârî (1137) et Muslim (1390).
3 Al-Bukhârî (1863) et Muslim (1105).

C'est le même état lorsque le voile est levé, que l'on voit l'au-delà, qu'on s'apprête à quitter ce bas-monde, et revenir à Allah. La souffrance, le malheur et le châtiment sont ici bien plus grands, car celui qui est éprouvé en cette vie peut espérer une compensation à son malheur, et il sait qu'il est éprouvé par une chose éphémère qui ne durera pas. Mais que dire de celui dont le malheur ne connaîtra aucune compensation et aucun substitut, et qui n'a aucun rapport avec tout ce bas-monde ? Si Allah décrètait sa mort suite à ce malheur et cette souffrance, l'homme y serait disposé, et la mort serait son plus grand souhait et son plus grand regret. Ceci si la souffrance concernait uniquement la perte, alors que dire lorsqu'on sait qu'il est dans l'au-delà un châtiment pour l'âme et le corps, par d'autres choses qu'on ne peut mesurer.

Que s'étende la bénédiction de Celui qui a chargé cette créature faible de ces deux souffrances immenses, que même les montagnes fermement ancrées ne peuvent supporter.

Présente maintenant à ton âme ce que tu aimes le plus en ce bas-monde, ce sans quoi tu ne pourrais vivre, et figure-toi qu'on te l'ait pris, et qu'on s'interpose entre toi et cette chose, au moment où tu en as le plus besoin. En quel état serais-tu ? Il en est ainsi, alors que de Lui vient toute compensation, alors que dire de Celui pour lequel on ne trouve aucune compensation ? Comme il a été dit :

Toute chose perdue, tu y trouveras une compensation
Mais, si tu perds Allah, il n'y a pour Lui aucune compensation

Et dans le récit rapporté d'Allah, il est dit : « Ô fils d'Adam ! Je t'ai créé pour M'adorer, alors ne joue pas ; et Je me suis chargé de ta subsistance, alors ne te fatigue pas. Ô fils d'Adam ! Obéis-Moi et tu Me trouveras, et si tu Me trouves, tu trouveras toute chose, et si tu Me perds, tu perdras toute chose, alors que tu M'aimes plus que toute chose. »[1]

97 – L'amour est de plusieurs formes

L'amour étant un terme rassemblant plusieurs formes différentes dans la valeur et la nature, le plus élevé de ce qu'on en mentionne concerne Allah (ﷻ), les formes qui Lui sont spécifiques et Lui conviennent, de même ce qui n'appartient qu'à Lui seul, comme l'adoration, la contrition et d'autres formes semblables. L'adoration n'appartient qu'à Allah seul, de même que la contrition.

[1] Il s'agit d'un récit des Gens du Livre, ainsi que l'a mentionné Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah dans *Al-Fatâwâ* (8/52).

L'amour peut être mentionné par son nom général, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَسَوْفَ يَأْتِي ٱللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ

« ***Allah suscitera un peuple qu'Il aime et qui L'aime*** »[1]

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

« ***Parmi les gens, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Et l'amour des croyants pour Allah est plus fort [que celui de ces gens pour leurs idoles].*** »[2]

La plus grande des formes d'amour blâmables consiste à aimer avec Allah et mettre au même rang l'amour d'Allah et l'amour porté à ce qu'on a érigé en égal à Allah. Et la plus grande forme d'amour louable est l'amour d'Allah seul, et l'amour de ce qu'Il aime. Cet amour est le fondement et la base du succès sans lequel personne ne peut échapper au châtiment. L'amour blâmable polythéiste est le fondement et la base du malheur, et seuls ses adeptes sont éternellement châtiés. Les adeptes de l'amour qui aiment Allah, et L'adorent seul et sans Lui donner d'associé n'entreront pas en Enfer, et celui d'entre eux qui y entrera en raison de ses péchés n'y restera pas.

Le Coran gravite autour du commandement de cet amour et de ses corolaires, l'interdiction de l'autre amour et ses implications, les exemples et critères des deux formes, la mention de récits concernant ces deux formes, le détail des œuvres de ces deux formes, leurs alliés et l'être adoré des deux, la mention de ce qu'Allah fait des deux formes, et de la condition [des adeptes] de ces deux formes dans les trois demeures que sont ce bas-monde, celui de la tombe, et la demeure éternelle. Le Coran mentionne donc ces deux formes.

Le fondement du prêche de l'ensemble des prophètes – que le salut soit sur eux du premier au dernier – est uniquement l'adoration d'Allah seul sans Lui accorder d'associé, qui implique la perfection de Son amour, de la soumission et de l'humiliation devant Lui, de la vénération et de la glorification, et de ce que cela implique comme obéissance et piété. Anas rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Aucun de vous ne croira tant qu'il ne m'aimera pas plus que son enfant, son parent et l'ensemble des gens.* »[3]

---

[1] Sourate ***Al-Mâ'idah***, v.54.
[2] Sourate ***Al-Baqarah***, v.165.
[3] Al-Bukhârî (14) et Muslim (44).

ᶜUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) a dit : « Ô Messager d'Allah ! Par Allah, je t'aime plus que toute chose, à l'exception de ma personne. – *Non, ô ᶜUmar, [tu ne croiras réellement] que lorsque tu m'aimeras plus que ta propre personne.* – Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité ! Je t'aime plus que ma propre personne. – *Maintenant, ô ᶜUmar [tu crois réellement].* »[1]

Si tel est le cas concernant l'amour de Son serviteur et messager (ﷺ), et l'obligation de donner priorité à cet amour sur l'amour de sa personne, son enfant, son parent, et l'ensemble des gens, alors que dire de l'amour de Celui qui l'a suscité, et de l'obligation de donner priorité à cet amour sur l'amour de toute autre chose ?

L'amour du Seigneur (ﷻ) est spécifique dans sa valeur et nature, en dehors de l'amour de toute autre chose, on ne doit le vouer qu'à Lui. Cela implique que le serviteur L'aime plus que son enfant et son parent, mais aussi son ouïe, sa vue, et son âme qui réside entre ses deux flancs. Il doit aimer son Dieu véritable et son Être adoré plus que tout ceci. Une chose peut être aimée d'un point de vue et pas d'un autre, être aimée pour autre qu'elle-même, mais rien n'est adoré pour soi, de tout point de vue, en dehors d'Allah seul, et la divinité ne convient qu'à Lui :

لَوْ كَانَ فِيهِمَآ ءَالِهَةٌ إِلَّا ٱللَّهُ لَفَسَدَتَا

« ***S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autres qu'Allah, tous deux seraient plongés dans le chaos !*** »[2]

Et la déification consiste en l'amour, l'obéissance et la soumission.

98 – L'amour est fondement de tout mouvement

Tout mouvement dans le monde supérieur et inférieur est fondé sur l'amour qui en est la cause originelle et finale. Ceci car les mouvements sont de trois formes : volontaires et choisis, naturels, et contraints.

Le mouvement volontaire est fondé sur l'immobilité, le corps ne bouge que lorsqu'il quitte sa position naturel, ainsi il bouge pour y revenir. Il ne quitte sa position naturelle qu'en raison d'un mouvement contraint qui l'a fait bouger. Le corps connaît un mouvement contraint produit par celui qui le meut et le contraint, mais également un mouvement naturel en soi qui tend à le faire revenir à sa position naturelle. Ces deux mouvements suivent celui qui le contraint et le meut, et c'est là le fondement de ces deux mouvements.

---

[1] Al-Bukhârî (6257).

[2] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.22.

Le mouvement volontaire et choisi est le fondement des deux derniers mouvements, et il suit la volonté et l'amour, ainsi les trois mouvements suivent la volonté et l'amour.

La preuve de la limitation des mouvements à ces trois ci est que si celui qui bouge perçoit le mouvement, c'est un choix, et s'il ne le perçoit pas, le mouvement est soit conforme à sa nature, soit il ne l'est pas. Dans le premier cas il est naturel, et dans le deuxième cas il est contraint.

Si cela est établi, tout ce qu'on trouve dans les cieux et sur la terre et ce qu'ils contiennent comme mouvements des astres, du soleil, de la lune, des étoiles, du vent, des nuages, de la pluie, des plantes, et des fœtus dans le ventre de leur mère ne survient que par l'entremise des anges qui administrent et répartissent l'ordre, ainsi que l'indiquent les Textes du Coran et de la Sunna en de nombreux endroits. La foi en ceci fait partie de la complétude de la foi en les anges, car Allah a confié à des anges les matrices, et à d'autres la pluie, la végétation, les vents, les astres, le soleil, la lune, et les étoiles. Il a aussi confié à quatre anges chaque homme, deux qui inscrivent à sa droite et sa gauche, et deux qui le protègent devant et derrière. De même qu'Il a confié à des anges le fait de prendre l'âme et de l'amener à sa demeure au Paradis ou en Enfer ; à d'autres anges de l'interroger et de l'éprouver dans sa tombe, et de l'y châtier ou l'y délecter ; à d'autres encore de l'emmener au lieu du Rassemblement lorsqu'il se lèvera de sa tombe ; et à d'autres anges encore de le châtier en Enfer ou de le délecter au Paradis. Il a également confié à des anges les montages, les nuages qu'ils conduisent là où on le leur a ordonné, la pluie qu'ils font tomber sur l'ordre d'Allah, d'une mesure donnée comme Allah l'a voulu. Il a également confié à des anges de semer au Paradis, d'y préparer des bienfaits, des couches, des constructions, et de le surveiller ; et à d'autres anges de même pour l'Enfer.

La plus grande armée d'Allah est celle des anges, et le terme *Malak* (ange) informe du fait qu'il est un émissaire réalisant l'ordre d'un tiers, ainsi ils ne possèdent rien de l'ordre qui n'appartient qu'à Allah. Ils ne font qu'administrer l'ordre, et le répartir selon le commandement et la volonté d'Allah (ﷻ) qui dit à leur sujet :

وَمَا نَتَنَزَّلُ إِلَّا بِأَمْرِ رَبِّكَ لَهُۥ مَا بَيْنَ أَيْدِينَا وَمَا خَلْفَنَا وَمَا بَيْنَ ذَٰلِكَ وَمَا كَانَ رَبُّكَ نَسِيًّا ﴿٦٤﴾

« ***Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur. Nous ne savons rien de ce qui sera, de ce qui a été et de ce qui est, et ton Seigneur n'oublie rien*** »[1]

---

[1] Sourate *Maryam*, v.64.

وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِي السَّمَاوَاتِ لَا تُغْنِي شَفَاعَتُهُمْ شَيْئًا إِلَّا مِن بَعْدِ أَن يَأْذَنَ اللَّهُ لِمَن يَشَاءُ وَيَرْضَىٰ ﴿٢٦﴾

« ***Et que d'anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah le permette, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée*** »[1]

Allah (ﷻ) a juré par certains groupes d'anges qui réalisent Son Ordre dans la création, ainsi Il dit :

وَالصَّافَّاتِ صَفًّا ﴿١﴾ فَالزَّاجِرَاتِ زَجْرًا ﴿٢﴾ فَالتَّالِيَاتِ ذِكْرًا ﴿٣﴾

« ***Par ceux qui sont rangés en rangs. Par ceux qui poussent les nuages avec force. Par ceux qui récitent, en rappel*** »[2]

وَالنَّازِعَاتِ غَرْقًا ﴿١﴾ وَالنَّاشِطَاتِ نَشْطًا ﴿٢﴾ وَالسَّابِحَاتِ سَبْحًا ﴿٣﴾ فَالسَّابِقَاتِ سَبْقًا ﴿٤﴾ فَالْمُدَبِّرَاتِ أَمْرًا ﴿٥﴾

« ***Par les anges qui arrachent les âmes violemment ! Par ceux qui les recueillent avec douceur ! Par ceux qui voguent librement, puis se précipitent, et accomplissent leurs missions !*** »[3]

Nous avons mentionné la signification et la raison de ces serments dans le livre « Les serments du Coran »[4]

Sachant cela, l'ensemble des amours, mouvements, volontés et actes sont une adoration qu'ils vouent au Seigneur de la terre et des cieux. L'ensemble des mouvements naturels et contraints se conforment à cela, et sans l'amour les astres ne graviteraient pas, les étoiles lumineuses ne bougeraient pas, les vents soumis à Son ordre ne souffleraient pas, les nuages porteurs de pluie ne vogueraient pas, les fœtus ne bougeraient pas dans le ventre de leur mère, les différentes variétés de plantes ne fendraient pas la graine, les vagues des mers immenses ne s'entrechoqueraient pas, les anges chargés de l'administration et de la répartition de l'ordre ne bougeraient pas, les terres et les cieux ne célèbreraient pas la louange de leur Créateur, de même que tout ce qu'ils contiennent comme créatures, alors gloire à Celui :

تُسَبِّحُ لَهُ السَّمَاوَاتُ السَّبْعُ وَالْأَرْضُ وَمَن فِيهِنَّ ۚ وَإِن مِّن شَيْءٍ إِلَّا يُسَبِّحُ بِحَمْدِهِ وَلَٰكِن لَّا تَفْقَهُونَ تَسْبِيحَهُمْ ۗ إِنَّهُ كَانَ
حَلِيمًا غَفُورًا ﴿٤٤﴾

« ***que glorifient les sept cieux et la terre, et ceux qui s'y trouvent. Et il n'existe rien qui ne Le glorifie ou ne Le loue pas. Mais vous ne comprenez***

---

[1] Sourate *An-Najm*, v.26.

[2] Sourate *As-Ṣâffât*, v.1-3.

[3] Sourate *An-Nâzi^cât*, v.1-5.

[4] Publié sous le titre *At-Tibyân Fî Aqsâm Al-Qur'ân*.

pas le langage avec lequel ils Le glorifient. Certes c'est Lui le Clément et le Pardonneur. »[1]

99 – Tout être vivant dispose d'une volonté et d'un amour

Sachant cela, tout être vivant dispose d'une volonté, d'un amour, et d'un acte en fonction de ce qu'il est, et le mouvement de tout être est fondé sur l'amour et la volonté. Les choses existantes n'ont lieu d'être que si leurs mouvements et leur amour va à leur seul Créateur et Initiateur, de la même manière qu'elles n'ont d'existence qu'en raison de Sa seule création. C'est pourquoi Allah (ﷻ) dit :

لَوْ كَانَ فِيهِمَآ ءَالِهَةٌ إِلَّا ٱللَّهُ لَفَسَدَتَا

« *S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autres qu'Allah, tous deux seraient plongés dans le chaos !* »[2]

Il n'a pas dit : « Ils n'existeraient pas et seraient néants », Il n'a pas dit non plus « Ils seraient anéantis » car Il est capable de les maintenir même dans le chaos, mais ils ne peuvent suivre la voie de l'ordre et de la droiture que si Allah seul est leur Être adoré, ainsi que de tout ce qui est dans les mers et sur terre. S'il existait dans l'univers deux divinités, son organisation serait corrompue au plus haut point, car chaque divinité voudrait dominer et s'élever au-dessus l'autre, et s'accaparer seule la déité, car le partage est une imperfection qui s'oppose à la perfection de la déité, et la divinité n'accepte pas d'être une divinité imparfaite. Si l'une domine l'autre, elle est la seule divinité, et celle qui est dominée ne l'est pas ; et si aucune ne domine l'autre, cela implique l'impuissance et l'imperfection des deux, et le fait qu'elle ne soit pas de réelle divinité. Il est nécessaire qu'il existe au-dessus d'elles un Dieu qui les domine et les gouverne, sinon chacune s'en irait avec ce qu'elle a créé, et chacune chercherait à dominer l'autre. Cela signerait le chaos des cieux, de la terre, et de ce qu'ils contiennent, tout comme cela est connu pour un pays lorsque deux rois semblables s'y trouvent, ou d'une épouse si elle a deux conjoints, ou de la chamelle en chaleur lorsqu'elle a deux mâles.

Le fondement de la corruption du monde réside dans la divergence des rois et califes, et c'est pourquoi les ennemis de l'islam n'ont jamais tenté de l'attaquer, si ce n'est lors des périodes de multiplication des rois des musulmans et de leurs divergences, chacun s'isolant dans un pays, et cherchant à dominer l'autre. Le bon ordre et la droiture des cieux et de la

[1] Sourate *Al-Isrâ'*, v.44.
[2] Sourate ***Al-Anbiyâ'***, v.22.

terre, et l'organisation des créatures de la manière la plus parfaite compte parmi les plus grandes preuves qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, seul et sans associé, la royauté et la louange Lui appartiennent, Il donne la vie et la mort, et Il est capable de toute chose. Toute chose adorée, depuis la base de Son Trône jusqu'au sol de Sa terre est adorée en toute fausseté, à l'exception de Son Visage le très haut. Allah (ﷻ) dit :

مَا ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ مِن وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُۥ مِنْ إِلَٰهٍ ۚ إِذًا لَّذَهَبَ كُلُّ إِلَٰهٍۭ بِمَا خَلَقَ وَلَعَلَا بَعْضُهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ سُبْحَٰنَ ٱللَّهِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿٩١﴾ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ فَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٩٢﴾

« ***Allah ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe aucune divinité avec Lui. Si c'était le cas, chaque divinité s'en irait avec sa propre création et certaines seraient supérieures à d'autres. Gloire et Pureté à Allah ! Il est bien supérieur à tout ce qu'ils décrivent. Celui qui connaît l'invisible et le visible ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils associent !*** »[1]

أَمِ ٱتَّخَذُوٓا۟ ءَالِهَةً مِّنَ ٱلْأَرْضِ هُمْ يُنشِرُونَ ﴿٢١﴾ لَوْ كَانَ فِيهِمَآ ءَالِهَةٌ إِلَّا ٱللَّهُ لَفَسَدَتَا ۚ فَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ رَبِّ ٱلْعَرْشِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿٢٢﴾ لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴿٢٣﴾

« ***Ont-ils pris des divinités qui peuvent ressusciter les morts de la terre ? S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autres qu'Allah, tous deux seraient plongés dans le chaos ! Gloire et Pureté à Allah, le Seigneur du Trône, Il est au-dessus de ce qu'ils Lui attribuent ! Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui seront interrogés [sur leurs actes].*** »[2]

قُل لَّوْ كَانَ مَعَهُۥٓ ءَالِهَةٌ كَمَا يَقُولُونَ إِذًا لَّٱبْتَغَوْا۟ إِلَىٰ ذِى ٱلْعَرْشِ سَبِيلًا ﴿٤٢﴾

« ***Dis : S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le prétendent, elles auraient cherché un moyen de se rapprocher davantage du Détenteur du Trône.*** »[3]

On a dit que la signification du verset était qu'elles auraient cherché à parvenir à Lui par la domination et la force, comme le font les rois entre eux, ainsi que l'indique Sa Parole dans cet autre verset : « ***certaines seraient supérieures à d'autres*** »[4] Notre enseignant [Ibn Taymiyyah] a dit : « Ce qui est authentique est que la signification [du verset] est qu'elles chercheraient un moyen de se rapprocher de Lui et de Lui obéir, alors comment pouvez-vous les adorer en dehors de Lui ? Et si elles étaient des divinités, comme

[1] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.91-92.
[2] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.21-23.
[3] Sourate *Al-Isrâ'*, v.42.
[4] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.91.

vous le prétendez, comment Lui seraient-elles soumises ? Cela est indiqué de plusieurs points de vue :

Le premier est la Parole d'Allah (ﷻ) :

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ

« ***Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes le moyen de se rapprocher au mieux de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment.*** »[1]

Ce qui signifie : ceux que vous adorez en dehors de Moi sont Mes serviteurs comme vous, ils espèrent Ma miséricorde et craignent Mon châtiment, alors comment pouvez-vous les adorer en dehors de Moi ?

Le deuxième est qu'Allah (ﷻ) n'a pas dit : « elles auraient cherché un moyen de parvenir à Lui (*ʿalayhi*) », mais Il a dit : « ***elles auraient cherché un moyen de se rapprocher (Ilâ) davantage du Détenteur du Trône*** » et la particule (إلى/*ilâ*) n'est utilisée que pour le rapprochement, comme dans la Parole d'Allah :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَٱبْتَغُوٓاْ إِلَيْهِ ٱلْوَسِيلَةَ

« ***Craignez Allah, et cherchez le moyen de vous rapprocher de Lui*** »[2]

Par contre, pour la domination, on utilise la particule (على/*ʿalâ*), comme dans Sa Parole :

فَإِنْ أَطَعْنَكُمْ فَلَا تَبْغُواْ عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا

« ***Si elles vous obéissent, cessez vos réprimandes*** »[3]

Le troisième est qu'ils n'ont pas dit que leurs divinités Le vaincraient et chercheraient à Le dominer, car Allah (ﷻ) dit : « ***Dis : S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le prétendent*** » ; mais ils disaient : « Nos divinités cherchent à se rapprocher de Lui plus encore. » On leur répondit : s'il en est ainsi, ces divinités sont Ses serviteurs, alors pourquoi adorez-vous Ses serviteurs en dehors de Lui ?

---

[1] Sourate *Al-Isrâ'*, v.57.
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.35.
[3] Sourate *An-Nisâ'*, v.34.

99 – Les conséquences et règles de l'amour

L'amour entraine des effets, des conséquences, des corollaires et des règles, qu'il soit louable ou blâmable, utile ou néfaste, comme l'affection, l'inclination, la douceur, le désir, l'intimité, le lien et la proximité avec l'être aimé, la séparation et l'éloignement vis-à-vis de lui, le refoulement et l'abandon, la joie et le bonheur, les pleurs et la tristesse, et d'autres règles et implications.

L'amour louable est l'amour utile qui amène à qui l'éprouve ce qui lui est bénéfique en sa vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Cet amour est la marque du succès, tout comme son opposé qui amène à qui l'éprouve ce qui lui est néfaste en sa vie d'ici-bas et dans l'au-delà, et qui est la marque du malheur.

Il est connu que l'homme [au cœur] vivant et sensé ne choisit pas ce qui lui nuit et le rend malheureux, et cela n'émane que de l'ignorance et de l'injustice, car l'âme peut désirer ce qui lui nuit et ne lui est d'aucun profit. C'est là une injustice que l'homme se cause à son âme, soit parce qu'elle ignore la condition de ce qu'elle aime, en ce sens qu'elle désire une chose et l'aime sans connaître le tort que comporte son amour, et c'est là la condition de celui qui suit ses passions sans science. Soit elle connait le tort que comporte son amour, mais elle préfère ses passions à sa connaissance. Elle peut commettre ce qu'elle aime pour deux raisons : une croyance fausse, ou une passion blâmable, et c'est la condition de ceux qui suivent leurs supputations et ce que les âmes désirent.

L'amour corrompu n'émane que d'une ignorance, d'une croyance erronée, d'une passion dominatrice, ou de la somme de plusieurs de ces raisons. Ainsi sont associées l'ambiguïté et la passion : une ambiguïté faisant ressembler le faux à la vérité et embellissant la chose aimée, et un désir appelant à sa réalisation. Ainsi, l'armée de l'ambiguïté et du désir se soutiennent face à l'armée de la raison et de la foi, et la victoire revient à la plus forte des deux.

Ceci étant dit, les conséquences de chaque forme d'amour entrainent une disposition spécifique. Concernant l'amour utile et louable qui est la marque du succès de l'homme et dont toutes les conséquences lui sont bénéfiques, sa disposition légale sera celle de ses conséquences, ainsi s'il pleure cela lui sera bénéfique, de même s'il s'afflige, se réjouit, se replie, s'égaie. Il évolue aux différents rangs de l'amour dans l'élévation, le gain et le rapprochement. Quant à l'amour néfaste et blâmable, tous ses effets et

conséquences sont néfastes pour qui l'éprouve, et l'éloignent de son Seigneur. De quelque manière qu'il évolue dans ses conséquences et chute dans ses degrés, il est dans le malheur et l'éloignement. C'est là le cas de tout acte qui nait d'une obéissance et d'une désobéissance. Tout ce qui nait de l'obéissance n'est qu'élévation et rapprochement pour son auteur, et tout ce qui nait de la désobéissance n'est que malheur et éloignement pour son auteur. Allah (ﷻ) dit :

ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ لَا يُصِيبُهُمْ ظَمَأٌ وَلَا نَصَبٌ وَلَا مَخْمَصَةٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلَا يَطَـُٔونَ مَوْطِئًا يَغِيظُ
الْكُفَّارَ وَلَا يَنَالُونَ مِنْ عَدُوٍّ نَّيْلًا إِلَّا كُتِبَ لَهُم بِهِۦ عَمَلٌ صَٰلِحٌ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ
الْمُحْسِنِينَ ﴿١٢٠﴾ وَلَا يُنفِقُونَ نَفَقَةً صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً وَلَا يَقْطَعُونَ وَادِيًا إِلَّا كُتِبَ لَهُمْ
لِيَجْزِيَهُمُ اللَّهُ أَحْسَنَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٢١﴾

« ***Ils n'éprouveront ni soif, ni fatigue, ni faim dans le sentier d'Allah, ne fouleront aucune terre en provoquant la colère des mécréants, et n'obtiendront aucune victoire sur un ennemi, sans qu'on ne leur écrive pour cela une bonne action. Allah ne laisse pas perdre la récompense des bienfaisants. Ils ne feront aucune dépense, minime ou importante, ne traverseront aucune vallée, sans que cela leur soit inscrit (comme une bonne action), afin qu'Allah les récompense pour le meilleur de ce qu'ils faisaient.*** »[1]

Allah (ﷻ) a mentionné dans le premier verset que ce qui naissait de leur obéissance et leurs actes leur était inscrit comme une œuvre pieuse ; et dans le deuxième verset que les œuvres pieuses qu'ils accomplissent leurs sont inscrits comme telles. La différence entre les deux est que les premiers ne sont pas leurs actes directs mais qu'ils en découlent, et on leur inscrit tout de même une œuvre pieuse ; quant aux deuxièmes ce sont les œuvres pieuses qu'ils ont accomplies et qui leur sont inscrites comme telles.

Que la victime de l'amour médite ce passage comme il se doit, afin qu'il sache ce qui est en sa faveur et ce qui est en sa défaveur :

Au Jour de l'exposition, il saura quelle marchandise
Il a perdu, et devant la Balance, ce qu'il a obtenu

[1] Sourate *At-Tawbah*, v.120-121.

100 – L'amour et la volonté sont le fondement de la religion

De la même manière que la volonté et l'amour sont le fondement de tout acte, ainsi qu'il a précédé, ils sont également le fondement de toute religion, qu'elle soit vérité ou fausseté. Ceci car la religion compte parmi les actes cachés et apparents, et l'amour et la volonté sont le fondement de tout cela. La religion consiste en l'obéissance, l'adoration et le comportement, elle est l'obéissance constante et perpétuelle qui devient un comportement et une habitude, et c'est pourquoi on a interprété le comportement par la religion dans la Parole d'Allah (ﷻ) :



« ***Tu possèdes un comportement éminent*** »[1]

L'imam Ahmad rapporte de Ibn ᶜUyaynah : « Ibn ᶜAbbâs a dit : [cela signifie] une religion éminente. »[2] On interrogea également ᶜÂ'ishah à propos du comportement du Messager d'Allah (ﷺ), et elle répondit : « Son comportement était conforme au Coran. »[3]

La religion intérieure doit nécessairement comporter amour et soumission, de la même manière que l'adoration ; à l'inverse de la religion apparente qui n'implique pas l'amour, même si elle montre en apparence sujétion et humiliation.

Allah (ﷻ) a nommé le Jour de la Résurrection, le « Jour de la Rétribution » (*Yawm Ad-Dîn*, litt : le Jour de la religion), car c'est le Jour où les gens seront rétribués pour leurs actes, par un bien s'ils étaient bons, et par un mal s'ils étaient mauvais. Cela implique leur rétribution et leur jugement, et c'est pourquoi on l'a interprété comme le Jour de la rétribution et du jugement. Allah (ﷻ) dit :

فَلَوْلَآ إِن كُنتُمْ غَيْرَ مَدِينِينَ ﴿٨٦﴾ تَرْجِعُونَهَآ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٨٧﴾

« ***Pourquoi, si vous croyez que vous ne serez pas ressuscités, ne faites-vous pas revenir cette âme, si vous êtes véridiques ?*** »[4]

Ce qui signifie : Pourquoi ne faites-vous pas revenir cette âme à sa place, si vous pensez ne pas être ressuscités, soumis, et rétribués ? Ce verset demande à être commenté, car il a été mentionné pour réfuter leur

---

[1] Sourate *Al-Qalam*, v.4.
[2] Voir *Tafsîr Ibn Kathîr* (8/214).
[3] Muslim (746).
[4] Sourate *Al-Wâqiᶜah*, v.86-87.

reniement de la résurrection et du jugement, et il est nécessaire que l'argument corresponde à ce qui veut être indiqué, afin que l'esprit passe de cet argument à ce qu'il indique, en raison de leur imbrication, ainsi toute conséquence indique sa cause, alors que l'inverse n'est pas obligatoire.

La démonstration indique que s'ils renient la résurrection et la rétribution, ils auront mécru en leur Seigneur, et renié Son pouvoir, Sa seigneurie, et Sa sagesse. Et soit ils admettent qu'ils ont un Seigneur qui les domine et les administre comme Il le veut, les fait mourir quand Il le veut, les fait vivre quand Il veut, leur commande et leur interdit, récompense les bienfaisants et châtie les malfaisants ; soit ils n'admettent pas avoir un Seigneur semblable. S'ils l'admettent, ils auront cru en la résurrection et en la religion, en ses commandements et en la rétribution. Et s'ils renient et mécroient, ils auront prétendu qu'ils ne sont pas soumis et gouvernés, et qu'ils l'ont pas de Seigneur qui les administre comme Il le veut, alors qu'ils essaient de repousser la mort lorsqu'elle se présente à eux, et de faire revenir l'âme à sa place lorsqu'elle parvient à la gorge.

Cela s'adresse à ceux qui sont présents auprès du mourant, lorsqu'ils assistent à sa mort : Pourquoi ne faites-vous pas revenir son âme à sa place, si vous en avez le pouvoir et que vous administrez, et que vous n'êtes pas soumis et dominés par un Dominateur Omnipotent dont vous subissez les Lois et les Ordres. C'est pour eux le summum de l'impuissance, puisqu'ils sont incapables de faire revenir une seule âme d'un endroit à un autre, même si les deux pesants s'associaient pour cela. Combien ce verset comporte-t-il de preuve de Sa Seigneurie, de Son Unicité, de Son administration de Ses serviteurs, et de la réalisation en eux de Ses Lois.

La religion est de deux types : une religion concernant les lois et ordres, et une religion concernant le jugement et la rétribution, et toutes deux n'appartiennent qu'à Allah. La religion entière appartient à Allah, l'ordre et la rétribution, et l'amour est le fondement de chacune des deux religions, car Allah aime et agrée ce qu'Il légifère et ordonne, et Il réprouve et déteste ce qu'Il a interdit, en raison de son opposition à ce qu'Il aime et agrée. Il aime ce qui s'oppose à cela, ainsi Sa religion ayant trait à l'ordre revient intégralement à Son amour et Son agrément. La religion que voue le serviteur à Allah n'est acceptée que si elle nait d'un amour et d'une satisfaction, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « *Aura gouté à la foi celui qui agrée Allah pour Seigneur, l'islam pour religion, et Muhammad pour Messager.* »[1] cette religion est donc établie sur l'amour, c'est pour cette raison et ce motif qu'elle a été légiférée, et sur cet amour qu'elle a été fondée.

[1] Muslim (34).

Il en est de même pour Sa religion ayant trait à la récompense, elle comporte la rétribution du bienfaisant pour sa bienfaisance, et du malfaisant pour sa malfaisance. Chacune de ces deux choses est aimée du Seigneur, car elles incarnent Son équité et Sa grâce, et comptent toutes deux parmi les attributs de Sa perfection. Allah (ﷻ) aime Ses Attributs et Ses Noms, et Il aime celui qui les aime.

Chacune de ces deux religions représente la voie droite sur laquelle se tient le Seigneur dans Son commandement, Son interdiction, Sa récompense, et Son châtiment, ainsi que l'a mentionné Allah (ﷻ) à propos de Son Prophète Hûd (عليه السلام) qui dit à son peuple :

إِنِّيٓ أُشۡهِدُ ٱللَّهَ وَٱشۡهَدُوٓاْ أَنِّي بَرِيٓءٞ مِّمَّا تُشۡرِكُونَ ﴿٥٤﴾ مِن دُونِهِۦۖ فَكِيدُونِي جَمِيعٗا ثُمَّ لَا تُنظِرُونِ ﴿٥٥﴾ إِنِّي
تَوَكَّلۡتُ عَلَى ٱللَّهِ رَبِّي وَرَبِّكُمۚ مَّا مِن دَآبَّةٍ إِلَّا هُوَ ءَاخِذُۢ بِنَاصِيَتِهَآۚ إِنَّ رَبِّي عَلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ﴿٥٦﴾

« ***Je prends Allah à témoin - et vous aussi soyez témoins - que je désavoue ce que vous associez en dehors de Lui. Rusez donc tous contre moi et ne m'accordez pas de répit. Je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y pas d'être vivant sans qu'Il ne soit soumis à Toi. Mon Seigneur, certes, est sur une voie droite.*** »[1]

Lorsque le prophète d'Allah Hûd (عليه السلام) sut que son Seigneur était sur une voie droite dans Sa création, Ses ordres et interdits, Sa rétribution et Son châtiment, Son décret et Sa prédestination, Sa privation et Son don, Sa préservation et Son épreuve, Son aide et Son abandon, sans sortir en cela de ce qu'entraine Sa sainte perfection qu'implique Ses Noms et Attributs comme équité, sagesse, miséricorde, bienfaisance, grâce, récompense et châtiment là où il convient, soutien et abandon, don et privation, guidée et égarement, tout ceci à l'endroit qui convient – si bien qu'Il mérite pour cela la perfection de la louange et des éloges – cela suscita en lui science et connaissance, et il dit face aux nobles de son peuple, avec un cœur ferme et sans peur, mais exclusivement voué à Allah : « ***Je prends Allah à témoin - et vous aussi soyez témoins - que je désavoue ce que vous associez en dehors de Lui. Rusez donc tous contre moi et ne m'accordez pas de répit. Je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y pas d'être vivant sans qu'il ne Lui soit soumis. Mon Seigneur, certes, est sur une voie droite.*** »

[1] Sourate *Hûd*, v.54-56.

Puis il a mentionné la globalité de Sa domination sur tout ce qui est autre que Lui, et la soumission de toute chose à Sa grandeur, ainsi Il dit : « ***Il n'y pas d'être vivant sans qu'il ne Lui soit soumis. Mon Seigneur, certes, est sur une voie droite.*** » Alors comment craindrais-je celui qui est soumis à un autre, dans Sa poigne, et sous Sa domination et Son pouvoir ! C'est là la plus grande des ignorances et la pire des injustices !

Puis il a mentionné qu'Allah était sur une voie droite, en tout ce qu'Il décrète et prédestine, ainsi le serviteur n'a à craindre ni Son iniquité ni Son injustice. Je ne crains pas ce qui est en dehors de Lui, car cela lui est soumis, et je ne crains ni Son iniquité ni Son injustice, car Il est sur une voie droite. Allah accomplit Son jugement sur le serviteur, et Son décret à son sujet est justice, à Lui la royauté et la louange, Son administration de Ses serviteurs ne sort pas de l'équité et de la grâce. S'il donne, honore, guide, et accorde, c'est par Sa grâce et Sa miséricorde ; et s'Il prive, avilit, égare, abandonne et condamne au malheur, c'est par Son équité et Sa sagesse. Il est sur une voie droite en les deux cas.

Dans le hadith authentique, il est dit : « *Pas un souci ou une affliction ne frappe le serviteur, et que celui dise : « Ô Allah ! Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante. Mon toupet est dans Ta main. Ton jugement à mon sujet s'accomplit. Ton décret me concernant n'est que justice. Je Te demande – par tous les noms qui T'appartiennent, par lesquels Tu t'es nommé, ou que Tu as révélés dans Ton livre, ou que Tu as enseignés à une de Tes créatures, ou que Tu as gardés pour Toi dans la science de l'invisible – de faire que le coran soit une ondée pour mon cœur et une lumière pour ma poitrine, qu'il dissipe ma tristesse et fasse disparaître mes soucis. » sans qu'Allah ne fasse disparaître son souci et son angoisse et ne les remplace par de la joie.* – Ô Messager d'Allah ! Devons-nous apprendre [ces paroles] ? – *Bien entendu. Il convient à celui qui les entend de les apprendre.* »[1]

Cela englobe la loi universelle et religieuse du Seigneur, de même que Son décret qui se réalise, avec ou sans la volonté de l'homme. Les deux lois se réalisent en l'homme, et les deux décrets sont justices le concernant. Ce hadith est dérivé de ce verset, et ils ont un lien des plus proches.

---

[1] *As-Sahîhah* (199).

101 – Les méfaits de l'amour fou porté aux apparences

Nous concluons la réponse par un chapitre consacré à l'amour fou porté aux belles apparences, et ce que cela comporte comme méfaits en cette vie et dans l'au-delà. Même s'ils sont plus nombreux que ce qu'on peut mentionner, il corrompt le cœur, et si le cœur est corrompu, les volontés, paroles et actes sont corrompus, et la frontière de l'Unicité est franchie, ainsi qu'il a précédé, et comme nous allons établir encore, si Allah le veut.

Allah (ﷻ) a mentionné ce mal pour deux catégories de gens que sont les homosexuels et les femmes. Allah a mentionné l'amour fou de l'épouse de Al-ᶜAzîz pour Yûsuf, et la manière dont elle a tenté de le séduire et de ruser contre lui. Il a mentionné la condition à laquelle est arrivé Yûsuf par sa patience, sa chasteté et sa piété, alors que ne patiente sur la tentation qu'il a subie que celui auquel Allah accorde la patience, car l'accomplissement de l'acte dépend de la force du motif et de la disparition de tout obstacle. Dans ce cas le motif était des plus forts, ceci de plusieurs points de vue :

Le premier est ce qu'Allah (ﷻ) a établi dans la nature de l'homme comme penchant vers la femme, de la même manière que l'assoiffé penche vers l'eau et l'affamé vers la nourriture, au point que nombre d'hommes peuvent patienter sans manger et sans boire, mais pas sans femmes. Cela n'est pas blâmable si cela se fait dans le licite, et plus encore cela est loué, comme Anas (ﷺ) le rapporte du Prophète (ﷺ) : « *On m'a fait aimer de votre monde les femmes et le parfum. Je peux patienter sans manger et sans boire, mais pas sans elles.* »[1]

Le deuxième est que Yûsuf était jeune, et le désir et l'ardeur du jeune sont plus grands.

Le troisième est qu'il était célibataire, sans épouse ni servante pouvant briser le soulèvement du désir.

Le quatrième est qu'il était dans un pays étranger où celui qui est de passage assouvit ses passions plus qu'il ne le fait dans son pays, parmi les siens et ses proches.

Le cinquième est que la femme était noble et belle, et chacune de ces deux choses appellent au rapport charnel avec elle.

---

[1] La première partie du hadith est authentique, voir Sahîh Al-Jâmiᶜ (3124). Quant à la deuxième partie « Je peux patienter… » elle n'est rapportée que par Ahmad d'après ᶜAtiyyah Saffâr qui est un transmetteur délaissé.

Le sixième est qu'elle n'était ni inabordable ni opposée, car beaucoup voient leur désir pour une femme disparaître par son inaccessibilité et son refus, en raison de ce qu'ils ressentent comme humiliation de se soumettre et de le lui demander. Et pour beaucoup d'autres, cette inaccessibilité et ce refus ne font qu'augmenter leur désir et amour, comme l'a dit le poète :

La flamme de mon amour a grandi en étant privé
De la chose la plus aimée dont un homme puisse être privé

La nature de l'âme diffère, et pour certains leur amour grandit lorsque la femme s'offre et désire, alors qu'il diminue lorsqu'elle est inaccessible et refuse. Un juge m'a informé que sa volonté et son désir diminuaient lorsque sa femme ou sa servante se refusait, si bien qu'il ne pouvait revenir à elle. Pour d'autres, leur volonté et amour augmentent lors d'un refus, et plus il dure plus le désir s'intensifie, et ils éprouvent une jouissance à parvenir à leur fin semblable à la jouissance provoquée par la victoire sur l'adversaire après qu'il se soit refusé [au combat] et qu'il ait fuit, ou encore la jouissance suscitée par le fait de saisir une question après qu'elle soit parue difficile et qu'on se soit attaché à la saisir.

Le septième est qu'elle l'a demandé, voulu, séduit, et qu'elle a déployé des efforts, lui épargnant la charge de la demande, et l'humiliation du désir pour elle. Au contraire c'est elle qui désirait et s'humiliait, alors que lui était le chéri désiré.

Le huitième est qu'il était dans sa demeure et sous son pouvoir et sa domination, si bien qu'il pouvait craindre qu'elle ne lui cause du tort s'il ne lui obéissait pas. Ainsi les motifs du désir et de la crainte étaient réunis.

Le neuvième est qu'il ne craignait pas qu'elle le calomnie, ni elle ni personne de son côté, car c'est elle qui demandait et désirait, et qu'elle avait fermé les portes et fait s'absenter les gardes.

Le dixième est qu'il était en apparence son esclave dans sa demeure, si bien qu'il allait et venait, restait avec elle sans que personne n'y voit rien à dire. Dans le passé, l'usage était à la demande, et c'est là un des plus grands motifs, comme on l'a demandé une femme noble des plus nobles tribus arabes : « Qu'est-ce qui t'a amené à la fornication ? » Elle répondit : « La proximité des coussins, et la longueur de l'obscurité. » c'est-à-dire la proximité de l'oreiller de l'homme de mon oreiller, et la longueur de l'obscurité entre nous.

Le onzième est qu'elle a employé contre lui les plus grandes ruses et stratagèmes, ainsi elle l'a montré aux femmes et s'est plainte de son état

auprès d'elles afin de les utiliser contre lui, alors que lui a cherché aide auprès d'Allah contre elles en disant :

وَإِلَّا تَصْرِفْ عَنِّي كَيْدَهُنَّ أَصْبُ إِلَيْهِنَّ وَأَكُن مِّنَ الْجَاهِلِينَ

« ***Si Tu n'écartes pas de moi leur ruse, je pencherais vers elles et serais du nombre des ignorants.*** »[1]

Le douzième est qu'elle l'a menacé de la prison et de l'humiliation, et c'est là une forme de contrainte, car c'est une menace émanant de quelqu'un dont on pense qu'il peut la réaliser, et ainsi sont réunis le motif du désir et celui de la préservation contre l'oppression de la prison et de l'humiliation.

Le treizième est que l'époux n'a pas montré de jalousie et virilité capables de les séparer, et d'éloigner l'un de l'autre, mais tout ce qu'il a pu dire à Yûsuf fut :

أَعْرِضْ عَنْ هَٰذَا

« ***Reste discret sur cela.*** »[2]

Et à son épouse :

وَاسْتَغْفِرِي لِذَنبِكِ إِنَّكِ كُنتِ مِنَ الْخَاطِئِينَ

« ***Et toi, implore le pardon pour ton péché car tu es fautive*** »[3]

Alors que la force de la jalousie de l'homme compte parmi les obstacles les plus grands, et lui n'en a pas fait preuve.

Malgré tous ces motifs, il a préféré la satisfaction d'Allah et Sa crainte, et son amour pour Allah l'a conduit à choisir la prison plutôt que la fornication :

قَالَ رَبِّ السِّجْنُ أَحَبُّ إِلَيَّ مِمَّا يَدْعُونَنِي إِلَيْهِ

« ***Il dit : Seigneur, la prison m'est préférable à ce à quoi elles m'invitent.*** »[4]

---

[1] Sourate *Yûsuf*, v.33.
[2] Sourate *Yûsuf*, v.29.
[3] Sourate *Yûsuf*, v.29.
[4] Sourate *Yûsuf*, v.33.

Il sut qu'il ne pouvait détourner cela lui-même, et que si son Seigneur (ﷻ) ne le préservait pas et ne détournait pas de lui leur ruse, il pencherait naturellement vers elles et serait du nombre des ignorants. Cela compte parmi la perfection de sa connaissance de son Seigneur et de son âme. Ce récit comporte plus de mille leçons, enseignements et sagesses, et si Allah le permet nous y consacrerons un ouvrage spécifique.

101 – Ceux dont Allah a mentionné l'amour fou

Le deuxième groupe dont Allah (ﷻ) a mentionné l'amour fou est celui des homosexuels, comme Allah (ﷻ) dit :

وَجَآءَ أَهۡلُ ٱلۡمَدِينَةِ يَسۡتَبۡشِرُونَ ٦٧ قَالَ إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ ضَيۡفِي فَلَا تَفۡضَحُونِ ٦٨ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَلَا تُخۡزُونِ ٦٩ قَالُوٓاْ
أَوَلَمۡ نَنۡهَكَ عَنِ ٱلۡعَٰلَمِينَ ٧٠ قَالَ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِيٓ إِن كُنتُمۡ فَٰعِلِينَ ٧١ لَعَمۡرُكَ إِنَّهُمۡ لَفِي سَكۡرَتِهِمۡ يَعۡمَهُونَ ٧٢

« ***Et les habitants de la ville (de Sodome] vinrent [à lui] en se réjouissant. Il dit : « Ceux-ci sont mes hôtes, ne me déshonorez donc pas. Craignez Allah et ne m'humiliez pas. » Ils dirent : « Ne t'avions-nous pas interdit de recevoir du monde ? » Il dit : « Voici mes filles, [épousez-les] si vous voulez assouvir vos besoins charnels. » Par ta vie (ô Muhammad) ! Ils s'aveuglent dans leur ivresse*** »[1]

Ce peuple a connu l'amour fou, Allah (ﷻ) l'a mentionné de deux groupes, et chacun d'eux éprouvait un amour fou pour les belles apparences qu'Allah a interdit, sans prêter attention à ce que cela comportait comme tort. C'est là un mal dont le remède a harassé les médecins, et dont la guérison leur a été difficile. Par Allah, c'est un mal grave qui ne touche pas un cœur sans qu'il soit ensuite difficile de l'en extirper, et son feu ne s'élève pas en son âme sans qu'il ne soit ensuite difficile aux gens de l'en sauver.

Ce mal est de plusieurs types : il est parfois une mécréance, comme pour celui qui fait de celui dont il est épris un égal [à Allah] qu'il aime comme il aime Allah. Alors que dire si cet amour est plus grand que celui qu'il porte à Allah en son cœur ? C'est un amour fou qui n'est pas pardonné, il compte parmi les formes de polythéisme les plus graves, et Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit. Il n'est pardonné que par le repentir qui efface ce qui a été commis postérieurement.

[1] Sourate *Al-Hijr*, v.67-72.

Le signe de cet amour fou polythéiste et mécréant consiste à ce que celui qui l'éprouve donne priorité à l'agrément de celui qu'il aime sur l'agrément de son Seigneur. Lorsque s'oppose pour lui le droit de ce dont il est épris et ce qui lui revient, et le droit de son Seigneur et l'obéissance qui Lui est due, il donne priorité au droit et à l'agrément de celui dont il est épris sur le droit et l'agrément de son Seigneur. Il donne pour celui dont il est épris ce qu'il possède de plus précieux, et donne pour son Seigneur – s'il donne quelque chose – ce qu'il possède de plus vil. Il fait de son mieux pour l'agrément de celui dont il est épris, lui obéir et se rapprocher de lui, alors qu'il ne consacre à son Seigneur – s'il Lui obéit – que ce qui excède du temps consacré à celui dont il est épris.

Médite la condition de la plupart de ceux qui sont follement amoureux des belles apparences, et tu constateras qu'il en est ainsi. Ensuite, place leur condition sur le plateau d'une balance, et leur unicité et foi dans l'autre, puis pèse d'une manière qui satisfasse Allah et Son messager, et qui soit équitable ! L'un d'eux peut même exprimer clairement que le fait de parvenir à celui dont il est épris lui est préférable à l'unicité de son Seigneur, comme l'a dit ce fou d'amour ignoble[1] :

Elles boivent à ma bouche des gorgées
Plus suaves que l'Unicité

Ou comme l'a exprimé clairement cet autre scélérat, en disant qu'il désire plus parvenir à celui dont il est épris que la miséricorde de son Seigneur – préserve-nous, ô Allah, de cet abandon – en disant :

Mon cœur désire plus parvenir à toi
Que la miséricorde du Créateur Majestueux

Nul doute que cet amour fou compte parmi les formes de polythéisme les plus graves, et nombre de ceux qui éprouvent cette folie amoureuse disent clairement qu'il ne reste en leur cœur aucune place pour autre que celui dont ils sont épris. Plus encore, celui dont il est épris possède tout son cœur, ainsi celui qui éprouve cette folie devient un pur esclave de celui qu'il aime, de tout point de vue. Il aura accepté, en lieu et place de la servitude vouée au Créateur (ﷻ), la servitude vouée à une créature comme lui, car la servitude consiste en la perfection de l'amour et de la soumission. Celui qui éprouve cet amour fou consacre la force de son amour, de sa soumission et de son humiliation à celui dont il est épris, et il lui aura voué l'essence de la servitude.

[1] Il s'agit de Al-Mutanabbih (m.965).

Il n'est aucune comparaison entre ce méfait immense et le méfait de la turpitude, car l'un est un péché majeur, et la disposition légale concernant son auteur est celle de ses semblables ; alors que le méfait de l'amour fou est celui du polythéisme. Un enseignant doté de connaissance disait : « Je préfère être éprouvé par la fornication avec cette beauté plutôt que d'être éprouvé en elle par un amour fou pour lequel mon cœur se soumettra à elle et s'écartera d'Allah. »

102 – Le remède à l'amour fou

Le remède à ce mal mortel consiste, pour qui en est éprouvé, à savoir que ce mal contraire à l'Unicité nait de son ignorance et de l'insouciance de son cœur vis-à-vis d'Allah. Il doit donc, avant tout, connaître l'unicité de son Seigneur, Ses lois et signes, puis accomplir des adorations apparentes et cachées qui détourneront son cœur de la réflexion constante [sur son mal]. Il doit multiplier le retour et la soumission à Allah (ﷻ) en écartant cela de lui, et revenir à Lui par son cœur. Il ne dispose pas d'un remède meilleur que la sincérité envers Allah, et c'est là le remède qu'Allah a mentionné dans Son Livre, lorsqu'Il dit :

كَذَٰلِكَ لِنَصْرِفَ عَنْهُ ٱلسُّوٓءَ وَٱلْفَحْشَآءَ إِنَّهُۥ مِنْ عِبَادِنَا ٱلْمُخْلَصِينَ

« ***Ainsi Nous avons écarté de lui le mal et la turpitude. Il était certes parmi Nos serviteurs sincères*** »[1]

Allah (ﷻ) a mentionné qu'Il a détourné de lui le mal l'amour fou, et la turpitude de l'acte, en raison de sa sincérité, car si le cœur est pur et que l'acte est voué exclusivement à Allah, l'amour fou pour les belles apparences ne pourra s'y établir, car elle ne s'établit que dans un cœur vide, comme il a été dit :

La passion pour elle est venue à moi avant que je ne connaisse les passions
Elle a donc trouvé un cœur vide et s'en est emparé

L'homme sensé doit savoir que la raison et la législation amènent les bienfaits et les complètent, et ils anéantissent les méfaits et les diminuent. Lorsque se présente à l'homme sensé une chose comportant un bienfait et un méfait, il doit accomplir deux choses : l'une théorique et l'autre pratique. Du point de vue théorique, il doit chercher à connaître ce qui est prépondérant des deux pans du bienfait et du méfait, et si l'un s'avère prépondérant, il doit donner priorité à ce qui ce qui est meilleur pour lui. Il est connu qu'il n'est, dans l'amour fou pour les belles apparences, aucun bienfait religieux et mondain. Au contraire, son méfait religieux et mondain

[1] Sourate *Yûsuf*, v.24.

représente plusieurs fois ce qu'on pourrait y trouver comme intérêt, et ceci de plusieurs points de vue :

Le premier est que l'amour et le souvenir d'une créature le détourne de l'amour et de la mention du Seigneur (ﷻ). Ces deux choses ne peuvent être rassemblées dans le cœur, et aucune des deux n'admet l'autre, ainsi le pouvoir revient à celle qui domine.

Le deuxième est le châtiment infligé à son cœur à travers ce dont il est épris, car celui qui aime une chose en dehors d'Allah est nécessairement châtié par cette chose, comme il a été dit :

Il n'est sur terre de plus malheureux que l'amoureux
Même s'il trouve succulent le gout des passions
Tu le vois pleurer à tout instant
Par peur d'une séparation, ou par désir
Il pleure s'ils éloignent de lui un désir
Et il pleure s'ils rapprochent la menace de la séparation
Ses yeux rougissent lors de la séparation
Et ses yeux rougissent lors de la rencontre

L'amour fou – même si celui qui l'éprouve l'apprécie – compte parmi les pires tourments du cœur.

Le troisième est que le cœur de celui qui éprouve l'amour fou est esclave, sous la domination de celui dont il est épris, qui le contraint à l'avilissement. Mais en raison de l'ivresse de la folie amoureuse, il ne ressent pas ce qui le frappe, ainsi son cœur

Est tel un oiseau dans la main d'un enfant qui le conduit
Aux bassins de la mort, alors que l'enfant se distrait et joue

Un autre dit :

Tu as possédé mon cœur par la rupture et la rudesse
Alors que toi, tu es tranquille et joues

La vie de l'amoureux est celle de l'esclave enchaîné, et celle de celui qui en est préservé est celle de l'homme totalement libre, comme il a été dit :

En apparence libre alors qu'il est esclave
Souffrant, tournant autour de l'axe de la perdition
Mort, vu sous l'apparence du vivant
Sans aucune vie jusqu'à la résurrection
Se livrant à des sottises en lesquelles son cœur s'est égaré
Sans aucune présence jusqu'à la mort

Le quatrième est qu'il le détourne de ce qui comporte son intérêt dans sa religion et sa vie d'ici-bas, et rien ne ruine plus cela que l'amour fou pour les belles apparences. Quant aux intérêts religieux, ils dépendent du blâme des éparpillements du cœur, et de sa direction vers Allah, alors que l'amour fou pour les belles apparences est ce qui l'éparpille et le disloque le plus. Concernant les intérêts mondains, ils sont en réalité une conséquence des intérêts religieux. Celui dont les intérêts religieux se dispersent, ses intérêts mondains sont plus dispersés et perdus encore.

Le cinquième est que les fléaux de ce bas-monde et l'au-delà touchent plus rapidement ceux qui sont épris des belles apparences que le feu ne touche le bois sec. Ceci en raison du fait que plus le cœur se rapproche de l'amour fou et renforce son lien avec lui, plus il s'éloigne d'Allah. Le cœur le plus éloigné d'Allah est celui de ceux qui sont épris des belles apparences, et si le cœur est éloigné d'Allah, les fléaux se présentent à lui, et Satan le domine de toute part. Celui qui est dominé par son ennemi, celui-ci lui fait vivre des périls, et il ne laisse pas un tort dont il puisse le frapper sans s'y atteler. Alors que dire d'un cœur dominé par son ennemi et la créature la plus avide de le fourvoyer et le corrompre, et dont s'est éloigné son allié, et Celui dont le succès, la réussite et le bonheur ne résident que dans Sa proximité et Son alliance !

Le sixième est que si cet amour fou domine le cœur et le gouverne, son pouvoir se renforce, il corrompt l'esprit, suscite des insufflations, et peut même amener celui qui l'éprouve parmi les fous dont la raison s'est altérée et qui n'en tirent aucun bénéfice. Les récits à ce sujet sont mentionnés à leur endroit, et certains sont même visibles. La chose la plus noble en l'homme est sa raison, c'est par elle qu'il se distingue des autres animaux, et s'il n'a plus de raison il redevient tel un animal, et plus encore, la condition des animaux peut être meilleure que la sienne. Est-il autre chose qui ait emporté la raison de l'amoureux fou de Laylâ et de ses semblables ? Il peut même être plus fou que les autres, comme il a été dit :

Ils m'ont dit : la passion pour celle que tu aimes t'as rendu fou, et je leur ai dit
La folie amoureuse est plus grande encore que ce qui frappe les fous
On ne se réveille jamais de la folie amoureuse
Alors que le fou n'est atteint qu'un moment

Le septième est qu'elle peut altérer les sens, ou certains d'entre eux, d'une manière abstraite ou tangible. Concernant l'altération abstraite, elle est une conséquence de la corruption du cœur, car lorsque le cœur se corrompt, l'œil, l'oreille et la langue se corrompent aussi, et il voit ce qui est mauvais, émanant de lui ou de la chose éprise, comme étant bon. On rapporte ainsi que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ton amour pour une chose rend*

aveugle et sourd. »[1] il aveugle l'œil du cœur, l'empêchant de voir les méfaits et défauts de l'être aimé, et il empêche son oreille d'entendre les désapprobations à son sujet, car les choses convoitées voilent les défauts. Celui qui désire une chose n'en verra pas les défauts jusqu'à ce que son désir pour celle-ci disparaisse, et enfin seulement il verra ses défauts. Le désir intense est un voile jeté sur le regard, empêchant de voir la chose telle qu'elle est, comme il a été dit :

Je t'ai désiré parce qu'un voile couvrait mon regard
Mais lorsqu'il s'est dissipé, je n'ai cessé de blâmer mon âme

Celui qui entre en un lieu n'en voit pas les défauts, celui qui sort d'un lieu en lequel il n'était jamais entré de même, et n'en voit les défauts que celui qui y entre puis en sort. C'est pourquoi les Compagnons qui sont entrés en islam après avoir connu la mécréance étaient meilleurs que ceux qui sont nés en islam. ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb a dit : « Les nœuds de l'islam seront défaits l'un après l'autre, lorsque naîtront en islam ceux qui n'auront pas connu l'époque antéislamique. »

Quant à l'altération des sens en apparence, cet amour rend malade le corps et l'exténue, et il peut même conduire à sa ruine, comme cela est connu dans les récits de ceux que l'amour fou a tués. On rapporte qu'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) était auprès d'un jeune qui avait maigri au point de n'avoir plus que la peau sur les os, et qu'il demanda : « Qu'a-t-il ? » On lui répondit qu'il était atteint d'amour fou, et Ibn ᶜAbbâs passa toute la journée à chercher protection auprès d'Allah contre la folie amoureuse.

Le huitième est que l'amour fou – ainsi qu'il a précédé – consiste en l'excès dans l'amour, si bien que le cœur de celui qui en est atteint est dominé par la chose dont il est épris, et qu'il ne cesse de se l'imaginer, de s'en souvenir, de penser à elle, et qu'elle ne quitte jamais sa pensée et son esprit. À ce moment, l'âme utilise la force animale et psychologique, et cette force se détraque, ce qui entraine des maux frappant le corps et l'âme qu'il est très difficile de soigner. Ainsi, ses actes, ses caractéristiques et ses objectifs se transforment, et tout se voit déséquilibré, et l'être humain est incapable d'amender cela, comme il a été dit :

L'amour n'est d'abord qu'un entêtement
Qu'amène et conduit la prédestination
Jusqu'à ce que le jeune plonge dans les abîmes des passions
Surviennent des choses auxquelles même les plus grands ne peuvent faire face

[1] *Ad-Daᶜîfah* (1898), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Les prémices de l'amour fou sont aisance et douceur ; son cœur soucis, troubles et maladie du cœur ; et sa fin délabrement et mort, si on ne reçoit pas l'aide d'Allah, comme il a été dit :

Vis libre, car l'amour est d'abord peine
Son cœur souffrance, et sa fin mort

Et un autre dit :

Il s'est entiché d'amour fou jusqu'à y tomber
Et lorsqu'il l'a emporté, il n'en était pas capable
Il vit un abîme qu'il prit pour une vague
Et lorsqu'il y arriva, il s'y noya

Il est donc responsable, et c'est lui qui est criminel envers son âme, il est semblable au proverbe : « Tes mains ont noué et ta bouche a soufflé. »[1]

103 – Les trois degrés de l'amoureux fou

L'amoureux fou connaît trois degrés : initial, médian, final.

Au degré initial, il doit repousser cet amour fou de toutes ses forces si le fait de parvenir à l'être aimé est impossible pour une raison mondaine et légale. S'il n'y parvient pas, ou si son cœur veut absolument voyager vers son bien-aimé – et c'est là le degré médian et final – il doit le cacher, ne pas le montrer, et ne pas chanter la beauté de l'être qu'il aime devant les gens, associant ainsi le polythéisme et l'injustice. Cette injustice compte parmi les plus grandes formes qui soient, et elle est peut-être plus néfaste à l'être aimé et sa famille que l'injustice causé à ses biens, car en dévoilant son amour pour lui, on expose l'être aimé à la critique des gens qui considéreront cela comme une vérité ou un mensonge. À ce sujet, la plupart des gens croient [à la réalité d'une idylle] à la moindre ambiguïté, et si on dit : « Untel a fait ceci à untel ou unetelle. » une personne dément, et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf le croient !

Les récits des fous d'amour qui se dévoilent aux gens à ce sujet sont crus avec certitude, et si une victime les informe faussement concernant autrui, les gens la croient d'une résolution qui n'accepte aucune contradiction ; et si tous deux sont réunis en un même lieu, ils croient avec résolution que c'est là une promesse qu'ils se sont faites. Leur résolution à ce sujet sur ce qui n'est que supposition, imagination, ambiguïté, et récit mensonger, est semblable à leur résolution face à un évènement tangible. C'est ainsi que les gens ont faussement accusé la plus pure des femmes, la bien-aimée du Messager d'Allah (ﷺ), l'innocentée d'au-delà des sept cieux,

[1] On signifie ainsi que c'est la personne elle-même qui s'est mise dans le pétrin.

en raison d'un évènement ambigüe qui fut que S̲afwân Ibn Al-Muᶜat̲t̲il la ramena seul, après les troupes. Ont provoqué leur perte [par cet évènement, ceux qu'Allah a voulu], et si Allah (ﷻ) ne s'était pas chargé de l'innocenter, de la défendre et de démentir celui qui la calomniait, il en aurait été autrement.

En somme, le fait de dévoiler l'amour qu'on éprouve pour celui avec lequel tout lien est interdit est une injustice, un tort, et une transgression envers lui et sa famille, car on l'expose à ce que nombre de gens croient en leurs suppositions à son sujet. Et si on cherche l'aide d'un tiers qui aille le lui rapporter, par désir ou par crainte, l'injustice se propage, et cet intermédiaire devient un homme sans honneur et injuste. Si le Prophète (ﷺ) a maudit l'intermédiaire entre celui qui soudoie et celui qui est soudoyé, alors que dire de l'homme sans honneur qui est l'intermédiaire entre l'amoureux fou et l'être dont il est épris, en ce lien illicite ; l'amoureux fou et cet homme sans honneur s'entraidant dans l'injustice à l'encontre de l'être chéri et de ceux desquels l'injustice causée à leur personne, leurs biens ou leur honneur dépend la réalisation du but ?

Bien souvent, la réalisation du but est liée au meurtre d'une personne dont la vie en empêche la réalisation. De combien de victimes a-t-on versé le sang pour cette raison, qu'il s'agisse d'époux, maîtres ou proches ? Combien de femmes ont-elles été trompées contre leur époux, et combien de servantes et servants contre leur maître ? Le Messager d'Allah (ﷺ) a maudit celui qui agit ainsi, il s'en est innocenté[1], et cela compte parmi les plus grands péchés majeurs. Si le Prophète (ﷺ) a interdit de demander en mariage une femme déjà demandée par son frère, ou d'enchérir faussement sur l'enchère de son frère, alors que dire de celui qui tente de séparer un homme de son épouse et de sa servante, afin de pouvoir parvenir à elles ? Ceux qui sont fous amoureux des belles apparences, et les hommes sans honneur qui les aident ne considèrent pas cela comme un péché. Si cet amoureux fou cherche à parvenir à celle qu'il aime, et la partager avec l'époux et le maître, c'est là un péché et une injustice envers autrui qui n'est pas moindre que le péché de la fornication, même s'il ne parvient pas jusque-là.

Le repentir pour fornication ne met pas fin au droit d'autrui, car si le repentir fait cesser le droit d'Allah, le serviteur garde la possibilité de réclamer son droit au Jour de la Résurrection. L'injustice causée au père par la perversion de sa chair, et de celui qui lui est plus cher que sa propre

[1] Allusion est faite au hadith : « *Celui qui trompe un esclave contre ses propriétaires n'est pas des nôtres, celui qui corrompt une femme contre son mari n'est pas des nôtres.* » *As-S̲ah̲îh̲ah* (324).

personne, et l'injustice causée à l'époux par la perversion de sa bien-aimée et le crime commis contre sa couche, est plus grande encore que l'injustice qu'on lui causerait en prenant tous ses biens. C'est pourquoi cela cause plus de tort que le fait de lui prendre ses biens, et cela n'est semblable pour lui qu'au fait de verser son sang.

Malheur pour cette injustice de plus grand péché que la fornication ! Et si le droit du combattant sur le sentier d'Allah est qu'au Jour de la Résurrection on arrête celui qui lui a causé ce tort, et qu'on dise : « *Prends ce que tu veux de ses bonnes actions.* » ainsi qu'en a informé le Messager d'Allah (ﷺ) qui dit ensuite : « *Que pensez-vous ?* »[1] c'est-à-dire : que pensez-vous qu'il restera de ses bonnes actions ? Si s'ajoute à cela le fait que la victime de cette injustice soit un voisin ou un proche du coupable, l'injustice se multiplie et devient une injustice aggravée de rupture des liens de parenté et de nuisance au voisin, et « *n'entrera pas au Paradis celui qui rompt les liens de parenté.* »[2] ni « *celui dont le voisin n'est pas préservé de ses fléaux.* »[3]

Si l'amoureux fou s'aide, pour parvenir à l'être dont il est épris, de démons parmi les djinns - par un sort ou autre - s'ajoute au polythéisme et à l'injustice, la mécréance de la sorcellerie. S'il ne le fait pas lui-même mais l'agrée, il aura agréé la mécréance sans y être contraint, afin de parvenir à son but, et cela n'est pas éloigné de la mécréance. En somme, l'entraide à ce sujet est une entraide dans le péché et la transgression.

Quant à ce qui est lié à la réalisation de l'objectif de l'amoureux fou comme injustice dont le tort frappe autrui, cela n'est pas ignoré. S'il parvient à son objectif vis-à-vis de l'être dont il est épris, ce dernier a d'autres objectifs pour lesquels il demande à l'amoureux fou de l'aider, et celui-ci ne peut y échapper, ainsi chacun d'eux aide l'autre dans l'injustice et la transgression. L'être chéri aide l'amoureux fou dans l'injustice contre ceux qui lui sont liés, qu'il s'agisse de sa famille, ses proches, son maître ou son époux ; et l'amoureux fou aide l'être dont il est épris dans l'injustice contre celui qui s'oppose à la réalisation de son objectif. Chacun d'eux aide l'autre dans la réalisation de ses objectifs qui comportent une injustice vis-à-vis des gens. Ainsi, la transgression et l'injustice causées aux gens surviennent de leur association dans la turpitude, et leur entraide dans l'injustice. C'est l'usage entre les fous d'amour et les êtres dont ils sont épris : l'amoureux fou aide l'être dont il est épris en ce qui comporte injustice, transgression et iniquité, au point qu'il œuvre pour lui à un rang qui ne convient à lui, ni à ses semblables, de lui faire obtenir des biens

[1] Muslim (1897).
[2] Al-Bukhârî (5684) et Muslim (2556).
[3] Al-Bukhârî (5670) et Muslim (46).

illicites, de se montrer arrogant pour lui vis-à-vis d'autrui ; et si l'être chéri se dispute avec une tierce personne, il se mettra nécessairement de son côté, qu'il soit coupable ou victime. Ceci au point que l'injustice du fou d'amour vis-à-vis des gens ne le conduise à ruser pour s'accaparer leurs biens, et les faire parvenir à l'être chéri, par le vol, la spoliation, la tromperie, les faux-serments, le brigandage et autre. Cela peut même le conduire à tuer celui dont Allah a interdit le meurtre, afin de s'accaparer ses biens et les faire parvenir à l'être aimé.

Tous ces fléaux et beaucoup, beaucoup, plus encore naissent de l'amour fou pour les belles apparences, qui mènent à la mécréance claire. Des gens nés en islam sont devenus chrétiens en raison de la folie amoureuse, comme cela est arrivé à un muezzin qui vit une belle femme sur un toit, fut séduit par elle, descendit, entra chez elle et la demanda. Elle lui répondit : « Je suis chrétienne, si tu embrasses ma religion, je t'épouse. » Il le fit, et le même jour il monta à l'étage, tomba et décéda. ᶜAbd Al-Haqq [Al-Ishbîlî] le mentionna dans son ouvrage *Al-ᶜÂqibah*.

Lorsque les chrétiens veulent christianiser un prisonnier, ils lui font voir une belle femme, à laquelle ils ordonnent de se faire désirer de lui, jusqu'à ce que son amour pour elle s'ancre dans son cœur, elle s'offre à lui s'il entre dans sa religion. À ce moment,

يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ﴿٢٧﴾

« ***Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà, tandis qu'Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut.***»[1]

Dans la folie amoureuse, le fou d'amour et l'être chéri se causent mutuellement injustice, en s'entraidant dans la turpitude et l'injustice, chacun d'eux est injuste envers lui-même et son compagnon, et leur injustice touche également autrui, ainsi qu'il a précédé. Plus grave encore, leur injustice par le polythéisme, car l'amour fou comporte toutes les formes d'injustice.

Si l'être chéri ne craint pas Allah, il expose le fou d'amour à la destruction, et c'est là une injustice de sa part que de se faire désirer, de se parer pour lui et de l'attirer par tout moyen, afin de lui soutirer ses biens et ce qui lui sera utile ; sans pour autant s'offrir à lui, afin que son désir ne disparaisse pas après qu'il ait satisfait son envie. Il lui fait ainsi vivre le pire

1 Sourate *Ibrâhîm*, v.27.

des châtiments, et le fou d'amour peut en arriver à tuer son être aimé, afin de se venger, surtout si ce dernier s'offre à autre que lui. Combien l'amour fou aura-t-il fait de victime des deux côtés ! Combien a-t-il fait disparaître comme bienfaits, appauvri comme richesses, fait chuter comme rangs, et disloqué comme unions ! Combien a-t-il corrompu de familles, entre pères et fils ! Lorsque la femme constate que son époux est fou d'amour d'une autre, elle prend elle aussi un amant, ainsi l'homme est hésitant entre le fait de détruire son foyer par le divorce, et l'absence d'honneur. Certains choisissent la première solution, et d'autres la deuxième.

L'homme sensé ne doit donc pas permettre à l'amour fou de dominer son âme, afin qu'il ne le mène pas à ces méfaits, en totalité, en majorité, ou en partie. Celui qui ne le fait pas néglige son âme, et il est trompé par elle, et si elle périt, c'est lui qui l'aura fait périr. S'il n'avait pas cessé de regarder le visage son bien-aimé, et de désirer parvenir à lui, la passion amoureuse n'aurait pas dominé son cœur. La première cause de la passion amoureuse est l'appréciation, qu'elle naisse du regard ou de l'ouïe. Si cela n'est pas accompagné d'un désir d'y parvenir, mais plutôt d'un désespoir que cela puisse arriver, cela n'entraine pas d'amour fou. Et si cela est accompagné d'un désir, mais qu'il écarte cela de sa réflexion, et n'y occupe pas son cœur, cela ne suscitera pas d'amour fou. S'il se met à réfléchir longuement sur les atours de l'être chéri, mais que cela est accompagné d'une peur de ce qui est pour lui plus grand que la jouissance du fait de parvenir à l'être aimé – qu'il s'agisse d'une peur religieuse, comme le fait d'entrer en Enfer, de susciter la colère du Contraignant, et de réunir des péchés – et que cette peur domine le désir et la réflexion, cela ne suscitera pas d'amour fou. S'il manque cette peur, mais que cela est accompagné d'une peur mondaine, comme la peur de la destruction de sa personne, ses biens, son honneur, son rang auprès des gens, ou sa déchéance aux yeux de celui qu'il estime, et que cette peur domine ce qui pousse à cet amour fou, il le rejettera. S'il craint de perdre ce qui lui est plus aimé et plus utile que l'être dont il s'est épris, et s'il donne priorité à cet amour sur celui de l'être chéri, il repoussera cet amour fou. Mais si rien de cela ne survient, et que l'amour pour l'être chéri domine, il attire à lui totalement le cœur, et l'âme penche totalement vers lui.

Si on objecte : vous avez mentionné les fléaux, nuisances et méfaits de l'amour fou, mais pourquoi n'avez-vous pas mentionné ses bienfaits et profits, parmi lesquels : la délicatesse, le soulagement et l'allègement de l'âme, la disparition de ses pesanteurs, son divertissement, son entrainement vers les comportements nobles que sont le courage, la générosité, la civilité, l'affabilité et la douceur ?

On dit à Yaḥyâ Ibn Muᶜâdh Ar-Râzî : « Ton fils est fou amoureux d'untelle. » Il répondit : « Louange à Celui qui a fait qu'il soit de nature humaine ! »

Un autre dit : « L'amour fou est la maladie des cœurs nobles. »

Un autre encore dit : « L'amour fou ne convient qu'à celui qui est doté d'une civilité apparente et d'une nature pure, ou celui qui est doté d'une langue distinguée et d'une bienfaisance complète, ou celui qui est doté d'un comportement brillant et d'une origine éclatante ! »

Un autre dit : « L'amour fou enhardit le cœur du couard, éclaircit l'esprit de l'imbécile, détend la paume de l'avare, rabaisse l'orgueil des rois, apaise les comportements farouches, et elle est la proche et la compagnie de celui qui n'en a pas. »

Un autre encore dit : « L'amour fou dissipe les lourdeurs, adoucit l'âme, épure les troubles du cœur, et suscite l'entrain pour actes nobles, comme l'a dit le poète :

Périra en ce monde celui qui est clément envers vous
Lorsqu'il sera frappé par un malheur du côté de l'amour
Une âme noble qui dissimule tellement son amour secret pour vous
Que s'il était questionné sur vos propos, il ne saurait les reconnaître
Il espère, au soir, tomber malade, afin
Qu'elle entende ses plaintes et lui écrive
Il s'agite pour le bien dans la recherche de l'élévation
Afin que ses traits soient un jour loués auprès de Laylâ

L'amour fou amène donc aux comportements nobles !

Un sage a dit : « L'amour fou dompte l'âme et épure les comportements. L'afficher est naturel, et la cacher est une contrainte. »

Un autre dit : « Celui dont l'âme ne se réjouit pas du son d'une musique, et d'un beau visage, son humeur est viciée et demande un remède ! » et il dit en vers :

Si tu ne connais ni l'amour fou ni les passions
Tu n'as aucune part des plaisirs de la vie

Et d'autres ont dit :

Si tu ne connais ni l'amour fou ni les passions
Tu es semblable à une branche dans le désert
Si tu ne connais ni l'amour fou ni les passions
Sois une pierre dure à côté d'un rocher

Si tu ne connais ni l'amour fou ni les passions
Va brouter de la paille, car tu es un âne

Un fou d'amour doté de chasteté et de préservation dit : « Soyez chastes et vous serez nobles ; soyez follement amoureux et vous aurez de l'esprit. »

On dit à un fou d'amour : « Que faisais-tu lorsque tu obtenais celui que tu désirais ? » Il répondit : « Je délectais mon regard de son visage, j'apaisais mon cœur par sa mention et sa conversation, je couvrais ce qu'il n'aimait pas voir découvert, je ne commettais aucun acte ignoble qui puisse violer son engagement. » Puis il dit en vers :

Je m'isole avec lui mais reste chaste par respect
Et par peur de la religion, je ne suis pas de ses amants
Telle l'eau dans la main du jeûneur qui la désire
Par soif, mais patiente sur son goût succulent

Ishâq Ibn Ibrâhîm dit : « L'âme des fous d'amour est un parfum suave, leur corps est délicat et léger, leur promenade est intimité, leurs propos donnent vie aux cœurs morts et font croitre la raison, et sans l'amour fou et les passions, il n'y aurait aucun délice en ce bas-monde. »

Un autre dit : « L'amour fou est pour les âmes comme la nourriture pour les corps. Le délaisser nuit, et en abuser tue. » À ce sujet, on a dit :

Ma bien-aimée, l'amour comporte délectation
Mais malheur perpétuel et afflictions
C'est pourquoi la vie n'est rien sans lui
Et la vie n'est bonne que par l'existence d'un bien-aimé
Il n'y a aucun bien en ce bas-monde sans compagne
Ni dans un plaisir qui ne comporte pas de bien-aimé

Al-Kharâ'iṯî rapporte de Abû Ghassân qu'Abû Bakr As-Ṣiddîq (ﷺ) passa devant une servante qui disait :

Je l'ai désiré avant de couper mes amulettes
Penchant vers lui tel un roseau délicat

Il lui demanda : « Es-tu de condition libre ou esclave ? – Esclave. – Qui désires-tu ? » Elle tarda à répondre, il insista, et elle dit :

Je suis celle avec le cœur de laquelle les passions ont joué
Et qui est mort d'amour pour Muhammad Ibn Al-Qâsim

Il la racheta à son maître, l'envoya à Muhammad Ibn Jacfar Ibn Abî Tâlib, et dit : « Elles sont les tentations des hommes. Par Allah, combien d'hommes nobles sont morts à cause d'elles, et combien d'hommes en bonne santé se sont détériorés. »[1]

Une servante vint se plaindre auprès de cUthmân Ibn cAffân d'un homme parmi les Ansâr, et cUthmân lui dit : « Qu'as-tu ? – Ô Commandeur des croyants ! J'ai été frappé [par l'amour] pour son neveu, et je ne cesse de l'observer. » cUthmân dit à cet homme : « Sois tu l'offres à ton neveu, sois je te donne sa valeur de mes biens. » Il répondit : « Je te prends à témoin, ô Commandeur des croyants, qu'elle est à lui. »

Nous ne renions pas la corruption de l'amour fou lié à l'accomplissement de la turpitude avec l'être chéri, et nous ne parlons que de l'amour fou chaste, de l'homme intelligent, dont la religion, la chasteté et l'honneur l'empêchent de corrompre ce qui est entre lui et Allah, et ce qui est entre lui et l'être chéri, en commettant ce qui est illicite. Ceci à l'exemple de l'amour fou des pieux prédécesseurs et des grands imams. cUbayd Allah Ibn cAbd Allah Ibn cUtbah Ibn Mascûd, un des sept grands jurisconsultes [de Médine], connut l'amour fou au point que cela soit célèbre, et personne ne le lui a reproché, et au contraire on considérait comme injuste celui qui le blâmait. Ainsi il dit :

Tu as dissimulé les passions au point que cela te nuise
Des gens t'ont blâmé et leur blâme est une injustice
Les gens mauvais t'ont calomnié, et avant eux
Les passions t'ont blâmé, sans que la dissimulation ne serve
Tu es comme An-Nahdî qui mourut de chagrin
Sur les traces de Hind, ou celui dont la maladie dévoile les formes
Penses-tu que parvenir à l'être aimé est péché
N'est-ce pas que l'abandon de l'être aimé est le péché
Goute à son abandon, dont tu prétendais
Qu'il était droiture, et cette prétention fut peut-être mensongère

cUmar Ibn cAbd Al-cAzîz et son amour fou pour la servante de son épouse, Fâtimah Bint cAbd Al-Malik, sont célèbres. C'était une servante d'une beauté exceptionnelle, et il était séduit par elle. Il la demandait à son épouse, et insistait pour qu'elle la lui offre, mais elle refusait, alors que la servante était encore au plus bel âge. Lorsqu'il devint Calife, Fâtimah fit venir la servante, et la prépara, alors qu'elle était un modèle de beauté. Puis Fâtimah s'introduit auprès cUmar et dit : « Ô Commandeur des croyants ! Tu étais séduit par ma servante, tu le m'as demandée, et je te l'ai refusée,

[1] *Ictilâl Al-Qulûb* (231), la chaîne de transmission n'est pas authentique.

mais aujourd'hui je suis disposée à te la donner. » Lorsqu'elle lui dit cela, la joie apparut sur son visage, et il dit : « Amène-la moi rapidement. » Lorsqu'elle s'introduit auprès de lui, il fut plus séduit encore, et il lui dit : « Enlève tes vêtements. » Elle s'exécuta, puis il lui dit : « Reste où tu es. Dis-moi à qui tu appartenais ? Et comment tu es arrivé chez Fâtimah ? – Al-Hajjâj infligea une amende à un de ses représentants à Kûfah, et j'étais esclave de ce représentant. Il me prit, m'envoya à ᶜAbd Al-Malik, et m'offrit à Fâtimah. – Et qu'est-il advenu de ce représentant ? – Il est mort. – A-t-il laissé des enfants ? – Oui. – Quelle est leur condition ? – Mauvaise. – Remets tes vêtements, et repars d'où tu viens. » Puis il écrivit à son représentant en Irak : « Envoie-moi untel fils d'untel. » Lorsqu'il se présenta, il lui dit : « Indique-moi toutes les amendes que Al-Hajjâj a infligé à ton père. » et il ne lui indiqua pas une amende, sans qu'il ne l'acquitte pour lui, puis on fit venir la servante qu'on lui donna, et il dit : « Prends garde à elle, car ton père a surement souffert en raison d'elle. – Elle est à toi, ô Commandeur des croyants. – Je n'en ai pas besoin, achète-la moi, sinon je ne serais pas de ceux qui interdisent à leur âme de suivre ses passions. » Alors que le jeune était sur le point de partir, la servante dit : « Et ton amour, ô Commandeur des croyants ? » Il répondit : « Il est intact, et plus grand encore. » Et la servante demeura dans l'esprit de ᶜUmar jusqu'à sa mort.[1]

De même Abû Bakr Muhammad Ibn Dâwud Ad-Dhâhirî, le célèbre savant de nombreux domaines de la science comme le *fiqh*, le hadith, l'exégèse, la littérature, qui eut un avis personnel dans le *fiqh*, qui compte parmi les grands savants, et dont l'amour fou est célèbre. Niftawîh dit : Je suis entré chez lui pendant la maladie dont il décéda, et lui dis : « Comment te sens-tu ? – L'amour pour celui dont tu sais a suscité en moi ce que tu vois. – Qu'est-ce qui t'empêche de jouir de lui si tu le peux ? – La jouissance est de deux forme : la première est celle du regard permis, et la deuxième celle de la jouissance interdite. Le regard permis est ce qui a suscité en moi ce que tu vois. Quant à la jouissance interdite, m'en empêche ce que m'a rapporté mon père, d'après Suwayd Ibn Saᶜîd, d'après ᶜAlî Ibn Mushir, d'après Abû Yahyâ Al-Qattât, d'après Mujâhid, d'après Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui tombe follement amoureux, dissimule cela, reste chaste, et patiente, Allah lui pardonne et le fait entrer au Paradis.* »[2] Puis il dit en vers :

[1] *Iᶜtilâl Al-Qulûb* (61-62), la chaîne de transmission n'est pas authentique.
[2] Ibn Al-Qayyim va évoquer ce hadith à la fin du chapitre.

Vois le sortilège se diffuser dans son regard
Vois la noirceur dans son regard paisible
Et vois les poils au-dessus de son regard
Semblables à des fourmis rampant sur de l'ivoire

Qu'ont-ils à réprouver la noirceur sur ses joues
Ils ne réprouvent pas les fleurs sur les branches
Si le défaut de sa joue sont ces quelques poils éparses
Alors le défaut des yeux sont les poils des paupières

Je lui dis : « Tu renies l'analogie dans le *fiqh* et tu l'acceptes dans la poésie ? » il répondit : « L'emprise de l'amour et la domination de l'âme le réclament. » et il décéda dans la nuit. »[1]

En raison de son bien-aimé, il écrivit son ouvrage *Az-Zahrah* dans lequel il dit : « Celui qui désespère de celui qu'il désire et ne meurt pas sur le champ, cela le soulagera. Ceci car la première frayeur du désespoir touche le cœur qui n'y est pas préparé ; quant à la deuxième elle parvient au cœur qui a déjà été foulé par la première. »[2] […]

On l'interrogea également un jour de la sorte :

Ô Ibn Dâwud ! Ô savant de l'Irak !
Réponds-nous concernant les regards mortels
Impliquent-ils ce qu'ils ont causé comme blessures
Ou rendent-ils licite le sang des fous d'amour ?

Il écrivit de sa main la réponse sous les deux vers :

J'ai une réponse concernant les fous d'amour
Écoute-la, car elle est tirée d'entrailles tourmentées
Lorsque tu as interrogé sur les passions, tu m'as enflammé
Et tu as fait couler une larme encore jamais versée
Si un être chéri tourmente un fou d'amour
Le tourmenté est le plus heureux des fous d'amour

L'auteur du livre *Manâzil Al-Ahbâb,* Shihâb Ad-Dîn Mahmûd Ibn Sulaymân Ibn Fahd, qui mit par écrit les règles de la composition (*Al-Inshâ'*) a dit : J'ai dit en réponse aux deux vers, en respectant leur mesure, et en répondant à celui qui interroge :

Dis à ceux qui interrogent sur le regard
Qu'il joue dans le sang des fous d'amour
Le dos du sabre ne cause aucune blessure
S'il détourne le tranchant d'un sang versé

---

1 *As-Siyar* (13/109).
2 *Az-Zahrah*, p.452.

Les sabres du regard sont plus en devoir d'être
Détournés de ce qui blesse les fous d'amour
Tous ceux qui périssent sous leurs coups sont des martyrs
C'est pourquoi ils préfèrent souffrir d'une longue maladie et continuer à vivre
[pour continuer à aimer]

À l'exemple de celle-ci, une fatwa que l'on transmit à shaykh Abû Al-Khattâb Mahfûdh Ibn Ahmad Al-Kalûdhânî, le shaykh du rite hanbalite à son époque, qu'Allah lui fasse miséricorde :

Soumets à l'imam Abû Al-Khattâb une question
Parvenue à toi, et dont tu es seul digne
Qu'encourt un homme qui veut accomplir la prière
Et à l'esprit duquel vient la beauté d'une femme

Il répondit sous la question qu'on lui adressait :

Dis à l'auteur de la question
Qui a réjoui mon cœur plutôt que de le courroucer
Celle qui l'a détourné de son adoration
Est une jeune fille jolie, ainsi il s'est détourné et distrait
S'il se repent et rattrape son adoration
La miséricorde d'Allah recouvre celui qui désobéit et se distrait

ᶜAbd Allah Ibn Maᶜmar Al-Qaysî a dit : Une année, j'ai accompli le pèlerinage, puis je suis entré une nuit dans la mosquée de Médine, afin de rendre visite à la tombe du Messager d'Allah (ﷺ). Alors que j'étais assis, cette nuit, entre la tombe et la chaire, j'entendis des gémissements auxquels je tendis l'oreille. [...] Puis la voix cessa, et je ne sus d'où elle provenait. Puis les pleurs et gémissements reprirent [...] Je suis allé trouver l'origine des vers, et leur auteur ne s'en rendit compte qu'alors que j'étais à ses côtés, j'ai alors vu un jeune homme dans sa prime jeunesse, dont les pleurs avaient creusé deux sillons sur ses joues. Je l'ai salué et il me dit : « Assieds-toi, qui es-tu ? – ᶜAbd Allah Ibn Maᶜmar Al-Qaysî. – Désires-tu quelque chose ? – Oui, j'étais assis dans le jardin [du Paradis, entre la chaire et l'appartement du Prophète (ﷺ)], et ta voix m'a séduit. Que mon âme te soit donnée en rançon, que ressens-tu ? – Je suis ᶜUtbah Ibn Al-Hubâb Ibn Al-Mundhir Ibn Al-Jamûh Al-Ansârî. Je me suis rendu un jour à la mosquée des coalisés, et j'y ai accompli la prière, puis je me suis éloigné non loin, et me suis trouvé face à des femmes qui venaient d'un pas léger, et au milieu desquelles se trouvait une jeune fille d'une beauté éblouissante et parfaite. Elle s'arrêta devant moi et me dit : « Ô ᶜUtbah ! Que dis-tu du fait d'aller vers celui qui cherche à venir vers toi ? » Puis elle m'a laissé, elle est partie, et je n'ai plus jamais eu de nouvelles d'elle, et je n'ai pu retrouver sa trace. Je suis, depuis, désemparé, et j'erre d'un endroit à l'autre. » Puis il cria et

s'évanouit, puis il reprit conscience, comme si ses pommettes étaient teintes au mémécyle, et il dit :

Je vous vois par mon cœur depuis des contrées lointaines
Me voyez-vous par le cœur, malgré mon éloignement ?
Mon cœur et mon regard vous regrettent
Mon âme est auprès de vous, et votre souvenir auprès de moi
Je n'apprécierais la vie que lorsque je vous verrais
Même si je suis au Firdaws ou au Paradis éternel

Je lui dis : « Ô jeune homme ! Repens-toi auprès de ton Seigneur, et demande-Lui pardon pour ton péché, car les frayeurs de l'au-delà sont devant toi. – Je ne serais réconforté que « lorsque les deux tanneurs reviendront ».[1] » Je suis resté avec lui jusqu'à l'apparition de l'aube, et je lui ai dit : « Allons à la mosquée des coalisés, il se peut qu'Allah soulage ton affliction. » Il répondit : « Je l'espère, si Allah le veut, par la bénédiction de ton apparition. » Nous sommes donc partis jusqu'à parvenir à la mosquée des coalisés, où je l'ai entendu dire :

Si seulement en ce mercredi, les hommes
Ne s'étaient pas dispersés pour m'annoncer une réjouissance
Telle une gazelle pour laquelle je me consume d'amour
Et qui se rend à la mosquée des coalisés le visage voilé
Disant aux gens qu'il cherche la récompense
Mais il n'est pas venu chercher le bien et espérer la récompense
S'il désirait la récompense il ne serait pas venu en fanfaronnant
Enduit de miettes de musc et teint

Puis nous nous sommes assis jusqu'à accomplir la prière du *Dhuhr*, c'est alors que des femmes sont arrivées, mais la jeune fille n'était pas parmi elles. Elles se sont arrêtées devant lui et lui ont dit : « Que dis-tu de celle qui cherche à te rejoindre et te rend mélancolique ? – Qu'en est-il d'elle ? – Son père l'a prise et l'a emmenée vers les contrées de Samâwah. » Je les ai interrogées concernant la jeune fille, et elles m'ont répondu : « Il s'agit de Rayyâ Bint Al-Ghitrîf As-Sulamî. » ᶜUtbah leva la tête vers elles et dit :

Ma bien-aimée Rayyâ m'a de nouveau devancé
Et sa caravane est partie vers les contrées de Samâwah
Ma bien-aimée, mes pleurs m'ont fait perdre la vue
Puis-je emprunter des yeux à un autre ?

Je lui dis : « Je suis venu avec beaucoup d'argent que je voulais donner aux pauvres qui ne mendient pas. Par Allah, je le dépenserai pour toi, jusqu'à ce que tu sois satisfait et plus encore, alors allons à la mosquée des

[1] Expression qui désigne une chose perpétuelle, et qui a pour origine la disparition de deux hommes de ᶜAnazah partis chercher du tanin, et qui ne sont jamais revenu.

Ansâr. » Nous nous y sommes rendus, jusqu'à parvenir devant un groupe d'entre eux, je les ai salués et ils m'ont répondu de la meilleure manière. Je leur dis : « Ô gens ! Que dites-vous de ᶜUtbah et de son père ? – Ils comptent parmi l'élite des arabes. – Il a été frappé par un drame des passions, et je veux uniquement votre aide pour nous rendre à Samâwah. – Nous sommes à ton service. » Nous nous mîmes en selle, jusqu'à parvenir aux demeures de la tribu de Sulaym. On annonça à Al-ᶜItrîf notre arrivée, et il vint vers nous pour nous accueillir. Il dit : « Salut à vous, nobles gens. – Toi de même, qu'Allah te salue, nous sommes tes hôtes. – Vous êtes dans la plus généreuse des demeures. Ô gens de ᶜUbayd, installez ces gens. » On posa des tapis et coussins, on fit des sacrifices, mais nous dîmes : « Nous ne mangerons que lorsque tu auras répondu à notre requête. – Quelle est-elle ? – Nous demandons ta noble fille en mariage pour ᶜUtbah Ibn Al-Hubâb Ibn Al-Mundhir. – La décision de celle que vous demandez en mariage lui appartient, je vais entrer et l'en informer. » Il entra en colère chez sa fille qui lui dit : « Ô père ! Qu'ai-je à voir la colère sur ton visage ? – Les Ansâr sont venus me trouver pour te demander en mariage. – Ce sont des gens nobles pour lesquels le Prophète (ﷺ) a demandé pardon, qui me demande parmi eux ? – ᶜUtbah Ibn Al-Hubâb. – Par Allah, j'ai entendu que ᶜUtbah respecte ses engagements, et qu'il atteint les objectifs qu'on lui fixe. – J'ai juré que je ne te marierai jamais à lui, car on m'a rapporté que tu lui avais parlé. – Cela n'est pas arrivé, mais puisque tu as prêté serment, les Ansar n'acceptent pas les refus déshonorant, refuse avec courtoisie. – Comment ? – Demande une dot élevée, ainsi ils repartiront et n'accepteront pas. – Tu as bien parlé ! » Il sortit promptement et dit : « La jeune fille est d'accord, mais je demande une dot d'une valeur égale à ses semblables, alors qui s'en acquittera ? » ᶜAbd Allah Ibn Maᶜmar dit : « Moi. Demande ce que tu veux. – mille *mithqâl*[1] d'or, cent vêtements d'étoffe, et cinq flacons d'ambre. – Tu auras tout cela. Ai-je répondu à ta demande ? – Oui. » ᶜAbd Allah dit : j'ai envoyé un groupe de Ansâr à Médine, ils apportèrent tout ce qui avait été demandé, on fit le repas de noce, et nous sommes restés pour cela plusieurs jours. » Puis il dit : « Prenez votre jeune fille, et partez unis. » Il la plaça sur une litière accompagnée de trente bêtes chargées d'ustensiles et présents. Nous fîmes nos adieux et nous mirent en route. Mais alors qu'il ne nous restait qu'une étape à parcourir pour arriver à Médine, nous vîmes arriver une troupe qui nous chargeait, que je pensais être de Sulaym. ᶜUtbah se lança contre eux, tua plusieurs hommes, en blessa d'autres, puis revint avec une blessure dont coulait le sang. Il tomba à terre et s'évanouit sur sa joue. La troupe s'éloigna, alors que ᶜUtbah était passé de vie à trépas. Nous

[1] *Al-Mithqâl* est une unité de masse égale à 4,25 grammes, utilisée pour les métaux précieux, un dinar d'or est égal à un *mithqâl*.

dimes : « Ô ᶜUtbah ! » La jeune fille nous entendit, se jeta de la chamelle, poussa un cri de douleur et dit en vers :

J'ai enduré, sans patienter mais
En donnant espoir à mon âme qu'elle te rejoindrait
Si mon âme était juste, elle t'aurait
Devancé dans la mort
Après toi et moi, personne ne sera un bien-aimé juste
Et aucune âme ne sera en harmonie avec une autre

Puis elle hurla et passa de vie à trépas. Nous leur avons creusé une seule tombe et les avons enterrés ensemble, puis je suis revenu à Médine où je suis resté sept ans. Puis je suis parti vers le *Hijâz* et suis revenu à Médine. Je me suis dit : « Par Allah, je vais visiter la tombe de ᶜUtbah. » je me suis rendu sur la tombe et y ai trouvé un arbre couvert de bandeaux rouges et jaunes. J'ai demandé aux habitants du lieu : « Que dit-on de cet arbre ? » Ils répondirent : « On dit que c'est l'arbre des jeunes mariés. »

Et s'il n'y avait pour permission de l'amour fou que le hadith rapporté avec une bonne chaîne de transmission qui est le hadith de Suwayd Ibn Saᶜîd, d'après ᶜAlî Ibn Mus-hir, d'après Abû Yahyâ Al-Qattâb, d'après Mujâhid, d'après Ibn ᶜAbbâs qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui est fou amoureux, mais reste chaste, dissimule cela, et meurt, est martyr.* »[1] [ce serait suffisant].

[Ibn Al-Qayyim mentionna ensuite plusieurs chaînes de transmission de ce hadith.]

De même, le maître des premiers et derniers, le Messager du Seigneur de l'univers (ﷺ) vit Zaynab Bint Jahsh (رضي الله عنها) et dit : « Gloire à Celui qui retourne les cœurs ! »[2] Elle était l'épouse de Zayd Ibn Hârithah, son esclave affranchi. Lorsqu'il voulut la répudier, il lui dit : « Crains Allah et garde ton épouse. » Mais lorsqu'il la répudia, Allah (ﷻ), du haut des sept cieux, la maria à Son Messager (ﷺ). C'est Allah qui fut son tuteur et le tuteur de son mariage à Son Messager (ﷺ), Il établit le contrat de mariage au-dessus de Son Trône, et révéla à Son Messager (ﷺ) :

وَإِذْ تَقُولُ لِلَّذِيٓ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَأَنْعَمْتَ عَلَيْهِ أَمْسِكْ عَلَيْكَ زَوْجَكَ وَٱتَّقِ ٱللَّهَ وَتُخْفِي فِي نَفْسِكَ مَا ٱللَّهُ مُبْدِيهِ وَتَخْشَى ٱلنَّاسَ وَٱللَّهُ أَحَقُّ أَن تَخْشَىٰهُ

1 Ibn Al-Qayyim va évoquer ce hadith à la fin du chapitre.
2 *Ad-Daᶜîfah* (6848), shaykh Al-Albânî qualifie ce hadith de *Munkar jiddan*, ce qui est un degré de faiblesse très élevé.

« ***Rappelle-toi quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfaits, comme toi-même l'avais comblé : « Garde ton épouse et crains Allah », et tu cachais au fond de ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et Allah est plus digne de ta crainte.*** »[1]

Et Dâwud (ﷺ) qui avait quatre-vingt-dix-neuf épouses, puis aima une femme, et l'épousa, complétant ainsi à cent.[2]

Az-Zuhrî a dit : « Le premier amour fut en islam : l'amour du Prophète (ﷺ) pour ᶜÂ'ishah (ﷺ). »[3] Et Masrûq la nommait « la bien-aimée du Messager du Seigneur de l'univers (ﷺ). »

Abû Qays, l'esclave affranchi de ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr a dit : « ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr m'envoya demander à Umm Salamah : Le Prophète (ﷺ) embrassait-il ses épouses alors qu'il jeûnait ? – Non. – ᶜÂ'ishah (ﷺ) a dit que le Prophète (ﷺ) l'embrassait alors qu'il jeûnait. – Lorsque le Prophète (ﷺ) voyait ᶜÂ'ishah, il ne pouvait s'en empêcher, par amour, mais moi non. »[4]

Saᶜd Ibn Ibrâhîm rapporte de ᶜÂmir Ibn Saᶜîd et de son père : « Ibrâhîm, l'ami intime d'Allah (ﷺ), rend visite à Hâjar chaque jour depuis le *Shâm* sur *Al-Burâq*, en raison de son amour éperdu pour elle, et le peu de patience face à son absence. »[5]

Al-Kharâ'iṯî mentionne[6] que ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar (ﷺ) acheta une servante byzantine qu'il aimait éperdument. Un jour, elle tomba d'une de ses mules, il essuya la terre de son visage et l'embrassa. Elle lui disait constamment : « Maître, tu es bon. » Puis elle s'enfuit, il éprouva pour elle un amour intense et dit :

Je pensais être bon, mais elle est partie
Et aujourd'hui je sais que je ne suis pas bon

Abû Muẖammad Ibn H̱azm a dit : « Nombre de califes bien guidés et d'imams ont aimé. »[7]

Un homme dit à ᶜUmar Ibn Al-Khattâb : « Ô Commandeur des croyants ! J'ai vu une femme, et je suis tombé éperdument amoureux d'elle. » Il répondit : « C'est une chose que tu ne contrôles pas. »

---

[1] Sourate ***Al-Aẖzâb***, v.37.
[2] *Tafsîr At-Ṯabarî* (23/150-151), il s'agit d'un hadith qui n'est pas authentique.
[3] Il s'agit d'un récit mensonger, voir *Al-Mawḏûᶜât* (2/267).
[4] *Al-Irwâ'* (4/84), la chaîne de transmission comporte deux imperfections.
[5] *Iᶜtilâl Al-Qulûb* (311), la chaîne de transmission n'est pas authentique.
[6] Ibn ᶜAsâkir dans *At-Târîkh* (31/178), la chaîne de transmission n'est pas authentique.
[7] *Ṯawq Al-H̱amâmah* (5).

Nous répondons à tout cela, et c'est Allah qui accorde le succès :

À ce sujet, il est nécessaire de distinguer l'illicite du permis, et l'utile du nuisible, et de ne pas juger la chose blâmable et réprouvable, ou louable et acceptable, de manière globale. Mais il faut exposer sa disposition légale et dévoiler ce qu'il en est en mentionnant ses implications. Sinon, l'amour fou n'est, en soi, ni louable ni blâmable, et nous mentionnerons l'amour bénéfique et nuisible, permis et illicite.

Sache que le plus bénéfique, obligatoire, élevé, et grandiose des amours est celui pour l'amour duquel les cœurs ont été créés, et dont la nature des créatures consiste à Le déifier. C'est sur lui qu'ont été établis les cieux et la terre et créés les êtres. Il est l'essence de l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et la divinité est celle que les cœurs déifient par l'amour, la vénération, la glorification, la soumission, la sujétion et la servitude. L'adoration ne convient qu'à Lui seul, et l'adoration consiste en la perfection de l'amour associée à la perfection de la soumission et de l'humiliation. L'association en cette servitude compte parmi les pires injustices, qu'Allah ne pardonne pas. Allah (ﷻ) est aimé pour Lui-même, de tous les points de vue, et tout ce qui qui est autre que Lui n'est aimé qu'en conséquence de Son amour.

L'obligation de l'amour d'Allah est indiquée par l'ensemble de Ses Livres révélés, le prêche de tous Ses Messagers, la saine nature sur laquelle Il a créé Ses serviteurs, ce qu'Il a établi en eux comme raison, et les bienfaits dont Il les a couverts, car les cœurs sont créés sur l'amour pour celui qui se montre généreux et bon. Alors que dire de Celui dont émane toute bienfaisance, et dont proviennent, seul et sans associé, tout ce que possèdent Ses créatures comme bienfaits, comme Allah (ﷻ) dit :

وَمَا بِكُم مِّن نِّعْمَةٍ فَمِنَ اللَّهِ ثُمَّ إِذَا مَسَّكُمُ الضُّرُّ فَإِلَيْهِ تَجْأَرُونَ ﴿٥٣﴾

« ***Tout ce que vous possédez comme bienfait provient d'Allah. Puis quand le malheur vous touche, c'est Lui que vous implorez à haute voix.*** »[1]

De même, ce qu'Il a fait connaître à Ses serviteurs de Ses Noms magnifiques et de Ses Attributs élevés, ainsi que ce qu'indiquent les conséquences de Ses Actes, comme perfection, splendeur, majesté et gloire.

L'amour est provoqué par deux motifs : la beauté et la majesté, et le Seigneur (ﷻ) possède la perfection totale en cela. Il est Beau et aime la beauté, et plus encore toute la beauté Lui appartient ; et toute majesté vient

[1] Sourate *An-Nahl*, v.53.

de Lui, ainsi rien d'autre que Lui ne mérite d'être aimé pour soi. Allah (ﷻ) dit :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ

« ***Dis : Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, et Allah vous aimera.*** »[1]

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَن يَرْتَدَّ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَسَوْفَ يَأْتِى ٱللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ أَذِلَّةٍ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى
ٱلْكَٰفِرِينَ يُجَٰهِدُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَآئِمٍ ۚ ذَٰلِكَ فَضْلُ ٱللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٥٤﴾
إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَهُمْ رَٰكِعُونَ ﴿٥٥﴾ وَمَن يَتَوَلَّ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ
وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَإِنَّ حِزْبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلْغَٰلِبُونَ ﴿٥٦﴾

« ***Ô vous les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion, (alors sachez que) Allah suscitera un peuple qu'Il aime et qui L'aime, humble envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte sur le sentier d'Allah, ne craignant aucun reproche. Telle est la grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut, et Allah est Immense et Il sait tout. Vos alliés ne sont qu'Allah, Son messager, et les croyants qui accomplissent la prière, s'acquittent de la Zakat, et s'inclinent [devant Allah]. Et celui qui prend pour alliés Allah, Son messager et les croyants, [réussira] car c'est le parti d'Allah qui sera victorieux.*** »[2]

Le fondement de l'alliance est donc l'amour, il n'y a donc aucune alliance sans amour, de même que le fondement de l'inimitié est la haine. Allah est l'allié de ceux qui ont cru, et ils sont Ses alliés. Ils Le prennent pour allié en L'aimant, et Il les prend pour alliés en les aimant. Ainsi, Allah est allié de Son serviteur en fonction de son amour pour Lui. C'est pour cette raison qu'Allah (ﷻ) a désavoué celui qui prend des alliés en dehors de Lui, au contraire de celui qui prend pour alliés Ses alliés, car il ne les aura pas pris pour alliés en dehors de Lui, mais son alliance avec eux compte parmi la complétude de l'alliance avec Lui.

Allah (ﷻ) a désavoué ceux qui mettaient un autre au même rang que Lui dans l'amour, et Il a mentionné que celui qui agit ainsi Lui attribue un égal qu'il aime comme on aime Allah, et Il dit :

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ۗ

---

[1] Sourate *Âl ᶜImrân*, v.31.
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.54-56.

(ﷻ) « ***Parmi les gens, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Et l'amour des croyants pour Allah est plus fort [que celui de ces gens pour leurs idoles].*** »[1]

Il mentionna ceux qui Lui attribuaient des égaux dans l'amour, et ils diront en Enfer à ce qu'ils adoraient :



« ***Par Allah ! Nous étions vraiment dans un égarement évident, lorsque nous faisions de vous les égaux du Seigneur de l'univers !*** »[2]

C'est avec cette unicité dans l'amour qu'Allah a envoyé tous Ses messagers et révélé l'ensemble de Ses livres, et qu'a appliqué le prêche de l'ensemble des messagers, du premier au dernier. C'est également la raison pour laquelle ont été créés les cieux et la terre, le Paradis et l'Enfer, faisant du Paradis la demeure de ses adeptes, et de l'Enfer la demeure de ceux qui Lui associent en cela. Le Prophète (ﷺ) a juré : « *Aucun de vous ne croira tant qu'il ne m'aimera pas plus que son enfant, son parent et l'ensemble des gens.* »[3] alors que dire de l'amour d'Allah (ﷻ) ? Et il dit à ᶜUmar : « *Non, ô ᶜUmar, [tu ne croiras réellement] que lorsque tu m'aimeras plus que ta propre personne.* » C'est-à-dire : tu ne croiras que lorsque ton amour parviendra à ce point. Si le Prophète (ﷺ) a sur nous plus de droit que nos propres personnes en l'amour et ses corolaires, le Seigneur – que Sa majesté soit célébrée, que Ses Noms soient sanctifiés, que la bénédiction de Son Nom s'étende, que Sa majesté soit élevée, et il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui – n'est-Il pas plus digne de l'amour de Ses serviteurs qu'eux-mêmes ?

Tout ce qui vient de Lui vers Son serviteur l'appelle à Son amour, que ce soit ce que le serviteur aime ou réprouve, Son don ou Sa privation, Son salut ou Son épreuve, Sa retenue ou Son déploiement, Son équité, Sa grâce, Son don de la vie et de la mort, Sa douceur, Sa bonté, Sa miséricorde et Sa bienfaisance, Sa préservation et Sa protection, Sa clémence et Sa patience face à Ses serviteurs, Son exaucement de l'invocation, Sa levée de l'affliction, Son secours du malheureux, Son soulagement de son affliction, sans pour autant qu'Il est besoin de lui, mais Il se passe totalement de lui, de tout point de vue. Tout cela appelle les cœurs à Le déifier et L'aimer. Plus encore, le fait qu'Il permette à Son serviteur de Lui désobéir, qu'Il l'aide en cela et le dissimule jusqu'à ce qu'il assouvisse son désir, qu'Il le protège et le garde, alors qu'il assouvit son désir en Lui désobéissant, qu'Il

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.165.
[2] Sourate *As-Shuᶜarâ'*, v.97-98.
[3] Al-Bukhârî (14) et Muslim (44).

l'aide en cela, et que le serviteur utilise Ses bienfaits à cet usage, compte parmi ce qui appelle le plus à L'aimer.

Si une créature réalisait pour une autre la moindre de ces choses, elle ne pourrait empêcher son cœur de l'aimer, alors comment le serviteur n'aimerait-il pas de tout son cœur et ses membres Celui qui est aussi constamment bienfaisant envers lui que le nombre de ses respirations, bien qu'il soit malfaisant ? Le bien [d'Allah] descend vers [le serviteur], et le mal [du serviteur] monte vers Lui ; Il se fait aimer de lui par Ses bienfaits, alors qu'Il se passe de lui, et le serviteur se fait détester de Lui par les péchés, alors qu'Il a besoin de Lui. Rien de Sa bienfaisance, Sa bonté et de Ses dons ne l'empêche de Lui désobéir ; et rien de la désobéissance du serviteur et de sa vilenie, ne stoppe la bienfaisance de son Seigneur envers lui. La chose la plus vile est donc que les cœurs n'aiment pas Celui qui est ainsi, et qu'ils s'attachent à l'amour d'un autre.

Aussi, tout être que tu aimes parmi les créatures, et qui t'aime, ne te veut que pour lui et la réalisation de son objectif, alors qu'Allah te veut pour toi, comme il est mentionné dans le récit divin : « Mon serviteur ! Chacun te veut pour lui, et Moi Je te veux pour toi. » Comment le serviteur peut-il ne pas être gêné que son Seigneur soit pour lui à ce rang, alors qu'il se détourne de Lui et se consacre à l'amour d'un autre dans lequel son cœur se plonge.

Aussi, tout être avec lequel tu maintiens une relation, s'il n'y gagne rien, n'établit pas cette relation avec toi, et il est nécessaire qu'il y ait une forme de gain. Alors que le Seigneur (ﷻ) n'établit cette relation avec toi que pour que tu réalises sur Lui le plus grand et le plus élevé des gains. Le dirham est rétribué de dix à sept cent fois, et plus encore, alors que la mauvaise action n'est comptée qu'une seule fois, et elle la chose la plus rapide à être effacée.

Aussi, Allah (ﷻ) t'a créé pour Lui, et Il a créé toute chose pour toi, en ce bas-monde et dans l'au-delà, alors qui est plus digne que Lui qu'on se consacre à Son amour et fasse des efforts en ce qui comporte Son agrément.

Aussi, tes requêtes – et celles de toutes les créatures – sont auprès de Lui, et Il est le plus munificent et généreux. Il donne à Son serviteur avant qu'il ne Lui demande, et au-delà de ce qu'il espère. Il accepte une œuvre minime et la fait croître, Il pardonne de nombreuses fautes et les efface. Tout ce qui est dans les cieux et sur terre Lui demande, chaque jour Il accomplit une œuvre nouvelle, écouter une chose ne le détourne pas d'une autre, la multitude des demandes ne L'induisent pas en erreur. Il ne se lasse pas de l'insistance de ceux qui L'implorent, et au contraire Il aime

l'instance dans l'invocation, Il aime qu'on Lui demande, et se courrouce si on ne Lui demande pas. Il est gêné devant Son serviteur, alors que le serviteur n'est pas gêné devant Lui ; Il le dissimule, alors qu'il ne se dissimule pas ; Il lui fait miséricorde, alors qu'il ne se fait pas miséricorde. Il l'a appelé par Ses bienfaits, Sa bienfaisance et Ses dons à Sa générosité et Son agrément, mais il a refusé, alors Il a envoyé Ses messagers et, avec eux, Sa promesse, puis Il descendit Lui-même et dit : « *Qui me demande, afin que Je lui accorde ? Qui me demande pardon, afin que je Lui pardonne ?* »[1] Comme il a été dit :

Je t'appelle pour que tu parviennes à Moi, et tu refuses
J'envoie Mes messagers pour cela
Je descends Moi-même vers toi
Et Je te rencontre en rêve

Comment les cœurs peuvent-ils ne pas aimer Celui qui, seul, apporte les bonnes actions et dissipe les mauvaises, et qui, seul, répond aux invocations, passe sur les faux-pas, pardonne les fautes, dissimule les péchés, dissipe les afflictions, secoure les malheureux, et fait parvenir aux buts recherchés ? Il est le plus digne d'être mentionné, remercié, adoré, et loué ; Il est le plus clairvoyant de ceux qui sont visés, le plus digne de ceux qui possèdent, le plus généreux de ceux auxquels on demande, le plus munificent de ceux qui donnent, le plus miséricordieux de ceux auprès desquels la miséricorde est recherchée, le plus noble de ceux qui sont visés, le plus puissant de ceux vers qui on se tourne, Celui qui suffit le plus au serviteur lorsqu'il place sa confiance ; Il est plus miséricordieux envers Son serviteur qu'une mère envers son enfant, et Il est plus heureux du repentir de son serviteur que celui qui perd sa monture portant sa nourriture et sa boisson en un lieu désertique et qui, alors qu'il désespère de la vie, la retrouve[2].

Il est le Souverain sans associé, l'Unique sans égal, toute chose périra sauf Son Visage, on ne Lui obéit qu'avec Sa permission, on ne Lui désobéit qu'avec Sa science, on Lui obéit et Il est reconnaissant, et c'est par Son aide et Ses bienfaits qu'on Lui obéit. On Lui désobéit et Il pardonne et fait grâce, alors que Son droit est bafoué. Il est le témoin le plus proche, le plus grand des protecteurs, Celui qui respecte le plus son engagement, Celui qui maintient le plus la justice, Il s'interpose entre les âmes, saisit par le toupet, écrit les vies, abroge les existences. Les cœurs reviennent à Lui, le secret est pour Lui apparent, l'Invisible est pour Lui dévoilé. Chacun le désire, tous les visages se tournent vers le Sien, les esprits sont incapables de cerner Son

[1] Al-Bukhârî (5962) et Muslim (758).
[2] Al-Bukhârî (6309) et Muslim (2747).

essence, la saine nature et toutes les preuves indiquent l'impossibilité qu'Il est un pareil ou semblable. Son Visage a fait resplendir les ténèbres, illuminé les cieux et la terre, réunissant autour de Lui l'ensemble des créatures. « *Il ne dort pas, et il ne convient pas qu'Il dorme, Il maintient et élève la justice, on élève vers Lui les œuvres de la nuit avant celles du jour, et les œuvres du jour avant les œuvres de la nuit, Son voile est lumière, et s'Il le levait, la majesté de Son Visage brûlerait tout ce à quoi parviendrait Son regard parmi Ses créatures.* »[1]

Celui qui voue son amour à autre que Lui ne pourra obtenir de compensation
Même s'il possède totalement l'existence

104 – La perfection du plaisir et du bonheur

Il est une chose éminente à laquelle l'homme avisé doit prêter attention et qui est que la perfection du plaisir, de la joie, du bonheur, de la délectation du cœur, et de la réjouissance de l'âme, dépendent de deux choses :

La première est la perfection de l'Être aimé en Son essence et Sa beauté, qui est plus en droit qu'on choisisse Son amour en dehors de tout autre.

La deuxième est la perfection de Son amour, la consécration totale à Son amour, et le choix de Sa proximité et du fait de parvenir à Lui, en dehors de toute autre chose.

Tout homme doué de raison sait que la délectation que comporte le fait de parvenir à l'être aimé dépend de la force de l'amour qu'on lui porte. Aussi, plus l'amour est fort, plus le plaisir que procure l'amour est complet. Ainsi la délectation de parvenir à de l'eau pure pour celui qui est assoiffé, ou de manger un plat exquis pour celui qui est affamé, et d'autres choses semblables, dépend du désir et de l'intensité de la volonté et de l'amour.

Ceci étant, le plaisir, le bonheur et la joie sont des choses recherchées en soi, et plus encore c'est le but de tout être vivant et doué de raison. Si le plaisir est recherché en soi, il est blâmable s'il suscite une souffrance plus grande que lui, ou s'il empêche un plaisir meilleur ou plus important. Alors que dire s'il suscite le plus grand des malheurs, et fait manquer le plus grand des plaisirs et bonheurs ? Il est louable s'il aide à obtenir un plaisir immense, perpétuel et permanent, ne comportant ni tourment ni malheur de quelque manière que ce soit, et qui est le plaisir de l'au-delà, ses délices, et sa bonne vie. Ainsi Allah (ﷻ) dit :

[1] Muslim (179).

بَلْ تُؤْثِرُونَ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا ﴿١٦﴾ وَٱلْءَاخِرَةُ خَيْرٌ وَأَبْقَىٰٓ ﴿١٧﴾

« ***Mais vous préférez plutôt la vie présente, alors que l'au-delà est meilleur et plus durable*** »[1]

Et les magiciens dirent à Pharaon lorsqu'ils embrassèrent la foi :

فَٱقْضِ مَآ أَنتَ قَاضٍ إِنَّمَا تَقْضِى هَٰذِهِ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَآ ﴿٧٢﴾ إِنَّآ ءَامَنَّا بِرَبِّنَا لِيَغْفِرَ لَنَا خَطَٰيَٰنَا وَمَآ أَكْرَهْتَنَا عَلَيْهِ مِنَ ٱلسِّحْرِ وَٱللَّهُ خَيْرٌ وَأَبْقَىٰٓ ﴿٧٣﴾

« ***Décide donc ce que tu veux. Ton pouvoir ne touche que cette vie. Nous croyons en notre Seigneur, afin qu'Il nous pardonne nos fautes ainsi que la magie à laquelle tu nous as contraints. » Et Allah est meilleur que toi et [Sa récompense et Son châtiment] sont plus durables.*** »[2]

Allah (ﷻ) a créé les êtres afin de les faire parvenir à ce plaisir permanent dans la Demeure éternelle. Quant à cette Demeure éphémère, dont les plaisirs ne sont jamais limpides et ne durent pas, au contraire de l'au-delà dont les plaisirs sont éternels et les délices exempts de tout trouble et souffrance. L'au-delà comporte ce que les âmes désirent et ce qui réjouit, pour l'éternité. Aucune âme ne sait ce qu'Allah y a caché à Ses serviteurs comme réjouissance, et elle comporte ce que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu, et ce qui n'a jamais traversé l'esprit d'un être humain. C'est ce sens qu'a visé celui qui conseilla son peuple en disant :

يَٰقَوْمِ ٱتَّبِعُونِ أَهْدِكُمْ سَبِيلَ ٱلرَّشَادِ ﴿٣٨﴾ يَٰقَوْمِ إِنَّمَا هَٰذِهِ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا مَتَٰعٌ وَإِنَّ ٱلْءَاخِرَةَ هِىَ دَارُ ٱلْقَرَارِ ﴿٣٩﴾

« ***Ô mon peuple, suivez-moi. Je vous guiderai vers le sentier de la droiture. Ô mon peuple, cette vie n'est que jouissance temporaire, alors que l'au-delà est vraiment la demeure de l'établissement [éternel].*** »[3]

Il les a informés du fait que la vie d'ici-bas n'était qu'une jouissance temporaire dont ils jouissaient vers une autre, et que l'au-delà était la Demeure d'établissement éternel.

Sachant que les plaisirs et délices de ce bas-monde ne sont qu'une jouissance temporaire et un moyen de parvenir aux plaisirs de l'au-delà – et c'est la raison pour laquelle cette vie et ses plaisirs ont été créés – tout plaisir qui aide à parvenir au plaisir de l'au-delà et y mène, il n'est pas

---

[1] Sourate *Al-Aclâ*, v.16-17.
[2] Sourate *Ta-Ha*, v.72-73.
[3] Sourate *Ghâfir*, v.38-39.

blâmable d'en jouir, et plus encore cela est loué en fonction de la manière dont cela permet de parvenir au plaisir de l'au-delà.

Ceci étant, le plus grand délice et plaisir de l'au-delà réside dans la contemplation du Visage du Seigneur (ﷻ), d'entendre Sa Parole, et d'être proche de Lui, comme cela apparaît dans le « hadith de la vision » : « *Par Allah, Il ne leur aura rien accordé qui leur soit plus aimé que de Le contempler.* »[1]

Et dans un autre hadith : « Lorsqu'Il leur apparaîtra et Le verront, ils oublieront les délices dans lesquels ils sont. »[2]

ᶜAmmâr Ibn Yâsir (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) dit dans son invocation : « *Je te demande le plaisir de contempler Ton noble Visage, et le désir de Te rencontrer.* »[3]

Dans *Kitâb As-Sunnah*[4] de ᶜAbd Allah, le fils de l'imam Ahmad, on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Au Jour de la Résurrection, il en sera comme si les gens n'avaient jamais entendu le Coran, lorsqu'ils l'entendront du Miséricordieux, il en sera comme s'il ne l'avait jamais entendu avant cela. »

Ceci étant, le plus grand moyen de parvenir à ce plaisir est, lui-même, le plus grand de tous les plaisirs de ce bas-monde, et c'est le plaisir de la connaissance d'Allah (ﷻ) et de Son amour, car c'est là le paradis de ce bas-monde, et ses délices les plus élevés. Ce plaisir face à ses délices éphémères, est semblable à un crachat face à l'océan, car l'âme, le cœur et le corps n'ont été créés que pour cela. Ainsi ce qui est de meilleur en cette vie est Sa connaissance et Son amour, et ce qui est de plus délectable au Paradis est Sa contemplation et Sa vision. Son amour et Sa vision sont la délectation des regards, le plaisir des âmes, la joie des cœurs, le délice et le bonheur de ce bas-monde. Plus encore, les plaisirs éphémères de ce bas-monde se changent en souffrance et châtiment, et celui qui les éprouve vit ensuite une existence pleine de gêne, ainsi il n'y a de bonne vie que par Allah.

Un homme qui aimait Allah vivait certains instants lors desquels il disait : « Si les habitants du Paradis vivent cela, ils mènent une bonne vie. » ainsi qu'il a précédé.

Un autre disait : « Si les rois et fils de rois connaissaient notre [réelle] condition, ils nous frapperaient de leurs épées pour l'obtenir. » Et si celui

[1] Muslim (181).
[2] *Al-Mawdûᶜât* (3/262), la chaîne de transmission est très faible.
[3] Sahîh *Al-Jâmiᶜ* (1301).
[4] Le hadith n'est pas présent dans l'édition imprimée, il est rapporté dans *Ad-Durr Al-Manthûr* (3/13), et la chaîne de transmission n'est pas authentique.

qui éprouve un amour vain qui n'est que châtiment du cœur dit dans cet état :

Les gens ne sont que les fous d'amour et ceux qui éprouvent des passions
Il n'y a aucun bien en celui qui n'éprouve ni amour ni folie amoureuse

Fi de ce bas-monde
Si celui qui vit n'aime pas ou n'est pas aimé

Il n'y a aucun bien en ce bas-monde et ses délices
Si tu es seul et n'éprouve aucun amour

Établis-toi auprès de celui dont tu jouiras de l'amour
Le temps a passé et tu es seul

Ceux qui aiment se plaignent du penchant,
Si seulement je supportais seul ce qu'ils vivent
Mon cœur obtiendrait toute la jouissance de l'amour
Ainsi aucun amoureux ne l'aurait éprouvé, ni avant ni après moi

Alors que dire de l'amour qui est la vie des cœurs et l'aliment des âmes, et en dehors duquel le cœur n'a ni plaisir, ni délice, ni succès, ni vie ? Si le cœur le perd, sa souffrance sera plus grande que celle de l'œil qui perd la vue, de l'oreille qui perd l'audition, du nez qui perd l'odorat, et de la langue qui perd la parole. Si le cœur est vide de l'amour pour son Créateur, son Initiateur, et son véritable Dieu, son altération est plus grande que l'altération du corps vide de son âme, et c'est une chose dont ne peut attester que celui en lequel existe la vie :

Et la blessure ne cause aucune douleur au mort

En somme, le plus grand plaisir de ce bas-monde est le moyen de parvenir au plus grand plaisir de l'au-delà. Et les plaisirs de ce bas-monde sont de trois catégories :

Les plus éminents et parfaits sont ceux qui mènent aux plaisirs de l'au-delà, et pour lesquels l'homme reçoit la plus complète des récompenses. C'est pour cette raison que le croyant est récompensé pour ce en quoi il vise la Face d'Allah, qu'il s'agisse de manger, boire, se vêtir, se marier, ou d'apaiser sa colère en dominant l'ennemi d'Allah et le sien. Alors que dire du plaisir dans sa foi, sa connaissance d'Allah, Son amour pour Lui, son désir de Le rencontrer, et son espoir de contempler Son noble Visage dans les jardins des délices ?

La deuxième catégorie est celle des plaisirs qui interdisent les plaisirs de l'au-delà et suscitent des souffrances plus grandes, comme ceux qui ont éprouvé de l'affection en cette vie pour des idoles qu'ils aiment comme on aime Allah, et qui jouissent l'un de l'autre, et ils diront dans l'au-delà, lorsqu'ils rencontreront leur Seigneur :

رَبَّنَا ٱسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا بِبَعْضٍ وَبَلَغْنَآ أَجَلَنَا ٱلَّذِىٓ أَجَّلْتَ لَنَا ۚ قَالَ ٱلنَّارُ مَثْوَىٰكُمْ خَـٰلِدِينَ فِيهَآ إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ
رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٢٨﴾ وَكَذَٰلِكَ نُوَلِّى بَعْضَ ٱلظَّـٰلِمِينَ بَعْضًۢا بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿١٢٩﴾

« ***Seigneur ! Nous avons tiré profit les uns des autres, et nous voilà au terme que Tu nous as fixé. » Il leur dira : « L'Enfer est votre demeure. [Vous y resterez] éternellement, sauf si Allah en décide autrement. » Vraiment, ton Seigneur est Sage et Il sait tout. Ainsi accordons-Nous à certains injustes l'autorité sur d'autres à cause de ce qu'ils ont acquis.*** »[1]

Il en est ainsi des plaisirs des adeptes des turpitudes, de l'injustice, de la transgression sur terre, et de l'élévation sans aucun droit. Ces plaisirs ne sont, en vérité, qu'un moyen par lequel Allah les amène progressivement à leur perte, afin de leur faire gouter les plus grandes souffrances et les priver des plaisirs les plus parfaits, à la manière de celui qui présente à autrui un plat délicieux mais empoisonné afin de le mener à sa perte. Allah (ﷻ) dit :

وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا سَنَسْتَدْرِجُهُم مِّنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨٢﴾ وَأُمْلِى لَهُمْ ۚ إِنَّ كَيْدِى مَتِينٌ ﴿١٨٣﴾

« ***Ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements, Nous les conduiront progressivement à leur perte par des voies qu'ils ignorent. Et Je leur accorderai un délai, car Mon stratagème est dur !*** »[2]

Un pieux prédécesseur a dit en commentaire de ce verset : « Chaque fois qu'ils apportent un péché, Nous leur apportons un bienfait. »

حَتَّىٰٓ إِذَا فَرِحُوا۟ بِمَآ أُوتُوٓا۟ أَخَذْنَـٰهُم بَغْتَةً فَإِذَا هُم مُّبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾ فَقُطِعَ دَابِرُ ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ۚ وَٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَـٰلَمِينَ

« ***Lorsqu'ils se réjouirent de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudainement, et les voilà désespérés. Ainsi fut exterminé le peuple d'injustes. Louange à Allah, Seigneur de l'univers !*** »[3]

Allah (ﷻ) dit des adeptes de ces plaisirs :

أَيَحْسَبُونَ أَنَّمَا نُمِدُّهُم بِهِۦ مِن مَّالٍ وَبَنِينَ ﴿٥٥﴾ نُسَارِعُ لَهُمْ فِى ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ بَل لَّا يَشْعُرُونَ ﴿٥٦﴾

« ***Pensent-ils que ce que Nous leur accordons, comme biens et enfants, soit une avance que Nous leur faisons sur les biens de la vie future ? Bien au contraire ! Mais ils n'en sont pas conscients.*** »[4]

فَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَٰلُهُمْ وَلَآ أَوْلَـٰدُهُمْ ۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُم بِهَا فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَتَزْهَقَ أَنفُسُهُمْ وَهُمْ كَـٰفِرُونَ

---

1 Sourate *Al-Anᶜâm*, v.128-129.
2 Sourate *Al-Aᶜrâf*, v.182-183.
3 Sourate *Al-Anᶜâm*, v.44-45.
4 Sourate *Al-Mu'minûn*, v.55-56.

« *Que leurs biens et leurs enfants ne t'émerveillent point ! Allah veut seulement les châtier dans la vie présente, et qu'ils rendent l'âme en étant mécréants.* »[1]

Ces plaisirs se transforment finalement en ce qui compte parmi les plus grandes souffrance, ainsi qu'il a été dit :

Des désirs qui furent douceur pour leurs adeptes de leur vivant
Et qui devinrent des châtiments dans leur mort

La troisième catégorie est celle des plaisirs qui ne suscitent ni plaisir ni souffrance dans l'au-delà, et n'en interdisent aucun, même s'ils empêchent leur perfection. Ce sont les plaisirs permis qu'on ne met pas à profit pour les plaisirs de l'au-delà. Leur temps est court, la jouissance que l'âme en tire n'a pas de valeur, et ils détournent nécessairement de ce qui est meilleur et plus utile. C'est cette catégorie qu'a visée le Prophète (ﷺ) lorsqu'il dit : « *Toute distraction de l'homme est vaine, sauf le tir à l'arc, le dressage de chevaux, et le batifolage avec son épouse, car cela fait partie de la vérité.* »[2] Ainsi, tout ce qui aide à parvenir à un plaisir requis fait partie de la vérité, et ce qui n'y aide pas est vain.

105 – L'amour qui n'est ni réprouvable ni blâmable

Cet amour n'est ni réprouvable ni blâmable, et au contraire il compte parmi les formes d'amour les plus louables. De même, l'amour pour le Messager d'Allah (ﷺ), nous voulons signifier l'amour spécifique qui occupe le cœur de celui qui aime, sa réflexion et sa mention, sinon tout musulman porte en son cœur un amour pour Allah et Son messager, et on n'entre en islam que par cela. Les gens diffèrent dans les degrés de cet amour d'une manière que seul Allah cerne, ainsi il y a une différence entre l'amour des deux amis intimes d'Allah et d'autres qu'eux. Cet amour est ce qui atténue et allège les charges des responsabilités religieuses, rend généreux l'avare, courageux le lâche, clarifie l'esprit, dompte l'âme, et bonifie la vie en vérité, et non l'amour illicite porté aux apparences. Lorsque les secrets des cœurs seront éprouvés au Jour de la Rencontre, ceux de ses adeptes compteront parmi les meilleurs, comme il a été dit :

Restera au fond de vos cœurs et entrailles
Le secret de l'amour, le Jour où seront éprouvés les secrets

---

[1] Sourate *At-Tawbah*, v.55.

[2] *Daʿîf Ibn Mâjah* (563). La chaîne de transmission n'est pas authentique sous cette formulation, mais le hadith est authentique sans la dernière partie « car cela fait partie de la vérité ».

C'est cet amour qui illumine le visage, épanouit la poitrine, et donne vie au cœur. De même, l'amour de la parole d'Allah, car il compte parmi les signes de l'amour d'Allah. Si tu veux connaître ce que toi ou un autre possède comme amour d'Allah, considère l'amour pour le Coran dans ton cœur, et si ton plaisir à l'écouter est plus grand que celui d'écouter les adeptes des chants et musiques mélodieuses, car il est connu que celui qui aime quelqu'un, ses propos et paroles seront ce qu'il aime le plus, comme il a été dit :

Si tu prétends M'aimer
Pourquoi t'es-tu écarté de Mon livre
N'as-tu pas médité ce qu'il contient
Comme délectation dans Mes propos

ᶜUthmân Ibn ᶜAffân (ﷺ) dit : « Si les cœurs étaient purs, ils ne seraient jamais rassasiés de la Parole d'Allah. » Comment celui qui aime peut-il être rassasié de la Parole de Celui qu'il aime, et qui est le but de sa quête ?

Un jour, le Prophète (ﷺ) dit à ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd (ﷺ) : « *Récite-moi [le Coran]*. – Que je te le récite, alors que c'est à toi qu'il a été révélé ? – *J'aime l'entendre d'autres ?* » Il débuta et récita sourate *An-Nisâ'*, jusqu'à parvenir à la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَكَيْفَ إِذَا جِئْنَا مِن كُلِّ أُمَّةٍ بِشَهِيدٍ وَجِئْنَا بِكَ عَلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ شَهِيدًا ﴿٤١﴾

« ***Dans quel état seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin et que Nous te ferons venir, (Muhammad), comme témoin contre ceux-ci (les musulmans) ?*** »[1]

Il dit alors : « *Cela suffit.* » Ibn Masᶜûd leva la tête et vit les yeux du Messager d'Allah (ﷺ) verser des larmes.[2]

Lorsque les Compagnons se réunissaient et que parmi eux figurait Abû Mûsâ, ils disaient : « Ô Abû Mûsâ ! Rappelle-nous notre Seigneur. », alors il récitait, et eux écoutaient.[3]

Celui qui aime le Coran éprouve un sentiment, un goût, un plaisir, une douceur et une joie plusieurs fois supérieure à celle qu'éprouve celui qui aime les chants sataniques. Si tu vois quelqu'un éprouver un goût, un amour, une joie et un désir à écouter des vers plutôt que des versets, de la musique plutôt que le Coran, alors il en est de lui comme il a été dit :

---

1 Sourate ***An-Nisâ'***, v.41.

2 Al-Bukhârî (5055) et Muslim (800).

3 *Fadâ'il Al-Qur'ân* (79), la chaîne de transmission est faible, mais d'autres voies indiquent que ce récit a un fondement.

On récite intégralement le Coran et tu restes immobile comme une pierre
Et on déclame un vers de poésie et tu penches comme les gens ivres

C'est là une des plus grandes preuves de l'absence en son cœur d'amour pour Allah et Sa Parole, et de son attachement à l'écoute des chants de Satan, et celui qui est trompé pense reposer sur quelque chose.

L'amour d'Allah, de Sa Parole, et de Son Messager comporte bien plus que ce qu'a mentionné celui qui interroge comme enseignements et bénéfices concernant l'amour fou. En réalité, il n'est pas d'amour plus bénéfique que celui-ci, et tout amour en dehors de lui est vain, s'il n'y aide pas et n'y incite pas.

106 – L'amour pour les femmes

Quant à l'amour pour les femmes, aucun blâme pour qui l'éprouve, et au contraire il fait partie de sa perfection, et Allah (ﷻ) a rappelé à Ses serviteurs Son bienfait en cela, lorsqu'Il dit :

وَمِنْ ءَايَٰتِهِۦٓ أَنْ خَلَقَ لَكُم مِّنْ أَنفُسِكُمْ أَزْوَٰجًا لِّتَسْكُنُوٓا۟ إِلَيْهَا وَجَعَلَ بَيْنَكُم مَّوَدَّةً وَرَحْمَةً ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٢١﴾

« ***Et parmi Ses signes est qu'Il a créé de vous, pour vous, des épouses afin que vous cohabitiez avec elles, et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.*** »[1]

Il a ainsi fait de la femme un « lieu » de cohabitation pour l'homme où puisse demeurer son cœur, et Il a établi entre eux un amour sincère qui est l'affection accompagnée de miséricorde. Allah (ﷻ) dit, après avoir mentionné les femmes permises et illicites [au mariage] :

يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُبَيِّنَ لَكُمْ وَيَهْدِيَكُمْ سُنَنَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ وَيَتُوبَ عَلَيْكُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦﴾ وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ ٱلشَّهَوَٰتِ أَن تَمِيلُوا۟ مَيْلًا عَظِيمًا ﴿٢٧﴾ يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُخَفِّفَ عَنكُمْ ۚ وَخُلِقَ ٱلْإِنسَٰنُ ضَعِيفًا ﴿٢٨﴾

« ***Allah veut vous exposer (ce dont vous avez besoin), vous guider vers les voies de ceux qui vous ont précédés, et accueillir votre repentir. Et Allah sait tout et Il est Sage. Allah veut accueillir votre repentir. Mais ceux qui suivent les passions veulent que vous penchiez grandement (vers***

[1] Sourate *Ar-Rûm*, v.21.

l'égarement). Allah veut vous alléger (les obligations), car l'homme a été créé faible. »[1]

Sufyân At-Thawrî mentionne dans son exégèse, d'après Tâwus et son père : « Lorsqu'il regardait les femmes, il ne pouvait patienter. »

Jâbir rapporte : « Le Prophète (ﷺ) vit une femme, puis il alla trouver Zaynab et assouvit son désir avec elle. Il dit : *La femme se présente et s'en va sous l'apparence d'un démon. Si l'un de vous voit une femme et qu'elle lui plaît, qu'il assouvisse son désir avec son épouse, car cela repoussera ce qu'il ressent.* »[2] Le hadith comporte de nombreux enseignements, parmi lesquels :

L'orientation vers le fait de se soulager d'une chose recherchée par une autre semblable, comme d'un aliment ou d'un vêtement à la place d'un autre.

Également le commandement de remédier à la séduction par une femme qui suscite le désir par le plus bénéfique des remèdes qui consiste à assouvir son désir avec son épouse ; ce qui diminuera le désir pour cette femme. De la même manière qu'il a incité au maria ceux qui s'aiment, lorsqu'il dit : « *On n'a rien vu de mieux que le mariage pour ceux qui s'aiment.* »[3] Ainsi, épouser celle dont on est fou amoureux est le remède légal et universel qu'Allah a établi. C'est celui qu'a employé Dâwud[4], et le prophète d'Allah n'a rien commis d'illicite, il a uniquement épousé cette femme, et l'a jointe à ses épouses, en raison de son amour pour elle. Son repentir était fonction de l'élévation de son rang auprès d'Allah, et il ne nous convient pas d'ajouter à cela.

Quant au récit de Zaynab Bint Jahsh, Zayd était décidé à la répudier, mais elle n'était pas d'accord. Il consultait le Prophète (ﷺ) pour s'en séparer, et le Prophète (ﷺ) lui commandait de la garder. Il dit au Messager d'Allah (ﷺ) qu'il devait sans séparer, et le Messager d'Allah (ﷺ) dissimula qu'il l'épouserait si Zayd s'en séparer, craignant que les gens ne disent : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a épousé la femme de son fils » car il avait adopté Zayd avant la prophétie. Le Seigneur (ﷻ) a voulu légiférer une Législation globale comportant l'intérêt de Ses serviteurs, et lorsque Zayd la répudia et qu'elle arriva au terme de sa période de retraite, il l'envoya à elle pour la demander en mariage. Zayd se présenta et tourna le dos, et il lui fut pénible que le Messager d'Allah (ﷺ) la mentionne, et il l'appela derrière la porte : « Ô Zaynab, le Messager d'Allah (ﷺ) te demande en

---

1 Sourate *An-Nisâ'*, v.26-28.

2 *Al-Hilyah* (4/12).

3 *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (5200).

4 Il a précédé que cela n'était pas authentique.

mariage. » Elle répondit : « Je ne ferai rien tant jusqu'à en recevoir l'ordre de mon Seigneur. » Elle se rendit sur son lieu de prière et pria, et c'est Allah (ﷻ) Lui-même qui se chargea de la marier à Son Messager, et qui conclut le contrat de mariage au-dessus de Son Trône, et la Révélation le mentionna :

فَلَمَّا قَضَىٰ زَيْدٌ مِّنْهَا وَطَرًا زَوَّجْنَٰكَهَا

« ***Puis quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser.*** »[1]

Le Messager d'Allah (ﷺ) se leva alors immédiatement et entra chez elle. Elle s'en vantait auprès des épouses du Prophète (ﷺ) et disait : « Ce sont vos familles qui vous ont mariées, alors que moi c'est Allah qui m'a marié du haut des sept cieux. »[2] C'est là le récit du Messager d'Allah (ﷺ) avec Zaynab.

Nul doute qu'on a fait aimer au Prophète (ﷺ) les femmes, ainsi que le rapporte Anas : « *On m'a fait aimer de votre monde les femmes et le parfum. Et on a mis ma réjouissance dans la prière.* »[3] c'est la formulation [authentique] du hadith, et non ce que rapporte certains : « On m'a fait aimer trois choses de votre monde… » L'imam Ahmad ajouta à ce hadith : « Je peux patienter sans manger et sans boire, mais pas sans elles. »[4]

Les ennemis d'Allah, les juifs, ont jalousé cela et ont dit : « Il ne pense qu'au mariage ! » Allah (ﷻ) répondit pour Son Messager et le défendit en disant :

أَمْ يَحْسُدُونَ ٱلنَّاسَ عَلَىٰ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ ۖ فَقَدْ ءَاتَيْنَآ ءَالَ إِبْرَٰهِيمَ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَءَاتَيْنَٰهُم مُّلْكًا عَظِيمًا ﴿٥٤﴾

« ***Ou envient-ils les gens pour ce qu'Allah leur a accordé de Sa grâce ? Et Nous avons donné à la famille d'Ibrâhîm le Livre et la Sagesse ; et Nous leur avons donné un immense royaume.*** »[5]

L'ami intime d'Allah, Ibrâhîm (عليه السلام), l'imam des adeptes de la voie droite avait pour femme Sârah, la plus belle femme du monde, et il aima également Hâjar qu'il prit pour servante.

Dâwud (عليه السلام) avait quatre-vingt-dix-neuf épouses, et il aima cette femme, l'épousa et compléta ainsi à cent.

---

1 Sourate *Al-Ahzâb*, v.37.

2 Al-Bukhârî (4787) et Muslim (1428).

3 *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (5200).

4 Cet ajout n'est pas authentique, ainsi qu'il a précédé.

5 Sourate *An-Nisâ'*, v.54.

Sulaymân, son fils (ﷺ), qui avait des rapports charnels avec quatre-vingt-dix femmes en une seule nuit.[1]

On interrogea le Messager d'Allah (ﷺ) concernant la personne qu'il aimait le plus, et il répondit : « *ᶜÂ'ishah.* »[2]

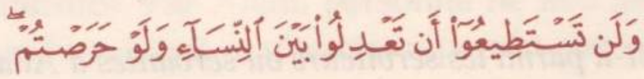
Il dit à propos de Khadîjah : « *On m'a accordé son amour.* »[3]

L'amour pour les femmes fait donc partie de la complétude de l'homme. Ibn ᶜAbbâs a dit : « Le meilleur de cette Communauté est celui qui a le plus de femmes. »[4]

L'imam Ahmad rapporte qu'au jour de la bataille de Jalûlâ', ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar (ﷺ) obtint une servante dont le cou était semblable à une aiguière d'argent, et il dit : « Je n'ai pu patienter pour l'embrasser, alors que les gens regardaient. »[5] et c'est l'argument avancé par l'imam Ahmad pour permettre de jouir d'une prisonnière avant le terme de sa période de viduité, sans coït, au contraire de la servante achetée. La différence entre les deux est que la dissolution de la propriété ne fait aucun doute concernant la prisonnière, au contraire de celle qui est acquise, dont la propriété peut ne peut pas être acquise, ainsi on jouit de la servante d'autrui.

Le Prophète (ﷺ) intercéda pour un fou d'amour afin que sa bien-aimée revienne à lui et l'épouse, mais elle refusa. Ceci dans le récit de Mughîth et Barîrah, car il le vit marcher derrière elle après leur séparation, et les larmes coulaient sur ses joues. Le Messager d'Allah (ﷺ) lui dit : « *Veux-tu revenir avec lui ?* – Est-ce un commandement, ô Messager d'Allah ? – *Non, je ne fais qu'intercéder.* – Alors, je n'ai aucun besoin de lui. » Le Prophète (ﷺ) dit à son oncle : « *Ô ᶜAbbâs ! Ne t'étonnes-tu pas de l'amour de Mughîth pour Barîrah, et de son aversion pour lui ?* »[6] Il ne lui a pas reproché son amour pour elle, même si elle était séparée de lui, car c'est une chose qu'il ne contrôlait pas.

Le Prophète (ﷺ) procédait à un partage égal entre ses épouses, et il disait : « Ô Allah ! C'est là mon partage de ce que je contrôle. Ne me blâme pas pour ce que je ne contrôle pas. »[7] c'est-à-dire l'amour. Allah (ﷻ) dit :



---

1 Al-Bukhârî (4787) sous la formulation « *cent* » et Muslim (1428).
2 Al-Bukhârî (3662) et Muslim (2384).
3 Al-Bukhârî (3816) et Muslim (2435).
4 Al-Bukhârî (5069). Ibn Hajar dit : « Il fait référence au Prophète (ﷺ). », voir *Al-Fath* (9/114).
5 *Al-ᶜIlâl* (2/260), la chaîne de transmission de ce récit n'est pas authentique.
6 Al-Bukhârî (5280).
7 *Irwâ' Al-Ghalîl* (2018), la chaîne de transmission du hadith n'est pas authentique.

« ***Vous ne pourrez jamais être (totalement) équitables entre vos femmes, même si vous vous y appliqués.*** »[1] c'est-à-dire dans l'amour et les rapports charnels.

Les califes bien guidés et les hommes miséricordieux n'ont cessé d'intercéder en faveur des fous d'amour auprès des êtres chéris avec lesquels une relation leur était permise, comme cela a été mentionné de Abû Bakr et ᶜUthmân. C'est également ce qu'a fait le Commandeur des croyants ᶜAlî auquel on amena un jeune bédouin trouvé de nuit dans la demeure d'une famille. Il lui demanda : « Qu'as-tu à dire ? » Il répondit : « Je ne suis pas un voleur, mais je te demande de me croire

Je me suis épris dans la demeure de Ar-Riyâhî d'une jeune fille
Devant la beauté de laquelle se soumet la pleine lune
Dotée, parmi les byzantines, de beauté et de charme
Et qui, lorsqu'elle s'enorgueillit de sa beauté, l'orgueil la craint
Lorsque j'ai frappé à la porte en raison de l'embrasement de mon âme
J'ai vu en elle le feu de la braise
Les gens de la maison se sont jetés sur moi et ont crié
C'est un voleur, il doit être tué ou emprisonné

Lorsque ᶜAlî Ibn Abî Ṯâlib entendit ses vers, il fut attendrit, et il dit à Al-Muhallab Ibn Riyâẖ : « Permets-lui de l'épouser. » Il répondit : « Ô Commandeur des croyants ! Demande-lui qui il est ? » Il répondit : « An-Nuhâs Ibn ᶜUtaybah. » Il dit : « Prends-la, elle est à toi. »[2]

Muᶜâwiyah acheta une servante par laquelle il fut grandement séduit, et il l'entendit un jour déclamer des vers qu'elle composait :

Je l'ai quitté comme la branche tombée à terre
Beau et séduisant, après que sa moustache ait poussé

Il l'interrogea à ce sujet, et elle répondit qu'elle aimait son [ancien] maître, ainsi il la lui rendit, et cela lui fut difficile.

Az-Zamakhsharî rapporte que Zubaydah lut sur un mur sur le chemin de la Mecque :

Est-il parmi les serviteurs ou servantes d'Allah
Un être noble qui dissipera l'affliction de celui qui a perdu la raison
Possède des yeux, mais dont les commissures sont blessées
Et dont les entrailles sont effrayées par le feu

---

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v.129.
[2] *Iᶜtilâl Al-Qulûb* (232-233), la chaîne de transmission n'est pas authentique.

Elle fit alors le vœu pieux de s'occuper celui qui écrivit ces vers, si elle apprenait qui il était, jusqu'à lui faire rejoindre celle qu'il aimait. Alors qu'elle était à Muzdalifah, elle entendit quelqu'un déclamer les deux vers. Elle le fit venir, et il prétendit qu'il les dit à propos de sa cousine dont sa famille avait fait le vœu pieux de ne pas la lui marier. Elle se tourna vers la famille et ne cessa de leur offrir de l'argent, jusqu'à ce qu'ils la lui marient, et la jeune fille était encore plus follement amoureuse que lui ne l'était d'elle. Elle comptait cela parmi ses plus grandes bonnes actions et disait : « La chose qui me réjouit le plus est d'avoir réuni ce jeune garçon et cette jeune fille. »[1]

Al-Kharâ'iṭî rapporte : Sulaymân Ibn ᶜAbd Al-Malik possédait un servant et une servante qui s'aimaient, et un jour le servant écrivit à la servante :

Je t'ai vue en rêve
Tu me donnais de la salive de ta bouche fraiche
Ta paume était dans ma main
Et nous avons passé la nuit tous les deux dans le même lit
J'ai passé toute la journée à faire semblant de dormir
Afin de te voir en rêve, mais je n'ai pu dormir

Elle lui répondit en disant :

C'est un bien que tu as vu, et tout cela
Tu l'obtiendras de moi contre le gré de l'envieux
J'espère que tu m'embrasseras
Et que tu passeras la nuit sur mes seins arrondis
Je te vois entre les bracelets à mes chevilles et mes bras
Et je te vois sur ma poitrine et mes vêtements

Cela parvint à Sulaymân qui la maria au servant, et il améliora leur condition, avec l'excès de sa jalousie.

Jâmiᶜ Ibn Murkhiyah rapporte : j'ai demandé à Saᶜîd Ibn Al-Musayyib, le mufti de Médine : « Est-ce péché que d'éprouver un amour qui m'a assailli sans que je puisse le repousser ? » Il répondit : « Tu n'es blâmé que pour ce que tu contrôles. Par Allah, personne ne m'a jamais interrogé sur cela, et si quelqu'un l'avait fait, je n'aurais répondu que cela. »[2]

L'amour pour les femmes est de trois types :

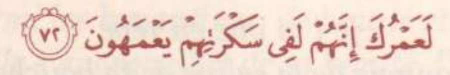
1 – Un amour qui est une adoration et une obéissance, comme l'amour fou de l'homme pour son épouse et sa servante, et cet amour est un amour bénéfique, car il est ce qui amène le plus aux buts pour lesquels Allah a

---

[1] *Rabîᶜ Al-Abrâr* (3/121).
[2] La chaîne de transmission n'est pas authentique, voir *Rawḏah Al-Muḫibbîn* (227, 247).

légiféré le mariage, et ce qui permet le plus au regard et au cœur de regarder ailleurs, c'est pourquoi ce fou d'amour est loué auprès d'Allah et des gens.

2 – Un amour qui est une aversion d'Allah et un éloignement vis-à-vis de Sa miséricorde. C'est la chose la plus néfaste à l'homme en sa religion et sa vie d'ici-bas, et c'est là l'amour fou porté aux éphèbes. N'est éprouvé par cela que celui qui a chuté au regard d'Allah, qui a été refoulé à Sa porte, et dont le cœur a été éloigné de Lui. C'est un des plus grands obstacles coupant d'Allah, comme l'a dit un pieux prédécesseur : « Lorsque l'homme chute au regard d'Allah, il est éprouvé par l'amour des éphèbes. » C'est cet amour qui a provoqué le châtiment du peuple de Lûṭ, et ils n'ont été frappés que pour cette folie amoureuse. Allah (ﷻ) dit :



« ***Par ta vie (ô Muhammad) ! Ils s'aveuglent dans leur ivresse*** »[1]

Le remède à ce mal réside dans la recherche de secours auprès de Celui qui retourne les cœurs, la véracité du retour vers Lui, la consécration à Sa mention, la recherche de compensation par Son amour et Sa proximité, la réflexion sur la souffrance que suscite cet amour fou, le plaisir qu'il fait perdre, la perte de la chose la plus aimée et la survenue de la chose la plus détestable qu'elle implique. Si, malgré tout, son âme se risque en cela et ce que cela implique, alors qu'il prononce sur elle les *Takbîr* de la prière mortuaire, et qu'il sache que le malheur l'a cernée.

3 – L'amour permis incontrôlable, comme l'amour de celui auquel on décrit une belle femme, ou de celui qui la voit involontairement, à l'improviste, et dont le cœur s'attache à elle, suscitant cet amour fou, sans que cela ne provoque aucune désobéissance. Cet amour n'est pas contrôlable et n'est pas punissable. Il est meilleur pour lui de le repousser et de s'adonner à ce qui lui est plus profitable. Il doit dissimuler cela, rester chaste et patienter sur ce malheur. Allah le récompensera pour cela, et compensera sa patience pour Allah, sa chasteté, son délaissement de l'obéissance à ses passions, et sa préférence donnée à la satisfaction d'Allah, par ce qui est auprès de Lui.

[1] Sourate *Al-Hijr*, v.72.

107 – Les trois catégories de fous d'amour

Les fous d'amour forment trois catégories : les uns s'éprennent de la beauté générale ; d'autres pour la beauté restreinte, qu'ils convoient de l'atteindre ou non ; et d'autres encore uniquement pour ceux qu'ils convoitent d'atteindre.

Il existe entre ces trois catégories une différence dans la force et la faiblesse. Celui qui s'éprend de la beauté de manière générale, son cœur erre sans but, et il désire toute belle apparence.

Un jour à H̲azwâ, un jour à Al-ᶜAqîq
Un jour encore à Al-ᶜAdhîb, et un autre à Al-Khulays̲â'
Parfois il s'éloigne du Najd ; un moment
Des défilés montagneux d'Al-ᶜAqîq, et d'autres fois du palais de Taymâ'

Son amour fou est le plus vaste, mais il n'est pas stable et change souvent.

Il s'entiche de celui-ci, puis tombe fou d'amour pour un autre
Mais il les oublie au matin

Celui qui s'éprend de la beauté restreinte est plus ferme et constant dans son amour, qui est plus fort que celui du premier, car il se concentre sur un seul être, lorsque le premier se fragmente, mais l'absence de convoitise du fait de l'atteindre l'affaiblit.

Quant à celui s'éprend de la beauté et convoite d'y parvenir, il est le plus sensé et connaisseur des fous d'amour, et son amour est le plus fort, car la convoitise l'étend et le renforce.

108 – L'amour chaste

Quant au hadith : « Celui qui est fou amoureux, mais reste chaste » il est rapporté par Suwayd Ibn Saᶜîd, et les grands savants de l'islam le lui ont reproché. Ibn ᶜIddî dit dans *Al-Kâmil*[1] : « C'est un des hadiths qu'on a reproché à Suwayd. » Le lui ont également reproché Al-Bayhaqî, Ibn T̲âhir dans *Ad-Dhakhîrah* et *At-Tadhkirah*[2], et Abû Al-Faraj Ibn Al-Jawzî qui l'a référencé dans *Al-Mawdûᶜât*[3]. Abû ᶜAbd Allah Al-Hâkim l'a également rejeté, pour sa complaisance, et il dit : « Je m'en étonne. »

---

1 (3/1263).
2 (842).
3 Il ne figure pas dans *Al-Mawd̲ûᶜât* mais dans *Al-Wâhiyât* (2/285).

Je dis : ce qui est authentique est que ce sont les propos de Ibn ᶜAbbâs, et Suwayd s'est trompé en les attribuant au Prophète (ﷺ). Muhammad Ibn Khalf Ibn Al-Murzabân rapporte : « Abû Bakr Al-Azraq nous l'a rapporté de Suwayd, il le lui a reproché, et ôta la mention du Prophète (ﷺ). Lorsqu'ensuite on l'interrogeait sur celui-ci, il ne l'attribuait pas au Prophète (ﷺ). » Et cela ne ressemble pas aux paroles de la prophétie.

Quant à la formulation de Al-Khatîb d'après Al-Azharî, d'après Al-Muᶜâfî Ibn Zakariyyâ, d'après Qutbah Ibn Al-Fadl, d'après Ahmad Ibn Muhammad Ibn Masrûq, d'après Suwayd Ibn Mus-hir, d'après Hishâm Ibn ᶜUrwah, d'après son père, d'après ᶜÂ'ishah qui le rapporte du Prophète (ﷺ) ; c'est là une erreur des plus évidentes, et quiconque a déjà humé le moindre parfum du hadith sait que Hishâm n'a pas rapporté cela de son père, d'après ᶜÂ'ishah. Nous prenons Allah à témoin que ᶜÂ'ishah n'a jamais rapporté cela du Prophète (ﷺ), que ᶜUrwah ne l'a pas rapporté d'elle, et que Hishâm ne l'a jamais transmis de lui.

Quant au hadith de Ibn Al-Mâjishûn, d'après ᶜAbd Al-ᶜAzîz Ibn Abî Hâzim, d'après Ibn Abî Nujayh, d'après Mujâhid, d'après Ibn ᶜAbbâs qui l'attribue au Prophète (ﷺ), c'est là un mensonge sur Ibn Mâjishûn qui ne l'a jamais rapporté, et Az-Zubayr Ibn Bakkâr ne l'a jamais transmis de lui. Ce n'est qu'une construction d'un maquilleur de hadith. Gloire à Allah ! Comment une telle chaîne de transmission pourrait-elle supporter un tel texte ? Qu'Allah avilisse ceux qui inventent des hadiths !

Abû Al-Faraj Ibn Al-Jawzî l'a rapporté d'après Muhammad Ibn Jaᶜfar Ibn Sahl, d'après Yaᶜqûb Ibn ᶜÎsâ, un des enfants de ᶜAbd Ar-Rahmân Ibn ᶜAwf, d'après Ibn Abî Nujayh, d'après Mujâhid qui l'attribue au Prophète (ﷺ). Mais c'est là une erreur atroce, car ce Muhammad Ibn Jaᶜfar est Al-Kharâ'itî qui décéda 327h, il est donc impossible que son enseignant ait rencontré Yaᶜqûb Ibn Abî Nujayh, surtout qu'il l'a rapporté dans son ouvrage *Al-Iᶜtidâl* d'après ce Yaᶜqûb, d'après Az-Zubayr, d'après ᶜAbd Al-Malik, d'après ᶜAbd Al-ᶜAzîz, d'après Abû Nujayh. La faiblesse de transmission de Al-Kharâ'itî est connue, et Abû Al-Faraj l'a mentionné dans *Kitâb Ad-Duᶜafâ'*.

Les propos des savants de l'islam dans la réprobation de ce hadith sont la balance, et c'est vers eux qu'il faut revenir en ce domaine. Personne de ceux qui font autorité dans la science du hadith ne l'a qualifié de *Sahîh* ou *Hasan*. C'est vers eux qu'il faut revenir pour l'authentification, et non vers ceux dont la complaisance et la tolérance est l'habitude, car ils n'en sont pas dignes. Suffit de savoir qu'Ibn Tâhir qui est complaisant concernant les

hadiths ayant trait au soufisme, et qui en rapporte le bon et le mauvais, l'a réprouvé et a attesté de sa fausseté.

Quant à Ibn ᶜAbbâs, il n'est pas réprouvé de lui attribuer ces propos[1]. Abû Muhammad Ibn Hazm rapporte qu'on l'interrogea concernant celui qui meurt d'amour fou, et il dit : « C'est une victime des passions qui n'a ni raison ni conduite. » On lui mentionna également, alors qu'il se trouvait à ᶜArafât, le cas d'un jeune devenu aussi maigre qu'un poulet, et il demanda : « Qu'a-t-il ? » On lui répondit qu'il était atteint d'amour fou, et Ibn ᶜAbbâs passa toute la journée à chercher protection auprès d'Allah contre la folie amoureuse.

Il en est de même pour celui qui dit : « Celui qui est fou amoureux, mais reste chaste, dissimule cela, et meurt, est martyr. » Ce qui montre clairement cela est que le Prophète (ﷺ) a dénombré les martyrs et qu'il a mentionné celui qui meurt au djihad, d'une maladie du ventre, par le feu, celle qui meurt en couches, le noyé, celui qui est victime de pleurésie, et il n'a pas mentionné parmi eux celui qui meurt d'amour fou.

Suffit à la victime d'amour fou, si les propos de Ibn ᶜAbbâs sont authentiques, de savoir qu'il ne sera concerné que s'il patiente, reste chaste et dissimule cela pour Allah, et ce n'est possible que s'il a le pouvoir d'atteindre l'être aimé et qu'il préfère l'amour d'Allah, Sa crainte et Sa satisfaction. Celui qui agit ainsi est le plus en droit d'entrer sous la Parole d'Allah (ﷻ)

وَأَمَّا مَنْ خَافَ مَقَامَ رَبِّهِۦ وَنَهَى ٱلنَّفْسَ عَنِ ٱلْهَوَىٰ ﴿٤٠﴾ فَإِنَّ ٱلْجَنَّةَ هِىَ ٱلْمَأْوَىٰ ﴿٤١﴾

« ***Quant à celui qui redoutait de comparaître devant son Seigneur et préservait son âme des passions, le Paradis sera sa destination finale.*** »[2]

Et sous Sa Parole :

وَلِمَنْ خَافَ مَقَامَ رَبِّهِۦ جَنَّتَانِ ﴿٤٦﴾

« ***Pour celui qui aura craint de comparaître devant son Seigneur, il y aura deux jardins*** »[3]

Nous demandons à Allah le Majestueux, Seigneur du Trône immense, qu'Il nous mette parmi ceux qui préfèrent Son amour à ses passions, et cherchent en cela Sa proximité et Sa satisfaction.

---

[1] Ibn Al-Qayyim dit dans *Zâd Al-Maᶜâd* (3/306) : « Quant à l'authenticité de ces propos attribués à Ibn ᶜAbbâs, elle est contestable. »

[2] Sourate ***An-Nâziᶜât***, v.40-41.

[3] Sourate ***Ar-Rahmân***, v.46.

Sommaire